

UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY





REVUE
HISTORIQUE

REVUE HISTORIQUE

Paraissant tous les deux mois.

Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat historia.
CICÉRON, de Orat. II, 15.

DOUZIÈME ANNÉE.

TOME TRENTE-TROISIÈME

Janvier-Avril 1887.

25 418
14 1/2 / 192

PARIS
ANCIENNE LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE ET C^{ie}
FÉLIX ALCAN, Éditeur
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN
AU COIN DE LA RUE HAUTEFEUILLE
1887

D
1
R6
E. 33

LE
CLERGÉ FRANÇAIS

ET LA

LIBERTÉ DE CONSCIENCE SOUS LOUIS XIII

(Suite et fin.)

IV.

L'Église officielle. — Abus introduits par l'État.

Une organisation aussi vaste que celle de l'Église n'est aisée ni à diriger, ni surtout à réformer, quand elle se déränge; si, par son origine et sa fin, elle est immuable et divine, par sa vie matérielle et sa discipline elle est changeante et corruptible, et à cet égard sujette à se déranger sans cesse. Il n'en coûte nullement à un auteur catholique de reconnaître qu'il existait de grands désordres dans l'Église, vers la fin du xvi^e siècle. Ces désordres étaient imputables, partie à l'Église elle-même, partie aux gouvernements. Ils appelaient une réforme. Ceux qui étaient imputables à l'Église furent réformés par le concile de Trente, et par le superbe élan religieux qui signale la première moitié du xvii^e siècle; ceux qui étaient imputables à l'État furent légèrement atténués, mais subsistèrent. Ni la sainteté d'un Vincent de Paul, ni la science d'un Bossuet ne prévalurent contre des abus qui n'ont disparu qu'avec l'ancien régime; preuve qu'ils n'étaient pas inhérents à l'Église, mais à l'État.

Ce n'est pas le lieu de faire le panégyrique du clergé actuel, mais il est évident que, depuis la suppression de ces abus, l'Église française se porte beaucoup mieux, que la foi n'est pas moins vive, quoique les attaques aient été et demeurent plus habiles,

ardentes, nombreuses qu'elles n'ont jamais été à aucune époque. Une des injustices les plus flagrantes et les plus singulières de la monarchie absolue, c'étaient les abbayes *en commende*. Si un Persan ou un Indien venait en France, dit Montesquieu, il faudrait six mois pour lui faire comprendre ce que c'est qu'un abbé commendataire qui bat le pavé de Paris. Chef honoraire d'une abbaye où il ne réside pas, mais dont il perçoit les deux tiers au moins du revenu, le commendataire n'a qu'un but : tirer le plus possible de cette sinécure ecclésiastique. Il s'embarrasse peu de la défense expresse, faite par le dernier concile aux bénéficiers, « d'enrichir eux-mêmes ou leurs parents » avec ces biens dont ils ne sont qu'usagers ; s'il ne vend pas, comme on en a des exemples, le plomb ou l'ardoise de son église, pour la recouvrir en tuiles et empocher la différence, il entretient le moins possible les bâtiments monacaux. Sourdis, obligé de dépenser 3,000 liv. pour le dortoir de son abbaye de Royaumont qui tombe en ruines, fait tous ses efforts pour la troquer contre une autre, afin d'acquiescer les réparations ; puis se répand en injures contre le prieur claustral, qu'il traite d'*escroc*, et qu'il accuse de lui jouer « un tour de moine¹. »

Ces prieurs claustraux étaient les abbés effectifs. Élus librement par les religieux, ou nommés par les généraux des ordres, ils gouvernaient le monastère et faisaient, pour quelques 100 liv. par an, la fonction dont le titulaire mondain se contentait de toucher la rente. Là où la règle est tout à fait austère, on construit au commendataire une maison hors du cloître, où il descend, lors de ses voyages, afin de ne pas troubler le bon ordre du couvent. Cet abbé n'est jamais plus heureux que si le nombre des religieux diminue ; c'est autant de bouches en moins à nourrir. Il s'oppose de son mieux au recrutement. Tribunaux, conseils de ville, ou états de province, luttent sans cesse avec ces abbés, pour les obliger à recevoir gratuitement, dans leurs monastères, le chiffre de moines « qui y doit être suivant les fondations, pour le service divin². » On les somme de repeupler leurs bénéfices, dans de courts

1. *Correspondance* de Sourdis, II, 173, 174. — Arch. dép., Yonne, II, 538. — Baguenault de Puchesse, *Concile de Trente*, p. 242. — Montesquieu, *Pensées* (éd. Didot), p. 227. — Pour obtenir ce tiers des revenus affecté « à leur vivre et entretien, » les religieux doivent souvent plaider. — Arrêt du Parlement, 27 juillet 1630.

2. Arch. de Haute-Garonne, B. 392 ; de Lot-et-Garonne (Mezin, AA. 3). —

délais, « sous peine de saisie du temporel. » Malgré tout, bien des prieurés sont abandonnés et déserts ; dans un seul bailliage de Picardie, on en citerait une douzaine en 1610. Les constructions délabrées s'en vont par morceaux ; une seule est soigneusement entretenue : la grange, qui souvent, comme à Saint-Médard-lès-Ponthieu, d'un revenu de 2,400 liv., n'est autre que l'ancienne chapelle, affectée désormais à cet usage¹.

Au personnel restreint qui habite le couvent, l'abbé, « réformateur intéressé du temporel des moines, » se charge de faire observer les vœux de pauvreté et d'abstinence ; c'est en cela qu'il se souvient d'avoir été institué « par la Providence divine, » comme il s'intitule dans ses arrêtés. L'abbé de Saint-Germain d'Auxerre, qui n'est autre que le prince de Conti, puis le cardinal Mazarin, passe un contrat avec ses religieux : ceux qui sont élevés au sacerdoce recevront « la pitance de trois sous et demi par jour, » en chair ou en poisson, deux pains et deux pintes de vin, plus trente liv. par an « pour le vestiaire ; » les novices se contenteront d'un sou neuf deniers, d'une chopine de vin et d'une robe de deux en deux ans, plus une paire de souliers et une de sandales. C'est ce qu'on appelait la « manse conventuelle ; » elle est ici de 1,200 liv. sur 15,000 peut-être, tout le reste est pour l'abbé². L'usage semblait si naturel qu'un vertueux prélat, comme le cardinal de la Rochefoucauld, commendataire de Sainte-Geneviève, permet aux religieux d'élire un abbé, mais garde pour lui le revenu. Il en faisait des aumônes, mais n'avait pas l'idée de le laisser à l'abbaye à qui il appartenait. La postérité, témoin de ces procédés, s'étonne que l'on refusât d'écouter les plaintes des états généraux, réclamant que « les bénéfices fussent accordés en titre aux religieux profès de chaque ordre³. »

De Beaurepaire, *Cahiers des états de Normandie*, II, 96. — Arch. comm. de Nevers, GG. 29. — Arrêt du Grand Conseil, 15 avril 1638.

1. Arch. dép., Somme, B. 377.

2. Arch., Yonne, II. 987. — Convention analogue entre Nicolas de Castille, abbé de Saint-Marion d'Auxerre, et les religieux, au nombre de quatre et deux novices (1629). Chacun d'eux aura droit à 54 liv. en argent, 2 setiers et demi de grain et 36 liv. pour la chandelle, le sel, le vinaigre, etc. (*ibid.*, II. 1219). — Ed. Fournier, *Variétés historiques*, V, 78.

3. Rapine, *Cahiers du tiers en 1614*, p. 7. — Au contraire, le roi ne nommait jamais plusieurs moines de suite à une abbaye, parce qu'elle eût ainsi été remise en règle. A la Trappe, après la réforme, Louis XIV ne consentit à nommer un religieux qu'après avoir reçu un bref du pape, portant qu'il aurait toujours droit de nommer plus tard un commendataire.

Dans le principe, une abbaye ne devait pas être possédée en commende plus de six mois; celles où ce système vicieux fut introduit y demeurèrent soumises pendant trois siècles. Or, ce système eut le double résultat de dépouiller l'Église et de la déconsidérer. Les ignorants la rendirent responsable des scandales commis par des personnes qui lui étaient aussi étrangères que possible, et n'avaient d'ecclésiastique que le revenu. « Il y a des choses qui, ramenées à leur première institution, sont étonnantes et incompréhensibles. Qui peut concevoir en effet que certains abbés, à qui il ne manque rien de l'ajustement, de la mollesse et de la vanité des sexes et des conditions, qui entrent auprès des femmes en concurrence avec le marquis et le financier, soient originaires et dans l'étymologie de leurs noms les pères et les chefs de saints moines, et qu'ils en devraient être l'exemple ? » Que l'on regarde comment et à qui les bénéfices sont distribués; que l'on écoute M^{me} de Pontchateau priant un de ses voisins de venir la voir, « pour résoudre avec elle si on fera son second fils d'église ou d'épée; » que l'on suive le roi à la foire de Saint-Germain, où il gratifie un inconnu endormi d'un bon prieuré vacant, envié par plusieurs compétiteurs, « afin qu'il se puisse vanter que le bien lui est venu en dormant; » on s'étonnera seulement du petit nombre des scandales. A ces cadets, « qui viennent en l'Église sans y être appelés, et qui, comme Sichein, se résolvant à la circoncision pour l'amour de Dina, se portent au service du ciel pour les commodités de la terre, » à ces cadets une famille prévoyante assure d'abord une part des fonds cléricaux; la vocation viendra plus tard. « Les bénéfices, dit l'évêque de Luçon dans sa harangue aux états de 1614, demeurent promis à des enfants qui, au comble de leur mérite et de leur âge, n'oseraient peut-être penser parvenir aux honneurs qu'on leur a donnés au berceau. »

Abbés en bas âge, abbés en nourrice ne sont pas rares; à plus forte raison les chanoines écoliers, à qui l'on donne pension sur la prébende qu'ils doivent desservir un jour². Il existe partout de nombreuses chapelles, dont le revenu ne dépasse pas 50 ou 100 liv.

1. La Bruyère, *De quelques usages* (éd. Louandre), 347.

2. Ordinairement, cette pension était du tiers. — Arrêt du Parlement, 11 mars 1635. — Richelieu, *Mémoires*, I, 84, 86. — Pour les bénéfices possédés par des enfants, voy. *Aff. étrang.*, t. 801, fol. 121. — Le Camus, *Désordre des Trois-Ordres*, p. 22. — Tallemant, I, 114. — *Lettres et papiers d'État*, VII, 1009.

et dont les charges consistent en une ou deux messes à acquitter par semaine; quand on les accorde à des enfants de huit ou dix ans, ce sont de véritables bourses qui les aident à « s'entretenir au collège; » et, vu le peu d'importance de la somme, il n'y a que demi-mal en ce régime, qui favorise l'instruction des classes pauvres¹. Mais quand il s'agit d'une cure ou d'un évêché, ou même d'une stalle capitulaire au chœur de quelque opulente métropole, l'abus est sans excuses. La princesse de Condé demande l'évêché d'Auxerre pour son fils âgé de deux ans : « si la qualité donnait la capacité aux charges ecclésiastiques, lui dit Richelieu, la naissance de M. votre fils lui donnerait dès cette heure plus que ce que vous désirez, mais, la raison en ordonnant autrement, vous trouverez bon que le roi pourvoie l'évêché d'Auxerre d'une personne qui en puisse faire présentement les fonctions. » Ce langage serait admirable si l'on ne savait que le véritable motif du refus vient de la promesse faite par le cardinal à l'un de ses aumôniers de lui confier ce diocèse; autrement l'affaire eût été toute seule. L'évêché de Troyes n'est-il pas donné peu après au petit Vignier, âgé de dix ans, dont la maman administre le temporel du diocèse? On conteste au fils de la duchesse de Guise, jeune humaniste de dix-sept ans, la paisible possession de l'abbaye de Saint-Denis : misérable chicane, dit son précepteur, « Monseigneur de Saint-Denis jouit, comme vous savez, *d'autres bénéfices plus importants; par conséquent* son habileté à posséder celui-ci ne peut être révoquée en doute. » Argument péremptoire, on doit en convenir. Son cousin de Lorraine, qui avait trouvé l'évêché de Verdun dans son berceau, le conservait, quoiqu'il vécût en laïque, « n'ayant pas seulement voulu prendre le degré de sous-diacre². »

Les jeunes possesseurs d'abbayes, arrivés à « l'âge requis par les conciles, » étaient tenus ou d'entrer dans les ordres ou d'abandonner le bénéfice; de pressants arrêts du conseil royal et des

1. Une dame de Jarzé autorise un jeune chanoine qu'elle a nommé à continuer ses études jusqu'à vingt-cinq ans, en commettant à sa place « personne capable pour remplir les devoirs de sa prébende. » — Arch. dép. de Maine-et-Loire, G. 1329, 2025; d'Indre-et-Loire, G. 106, 121. — Des régents de l'Université avaient parfois des petits bénéfices qui, vu la modicité de leurs traitements, les aidaient à vivre. — Arrêt du Parlement, 18 mai 1638.

2. Richelieu, *Mémoires*, II, 643. — *Aff. étrang.*, t. 789, fol. 188 (lettre d'Hottoman pour la duchesse de Guise). — *Lettres et papiers d'État*, VII, 670.

parlements leur en font une loi ; les statuts particuliers de quelques congrégations décident que les chanoines qui ne sont pas prêtres jouiront seulement de la moitié des revenus de la prébende¹. Lors même que la loi s'exécutait, que les titulaires se résignaient à la tonsure, même à la prêtrise, combien de braves gens, voués ainsi à l'autel, ne lui ont jamais rendu aucun service ! En tous cas, durant de longues années, la paroisse ou le monastère n'avait pas eu de chef, et leur bien avait profité à des laïques. Ceux-ci, d'ailleurs, s'ingéniaient à conserver dans leur âge mûr ces revenus religieux que la tendresse de leur famille avait obtenus à leur enfance. Beaucoup de gentilshommes ou de gens de cour jouissent du temporel des bénéfices *par confidence* ; ils les font mettre sous le nom d'un homme de paille, d'un *custodi nos* ecclésiastique, gratifié par eux d'une pension, et qui encaisse pour leur compte comme un honnête régisseur. La place de *custodi nos* de M. le comte de Soissons, détenteur de plus de 100,000 livres de rente d'église, est tenue par un prieur aux gages de 1,000 écus par an. Ce ne sont pas seulement les princes, Condé, Carignan et autres, qui en usent ainsi, mais les simples particuliers. De 1523 à 1680, les Grossoles-Flamarens possèdent le prieuré de Buzet ; la belle comtesse de Guiche, Corisande d'Andouins, tint jusqu'à sa mort l'abbaye de Châtillon ; Sully a quatre abbayes et il n'est pas le seul protestant dans ce cas ; telle famille réformée jouit pendant un siècle de Fontgombaut, en Berry ; tel huguenot, gouverneur d'une citadelle, en Bresse, est commendataire d'une abbaye voisine². Tout cela ne choque pas trop. « *Il semble*, insinue l'évêque de Luçon, en 1614, que donner une abbaye à un laïque, ou la mettre aux mains de quelqu'un qui soit de religion contraire à la nôtre, *soit chose qui porte peu de préjudice à l'Église*. Cependant il est vrai que sa ruine vient de là, en tant que la présentation de la plus grande partie des cures de la France

1. Arrêt du Conseil privé, 27 mars 1623. — Arrêt du Parlement, 24 mai 1636. — Arch., Maine-et-Loire, G. 1495. — Défense au chapitre du Puy-Notre-Dame de pourvoir à des vicairies « aucune personne qui ne soit prêtre ou en état de l'être dans l'année. » — Arch. dép., Lozère, G. 1073. — Tallemant, VI, 4. — En vertu du concordat, les nobles devenaient gradués-nommés en moins de temps que les roturiers.

2. *Mémoires* de Richelieu, II, 568 ; Fontenay-Mareuil, 30 ; Retz, liv. I^{er}. — Tallemant, VIII, 108. — Le Camus, *Désordres des Trois-Ordres*, 14 et suiv. — Rapine, *Relation des états généraux de 1614*, p. 218. — Arch. dép., Landes, H. 129. — Arrêt de la Cour des Grands Jours de Poitiers, 23 septembre 1634.

est annexée aux abbayes. » Richelieu, qui plus tard récompensait le violon Maugars par le don d'un monastère, et payait d'autres artistes de sa musique de la même monnaie, ne se montra pas lui-même extrêmement scrupuleux. Peu à peu, des revenus qui continuent de figurer à l'actif de l'Église cessent de lui appartenir en fait; dans de grands chapitres, comme Saint-Martin-de-Tours, les *maires* et les prévôts sont toujours des laïques; et, parmi ces prévôts, il en est qui rapportent plus de 10,000 livres de rente¹.

La cour de Rome, assaillie de sollicitations impérieuses, trompée par des cardinaux, dont « on ménage utilement l'influence » par les bénéfices français qu'on leur octroie, cède parfois ce qu'elle ne devrait pas céder². Grâce à ces complaisances, « M. le prince fait son patrimoine particulier » de deux des plus belles abbayes de France, que l'on sécularise à son profit, en les incorporant à un de ses duchés, avec droit de patronage laïque « à la nomination dudit sieur le Prince, » pour les postes secondaires qui en dépendent. Qu'auraient dit de cela ces moines caroliens qui, dans un concile, criaient avec indignation à un grand seigneur de leur temps : « Vous avez envahi les biens de plusieurs monastères ! Est-il un crime plus horrible ? » Une fois le droit de patronage concédé, comment s'opposer à l'usage qu'on en fait ? La duchesse d'Elbeuf confère à son second fils, le comte d'Harcourt, le prieuré de Notre-Dame-du-Parc au diocèse d'Évreux dont elle est patronne, bien que le comte d'Harcourt, chef de notre escadre dans la Méditerranée, n'ait vraiment aucun caractère cléricale³.

A défaut du titre, on obtient des pensions payables sur les revenus. Ces pensions, enchevêtrées dans les bénéfices, sont accordées par le roi à qui il lui plaît. L'archevêque de Tours en a une sur

1. Arch. dép., Indre-et-Loire (introd.). — Richelieu, *Mémoires*, I, 86.

2. La dispense du bréviaire, accordée par le pape à Richelieu, ne le fut cependant qu'au prix de longs efforts faits par Bérulle, agent du premier ministre près du saint-siège (1629). Bérulle avait beau représenter « la grandeur de la somme que donnait le cardinal pour être deschargé, » le souverain pontife répondit « qu'il avait été nonce, occupé d'affaires bien pressées, et qu'il était pape, occupé des affaires de la chrétienté, et que, non seulement il disait tous les jours son office, mais aussi presque tous les jours sa messe. » Il céda enfin; Bérulle apporta une autre dispense qui ne fut pas inutile à Richelieu, celle « de s'ingérer dans les affaires et causes criminelles. » — *Lettres et papiers d'État*, III, 459; VIII, 192.

3. *Aff. étrang.*, t. 813, fol. 42. — *Lettres et papiers d'État*, IV, 644; VII, 542. — Richelieu, *Mémoires*, I, 85.

les évêchés de Navarre, des chevaliers de Malte (La Mothe-Houdancourt) en ont sur l'évêché de Mende, le cardinal de la Rochefoucauld touche ainsi 10,000 livres de rente, « pour récompense de la grande aumônerie de France, » qu'il a cédée au frère du premier ministre. Tout Français puissamment recommandé, tout étranger précieux pour la politique française peuvent en recevoir. Les plaintes des états généraux ne furent pas plus écoutées en ceci qu'en tout le reste. Ces pensions étaient importantes : Luçon en devait pour 7,400 livres, l'évêque de Pamiers demandait à être déchargé de celles « qui foulaient ce pauvre et désolé évêché ; » ses pensionnaires « venaient le persécuter jusque dans les montagnes, où les violences des guerres l'avaient relégué¹. » Les prélats, par compensation, obtenaient, selon leur degré d'ambition ou de faveur, un lot de bénéfices qui leur rendait l'aisance ou la richesse ; les chanoines, à leur exemple, s'efforçaient d'arrondir leur budget par une cure rurale, par un prieuré de rapport. C'est dire que la pluralité des offices ecclésiastiques, abus toujours combattus par les décrétales des papes, et plusieurs fois sur le point de disparaître, florira désormais jusqu'à la fin.

Contraindre les clercs à se contenter d'un seul bénéfice, quand il dépasse 600 livres, paraît une raillerie de mauvais aloi. « Il est de la bienséance, dit le clergé de Normandie, que les membres des hauts chapitres ne soient pas sordidement vêtus et indécentement accommodés. » Les défenses que l'on fera dans ce but demeureront lettre morte, puisque l'État lui-même viole les ordonnances qu'il promulgue ; le cardinal de la Valette avait huit abbayes et les autres à proportion. Un prêtre fort recommandable termine un petit billet au ministre en « le suppliant de se souvenir qu'il lui a demandé une petite abbaye, pour avoir un carrosse et d'autres commodités qui deviennent des besoins en vieillissant². »

1. *Aff. étrang.*, t. 791, fol. 184 ; t. 778, fol. 6 ; t. 799, fol. 240. — Arch. dép. de la Lozère, G. 38 ; des Basses-Pyrénées, B. 3683. — Botier, *Pratiques bénéficiales autorisées par les institutions canoniques* (1757), p. 265. — Richelieu, *Mémoires*, I, 83, 86 ; II, 657 ; III, 55. — Il en était de même à l'étranger : le cardinal protecteur d'Espagne, à Rome, recevait 40,000 ducats sur un évêché espagnol.

2. *Aff. étrang.*, t. 834, fol. 262. — Richelieu, *Mémoires*, I, 243. — De Beaurepaire, *Cahiers des états de Normandie*, II, 144. — Recueil de pièces ms. 4258 (Bibl. de l'Arsenal). — Rapine, *Cahiers du tiers état*, 10. — Arrêt du Conseil, 16 juillet 1620. — Les aumôniers du roi et de la famille royale étaient tous fort bien pourvus de bénéfices.

Qu'on ne se hâte pas de sourire ; on n'est sévère que pour les désordres du passé. Les contemporains finissent par s'habituer aux singularités de leur temps, au point de ne les plus apercevoir. Toutefois le prévôt Miron se permet, à l'égard de ses collègues du premier ordre, une spirituelle critique quand il leur dit, au sujet du concile de Trente, que le tiers état refusait d'admettre : « La vraie promulgation des conciles consiste en leur observance ; messieurs les ecclésiastiques se peuvent mettre d'eux-mêmes dans l'exécution de celui-ci, et en pratiquer les résolutions, en retranchant la pluralité des bénéfices. »

Le résultat direct de cet abus était de rendre la résidence impossible ; « les trois quarts des bergeries et des troupeaux, disait un évêque à la fin du xvi^e siècle, sont dépourvus de vrais et légitimes pasteurs. » On avait vivement discuté, à Trente, mais sans rien conclure, ce point de savoir si la résidence était obligatoire de *droit divin*, ou seulement de *droit ecclésiastique* ; on se borna en pratique à l'exiger des titulaires de cures et autres postes « ayant charge d'âmes, » mais sans l'obtenir¹. L'exemple venait de si haut ! « Quand un curé ne réside point, disait en chaire l'évêque de Belley, quand il ne veut point obéir, on a recours à M^{sr} son évêque, on écrit à Monseigneur, à Paris, qu'un tel..., etc. ; M^{sr} fulmine ; voilà qui est bien, voilà qui est selon les canons. Mais M^{sr} le prélat, qui ne résidez point, que peut-on dire de vous ? » Ces paroles étaient prononcées devant un grand nombre d'évêques qui se trouvaient dans ce cas. L'obligation d'un séjour annuel et non interrompu de trois mois paraît trop sévère, il y a quelque cruauté à la maintenir. Quant au projet d'une résidence forcée de neuf mois sur douze, conçu par Richelieu dans la première ferveur du ministère, il n'a jamais vu le jour². « Renvoyer des évêques dans leurs diocèses pour les punir, disait Montchal, c'était jeter des poissons dans l'eau par dépit. » Mais tous les évêques ne pensaient pas de même ; le cardinal de Richelieu ne pouvait oublier

1. Arch. dép. de la Lozère, G. 729 ; de la Haute-Garonne, B. 349. On met à la réception d'un conseiller clerc au parlement de Toulouse la clause qu'il devra se démettre de ses bénéfices « ayant charge d'âmes. » — Palma Cayet, *Chronologie*, 723.

2. *Aff. étrang.*, t. 780, fol. 270. — Arch. dép., Sarthe, G. 492. — Les évêques n'auraient pu s'absenter sans un congé exprès du chef du conseil. — *Lettres et papiers d'État*, II, 173. — Tallemant, V, 150. — *Voyage à Rome* de J. Bochart, XXIV. — Henri IV avait déjà fait de vains efforts pour obtenir la résidence. — Cf. *Lettres missives*, VI, 565.

l'impression pénible qu'avait éprouvée l'évêque de Luçon, quand le roi lui écrivit, lors de la chute du maréchal d'Ancre : « Allez à Luçon faire les devoirs de votre charge et exhorter vos diocésains à se conformer aux commandements de Dieu et aux miens¹. »

Le caractère sacerdotal semblait fort compatible avec une foule de fonctions que l'esprit moderne juge avec raison devoir lui demeurer tout à fait étrangères. Tels étaient les commandements militaires, exercés par les cardinaux et les archevêques ; au blâme infligé par le pape à ceux qui en étaient investis, Richelieu répondait « que les cardinaux devaient contribuer au bien public, selon les talents que Dieu leur avait donnés, et qu'il était impossible qu'ils ne fussent pas engagés dans les charges militaires, aussi bien que dans les autres. » Il devait cependant tempérer la fougue de La Valette, et lui disait qu'avec sa dignité « il pouvait bien faire le capitaine, mais non pas le carabin². » On peut trouver médiocrement évangélique le mot du Père Joseph, en train de dire sa messe, lorsqu'un officier s'approche et lui demande un supplément d'instructions : « Mais, mon Père, si ces gens-là se défendent ? — Qu'on tue tout, » répond le Père, et il continue sa messe, sans s'embarrasser autrement. On peut voir avec étonnement l'abbé de Beauvau planter des pieux dans le canal de la Rochelle, et les évêques de Montpellier, Nîmes, Mende, Alby et autres conduire à la guerre contre les Espagnols les contingents de leur diocèse (1639)³. Ces mœurs n'avaient rien de spécial à la France ; au siège de Dôle, en Franche-Comté, les religieux de la ville parurent sur les remparts, armés de marteaux pointus, dont ils assommaient « tout ce qui tombait sous leurs mains ; » un cordelier y fit merveille ; un capucin, le Père Eustache, l'un des meilleurs canonniers de son temps, dirigeait l'artillerie des Comtois. Ce n'était là qu'un dernier reflet de la rudesse barbare, dont toutes les classes sont encore imprégnées, et dont le clergé subit, comme les autres, l'influence⁴.

1. *Lettres et papiers d'État*, I, 541. — Montchal, *Mémoires*, II, 481, 547. — L'honnête archevêque de Toulouse n'en jouit pas moins de l'abbaye de Saint-Sauveur-le-Vicomte, près Valognes. Elle lui est disputée par le sieur de Thélis, conseiller au Parlement de Paris : quoi qu'il arrive, voilà une abbaye bien dirigée.

2. Richelieu, *Mémoires*, III, 277. — *Lettres et papiers d'État*, V, 24, 963.

3. Abbé Arnauld, *Mémoires*, 508. — *Lettres et papiers d'État*, III, 40 ; VI, 573.

4. Montglal, *Mémoires*, 41. — Deux individus, se disant prieurs d'Albin en Rouergue, — et l'étant peut-être, — « font des assemblées de gens de guerre

Tout différents sont le désordre et la débauche où vivent ouvertement des clercs, dont plusieurs, hélas ! sont prêtres. Là on touche du doigt le vice du nouveau système ; conférant au pouvoir civil la libre disposition de tant de postes ecclésiastiques, il vaut à l'Église bien des ministres dont la réputation est telle qu'ils ne pourraient paraître à l'autel sans scandaliser les fidèles. Tel est ce Bois-Robert, chanoine de Saint-Ouen, accusé d'un vice ignoble et ne s'en cachant pas ; tel Costar, curé de Niort ; tel l'abbé de Laffemas qui fait des chansons obscènes ; des Barreaux, l'amant de Marion de Lorme, qui prêche ouvertement l'athéisme ; l'abbé d'Armentières, qui vit avec une actrice de l'hôtel de Bourgogne, etc. La liste serait longue, depuis les élégants jusqu'aux crapuleux, depuis le jeune Paul de Gondy, abbé de Buzay, avec 18,000 livres de rente, jusqu'à Dulot, pauvre mais ivrogne et « adonné aux gourgandines ; » la liste serait longue de ceux dont les vices réjouissent les huguenots et défrayent les chroniques galantes. Quoi que nous puissions dire, nous n'irons jamais aussi loin que le vénérable Bourdoise, déclarant avec horreur « que ce qui se fait de plus mal parmi ses contemporains est fait par les ecclésiastiques¹. » Si Richelieu avait retiré leurs bénéfices à tous ceux « qui ne vivaient pas selon Dieu, » comme il fit à l'abbé d'Effiat, cadet de Cinq-Mars, après la condamnation de son aîné, le tiers peut-être des biens d'Église eût changé de maîtres ; mais il n'y songe pas. Lui, qui rappelle les moines à l'étroite observance, ne semble pas frappé de cette anomalie qui maintient nominalement, à la tête des couvents, de si étranges chefs. C'est la fable des *Animaux malades de la peste* : on sévit de temps en temps contre un curé ignorant, un prieur dissolu² ; mais on

pour la perception des fruits du prieuré. » — Arch., Haute-Garonne, B. 365. — A l'assemblée de Mantes, l'évêque d'Auxerre « porte le poing près du visage » de l'évêque de Vabres, le menace de le battre, lui dit que, « s'il était dehors, il l'étranglerait, » et « autres paroles pleines d'aigreur, » ajoute sentencieusement Montchal (*Mémoires*, II, 444).

1. Abbé Houssaye, *Vie du card. de Bérulle*, II, 5. — Tallemant, IV, 26, 45 ; V, 97 ; VII, 14 ; IX, 91, 153, 205 ; X, 42, 208. — Abbé Arnaud, *Mémoires*, 515. — Scarron avait une prébende, Desportes, le poète, un canoniat de la Sainte-Chapelle et cinq abbayes. — Voiture avait plusieurs prieurés ; il écrivit un jour à Chavaroché, intendant de l'hôtel Rambouillet, avec lequel il s'était battu en duel : « Je vous promets que de ma vie je ne vous appellerai pourceau, et que je vous donnerai la première chapelle qui sera à ma nomination. » *Lettre* 147^e.

2. Arrêt du Parlement, 28 août 1635. — *Aff. étrang.*, t. 788, fol. 16. — Arch. dép., Maine-et-Loire, G. 1744.

donne des évêchés à de Broc, connu pour ses mauvaises mœurs, à La Rivière, « un roué déguisé en prélat, » à d'Estampes, dont les escroqueries et le libertinage sont notoires, à Lavardin, qui meurt en odeur d'irréligion, si bien que des prêtres ordonnés par lui, — l'illustre Mascaron entre autres, — durent l'être ensuite de nouveau sous condition. Quelques-uns, « après avoir donné la farine de leur vie au monde, » se décident à « en donner au moins le son à Dieu ; » quelques-uns, comme l'évêque de Grasse, que l'on traite en gamin, après avoir trop longtemps joué le personnage de « nain de la princesse Julie, » abandonnent tout à coup les salons pour l'austérité du devoir pastoral ; mais comment l'histoire pardonnera-t-elle au gouvernement chrétien qui les nomme le discrédit qu'il jette ainsi, comme à plaisir, sur les fonctions les plus saintes¹ ? Comment se contentera-t-elle de ce que nous dit Richelieu, que « S. M., voyant dès longtemps la vie un peu libre de quelques-uns des évêques de son royaume, demanda un bref pour les juger selon la rigueur des canons ? » Ne sait-on pas que ce bref lui fut envoyé et que, ne l'estimant pas assez complet, il le déchira avec son canif et le jeta au feu en présence du nonce, « pour montrer qu'on s'était moqué de lui ? » Cependant le tout-puissant ministre se passe bien de la cour de Rome, quand il s'agit de vaincre la résistance de quelque prélat trop indépendant. L'honnête évêque de Léon fut traité, pour des motifs politiques, « comme un infâme coquin » et privé de son évêché, sans qu'on lui permit d'appeler de la sentence des commissaires, « ce qui n'eût pas été refusé à un coupeur de bourse². »

Il y avait bien à dire, même sur le recrutement du sacré collège : « Je pense, avait dit au concile le saint archevêque de Grenade, que les très illustres cardinaux ont besoin d'une très illustre réforme. » Une bonne moitié des princes de l'Église n'était pas appelée à la pourpre « par extraordinaire mérite qui fut en eux, mais par la faveur de leurs alliances ; » à commencer par les neveux du pape. On félicite très bien l'un de ces *cardinaux*—

1. Montchal, *Mémoires*, I, 147, 149, 186 ; II, 692. — L'archevêque de Paris, Condi ; celui de Bordeaux, Sourdis ; celui de Tours, d'Eschaux, les évêques de Bayonne, de Lisieux et plusieurs autres fournirent bien de l'aliment à la malignité publique. — Richelieu, *Mémoires*, I, 161. — Abbé Arnould, *Mémoires*, 483. — Des Maiseaux, *Vie de saint Évremond*, I, 31. — Tallemant, II, 46 ; III, 184, 194 ; V, 118 ; VIII, 109, 245 ; X, 54.

2. Montchal, *Mémoires*, I, 41, 42. — Richelieu, *Mémoires*, III, 296.

neveux de sa promotion, en lui disant « qu'elle n'est pas moins due à sa valeur qu'à la loi de nature, qui le rend si étroitement uni par le sang avec Sa Sainteté¹. » Ces grands personnages ne prennent les ordres que comme un pis aller. S'ils trouvent mieux, ils « renvoient leur chapeau à Rome, » sans plus de façon que s'il s'agit d'une charge qui cesse de plaire. Le pape est fréquemment obligé de leur permettre de prendre femme, *pro bono pacis*, « pour procurer la tranquillité des États » selon la formule. Le cardinal de Savoie épouse sa nièce et redevient le prince Maurice; le cardinal Pamphilio se marie, le cardinal Casimir de Pologne aussi (il fut roi après son frère). M. de Nemours, archevêque de Reims, épousa M^{lle} de Longueville; le duc de Verneuil, évêque de Metz à sept ans, jouit de ce diocèse pendant plus d'un demi-siècle, puis s'en démet pour épouser la veuve du duc de Sully². Le cardinal de Lorraine épouse sa cousine germaine, se donne à lui-même la dispense de publications de bans, comme évêque de Toul; quant à celle de la parenté, dit que le pape la lui donnera, se marie en attendant en présence de quelques personnes de son entourage, et consomme son mariage le jour même.

Le pouvoir et l'opinion sont, pour ces seigneurs, d'une incroyable indulgence. Croisilles, un pauvre diable de prieur, passera dix ans en prison pour s'être marié clandestinement; tandis que des gens bien appuyés, conseillers de Parlement, poètes en vogue, obtiennent, quoique sous-diacres, la bulle d'absolution qui leur permet de convoler en public³, et tandis qu'un prince, comme le cardinal duc de Guise, « transporté, dit Richelieu, d'une passion plus convenable à son âge qu'à sa dignité, » prend pour femme la comtesse de Romorantin, sans provoquer un blâme

1. *Lettres et papiers d'État*, I, 778. — Richelieu, *Mémoires*, I, 267. — Bague-nault de Puchesse, *Concile de Trente*, 105.

2. En 1668. Il était aussi abbé commendataire de Saint-Germain-des-Près depuis 1623. — *Mémoires* de Montglat, 121; de Richelieu, III, 190. — Tallemant, X, 143. — De Serres, *Institutions du droit français*, 47. — Une bulle de Sixte-Quint, du 3 décembre 1595, sans doute peu en vigueur, défendait de conférer aucune prélatrice à un bâtard, même légitimé.

3. Richelieu, *Mémoires*, II, 527, 563. — Tallemant, IV, 26; VIII, 136, 211. — *Aff. étrang.*, t. 798, fol. 95; t. 802, fol. 54. — M. de l'Aubespine, sous-diacre, voulant se marier, déclare : 1° qu'il n'avait pas l'âge nécessaire quand il a reçu cet ordre; 2° qu'il a été forcé par son père. Le pape commet l'official de Paris pour informer; on ne peut parvenir à trouver un extrait de baptême de l'impétrant. On se contente de témoins. Le plus curieux est que le père du sieur de l'Aubespine en appelle comme d'abus.

bien sévère. Un vertueux prélat parle de cette affaire avec un calme étonnant : « On hésita quelque temps à donner son archevêché, parce qu'on craignait qu'il revînt, et qu'il fallût le lui rendre. » D'autres estimaient que le premier ministre faisait maintenir cette union par pure malice, pour déposséder l'époux de ses revenus ecclésiastiques¹.

Notre sentiment religieux se scandalise avec raison de semblables tolérances ; ce mélange du sacré et du profane est difficilement compris par notre temps. C'est tout un monde disparu, un état social et politique au milieu duquel il faut se plonger pour mettre les objets dans leur optique ancienne. Quelle singulière chose par exemple que la constitution des couvents de femmes d'alors ! Que doit-on admirer le plus de ces pères et mères excellents qui cloîtraient pour jamais leurs filles à six ou sept ans, et les consacrent à Dieu faute de pouvoir en tirer parti dans le siècle, ou de ces vierges modèles, sans autre vocation que la volonté de leur famille, qui font si bien de nécessité vertu, ou du public qui tient ces usages pour très simples et naturels ? Le concile de Trente avait fixé à seize ans accomplis l'âge auquel il était permis de faire profession religieuse, et avait imposé un an de noviciat ; le tiers état demandait que l'âge légal des vœux monastiques fût porté à vingt-cinq ans pour les hommes et à vingt ans pour les femmes ; et la législation française, par ses variations sur la matière, avait donné raison tantôt au tiers et tantôt au clergé².

Les lois ou les règlements importaient peu d'ailleurs ; on voit des enfants, voire des enfants de princes, revêtues de l'habit avant d'avoir atteint leur quatrième année, et élevées dans le couvent d'où elles ne doivent plus sortir. Puisque les filles pouvaient se marier à douze ans, il n'y avait rien d'exagéré à ce

1. *Mémoires* de Montglat, 107, de Richelieu, I, 240, de Montchal, II, 695. — Villemontée, intendant en Poitou, se fit prêtre, quoique marié, et devint évêque de Saint-Malo, bien que sa femme n'eût point fait de vœux, mais protesté seulement devant le saint sacrement « qu'elle ne vivrait pas comme une femme avec son mari. » — Tallemant, VI, 57. — On voit, à la fin du *xiv^e* siècle, en Béarn des prêtres mariés (cf. Arch. des Basses-Pyrénées, E. 1595), avec la permission du seigneur, mais nous ne savons si ce sont les « prêtres laïques » du chapitre *in* ci-dessus.

2. Ordonnance d'Orléans de 1560 (art. 19). — Ord. de Blois de 1579 (art. 28). — Arch. dép. de l'Yonne, H. 672. — *Lettres et papiers d'État*, I, 97. — Marie-Anne, fille naturelle du comte de Soissons, prit le voile à sept ans ; Marie de Bourbon, sa fille légitime, le prit à quatre ans. — *Aff. étrang.*, t. 885, fol. 266.

qu'elles pussent, à seize ans, se vouer au célibat. Mais dans le prononcé du vœu de chasteté, autant que dans la réception du sacrement de mariage, la novice n'était pas plus libre que la fiancée. La puissance paternelle s'exerçait à peu près sans limites. Il y a bien quelques arrêts de Parlements ordonnant, à la requête d'une famille, que telle jeune postulante « sera conduite dans une maison honorable de la ville, que là, dans les trois jours, elle sera ouïe par le premier des conseillers, à l'effet de savoir de sa bouche si c'est bien librement qu'elle veut être religieuse, qu'il est ordonné à la prieure de la livrer audit conseiller, et défendu à qui que ce soit de la recevoir professe, jusqu'à ce que la cour en ait décidé autrement¹. » Des jugements de ce genre sont parfois rendus au profit de collatéraux contre un couvent, mais, quoique les conciles aient prononcé l'anathème « contre ceux qui contraignent d'entrer en religion, » l'enfant était sans défense contre la volonté de ses ascendants. Or les vœux, par leur caractère légal, avaient bien plus de portée que de nos jours. On sait que leur effet immédiat était la mort civile de la professe; on hérite d'elle, de son vivant, en vertu du testament qu'elle a dû faire, et elle ne pourra plus hériter de personne².

La reconnaissance des vœux par l'État avait ceci d'avantageux pour les familles qu'elle ne permettait pas aux religieux ou religieuses de disposer de tout ou partie de leurs biens. Même avant sa renonciation au monde, une fille majeure et maîtresse de sa fortune n'avait pas le droit de la léguer au couvent où elle se proposait d'entrer, tellement la législation était ombrageuse vis-à-vis de tout ce qui eût ressemblé à une captation. La *dot*, consistant en une somme de 2,000 à 6,000 livres, dont la novice ou ses parents *faisaient cadeau* à l'abbaye, et la *pension viagère* de 50 livres à 300 livres par an étaient les seules générosités autorisées. Encore les tribunaux, représentants de l'esprit public, estimaient-ils que ces dons devaient être purement facultatifs, qu'exiger des nouvelles venues des constitutions dotales « était une vraie simonie; » que c'était mesurer la vocation « plutôt au poids du métal qu'à celui du sanctuaire. » La duchesse de Longueville donne à son écuyer 400 écus « pour mettre une de ses filles en religion; » la fille d'un secrétaire de Monsieur paie

1. Arch., Haute-Garonne, B. 458 (pour Louise de Garrigue).

2. Arch. de Lot-et-Garonne, B. 62; de la Somme, B. 641. — Arrêt du Parlement du 30 janvier 1631.

200 livres de pension annuelle aux Ursulines de Paris; pour M^{lle} de la Porte, sa cousine, Richelieu dit « qu'ils se contenteront au couvent de 100 écus de pension et de 400 écus d'entrée. Le maître des eaux et forêts d'Auxerre donne à sa fille, qui prend l'habit, 3,000 livres de dot et un trousseau¹. » Il s'est trouvé des filles, a dit La Bruyère, qui avaient une bonne vocation, mais qui n'étaient pas assez riches pour faire dans une riche abbaye vœu de pauvreté. » En ce cas, il fallait obtenir du roi « une place de religieuse dans le premier couvent où il y aurait des vacances; » ou bien se faire délivrer par son curé « une attestation de pauvreté pour être dispensé de fournir une dot². » Si les décrets des souverains pontifes par lesquels il était interdit, sous peine d'excommunication, de rien exiger des postulantes ne furent pas observés, si l'on ne fut pas peut-être « aussi disposé à bailler entrée à la personne qui n'apportait rien du tout » qu'à celle qui apportait un ou deux couples de mille livres, le pouvoir judiciaire sut maintenir les dots dans des limites modestes, et condamna parfois à restitution les couvents qui avaient accepté de trop grandes sommes³.

Dans les monastères de femmes, comme dans les abbayes d'hommes, le scandale n'entre jamais qu'avec l'abbesse ou l'abbé, nommé par le gouvernement. Heureusement, il n'y a pas

1. *Aff. étrang.*, t. 794, fol. 106; t. 813, fol. 178. — *Lettres et papiers d'État*, I, 682. — Le trousseau consiste en une douzaine de draps, trois douzaines de serviettes, une douzaine de chemises, deux plats, deux écuelles, deux assiettes, une salière, une aiguière et un pot, le tout en étain, deux bréviaires et quatre livres de dévotion (Arch. dép., Yonne, H. 972). Aux Annonciades de Sens, la dot des religieuses est de 2 à 5,000 liv. — Aux Annonciades de Roze, on voit des pensions de 200 liv. et des dots de 1,600 (Arch., Somme, B. 459). — A l'abbaye d'Estival, au xvi^e siècle, les pensions n'étaient que de 8 à 15 liv. par an (Arch., Sarthe, H. 1371, 1421). — Dans le Languedoc, au couvent du Paravis, elle varie, vers 1550, de 11 à 25 liv.

2. Arch., Lot-et-Garonne (Lamontjoie, GG. 4). — On en voit un exemple en la personne de Marie-Anne d'Esparbez de Lussan, au xviii^e s. (ibid., Feugarolles, GG. 1). — Arch. de la Guerre, XLII, 1. — La Bruyère (éd. Louandre), p. 352.

3. Arrêts du Parlement du 17 janvier 1632, du 11 janvier 1635 sur les conclusions de l'avocat général Bignon. Les Ursulines de la rue Saint-Jacques avaient exigé du sieur de Fonpertuis une somme de 38,000 liv. pour frais de profession de sa nièce, M^{lle} de Castelnaud. La cour réduisit à 10,000 liv. — De Beaurepaire, *États de Normandie*, II, 95. — Arch., Lot-et-Garonne, B. 43, 50, 62. — La plus forte dot que nous rencontrons est celle de M^{lle} de Talleyrand, fille de Henri de Chalais, qui donne 12,000 liv. au monastère de Montmartre. — Dans les papiers de la famille de Chazelles, nous voyons que la pension de M^{me} de Frédeville, religieuse, est de 50 liv.

d'abbesse commendataire; filles de grande maison, princesses même, résident au milieu du groupe de sœurs qu'elles doivent guider, de par la volonté royale, dans les voies du salut. De là, une régularité obligatoire. On n'a pas occasion de voir souvent des indépendantes comme Diane de Rambouillet, abbesse d'Yères, qui vivait depuis trois ans à Paris, en chambre garnie, avec des novices, quand vint le bref de réforme du Saint-Père, que l'on ne fit rentrer dans son cloître qu'à force d'arrêts du Parlement, et qui, une fois réintégrée, laissa presque mourir de faim les religieuses réformées qu'on lui envoya de Montmartre. Mais il n'est pas rare d'entendre, contre les supérieures improvisées par un ministre ou un courtisan, des plaintes en général trop fondées. Le s^r de Fontenilhes, marié à la nièce de l'abbesse, habite l'enclos du monastère de Sainte-Claire avec sa femme, ses enfants et leur nourrice; « ils usent des fruits et revenus comme de leur bien propre. » Il faut de longues procédures pour les faire déloger¹. Les Dominicaines de Proville profitent d'une absence de leur prieure, M^{me} de Ventadour, qui est allée passer quelque temps dans sa famille, pour conjurer Richelieu de ne pas la laisser rentrer : « Elle ne cherche, dit un mémoire portant cinquante-deux signatures de religieuses nobles, qu'à se repaître de nos chairs et revêtir de nos laines; elle a toujours tenu grosse et grasse table pendant que nous étions en peine bien souvent d'avoir même du pain. Quatre fois notre communauté a été contrainte de demeurer à jeun jusques sur les huit heures du soir, notre four étant occupé par elle aux pains de munition qu'elle fournissait aux ennemis du roi. Elle nous a endettées de 7 à 8,000 liv. qu'elle emboursait pour ses menus plaisirs. Elle se faisait donner annuellement 1,000 liv. pour les réparations du monastère; et Dieu sait, et M. le commissaire a vu si elle a réparé à la valeur d'un liard². » Quand les choses allaient aussi loin, l'État se décidait à intervenir. Des arrêts du Conseil royal chargent un fonctionnaire civil d'informer et de punir « comme il jugera convenable » les manquements trop saillants³.

1. Arch., Haute-Garonne, B. 459. — Tallemant, IV, 3.

2. *Aff. étrang.*, t. 809, fol. 105; t. 810, fol. 387. — M^{me} de Ventadour abandonna le monastère, moyennant 1,500 liv. de pension. (Elle en demandait 3,000.) De plus, on la condamna à restituer 20,000 liv. pour avoir mal administré.

3. Témoin le sieur de Verthamon pour l'hôpital de Reims (Arch., Guerre, LXVII, 6).

Mais ce n'est qu'avec une extrême répugnance que le pouvoir civil se décide à « remettre la liberté des élections » dans les abbayes où il a droit de patronage. Il estime que c'est introduire « les brigues et les cabales, » leurs compagnes inséparables ; comme si un régime par lequel l'Église chrétienne même recrute son premier pontife, qui pour toutes les dignités séculières ou régulières avait duré une douzaine de siècles, dont les ordres religieux dans notre pays ont repris, depuis plus de quatre-vingts ans, le paisible fonctionnement, pouvait être un régime mauvais ; comme si le choix d'un laïque, guidé par des intérêts tout mondains, pouvait être préférable. C'est à ces choix, au contraire, qu'on doit attribuer le relâchement de certaines règles. L'humble formule « indigne abbesse de ... » qui termine les lettres de cette sœur, jure un peu avec l'inscription, sur les registres de dépense du monastère, des gages annuels de ses laquais. On se divertissait trop dans quelques *religions* ; non pas de ces divertissements naïfs, comme celui que les chartes du moyen âge imposaient aux sœurs du Paraquet, et qui les obligeaient, *pour avoir droit aux dîmes*, à danser au bal champêtre la veille de l'Ascension et à donner des bourses aux meilleures danseuses. On recevait trop d'étrangères dans les cloîtres, trop de filles ou de femmes que leur père ou leur mari mettent là en dépôt, ou qui y cherchent un asile passager contre l'autorité de leur mari ou de leur père¹. Une administration municipale interdit aux « fausses dévotes » de porter l'habit de religieuses, « à peine d'en être honteusement dépouillées en place publique. » Et cet habit, qu'on protège contre toute usurpation, quelques religieuses le réduisent « à une petite guimpe fort claire et fort courte, » ou l'ornent « de gorgerettes et manchettes brodées et en guipure, » ainsi que le Père visiteur le reproche au « très noble chapitre des chanoinesses-comtesses du dévot couvent de Neuville-les-Dames². »

Les couvents féminins d'autrefois avaient la même autorité, les mêmes prérogatives que ceux du sexe fort ; bien des prieures nommaient les curés des paroisses de leur juridiction. Elles ont droit de justice, « sauf celle du sang. » L'abbesse des Clarisses de Mont-de-Marsan, suivie de toutes ses religieuses, prête serment de fidélité au roi, à la Chambre des comptes de Navarre,

1. Arch. dép. de la Sarthe, II. 1322 ; de l'Aube, G. 1344.

2. Arch. dép. de l'Ain, H. 357 et 358. — Arch. comm. de Saint-Malo, FF. 3. — Abbé Arnould, *Mémoires*, 507.

sur le carreau de velours fleurdelisé, pour trente ou quarante fiefs; à Troyes, l'abbesse de Notre-Dame-aux-Nonnains prétend que l'évêque n'a pas le droit d'être installé, ni d'entrer à la cathédrale, sans avoir reçu de ses mains la crosse et la mitre et sans avoir été présenté par elle au Chapitre¹. Certaines congrégations de femmes, qui dépendent de l'ordre de Cîteaux, supportent impatiemment l'autorité du supérieur général et de son conseil; par contre, l'abbesse de Fontevrault a pareil pouvoir sur les couvents d'hommes de son ordre que sur ceux de filles. Elle reçoit les vœux des religieux aussi bien que ceux des religieuses, établit, dépose les confesseurs et dispense à son gré de leurs ordonnances. Que de semblables dames, haranguées par les magistrats à leur passage dans les villes, en relations de parenté souvent, d'amitié toujours, avec la famille royale et les premiers de la nation, n'aient guère eu le goût de l'obéissance au pasteur du diocèse, on le devine du reste; ce qui surprend davantage, c'est de voir les évêques obligés de plaider indéfiniment, avec les moindres monastères, pour les contraindre à réparer leur clôture ou à exhausser leurs murs².

V.

*Libre renaissance religieuse. — Ordres nouveaux
ou réformés.*

Nous venons d'exposer ce que l'État avait su faire de l'Église; qu'on admire maintenant ce que l'Église sait faire d'elle-même. Par une coïncidence providentielle, c'est au lendemain des rudes assauts du xvi^e siècle que, des diverses couches du clergé, sur-

1. Arch. dép., Aube, G. 935, 1296. — Là le chapitre lutte avec l'évêque pour empêcher les religieuses de chanter un chant nouveau ou de se voiler le visage. — Arch. dép. des Landes, II, 216; de la Haute-Garonne, B. 391.

2. Arrêts du Conseil privé du 27 août 1635, du Conseil d'État du 8 octobre 1641. Réformation de l'ordre de Fontevrault. — Les abbesses de Chelles étaient Marie-Henriette de Bourbon, fille de la comtesse de Romorantin, puis (1629) Madeleine de la Meilleraye; celles de Fontevrault, Jeanne-Baptiste de Bourbon, sœur d'Henriette, puis Gabrielle de Rochechouart, sœur de M^{me} de Montspan. — *Aff. étrang.*, t. 810, fol. 331. — « Il y a bien des villes en France où l'enceinte n'est pas si grande, dit M^{lle} de Montpensier (*Mémoires*, 8), que l'enclos de Fontevrault. »

gissent les réformateurs. Au-dessus d'eux tous apparaît l'apôtre moderne, Vincent de Paul, figure sublime, l'un des hommes qui ont rendu le plus de services à la France, au christianisme, au genre humain. Ce saint et bienfaisant génie, à qui l'on pourrait demander la seule solution possible de la « question sociale » qui nous hante, a, par ses fondations multiples, doté l'Église d'un patrimoine plus durable que ses biens temporels. Il l'a enrichi de tous les pauvres, des malades, des enfants trouvés et des vieillards abandonnés, des fous, des galériens, des esclaves, de toute la clientèle évangélique qu'oubliaient les prélats bien rentés et les abbés de cour. Il soigna les âmes autant que les corps.

Nous trouverons, à l'Assistance publique, cet institut qu'il avait appelé les « Filles de la charité, » et que le peuple, dans sa justice reconnaissante, continue à nommer les « Sœurs de Saint-Vincent de Paul. » Dès à présent, nous assistons à l'éclosion de cet ordre dont les débuts furent si modestes, le développement si rapide et les œuvres si abondantes : la congrégation de la Mission. Son but était l'enseignement du catéchisme, son public les masses rurales, « aussi dénuées que possible d'instruction religieuse¹. » Cette association qui, en 1625, ne comptait que trois personnes : *Monsieur Vincent*, Portail, son premier disciple, et un prêtre auquel ils donnaient cinquante écus par an, se recruta d'hommes d'élite venus des diocèses les plus divers. Quand les premiers missionnaires quittaient leur maison pour aller de village en village, ils en confiaient la clef à un voisin, n'ayant pas de quoi payer un domestique; en moins de vingt-cinq ans, les Lazaristes, — on leur donna le nom du couvent où ils logeaient, — étaient devenus assez nombreux pour fournir aux évêques un personnel capable de diriger des séminaires². « Qui m'eût dit cela, s'écriait le vénérable fondateur, j'aurais cru qu'il se serait moqué de moi ! car ni moi, ni le pauvre M. Portail n'y pensions pas ; hélas, nous en étions bien éloignés ! »

Vincent de Paul, nous apprend son historien, avait l'esprit posé, circonspect, difficile à surprendre. « Il ne s'empressait jamais dans les affaires et ne se troublait point par leur multitude. Cette mesure, ce bon sens supérieur, qui sont un de ses

1. Les Lazaristes s'obligeaient « à ne prêcher ni administrer aucun sacrement dans les villes où il y aura archevêché, évêché ou présidial, sinon en cas de notable nécessité. » — Abély, *Vie de saint Vincent de Paul*, I, 103.

2. L'ordre avait été approuvé par une bulle du pape de 1632.

caractères distinctifs, M. de Bérulle, le fondateur de l'Oratoire français, ne les possédait pas au même degré. Créé en 1614, l'Oratoire comptait, quinze ans plus tard, cinquante maisons. Bérulle avait songé d'abord à former des ecclésiastiques pour les mettre à la disposition des évêques; on lui reprocha d'avoir abandonné son premier dessein en « établissant des compagnies religieuses, à la vérité agréables à Dieu, mais qui ne mettaient pas la main à l'œuvre. » Richelieu lui représentait « qu'il eût mieux valu se contenter de quelques maisons dans les meilleures villes du royaume, en attendant que son ordre fût fortifié d'hommes savants et spirituels: au lieu qu'il en prenait un si grand nombre qu'il n'en pouvait fournir aucune¹. »

Et puis, Bérulle s'occupait trop de politique. Pendant qu'il s'acquittait à Rome ou ailleurs des missions dont Richelieu le chargeait, et qui lui valurent le chapeau de cardinal, il perdait un peu de vue la pure mission apostolique. De degré en degré, il n'est pas impossible que l'ambition du poste suprême lui soit venue, et qu'il ait rêvé la succession de celui qu'il remplaçait déjà dans la faveur de la reine mère. Cela ne l'empêche pas d'avoir exercé l'action la plus salutaire pour l'Église, par le rayonnement d'une sincère piété, plus encore que par l'autorité d'une grande place.

Austérités, longues prières, grandes aumônes, tout ce qui distingue les enfants privilégiés du Christ, sont le partage d'Olier, le fondateur du séminaire de Saint-Sulpice, du Père Eudes, de Bourdoise. Mais ils ne prêchent ni ces longues prières, ni ces austérités; ils n'en prescrivent même qu'un petit nombre dans les règles qu'ils tracent à leurs disciples. Ce mouvement religieux ne ressemble en rien à tous ceux qui l'ont précédé; il frappe par son côté pratique. Il ne prône ni le silence, ni la retraite, ni la méditation; il ne pousse personne vers le cloître; son but est de faire des chrétiens effectifs de ceux qui ne sont chrétiens que de nom, y compris les clercs. La religion que l'on enseigne est, si l'on peut parler ainsi, toute laïque, c'est-à-dire à la portée des laïques. L'Évangile et le catéchisme sont les livres à répandre; l'école, la chaire, le confessionnal sont les lieux de combat des nouveaux

1. Richelieu, *Mémoires*, II, 52. — Abbé Houssaye, *Card. de Bérulle*, II, 565 et suiv. — Pour l'histoire de l'oratoire, nous renvoyons le lecteur à cet ouvrage.

zélateurs ; le prosélytisme est le premier objectif de leur foi expansive. Les nouveaux ordres sont à peine des ordres : Eudistes, Lazaristes, Oratoriens, Sulpiciens n'ont d'autre costume que la soutane séculière ; et en un temps où « c'était une espèce d'injure de dire à un ecclésiastique de qualité qu'il était un prêtre, » le curé Bourdoise répond au roi, qui lui demande de quel ordre il est : « De celui de Saint-Pierre, tout simplement. — Je n'en ai jamais entendu parler, » répond le prince¹.

Olier, le plus jeune de cette courageuse phalange, avait, depuis son enfance, une abbaye en Auvergne ; c'est là qu'arrivé à l'âge adulte, il brûle de se rendre pour faire des missions dans les montagnes. Il prêche tous les jours, passe la moitié de son temps à confesser, assemble les pauvres, leur donne à manger, les sert tête nue et se nourrit de leurs restes. Il est moins aisé à ces saints personnages de réformer les pasteurs que les troupeaux. C'est que les uns souffrent des abus, tandis que les autres en vivent. Bourdoise se fait d'irréconciliables ennemis, en voulant interdire à ses pénitents clercs la pluralité des bénéfices. Vincent de Paul a grand'peine, en Bresse, à empêcher les prêtres « d'exiger de l'argent pour entendre les confessions des pauvres gens². »

Quelques ordres nouveaux, apparus sous le règne de Henri IV, s'étaient développés durant la minorité de Louis XIII : les chanoines de Saint-Augustin du P. Fourier ; les Barnabites, qui s'installent dans le Midi ; les Feuillants, qui n'avaient que trois maisons en 1600 ; les Récollets ou « Frères mineurs de l'étroite observance, » dont le premier établissement à Nevers date de 1597³. Le plus important des nouveaux ordres, par le nombre et par le talent, par l'influence qu'il acquiert, par les sympathies et les antipathies passionnées qu'il inspire, ce sont les Jésuites ; nés d'hier, un instant anéantis ou supposés tels, puis ressuscités

1. Vincent de Paul était le doyen de ces ecclésiastiques. Il était né en 1576 à Pouy (diocèse de Dax), où, disait-il, « sa première occupation avait été de garder les pourceaux. » Mais il se vante ; son père était un paysan aisé, qui le fit instruire au collège. Bourdoise était né en 1584, Eudes en 1601, Olier en 1608.

2. Abély, *Vincent de Paul*, 60. — Un autre abus du pays était de faire confesser les enfants, en commun, depuis l'âge de sept à huit ans jusqu'à quatorze, « les interrogeant publiquement sur les péchés qu'ils pouvaient avoir commis. »

3. On peut citer aussi les chevaliers *gloriosae conceptionis Immaculatae Virginis*, institués en 1623 par le duc de Nevers, et l'ordre de l'Exaltation de la Sainte-Croix, fondé en 1638.

en France par un édit de 1603. Aucune association religieuse n'étendait le champ de son activité sur d'aussi vastes espaces et dans des sphères aussi variées. Du fond de l'Orient à l'extrémité de l'Amérique, les Jésuites traduisent des Évangiles dans toutes les langues, occupent des postes considérables, tantôt négociants, tantôt diplomates, tantôt martyrs. Au Japon, chez le Grand Mogol, au cap Vert et aux îles Fortunées, au Mexique, au Brésil, ce sont, au commencement du XVII^e siècle, les vrais et seuls pionniers de la civilisation. En Europe, ils dirigent la conscience des rois, distribuent l'instruction à la jeunesse, montent dans toutes les chaires et publient des bibliothèques sur l'histoire, la théologie, la physique, des poésies et des controverses. Ils empruntent à tous les ordres ce qui avait fait la gloire et la force de chacun d'eux : aux Bénédictins, leur érudition ; aux Dominicains, leur éloquence ; aux Capucins, leur pauvreté. En eux s'incarne l'esprit démocratique de la primitive Église, l'esprit dominateur de l'Église des temps féodaux ; mais le tout approprié aux temps modernes, aux situations, aux circonstances. Nuls, mieux que les Jésuites, n'ont su défendre la *thèse* et se contenter de l'*hypothèse*, selon le langage théologique. L'obéissance, dont Ignace avait fait le principal ressort de son institut, est devenue plus absolue depuis deux siècles dans toute l'Église, et la Compagnie de Jésus n'a pas peu contribué à cet affermissement d'une discipline qui a permis au catholicisme de braver de rudes épreuves.

Pour les contemporains de Richelieu, pour Richelieu lui-même, les constitutions de la Compagnie avaient un aspect mystérieux qu'elles n'ont pas tout à fait perdu dans le plein jour actuel. Une note de la main du cardinal, en marge d'un mémoire sur les Jésuites, porte : « Cette société est *timentibus leo, audentibus lepus*. » Il dit de l'un d'eux « qu'ayant fait son quatrième vœu, il était informé de toutes leurs lois particulières et de leurs *secrets*. » Il croirait volontiers aux « Jésuites de robe courte, » à ceux que « les Jésuites reçoivent dans leur Compagnie pour demeurer néanmoins dans le monde¹. » La Société avait ceci de spécial que ses membres n'étaient religieux qu'après les *grands*

1. *Mémoires* de Fontenay-Mareuil, 289 ; de Richelieu, III, 225. — *Aff. étrang.*, t. 787, fol. 33. — De Grammont, *Relations sur Alger*, II, 9. — Créteineau-Joly, *Hist. de la Compagnie de Jésus*, II, 363.

vœux; que le général jouissait, en vertu d'une bulle pontificale, du pouvoir de délier de ces vœux mêmes; que du reste ceux qui étaient admis à les prononcer, — *les profès*, — qui seuls prenaient part à l'élection du général, étaient en fort petit nombre¹. Par suite, quoique faisant vœu d'étroite pauvreté, quoique assimilés à ce titre aux ordres mendiants devant les parlements, les Jésuites conservaient néanmoins la pleine possession de leurs biens personnels, jusqu'à la prononciation de vœux que les uns ne faisaient jamais et que les autres ne faisaient qu'à un âge avancé. Ils s'affranchissaient, en pratique, des édits qui avaient réglé leurs droits de succession; le concile de Trente les avait dispensés des décrets qui défendaient aux ordres monastiques « de tenir des biens immeubles, *en propriété particulière de couvent*². » Ils étaient donc à l'état d'exception unique, vis-à-vis de la loi civile, comme vis-à-vis de la loi religieuse. A la fois riches et pauvres, et comme ordre, et comme individus, on les a vus toujours avoir peu, et dépenser beaucoup. « Ils crochètent, disent leurs ennemis, plusieurs bons bénéfices; ce à quoi le plomb de Rome ne leur manque pas, non plus que la cire de France. »

Une bulle du pape unit un prieuré à leur collège de Toulouse; des lettres patentes en unissent un autre à leur collège de Charleville. A l'occasion d'une concession de ce genre, faite « pour élargir un peu notre maison, » le Père Binet remercie chaudement Richelieu, « au nom de notre petite compagnie, » et en particulier « au nom du P. général, qui craint d'être importun à Son Éminence par ses lettres trop fréquentes³. »

Le cardinal était médiocrement favorable à ces accroissements. Il disait au confesseur du roi : « Faites que vos Pères ne poursuivent plus d'unions de bénéfices à leurs collèges; ce grand soin qu'ils ont de bien fonder leurs maisons leur attire l'envie, et fait dire qu'ils s'attendent moins que les autres religieux à la providence divine. »

1. Le Père Oliva fut nommé général, en 1661, par 49 voix sur 91 votants seulement.

2. Édit de septembre 1603. — Rapine, *Cahiers du tiers état*, 15. — Arch., Haute-Garonne, B. 516.

3. *Aff. étrang.*, t. 800, fol. 373. — Arch., Haute-Garonne, B. 472. — Arch., Guerre, XLII, 14. — *Lettres et papiers d'État*, VI, 7. — Floquet, *Hist. du parlement de Normandie*, IV, 14.

Toutefois, la soi-disant richesse des Jésuites est une légende. Ils n'avaient, en 1610, que 12 ou 15,000 écus de revenu en toute la France. « J'offre de faire voir, disait le P. Coton quinze ans plus tard, que nous n'avons pas 200 fr. par homme, en y comprenant vivres, vêtements, livres, sacristie, bâtiments, procès, voyages, et toute autre dépense commune et particulière. Nous sommes prêts à en faire la preuve; et nous nommerions plusieurs ecclésiastiques, dont le moindre lui seul a plus de bénéfices que nous tous ensemble¹. » Les rapports du premier ministre avec la Compagnie de Jésus ont toujours été moitié miel et moitié vinaigre. Ces deux puissances s'allièrent quelquefois, se flattèrent souvent, se redoutèrent toujours et ne se plurent jamais. Le prince de Condé, « pour être estimé bon catholique, affectait d'aimer plus les Jésuites que les autres religieux, les tenant pour les plus autorisés. » Bien des gens l'imitaient. Richelieu faisait commencer à ses frais le grand autel de leur église, rue Saint-Antoine; il espérait gagner l'ordre par des bienfaits. Les Jésuites recevaient les faveurs, se confondaient en protestations, mais ne cédaient rien². L'un était tout de la terre, les autres étaient tout du ciel; chez l'un comme chez les autres, les moyens étaient les mêmes, mais les buts différaient; ce que Richelieu savait faire dans l'intérêt de la politique française, les Jésuites y excellaient dans l'intérêt de la politique chrétienne. A l'extérieur, l'un poursuivait la grandeur de la France, les autres la gloire de l'Église universelle; à l'intérieur, l'un travaillait à soumettre l'Église à l'État, les autres à subordonner l'État à l'Église, c'est-à-dire les intérêts temporels aux spirituels.

Absolus, l'un par système, les autres par devoir, ces rivaux pesaient en sens inverse sur l'esprit du roi; celui-ci au conseil, ceux-là au confessionnal; celui-ci lui parlant de sa puissance sur la terre, ceux-là de son salut dans l'éternité. Un Jésuite du nom de Jarrige, dont nous avons parlé plus haut, prétend qu'au moment de la prise de Corbie par Jean de Werth, la joie fut si

1. Crétineau-Joly, *Hist. de la Compagnie de Jésus*, III, 41. — On ne put, avec leur revenu, entretenir, à Bourges ou à Lyon, sept ou huit régents, au xvi^e siècle, lors de leur expulsion; et cependant les jésuites y vivaient au nombre de trente à quarante, preuve qu'ils se contentaient de peu.

2. *Mémoires de Richelieu*, III, 225; de Fontenay-Mareuil, 171; de Montchal, I, 36. — *Lettres et papiers d'État*, II, 157.

grande au collège de Bordeaux qu'une dizaine de Pères firent un feu de joie clandestin, sous la voûte de la chapelle, avec quelques fagots et les balais de leurs chambres; et que le provincial fit rayer des litanies de chaque jour la prière que l'on faisait pour le roi : *Hostes superare*. Il est difficile d'ajouter une foi entière aux assertions de ce personnage, qui, après avoir déversé l'injure sur un ordre où il avait passé vingt-quatre ans, se repentit et se rétracta¹. Mais il est probable que des religieux, qui avaient voué leur vie à la défense et à la propagation du catholicisme, ne pouvaient voir avec plaisir l'heureuse issue d'une guerre qui consacrait le triomphe des protestants dans le centre de l'Europe. L'excès du patriotisme, en cette occurrence, eût été pour eux une sorte d'apostasie; ils se bornèrent à prodiguer aux blessés des deux nations les soins de leur ministère. On demande des Jésuites à Pignerol; il en vient deux accompagnés d'un serviteur; ils vivent avec 10 liv. par personne et par mois, « qui suffisent ric-à-ric à leur nécessité. » Ils désireraient seulement se *remeubler*, « car ils couchent sur la paille, faute de matelas, et se couvrent de leurs habits, faute de couverture. »

Le soin des malades dans les épidémies était l'apanage des ordres religieux; à Toulouse, pendant la peste de 1628, personne ne veut « courir les hasards de l'assistance; » des Jésuites, des Cordeliers et des Récollets s'offrent seuls. A Rouen, dix-neuf Capucins meurent en soignant les pestiférés (1622). Les Minimes d'Avallon rappelaient que la ville les avait demandés en temps de peste, « et qu'alors leurs Pères étaient tous morts². » C'est ainsi que les moines payaient leur bienvenue! De telles alliances, cimentées par le sang, tout au moins par d'importants services, créaient entre le couvent et la cité des liens qui paraissaient respectables. Il n'est pas mauvais de le rappeler en effet, ce n'est pas seulement par dévotion, c'est par intérêt que les populations attiraient et maintenaient dans leurs murs ces religieux et ces religieuses. Ce n'est ni la volonté royale, ni l'autorité des évêques qui a déterminé le mouvement de piété d'alors. Ces couvents que

1. Il mourut à Tulle, en 1670. — Son livre, paru en 1649, a pour titre : *Jésuites mis sur l'échafaud*, p. 19. — Par l'édit de septembre 1603, il était défendu aux supérieurs d'avoir aucun religieux étranger dans les maisons de France, sans la permission du roi.

2. Arch. comm. d'Avallon, CC. 47. — Arch., Haute-Garonne, B. 490. — *Aff. étrang.*, t. 796, fol. 229; t. 804, fol. 2.

peuple la parole de quelques missionnaires, c'est le sentiment public qui les réclame, c'est la libre initiative des villes qui les dote. Légalement, rien n'est plus compliqué ni plus difficile que la fondation d'une maison nouvelle : lettres patentes, permission de construire du seigneur suzerain, autorisation de l'évêque diocésain, arrêt du Parlement ordonnant l'enregistrement, et vingt autres formalités. Nous ne voyons que des entraves et aucun encouragement officiel¹. Le Parlement de Rouen déclare, en 1631, que « depuis vingt ou trente ans se sont introduits en cette ville tant et de si divers ordres, surtout mendiants, que le nombre excède tout ce qui en avait été institué mille ans auparavant ; que des rues sont presque entièrement occupées par des maisons de *religions* nouvelles. » Joignant les décisions aux remontrances, il ordonnait que les Augustins déchaussés sortiraient, dans les trois jours, de la ville et des faubourgs. Richelieu estime « qu'il est de la prudence de S. M. d'arrêter le trop grand nombre de monastères qui s'établissent tous les jours. Il faut, en ce faisant, mépriser l'opinion de certains esprits, aussi faibles que dévots, et plus zélés que sages.... L'excès en est incommode et pourrait venir à un tel point qu'il serait ruineux. » Il défendait, par des règlements sévères, d'en créer aucun, si ce n'est là où les évêques le jugeraient indispensable. Et les prélats ne montraient pas plus de bonne volonté : l'archevêque de Reims proteste contre des religieuses qui se sont établies dans son diocèse, le vicaire général de la Charité se plaint de l'installation, *trop proche de lui*, des Cordeliers de Saint-Louis et des sœurs de Sainte-Élisabeth. Des ordres anciens traitent les nouveaux en intrus. Les Capucins cherchent-ils à fonder un couvent, les Minimes s'y opposent et obtiennent une lettre de la reine mère qui *demande à la ville* de surseoir².

1. Nous voyons l'abbesse de Jouarre recevoir 7,000 liv. pour les réparations de l'abbaye (Plumitif, *Chambre des comptes*, P. 2757, fol. 242), mais ce sont des dons extrêmement rares. Richelieu créa personnellement 2,000 liv. de rente au profit du noviciat des Frères prêcheurs. — Quand il s'agissait d'exemption d'impôts, le Parlement refusait souvent d'enregistrer les lettres patentes qui les accorlaient (Arch., Haute-Garonne, B. 445).

2. *Aff. étrang.*, t. 780, fol. 273. — *Lettres et papiers d'État*, II, 174. — Richelieu, *Testament politique*, I, 165. — Déclaration du 21 novembre 1629. — L'arrêt du Parlement de Paris du 27 janvier 1632 demande la diminution des religieux mendiants, « les aumônes, en quelques lieux, n'étant pas suffisantes pour les entretenir. » — Arch., Lot-et-Garonne, B. 11. — Floquet, *Hist.*

Même si l'évêque, favorable à la création projetée, s'emploie de son mieux à la faire réussir, ses efforts demeurent infructueux, lorsque le chapitre et les curés y sont hostiles. C'est le cas des Jésuites à Troyes ; la population est partagée. Loin de les soutenir, le roi leur interdit d'y rester : « Je ne veux pas qu'il y ait collège, ni maison des Pères Jésuites en ma ville de Troyes, écrit-il au maire ; ils vous reporteront les clefs du logis où ils sont. » Cependant, un bourgeois dit « avoir vu un Jésuite au fond d'une chapelle privée prêt à dire la messe. » Le présidial informe ; on décide que, si les Jésuites persistent dans leur refus de se retirer, « ils seront mis dans un carrosse, pour être conduits au dehors avec douceur et sûreté. » En attendant, un curé, par ordre de la municipalité, envahit leur chapelle et emporte leur ciboire à l'église voisine¹.

Les villes sont absolument souveraines ; aussi libres d'accueillir que de repousser, souvent elles ne reçoivent les nouveaux couvents que sous condition². Elles mettent d'ailleurs autant d'empressement et de persévérance à obtenir ceux qu'elles désirent, que d'énergie à repousser ceux dont elles ne veulent pas. Troyes appelle dans ses murs les Ursulines, leur achète un immeuble de valeur et passe avec elles un traité. Avallon fait pétition sur pétition pour parvenir « à ce que les Capucins demeurent en permanence. » Plus de cent notables, — parmi lesquels pas un ecclésiastique, — présentent requêtes à cet effet au Parlement, au gouverneur de province. Les échevins délibèrent dans ce sens ; chacun fait du zèle, chacun veut pouvoir s'attribuer le succès. Ce sera un titre à faire valoir aux élections prochaines. On acquiert alors la popularité en amenant les Capucins, en les assistant, en devenant leur *père temporel*, comme on l'ac-

du parlement de Normandie, IV, 430. — Les religieux de Montferlat doivent obtenir lettres patentes pour avoir « permission de faire quête en France. » — Arch., Guerre, LXVII, 3.

1. Arch. dép., Aube, G. 1296. — En 1631, la ville de Troyes agit de même avec les religieuses de la Visitation ; « elle a, dit-elle, huit couvents, dont moitié récemment fondés ; cela suffit. » — Arch., Guerre, XXIV, 36 ; XLIX, 5. — *Aff. étrang.*, t. 778, fol. 82.

2. Saint-Sever ne laisse établir de nouveaux religieux qu'après avoir acquis la certitude qu'ils ont les moyens de construire une église et un couvent. — Arch. dép., Landes, Saint-Sever, BB. 2. — Toulon s'oppose à l'introduction des Observantins et des Récollets, « attendu qu'il y a déjà trop de besaciers. » — Arch. comm., Toulon, BB. 56.

quiert peut-être aujourd'hui en les chassant, en demandant leur renvoi¹.

Les Clarisses arrivent à Roquefort; elles sont visitées de tous les habitants « *de l'une et de l'autre religion*, avec de grandes démonstrations de joie et offres de services. » Le conseil communal d'Angers achète un prieuré de l'ordre de Fontevrault; il abandonne une rue aux Ursulines. Ailleurs on préfère les Visitationnaires; on leur offre une maison dans le faubourg. Les habitants de Château-du-Loir font une assemblée pour solliciter à la fois un couvent de Bénédictines et un autre d'Ursulines; si l'évêque ne consent pas à autoriser les deux en même temps, ils demandent au moins les premières, « parce qu'ils les jugent plus utiles, et en espèrent tirer un plus grand fruit. » Les religieux carmes et jacobins, dit le conseil de Nevers, « ne sont point à charge à cette ville; chacun d'eux pouvant subsister fort honnêtement avec 150 liv. par an. Il peut y en avoir douze sur le pied de cette défense. » La ville de Bourg négocie pendant vingt ans, sans se lasser, afin de posséder un collège de Jésuites. Elle promet une subvention annuelle de 600 liv., puis de 1,200. Le conseil des bourgeois entretient une correspondance suivie avec le Père provincial de Lyon, avec de grands personnages « pour avoir leur protection dans l'affaire. » Les Cordeliers offrent bien de régir le collège, « en fournissant les maîtres convenables; » mais ce sont des Jésuites que l'on veut. Les « assemblées généralissimes » font des remontrances dans ce but, députent les syndics à Dijon, à Paris, et aboutissent enfin après mille démarches.

On se trouve en présence de gens qui savent ce qu'ils veulent: toujours un but utile; tantôt c'est pour défricher un communal inculte et malsain, tantôt c'est pour instruire les garçons ou les filles, tantôt pour soigner les malades, pour prêcher et remplir le ministère ecclésiastique². Ces libres et cordiales relations des couvents avec les municipalités honorent les uns autant que les autres; les bons offices mutuels n'empêchent pas chacun de faire valoir ses droits: « les PP. Carmes, en procès avec la commune d'Aiguillon, ayant méconnu, dans les termes de leur requête,

1. Arch. dép., Aube, G. 1297. — Arch. comm. de Bourg, BB. 97; d'Avallon, BB. 4.

2. Arch., Guerre, LXII, 9. — Arch. comm. de Bourg, BB. 78 à 80, 94, 97; de Nevers, BB. 268, 292; d'Avallon, BB. 3, GG. 97; d'Angers, BB. 61, 77. — Arch. dép. des Landes, H. 228; de la Sarthe, H. 1483; de l'Aube, G. 1297.

l'autorité des consuls, seront à l'avenir privés de toute gratification¹. »

Le mouvement de ce temps, avons-nous dit, poussait les couvents vers les villes; au contraire de la vocation cénobitique qui dispersait les premiers moines dans les champs. L'ermite, si abondant au moyen âge, disparaît peu à peu; on remarque comme des singularités d'une autre époque ces ermites du Mans, d'Aix ou d'Amiens, qui sont *reclus*, suivant les anciennes cérémonies, par un évêque ou un abbé. Quelques-uns, en se séparant à jamais du reste des hommes, ne font aucun vœu : ce sont des *ermites laïques*, qui vivent d'aumônes dans les bois. L'ermitage est souvent propriété communale; la ville le répare, à bon marché du reste; Avallon donne pour cet objet 3 liv. en 1625. Au siècle suivant, l'ermitage est vide; un particulier le prend en location et le fait valoir². Parmi les nouveaux ordres de femmes, les plus nombreux se livrent à l'éducation; telles les Ursulines, qui comptent en France, à l'avènement de Louis XIV, plus de trois cents maisons; les Visitandines, créées par saint François de Salles et la baronne de Chantal; les filles du Calvaire³ et les illustres sœurs de Port-Royal, qui pratiquent la règle de saint Benoît dans sa primitive rigueur⁴. Comment ne pas l'admirer, tout en déplorant la mauvaise tournure qu'elle prit ensuite, cette renaissance de Port-Royal-des-Champs, cette famille Arnauld et cette famille Pascal, d'un ascétisme si peu contagieux, d'un caractère si haut? cette Angélique Arnauld et cette Mère Agnès, sa sœur, toutes deux jeunes, belles, instruites, uniquement occupées du soin de leur perfection et de celle des autres, dévouées toutes deux à une vie d'humilité, dont l'éclat de leurs vertus fait presque une gloire mondaine!

1. Arch., Lot-et-Garonne, Aiguillon, BB. 4. — La ville de Bourg (Arch. comm., BB. 82) donne un certificat de bonne vie à un religieux jacobin expulsé par son prieur.

2. Arch. comm., Avallon, GG. 108. — Arch. dép. de la Sarthe, G. 21.

3. D'abord nommées Bénédictines; elles s'établirent à Paris, rue de Vaugirard, près du petit Luxembourg, en 1622. Les Ursulines avaient été introduites en France par M^{me} Lhuillier, sur le conseil du P. Gonthery, jésuite.

4. On voit aussi de nouveaux établissements sans lien entre eux, des couvents de chanoinesses. Un particulier fonde à Agen une *maison de chasteté*, affectée au logement de quatre filles orphelines, « qui feront résolution de vivre pudiquement et chastement tout le temps de leur vie. » — Arch., Lot-et-Garonne, B. 38, 57.

L'influence exercée sur une société par de telles personnes et de tels exemples est profondément salutaire ; elles inspirent le goût du bien, elles le mettent en quelque sorte à la mode¹. C'est un spectacle profitable que celui d'une princesse de Lorraine qui se fait franciscaine, d'une demoiselle de Ligne qui se fait capucine, d'une Séguier ou d'une La Rochefoucauld qui entrent au Carmel, où l'austérité dépassait de beaucoup tout ce que l'on avait jamais vu dans notre pays. Ces Carmélites, que le siècle entrevoit le Christ en main, couvertes du voile noir et du grand manteau blanc des filles de Sainte-Thérèse, derrière des grilles inaccessibles « qui menacent étrangement, dit Bossuet, tous ceux qui approchent, » ces Carmélites ont marqué leur empreinte sur ce monde qu'elles avaient dédaigné. La venue de ces congrégations qui accusaient, par la manifestation de leur foi, la vitalité de l'Église, eut pour premier effet de rendre plus saillant le relâchement de la plupart des ordres anciens, et de les contraindre à se réformer. La réforme n'était autre chose que le rétablissement de la règle imposée par les fondateurs et observée par les premiers disciples. Elle était urgente et demandée de tous côtés, aussi bien par le clergé que par la magistrature². On se plaignait du grand nombre de moines que l'on voyait à la cour ; le grand aumônier était impuissant à interdire ces fréquentes allées et venues. « Il faut, disait le Parlement de Paris, que l'on ne voie plus de religieux vagabonds s'abandonner à toutes sortes de débauches et devenir la honte de l'état monastique. Le mal est arrivé aujourd'hui à un tel excès que, si l'on n'y apportait un prompt secours, il serait à craindre qu'il ne causât quelque funeste résolution. » Les répressions individuelles, dirigées par le conseil d'État ou les tribunaux contre tel ou tel, « pour essayer de le ramener à une

1. On lit dans le « Pasquil de la cour pour apprendre à discourir » (*Variétés historiques* d'Ed. Fournier, III, 264) :

« Il faut donc en premier lieu	Que c'est que méditations :
Apprendre à bien parler de Dieu...	Visiter l'ordre Sainte-Ursule,
Si faut-il faire la dévote,	Connaitre le P. Bérulle,
Porter le cordon Saint-François,	Lui parler de dévotion ; ...
Communier à chaque mois,	Avoir des tantes et cousines
Aller à vêpres à l'oratoire,	Dans le couvent des Carmélites..., »
Savoir où sont les stations,	[etc.]

2. Cf. *Lettres et papiers d'État*, II, 160 ; IV, 197. — Beaucoup d'ordres ont eu plusieurs réformes dans le cours des siècles ; c'est ce qui explique les termes d'*étroite observance*, de plus étroite observance, etc. — Picot, *États généraux*, III, 474.

meilleure vie, » les procès « faits et parfaits aux coupables » étaient insuffisants. Rétablir dans leur première splendeur et pureté des ordres réguliers était une tâche au-dessus des forces du *bras séculier*; d'autant que ce bras séculier les avait, comme nous l'avons dit, privés de leurs chefs naturels par le système des commendes¹. Laubardemont pouvait bien « informer » contre des abbés, « qui ont fait des exécérations si étranges, dit Richelieu, qu'il est impossible de les entendre sans horreur; » mais quel remède apporter aux désordres d'un monastère où « non seulement il ne se fait plus aucun service divin, mais où les religieux même ont été chassés par le prieur? » Sans offrir l'image de pareils scandales, bien des congrégations étaient fort éloignées de leur institution originelle. Il fallait réformer à la fois les Augustins, les Mathurins, les Carmes, les Franciscains, les Prémontrés, les Dominicains, surtout les Bénédictins, autant la branche de Cîteaux que celle de Cluny². Presque seuls, les Chartreux s'étaient « conservés en leur entier » et n'avaient « point fait parler d'eux comme les autres; » leur règle, du reste, était moins sévère que de nos jours³.

Une tâche aussi délicate s'accomplit par un pieux zèle, par une prière persuasive, non par des décrets royaux ni par autorité de justice. De saints personnages, comme Vincent de Paul et Bérulle, y sont infiniment plus propres que des maîtres des requêtes ou des conseillers d'État⁴. Ces fonctionnaires furent pourtant employés

1. Arch., Guerre, XXV, 292; XXVIII, 112; LXVII, 6. — Arrêt du Parlement du 17 janvier 1632. — Arrêt du Conseil du 16 mars 1633. — *Aff. étrang.*, t. 779, fol. 81. — Arch., Haute-Garonne, B. 458. — *Lettres et papiers d'État*, II, 339; III, 458; V, 790; VII, 226.

2. *Aff. étrang.*, t. 803, fol. 349 à 355; t. 806, fol. 148; t. 807, fol. 69; t. 812, fol. 256. — Arch., Haute-Garonne, B. 411, 491. — Il y avait 145 couvents de Dominicains et 14 noviciats en 1634; « le défaut de l'observance, dit un mémoire, procède de ce qu'ils manquent de religieux ayant fait leur noviciat. » — La réforme, dit-on, « est introduite dans le grand couvent des Carmes avec paix et douceur; on continue à travailler aux autres avec plus de peine. » — *Lettres et papiers d'État*, V, 476. — Arch. dép., Yonne, II, 1217. — Arch., Guerre, XXIV, 212; LXXI, 4.

3. Fangère, *Journal d'un voyage à Paris*, 375. — Chaque Père avait un valet et un appartement de trois chambres; mais ils ne mangeaient jamais de viande et ne se parlaient qu'à certains jours de la semaine.

4. Le couvent des Grands-Augustins fut réformé par Bérulle. Cf. l'histoire de ce dernier par Tabaraud, II, 45. — La réforme de l'ordre de Saint-Benoît fut confiée par un bref du pape au card. de la Rochefoucauld, mais le rôle actif fut réservé aux magistrats.

de préférence par Richelieu. Députés dans les couvents, ils opéreraient partout d'une façon uniforme, mettaient de nouveaux religieux en possession de l'abbaye, et licenciaient les anciens en leur donnant une pension qui leur permît de vivre. Quelquefois on partageait en deux les bâtiments claustraux ; les réformés en avaient une moitié, l'autre demeurait à ceux qui ne voulaient pas « prendre la réforme. » Il y avait ainsi, dans une même maison, deux groupes de moines entièrement étrangers ou plutôt hostiles l'un à l'autre, ayant chacun son grand prieur et ses dignitaires particuliers. Situation éminemment fâcheuse : huit ou dix ans après, « il ne restait presque aucun vestige d'observance ni de discipline régulière dans les monastères mêmes où les réformés avaient été introduits. » Un arrêt du Conseil le constate ¹.

Aussi le cardinal se faisait-il peu d'illusions sur la portée de son entreprise. Il se console en voyant que « le dérèglement des monastères est *plus rare* qu'en ses premières années. » Le mieux, selon lui, était « d'établir des réformes modérées que l'on peut *observer à l'aise*, plutôt que d'en entreprendre de si austères qu'on eût de la peine à en supporter la rigueur. » Quelque accommodement, fait à cet égard avec le ciel, par un ministre qui n'avait rien d'un apôtre, « beaucoup de considérations, dit-il, donnent lieu de craindre que les réformes qui se sont faites de notre temps » ne soient pas de très longue durée². Selon son usage, il n'avait pourtant pas hésité devant les grands moyens ; pour mieux supprimer toute résistance, il s'était fait nommer lui-même général de l'ordre de Cluny, puis de l'ordre de Cîteaux, enfin de celui des Prémontrés. Et cela malgré les réclamations de la cour de Rome, malgré les protestations plus ou moins fondées des monastères qu'il voulait soumettre. Le saint-siège représentait qu'un cardinal « ne pouvait être général d'ordre, encore moins général de plusieurs ordres, et moins encore coadjuteur d'un régulier. » Il obtint, malgré tout, les bulles de général de Cluny, mais le pape lui refusa celles de Cîteaux et de Prémontré. Il s'en passa, administra de son autorité privée le spirituel de ces deux derniers et

1. Arrêt du Conseil privé du 12 novembre 1641. Il nomme d'Aligre, Bignon, Vertamont et Fouquet « pour prendre connaissance des abus. » — En 1632, on avait déjà formé une commission composée de quatre conseillers d'État et de huit maîtres des requêtes. — Réformation de Saint-Denis du 26 septembre 1633. — Arrêt du Conseil du 16 mars 1633. — *Aff. étrang.*, t. 806, fol. 134.

2. Richelieu, *Testament politique*, I, 104, 163.

en prit le temporel, si bien que, de tous les abus qu'il voulait extirper, il était lui-même un des plus grands, et que la première réforme eût dû commencer par le réformateur. Les Bénédictins firent observer que les changements dans leur discipline devaient être faits par un chapitre général et non par un homme seul, qu'ils ne refusaient pas d'obéir à des chefs légitimement élus, mais qu'ils voulaient, selon les ordonnances, avoir des religieux pour abbés¹. Richelieu avait affaire à forte partie, puisque Cîteaux passait pour comprendre 3,500 monastères sur la surface de l'Europe. Parmi ceux de France, plusieurs tentèrent d'échapper à la férule du nouveau général, soit en obtenant leur sécularisation, soit en s'agrégeant à des congrégations étrangères; ils n'y réussirent pas². Mais, dans cette guerre de moines, où le souverain pontife même était contre lui, le ministre ne remporta que des victoires sans lendemain. Des occupations multiples, dont la moindre eût suffi à absorber un homme ordinaire, l'empêchaient d'ailleurs d'assurer l'exécution de tant de volontés. Un coup d'œil sur cette campagne, à peu près avortée, montre l'impuissance de l'État hors de son domaine : la faveur obligatoire, la méditation légale étaient une conception impraticable.

Le cardinal fut mieux inspiré lorsqu'il intervint dans la querelle fameuse entre le clergé séculier et les ordres monastiques, parce qu'il se borna à susciter des conférences, à prêcher la concorde et « qu'il procéda plutôt par un accommodement que par la rigueur du droit. » La dispute avait donné le jour à des opinions insensées; tandis que l'*Ouvrage des moines* de Le Camus contenait des allégations blessantes pour tous les religieux, un livre sur la *Hiérarchie de l'Église* mettait les sœurs converses et les frères lais au-dessus des prélats et du pape³. Une commission, composée mi-partie d'évêques et de réguliers, examina les griefs, et le P. de la Salle, supérieur des Jésuites de Paris, proposa une formule approuvée par Richelieu, qui termina le différend⁴. Les religieux reconurent « qu'ils n'ont pouvoir de con-

1. *Aff. étrang.*, t. 799, fol. 276 (ordonnance de Richelieu pour la réformation de l'ordre de Cluny); t. 802, fol. 244; t. 813, fol. 17. — *Mémoires* de Richelieu, III, 185, 186; de Bassompierre, 353; de Montchal, I, 34. — *Lettres et papiers d'État*, II, 501; IV, 452. — Ordonnance Michaud d^e janvier 1629.

2. Arch., Hante-Garonne, B. 456, 478. — *Aff. étrang.*, t. 810, fol. 332, 338.

3. *Aff. étrang.*, t. 802, fol. 203; t. 810, fol. 65. — Montchal, *Mémoires*, I, 340.

4. Une *Lettre des religieux au cardinal de Richelieu*, qui fut rendue publique

fesser et de prêcher qu'autant qu'ils obtiennent de l'ordinaire une permission qui peut toujours leur être retirée. » Ils perdirent la plupart de leurs exemptions et de leurs dispenses et furent soumis à la juridiction épiscopale. C'était le vœu du concile de Trente et celui des états généraux. Le gouvernement de Louis XIII accomplit là son meilleur acte en matière d'administration religieuse, le seul du reste qui rentra dans son rôle. Il mérite également des éloges pour la pacification qu'il apporta, dans la mesure de son autorité, aux querelles que des prétentions rivales suscitaient entre les divers ordres. Comme propriétaires fonciers, les couvents avaient de nombreux intérêts temporels. Sans cesse, un monastère nouveau était vassal d'un ancien : ici les Barnabites sont les seigneurs des Cordeliers ; là, ce sont les Cordeliers qui sont suzerains des Jésuites. Généralement le couvent suzerain exigeait de l'autre des prédications et quelques exercices du culte n'occasionnant aucun revenu ; il lui défend, par contre, toute fonction plus ou moins lucrative. Les derniers venus, comme les Jésuites, supportaient mal la suprématie de leurs devanciers (le cardinal le leur reprocha plus d'une fois) ; ils ne voyaient pas d'un œil meilleur la concurrence que les Oratoriens, plus récents qu'eux, leur faisaient sur le terrain de l'instruction publique.

Noble émulation, à tout prendre, que cette jalousie dans le bien, inséparable de la liberté, qui fécondait tant d'œuvres dont profitait la nation¹.

VI.

Rapports de l'Église et de l'État.

La séparation de l'Église et de l'État, si elle n'est pas encore dans les lois, est depuis longues années dans les mœurs. Elle

et dont une minute, raturée et corrigée de la main du ministre, existe dans ses papiers, dénote la part active qu'il prit aux négociations. Elle contenait une plainte contre l'ouvrage de Le Camus. — *Aff. étrang.*, t. 802, fol. 83 ; t. 804, fol. 161 ; t. 807, fol. 106. — Picot, *États généraux*, III, 500. — Un arrêt du Conseil privé, du 4 janvier 1639, montre qu'il subsista bien des germes d'animosité.

1. Arch. dép., Landes, II, 165. — *Lettres et papiers d'État*, II, 157, 485. — Sur les démêlés des Oratoriens et des Jésuites, voyez abbé Houssaye, *le Cardinal de Bérulle*, II, 463, 597, et Crétineau-Joly, *Histoire de la Compagnie de Jésus*, IV, 349. — *Variétés historiques* d'Ed. Fournier, I, 127.

date de la Révolution française. Le jour où la religion catholique a cessé d'être religion d'État, les rapports séculaires de l'État et de l'Église cessèrent d'exister, aussi bien sous la République que sous l'Empire, ou sous les monarchies qui l'ont suivi. Rien ne pourrait les rétablir; ils mécontenteraient autant les catholiques que les libres-penseurs. L'exposé seul de ces anciens rapports, exhumés par l'histoire, choque les uns et les autres au même degré. Et, quand il en apparaît aujourd'hui quelque vestige, tel que « l'appel comme d'abus, » il fait aux contemporains un effet aussi singulier qu'une perruque sur un habit noir, ou une chaise à porteurs aux Champs-Élysées.

Ne regrettons pas l'ancien ordre de choses : l'État en a peu profité; l'Église en a beaucoup souffert; plus souffert même qu'elle n'en a joui depuis les derniers siècles. Ne vit-on pas, au milieu du concile de Trente, Henri II, se brouillant avec le pape Jules III à cause de Parme et des Farnèse, défendre aux évêques français de prendre part au concile? L'histoire ecclésiastique n'est pleine que des difficultés, des périls même, que suscita la *protection* autant que la *persécution* des rois. Quelle affaire que de perdre ou de mériter « l'honneur de leurs bonnes grâces! » Quel désastre que le premier; quel triomphe que le second! Mais quel malheur pour le bien de la religion que l'importance de ces « bonnes grâces » laïques! On a remarqué que l'Église est même traitée avec moins de respect par les ecclésiastiques, quand ils gouvernent, que par les séculiers; la vie de plusieurs cardinaux-ministres nous l'apprend, et prouve que l'indépendance est plus profitable au corps clérical que l'autorité même de ses membres.

Richelieu disait que « la puissance spirituelle du saint-siège aurait d'autant plus de poids que son autorité temporelle serait plus considérable¹. » Les événements modernes font voir combien il se trompait.

Qui oserait dire ce qu'eût été, au XVII^e siècle, le sort de la Réforme en Allemagne si les intérêts du chef de l'Église catholique et du souverain de Rome eussent été les mêmes? Si, en qualité de *pontife*, la destruction des protestants et le triomphe de la maison d'Autriche devaient être son plus cher désir, il avait à s'applaudir, comme *souverain*, du succès des armes suédoises, qui mettaient les généraux de l'empereur hors d'état de lui nuire.

1. Richelieu, *Mémoires*, I, 295.

C'était la pensée de Gustave-Adolphe quand il disait en riant au maréchal de Brezé : « Sans moi, votre pape ne serait que le chapelain des Espagnols¹. » Le saint-siège était en effet bien peu à son aise entre les rois, ses dévots fils, qui s'appliquaient tous à le dominer. Il pouvait bien défendre aux catholiques anglais de prêter serment à leurs monarques, par le motif que la formule officielle contenait cette profession de foi : « Que le pape n'a pas le pouvoir de déposer le roi ni d'autoriser un prince étranger à envahir ses royaumes, ni de libérer ses sujets de leur obéissance². » C'était encore, à cette époque, la doctrine de la cour romaine que le pape avait pouvoir de faire tout cela ; mais ce qu'on affirmait à Londres, on n'eût plus osé l'avouer à Paris ; la simple publication d'un livre du Père Santarel, qui contenait ces théories, souleva en France une réprobation unanime, et les Jésuites, pour éviter l'expulsion, durent se dégager de toute solidarité avec un confrère aussi compromettant³.

Le clergé, quand la question s'était une première fois posée dix ans auparavant, avait été d'avis, selon les canons du concile de Constance, « de déclarer abominables et hérétiques tous ceux qui croiraient permis d'attenter à la personne sacrée des rois. » Il se montrait moins affirmatif en ce qui touchait le droit du souverain pontife de délier les sujets du serment. Mais l'opinion publique tout entière était avec le Tiers (1614), avec la Sorbonne, qui condamna l'ouvrage de Santarel (1625), et avec le Parlement, qui fit brûler le livre par la main du bourreau. Elle était avec la Chambre des comptes, qui obligeait les évêques à jurer fidélité, « sans approbation des clauses contenues dans les bulles et provisions apostoliques qui seraient contraires aux droits du roi, privilèges et libertés de l'Église gallicane. » Or ces *libertés* consistaient à confier au prince les prérogatives que l'on enlevait au

1. *Lettres et papiers d'État*, VIII, 84.

2. *Mercure français*, an. 1606, p. 115.

3. C'était le fameux traité sur le pouvoir du souverain pontife. Le général de la Compagnie l'avait approuvé à Rome ; le P. Coton fut chargé de le désavouer à Paris. « Votre Révérence, écrit-il au Père général, a agi en l'approuvant comme elle devait faire en telle matière... Si on consulte la raison, rien de plus raisonnable. Mais, dans ce malheureux temps, c'est bien moins la raison que la passion qui dirige les hommes... L'ouvrage est peut-être composé trop légèrement et sans assez de considération et de sagesse... » Créteineau-Joly, *Hist. de la Comp. de Jésus*, III, 331, 334. — Fontenay-Mareuil, *Mémoires*, 81, 82. — *Aff. étrang.*, t. 785, fol. 5.

pape, on allégeait le *fidèle*, mais pour charger le *sujet*; il ne s'agissait pas d'être libre, mais de savoir à qui l'on obéirait. A ce point de vue, les libertés gallicanes font partie intégrante de la monarchie absolue. Que l'on compare cet état avec l'état actuel, on en fera toute la différence, et l'on jugera quel est le plus sensé.

L'esprit de Richelieu avec la cour de Rome peut se définir ainsi : point de libertés gallicanes en théorie; les libertés gallicanes en pratique. Silence et action, c'est l'essence même du despotisme. Le duc de Savoie, disait le cardinal, s'emparerait volontiers d'une portion des États du pape, croyant que « l'augmentation de la puissance d'un prince zélé au bien de la religion et de l'Église, comme lui, serait un assez grand avantage au Saint-Siège, pour qu'il souffrît volontairement quelque mal pour un si grand bien¹. » Ce que ce prince eût fait au temporel, le ministre français tenta de l'exécuter au spirituel. « Il est des questions problématiques au sujet de l'autorité du pape, écrivait-il à l'archevêque de Rouen, mais on ne peut révoquer en doute qu'il ne soit le vicaire général de Jésus-Christ sur terre. » Devenir son vicaire particulier au delà des Alpes, sous un titre quelconque, fut le but, nous allions dire le rêve, de Richelieu. Vice-légat d'Avignon, légat temporaire du saint-siège, patriarche de France, il usa successivement, pour obtenir un de ces postes, toutes les ressources d'une diplomatie ingénieuse; il employa aux négociations des personnages fort divers, sans oublier les cardinaux à pensions grandes et petites; il échoua toujours et en conçut contre Rome une vive irritation². Estimant sans doute de bonne foi que l'Église gallicane ne pouvait être mieux gouvernée que par lui, il considéra comme une injure nationale le refus de la papauté de la lui soumettre. Dès lors commença une lutte sourde entre le Palais-Cardinal et le Vatican que tout contribua à alimenter. Dans un livre publié sous l'inspiration du premier ministre, *le Nonce du pape*

1. Richelieu, *Mémoires*, II, 132. — Les Espagnols, disait-il aussi, « parlent de réformer l'Église et le pape (1629) qui ne pensait qu'à s'enrichir et à fortifier des places, au lieu que sa charge est de prier Dieu. » (*Ibid.*, II, 101.)

2. L'année de la naissance du Dauphin, on lui accorda la légation pour trois mois, puis pour un an, mais il n'en voulut pas à moins de trois ans. — Montchal, *Mémoires*, I, 15, 32, 52, 57. — Crétineau-Joly, qui a eu entre les mains la correspondance des confesseurs du roi, confirme tout ce que dit Montchal sur le patriarcat, et accuse formellement Richelieu d'avoir mérité un schisme. (*Hist. de la Comp. de Jésus*, III, 345.) — *Lettres et papiers d'État*, IV, 511; VII, 896. — Richelieu, *Mémoires*, III, 183.

français, on parla de « l'oppression que le pouvoir des papes faisait subir à la France; » on déclara au roi « qu'il était dispensé des lois de l'Église. » Puis on menaça de réduire le prix des bulles expédiées de Rome¹. Les « informations de vie et mœurs » faites sur les ecclésiastiques appelés à l'épiscopat furent une autre pomme de discorde. Le souverain pontife tint à ce que le nonce en fût seul chargé; le Parlement rendit un arrêt qui en confiait le soin exclusif aux évêques diocésains; cet arrêt fut exécuté à la lettre par le gouvernement. Le pape se défendit en refusant l'institution canonique à ceux dont les informations n'avaient pas été « vues à la nonciature². » Richelieu usa à son tour de l'épouvantail ordinaire : il menaça de réunir un « concile national. » Le nonce Scoti répondit à Chavigny, — c'est ce dernier qui l'affirme, — « qu'il s'en moquait; que, quand on en viendrait aux extrémités, *il papa metterebbe il re sotto*, et que les évêques de France seraient pour Sa Sainteté contre le roi. » Scoti nia avoir tenu le propos, et, comme la conversation eut lieu sans témoins, il est impossible de savoir de quel côté est la vérité. On prit texte néanmoins de cette bravade, pour interdire à tout le clergé français de « voir le nonce ou de communiquer avec lui. » Aux prélats qui s'étonnent de cet ordre, Louis XIII répond « qu'ils aient à se mêler de gouverner leurs moines, et non des affaires de son État³. »

Deux ans après (1641), le Parlement, soutenu par le ministre, défendait aux évêques, « sous peine d'être criminels de lèse-majesté, » de publier une constitution du pape sur les droits du Saint-Siège, « comme entreprenant sur le temporel des rois et faisant préjudice à tous les princes. » Les rapports demeurèrent aussi tendus jusqu'à la mort de Richelieu, pour lequel le souverain pontife refusa même de faire célébrer à Rome le service d'usage, en disant qu'il était excommunié⁴.

1. Les bulles étaient chères; on en voit qui coûtent 27,000 liv. — Arch. dép. de l'Ain, H. 386. — Montchal, *Mémoires*, I, 54.

2. Arrêt du Parlement du 12 décembre 1639. — *Lettres et papiers d'État*, VI, 637, 652, 655. — Montchal, *Mémoires*, I, 25, 31. — Richelieu dit que « l'information se faisait indifféremment par les nonces ou par les évêques du royaume; que le pape voulant l'attirer uniquement à lui, le Parlement la rendit uniquement aux évêques. »

3. *Aff. étrang.*, t. 787, fol. 140. — O. Talon, *Mémoires*, 68, 72. — Montchal, *Mémoires*, I, 46; II, 719.

4. Arrêt du Parlement du 18 septembre 1641. — *Lettres et papiers d'État*,

Les puissances chrétiennes ne laissaient guère à la cour de Rome plus de liberté en fait d'administration qu'en matière de doctrine. L'usage avait introduit un si grand nombre de cardinaux de droit ou de convenance que le pape ne disposait que d'un très petit nombre de places entre Empire, France, Espagne, Venise et Pologne, sans parler de tous les petits potentats d'Italie, qui faisaient, en principe, leur frère ou leur neveu cardinal. Il fallait au pape un extrême courage pour ne pas envoyer le chapeau à quelques-uns de ceux « qu'il plaisait au roi *nommer au cardinalat*, » comme par exemple le président Le Coigneux ou le Père Joseph¹. « Je ne presse point S. M. de faire des chevaliers du Saint-Esprit, disait le souverain pontife, elle ne me doit point presser de faire des cardinaux contre mon gré. » Mais le roi n'admettait nullement l'assimilation; il pensait au contraire pouvoir donner les chapeaux rouges comme les cordons bleus à ceux de ses sujets qu'il entendait récompenser ainsi, à la condition de ne pas dépasser la quotité qui lui était réservée dans le Sacré Collège. Les cardinaux de leur côté reconnaissaient ne tenir la pourpre que du pouvoir civil. Dans les lettres de remerciement que Richelieu adressa à bien des gens lors de sa promotion, il ne prononce même pas le nom du pape; il parle seulement de « la bonté du roi à qui il doit sa dignité; » et, à la façon dont le nouveau prince de l'Église promet « de se servir de cette dignité pour obéir aux commandements du roi, » on peut croire qu'il s'agit du titre de duc ou de l'emploi de premier ministre². Des cardinaux purement romains recevaient aussi les ordres des divers cabinets catholiques dont ils touchaient la solde, attachée aux titres de *protecteurs* et *comprotecteurs*. Ce sont eux qui offrent d'être, au conclave, « auteurs et chefs de toutes les exclusions qu'on voudrait³. »

VIII, 172. — Montchal, *Mémoires*, II, 712. — La situation s'améliora peu d'ailleurs, puisque Talon propose à Mazarin (1646) de « faire déclarer une bulle du pape contraire aux droits de l'Église gallicane, et, au cas où, dans le prochain conclave, les cardinaux condamnés par cette bulle ne pourraient voter, *de ne point reconnaître le pape élu pour chef de l'Église*. » — Talon, *Mémoires*, 166.

1. Ce dernier fut présenté durant neuf ans. Rome lui opposait « la renonciation que ceux de son ordre font des dignités ecclésiastiques. » *Mémoires* de Richelieu, III, 187; de Bassompierre, 353. — *Lettres et papiers d'État*, IV, 39.

2. *Lettres et papiers d'État*, I, 731. — *Mémoires* de Talon, 72; de Montchal, II, 724.

3. Richelieu, *Mémoires*, III, 182, 184, 293. — *Aff. étrang.*, t. 789, fol. 260.

Si le pouvoir laïque s'immiscait de telle sorte, à Rome, dans la conduite générale de l'Église, on pense qu'à l'intérieur du royaume il pénétrait librement dans le domaine spirituel. L'État est fort attentif, pour des motifs de politique ou simplement de nationalité, à enlever des moines d'un couvent frontière pour les transporter à l'autre extrémité de la France, à interdire notre territoire aux généraux ou provinciaux suspects de partialité pour les ennemis du roi. « Craignant que les religieux de Catalogne, dit Richelieu, ne tinsent ces peuples en pensée de révolte et de faction, il fut trouvé à propos de faire changer d'air à ceux qui se voulaient montrer *trop espagnolisés*, en les dispersant aux maisons des autres provinces, *afin de les faire être bons Français*. » On agit ainsi en Provence contre des Minimes, à Corbie, à Saint-Honorat. On chassa de Pignerol les Feuillants italiens pour y mettre des Feuillants français, parce que les autres, bien que zélés dans la religion, « peuvent, par les inclinations que la naissance leur donne et dont il est comme impossible aux hommes de se déponiller tout à fait, embrasser des intérêts contraires aux nôtres¹. » C'était en somme le droit de la guerre; des religieux venaient parfois en aide à la police du cardinal et lui dénonçaient les manœuvres suspectes de leurs frères ou de leurs supérieurs².

Les lois de l'Église étant lois de l'État, l'État se chargeait de les faire observer, tant par les clercs que par les laïques. Les magistrats civils entraient ainsi en partage d'attributions avec les pasteurs spirituels; depuis le Conseil royal jusqu'au plus humble des tribunaux de petite ville, tout juge était appelé à intervenir dans l'administration ecclésiastique. Pour assurer la compétence et garantir l'impartialité des juridictions supérieures, il était juste que le clergé y fût représenté. C'était, ou plutôt ce devait être, la mission des conseillers-clercs qui siégeaient de toute ancienneté dans les parlements; mais comme on négligeait souvent de les remplacer ou qu'on les remplaçait par des laïques, certaines cours n'en avaient plus un seul. Les parlements ne s'en érigeaient pas moins à l'occasion en conciles pour trancher des matières de doctrines et de foi. Ils condamneront au

1. *Arch. de la guerre*, XXVI, 2, 11, 16; XXXII, 4; XLIX, 1 et 2. — *Aff. étrang.*, t. 781, fol. 173; t. 811, f. 286. — On donnait toujours très difficilement des bénéfices frontières à des étrangers non naturalisés. — Richelieu, *Mémoires*, II, 425.

2. *Aff. étrang.*, t. 803, fol. 112. — *Arch. de la guerre*, XXIX, 114.

besoin comme hérétiques des propositions soutenues par des Pères de l'Église. D'autres compagnies s'élèvent, il est vrai, contre cette prétention : la Sorbonne, l'Université; la dernière moins hardie depuis la défense qui lui fut faite par le roi « d'agiter ni résoudre aucune question concernant la foi catholique et la Sainte Écriture; » l'autre plus autorisée, mais livrée à des dissensions intérieures entre les théologiens séculiers et les religieux, docteurs au même titre, qui cherchent mutuellement à s'exclure¹. Toujours est-il qu'il existait trois corps, dont aucun n'avait reçu l'inspiration du Saint-Esprit, qui délibéraient officiellement sur la doctrine chrétienne, et contre lesquels les évêques assemblés devaient souvent entrer en lutte ouverte.

Ces assemblées mêmes du clergé, le Parlement de Paris prétend les interdire à son gré, « pour faire reconnaître aux ecclésiastiques la subjection qu'ils doivent à la justice royale. » Méprise-t-on ses arrêts en pareille circonstance, cette cour décrète « ajournement personnel *contre les nommés* de Trapes, archevêque d'Auch, et Miron, évêque d'Angers, » et prononce la saisie de leur temporel jusqu'à ce qu'ils aient comparu. Le roi, par lettre de cachet, ordonne de surseoir à cet arrêt; la cour, « après en avoir délibéré, » déclare le maintenir « selon sa forme et teneur. » Ces compagnies souveraines qui enregistrent les brefs des papes comme les édits des rois, qui ne permettent pas à un évêque d'exécuter un jubilé si elles ne l'approuvent dans leur ressort, qui protestent « au nom des libertés de l'Église gallicane » lorsqu'on envoie faire juger un livre à Rome, en disant que « cela est sans exemple, » prennent connaissance de l'administration des sacrements comme du revenu des fabriques, jugent et annulent les vœux de religion, s'occupent de la forme, de l'heure et de l'ordre du service divin, des honoraires des prêtres pour la célébration des messes et de la transgression des fêtes chômées. « L'Église, déclarent au roi les prélats, restera bientôt sans autorité ni juridiction si V. M. n'y apporte remède²! » C'est un

1. Témoin lors de la censure que l'on voulut faire de la *Somme théologique* du P. Garasse. (Richelieu, *Mémoires*, I, 433, 434.) Les religieux avaient pour eux le Conseil d'État, les séculiers le Parlement. — *Aff. étrang.*, t. 787, fol. 22; t. 799, fol. 27. — Richelieu trouva à la Sorbonne des théologiens complaisants pour donner cet avis : « Qu'on peut soumettre sa conscience au jugement d'une autre personne, qu'on estime avoir la crainte de Dieu et être plus capable que soi. » — Montchal, *Mémoires*, I, 146. — M. Picot, *États généraux*, III, 495, 498.

2. Remontrances du 14 avril 1636. — Arrêt du Conseil d'État du 14 décembre

arrêt du Parlement qui autorise l'archevêque de Paris à destituer le prieur de Saint-Victor, qui confirme les règlements des abbés pour la visite de leurs monastères, qui homologue les statuts des chapitres et règle au besoin la pitance de « ceux qui prennent part aux fruits. » La cour de Grenoble valide l'élection du général de l'ordre de Saint-Antoine; la cour de Toulouse autorise le général des Franciscains à remédier aux divisions qui règnent dans tel couvent¹.

La même cour ordonne au cardinal de Sourdis de donner l'absolution à un gentilhomme excommunié par le concile provincial pour refus de renvoyer une concubine. Le Parlement de Paris prescrit au grand-vicaire de Lyon d'absoudre un prêtre du diocèse d'Angers excommunié par son évêque; et le grand-vicaire, sur le vu de cet arrêt, l'absout. Il va sans dire qu'on se dispute une cure devant les tribunaux, comme aujourd'hui un bien laïque quelconque. Tout est et doit être de la compétence de Messieurs les conseillers; tout, jusqu'au logement des religieux en voyage, qui sont tenus de descendre en tels endroits et non ailleurs; jusqu'à la forme des sermons, à leur style, à leur publicité². On ne s'étonne pas de voir le Parlement interdire la chaire pour six mois à un Père capucin qui a méconnu son autorité. En un temps où il n'y a ni journaux ni tribune, le prédicateur est le principal, le seul orateur; orateur populaire par la variété de son public, respecté pour son caractère, — on l'avait bien vu sous la Ligue. — Aussi le pouvoir ne le perd-il pas de vue. Non seulement toute allusion malveillante lui est défendue, — Richelieu, lors de la brouille du roi avec la reine mère, menaça de la Bastille tous ceux qui parleraient du respect que les enfants devaient à leurs parents, — mais l'éloge du gouvernement est souvent obligatoire. « Les prédicateurs, dit Poutchartrain lors de l'assas-

1639. — *Aff. étrang.*, t. 782, fol. 65, 93. — *Mémoires* de Talon, 103; de Richelieu, III, 295. — Cabasse, *Hist. du Parlement de Provence*, II, 36. — Floquet, *Parlement de Normandie*, IV, 427.

1. Arrêts du Parlement de Paris du 28 août 1627, du 21 mars 1630. — *Arch. de la guerre*, LXVII, 34. — *Arch. dép.*, Haute-Garonne, B. 412, 415. — Richelieu, *Mémoires*, III, 186.

2. Arrêt du Parlement, 6 avril 1632. — *Aff. étrang.*, t. 778, fol. 42. — *Arch.*, Haute-Garonne, B. 432, 437, 469. — Le Parlement de Toulouse ordonne aux ecclésiastiques de la ville de Pamiers d'y rentrer et d'y faire le service divin; il impose sur ceux du diocèse de Nîmes une somme de 3,000 l., qui servira aux honoraires de huit prêtres à envoyer en mission. (*Ibid.*, B., 394, 465.)

sinat du maréchal d'Ancre, *frent leur devoir* à animer le peuple à louer Dieu de ce que le roi avait repris l'administration de ses affaires. » Un évêque consulte le premier ministre avant d'engager un jésuite pour le carême de sa cathédrale, « et tient à savoir si ce choix ne lui déplaira pas; car, s'il savait que ce religieux n'aurait pas son agrément, il ne le demanderait pas aux supérieurs¹. » Une ville refuse-t-elle de recevoir le prédicateur envoyé par l'évêque? on plaide devant le parlement le plus proche, et le parlement se prononce entre ce prélat et ses ouailles. L'official de Tréguier est-il accusé d'avoir prêché une doctrine peu orthodoxe? la cour de Rennes croit devoir en informer; et il faut un arrêt du Conseil privé pour renvoyer ce prêtre devant l'archevêque de Tours, son métropolitain².

C'est sous la forme d'appels comme d'abus que les instances religieuses sont généralement introduites devant la justice laïque. Autorisés, disait le clergé, pour réprimer les empiètements réciproques des pouvoirs spirituels et temporels, les appels comme d'abus allèrent toujours croissant. On les admit en cas de contravention aux ordonnances royales, puis en cas de contravention aux arrêts mêmes des parlements³. L'État avait trop d'intérêt à laisser la question obscure, pour consentir à l'éclaircir de son plein gré. Les appels comme d'abus, que Richelieu condamne dans son *Testament politique*, ainsi que beaucoup d'autres choses qu'il a pratiquées, étaient une de ces procédures à toutes fins que les souverains employèrent ou désavouèrent, selon les besoins de la politique, jusqu'au jour de la Révolution. L'État construit une citadelle à Verdun, sur un terrain que l'évêque, François de Lorraine, dit lui appartenir. Il excommunie les travailleurs. Le procureur du roi appelle comme d'abus de cette peine spirituelle, et le tribunal de Metz condamne le prélat à 100,000 liv. d'amende, ordonne qu'il sera appréhendé au corps et amené à la Bastille. L'official de Rouen interdit aux curés de porter l'étole, lorsque

1. *Aff. étrang.*, t. 781, fol. 180; t. 800, fol. 273. — *Mémoires de Pontchartrain*, 470; de Montchal, II, 636. — Floquet, *Parlement de Normandie*, IV, 271, 409. — Abbé Houssaye, *Cardinal de Bérulle*, I, 165. — Il faut des lettres patentes aux religieux de Saint-Maximin, en Provence, pour transférer les reliques de sainte Madeleine d'une châsse de plomb en une châsse de porphyre, qu'ils ont fait faire à cet effet. — *Arch. de la guerre*, XXVI, 8.

2. Arrêt du 8 février 1636. — Remontrances du clergé du 14 avril 1636.

3. En cette matière, on en appelait des parlements au Grand Conseil, ou simplement au Conseil d'État. — *Aff. étrang.*, t. 802, fol. 183.

le grand archidiacre fera sa visite ; les curés en appellent au Parlement de Rouen, qui casse la sentence de l'official et rend aux curés le droit de se revêtir de cet ornement ; l'archidiacre à son tour en appelle du Parlement au Conseil, qui finit par s'avouer incompétent et renvoie les parties devant les juges ecclésiastiques, « pour y procéder ainsi que de raison. » Mais cela ne se terminait pas toujours ainsi. Il y eut, dans le diocèse de Rennes, au sujet de la police des cimetières, que l'évêque et le Parlement revendiquent chacun de leur côté, une histoire d'ifs qui dura de longues années et qui semble purement plaisante. Les recteurs bretons, entre le prélat qui leur prescrivait d'abattre les ifs des cimetières, sous peine d'interdiction, d'excommunication même, et les officiers de justice qui leur défendaient d'y toucher, sous peine de saisie de leur revenu et de 500 liv. d'amende, étaient dans la position la plus critique. L'évêque l'emporta au Conseil ; il avait du reste fait couper les arbres litigieux « par force et à main armée. » De pareils débats n'étaient pas rares¹.

Les tribunaux inférieurs intervenaient de même et souvent sur la demande de l'autorité ecclésiastique. Une sentence, rendue à la requête de la fabrique, condamne un particulier « à rendre le pain bénit ; » le juge du bailliage de Maintenon *condamne* un bourgeois « à aller à la messe à l'église Saint-Pierre, *sa paroisse*, et non à l'église Saint-Nicolas². » Et, comme un service en vaut un autre, les magistrats ont recours aux ministres de l'autel pour obtenir des révélations au moyen des *monitoires* qu'ils publient au prône. Ces monitoires sont si commodes qu'on en abuse et que le clergé réclame ; d'autant que ce ne sont pas les seuls documents qu'il lui faille publier à la grand'messe. Les officiers de finance font donner lecture par le curé du rôle des tailles ; les syndics, notaires et procureurs lui apportent mille annonces profanes : ventes, marchés, enchères et contrats³.

1. Arrêts du Conseil d'État du 12 février 1627, du 23 octobre 1637. — Arrêt du Parlement du 30 juin 1623. — Édil d'octobre 1625. — Richelieu, *Mémoires*, I, 436 ; *Testament politique*, 1^{re} partie, ch. II.

2. Arch. dép., Eure-et-Loir, B. 304, 797 ; Lozère, G. 627 ; Lot-et-Garonne, B. 1415. — Un Jésuite est traduit devant le présidial d'Agen, *pour avoir blâmé, en chaire, les actes de l'évêque*. Grand nombre de témoins affirment qu'il a exclusivement traité le panégyrique de saint François-Xavier.

3. Quand un premier monitoire ne donnait pas de résultat, on en faisait un second « *aggravatoire*, » puis un troisième « *réaggravatoire*. » Les particuliers pouvaient en provoquer, mais avec le consentement du curé. — Riche-

Si le temporel empiétait de cette façon sur le spirituel, en revanche on voyait des chapelles avoir droit de nommer aux offices de notaires et jouir de la taxe de sceau sur tous les actes. Par la coutume d'Amiens les prêtres, vicaires de paroisses, avaient le privilège de recevoir les testaments¹. Plusieurs des sacrements religieux sont des actes *légaux*; l'Église, à ce titre, tient une place *officielle* dans la vie civile. Du plus petit au plus grand, tout le monde dépend d'elle et doit compter avec elle; Richelieu veut-il faire casser, en 1635, le mariage de Monsieur, il ne peut se dispenser de prendre l'avis des principaux ordres: Capucins, Feuillants, Jésuites, etc.². Au Conseil du prince, le clergé est presque toujours représenté par quelques-uns de ses membres; lors même qu'il n'y siège pas ostensiblement, il a l'oreille privée du roi par son confesseur. Le poste de « confesseur du roi » est une sorte de fonction publique; on écrit à celui qui l'exerce: « Au Révérend Père X..., *confesseur du roi*. » Le Père Souffren *donne sa démission* en bonne et due forme « de cette charge dont S. M. a daigné l'honorer depuis quelques années. » Le confesseur du roi, qui, on le sait, était toujours un Jésuite³, jouait dans l'ombre un rôle assez important pour embarrasser plus d'une fois un ministre aussi absolu que Richelieu: « Le roi, dit Son Éminence, avait mis sa conscience entre les mains de ces bons Pères, à l'exemple de Henri IV, bien que ce dernier eût pris le Père Coton plutôt pour un gage de leur foi. » Le cardinal conçut le projet de « mettre en cette place *un bon Chartreux* ou quelque autre religieux dont les chefs d'ordre résidassent en France; » il

lieu, *Mémoires*, II, 408. — Arch. comm. de Bourg, CC. 99; de Rodez, BB. 8; d'Avallon, CC. 229, 230. — De Beaurepaire, *États de Normandie*, II, 143. — Lors du siège de la Rochelle, le ministre s'indigne contre les Pères de l'Oratoire, curés de cette ville, qui, « sollicités d'entrer dans un pieux dessein, » consistent à surprendre une porte et à mettre le feu à quelques maisons, s'y refusent. On les accuse d'être « tièdes au changement » (1628). — *Aff. étrang.*, t. 785, fol. 28; t. 787, fol. 93.

1. Édit du 3 mars 1627. — Arch. dép., Somme, B. 20.

2. Richelieu, *Mémoires*, II, 658. — Quelques théologiens estiment que le roi a tout pouvoir de mettre empêchement au mariage de ses sujets; d'autres, partisans de Monsieur, font remarquer que le roi ne peut pas plus sur son frère qu'un maître sur son esclave; or, le mariage de l'esclave, contracté malgré le maître, est valable. — *Aff. étrang.*, t. 812, fol. 18, 30.

3. Un Cordelier, le P. de Pradines, avait un brevet de « confesseur des enfants de France jusqu'à sept ans; » mais, comme on ne se confesse pas avant cet âge-là, c'était une sinécure. — Tallenant, III, 103.

n'osa pas, mais exigea du confesseur que, « *s'il trouvait quelque chose à redire* à la conduite qui s'observait en l'État, il en demandât l'éclaircissement au Conseil » et ne parlât point politique au souverain. Sans doute il aimait mieux être ainsi confessé lui-même, à la place du roi ; il prenait volontiers pour lui, par avance, les observations. Le P. Caussin, qu'il venait de faire renvoyer de la cour, écrivait peu de temps avant au Père général : « Pour les courtisans, le silence est souvent un devoir ; pour le confesseur, il serait un sacrilège. » C'est pourquoi « il suppliait le roi, » au fort de la guerre de Trente ans, « de rompre le traité conclu avec les sectaires de l'Empire¹. »

Cette ingérence était-elle voulue par la Compagnie ? Était-elle conseillée par le pape ? On ne saurait le dire. L'ordonnance rendue sur la matière par le P. général Acquaviva (1602) était assez ambiguë : « Le confesseur, y est-il dit, ne doit pas paraître à la cour sans y être appelé, *à moins qu'une pieuse nécessité....*; il ne doit jamais se mêler d'affaires politiques, se charger d'obtenir quelques faveurs, ni solliciter..., *à moins que ce ne soit une œuvre de piété, jugée nécessaire par le supérieur; auquel cas il aura soin que le prince en ordonne ou en écrive par lui-même.* Il ne devra recommander aucune affaire aux ministres, ni de vive voix ni à plus forte raison par écrit... Il est du devoir du prince d'écouter volontiers tout ce que le confesseur se croira obligé en conscience de lui suggérer, non seulement pour ce qu'il lui fera connaître en qualité de pénitent, *mais aussi pour les autres abus dignes de répression dont il entendrait parler*². » Cette tendance du confesseur n'a rien qui doive sur-

1. Crétineau-Joly, *Hist. de la Comp. de Jésus*, III, 342. — Le roi lui opposait une consultation signée de docteurs de Sorbonne et même de plusieurs Jésuites : « Ah ! Sire, lui répondait crûment le P. Caussin, ils ont une église à bâtir. » *Aff. étrang.*, t. 787, fol. 22 ; t. 790, fol. 4 ; t. 798, fol. 94 ; t. 800, fol. 184. — *Lettres et papiers d'État*, II, 157. — Richelieu conseillait aussi au confesseur de ne faire que de courts sermons. (*Mémoires*, III, 227, 228.) — *Correspondance* de Sourdis, I, 365. — Un mémoire, inspiré par le ministre, est d'avis « de dissiper accortement la *Chambre de la propagation de la foi*, établie en France et dans Paris, *au désordre du public.* Pour en venir aisément à bout ne la faut heurter de plein saut, mais peu à peu, en refusant tout ce qu'elle demandera, et reculant des emplois tous ceux qui en sont les suppôts : d'autant que c'est par leur entremise, et sous prétexte de ladite chambre, que tous les desseins de la cabale étrangère sont écoutés et exécutés. » — *Aff. étrang.*, t. 787, fol. 22.

2. Crétineau-Joly, *Hist. de la Compagnie de Jésus*, III, 49. — Richelieu dans

prendre ; l'Église ne cessera jamais d'enseigner que le bien de la religion doit être le but principal des États, comme le salut éternel le but unique des chrétiens. Si elle cessait de l'enseigner, elle cesserait d'être l'Église. Richelieu lui-même, quoiqu'il ait pratiqué une politique toute laïque, ne se révolte pas ouvertement contre l'immixtion de l'autorité ecclésiastique dans les choses temporelles. Il ne dit pas au clergé (quoique peut-être il le pense) : « Ma politique ne vous regarde pas ; » il soutient au contraire que sa politique est chrétienne, se fait voter un bill d'absolution par un groupe de théologiens à manche large, et plaide, tout au moins, près des rigoristes, les circonstances atténuantes. On vient de voir qu'il engage le confesseur royal à s'ouvrir à lui de ses scrupules sur « la conduite de l'État ; » il veut se réserver le soin de les calmer ; ce qu'il n'admet pas, c'est qu'on lui fasse de l'opposition. Dans toute matière où l'accroissement de l'autorité ecclésiastique ne lui porte pas ombrage, il donne volontiers les mains à cet accroissement. Ainsi il était partisan de la réception, en France, du concile de Trente, qui organisait pourtant, en plusieurs cas graves, l'introduction de l'Église dans l'État¹. Le Parlement d'ailleurs et les états généraux, tout en refusant de souscrire aux décrets du concile sur la discipline, ne tenaient pas moins que Richelieu à maintenir l'étroite union de l'État avec l'Église. Au xvii^e siècle, on ne concevait pas la possibilité d'un autre système. Seulement, dans cette vie à deux, chaque associé, sans l'avouer, espérait asservir l'autre.

L'Église finit par avoir le dessous... Les successeurs de ces puissants prélats féodaux, « Révérends Pères en Dieu, » le plus souvent sortis du peuple, qui faisaient trembler les barons et les princes, n'osent même plus sous Louis XIII s'assembler sans permission, pour causer de leurs intérêts et aplanir entre eux quelques difficultés. Si MM. du clergé contreviennent à ce règlement, le lieutenant civil a pouvoir de leur faire un procès. Ces réunions, qui avaient lieu tous les deux ans, ne sont plus autorisées que

ses *Mémoires* (III, 225) ne rapporte que la première partie de ces conseils qui défend aux confesseurs de se mêler de politique ; il omet volontairement les exceptions prévues par les supérieurs.

1. Rapine, *États de 1614*, p. 433. — *Lettres et papiers d'État*, I, 752. — Un président et un conseiller du Parlement, chargés de noter les articles du concile qu'ils jugeraient contraires aux lois et usages du royaume, en avaient relevé vingt-trois ; dont plusieurs à la vérité détruisaient simplement des abus. — Picot, *États généraux*, III, 507.

tous les cinq ans ; le roi, par une forme assez ironique, *dispense* les ecclésiastiques de les tenir. C'est le gouvernement qui fixe le lieu du rendez-vous à sa guise, qui le change, s'il lui plaît, au cours des délibérations : telle assemblée, commencée à Poitiers, est transportée à Niort, malgré ses plaintes, et se termine à Paris¹. Richelieu, après s'être livré en 1641, avec de Noyers, à une statistique conjecturale et avoir pratiqué largement la « candidature officielle » pour se procurer une majorité docile, parmi les trente membres qui devaient composer l'assemblée², cassa l'élection d'une province et nomma lui-même un autre député. Le résultat n'ayant pas répondu à son attente, il expulsa, dès la seconde séance, ceux qui étaient hostiles à ses projets ; il les renvoie, dit-il, « faire pénitence de leurs fautes. » Il renouvela cette épuration, quelques jours plus tard, en la personne de deux archevêques et de quatre évêques, auxquels il fit donner l'ordre de sortir de la ville, par des lettres royales qui se terminent en ces termes : « Je prie Dieu, Monsieur l'archevêque, qu'il vous donne une meilleure conduite et vous ait..., etc.³. »

Un pareil langage, de pareils procédés scandaliseraient fort nos contemporains. Un prince chrétien n'oserait sans inconvenance les employer, ni un prince impie se les permettre sans passer pour persécuteur. Ce qui les faisait supporter autrefois, c'était l'*affection mutuelle* que l'Église et l'État avaient l'un pour l'autre. Notre pays a perdu la notion de cet amour réciproque de deux pouvoirs aujourd'hui séparés, comme il a perdu le sentiment monarchique lui-même, c'est-à-dire l'amour des sujets pour le roi. On pardonne beaucoup à ceux qu'on aime et dont on se sait aimé. Les rapports de l'Église et de l'État étaient des rapports de cœur, bien plus que des rapports de raison. Le « fils aîné

1. *Aff. étrang.*, t. 790, fol. 6 ; t. 795, fol. 214 ; t. 802, fol. 64. — Arch. dép., Sarthe, C. 1. — Montchal, *Mémoires*, I, 75, 86, 138, 162. — Dans l'intervalle d'une session à l'autre, « deux agents généraux » du clergé demeuraient intermédiaires entre leur ordre et la cour ; ils s'occupaient de toutes les affaires temporelles d'un intérêt collectif, comme procès, décimes, etc. — Ils recevaient de 2 à 6,000 l. de traitement. (*Ibid.*, II, 653, 672.)

2. Il y en avait deux par province ecclésiastique, dont un archevêque ou évêque et un curé, chanoine ou abbé. (Tous devaient être prêtres.) — *Lettres et papiers d'État*, VI, 786. — *Aff. étrang.*, t. 813, fol. 191.

3. *Lettres et papiers d'État*, VI, 784, 857. — Montchal, *Mémoires*, II, 529, 616, 620. — Une députation alla demander leur rappel ; l'évêque de Chartres s'agenouilla devant le roi, sur quoi le monarque mit son propre chapeau sur la tête de ce prélat, se prit à rire et refusa. Ce fut une comédie.

de l'Église » voulait la dominer, mais non l'amoindrir ; le maintien, l'honneur de la foi catholique étaient aussi chers au gouvernement qu'à la nation. Ce Parlement, si pointilleux dans ses relations avec l'épiscopat, avec les ordres monastiques, délibère que, lorsqu'on portera aux malades le saint sacrement, un conseiller de la première Chambre l'accompagnera¹. Le prêtre se sent en sûreté avec ce magistrat qu'il a vu ce matin à la messe et, à la dernière fête, au confessionnal. Le fonctionnaire sait avec quelle sincérité l'officiant entonne le *Te Deum* pour les victoires du roi, fait prier pour lui quand il est malade et s'afflige de ses revers. C'est dans ce double sentiment qu'il faut chercher le secret d'une intimité, parfois orageuse, mais toujours profonde, que l'esprit moderne a détruite sans retour.

VII.

La tolérance et la liberté de conscience.

La monarchie absolue n'était pas de nature hostile à la tolérance religieuse. En Europe, par sa politique extérieure, Richelieu fut le propagateur intéressé de cette tolérance ; en France, il fut l'un de ses plus sincères champions. L'effort de la raison qui fait vivre en paix, dans une même âme, une ardente conviction personnelle et un profond respect des convictions d'autrui, n'est guère à la portée de la foule. Les masses sont souvent plus intolérantes que les despotes ; elles ne se plaisent pas dans cet état moyen, aussi éloigné de la persécution que de l'indifférence, qui est l'apanage de quelques esprits élevés ; elles passent sans transition d'un extrême à l'autre, et n'arrivent à la liberté de conscience que par le scepticisme, parce qu'elles ne supportent la contradiction que sur les sujets qui ne les intéressent pas.

Le pays où l'Édit de Nantes avait été promulgué, et était honnêtement pratiqué, marchait, on peut le dire, à la tête des nations dans la voie de la liberté religieuse. Le droit commun du monde entier, c'était, en effet, l'intolérance. Tout autour de nous, dans les États les plus civilisés, la foi du « plus grand nombre » proscrivait impitoyablement les opinions dissidentes. Les catholiques demeuraient à Genève « par souffrance, » mais n'avaient pas le

1. Arch. dép., Isère, B. 2312. — De Bastard, *Parlements de France*, I, 149.

droit de s'y marier ; l'exercice de la religion romaine était défendu dans toute l'étendue de la Hollande. En Allemagne, depuis la paix d'Augsbourg, tout membre séculier de l'Empire pouvait déclarer unique, sur son territoire, la religion qu'il professait, et interdire l'exercice du culte à la communion rivale. Il n'y manquait pas ; les seigneurs catholiques de Bohême contraignaient leurs vassaux à aller à la messe ; et, s'il faut en croire Schiller, des chiens dressés à cet usage les y faisaient aller de force. Ajoutons que les luthériens, là où ils étaient les maîtres, opprimaient, non seulement les catholiques, mais aussi les calvinistes¹. Deux fois en soixante ans, le Palatinat fut contraint d'embrasser les doctrines de Luther, et deux fois de les abandonner pour celles de Calvin ; toujours par les moyens les plus violents et les plus injustes. L'éducation du prince palatin, âgé de neuf ans, est confiée, par son tuteur calviniste, à des ministres de cette secte, avec ordre « d'arracher de l'esprit de leur auguste élève les hérétiques doctrines de Luther, par tous les moyens possibles, *sans en excepter les coups de bâton.* »

Sous le rapport de la liberté des cultes, l'Angleterre était plus dure encore que la Moscovie ou la Turquie. Bannissement et, en cas de récidive, condamnation à mort des prêtres officiant dans le royaume ; lourd tribut imposé aux « papistes » comme à des esclaves, telle était la législation britannique. On y retrouve la pratique financière de la race anglo-saxonne qui, depuis les Germains, apaisait sa haine en remplissant sa bourse². Le roi d'Angleterre « déclarait ouvertement qu'il se souciait peu que l'on dît des messes dans son État, pourvu qu'il demeurât paisible. » Mais le peuple ne l'entendait pas ainsi ; et ce ne fut que par un article secret de son contrat de mariage que la sœur de Louis XIII, en épousant Charles I^{er}, obtint la faculté d'avoir une chapelle dans son propre palais. Quand cette princesse devint mère, Richelieu

1. Montglat, *Mémoires*, 29. — La Boullaye le Gouez, *Impressions de voyage en 1653*, p. 420. — Schiller, *Guerre de Trente ans* (trad. Carlowitz), 48, 70. — On avait seulement le droit de quitter le pays où sa croyance était proscrite.

2. Richelieu, *Mémoires*, I, 292 ; II, 134 ; III, 305. — *Lettres et papiers d'État*, II, 127. — Brienne, *Mémoires*, 32. — Les catholiques devaient payer 28 livres sterling par mois ; à moins que le roi n'aimât mieux prendre, en une seule fois, les deux tiers de leurs biens. Le prince gardait une portion de ce tribut et donnait l'autre à des particuliers, « qui, étant assignés pour toute leur vie sur divers catholiques, faisaient pacte avec eux de quelque somme qu'on leur payait une fois pour toutes. » — Davity, *États de l'Europe en 1625*, p. 9.

lui demanda d'insister près de son mari pour faire baptiser son fils « à la catholique ; cela se pouvant faire sans cérémonie par votre aumônier, dans votre oratoire ; et le roi mon frère, — la lettre était signée du roi de France, — pouvant dire que vous l'avez fait sans son su et consentement. »

Ce prosélytisme subreptice du cardinal est, on le pense bien, dirigé vers un but tout politique. Le zèle religieux du premier ministre est d'ordinaire plus calme ; mais les catholiques en Angleterre forment un parti comme les protestants en France. Avec le système d'une religion d'État qui poursuit toutes les autres, les minorités se comptent, s'unissent, s'arment au besoin pour se défendre. Le roi de France protège les catholiques anglais ; le roi d'Angleterre protège les huguenots français ; le tout, non par religion, mais par intérêt temporel. D'un autre côté, ces partis eux-mêmes deviennent plus politiques que religieux : le conseil d'Angleterre « fait plus de compte des protestants français que de l'Irlande. » Le cabinet de Paris cherche à gagner les catholiques d'outre-Manche en établissant pour eux des séminaires de jésuites en Normandie, en Champagne. Toutes les nations en faisaient autant ; les Espagnols, qui se prétendaient bien autrement pieux que nous, subventionnaient à l'occasion nos huguenots comme nous subventionnions les huguenots d'Allemagne¹. L'Europe allait faire « peau neuve ; » elle était en gestation des *nationalités* qui allaient transformer, non seulement sa carte, mais son esprit. Les intérêts laïques, subordonnés au moyen âge aux intérêts religieux, entrent désormais en lutte avec eux ; on voit de singulières contradictions². Tout en demeurant « fils aîné de l'Église, » le roi de France est allié du Turc ; il est vrai qu'il laisse encore les chevaliers de Malte, ses sujets, guerroyer contre le successeur de Mahomet qu'il traite en ami. C'est un mot de novateur que celui de Richelieu, en 1617, disant « qu'il n'est nul catholique si aveugle d'estimer, *en matière d'État*, un Espagnol

1. *Lettres et papiers d'État*, III, 719. — *Aff. étrang.*, t. 781, fol. 320. — *Mémoires* de Fontenay-Mareuil, 289 ; de Richelieu, I, 208, 235. — « Les protestants, dit Richelieu, en 1619, demandaient qu'on leur accordât une chambre mi-partie en l'Empire et plusieurs autres choses déraisonnables. » Ce fut pourtant, dix ans plus tard, le fond de sa politique extérieure.

2. Dans le traité conclu entre la France et la Suède, Gustave-Adolphe s'engageait, quel que pût être le succès de ses armes, à respecter la religion catholique.

meilleur qu'un Français huguenot. » Ce n'était pas là l'opinion du peuple ; du peuple qui, pendant la Ligue, menaçait de mettre en pièces le premier président du Parlement de Normandie, parce qu'il avait osé proférer les mots de pardon et de tolérance. N'avoir « qu'une seule religion, comme on était sous le gouvernement d'un seul maître, » était l'idéal politique de la foule.

Ce n'est pas elle qui eût demandé au Concile, comme le firent en plein xvi^e siècle les Guise, les Montmorency, des évêques et des cardinaux, que les sacrements fussent administrés en langue vulgaire, que les psaumes et les prières publiques fussent chantés en français, que la communion sous les deux espèces fût permise, et même que le mariage des prêtres fût autorisé. Ces concessions que sollicitaient les membres les plus orthodoxes du Conseil privé, que de graves prélats acceptaient dans l'intérêt de l'Église, eussent révolté le populaire. Il eût vu d'un aussi mauvais œil la réforme du culte des images et reliques, celle des confréries. Ces confréries sont l'honneur de la cité ; le capitaine ou le recteur qui les dirige sont gens considérables. Animées de l'esprit fier mais exclusif des temps féodaux, elles ont toutes leurs droits et leurs prétentions inconciliables. Dans une seule ville, la confrérie du Saint-Esprit, composée des bourgeois, celle du Saint-Sacrement, de la Sainte-Vierge, de Saint-Joseph pour les tonneliers, charpentiers et maçons, des Saints Crépin et Crépinien pour les cordonniers et tanneurs, de Sainte-Élisabeth pour les épiciers, du Saint-Suaire pour les tisserands et dix autres se disputent la prééminence¹. La dévotion dans les masses était générale, quoique peu éclairée ; « la plupart des chrétiens ne le sont que de nom, disait l'évêque d'Orléans à l'assemblée du clergé ; il faut remettre la foi dans l'âme des peuples, à cela serviront les catéchismes. »

Mais d'instinct, la France était passionnément catholique ; c'est avec enthousiasme que fut exécuté partout le vœu de Louis XIII (1637) recommandant de dédier à la Vierge la principale chapelle de toutes les Églises. Le baptême d'un mahométan, d'un bohémien, d'un infidèle était un événement important, une réjouissance publique. On y procédait très solennellement ; c'était à qui serait parrain et marraine². C'est le bas

1. Arch. comm., Bourg, GG. 210 et suiv. — Arch. dép., Lot, B. 335. — *Aff. étrang.*, t. 808, fol. 194.

2. Arch. comm. de Toulon, GG. 29 ; de Nevers, GG. 164. — Arch. dép., Aube,

peuple encore qui se montre intraitable sur la stricte observation du dimanche et des innombrables fêtes chômées dont l'autorité ecclésiastique serait disposée à restreindre le nombre. Le paysan qui eût travaillé ce jour-là, *avec l'autorisation de son curé, mais sans celle du procureur fiscal*, eût encouru une peine de police. De même pour l'abstinence du carême, pendant lequel un boucher spécial était exclusivement chargé de débiter la viande aux malades et aux infirmes¹. Nos pères, il est vrai, n'apportaient pas à ces pratiques toute l'ostentation de leurs voisins d'Espagne; chez nous la circulation des carrosses, des chevaux et des chaises à porteur n'était pas interdite pendant la semaine sainte; chez nous on ne voyait pas des milliers de pénitents se fouetter en place publique; mais aussi ce n'est pas en France qu'un grand seigneur aurait pu, comme Bassompierre à Madrid, se faire donner une bulle du patriarche-légat à la cour « pour manger de la viande en carême, lui et cent autres avec lui². » Le pape refusait à notre gouvernement (1627) la permission des œufs et du fromage; « il se souvenait encore, disait-il, d'avoir connu une si grande ferveur aux catholiques de France, en l'observation du carême, qu'il se sentait obligé à les confirmer en ce bon propos. » Richelieu aurait spéculé volontiers sur la piété nationale, lorsqu'il proposait au souverain pontife d'accorder une indulgence plénière « à tous ceux qui donneraient vingt sous pour le siège de la Rochelle. » Sa Sainteté n'y voulut point consentir: « le Concile de Trente ayant expressément retranché ces concessions, qui avaient tant donné aux hérétiques d'occasion de parler et élevé Luther contre l'Église³. » C'est la pente naturelle des petits esprits de chercher les petits côtés dans les grandes choses; la superstition naissait, non de la piété, mais de l'ignorance.

Les gens de Béarn venaient faire des serments sur l'autel de Saint-Antoine de Navarreins *sous le prétexte que les récoltes*

G. 1296. — *Lettres et papiers d'État*, V, 912. — De Beaurepaire, *États de Normandie*, I, 296.

1. Arch. dép. de la Charente-Inférieure, H, 136; de Lot-et-Garonne (Fieux, BB. 1). — Recueil des états généraux (La Lourcé), XIII, 69. — Richelieu, *Mémoires*, II, 302. — Renaudon, *Dict. des fiefs*. — On envoyait aux religieux Augustins, chargés de la distribuer aux malades pauvres, la viande saisie chez les bouchers pendant le carême.

2. Bassompierre, *Mémoires*, 152, 156. — *Aff. étrang.*, t. 785, fol. 2.

3. Richelieu, *Mémoires*, I, 470. — Baguenault de Puchesse, *Concile de Trente*, 239.

n'étaient pas rentrées; les marchands pendaient des saints et des Notre-Dame dans leurs enseignes; un cabaretier de la rue Montmartre représentait sur la sienne, sans penser à mal, la « Tête-Dieu. » Le curé de Saint-Eustache, pour la faire ôter, dut obtenir une condamnation contre ce paroissien. Les grandes dames envoyaient à la statue de la sainte Vierge, ou lui laissaient par testament, une de ces belles robes de toile d'or ou d'argent « dont elles avaient tout plein » dans leurs armoires¹. Les singularités étaient parfois un peu fortes, puisque le saint-siège dut sévir, « afin que les choses exposées aux yeux des fidèles ne leur donnent point matière de scandales. » Urbain VIII défendit expressément « de faire des images taillées ou peintes de Notre-Seigneur, de la bienheureuse Vierge Marie, des anges, apôtres et autres saints et saintes, de les peindre ou vêtir d'une autre sorte et forme d'habit que celui que l'Église a accoutumé². » L'autorité ecclésiastique eut à s'occuper également des reliques dont on faisait commerce, et que de bonnes âmes dérobaient même sans scrupule; les populations y étaient si attachées qu'une émeute violente éclata en Provence pour empêcher le Parlement de donner au roi un fragment des reliques de sainte Madeleine³.

Tout cela n'allait point sans quelque superstition ni sans une ombrageuse susceptibilité envers tout ce qui sentait l'impiété. Les procès de sorcellerie étaient bien vus par l'opinion. Gaufridi à Aix, Grandier à Loudun prouvent qu'il était encore fort possible de faire monter sur le bûcher un particulier suspect de sortilèges. La protestante Angleterre n'était pas moins ardente sous ce rapport que notre catholique patrie; des deux côtés du détroit, la populace était toujours prête à faire un mauvais parti à « celui qu'elle tenait pour magicien. » En 1660, la municipalité d'un petit bourg de Languedoc décide, après grave délibération, de faire venir « le connaisseur des sorciers, » résidant dans une ville voisine, « afin de faire la visite des sorciers » enfermés dans la prison communale. Les tribunaux supérieurs étaient moins crédules : le Parlement de Paris condamne à être pendus des officiers

1. *Aff. étrang.*, t. 794, fol. 109. Testament de la duchesse de Longueville. — Arch., Basses-Pyrénées, E. 1600; Aube, G. 1298. — Arch. comm., Nevers, GG. 11. Type de fondation minutieuse d'un service anniversaire. — Tallemant, X, 168.

2. Bulle du 15 mars 1642.

3. *Aff. étrang.*, t. 811, fol. 381. — Cabasse, *Hist. du Parlement de Provence*, II, 18.

de la justice de Bragelonne, « qui avaient torturé et fait mourir une femme accusée de sorcellerie. » En lisant les pièces du procès le plus célèbre de ce temps, celui du curé Grandier, qui fut brûlé vif, on voit que le public éclairé n'est pas trop convaincu et que les juges le sont encore moins. Le P. Lactance parle, il est vrai, à Richelieu « des innocentes et vertueuses filles qu'il délivre ; » il se vante de « combattre efficacement et de chasser effectivement une cinquantaine de démons du corps de dix-sept Ursulines, qui sont toutes possédées, obsédées ou maléficiées. » Mais l'archevêque de Tours n'en croit rien, Richelieu lui-même en plaisante, et la postérité sait que le crime, s'il exista, n'était pas d'une espèce surnaturelle¹.

Pour le blasphème, pour le sacrilège, les lois sont moins sévères que les mœurs ; le pouvoir est plus indulgent que la nation. Le tiers état insiste, en 1614, pour obtenir le renouvellement de l'ordonnance de saint Louis contre les blasphémateurs et l'application du traitement qu'elle infligeait : percement de la langue, lèvres fendues. Un particulier proposait d'établir des commissaires spéciaux pour recevoir les plaintes et dénonciations. Au contraire, le gouvernement se contentait d'une amende de 50 liv. pour la première fois, de 100 liv. et huit jours de prison pour la seconde. Deux écoliers protestants, « qui ont reçu indiscretement le saint sacrement de l'autel, » ne sont condamnés qu'à 1,200 liv. d'amende et au bannissement de Paris pendant trois ans. Cent ans avant, ils auraient payé de leur tête un semblable attentat². Il y avait certes des peines portées « contre les athéistes, sectateurs de religion païenne ou autres innovateurs ; » seulement on ne les appliquait pas. Les seuls un peu maltraités étaient les Juifs ; mais quelle distance n'y a-t-il pas entre ces « *pauvres créatures de la loi judaïque*, » qui se plaignent encore au XIV^e siècle des exactions qu'on leur fait subir, et les « recherches du judaïsme » sous Louis XIII ! Celles-ci n'ont pour but que de firer des Israélites, sous forme d'impôt, une rançon légère que l'État n'ose pas inscrire au budget sous son vrai nom et qu'il

1. *Aff. étrang.*, t. 818, fol. 159, 172 ; t. 812, fol. 265 ; t. 813, fol. 87. — Arch. dép., Somme, B. 26 ; Lot-et-Garonne (Monterabeau, BB. 2). — Richelieu, *Mémoires*, I, 506. — *Mercur français*, vol. II, an 1611.

2. Déclaration de novembre 1617 et du 7 août 1631. — *Aff. étrang.*, t. 806, fol. 152. — Rapine, *États généraux de 1614*, p. 16. — Picot, *Hist. des états généraux*, III, 518.

intitulé : « Somme *offerte* par quelques marchands portugais, habitant à Rouen, pour être employée en œuvres de piété¹. » Il faut se souvenir qu'en ce temps-là le chiffre de la population se calculait d'après le nombre des communicants; que le curé seul délivrait par l'absoute le permis d'inhumér les morts; que le cimetière de la paroisse demeurait fermé à qui était décédé sans sacrements. Les protestants à cet égard étaient aussi intolérants que les catholiques partout où ils étaient les plus forts.

Vicomte G. D'AVENEL.

1. Cette somme est de 250,000 liv. — *Aff. étrang.*, t. 808, fol. 253, 299. — Arch., Isère, B. 2896; Morbihan, E. sup. 341, GG. 2. — *Lettres et papiers d'État*, II, 175. — Il paraît que le comte de Gramont laissait *judaiser* dans l'étendue de son gouvernement de Navarre et, « ce qui est horrible, dit un mémoire, le curé de la paroisse leur sert à faire leurs cérémonies et leurs mariages. » — *Aff. étrang.*, t. 800, fol. 428.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

LE ROYAUME LOMBARD

SES RELATIONS AVEC L'EMPIRE GREC ET AVEC LES FRANCS.

Les historiens qui ont raconté les origines du royaume des Lombards rapportent que l'exarque Narsès, après avoir détruit la puissance des Ostrogoths en Italie, encourut la disgrâce de l'impératrice Sophie, femme de Justin II, qui lui envoya, en signe de mépris, une quenouille et des fuseaux. Narsès répondit qu'il saurait ourdir une trame que toute l'habileté de l'impératrice ne réussirait pas à débrouiller, et il appela en Italie les Lombards, après avoir excité leurs convoitises, en leur envoyant les fruits exquis de la Campanie et les produits les plus raffinés de l'art italien¹. Alors, le roi des Lombards Alboin abandonna la Pannonie qu'il laissa en garde à ses alliés, les Huns, et avec toute sa nation descendit dans les riches prairies de la Cisalpine, appelée plus tard du nom des siens, Lombardie (568).

Nous n'examinerons pas ce que dans ces faits la légende a ajouté à l'histoire, ni si ce trait de noire perfidie convient au caractère élevé, au génie profond et prudent de Narsès². Nous nous bornerons à constater que les Lombards n'étaient des étrangers ni pour l'empire, ni pour l'Italie, qu'ils connaissaient les ressources et les richesses du pays et qu'il n'était pas besoin d'exciter leur convoitise pour qu'ils désirassent s'établir dans cette contrée privilégiée.

L'empereur Justinien les avait établis dans le Norique et dans la Pannonie, leur avait assigné des cantonnements et les avait traités en

1. V. Paulus Diacon, *De gestis Longob.* Lib. II, cap. v.

2. D'après une autre version, les Lombards auraient été appelés en Italie par le pape. Nous en trouvons la trace dans le « Libellus de imperatoria potestate in urbe Roma » (Watterich : *Vita pontificum*, tome I, p. 626). « Nuntiatum est illis, quod præfatus pontifex misisset ad Longobardos invitans eos Romam, quatenus potestas Græcorum aboleretur et ecclesiæ jura elevaret sub potestate pontificis, etc. »

fédérés de l'empire¹. Il entra dans les desseins de ce prince, élevé si haut par Procope, dans son histoire officielle, si durement traité par lui dans son histoire secrète, d'associer tous les peuples barbares aux destinées du monde romain, de faire servir à sa défense leurs vertus militaires, de paralyser leurs instincts de rapine et de turbulence en leur donnant des terres et en les fixant au sol, de neutraliser les dangers qu'ils pouvaient faire courir à l'empire en s'entremettant dans leurs différends, en se faisant l'arbitre de leurs querelles, en entretenant avec soin les jalousies et les inimitiés qu'ils nourrissaient les uns contre les autres. Il faisait de ces peuples non des tributaires, mais des pensionnés, et mesurait ses faveurs au degré d'attachement qu'ils témoignaient à l'empire. Son infatigable diplomatie ne négligeait aucun d'eux; elle allait chercher « ceux de l'Orient et ceux de l'Occident, ceux du Nord et ceux du Midi; elle pénétrait jusqu'au fond de la Bretagne; elle embrassait toute la terre habitée, et jusqu'à des peuplades dont personne auparavant ne connaissait le nom². » De tous les points du monde affluaient à Byzance les chefs barbares, empressés de déposer leurs hommages aux pieds de l'autocrator et de se disputer ses grâces. Justinien triomphait de leur empressement et ne leur ménageait pas ses libéralités, « le trésor impérial, dit l'historien, était à leur discrétion³. » A ce prix, Justinien espérait assurer la sécurité des Romains impuissants à se défendre eux-mêmes, et déshabitués des fatigues de la guerre.

Cette politique, qui par bien des points rappelle celle que pratiquèrent les Français en Amérique, Dupleix et les Anglais dans l'Inde, a servi de thème de déclamation à la plupart des historiens, qui ont traité de Justinien et de l'empire byzantin. C'est elle, cependant, qui, servie par l'habileté consommée des diplomates grecs, a sauvé pendant tant de siècles Constantinople de la ruine, conjuré jusqu'au xv^e s. la chute de l'empire romain, protégé l'Europe des invasions asiatiques. La diplomatie a plus fait que les armées pour le salut de Byzance. Elle ne fut au temps de Justinien ni si vaine, ni si stérile qu'on se le figure. Il suffit pour s'en convaincre de la lecture impartiale de Procope et d'Agathias. Tous ces barbares faisaient assaut de servilité auprès du trône de l'empereur, vantaient leurs services, protestaient de leur dévouement dénigraient avec une rage envieuse leurs voisins et leurs rivaux.

1. Procope, *De Bello Goth.* Lib. III, cap. xxxiii.

2. Procope, *Histor. secret.*, cap. xx : « Τους δὲ βαρβάρους ἅπαντας, οὐδένα ἀνιείς καιρὸν, χρήμασιν ἐδώρειτο μεγάλοις, ἐώσους τε καὶ ἐσπερίους, πρὸς τε ἄρκτον καὶ μεσημέριον, ἄχρις ἐς τοὺς ἐν βρεττανίαις ὄκημένους καὶ γῆς πανταχόθι τῆς οἰκουμένης, ὥνπερ τὰ ἔθνη οὐδὲ ὕσον ἀκοῆ πρότερον εἶχομεν, ἀλλὰ πρῶτον ἰδόντες, εἶτα τοῦ γένους ὄνομα ἐγνώμεν. » — Voir aussi chap. xxii.

3. Procope, *Ibidem*, cap. xx.

Tous tenaient à peu près le langage du roi des Huns Sandil : « Les pâtres prennent des chiens tout petits et les nourrissent chez eux ; le chien se montre reconnaissant envers ses nourriciers, et conserve la mémoire de leurs bienfaits. Les pâtres font ainsi pour que les chiens, leurs auxiliaires et les gardiens des brebis, les défendent contre les loups ravisseurs. Jamais les chiens ne se jettent sur le troupeau et ne font cause commune avec les loups ; ô prince, il doit en être de même dans ton empire, bien qu'il abonde en ressources de tout genre et en richesses que l'intelligence ne peut concevoir¹. »

Les Lombards, établis dans la Pannonie, ne pensaient pas autrement que les Huns, et ne se montraient ni plus fiers ni plus farouches. Ils avaient sans cesse recours à la justice de l'empereur. Voisins des Gépides, cantonnés dans la Dacie, et qui avaient des titres plus anciens aux faveurs de Byzance², ils dénonçaient sans vergogne leurs incursions et leurs rapines, les oppressions qu'ils faisaient peser sur les hommes libres, leurs infidélités aux articles des traités³. Ils s'offraient à les mettre à la raison et à les asservir, si seulement l'empereur leur prêtait l'appui de quelques troupes. Justinien fit droit à leurs réclamations, retira aux Gépides les subsides en argent qui soldaient leur dévouement et seconda la vengeance des Lombards⁴.

Du reste, ils tinrent à honneur de remplir leurs promesses de dévouement. Nous trouvons un corps d'élite de trois cents Lombards dans la garde impériale, d'autres incorporés aux légions, d'autres enfin, admis à titre d'auxiliaires dans l'armée. Leur roi Andouin figurait avec cinq mille deux cents des siens dans l'armée disparatée d'Hérules, de Huns, de Perses, de Gépides que conduisit Narsès en Italie, et qu'il sut si admirablement fondre et organiser pour la victoire⁵. Le général romain n'eut pas à se louer beaucoup de ces auxiliaires lombards, qui se conduisaient en Italie comme en terre ennemie, maltraitant indistinctement les Romains et les Goths, se signalant partout par l'incendie, le viol et le meurtre. Aussi, dut-il se débarrasser d'eux et les renvoyer dans leurs cantonnements avant la fin de la guerre. Toutefois, il se garda bien d'aliéner à l'empire

1. Procope, *De Bello Gothic*. Lib. IV, cap. xix.

2. Procope, *De Bello Gothic*. Lib. III, cap. xxxiv : « Ἐυσπουδοὶ δὲ καὶ φίλοι Ῥωμαίοις τὰ μάλιστα ὄντες. »

3. Procope, *Ibidem* : « Οὐκ ἔλυσαν σπόνδων τε καὶ συμμάχων θεσμούς· οὐχ ὕβρισαν εἰς οὓς ἤκιστα ἔχρηθ'· οὐκ ἐβιάσαντο βασιλείαν ἤς δοῦλοι ἂν εὕξαιντο εἶναι. » Lire tout le plaidoyer des ambassadeurs lombards et celui des Gépides, chap. xxxiii et xxxiv.

4. *Idem*, chap. liii : « Διοδῆ βασιλεὺς αὐτοῖς τὰς συντάξεις οὐκ ἔτι ἐδίδου, ἀπερ εἶθιστο σφᾶς ἀνέκαθεν πρὸς Ῥωμαίων κομίζεσθαι. »

5. Procope, *De Bello Goth*. Lib. IV, cap. xxvi : « Χρήμασι πολλοῖς ἀναπεισθῆίς Ἰουστινιανῶ βασιλεῖ, καὶ τῇ ὁμαιχμίας συνθηκῇ. »

cette turbulente nation et continua à entretenir avec elle les plus amicales relations¹.

Depuis le règne d'Honorius, l'Italie n'avait cessé d'être gouvernée réellement par des barbares. Visigoths, Hérules, Ostrogoths s'étaient succédé dans ce pays où les attiraient la beauté du climat et la fécondité du sol. Depuis la défaite de Totila et de Teias, elle se reposait sous la domination des exarques établis à Ravenne. Ce répit ne fut pas de longue durée. Les Lombards, trouvant la place vacante, se hâtèrent de la prendre. Il n'était pas besoin de beaucoup les solliciter pour qu'ils accourussent dans une contrée que le contraste avec la rude Pannonie faisait paraître plus enviable encore. Ces barbares, qui se prétendaient les chiens du troupeau, c'est-à-dire de l'empire, ne se faisaient pas faute de se changer à l'occasion en loups, et de se jeter sur les brebis confiées à leur garde. Ils résistaient difficilement à la séduction des trésors sur lesquels ils devaient veiller. C'était là le danger de cette politique byzantine, qui exigeait non seulement beaucoup de dextérité et de souplesse dans le maniement de ces hommes rudes, aux instincts primitifs, mais encore beaucoup de fermeté et de vigueur dans la répression des désordres. Du moins, les Visigoths et les Ostrogoths avaient occupé l'Italie en vertu de contrats en règle et par une investiture officielle de l'empire. Les Lombards prétendaient se passer de cette investiture : ils se jetèrent sur la Cisalpine comme sur une proie, sans autre droit que celui de la force, et tentèrent de s'y maintenir tout d'abord par la force et malgré l'exarque.

II.

On s'imagine volontiers que, pénétrant en Italie par la brèche des Alpes, les Lombards eurent bientôt fait d'emporter une province, d'en chasser les fonctionnaires romains, d'installer à leur place des Ducs de leur nation et de veiller sur la sûreté de leurs nouvelles frontières. Rien n'est moins exact. La conquête fut en réalité très lente. Un siècle après l'irruption de leurs bandes, ils ne possédaient pas encore toute la haute Italie. Ils se répandirent sur le plat pays, dans les campagnes ouvertes ; mais, pendant des années, les garnisons romaines réussirent à se maintenir dans les villes fermées et les forteresses intactes, surnageant comme des îlots au-dessus de l'inondation. En 577, un duc romain, Sisimius, nous est signalé à Suze².

1. Paulus Diacon. Lib. II, cap. 1 : « Honorati multis muneribus victores ad propria remearunt omnique tempore quo Langobardi Pannoniam possiderunt, romanæ reipublicæ adversum aemulos adjutores fuerunt. »

2. « Zaban et Rodanus Italiam repetentes Segusium devenere, quam urbem

Verceil, après une longue et vigoureuse résistance, céda seulement au roi Autharis. Crémone, Padoue, Mantoue, ne se rendirent que du temps du roi Agilulf, qui fit reconduire honorablement les soldats romains jusque sur le territoire de Ravenne¹. Rotharis soumit le littoral de la Ligurie, depuis Luna jusqu'à la frontière des Francs, et s'empara d'Opitergium, place forte située entre Trévisé et le Frioul². Venise et son territoire surent jusqu'au bout se protéger contre les entreprises des Lombards. Les limites du nouvel État restèrent toujours indécises et flottantes, empiétant peu à peu sur la province de Ravenne, l'Émilie, la Pentapole et le duché romain. Dans le premier élan de la conquête, les Lombards avaient poussé leurs avant-postes jusque dans le sud de l'Italie, à Spolète et à Bénévent. C'étaient des territoires enclavés au milieu des petites principautés grecques. Au temps de Luitprand et d'Astolphe, ce mouvement de conquête continuait ; c'est pour avoir voulu le précipiter, en mettant la main d'un seul coup sur le domaine de l'exarchat, que ces princes furent arrêtés par la rivalité des évêques de Rome et par les armes des Francs.

Les empereurs de Constantinople ne pouvaient souffrir, au cœur de leurs possessions italiennes, l'établissement de barbares, violeurs des traités et qui prétendaient se passer de l'autorisation de Byzance pour gouverner à leur gré des provinces rachetées au prix de tant d'efforts et de tant de sang du joug des Ostrogoths. C'était la première fois que pareils faits se produisaient en Occident. Goths, Francs, Burgundes, qui avaient fondé des royaumes dans les limites du vieil empire, s'étaient empressés, du moins, de légitimer leur prise de possession en se mettant en règle avec la cour de Constantinople. Un tel mépris de coutumes jusqu'alors inviolées appelait une répression sévère. Tout d'abord, les empereurs espèrent avoir bon marché de ces bandes de pillards indisciplinés, ils comptèrent pour les seconder sur l'alliance franque. Les Lombards, dans l'élan de leurs premiers succès, avaient franchi les Alpes et n'avaient pas craint de ravager la Provence et la Bourgogne. Ces incursions leur valurent d'écrasantes défaites infligées par le patrice Mummolus, le général du roi Gontran³. Un fragment de Menander Protector

Sisinnius tunc magister militum a parte retinebat imperatoris. » Paulus Diacon. Lib. III, cap. viii.

1. Paulus Diacon. Lib. IV, cap. xxv : « Usque ad hæc tempora Patavium civitas, fortissime militibus repugnantibus, Longobardis rebellavit. Sed tandem injecto igni, tota flammis vorantibus concremata est et jussu regis Agilulfi ad solum usque destructa est. Milites tamen qui in ea fuerunt Ravennam remeare permissi sunt. »

2. Paulus Diacon. Lib. IV, cap. xlv.

3. Paulus Diacon. Lib. III, cap. xvii.

nous apprend qu'à la même époque, c'est-à-dire sous le règne de l'empereur Tibère, le Sénat de Rome, effrayé du progrès des armées lombardes, envoya à Byzance une ambassade conduite par Pamphronius, afin de décider l'empereur à débarquer une armée en Italie. Les Romains s'offraient à faire les frais de l'expédition. Tibère, tout occupé de sa guerre contre les Perses, conseilla à Pamphronius de se servir de la somme que les Romains lui envoyaient pour séduire une partie des chefs lombards et les enrôler parmi les alliés de l'empire, et à leur défaut de s'entendre avec les Francs pour anéantir les barbares¹. Trois ans plus tard, le Sénat de Rome renouvela sa démarche auprès de l'empereur. Parmi les ambassadeurs se trouvaient le diacre Grégoire, légat du pape Pélage, et qui devait lui succéder sur le siège pontifical². Cette fois, l'empereur se décida à envoyer quelques troupes en Italie; mais surtout il employa toute son activité et son industrie à acheter les dues lombards qu'il pouvait détacher du gros de l'armée conquérante. Il réussit, au moins temporairement. La plupart des chefs barbares, assure Ménander, se reconnuent les sujets de l'empire³.

Mais, soit que cette fidélité ait été précaire, soit que le nouvel empereur, Maurice, eût résolu de châtier les injures passées, l'empire tenta un vigoureux effort. Maurice s'adressa au souverain de l'Austrasie, Childeberr, et paya de cinquante mille sous d'or le concours des armées franques. Trois fois les Francs passèrent les Alpes et ravagèrent en tous sens la Lombardie; mais, malgré des succès rapides, ils ne réussirent pas à exterminer cette race guerrière, comme Narsès avait exterminé les Ostrogoths⁴.

Dans leur politique à l'égard des Lombards, les empereurs s'efforcèrent de mener constamment de front et la force et la ruse. Par l'intermédiaire des exarques, ils s'appliquèrent à nouer des intelligences avec les chefs lombards et à entretenir à la cour même de Pavie un parti impérial. Raveane devint un foyer d'intrigues permanent, le marché des consciences vénales, le refuge de tous les mécontents et de tous les rebelles du royaume voisin⁵. Depuis Himilehis, le meurtrier d'Alboun, jusqu'au fils de Didier, Adalgise, qui se réfugia à

1. Menander Protector, *Excerpta de legat.*, cap. xxv.

2. Johannes diaconus, *Vita Gregorii magni*. Lib. I, cap. xxxii.

3. Menander Protector, *Excerpta de legat.*, cap. xxix : « Ηλείστοι τῶν δυνάτων μετετίθεντο ὡς Ῥωμαῖοις. »

4. Paulus Diaconus. Lib. III, cap. xvii. Sur les relations de Maurice avec Childeberr, voir Grégoire de Tours. Nous traitons ailleurs plus complètement tout ce qui concerne l'alliance franque.

5. Sur l'existence d'un parti grec chez les Lombards, voir Paul Diacre, lib. IV, cap. iii, cap. xxviii; Frédégair, *Chron.*, cap. xlv.

Constantinople, après la victoire de Charlemagne, l'histoire des Lombards se lie intimement à celle des Byzantins; toutes deux s'éclairent l'une par l'autre. En même temps qu'ils s'efforçaient de ralentir l'envahissement des provinces italiennes et d'affaiblir les Lombards, en soldant chez eux la trahison de quelques ducs, les exarques se donnèrent pour tâche de rétablir les liens de subordination qui avaient existé autrefois entre les Lombards et l'empire, et de rattacher au moins nominalelement les souverains de Pavie à Constantinople. Les Césars mirent leur point d'honneur à pouvoir compter la Lombardie parmi les provinces impériales, et à pouvoir traiter les Lombards, quand ils prendraient les armes contre l'exarque, non en étrangers, mais en rebelles.

De leur côté, les Lombards durent vite comprendre qu'ils ne parviendraient pas à maintenir leur indépendance nationale contre la double hostilité des Francs et des Grecs. Tant qu'ils resteraient isolés et sans supports, ils vivraient en Italie comme dans un camp provisoire, à la merci d'une surprise militaire ou de leurs discordes intérieures. Installés par un coup de force heureux au cœur du monde romain, il leur fallait se ranger bon gré mal gré dans la hiérarchie des peuples tributaires ou des peuples subventionnés, acheter une alliance onéreuse, ou se faire payer leur renoncement à une autonomie complète. De bonne heure, ils eurent conscience de leur situation ambiguë, et essayèrent de prendre des sûretés contre les revanches de leurs voisins.

A ces préoccupations répondent les démarches rapportées par Frédégaire : « Cleph, leur roi, étant mort, ils passèrent douze ans soumis à douze ducs et sans rois. Dans ce temps, ils firent une irruption dans le royaume des Francs et, en compensation de tant d'audace, ils cédèrent au roi Gontran les villes d'Aoste et de Suze, ainsi que leur territoire et leurs habitants. Ils envoyèrent ensuite une députation à l'empereur Maurice. Chacun des douze ducs dépêcha un ambassadeur pour demander à l'empereur la paix et le patronage impérial¹. D'autres députés furent envoyés vers Gontran et Childebert pour acheter la protection et le secours des Francs par un tribut de douze mille sous d'or que ces douze ducs payaient tous les ans. Ils voulaient s'assurer par ces députés l'alliance qui leur conviendrait le mieux. Ils se mirent ensuite avec un entier dévouement sous la protection des Francs. »

1. *Fredegar. Chron.*, cap. XLV : « Post hæc legationem ad Mauricium imperatorem dirigunt, hi duodecim duces singulos legatarios destinant, pacem et patrocinium imperii petentes. »

Cette vassalité acceptée leur imposait des devoirs envers les souverains d'Austrasie et de Bourgogne. Non seulement ils payaient régulièrement le tribut convenu et devaient, par des ambassades fréquentes, renouveler leur serment de fidélité et d'hommage; mais ils semblent n'avoir pu rien changer dans leur vie politique intérieure sans le consentement des Francs. C'est ainsi qu'ils ne purent se donner des rois, Autharis et Agilulf, après la période de l'anarchie dueale, qu'avec l'approbation de leurs nouveaux suzerains¹. Agilulf affranchit sa nation de cet humiliant tribut en payant une fois pour toutes aux rois francs trente-six mille sous d'or. Il avait pris d'abord la précaution de gagner par un magnifique présent de mille sous d'or les trois conseillers les plus influents du roi Clotaire II, Warnachaire, Gondeland et Chuc. A l'instigation de ces trois personnages, Clotaire remit aux Lombards le tribut annuel et s'unit à eux par serment d'une amitié éternelle². En effet, à partir du VII^e siècle jusqu'à l'époque des derniers rois, la bonne harmonie ne paraît pas s'être jamais rompue entre Francs et Lombards.

Rassurés du côté des Alpes, les Lombards s'efforçaient de se mettre également en règle avec Byzance. C'est sous le règne de l'empereur Maurice, et après les longues guerres que soutint Agilulf contre l'exarque, secondé par les troupes de Childeberr, que semblent avoir été réglées les conditions de l'alliance. Les documents nous font défaut pour en préciser les termes. Grégoire de Tours et Paul Diacre, qui mentionnent les traités conclus avec les Francs, sont muets sur les transactions survenues avec l'empire. Heureusement, la correspondance de Grégoire le Grand nous promet de projeter quelque lumière sur l'histoire si obscure des relations diplomatiques des Lombards et des empereurs.

Pour comprendre la difficulté du rôle de la papauté, il faut se rappeler que les pontifes de Rome étaient à la fois les sujets de l'empire, soumis à la juridiction d'un due romain relevant de l'exarque, et les patriarches du diocèse de l'Occident. Cette double qualité leur imposait des devoirs envers l'empereur et avec l'église de la haute Italie, les mettait en relations à la fois avec les souverains de Constantinople et avec ceux de Pavie. Des deux côtés, ils avaient à redouter des inimitiés dangereuses; car la défense de l'orthodoxie devait les mettre fréquemment aux prises avec les empereurs théologiens hérésiarques; et si leurs obligations de pasteurs leur commandaient d'amener doucement les Lombards de l'arianisme au catholicisme, leur fidélité de

1. Fredegar. *Chron.*, cap. XLV.

2. Fredegar. *Chron.*, cap. XLV.

Romains leur défendait de pactiser avec des rebelles et les exposait à tous les risques de la guerre.

Grégoire le Grand saisit avec beaucoup de clairvoyance et de netteté la difficulté et l'importance de ce rôle. Il se disait lui-même « l'intermédiaire naturel, constitué par Dieu, entre les Lombards et l'exarque¹. » Tout occupé qu'il était de la conversion des Lombards, sur lesquels il agissait par l'influence de la reine Théodelinde, il remplissait de son mieux ses devoirs de sujet de l'empire en signalant au patrice les dispositions de ses ennemis et les mouvements de leurs troupes, surtout en apaisant les conflits et en travaillant à la pacification du pays². Il s'efforçait d'effacer toute dissidence politique et religieuse dans la république chrétienne. Pour lui comme pour tous les hommes de son temps, l'unité politique était le gage de l'unité religieuse, et l'empire lui apparaissait comme la réunion des chrétiens sous le même sceptre. Il s'entremet donc, non sans que parfois l'empereur taxât son zèle d'indiscrétion, pour rappeler les Lombards à l'observation du pacte impérial et à l'exécution de leurs engagements, pour conjurer la rupture du lien si frêle qui les rattachait à l'empire³.

Le bon gouvernement de l'Église était au plus haut point intéressé à cette union. Le pape, comme chef de l'Église d'Occident, avait à se mêler continuellement des affaires ecclésiastiques de Lombardie, qui côtoyaient de très près les affaires politiques. Il ne pouvait le faire, sans de graves inconvénients, si la Lombardie restait une province ecclésiastique dépendant du patriarcat romain, tout en formant un royaume séparé de l'obédience impériale. C'est ainsi que Grégoire détermine l'élection du métropolitain de Milan, donne son approbation à l'élu du clergé et du peuple et envoie son légat pour le consacrer⁴. Il écrit au sous-diacre Jean, qu'il a délégué dans la métro-

1. *Gregorii magni Epistolae* (Migne, *Patrologia latina*). Lib. IX, ep. xxviii : « Nos qui inter eum (Agilulfum) et excellentissimum filium nostrum domnum exarchum petitores sumus et medii. »

2. Voir entre autres lib. II, ep. ni, xxix, xxx, xxxvi.

3. *Gregor. magni Ep.* Lib. V, ep. xl, ad Mauritium : « Ego enim, si factus non fuisssem, ad ista toleranda quae inter Longobardorum gladios hoc in loco patior, minime venissem. In ea tantum re quam de Ariulpho perhibui, quia toto corde venire ad rempublicam paratus fui. » Lib IX, ep. xliii, ad Theodelindam : « Salutanter vos praeterea paterna dilectione hortamur ut apud excellentissimum conjugem vestrum ita agatis, quatenus christianae reipublicae societatem non rejiciat. Nam sicut et vos scire credimus, multis modis est utile si se ad ejus amicitias conferre voluerit. »

4. Lib. III, ep. xxx, ad Joannem subdiaconum : « Et si nulla eos diversitas ab electionis unitate disterninat, si quidem in praedicto filio nostro Constantio,

pole lombarde : « Si les volontés de tous sont unanimes et leur consentement durable en faveur de notre cher fils Constantius, alors fais-le consacrer, selon la coutume, par les évêques de la région, et avec l'appui de notre autorité, de telle façon que les droits du siège apostolique conservent leur pleine vigueur, et que ceux qu'il a cédés à d'autres ne diminuent pas les siens. » Après la mort de Constantius, le pape avertit, par une circulaire adressée au peuple et au clergé du diocèse, qu'il ne consentira pas à l'élection du candidat d'Agilulf, mais seulement à celle d'un prêtre orthodoxe choisi parmi la population romaine, et qu'il a donné ses instructions au notaire apostolique Pantaléon pour ne laisser consacrer qu'un catholique digne de s'asseoir sur le siège de saint Ambroise¹. Ce titulaire, le plus souvent désigné, et dans tous les cas approuvé par le pape, n'était-il pas par la force des choses un agent de la cour pontificale, et par la suite de l'empire, installé au cœur du domaine lombard, un adversaire politique de ses diocésains, si le roi de Pavie s'obstinait dans ce schisme avec Constantinople? N'était-il pas exposé lui et son clergé aux vengeances des Lombards et destiné à vivre comme un otage entre leurs mains²?

Comme cour suprême de justice ecclésiastique, le saint-siège exerçait un droit de police et de coercition sur le clergé lombard. Le pape relègue le prêtre Vitalianus, sur la plainte de l'évêque de Milan, en Sicile, c'est-à-dire en pays d'empire. Il dépose de ses fonctions Jobin, abbé de Portus-Veneris, destitue trois sous-diacres, dont les déportements lui sont signalés, maintient une sentence d'exil prononcée contre le prêtre Saturninus³. A son tribunal ressortissent tous les cas de discipline grave, qui ne peuvent être réglés par les ordinaires.

Bien plus, comme suffragant de l'évêque de Rome et sujet ecclésiastique de ce siège, le titulaire de Milan peut être désigné par le pape pour remplir une mission extraordinaire hors de son diocèse.

omnium voluntates atque consensum perdnrare cognoscis, tunc eum a propriis episcopis, sicut antiquitatis mos exigit, cum nostrae auctoritatis assensu, facias consecrari, quatenus hujusmodi servata consuetudine, et apostolica sedes proprium vigorem retineat, et a se concessa aliis sua jura non minuat. » V. aussi ep. xxix et xxxi.

1. Lib. XI, ep. iv : « Populo, presbyteris, diaconis et clero. Illud autem quod vobis ab Agilulpho indicatis scriptum dilectionem vestram non moveat. Nam nos in hominem qui non a catholicis et maxime a Langobardis eligetur nulla præbemus ratione consensum. »

2. V. lib. IV, ep. n.

3. Nous empruntons tous ces cas à une seule lettre de la correspondance de Grégoire le Grand (lib. V, ep. iv, ad Constantium).

C'est ainsi que Constantius est appelé à Ravenne pour instruire, de concert avec son collègue de cette ville, l'affaire de Jean, évêque d'Istrie, et celle de Maxime de Salone¹. L'évêque de Bénévent Barbarus, après la mort de Victor de Palerme, est délégué en Sicile pour administrer le diocèse pendant la vacance et surveiller l'élection du successeur². Les circonscriptions diocésaines ne coïncident pas avec les divisions politiques; elles empiètent tantôt sur le territoire de l'exarque, tantôt sur le domaine des rois lombards. On en peut juger par l'exemple de Mantoue, qui appartient d'abord au diocèse de Milan; sous le pontificat de Pélage I^{er} et à la demande de l'exarque Smaragde, la ville fut rattachée à l'évêché de Ravenne, et resta sous cette juridiction, de 585 à 729. Ce fut Grégoire II qui, pour complaire à Luitprand, sépara Mantoue de Ravenne et la fit dépendre du patriarcat d'Aquilée³. Cette immixtion continuelle du souverain pontife dans les affaires religieuses, et par suite dans le régime intérieur du royaume lombard, suppose des rapports de subordination et de dépendance entre la cour de Pavie et celle de Constantinople; il ne pouvait y avoir divorce absolu, quand tant d'intérêts communs réclamaient de l'entente entre les deux souverains. Cette dépendance, nous le répétons, n'était guère que de forme et n'empêchait pas des actes d'agression très fréquents de la part des Lombards à l'égard de l'exarque.

Une lettre très curieuse de Grégoire le Grand pourrait nous permettre de préciser davantage la nature des rapports entre les deux cours. Elle est adressée à l'évêque de Milan, Constantius : « Le porteur des présentes, écrit le pape, Jean, homme magnifique (*vir magnificus*), doit venir dans votre ville remplir les fonctions de préfet, et il nous a demandé une lettre de recommandation. Que votre Sainteté lui accorde, tant qu'il sera nécessaire et dans la mesure raisonnable, le secours de la faveur dont elle jouit. Efforcez-vous de lui prêter le concours que vos fonctions ecclésiastiques autorisent. Qu'il n'ait pas à souffrir dans votre résidence d'injustes oppressions; mais que lui-même ne devienne pas outre mesure à charge aux autres, car nous savons quelles difficultés se sont élevées du temps que son prédécesseur Vigilius exerçait la charge de préfet⁴. » Malheureusement ce

1. Lib. IX, ep. x, LXVII.

2. Lib. XIII, ep. XIII.

3. Ughellus, *Italia sacra*. Tom. I (In episc. Mantuan.).

4. *Greg. magni Epist.* Lib. II, ep. xxxv : « Lator praesentium, Joannes, vir magnificus, qui praefecturae vices illic acturus advenit, nostra se petit epistola commandari. Sanctitas ei vestra, dum necesse fuerit, salva ratione praesidium sui favoris impendat, et ita eum sacerdotaliter suis studeat solatiis adjuvare,

document est isolé, et nous n'en connaissons aucun autre qui l'explique et l'éclaircisse. Quel était ce personnage et quelles fonctions pouvait-il exercer en vertu de sa charge? C'était à coup sûr un haut dignitaire de la cour impériale, puisqu'il portait le titre de *magnificus*; ce n'était pas un commissaire extraordinaire, envoyé par l'empereur pour régler un litige; il paraît être installé à demeure à Milan, et il lui est recommandé de ne pas suivre l'exemple de son prédécesseur. Il exerce une juridiction, puisque cette juridiction peut être onéreuse à ses subordonnés; et en même temps son erédit et son pouvoir sont précaires, puisqu'il a besoin de s'appuyer sur l'évêque. Représentait-il l'empereur au milieu des Lombards? Mais nulle part nous ne trouvons de tels personnages accrédités auprès des rois barbares. Était-il chargé de défendre les intérêts des Romains de la Cisalpine, et quels étaient ces intérêts? Nous ne savons. Nous n'avons le texte ni la substance d'aucuns des nombreux traités qui furent signés par Agilulf et les empereurs de Byzance¹. Il semble bien pourtant que l'autorité impériale ne fut pas entièrement abolie dans le nord de l'Italie, puisque nous connaissons plusieurs monnaies de Maurice portant la marque de l'atelier de Milan, alors que les rois lombards jouissaient déjà d'un monnayage indépendant².

C'est également sous le règne de l'empereur Maurice que les rois lombards ajoutèrent à leurs titres celui de *Flavius*. On sait, — et la coïncidence n'est pas fortuite, — qu'à la même époque, le roi des Visigoths d'Espagne, Reccarède, après sa conversion au catholicisme, prit aussi ce nom de *Flavius*. Ce fut Autharis qui le premier des rois lombards commença à le porter « à cause de sa dignité, » dit Paul Diacon³. Or, ce titre, nous le rencontrons précisément parmi ceux que l'empereur Maurice affecte de prendre dans les suscriptions de ses lettres et de ses écrits. Il était attaché à la dignité impériale depuis Constance Chlore et Constantin, sans doute à cause des heureux souvenirs laissés par quelques-uns des princes de la dynastie Flavienne. L'empereur le communiquait, comme un des honneurs auliques les plus appréciés, à quelques-uns des plus hauts dignitaires

quatenus, vobis praesentibus, nec aliorum debeat injuste oppressionibus laborare, nec ipse aliis contra rationem gravis existat. Quia vero pervenit nobis quod Vigilius, qui vices illic ante hunc praefecturae gessit... »

1. Paulus Diacon. Lib. IV, cap. VIII, XII, XX, XXVIII, XXXV, XL.

2. M. de Saulcy (*Essai de classification des séries Byzantines*) signale deux de ces monnaies de Maurice, avec le différent MDS (p. 58).

3. Paulus Diacon. Lib. III, cap. XVI : « Authari quem etiam *ob dignitatem* Flavium appellaverunt, quo praenomine omnes qui postea fuerunt Langobardorum reges feliciter usi sunt. »

de la cour. Les inscriptions l'attribuent à des patrices, à des person- nages consulaires, à des préfets du prétoire¹. Nous sommes donc amenés naturellement à conclure que les rois lombards furent, par l'octroi régulier de ce titre, rattachés à la hiérarchie byzantine, et reconnurent, comme tant d'autres rois barbares, la suprématie théo- rique de l'empereur. Le titre de *Flavius* les classait parmi les digni- taires de l'empire, comme jadis les titres de patrices, de consuls, d'hommes illustres, conférés aux princes burgundes et francs, les rangeaient officiellement parmi les sujets des Césars. Si les Lombards avaient eu pour l'empire cette aversion que nous leur supposons, ils n'auraient pas manqué de répudier, parmi les noms dont ils se paraient, celui qui par son origine pouvait faire douter de leur indé- pendance absolue. On ne voit pas qu'ils aient eu ce souci; jusqu'à la chute du royaume lombard, ils continuèrent à le revendiquer. Ils le jugeaient donc plus utile que nuisible à leur prestige; peut- être même lui devaient-ils la sécurité de leur domination sur les vieilles populations du nord de l'Italie, habituées à relever de Byzance.

Au surplus, ce lien de subordination ne devait pas peser aux Lombards; les empereurs se contentaient à peu de frais, et deman- daient peu de choses à de tels alliés. Ils se contentaient d'envoyer aux rois lombards leurs dons impériaux (*imperialia dona*); de leur faire parvenir, quand il était nécessaire, leurs lettres de jussion et très vraisemblablement leurs images laurées, à chaque avènement nouveau à Byzance. On ne peut guère douter que les Lombards jus- qu'à la fin de la dynastie n'aient admis ces images sacrées². On se demande en effet à qui s'appliqueraient, sinon aux princes lom- bards, ces paroles de Grégoire III adressées à Léon l'Isaurien : « C'est grâce à moi que tes images ont été reçues par les rois bar- bares de l'Occident. Lorsque les mercenaires étrangers, revenus dans leurs foyers, ont raconté tes fureurs sacrilèges, elles ont été jetées à terre et ton visage insulté. » Les phrases qui suivent confirment ces conjectures : « Les Lombards, les Sarmates et les autres peuples du Septentrion ont envahi le Décapole et se sont emparés de ta capi- tale Ravenne³. » Du reste, le ton dont les prélats du concile de

1. Ducange, *Glossarium mediae latinitatis* (Dissertatio XLIV de inferioris aevi numismatibus).

2. Sur les images laurées, lire les notes rassemblées par Ducange (*Glossarium*, ad Lauratum); Labbe, *Actes du concile de Nicée* (act. I, page 58). V. aussi les *Libri Carolini*.

3. *Annal. Baronii*, ad ann. 726. Pagi a prouvé que cette lettre était de 730. « Testis est Deus, quascumque misisti ad nos epistolas auribus cordibusque regum occidentis obtulimus, pacem illorum ac benevolentiam conciliantes, ac

Francfort, à l'époque de Charlemagne, parlent de ces images montre assez que l'usage en était familier aux nations de l'Occident et que cet usage s'était continué jusqu'au milieu du VIII^e siècle.

Après le règne de Maurice, il devient de plus en plus difficile de démêler la suite des relations établies entre l'empire et le royaume lombard. A défaut de Grégoire de Tours, nous n'avons plus pour guide que Frédégaire, sans aucune indication qui nous permette d'éclairer les obscurités et de contrôler les invraisemblances de son récit. Or, on sait avec quelles précautions on doit se servir de la chronique du moine bourguignon, et à quelle confusion de noms et de dates on s'expose en le suivant à la lettre. Son insouciance de l'exactitude historique n'a d'égale que sa crédulité et sa facilité à accueillir les légendes les plus singulières. A chaque ligne, il faut interpréter son récit et deviner le sens des événements qu'il rapporte, plutôt que les accepter comme acquis à l'histoire. Il a cependant pour nous une qualité fort appréciable. Comme la plupart des chroniqueurs bourguignons, comme Marius d'Avenches qui le précède, il a conservé le souvenir de la domination impériale en Occident : il se préoccupe des souverains de Constantinople ; il s'efforce de rattacher les faits de l'histoire locale à l'histoire générale du monde romain ; pour lui, l'empire est encore la grande communauté chrétienne, dont les royautes barbares forment une partie et dont le centre est à Byzance ; il n'y a pas divorce absolu et définitif entre l'Occident et l'Orient. Son point de vue dans l'appréciation générale des événements est le même que celui du pontificat de Rome. Par Frédégaire, on peut juger de l'état d'esprit de son époque et de ses contemporains ; car lui supposer sur le gouvernement du monde des vues indépendantes et personnelles, c'est faire trop d'honneur à sa valeur et à son originalité d'historien. A ce titre, il nous est encore précieux.

Nous devons à Frédégaire des détails intéressants sur l'ingérence des envoyés impériaux dans les affaires du royaume lombard. Voici ce qu'il rapporte touchant le successeur d'Agilulf, Adaloald. Il reçut de l'empereur Maurice, — lisons Héraclius, — un ambassadeur nommé Eusèbe. « Il se laissa oindre dans son bain par cet Eusèbe de je ne sais quels onguents, et à partir de ce moment il ne put rien faire que par les conseils de l'ambassadeur. A son instigation, il fit périr les chefs et les plus nobles de la nation lombarde, et, après s'être débarrassé d'eux, il se livra lui et tout son peuple à

mirifice efferentes. Ideirco etiam laurata tua receperunt, ut reges a regibus honore affici convenit, idque cum nondum incoeptum hoc conatumque tuum quo adversus imagines insurrexisti audivissent. »

l'empereur. » Il est vrai qu'il paya plus tard de la vie ces exécutions. Les grands lui donnèrent pour successeur le duc de Turin, Charoald¹.

Dépouillons ce récit du fatras légendaire qui le défigure. Frédégaire ne l'a pas inventé de toutes pièces, il l'a reçu ou l'a transcrit, obscurci par les commentaires que l'ignorance et la superstition suggéraient aux imaginations des hommes du VII^e siècle. N'en retenons que ce point. Un envoyé de Byzance s'est emparé de l'esprit du roi des Lombards et a exercé sur lui une telle influence que ses sujets ont cru à la vertu magique de quelque philtre apporté d'Orient. Par ses conseils, Adaloald s'est défait par les supplices de l'opposition gênante des grands. Les rois lombards, depuis la mort de Cleph, étaient en effet les élus de l'aristocratie ducale. Cette féodalité orgueilleuse et remuante devait leur peser assez lourdement pour qu'ils aient cherché à s'affranchir d'un tel joug. Ils ne le pouvaient qu'en sollicitant l'appui et la protection de l'empereur. Donc cette mesure s'applique à l'intervention d'Héraclius et de son légat Eusèbe. Ajoutons que, si les Lombards se révoltèrent contre Adaloald, c'est qu'ils virent en lui, non le contempteur de l'indépendance lombarde, mais l'ennemi de l'aristocratie. Ils n'avaient aucun intérêt à repousser le patronage des Césars de Constantinople. Ils trouvaient au contraire profit à relever de leur suzeraineté. Au lieu de payer comme autrefois un tribut aux Francs, pour prix d'un acte d'hommage illusoire, ils en recevaient un de Byzance. Aussi bien, l'élu des grands, Charoald, ne dénonça pas les traités conclus par ses prédécesseurs. Lui aussi avait besoin des Romains pour se soutenir contre ceux même qui l'avaient porté au trône, et dont la tutelle lui semblait maintenant onéreuse. Il eut donc recours à l'exarque de Ravenne. « Charoald, dit Frédégaire, envoya secrètement des messagers au patrice Hisace, pour le prier de tuer, comme il pourrait, le duc de la province de Toscane, Taton. En retour de ce bienfait, Charoald promit de remettre à l'empire cent livres d'or du tribut annuel de trois cents livres que les Lombards recevaient du trésor public. » Le patrice réussit à attirer Taton à Ravenne et le livra à des meurtriers. « Le roi Charoald remit, comme il l'avait promis, à Hisace et à l'empire cent livres d'or. Tous les ans, le patrice romain ne paya plus aux

1. Fredegar. *Chron.*, cap. XLIX : « Inunctus in balneo nescio quibus unguentis ab ipso Eusebio persuadebatur, et post hanc unctionem, nequicquam aliud nisi quod ab Eusebio hortabatur facere poterat. Persuasus ab ipso ut primates et nobiliores cunctos in regno Langobardorum interficere ordinaret, eisdem extinctis, se cum omni gente Langobardorum imperatori Mauricio traderet. »

Lombards que deux centeniers d'or. Un centenier vaut cent livres d'or¹. »

La politique de l'exarque, placé en observation à Ravenne, était nettement indiquée par les circonstances. Elle consistait à soutenir le roi contre la féodalité lombarde, à encourager en même temps les vellétés d'indépendance de ces ducs turbulents, à profiter de cet antagonisme pour affaiblir les deux partis l'un par l'autre. Mais, si perfide et si souple que fût la diplomatie byzantine, l'exarque, sans le soutien matériel des armées grecques, était impuissant à faire respecter l'autorité impériale. Il devait laisser se relâcher de jour en jour le lien de dépendance qui rattachait à Byzance la royauté lombarde. Il ne fallait rien moins que les malheurs des derniers princes de la dynastie, pour leur rappeler les droits de suzeraineté, réclamés par les Césars. Dans l'intervalle, la dépendance théorique de Constantinople, admise en principe, ne fut jamais une chaîne pour les Lombards. Quelques milliers de sous d'or, payés chaque année, ne pouvaient solder leur fidélité, ni acheter leur repos définitif. La concorde et la paix ne furent que précaires et intermittentes entre Pavie et Ravenne. Aux périodes de halte et de trêve, généralement fort courtes, qui permettaient aux Lombards de reprendre haleine et de guetter une occasion nouvelle, succédaient de brusques retours à une politique d'agression. Les Lombards escomptaient la dépossession future de l'empire; ils se conduisaient en héritiers présomptifs, pressés d'entrer en jouissance, et s'évertuaient à affaiblir le malade, dont ils convoitaient la succession. Le temps travaillait contre l'exarque. Pendant que les Lombards le tenaient sans cesse en échec dans la haute Italie, son influence morale sur les populations relevant directement de l'empire était tous les jours éclipsée davantage par l'extraordinaire ascendant que prirent sur elles les évêques de Rome, du VI^e au VIII^e siècle. Chaque crise rapprochait le moment où les souverains de Pavie et les papes allaient se trouver en présence, briguant concurremment l'héritage politique du patrice byzantin.

III.

Les derniers rois lombards du VIII^e siècle, Luitprand, Astolphe, Didier, ont été très maltraités par les annalistes francs et à plus forte

1. Fredegar. *Chron.*, cap. XLIX : « Hujus beneficii vicissitudine, tributa que Langobardi de manu publica recipiebant, tria centenaria auri, annis singulis, unde unum centenarium auri Charoaldus rex partibus imperii de presentis casaret. »

raison par les écrivains pontificaux; à ce point que les accusations d'impiété et de barbarie, dont on les a chargés, ont pu donner le change à l'histoire officielle et suffire pour expliquer les appels adressés par les papes aux souverains francs.

A considérer de près les documents, ce point de vue n'est pas rigoureusement exact. Les rois lombards ne sont pas les monstres que nous dépeint la correspondance des papes; ils ne le cèdent à aucun des princes de leur temps pour la bravoure, l'intelligence politique, leur attachement à la foi catholique. Ils ont depuis longtemps dépouillé la barbarie de leurs ancêtres au contact de populations plus civilisées. La fatalité des circonstances en fit les concurrents des pontifes de Rome à l'héritage des Grecs en Italie. Leur ambition n'avait rien d'excessif et se justifiait par le rôle prépondérant qu'ils avaient joué, grâce à leur puissance militaire, dans la lutte contre Constantinople. Ils semblaient tout naturellement désignés comme les successeurs éventuels des exarques, et ne pouvaient prévoir les prétentions rivales de la Curie romaine. Vaincus par les alliés que la diplomatie des papes suscita contre eux, ils ont porté dans l'histoire la peine de leur imprévoyance et de leur défaite; ils ont été à la fois vaincus et calomniés.

En ce qui concerne Luitprand, on doit se fier au témoignage peu suspect de Paul Diacre, un Lombard familier de Charlemagne. Or, l'historien nous le dépeint comme un prince prudent et sage, ami de la paix, mais brave à la guerre, clément, pieux et chaste, généreux en aumônes et législateur éminent. Il fonda de nombreuses basiliques, dota nombre de monastères; il préserva des outrages des Musulmans les corps des saints déposés dans les églises de Sardaigne et fit transporter à Pavie les restes de saint Augustin. Enfin, les donations dont il enrichit à plusieurs reprises le patrimoine de saint Pierre devaient lui donner des titres particuliers à la reconnaissance du saint-siège¹.

1. Paul Diacre, *De gestis Langob.* Lib. VI, cap. LVIII : « Fuit autem vir multae sapientiae, consilio sagax, pius admodum et pacis amator, belli praetentens, delinquentibus clemens, castus, pudicus, orator pervigil, elemosynis largus, litterarum quidem ignarus, sed philosophis aequandus, nutritor gentis, legum augmentator. » Cap. LVIII : « Hic gloriosissimus rex multas in Christi honore per singula loca ubi degere solebat basilicas construxit. Hic monasterium Beati Petri, quod foras muros Ticinensis civitatis situm est, et Coelum aureum appellatur, instituit. In summa quoque Bardonis Alpe, quod Berecetum dicitur, aedificavit; in Olonna, nihilominus suo proastio miro opere in honore sancti Anastasii martyris Christo domicilium statuit, in quo et monasterium fecit. Pari etiam modo multa per loca singula divina templa instituit. Intra suum quoque palatium oraculum Dom. Salvatoris aedificavit, et quod nulli alii reges

D'impérieuses nécessités politiques en ordonnèrent autrement. Nous ne toucherons que quelques mots de la révolution capitale, qui s'opéra au commencement du VIII^e siècle, dans les rapports des papes avec l'empereur de Byzance. Léon l'Isaurien, fidèle à la tradition de ses devanciers, qui prétendaient à la direction religieuse en même temps qu'à la suprématie politique de la catholicité, avait dès 726 publié un édit prescrivant la destruction des images de la divinité et des saints dans toutes les provinces de l'empire. Il avait présidé à l'exécution du décret à Constantinople et dirigé d'odieuses persécutions contre ceux qui désobéissaient à son ordre. Le pape Grégoire II avait reçu, comme les autres patriarches, un exemplaire de l'édit et était chargé de le promulguer dans toute l'Italie. Telle fut l'origine de la révolution qui devait avoir pour conséquence le schisme politique de l'Occident et de l'Orient. L'édit impérial provoqua une explosion spontanée d'indignation et de fureur parmi les populations italiennes, fort attachées au culte extérieur qu'elles rendaient aux patrons de leurs cités et de leurs paroisses. Cette fois, l'empereur s'attaquait, non aux formules abstraites ou à l'interprétation métaphysique d'un dogme défini par les conciles, mais à des habitudes d'esprit invétérées, à des sentiments infiniment respectables, à des scrupules de conscience, contre lesquels le devoir d'obéissance au prince ne pouvait prévaloir. Léon mit le comble à son impopularité en imposant à la province romaine un cens nouveau, semblable à celui qu'il faisait lever à la même époque dans la Sicile et la Calabre. Jamais occasion plus favorable ne s'était offerte jusqu'à ce jour au pontife de résister efficacement aux fantaisies théologiques de l'empereur, de s'affranchir d'une tutelle odieuse et de proclamer hautement la séparation des choses de la foi et de la politique. Il sentait derrière lui l'Italie tout entière armée pour sa querelle et complice de sa résistance. Il pouvait dire en toute vérité, comme il le fit plus tard dans les deux lettres écrites en 730 à Léon, que l'Italie regardait saint Pierre comme son patron national et que tout l'Occident inclinait en sa faveur¹.

A l'appel du pontife avait en effet immédiatement répondu l'insurrection des peuples de l'exarchat, de la Pentapole et du duché de Venise². Les villes chassèrent les fonctionnaires impériaux et se don-

habuerant, sacerdotes et clericos instituit qui et quotidie divina officia decantarent. » Sur la translation des saints de Sardaigne, v. cap. XLVIII. Sur ces donations au saint-siège, voir cap. XLIII et *Liber Pontificalis*, Vita Zachariae.

1. Baronius assigne à ces lettres la date de 726. Pagi a prouvé qu'elles sont en réalité de 730, puisque le pape y mentionne la déposition du patriarche Germanus.

2. *Lib. Pontif.*, Vita Gregorii II, n° 184 : « Respicens ergo pius vir profanam

nèrent des ducs de leur choix. L'exarque Paul, chargé de se saisir de la personne du pape et même de le tuer, fut massacré. Le duc de Naples, Exhilaratus et son fils, associés à ces desseins homicides, eurent le même sort. On parlait d'élire un empereur orthodoxe et de le conduire à Constantinople¹.

Luitprand n'était pas homme à négliger l'avantage que la fortune lui offrait. Le royaume lombard s'était formé pièce à pièce des annexions successives opérées au détriment de l'exarque, arrachées par la diplomatie, ou imposées par la force. Comme de nos jours la maison de Savoie, les dynasties lombardes avaient lambeau par lambeau amoindri le patrimoine de l'empereur et remplacé son autorité par celle de leurs ducs. Le moment semblait enfin venu de réaliser d'un coup le rêve des princes de cette race, et de viser ouvertement à la domination de toute l'Italie. A la faveur des désordres qui déchiraient les cités grecques, et avec la complicité d'une partie des habitants, Luitprand s'empara des principales villes de l'Émilie et de la Pentapole, et menaça Ravenne². L'intérêt de sa politique lui commandait d'unir sa querelle avec celle du pape et de paraître lui prêter seulement l'appui de ses armées. L'exarque Eutyehius, envoyé par l'empereur pour remplacer le patrice Paul, essaya bien de le détacher du pontife et de le gagner par des présents. Il y perdit sa peine. Le Lombard avait ses raisons pour ne rien entendre à ces propositions. Il répondit que Lombards et Romains « étaient unis comme des frères par les chaînes de la foi, qu'ils étaient prêts à répandre leur sang pour la défense du pape, que lui-même n'avait pris les armes que pour assurer le triomphe de l'orthodoxie et le salut des chrétiens³. » En témoignage de ses sentiments de dévotion aux bienheureux apôtres Pierre et Paul, il fit don au saint-siège du territoire de Sutri dont il venait de s'emparer.

Il est vrai que bientôt ces sentiments furent mis à une dangereuse

principis jussionem, jam contra imperatorem quasi contra hostem se armavit, renuens hoeresim ejus, scribens ubique cavere se christianos, eo quod orta fuisset impietas talis. » Et la suite.

1. « Cognita imperatoris nequitia, omnis Italia consilium inivit ut sibi eligerent imperatorem et Constantinopolim ducerent. » (*Lib. Pontific.*, Vita Gregorii II, n° 184.) Voir aussi Paul Diacre, *De gestis Langob.* Lib. VI, cap. XLIX.

2. « Longobardis vero Aemiliae castra Ferorianus, Montebelli, Verablum cum suis oppidis Buxo et Pernicteta, Pentapolis quoque et Auximana civitas se tradiderunt. » *Lib. Pontif.*, Vita Gregorii II, cap. CLXXXV.

3. « Qui rescripsit... una se quasi fratres fidei catena constrinxerunt Romani atque Longobardi, desiderantes euncti mortem pro defensione pontificis sustinere gloriosam, nunquam illum passuri molestiam, pro fide vera et Christianorum certante salute. » *Lib. Pontif.*, Vita Gregor. II, n° 185.

épreuve. Les Lombards aimaient à prendre de toutes mains. Eutychius offrit à Luitprand pour le gagner à ses desseins les duchés de Spolète et de Bénévent, et vit ses offres agréées¹. Luitprand s'empara des deux duchés, reçut les serments et les otages de ses nouveaux sujets, puis, avec toute son armée, revint camper aux portes de Rome, dans le champ de Néron. Le pape Grégoire se décida à l'aller trouver dans son camp, et telle fut l'éloquence de ses paroles et de ses larmes que le roi jura de ne plus rien faire contre Rome et que, détachant son manteau, son baudrier, son épée, sa couronne d'or et sa croix d'argent, il les déposa en signe de soumission sur l'autel de saint Pierre. Il s'entremet ensuite pour décider l'exarque à la paix.

On s'étonne que le pontife, après avoir déchainé l'insurrection, défendu aux Italiens de payer le tribut et rompu avec tant d'éclat avec l'empereur, ait bientôt après reculé, comme effrayé de son audace, qu'il se soit efforcé d'apaiser la révolte que lui-même avait soulevée, et qu'il ait supplié les peuples de garder leur foi à l'empereur². Bien plus, il fit saisir en Toscane un usurpateur, du nom de Tibère, qui aspirait ouvertement à l'empire, et sa tête fut envoyée à Constantinople comme pour témoigner de la fidélité des Romains envers le prince. Sans doute, comme le déclare l'auteur de la *Vita Gregorii*, le pontife ne désespérait pas de la conversion de Léon. Mais il est permis de penser que la conduite de Luitprand ne fut pas pour peu de chose dans cette volte-face. Le Lombard avait eu l'imprudence de démasquer trop précipitamment ses desseins et de dévoiler l'âpreté de ses convoitises. Le pape n'avait rien à gagner à changer de maître. Mieux valait pour lui relever de l'autorité lointaine et presque nominale de l'empereur que d'avoir à redouter l'humeur inquiète et dominatrice d'un barbare, posté à demeure aux portes de Rome; en conservant le *statu quo*, il avait chance de se protéger du Lombard en faisant appel à l'exarque, de conjurer les entreprises de l'exarque en faisant appel au Lombard. L'hostilité sans cesse en éveil de ces deux adversaires garantissait du moins au saint-siège une demi-indépendance.

L'édit de persécution de 730 enleva au pontife cette dernière illusion³. Il ne lui restait d'autre alternative que d'obéir aux décrets du prince ou de le séparer de la communion des fidèles. Après l'avoir averti par les deux lettres si connues, que rapporte Baronius, il lança

1. *Lib. Pontif.*, Vita Gregor. II, n° 186.

2. « Blando omnes sermone, ut bonis in Deum proficerent artibus et in fide persistenter; sed ne desisterent ab honore vel fide Romani imperii admonebat. » *Idem*, *ibidem*, n° 185.

3. *Lib. Pontif.*, Vita Gregorii II, n° 188: « Post hoc claruit ejusdem imperatoris malitia. »

l'anathème contre les persécuteurs des images dans le synode de 730¹. Le schisme religieux était consommé entre les deux capitales de l'empire.

La papauté échappa à la vengeance de l'empereur, grâce aux périls que courait Byzance vers le même temps et aux perpétuelles querelles de Luitprand avec l'exarque. Mais la situation n'était pas dénouée; le pape se sentait perdu, du jour où les Lombards et l'exarque s'entendraient contre lui.

Grégoire III fit faire à la question un progrès décisif. Il alla chercher hors de l'Italie, pour en faire le défenseur officiel du saint-siège, l'homme qui venait de sauver à Poitiers la chrétienté, Charles Martel. Soutenu par un tel protecteur, le pape pouvait désormais braver les empereurs hérésiarques, se passer de la fidélité douteuse des Lombards; et il était rassuré contre un voisinage trop immédiat par l'obstacle des Alpes.

C'est seulement des Lombards que se plaint Grégoire III au maire de France, dans les lettres de 739 et de 740 conservées par le *Codex Carolinus*. Luitprand cherchait à se saisir de Trasimond et Goteschalk, ducs de Spolète et de Bénévent, dont le pape s'était assuré la fidélité et le concours. Grégoire III voulait conjurer l'écrasement de ses alliés. Or Lombards et Francs vivaient depuis plus d'un siècle en bonne intelligence. Une étroite amitié unissait Charles Martel et Luitprand. En 737, le premier avait envoyé à Pavie son fils Pépin, pour que Luitprand l'adoptât, suivant la coutume, en lui coupant une mèche de cheveux². L'année suivante, toute l'armée lombarde s'était portée au secours des Francs qui luttaient dans la Provence contre les Sarrasins, et cette intervention avait décidé la retraite des Musulmans³. La politique pontificale allait faire de ces alliés des ennemis acharnés.

En même temps que la lettre du pape, une ambassade portait à Charles les clefs du saint sépulcre avec les liens de saint Pierre et des présents nombreux, et l'invitait à intervenir en Italie contre les Lombards. La plupart des historiens qui se sont occupés récemment de ces négociations, interprétant le texte du continuateur de Frédégaire, soutiennent que le pape chercha à engager le Franc dans

1. Un fragment des décisions de ce synode est rapporté dans l'apologie qu'Hadrien envoya à Charlemagne en réponse aux livres Carolins.

2. « Circa haec tempora Carolus princeps Francorum Pipinum suum filium ad Luitprandum direxit, ut ejus juxta morem capillum susciperet. Qui ejus caesariem incidens, ei pater effectus est, multis que eum ditatum regis muneribus genitori remisit. » P. Diacon. Lib. VI, cap. LIII.

3. Paul Diacon. Lib. VI, cap. LIV.

l'alliance impériale et lui proposa en son nom le patriciat¹. Ils corrigent la leçon de D. Bouquet, « *ut a partibus imperatoris recederet*, » et adoptent celle de Le Cointe, « *ut ad partes imperatoris accederet* »². Nous sommes pour la leçon de D. Bouquet. Elle est confirmée par le texte des annales de Metz, qu'on rejette trop légèrement, sous prétexte que l'annaliste écrivait au temps de Charlemagne. Ce texte dit positivement que le peuple romain, c'est-à-dire le pape, venait de rejeter la domination de l'empereur et recourait pour ce motif à la protection des Francs³. A ce témoignage s'ajoute celui du *Liber pontificalis*, qui atteste l'hostilité constante des rapports de Grégoire III et de Léon l'Isaurien⁴. Enfin, on ne comprend pas que le pape se soit occupé à conclure une alliance entre Charles Martel et les Byzantins, au moment précis où l'empereur, débarrassé de ses ennemis en Orient, se décidait à vider par les armes son différend avec la papauté et dirigeait contre l'Italie une flotte considérable, qu'il confiait au patrice Manès, et qui fut dispersée par les tempêtes⁵. Loin de chercher un allié à l'empereur, c'était un défenseur qu'appelaient Grégoire pour conjurer la vengeance des Byzantins.

Charles Martel ne fut pas sourd à cet appel. Il semble qu'il ait compris de suite le parti que lui-même et ses descendants pourraient retirer d'une alliance avec la papauté et du rôle de défenseur que le titre de patrice lui octroyait. Ce titre, tout porte à croire qu'il l'accepta, puisque Charlemagne et Louis le Pieux le reconnaissent formellement à leur aïeul⁶. Il n'eut pas à le justifier en repoussant

1. V. Bayet : *le Voyage d'Étienne III en France*, dans *Rev. histor.*, sept. 1882. M. Bayet cite l'opinion de Veltman : *De Karoli Martelli patriciatu*, et de Breysig : *Karl Martell*.

2. Le texte du Contin. de Frédégaire est ainsi établi dans D. Bouquet : « *Eo etenim tempore bis a Roma sede s^ui Petri apostoli, beatus papa Gregorius claves venerandi sepulcri cum vinculis s^ui Petri et muneribus magnis et infinitis, legationem, quod antea nullis auditis aut visis temporibus fuit, memorato principi destinavit. Eo pacto patrato, ut a partibus imperatoris recederet, et Romanum consulatum praefato principi Carolo sanciret.* »

3. *Ann. Mettenses*, an. 741 : « *Epistolam quoque decreto Romanorum principem sibi praedictus praesul Gregorius miserat, quod sese populus Romanus, relicta imperatoris dominatione, ad suam defensionem et invictam clementiam convertere voluisset.* »

4. Vita Gregorii III, n° 191, 192, 193.

5. V. *Chron. Theophanis*.

6. On lit dans le texte du partage de Thionville, 806 : « *Super omnia autem jubemus, ut ipsi tres fratres curam et defensionem Ecclesiae s^ui Petri simul suscipiant, sicut quondam ab avo nostro Carolo, et beatae memoriae genitore Pippino rege, et a nobis postea suscepta est.* » Les mêmes termes sont reproduits dans les partages postérieurs.

l'invasion des troupes impériales, puisque celles-ci ne purent aborder en Italie. Il envoya du moins à Rome ses *missi*, Grimon et Sigebert, qui forcèrent Luitprand à évacuer le territoire du duché romain et à retourner dans sa capitale. Du reste, dans cette même année 741, la mort enleva les trois principaux acteurs de ce drame, l'empereur, le pape et Charles Martel.

Grégoire III laissait à son successeur Zacharie une situation très troublée¹. Le nouveau pape était un prélat à la fois très courageux et très pacifique. Il se proposa de rendre la paix à l'Italie et réussit, au moins pendant quelques années, dans cette tâche presque impossible. Il se fit rendre par Luitprand quatre villes soustraites par ce prince au duché romain, l'aida à se rendre maître du duché de Spolète, détenu par l'ancien allié du saint-siège, Trasimond, et à l'entrevue d'Interamne obtint du roi lombard donation du territoire sabin, de Narni, Auximanum, Ancône, etc. Supplié par l'exarque et par les Ravennates de les protéger contre ce prince, il alla chercher la paix à Pavie, et à force d'instance triompha des répugnances de Luitprand, qui consentit à ajourner ses espérances de conquêtes². Pour prix de ces services, l'empereur Constantin suspendit les édits publiés par Léon contre les images et fit donation au saint-siège des territoires de Nymphie et de Nonnies³. Mais Zacharie se garda de rompre les relations entamées par son prédécesseur avec les Francs; il se créa un titre éternel à la reconnaissance des Carolingiens en favorisant par une décision apostolique la déposition du dernier roi mérovingien et l'exaltation de Pépin.

IV.

Cette trêve, continuée sous le règne du pieux roi Ratchis, fut brusquement interrompue à l'avènement d'Astolphe, qui reprit tous les projets de Luitprand et visa ouvertement à la domination de l'Italie. La succession de l'exarque pouvait être considérée comme ouverte. Astolphe s'empara de la province de Ravenne, de la Pentapole, envahit le duché romain et prétendit en signe de suzeraineté imposer à

1. Remarquer les termes singuliers dont se sert l'auteur de la vie de Zacharie (*Lib. Pontif.*, n° 208) : « Erat magna turbatio inter Romanos et Longobardos. — Gregorius papa divina vocatione ex hac luce subtractus est et divino nutu praenominatus sanctissimus Zacharias in pontificatum est electus. »

2. V. ces scènes éloquemment racontées dans la *Vita Zachariae*, n° 213, 214, 215, 216.

3. *Vita Zachariae*, n° 220 : « Donationem in scriptis de duabus mansis, quae Nymphas et Nonnias appellantur, juris existentes publici eidem papae, jure perpetuo direxit possidendas. »

tous les habitants le tribut qui était payé à l'empereur¹. Ce n'était pas le compte du pontife Étienne III, qui, non seulement tenait à sauvegarder l'intégrité de la province de Rome, mais à qui il semblait légitime de succéder à l'exarque dans la possession de territoires, que ses prédécesseurs avaient sauvés plusieurs fois de l'invasion et de la ruine, et dont les habitants regardaient le pape comme leur défenseur naturel. Les supplications des légats pontificaux se heurtèrent à une fin de non-recevoir absolue de la part d'Astolphe.

L'affaire cependant avait fait scandale à Byzance. Constantin dépêcha à Rome le silencieux Jean avec des lettres impériales de jussion pour le pontife et pour le roi. Il sommait Astolphe de restituer à la république les domaines qu'il avait usurpés sur elle². L'entrevue eut lieu à Ravenne, mais n'aboutit pas. Astolphe cherchait à gagner du temps. Il demandait à comparaître dans la personne de son légat devant l'empereur. Dès que l'ambassade fut partie pour Constantinople, il se remit en campagne. Le pape éploré se hâta d'avertir l'empereur; il le supplie comme son suzerain d'envoyer ses armées en Italie pour sauver Rome et l'exarchat³. La démarche était régulière; mais le succès incertain et en tous cas devait trop se faire attendre. Les événements poussaient le pape, les tentes des Lombards entouraient la ville pontificale. Ne voyant rien venir de Constantinople, Étienne se résolut à imiter son prédécesseur Grégoire III; il envoya un messenger secret au roi Pépin⁴.

En ce moment même, et pendant que le blocus de Rome se resserrait, arrivait de Byzance, au lieu de l'armée qu'on attendait, le diplomate impérial Jean. Il apportait au pape les pleins pouvoirs de l'empereur pour traiter avec Astolphe de la restitution de l'exarchat⁵. En même temps, les envoyés de Pépin, l'abbé Chrodegang et le

1. *Lib. Pontif.*, Vita Stephani, 230 : « Cupiens quippe Deo tibi contrario cunctam hanc provinciam invadere, onerosum tributum hujus Romanae urbis inhabitantibus adhibere innitebatur; per unumquodque scilicet caput singulos auri solidos annue inferre inhiabat. » Paul. Diacon. *Contin. tertia*, cap. xxiiii. « Qui etiam adversus Romanos adeo exarsit ut tributum exigeret ab uniuscujusque capite. »

2. Vita Stephani, n° 232.

3. Vita Stephani, n° 232 : « Misit in regionem urbem suos missos et apostolicos affatus cum imperiali praefato misso, deprecaus imperialem elementiam, ut juxta quod ei saepius scripserat, cum exercitu ad tuendas has Italiae partes modis omnibus adveniret et de iniquitatis filii morsibus Romanam hanc urbem et cunctam Italiam liberaret. »

4. Vita Stephani, n° 235.

5. C'est ainsi que nous entendons le passage de la Vita Stephani, n° 237 : « Deferens... simul ei jussionem imperialem, in qua inerat insertum a Longobardorum rege (ad Longobardorum regem) eundem sanctissimum papam esse

duc Autchaire, réussissaient à rejoindre le pape. Celui-ci demanda un sauf-conduit à Astolphe. Puis tous ensemble, le pontife, les Grecs et les Francs se rendirent à Pavie.

Supplications du pape, ordres formels de l'empereur, présents magnifiques, rien ne put fléchir Astolphe qui tenait enfin sa proie et n'entendait pas cette fois encore s'en dessaisir. La négociation traînait sans avancer, quand le duc Autchaire éleva la voix et somma le Lombard de laisser le pape venir en France. Astolphe étonné se tourne vers Étienne et lui demande si telle est en effet sa volonté. « C'est bien là ce que je veux, » répondit le pape. Ce coup de théâtre jeta le roi dans la plus violente fureur. Il était comme « un lion qui grince des dents » en voyant sa victime soustraite à ses coups. Il sentait en effet que, si Pépin intervenait en faveur du pape « et le rétablissait dans sa capitale, il ne pourrait s'emparer facilement ni de Rome ni de l'exarchat¹. » Étienne échappa aux pièges qui lui étaient tendus en traversant les Alpes, gagna enfin le monastère de Saint-Maurice. De là il se dirigea sur Ponthion où l'attendait le roi Pépin.

Nous n'entrerons pas dans le détail des conférences de Ponthion et de Saint-Denis. Elles ont fourni la matière d'innombrables travaux en France et en Allemagne². Nous n'insisterons que sur un point particulièrement délicat. Pépin et ses fils reçurent des papes le titre de patrices, qui impliquait la mission d'assurer la sauvegarde du saint-siège. Le patriciat, qui était une dignité impériale, fut cette fois conféré au prince franc avec l'autorisation et l'aveu de l'empereur. Il ne s'agissait pas, en effet, comme au temps où Grégoire III traita avec Charles Martel, d'associer la France à la rébellion du pontife contre Constantinople. Le légat impérial avait assisté aux conférences de Pavie; la proposition du duc Autchaire s'était produite en sa présence sans soulever de sa part aucune protestation. Il semblait naturel que l'empereur chargeât le roi de France de ce rôle de défenseur, que lui-même se sentait incapable de remplir efficacement. A l'appui de ces présomptions, on a souvent cité la pièce apocryphe connue sous le nom de fragment de Fantuzzi, fabriquée vraisemblablement sous le pontificat d'Hadrien³. Cette pièce a pour nous, malgré sa prove-

perperatum (properaturum) ob recipiendam Ravennatum urbem et civitates ei pertinentes. »

1. Vita Stephani, n° 237. Paul. Diac. *Contin. tertia*, cap. xxxiii : « Quod si regis Franci auxilio papa Urbis potiretur, ipse non posset de facili Romam cum finitima regione obtinere. »

2. Voir spécialement Bayet : *le Voyage d'Étienne III en France (Rev. hist., XX, 88)*, et Martens, *Die Römische Frage*.

3. Martens, *oper. citat.*, chap. vii, 2 : « Cujus petitionis intercedente eodem

nance suspecte, une grande valeur. Le faussaire n'avait pour but que de faire attester par Pépin l'étendue de la donation qu'il concédait au saint-siège. Il n'était d'aucun intérêt pour sa thèse de faire dériver le patriat du roi de France de la collation impériale. Il n'en parle que comme d'un détail presque indifférent, mais connu de tous les contemporains, et propre à ajouter de la vraisemblance à sa fiction. Si le pontife avait pris sur lui de décerner au roi de France la dignité de patrice, l'auteur anonyme qui écrit pour glorifier le saint-siège n'aurait pas commis la faute de démentir cette usurpation. Il aurait craint que sa fraude ne fût par là découverte. Il raisonne ainsi : Pépin a fait au saint-siège une donation de territoire fort étendue, et il avait le droit d'agir ainsi, puisque l'empereur lui-même, en le nommant patrice, lui avait délégué tous ses pouvoirs en Italie.

Ces présomptions, d'ailleurs, ne sont pas les seules. La *Chronique du Mont-Cassin*, bien informée des événements auxquels se trouva mêlé Carloman, et qui essaie de justifier le frère de Pépin et l'abbé du monastère du rôle que leur prêtent les annalistes du saint-siège, ne suppose pas un instant que le pape ait agi sans le consentement de l'empereur. Elle mentionne les privilèges et la jussion impériale. En quittant Saint-Denis, elle représente le pontife appelant la protection de saint Benoit « sur le siège apostolique, sur l'empire romain et les glorieux patrices ¹. » Nulle part il n'apparaît que le pape ait pris sur lui de conférer de son plein droit une magistrature impériale.

L'empereur fut trompé, en ce sens qu'il ne s'attendait nullement à la donation de l'exarchat et de la province romaine au saint-siège. Mais, s'il garda un violent dépit contre le pape, qu'il put accuser d'avoir surpris la bonne foi du prince franc, il ne semble pas avoir vu un ennemi dans Pépin. Jamais au contraire les relations ne furent si cordiales entre Constantinople et la France. Deux ans après la fameuse donation, en 737, « le roi Pépin, dit le continuateur de Frédégaire, envoya une ambassade à Byzance à l'empereur

clavigero regni coelorum, isdem Imperator assensum præbens litteris suis, non solum Romanis, sed et nobis innotuit, quod eidem pontifici concessam haberet licentiam, amicitiam nobiscum contrahere et sanctae suae Ecclesiae senatui que Romano, atque cuncto exarchatui italico, illi subjacenti patronatum foederis roboratione firmare, quando tribulationes hinc, inde circa vicinitatem suam perferret. Itaque per legatum Imperatoris, nomine Marini utraque nobis epistola oblatae sunt, etc. »

1. « Sedem apostolicam protege, *Romanum imperium*, et hos gloriosos patrios corpore tibi simul et mente prostratos ab hostibus visibilibus et invisibilibus defende et Christo pro omnibus orgias funde... » « Post hæc omnia praecepta et privilegia pontificum et imperatorum idem pontifex cum supradictis patriciis renovans... » Muratori, *Epit. Chronic. Casinensium*, page 362.

Constantin, pour s'assurer de son amitié et régler les intérêts de sa patrie. L'empereur lui renvoya des députés porteurs de beaucoup de présents et tous deux se promirent foi et amitié¹. » Le pape finit même par s'émouvoir de cet échange d'ambassadeurs et de serments. Il supplia le roi de ne lui rien cacher des propositions de l'empereur et de tenir ferme sur les articles concernant la foi catholique et les donations faites à saint Pierre². Il s'était agi dans les conférences tenues en France d'une négociation de nature plus intime. L'empereur demandait à Pépin pour son jeune fils la main de sa fille Gisèle, espérant attacher par cette alliance de famille la dynastie franque à l'empire³. Le pape fit tout pour conjurer ce mariage et réussit à le rompre, comme il réussit encore à faire repousser les propositions relatives au culte des images. Il eut gain de cause sur tous les points. Il n'en est pas moins vrai qu'un tel rapprochement éloigne toute idée d'une usurpation du titre de patrice.

On connaît les suites du voyage d'Étienne III. Deux fois Pépin fut obligé de franchir les Alpes pour mettre Astolphe à la raison ; par deux fois, il fit don à l'Église de Rome du territoire relevant de l'empire grec et dont Luitprand et Astolphe avaient si longtemps compté hériter. On comprend la surprise de la cour impériale, quand elle s'aperçoit que le pape a travaillé non pour l'empire, mais pour saint Pierre. La première donation, pensait-on, n'avait sans doute été arrachée qu'à l'ignorance de Pépin. Avant qu'il fit la seconde, ne convenait-il pas de le prévenir que l'empire avait des droits antérieurs à faire valoir sur l'exarchat ? Constantin envoie donc à Pépin deux ambassadeurs, le secrétaire Grégoire et le silencieux Jean. A Rome, le pape leur apprend que les Francs se préparent à passer de nouveau les Alpes. Ils pressent donc leur route, suivis d'un légat pontifical qui s'attache à eux et ne doit pas les perdre de vue. Ils arrivent par mer à Marseille. Là ils reçoivent la nouvelle que Pépin a déjà pénétré sur le territoire lombard. Il leur faut redoubler de vitesse pour hâter leur entrevue avec le prince⁴. Le secrétaire Grégoire reste à Marseille pour y retenir le légat

1. *Contin. Fredegar.* Ch. cxxiii. *Annales Lauresh. Maj. Ann. Einhardi,* ad ann. 757.

2. Voir cette curieuse lettre dans Jaffé. *Cod. Carolinus*, Ep. 11, Stephani III, mars ou avril 757.

3. *Codex Carolinus.* Ep. 47, Stephani IV : « Hoc peto ad vestri referre studeo memoriam ; eo quod, dum Constantinus imperator nitentur persuadere sanctae memoriae vestrum genitorem ad accipiendam conjugio filii sui germanam vestram nobilissimam Ghysylam, neque vos aliae nationi licere copulari, sed nec contra voluntatem apostolicae sedis quoquo modo vos audere peragere. »

4. *Lib. Pontif.*, Vita Stephani III, n° 250 : « Et haec cognoscentes ipsi

pontifical ; le silencieux Jean réussit à atteindre Pépin sous les murs de Pavie. Il le conjure au nom de l'empereur de restituer à l'empire l'exarchat et les territoires qui en dépendent, lui offrant en échange de magnifiques présents. Mais Pépin déclare qu'il tenait la province du droit de la conquête, qu'il était libre par conséquent d'en faire don à l'Église ; que, du reste, aucune considération humaine n'aurait pu l'engager à cette guerre, sinon l'amour de saint Pierre et le pardon de ses péchés. Aussi confirme-t-il par un acte authentique sa première donation.

L'importance de ces événements a un peu fait perdre de vue aux historiens la rigueur des conditions imposées à Astolphe. Il avait voulu s'affranchir de la suprématie de l'empire, il tomba sous celle des Francs. C'est un véritable contrat de vasselage qu'il fut contraint de signer avec Pépin. « Il demanda la paix par l'entremise des évêques et des seigneurs francs, accepta toutes les conditions exigées par Pépin, promit de réformer pleinement toutes les injustices qu'il avait commises contre l'Église et le saint-siège, s'engagea par serment et en donnant des otages à ne jamais se soustraire à la domination des Francs et à ne jamais attaquer par les armes le siège apostolique et la république. » Après l'expédition de 755, l'acte de soumission fut encore plus complet. Il livra de nouveaux otages « et s'engagea par serment à ne plus se révolter contre le roi Pépin et ses seigneurs francs et à leur envoyer chaque année avec une ambassade les tributs qu'autrefois les Lombards avaient coutume de payer au souverain des Francs ¹. » Ainsi, le royaume des Lombards avait perdu dans cette lutte, en même temps que ses annexions récentes et l'expectative de la succession impériale en Italie, son autonomie et son indépendance.

imperiales missi, tristes effecti, nitebantur dolose missum apostolicæ sedis detinere Massiliam, ut minime ad prædictum properaret regem, affligentes eum valde. »

1. *Cont. Fredegarii*, cap. cxx : « Pacem per sacerdotes et optimates Francorum petens, ditones supradicto regi Pippino faciens, et quicquid contra Romanam ecclesiam, vel sedem apostolicam, contra legis ordinem fecerat, plenissima solutione emendavit ; sacramenta et obsides ibidem donat, ut nunquam a Francorum ditone se abstraheret, et ulterius ad sedem apostolicam et rempublicam hostiliter nunquam accederet. » Et cap. cxxi : « Sacramenta iterum et obsides donat, ut amplius nunquam contra regem Pippinum vel proceres Francorum rebellis et contumax esse debeat, et tributa quæ Longobardi regi Francorum a longo tempore dederant, annis singulis per missos suos desolvere deberet. »

V.

Astolphe mourut en 756. Son frère Ratchis, appelé par une partie de la nation, sortit de son cloître et réclama l'héritage royal. Un duc toscan, Didier, se présenta pour lui disputer la couronne. Il importait avant tout au pape et au roi des Franes de ne pas compromettre les avantages si péniblement conquis dans les années 754 et 755. Ainsi s'entremirent-ils activement dans cette guerre de succession. Le diacre Paul, frère d'Étienne III, et l'abbé Fulrad, agent de Pépin, se rendirent auprès de Ratchis et lui persuadèrent de regagner sa cellule de moine. Ils promirent ensuite le trône à Didier, à condition qu'il souscrirait au pacte suivant : il devait reconnaître la suzeraineté de Pépin, restituer au pape les cités de l'exarchat qui n'avaient pas encore été rendues par son prédécesseur, et notamment Faventia, Imola et Ferrare, s'engager à ne jamais porter ses armes contre le saint-siège, mais au contraire à l'aider dans ses nécessités, c'est-à-dire au besoin contre l'empire grec¹. Ces conditions consenties, les légats romains et francs n'eurent qu'à menacer les Lombards de l'armée de Pépin pour obtenir leur soumission à Didier. Le nouveau roi ne fut pas seul astreint au serment de fidélité; les ducs de Spolète et de Bénévent furent rattachés par le même serment à la monarchie franque et, du même coup, soustraits à l'obédience immédiate de Didier².

Le souverain lombard devenait ainsi le vassal du roi des Franes. Il était tenu de souffrir la présence de ses *missi* dans son royaume, de recevoir ses *jussions*, et même de mettre en mouvement ses armées sur la réquisition de son suzerain. Lorsqu'en 764 le pape se crut menacé par un retour offensif de l'empereur grec en Italie, il avertit

1. Voir sur ces événements : *Codex Carol.* Ep. 11, Stephani III, an 757; Paul. Diae., *Continuatio tertia*, cap. XLIV; Fredegarii, *Contin.*, cap. cxxii : « Langobardi una cum consensu praedicti regis Pippini et consilio procerum suorum Desiderium in sedem regni instituunt. » *Chron. Moissiac.*, an 772 : « Desiderio, qui Aistulpho successerat ac per donationem Pippini regis Francorum regnum tenebat Langobardorum. » *Idem*, an 773 : « Desiderius rex immemor beneficiorum Pippini regis, per ejus donationem regnum Langobardorum sortitus est. » Le moine de Saint-Gall, qui brouille les noms, n'affirme pas moins nettement le fait : « Carolus in servitium accepit Langobardos et firmitatis gratia, ne unquam a regno Francorum discederent vel terminis Sancti Petri aliquam irrogarent injuriam » (Lib. II, 17).

2. *Cod. Carol.*, Ep. 11, Stephani III : « Tam ipsi Spoletani quamque etiam Beneventani omnes se commendare per nos a Deo servatae excellentiae tuae cupiunt et imminet anhelantius in hoc deprecandum bonitatem tuam. » Voir aussi *Codex Carol.*, Ep. Pauli, 17.

immédiatement Pépin de transmettre ses ordres à Didier, et aux ducs de Spolète et de Bénévent, pour qu'ils couvrirent de leurs troupes Ravenne, la Pentapole et Rome¹. Dans l'esprit du pontife, Didier ne devait se considérer désormais que comme le lieutenant de Pépin en Italie et le défenseur subrogé du saint-siège contre les Byzantins, sous peine d'être considéré comme un rebelle ; c'est le mot dont se sert le moine de Saint-Gall².

On comprend combien devait peser cette servitude à l'héritier de ces rois qui depuis longtemps avaient caressé l'ambition de dominer l'Italie. Ce n'est pas tant le tribut payé aux Francs qui leur semblait intolérable que la surveillance incessante et tracassière exercée sur tous leurs actes par les pontifes de Rome. La haine du Lombard remplit toute la correspondance du pape avec les princes francs. Il n'est pas une lettre qui ne renferme une accusation contre leur fidélité ou ne signale une conspiration ourdie par eux de concert avec les Grecs. Tantôt il s'agit de difficultés dans la reddition des dernières villes de l'exarchat, difficultés bientôt levées par l'intervention de l'abbé Fulrad ; tantôt de l'expulsion des ducs de Spolète et de Bénévent, qui ont rejeté la suzeraineté de Didier et de leur remplacement par des ducs fidèles à sa dynastie, tantôt encore d'une intrigue pour introniser à Ravenne un évêque défavorable à la cause pontificale.

Tout n'était pas vain dans ces plaintes. Il est clair que Didier, obsédé par l'espionnage incessant des émissaires du pape, et tenu au courant par les légats francs des rapports envenimés qui parvenaient à la cour de Pépin sur sa conduite, devait regretter la suzeraineté illusoire et nominale dont se contentaient les souverains de Constantinople, la faiblesse militaire des exarques qui promettaient aux rois lombards d'étendre tous les jours à leurs dépens les limites du royaume. A force de dénoncer la complicité des Lombards et des Grecs, les papes devaient créer fatalement cette complicité. Il était non moins inévitable que l'empereur cherchât tous les moyens de nouer partie avec Didier. Il paraissait habile d'oublier tous les griefs que l'empire devait avoir contre le plus constant ennemi des exarques, pour ne penser qu'aux intérêts que la cour de Constantinople avait à sauver en Italie d'un entier naufrage et qu'aux facilités qui s'offraient de tirer vengeance des évêques de Rome. Après avoir vainement tenté de détacher Pépin de la curie romaine et avoir constaté la force des

1. *Cod. Carol.*, Ep. Pauli, 31 : « Et peto... ut nimis velociter dirigere jubeatis vestram praeceptionem Desiderio regi Longobardorum, ut si necessitas exegerit, auxilium praestare debeat tam Ravennae quam Pentapoleis maritimis civitatibus ad dimicandum contra inimicorum impugnationem.

2. *Monach. Sangallensis*, lib. II, cap. XVII.

liens qui l'unissaient au pape, la politique commandait à Constantin d'essayer si le vaincu n'agrèerait pas plus volontiers que le vainqueur ses offres amicales. Aussi ne faut-il pas s'étonner des allées et venues des agents byzantins, chargés de sonder les esprits des Vénitiens, des Ravennates, des Napolitains, des colloques secrets qui se tiennent entre Didier et le proto-secrétaire Georges ¹. En 759, il est question entre les deux alliés de bloquer Ravenne par terre et par mer, pendant que la flotte de Sicile doit enlever Otrante. En 760 ou 764, nouvelle alerte; le pape tient de source sûre que trois cents navires, commandés par six patrices, ont quitté la Corne d'or, et, après avoir rallié la flotte de Sicile, doivent faire voile vers Rome et de là jeter une armée sur les côtes de France². L'oreille dressée à tous les bruits qui viennent de Pavie, de Naples ou de Constantinople, le pape vit dans une inquiétude continuelle, qu'il tâche de communiquer à son fidèle allié. Celui-ci ne paraît pas s'en émouvoir outre mesure. De fait, aucune de ces graves conspirations n'aboutit. Il suffit à Pépin, tout le temps qu'il régna, d'envoyer en Italie ses *missi*, son frère Remedius ou le duc Autchaire, pour être rassuré sur les velléités d'indépendance de Didier et pour maintenir les Lombards dans la crainte et dans le devoir.

D'autre part les discordes et les luttes civiles dont Rome commence à être le théâtre, chaque fois que s'ouvre la succession à la tiare, devaient fournir à Didier l'occasion d'intervenir dans les affaires de la papauté et d'essayer, en influant sur le choix du pontife, de désarmer l'hostilité traditionnelle de la curie romaine. A la mort du pape Paul (28 juin 767), le duc de Nepe, Toto, s'empara d'une des portes de Rome, fit pénétrer dans la ville ses soldats, auxquels se joignirent des laboureurs et des pâtres accourus pour piller, et fit introniser de force son frère Constantin. Deux Romains, Christophore et son fils Sergius, officiers élevés de l'ancienne administration pontificale, parvinrent à s'échapper de la ville et à se rendre auprès de Didier. Ils le supplièrent de sauver Rome et le siège pontifical de la honte d'une pareille domination³.

1. *Codex Carol.*, Ep. Pauli, 17 : « Cum quo nefarie clam locutus est, iniens cum eo consilium, atque suas imperatori dirigens litteras, adhortans eum, ut suos imperiales dirigat exercitus in hanc Italianam provinciam. Et ipse Desiderius cum universo Langobardorum populo professus est, Deo tibi contrario, auxilium praelatis imperialibus exercitibus impertire... »

2. *Codex Carol.*, Ep. Pauli, 20.

3. Declinaverunt ab itinere, adjurantes firmiter Theodicium, ducem Spoletinum, ut eos trans Padum ad Desiderium suum deduxisset regem Langobardorum, nitentes ob hoc redemptionem sanctae Dei Ecclesiae perficere. Eos que idem Spoletinus dux ad suum deportavit regem. Et dum ejus obtutibus prae-

Le roi lombard comprit tout le parti qu'il pourrait tirer de cette intervention. Christophore et Sergius purent grâce à lui lever une petite armée de Lombards, recrutés en Toscane et à Spolète. Didier leur adjoignit son agent, le prêtre Waldipert. Les conjurés s'emparèrent de la porte de Saint-Panerace, du pont Milvius, entrèrent dans la ville et appelèrent les Romains à la révolte¹.

Le récit de la *Vita Stephani IV* est ici curieux à suivre. Il en coûte à l'auteur de la biographie pontificale d'attribuer aux Lombards le succès de ce coup de main. Il n'épargne rien pour rabaisser leurs services et diminuer ainsi la dette de la papauté. Les Lombards tremblaient la peur, n'osaient s'engager dans le labyrinthe des rues et finirent même par tourner le dos. C'est à la trahison de son armée et aux intelligences que Sergius sut pratiquer dans son entourage que succomba le duc de Nepe.

Sitôt la ville prise, Waldipert, à l'insu de Sergius, se rendit au monastère de Saint-Vit, y prit le moine Philippe et le fit acclamer pape par une poignée de Romains. De la basilique du Saint-Sauveur, où le nouveau pape, suivant la coutume, fit l'oraison, on le conduisit au *patriarcheion* de Latran. Là il prit possession du siège pontifical avec les cérémonies accoutumées, entouré de quelques-uns des chefs du clergé et de la milice² (31 juillet 768).

Joués par la politique lombarde, Christophore et Sergius entrèrent dans une colère violente. Ils soulevèrent le peuple et une partie de l'armée contre l'élu de Didier, puis, profitant du petit nombre des Lombards, ils pénétrèrent dans le palais de Latran et en chassèrent Philippe qui se sauva dans son monastère. Ils firent ensuite proclamer Étienne IV (1^{er} août).

Rome fut souillée par des exécutions sanglantes. Les partisans des pseudo-papes Constantin et Philippe furent poursuivis sans pitié; la plupart payèrent de leur vie leur complicité. Constantin et Waldipert périrent dans d'affreux supplices. Le chroniqueur pontifical a soin de rejeter tout l'odieux du sang ainsi répandu sur la férocité des paysans italiotes, maîtres de la ville depuis plusieurs mois. Ainsi se termina par un échec la tentative des Lombards.

Heureusement, après la mort de Pépin, Didier eut, auprès des jeunes princes Charles et Carloman, un protecteur efficace dans la personne de sa veuve, Bertrade. C'est elle qui, pour mettre un terme aux alarmes de Didier et pour réconcilier les deux maisons, fit con-

sentati fuissent, obnixè eundem regem deprecati sunt ejus auxilium tribui ut talis novitatis error ab Ecclesia Dei amputaretur (*Vita Stephani IV*, n° 266).

1. *Vita Stephani IV*, n° 267, 268.

2. *Vita Stephani*, n° 270.

elure le double mariage de Charles avec Desiderata, la fille du roi lombard, et de Gisèle avec le fils de Didier, Adalgise. Rien ne pouvait être plus désagréable au pape et l'inquiéter plus sérieusement que cette double union. Aussi s'employa-t-il de toutes ses forces à l'empêcher, puis à la rompre, quand elle fut accomplie. C'est à peine si l'on peut rendre en français l'énergie des termes dont il se sert pour qualifier « cette machination diabolique » : « Quelle est cette idée, mes très chers fils, dont mes paroles ne sauraient exprimer toute la folie? Quoi! cette illustre race des Francs, qui brille entre tous les peuples, se polluerait, — ce qu'à Dieu ne plaise, — au contact de cette race puante (*foetentissimae*) des Lombards, qui ne compte plus parmi les nations et d'où ne peut naître qu'une génération de lépreux! Il n'est personne ayant le sens commun qui puisse soupçonner que des rois, aussi réputés que vous l'êtes, acceptent une contagion si détestable et si abominable. Quel rapport peut-il exister entre la lumière et les ténèbres, entre le fidèle et l'infidèle? » Ces objurgations ne purent prévaloir contre la volonté de Bertrade, qui maria, malgré les résistances du pape, sa fille et son fils avec les enfants de Didier. Mais, pour rassurer le pontife sur les intérêts du saint-siège, la vieille reine prit la peine de faire le voyage de Rome et calma les appréhensions d'Étienne en obtenant de Didier la cession de quelque territoire à l'Église. Une lettre du pape à Bertrade, de 770-771, lui marque sa satisfaction et lui envoie ses remerciements.

On est cependant autorisé à penser que le pape ne se tint pas pour entièrement rassuré, que sa rancune contre Didier suivit sa fille à la cour de France et que son influence sur l'esprit politique de Charlemagne ne fut pas étrangère aux troubles qui divisèrent les deux époux et finirent par amener une répudiation. Le prétexte fut la stérilité de Desiderata. Il y eut en France un parti lombard et un parti papiste. Carloman se prononça avec sa mère pour sa belle-sœur. De graves dissentiments éclatèrent entre les deux frères qui finirent en venir aux mains². La mort de Carloman conjura une lutte imminente, mais détermina la défaite du parti lombard. Bertrade, Gerberge, la veuve de Carloman et ses deux fils, de nombreux abbés, des leudes, parmi lesquels le duc Autchaire, quittèrent la France et demandèrent asile à Didier.

Celui-ci, fort de ses droits de père outragé et du concours qui lui venait de France, prit vigoureusement en main la cause de Gerberge et de ses enfants. Il avait à venger son injure particulière et celle de

1. *Codex Carol.*, Ep. Stephani IV, 47.

2. Eginhard, *Vita Karoli*, cap. III; *Annales Einhardi*, ad ann. 771.

son peuple, depuis seize ans humilié par le pape et par les Franes. Il entama des négociations avec Byzance, et se jeta sur Ferrare, Faventia, Comiacum, l'exarchat de Ravenne, et tint assiégée la vieille capitale de l'exarque. Le pape Hadrien lui députa en vain ambassades sur ambassades. Il ne consentit à traiter qu'à condition que le pontife vint lui-même le trouver et se résolut à donner l'onction royale aux deux fils de Carloman. Mais, remarque le *Liber Pontificalis* : « il ne voulait ainsi que semer la discorde dans le royaume des Franes, brouiller le pape avec le très excellent roi Charles, patrice des Romains, et soumettre à son joug Rome et toute l'Italie¹. » Aussi le pape tint bon, refusant de se laisser gagner ni par menaces, ni par prières. Seulement, quand il vit Didier marcher sur Rome avec son armée, conduisant les enfants qu'il voulait forcer Hadrien à consacrer, il avertit Charles du péril où allait se trouver Rome et des graves événements qui se préparaient. Le roi de France temporisa, épuisa toutes les ressources de la diplomatie la plus patiente, puis, désespérant de rien obtenir de l'aveuglement de Didier, il se décida à passer les Alpes au mont Cenis. Aussitôt Didier et son fils Adalgise se renfermèrent, le premier dans Pavie, le second dans Vérone avec la famille de Carloman. Charles établit le blocus devant la capitale lombarde, puis se dirigea sur Vérone. Désespérant de tenir dans la place, Gerberge et ses fils, accompagnés du duc Autchaire, vinrent d'eux-mêmes se remettre en la miséricorde de Charles, pendant qu'Adalgise s'embarquait furtivement pour Byzance. L'empereur, ménageant l'avenir, le reçut avec joie et lui décerna le titre et les honneurs de patrice. Quant au dernier roi lombard, après la reddition de Pavie, il fut déporté en France et finit ses jours au monastère de Corbie².

Ainsi finit le royaume lombard, tombé au rang de simple province de la monarchie franque, après avoir été sous les deux derniers règnes son tributaire. Il périt victime sans doute de la politique des papes, qui ne pouvaient souffrir, aux portes de Rome, l'établissement d'une dynastie puissante, capable de réaliser à son profit l'unité italienne. Mais d'autres causes concoururent à sa ruine. Placés entre les Franes, les papes et les Grecs, ces rois ne pouvaient se maintenir en

1. *Lib. Pontific.*, Vita Hadriani, n° 296 : « Cupiens divisionem in regno francorum immittere, ipsum que beatissimum pontificem a charitate et dilectione excellentissimi Caroli regis Francorum et patricii Romanorum separare, et Romanam urbem cunctam que Italiani sui regni Langobardorum potestate subjugare. » Voyez aussi Paul. Diac. *Continuat. tertia*, cap. XLVIII.

2. *Liber Pontificalis*, Vita Hadriani. Paulus Diac., *Continuatio tertia*, cap. LII-LVI. *Annales Einhardi*, ad ann. 774.

Italie sans se déclarer franchement les lieutenants de l'empire. Sous ce couvert, comme jadis les Ostrogoths, mais avec plus de chances de réussite, ils auraient pu propager leur domination sans obstacle jusque dans la Pouille et dans la Calabre. Ils aimèrent mieux aspirer ouvertement à remplacer en Italie les Byzantins et se donnèrent la tâche de démolir pièce à pièce l'édifice fragile élevé par Justinien après la victoire de ses généraux Bélisaire et Narsès. Par là, ils travaillèrent à leur propre perte. Les papes, dans l'ordre spirituel, les Francs, dans l'ordre temporel, étaient mieux en situation que les Lombards pour recueillir cette succession. Ils avaient l'avantage de pouvoir s'allier entre eux sans risquer de se porter mutuellement préjudice. Leur entente était dictée par les circonstances et commandée par leurs intérêts. Les Lombards se trouvèrent pris entre deux forces conjurées dont l'expansion nécessaire réclamait la disparition des souverains de Pavie. Ils ne songèrent à revenir à l'alliance grecque que la catastrophe accomplie, et quand il était trop tard pour que l'empire pût intervenir utilement en leur faveur dans la péninsule.

Am. GASQUET.

ÉTUDE SUR LA CORRESPONDANCE DE NAPOLEÓN I^{er}.

SES LAGUNES.

(Suite.)

Le dix-neuvième volume de la *Correspondance* embrasse la période du 14 mai au 15 octobre 1809, du numéro 15204 à 15955, c'est-à-dire 751 documents contenus avec les tables analytiques, dont 91 feuilles ou 739 pages. Pendant cette période, l'empereur écrivit rarement à son frère Joseph, auquel il fit donner ses ordres par son major général et son ministre de la guerre. Une seule lettre de deux lignes, en date de Schœnbrunn, 2 septembre 1809, n'a pas trouvé place à la *Correspondance*, la voici : « Mon frère, j'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite pour ma fête. Je vous remercie de ce que vous me dites à cette occasion. » Mais Napoléon écrivit à Jérôme un assez grand nombre de lettres, dont plusieurs ont été omises, nous les rétablissons ici.

Dans celle du 9 juin 1809, écrite de Schœnbrunn, à la suite de cette phrase : « L'expérience vous apprendra la différence qu'il y a des bruits que l'ennemi répand à la réalité, » on a supprimé : « Et ce qu'on

peut faire de pire, c'est de donner l'alarme en se montrant pressé et en faisant de faux mouvements. »

Dans une autre, également de Napoléon à Jérôme, en date du 12 juin, on a omis :

Je n'ai point de confiance dans vos généraux tels qu'un général d'Albignac qui ne s'est pas battu et qui n'a pas servi dans nos rangs.

Et plus loin :

Je vous réitère l'ordre de faire partir sans délai mon régiment du grand-duché de Berg, pour Hanau. Je suis fâché de vous réitérer deux fois les mêmes ordres. Faites également filer tout ce qui appartiendrait au 4^e escadron de chasseurs du grand-duché de Berg.

NAPOLÉON A JÉRÔME.

Schoenbrunn, le 17 juillet 1809.

Mon frère, le major général m'a mis sous les yeux votre lettre du 7 juillet. Je ne puis que vous répéter que les troupes que vous commandez doivent être toutes réunies à Dresde. Il n'y a à la guerre ni frère de l'Empereur, ni roi de Westphalie, mais un général qui commande un corps.

Dans les 18,000 hommes dont vous faites le compte, vous ne comptez pas la brigade Laroche, qui est d'un millier de dragons. Vous pouvez y joindre, en outre, le 22^e de ligne.

Pendant l'armistice, les Saxons peuvent se recruter d'un millier d'hommes et remonter leur cavalerie.

Vous pouvez attirer à vous tous les Hollandais, de sorte que vous puissiez vous présenter à l'ouverture des hostilités avec 25,000 hommes sur les frontières de la Bohême, ce qui obligera l'ennemi à vous opposer une pareille force, et, comme le théâtre de la guerre sera nécessairement porté de ce côté, nous serons bientôt en mesure de vous joindre par notre gauche ou par notre droite.

Lorsque cette lettre parvint au jeune roi, il avait déjà évacué Dresde, ce qui contrariait les plans de Napoléon et le mécontenta d'une façon sérieuse. Il fit écrire par le duc de Cadore, son ministre des affaires étrangères, à M. le baron Reinhart, ambassadeur de France à Cassel, pour lui enjoindre de faire des remontrances aux personnes de l'entourage de Jérôme.

Voici la lettre envoyée à ce sujet à Reinhart, elle nous a paru de nature à trouver place ici ; elle est datée du 29 juillet 1809 :

Monsieur, S. M. m'avait chargé de vous faire connaître combien elle avait été affligée du résultat de l'expédition du 10^e corps d'armée en Saxe et en Franconie. Elle me charge encore de vous écrire une seconde fois sur ce sujet. Si des fautes ont été commises, si le résultat

n'a pas été, comme l'Empereur l'avait espéré, d'accroître la réputation militaire de son auguste frère, l'Empereur pense que c'est moins le tort de Sa Majesté Westphalienne, dont la jeunesse ne peut faire supposer une grande expérience, que celui des personnes à qui elle avait accordé sa confiance. L'Empereur veut donc que vous parliez à M. le comte de Furstenstein, à M. le général Rewbell et à M. le général d'Albignac, et que vous leur fassiez entendre que, s'ils ne veulent point être l'objet du mécontentement et de la sévérité de S. M., ils doivent s'attacher à ce que l'influence qu'ils exercent ait pour résultat d'amener dans la marche des affaires, soit militaires, soit civiles, le sérieux et la suite qu'elles exigent et d'en éloigner ces vacillations qui discréditent un gouvernement. L'abandon de la Saxe et de Dresde, le retour à Cassel, lorsque l'objet de la campagne n'était pas rempli, le cortège du corps diplomatique à une armée où l'Empereur ne veut que des soldats, sont des choses que l'Empereur désapprouve. Ce serait une mesure qui nous affligerait tous, que l'Empereur remit en d'autres mains le commandement de ce corps d'armée. Que tous ceux qui sont les amis du roi et qui lui sont sincèrement attachés se réunissent donc pour prévenir ce malheur et concordent à donner aux affaires, et surtout aux opérations militaires, une direction plus ferme. Vous savez que pour l'Empereur tout est dans la gloire militaire, et tout ce qui pourra porter la plus légère atteinte à celle des vrais Français, plus que toute autre chose, atteindrait vivement Sa Majesté.

L'abandon de Dresde fit ôter au roi de Westphalie le commandement du 40^e corps d'armée et motiva la lettre ci-dessous, de Napoléonshœhe, du 25 août 1809, écrite par Jérôme à l'Empereur :

Sire, le major général, par sa lettre du 13, me fait connaître l'ordre de Votre Majesté du 11, qui forme un 8^e corps aux ordres du duc d'Abbrantès et m'ôte le commandement de la Saxe et des troupes saxonnes.

Votre Majesté a voulu par là m'ôter réellement tout commandement militaire; car 6,000 recrues westphaliennes et quelques dépôts qui se trouvent dans la place de Magdebourg, etc., ne sont pas susceptibles de me mettre à même de faire la guerre activement et même de défendre Magdebourg, que les Prussiens ne manqueraient pas d'attaquer, si les hostilités commençaient, car ils y ont beaucoup d'intelligence.

Il ne me reste donc que le chagrin de ne pouvoir prendre part à la guerre, si elle a lieu.

Je joins ici une lettre originale de M. Stadion au duc de Brunswick avec sa traduction, ainsi que deux lettres de ce dernier, adressées, l'une à l'Empereur d'Autriche, et l'autre à M. de Stadion.

NAPOLÉON AU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Schœnbrunn, 20 août 1809.

Monsieur de Champagny, je vous renvoie toutes les lettres relatives

aux affaires de la Westphalie. Je les ai lues avec attention et intérêt. Faites connaître à M. Reinhart que je suis garant de la constitution du royaume de Westphalie et que, si le roi emploie plus pour sa liste civile qu'il ne lui appartient, j'en rendrai responsables les ministres des finances et du trésor public.

Vingtième volume de la *Correspondance*. — Du 16 octobre 1809 au 31 juillet 1811. 786 documents, du numéro 15956 au numéro 16742. 89 feuilles, 709 pages. Pièces omises :

NAPOLEÓN AU MINISTRE DE LA GUERRE.

Fontainebleau, 7 novembre 1809.

M. le général Clarke, je crois nécessaire que vous ordonniez au général Saint-Cyr¹ de garder les arrêts dans sa compagnie, jusqu'à ce qu'il ait fait connaître les motifs qui l'ont obligé à quitter l'armée sans l'ordre du ministre. Une raison de maladie n'est pas une raison admissible pour les généraux comme pour les soldats, il résulterait de là qu'avec un certificat de chirurgien, on serait autorisé à abandonner l'armée.

J'attends le rapport qu'il vous fera pour prendre un parti.

Vous lui demanderez également un rapport qui fasse connaître pourquoi il a laissé ravitailler la place de Gironne.

NAPOLEÓN A JOSEPH.

Fontainebleau, le 11 novembre 1809.

Mon frère, je vous renvoie Tascher². On ne reçoit plus de nouvelles de ce qui se fait en Espagne; cependant, avec une armée si nombreuse et avec des ennemis si peu redoutables devant soi, comment est-il possible qu'on n'avance pas plus les affaires?

NAPOLEÓN A JOSEPH.

Trianon, le 17 décembre 1809.

Monsieur mon frère, j'envoie à Votre Majesté le *Moniteur* qui lui fera connaître le parti que j'ai cru devoir prendre³. J'ai reçu sa lettre du 4 décembre par l'aide de camp qu'elle m'a expédié.

De Votre Majesté, le bien affectionné frère.

P.-S. — Je ne sais ce que vous entendez par des bruits répandus. Si des sots répandent des bruits qui compromettent la tranquillité publique, faites-les arrêter.

1. Saint-Cyr, dégoûté de l'Espagne, était rentré de Catalogne en France sans autorisation.

2. Le comte Tascher de la Pagerie, parent de l'impératrice Joséphine, grand maître de la maison de l'impératrice Eugénie sous le second Empire.

3. Son mariage avec Marie-Louise.

NAPOLÉON A BERTHIER.

Trianon, le 19 décembre 1809.

Mon cousin, faites connaître au duc de Dalmatie que j'apprends avec indignation qu'une partie des prisonniers faits à la bataille d'Ocaña avaient été relâchés, et même qu'on avait remis les armes à la main à plusieurs; quand je vois une pareille conduite, je me demande : est-ce trahison ou imbécillité? N'y a-t-il donc que le sang français qui doit couler sans regret et sans vengeance en Espagne?

NAPOLÉON AU MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES.

Paris, 9 décembre 1809.

Écrivez au général Thoureau que je l'autorise à donner tous les fonds dont M^{lle} Paterson pourrait avoir besoin pour sa subsistance, me réservant de régler son sort incessamment; que, du reste, je ne porte aucun autre intérêt en cela que celui que m'inspire cette jeune personne, mais que, si elle se conduisait assez mal pour épouser un Anglais, alors mon intérêt pour ce qui la concerne cesserait, et que je considérerais qu'elle a renoncé aux sentiments qu'elle a exprimés dans sa lettre et qui seuls m'avaient intéressé à sa situation.

Dans une lettre en date du 2 mars 1810, il lui écrit : « Kellermann, Ney, Thiébault sont des gens qui ruineront le pays qu'ils doivent administrer, en pure perte, etc. » Enfin, il fait connaître que le général Lariboisière à Madrid exigeait du corrégidor dix mille francs par mois pour frais de table¹, et qu'un autre, non seulement envoyait dans ses propriétés en France des troupeaux de mérinos, mais les faisait escorter par des soldats devenus des bergers².

1. Dans une lettre de Joseph à Napoléon, en date du 18 janvier 1809, on lit le passage suivant, omis aux *Mémoires* :

« J'envoie au maréchal Bessières, pour être employé dans un commandement où il puisse vivre comme un autre officier, le général Lariboisière, qui exigeait 10,000 francs par mois, en sus de ses appointements, pour vivre à Madrid et qui a eu la sottise de frapper à toutes les portes pour cela. Voici la lettre qu'il a écrite pour cela au corrégidor. Je l'ai remplacé par le général de brigade Blondeau, qui sera plus modeste. »

2. Le 23 juin 1809, Joseph, dans une longue lettre, dit à Napoléon :

« Votre Majesté ne se doute pas que, depuis plus d'un mois, je fais poursuivre dans les montagnes, sur les frontières de la Castille et de l'Estramadure, par des détachements, des troupeaux de 7 à 8,000 mérinos conduits par nos soldats du 1^{er} corps d'armée, devenus bergers pour le compte de quelques généraux, qui les dérobent ainsi à leurs drapeaux, et les mérinos à leurs propriétaires. »

NAPOLÉON A JOSEPH.

Trianon, le 14 janvier 1810.

Mon frère, je reçois votre lettre que m'apporte votre aide de camp Cassano. Je vous remercie de ce que vous me dites à l'occasion de la nouvelle année.

Le duc de Dalmatie doit porter le titre de chef d'état-major de l'armée d'Espagne. C'était, je crois, le titre qu'avait le maréchal Jourdan lorsque j'étais en Espagne.

NAPOLÉON A CLARKE.

Paris, 10 février 1810.

Monsieur le duc de Feltre, il est convenable que vous fassiez connaître au roi d'Espagne, en chiffres, et par quadruplicata, que je vois avec la plus grande peine qu'il ait perdu deux mois aussi importants que décembre et janvier, où les Anglais étaient dans l'impuissance de rien faire, et qu'il n'ait point profité de cette circonstance pour pacifier la Navarre, la Biscaye et l'Aragon; qu'il demande sans cesse de l'argent; que l'argent est là et qu'il laisse, sans raison, dévaster ces belles provinces par Mina; que je lui ai donné plusieurs fois l'ordre de se rendre à Valladolid, mais que la nonchalance de la direction des affaires en Espagne est inconcevable.

Comment, en effet, n'a-t-il pas maintenu ses communications, et comment, après avoir eu connaissance du 29^e bulletin, n'a-t-il pas senti la nécessité d'être promptement en communication avec la France? Il n'y a pas un moment à perdre; que le roi se rende à Valladolid, en faisant occuper Madrid et Valence par son extrémité gauche. Écrivez-lui que le temps perdu est irrémédiable; que les affaires tourneront mal si, promptement, il ne met plus d'activité et de mouvement dans la direction des affaires; qu'il est nécessaire d'occuper Valladolid, Salamanque, et de menacer le Portugal; que les Anglais paraissent se renforcer en Portugal et qu'ils semblent avoir le double projet, ou de pousser en Espagne, ou de partir du port de Lisbonne pour faire une expédition de 25,000 hommes, partie Anglais, partie Espagnols, sur un point quelconque des côtes de France, pendant le temps que la lutte sera engagée dans le Nord; que, pour empêcher l'exécution de ce projet, il est nécessaire que l'armée d'Espagne soit toujours prête à prendre l'offensive et à menacer de se porter sur Lisbonne et de conquérir le Portugal si les Anglais affaiblissent leur armée en Espagne. Il faut donc que le roi occupe Valladolid et Salamanque et qu'il remplisse le triple but de tenir en échec l'armée anglaise, d'avoir ses communications aussi promptes que faciles avec la France, afin de savoir tout ce qui s'y passe, et qu'il emploie le temps où les Anglais ne feraient rien à pacifier la Biscaye et la Navarre. Que cette instruction doit être considérée comme instruction générale pour toute la campagne; qu'enfin, si la force des armées

françaises restait oisive en Espagne et laissait les Anglais maîtres de faire des expéditions sur nos côtes, la tranquillité de la France serait compromise.

Il faut, je le répète, que le roi ait ses communications très rapides et très sûres et qu'il soit toujours en mesure de prendre l'offensive.

NAPOLÉON A BERTHIER.

Compiègne, 10 avril 1810.

Mon cousin, faites-moi un rapport sur ceux qui ont pris le chef de bande Mina, dans la Navarre, et sur l'avancement à leur donner. Veillez à ce que ce Mina soit passé par les armes le plus tôt possible, et, en cas que cela ait de l'inconvénient pour le pays, donnez ordre qu'il soit envoyé sous bonne et sûre garde à Tours, où il sera à la disposition du ministre de la police, comme prisonnier d'État et non comme prisonnier de guerre¹. Recommandez au général Dufour, gouverneur de la Navarre, de faire placer de la gendarmerie dans les vallées, afin que la communication entre la Navarre et la France ait lieu. Donnez ordre au général Kellermann, au duc d'Abrantès et au duc d'Elchingen de laisser partir pour rejoindre leurs corps tous les détachements qui appartiennent à la division de la confédération du Rhin et ceux qui font partie des 1^{er}, 4^e et 5^e corps, qui se trouveraient dans l'arrondissement. Écrivez au ministre de la guerre dans le sens de la lettre du général Sénarmont et faites fournir les bouches à feu nécessaires pour le siège de Cadix.

Le vingt et unième volume de la *Correspondance* contient 791 documents, du numéro 46743 au numéro 47534. 88 feuilles, 706 pages. Il embrasse la période qui s'étend du 2 août 1810 au 31 mars 1811. Pièces omises dans ce volume :

NAPOLÉON A JÉRÔME.

Fontainebleau, le 4 octobre 1810.

Mon frère, il me revient de tous côtés que mes troupes sont extrêmement mal en Westphalie. Elles sont sans solde, sans aucune douceur chez les habitants et on leur fait une diminution considérable dans leur ration. Pour Dieu, mettez donc un terme à cela.

Le roi répondit le 11 octobre une longue lettre, par laquelle il se disculpait des reproches de l'Empereur, demandant l'envoi en Westphalie d'un aide de camp ou d'une personne de confiance pour juger

1. Mina fut en effet envoyé en France et enfermé à Vincennes. Son oncle prit aussitôt le commandement de ses bandes. Voy. Thiers, XII, 221.

des choses et avouant seulement que sur les 750,000 francs mensuels de solde, il y en avait parfois 150,000 de non acquittés.

NAPOLÉON A BERTHIER.

Fontainebleau, 30 octobre 1810.

Mon cousin, je vous envoie une lettre du ministre d'Espagne. Faites-moi connaître de quel droit le général Kellermann a changé la formule de l'administration civile et pourquoi il arrête la marche des postes.

NAPOLÉON A BERTHIER.

Paris, 15 décembre 1810.

Mon cousin, faites-moi connaître s'il est vrai qu'on embarque à Saint-Sébastien des mérinos pour l'Amérique. Donnez l'ordre au général Thouvenot d'en défendre l'exportation et de les diriger sur la France. Donnez l'ordre au général commandant à Burgos de laisser passer l'évêque de Calahorra et de le reconnaître.

NAPOLÉON A BERTHIER.

Paris, 15 décembre 1810.

Mon cousin, comment arrive-t-il que la gendarmerie de Santander, de la Biscaye et de l'Aragon n'est pas payée? Écrivez au général Caffarelli, pour la Biscaye et Santander, et au général Suchet, pour l'Aragon, de prendre sur-le-champ des mesures pour faire sur-le-champ solder cette troupe. Les gendarmes doivent être payés avant tout.

NAPOLÉON A BERTHIER.

Paris, le 9 mars 1811.

Mon cousin, écrivez au roi d'Espagne que son aide de camp, Clermont-Tonnerre¹, m'avait apporté des nouvelles avantageuses de ce qui se passait à Valence; qu'il est fâcheux qu'elles ne soient pas confirmées; que cependant, il paraît, par les derniers rapports, qu'il y a beaucoup d'agitation dans les partis qui divisent cette ville; que le général Suchet demande 30,000 hommes et 40 bouches à feu pour soumettre cette place; mais que, dans ce moment, le point important est Tarragone; qu'il faut prendre cette place avant tout.

NAPOLÉON A BERTHIER.

Paris, 9 mars 1811.

Mon cousin, écrivez au roi d'Espagne que le général Lahoussaye a

1. Le marquis de Clermont-Tonnerre, alors colonel, plus tard général de division et un des meilleurs ministres de la guerre sous la Restauration. M. Camille Rousset en a raconté récemment la vie (Plon, 1885).

très mal fait de se mettre en communication avec le duc de Dalmatie; que nous n'avons point de nouvelles de l'armée du Midi; que nous savons seulement, par les journaux anglais, que le 25 janvier Ballesteros a été entièrement défait par le général Gazan, que ce n'est pas sur Cuença qu'il fallait envoyer des troupes, mais du côté du Portugal, où se décident les plus grandes affaires.

Voici une lettre de Napoléon à son ministre de la guerre, faisant connaître l'importance que l'Empereur attachait aux états de situation de son armée :

Paris, 18 janvier 1810.

Monsieur le duc de Feltre, le corps d'observation de Hollande n'existe plus, il faut porter dans le livret des divisions militaires les troupes qui se trouvent dans les 17^e et 31^e divisions. Je désire que les états des armées de Naples, d'Italie et d'Illyrie soient compris dans les mêmes livrets, ainsi que le camp de Boulogne qui sera placé dans la 16^e division, en distinguant les troupes qui sont composées de celles qui ne le sont pas; ainsi, pour avoir l'état général de la situation de mes troupes, je n'aurai que le livret des divisions militaires, le livret des armées d'Espagne et de Portugal, le livret d'Allemagne, le livret d'artillerie et du génie et le livret des régiments par ordre numérique. Faites-moi faire une récapitulation de l'état de mes troupes au 1^{er} janvier 1810, par division militaire, par armée et par corps. Faites-en ôter ce qui ne serait pas à la solde de la France, tel que les étrangers qui sont en Espagne et en Portugal, les Italiens, les Napolitains, etc. On mettra un article à part pour les étrangers qui sont payés par le trésor.

Écrivez au roi de Naples et au vice-roi de vous envoyer tous les mois des états de situation, afin que vous puissiez toujours me faire bien connaître la situation de mes troupes.

Baron Du CASSE.

(Sera continué.)

BULLETIN HISTORIQUE

FRANCE.

M. ERNEST DESJARDINS.

M. C. Jullian, un des plus distingués parmi les élèves formés par M. Desjardins, et un de ceux qu'il appréciait le plus, s'est chargé de lui rendre hommage au nom de la *Revue historique*. Il ne s'est pas attaché à porter sur ses œuvres un jugement critique, à rappeler les fautes ou les défauts qui leur ont été reprochés. M. Desjardins n'était pas un de ces savants qui gardent inédits de véritables trésors par crainte de la critique ou par amour superstitieux de la perfection. Par une réaction assez naturelle contre les scrupules excessifs et les lenteurs timorées de son maître, M. L. Renier, il avait la fièvre de l'action, de la production, de la découverte. « Peu importe que je commette des fautes, disait-il, il y aura assez de gens qui se feront un plaisir de les corriger. Mais j'aurai été utile; j'aurai mis à la portée de tous ce que j'ai trouvé et appris. » Sans entrer dans le détail de sa vie, dans ceux de ses dix missions en Italie et dans la péninsule des Balkans, dans l'analyse de ses travaux comme professeur, comme éditeur des œuvres de Borghesi, de la table de Peutinger, des *Addimenta au Corpus*, de la géographie administrative et politique de la Gaule romaine, comme membre de l'Institut, nous avons simplement voulu marquer les services qu'il a rendus à la science et à ses élèves. Nous aurions voulu qu'il nous fût possible aussi de faire connaître l'homme, son esprit, sa bonne grâce, sa bonté. Tous ses élèves en conserveront l'ineffaçable souvenir.

« Tour à tour professeur d'histoire dans les lycées, maître de conférences de géographie et d'histoire ancienne à l'École normale supérieure, professeur d'épigraphie au Collège de France et à l'École des hautes études, M. Desjardins a consacré aux trois sciences qu'il enseigna sa vie entière d'érudit et de travailleur. On peut dire de lui qu'il les aima de toute son âme, et qu'il leur donna sans regret tous les instants et toutes les pensées qu'il ne consacrait pas à sa famille

ou à ses élèves. Nous n'avons pas à apprécier ici les différents travaux que lui ont inspirés ses chères études. Nous voudrions seulement indiquer en quelques mots les services que M. Desjardins a rendus à la science historique et la place qu'il a tenue dans notre haut enseignement.

« C'est par l'étude de la géographie ancienne que M. Desjardins a débuté dans la science ¹, en s'inspirant des leçons et des conseils de Walckenaer, et en prenant comme sujet de thèse française (1854) la topographie du Latium. Ce sont des ouvrages géographiques que forment ses livres les plus importants, je veux dire son édition de la table de Peutinger et sa géographie de la Gaule romaine. C'est au milieu enfin des géographes anciens, c'est en s'occupant des voies romaines de la Gaule qu'il a passé ses dernières heures de travail. C'est dire que la géographie du monde antique, de l'Empire romain avant tout, a été son étude favorite et sa plus grande passion; il a écrit qu'il ne laissait aucun jour sans lui consacrer quelques instants. Il faut lire dans la préface de la *Gaule romaine* les pages relatives à l'histoire des travaux sur la topographie ancienne de notre pays; on se rendra compte des influences qui ont formé M. Desjardins, — dont la principale et la plus heureuse a été celle des écrits de d'Anville, — de la sûreté de sa méthode et de l'importance extrême qu'il a toujours accordée à ces recherches de géographie. Son point de départ, en cette matière, a été constamment l'exacte connaissance de l'état actuel du pays dont il s'occupait; il ne cessait de recommander les voyages. « On peut espérer de devenir géographe sans quitter ses livres; on ne saurait être topographe sans voir le pays ². »

« Cette étude, il voulait qu'on la fit suivre immédiatement de l'examen, d'après les manuscrits, des documents laissés par les géographes anciens. C'était là pour lui le double fondement de tout travail sur la géographie antique; personne ne niera que cette méthode soit la seule possible. — Quant au rôle considérable que M. Desjardins a toujours assigné aux recherches de cet ordre, je ne crois pas qu'il l'ait jamais exagéré, même lorsqu'il y voyait la base nécessaire de tout travail d'histoire; ce n'était pas seulement parce qu'elles l'avaient séduit par-dessus tout, mais il était encore profondément convaincu, et à bon droit, que la géographie ancienne était comme le cadre ou le champ de toutes les découvertes historiques. — L'œuvre elle-même de M. Desjardins, par son étendue, par sa nature, par la somme énorme de travail et de résultats qu'elle

1. M. Desjardins était né le 30 sept. 1823. Il est mort le 22 oct. dernier.

2. *Gaule romaine*, t. I, p. 45.

renferme, permet de la placer à côté de celle de d'Anville. Ses travaux sur l'Italie et surtout sur la Gaule romaine demeureront le point de départ de tous ceux qui aborderont désormais cette matière et le répertoire de nos connaissances sur la géographie ancienne de ces pays.

« M. Desjardins s'est occupé d'épigraphie, je ne dirai pas incidemment, mais pour ainsi dire par contre-coup; il a été naturellement amené aux inscriptions par ses recherches géographiques. Comme l'avaient fait Valois et d'Anville, même beaucoup plus et infiniment mieux que ses devanciers, M. Desjardins a demandé d'abord à l'épigraphie tous les renseignements qu'elle pouvait lui fournir pour lui expliquer les itinéraires ou lui fixer la toponymie. — Plus tard, quand il publia ses travaux d'épigraphie pure, par exemple ceux qu'il a donnés sur les musées de Pesth, de Bavai ou d'Amiens, il s'est rigoureusement inspiré de la méthode et des principes consacrés par son maître et ami Léon Renier. Il n'a jamais voulu séparer l'étude d'une inscription des faits historiques ou administratifs auxquels elle pouvait se rattacher; il n'a jamais aimé l'épigraphie pour elle-même, et il semble, à certains endroits de ses écrits, s'opposer aux épigraphistes de profession. — Il est un côté de la science des inscriptions dont il se préoccupait surtout, plus peut-être que M. Renier, la nécessité de les reproduire. Il tenait infiniment à ce que l'on accompagnât toute inscription d'un fac-similé fidèle; autant qu'il l'a pu, il n'a jamais manqué de le faire. Reconnaissant d'ailleurs combien cela était difficile pour les grands recueils, par exemple pour le *Corpus*, il n'a cessé de réclamer la publication de recueils locaux ou régionaux, qui seuls peuvent donner les dessins de leurs inscriptions. Il ajoutait que c'était, pour ces recueils, le vrai moyen de vivre à côté du *Corpus* général. « Que l'on fasse pour les autres « cités un travail analogue, » dit-il dans la préface de ses *Monuments de Bavai*, « et nous aurons bientôt un *Corpus inscriptionum Galliae*, « donnant ce que le grand recueil universel de Berlin lui-même ne « saurait offrir au public, c'est-à-dire non seulement les inscriptions, « mais : 1° leur explication philologique, et 2° les monuments eux- « mêmes, dessinés avec exactitude et présentant par conséquent « l'aspect, le caractère et jusqu'à la forme des lettres des documents « originaux. »

« M. Desjardins n'a jamais écrit un livre d'histoire proprement dit, et ceux de ses mémoires qui tiennent de plus près à l'histoire ancienne ont trait à des questions de droit public et d'administration, mémoires dont le plus remarquable, croyons-nous, est celui qu'il a donné à la *Revue archéologique* sur la carrière du légat Suétrius

Sabinus (1875). Mais ses préférences pour la géographie et l'épigraphie ne l'empêchèrent jamais de les regarder comme des sciences annexes ou mieux préparatoires à l'histoire proprement dite. Il ne revendiqua jamais pour elles le droit d'avoir une existence indépendante. Tous ses efforts scientifiques ont tendu à faire connaître, aussi complètement que possible, le passé romain ; il a voulu qu'on l'étudiât, comme il le disait souvent, de toutes les manières, par tous les côtés. Chaque fois qu'il a abordé un point d'histoire, il n'a jamais négligé, outre les deux sciences qui lui étaient le plus familières, l'archéologie, la numismatique, la philologie, sans parler des sources médiévales auxquelles il puisait souvent. Il a su comprendre l'importance de la numismatique gauloise. Il a vu l'utilité de toutes les questions de mythologie et de philologie celtiques pour l'étude de nos antiquités nationales. Il a tenu à donner dans sa *Gaule* les représentations figurées des plus curieux spécimens de l'ancien art gaulois, comme des bas-reliefs d'Entremonts, de l'arc d'Orange ou des autels de Notre-Dame. Enfin, et cela plus que personne chez nous, il a étudié sous ses mille faces l'administration civile et militaire des Romains et recommandé l'étude du droit ancien. Sans avoir jamais cherché à faire une œuvre historique, M. Desjardins possédait donc, à un degré supérieur, cette curiosité générale, cette ouverture d'esprit qui est la caractéristique du véritable historien.

« De tous les pays qui ont obéi à Rome, M. Desjardins en a étudié deux spécialement : l'Italie, le centre de la civilisation antique, et notre pays à nous, la Gaule. Si le point de départ de ses études, — ses deux thèses, — a été l'Italie, il l'a vite abandonnée pour la Gaule, à qui il avait voué les plus fécondes et les plus laborieuses années de sa vie. Sa principale œuvre de géographie lui est consacrée. Nous avons vu à quel point il désira et encouragea la publication, par recueils locaux, des inscriptions de la Gaule, ce qui fut le rêve de toute sa vie. Ce qu'il voulut connaître et faire connaître avant tout, c'était ce qu'il appelait « la patrie gauloise. » Il a centralisé dans ses deux plus grands livres tout ce qui a été écrit sur le passé de notre pays, et l'influence de M. Desjardins a pour beaucoup contribué et aidé au réveil de l'étude de nos antiquités nationales.

« Il s'est d'ailleurs toujours placé au vrai point de vue, en reconnaissant les bienfaits de la domination romaine, et en refusant de « consumer sa tendresse » en pleurant sur les vieux Gaulois. C'est lorsqu'il achevait ses travaux sur la Gaule qu'il a été frappé par la mort, enlevé ainsi doublement à son pays.

« Toutes ces qualités d'esprit, de méthode, de travail, cette intelligence du passé et cette affection pour l'histoire de la Gaule apparais-

saient aussi vives et aussi vivantes dans l'enseignement que dans les livres de M. Desjardins. On ne saura jamais véritablement ce qu'il a été parmi nous, si on ne connaît que ce qu'il a écrit. M. Desjardins a été un maître d'une grande sûreté de conseils, d'une rare rectitude d'esprit; grâce à la clarté de son exposition et à la netteté de ses idées, à la variété de ses connaissances, au talent ingénieux qu'il avait à les rapprocher l'une de l'autre, il possédait le don d'éveiller l'esprit de ses auditeurs, de leur suggérer pour ainsi dire le désir de savoir et l'amour de la recherche. Tout en leur laissant la pleine liberté de leurs tendances individuelles, sans vouloir les guider de trop près, il savait leur frayer la voie, les amener peu à peu à travailler et à trouver par eux-mêmes. Pour beaucoup d'entre nous, il a été comme un initiateur du passé, surtout du passé de la Gaule. »

Camille JULLIAN.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT. — Dans l'allocution qu'il a prononcée dans la séance d'ouverture de la Faculté des lettres, le 4 novembre dernier, M. Lavissee a annoncé en excellents termes la création d'un cours de géographie physique, lequel, confié à un professeur de la Faculté des sciences, créera un lien entre les deux Facultés des sciences et des lettres. Il a exposé, dans un langage à la fois incisif et élevé, les difficultés et la grandeur de la tâche du professeur d'histoire. Il a revendiqué pour l'enseignement de l'histoire l'honneur d'avoir, aussi bien que la philosophie, une vertu éducatrice; il a été jusqu'à demander qu'on lui accordât, comme à la philosophie, une année où elle fût « chez elle » et où elle eût des coudées assez libres pour prouver cette vertu éducatrice. Si ami que nous soyons de l'histoire, nous ne partageons pas pour elle ces ambitions. Nous croyons que déjà la place exagérée prise par la philosophie dans l'enseignement secondaire est une des causes principales de la décadence des humanités et qu'un des moyens les plus simples de les relever serait de transformer la classe de philosophie en une classe de hautes humanités. Si l'on élargit encore la place de l'histoire, comme le demande M. Lavissee, je ne sais plus ce qui restera pour le latin, le grec ou même le français. Dans ce remaniement constant de nos programmes, où chacune des études jadis considérées comme accessoires, philosophie, géographie, histoire, sciences, langues vivantes, prétend jouer le premier rôle et se faire la part du lion, les plus chauds amis des réformes pédagogiques se trouvent dans la situation des libéraux débordés par l'assaut désordonné du radicalisme. Pour un peu, ils demanderaient de revenir de trente ou cinquante ans en arrière, et de réduire l'enseignement classique aux humanités et aux mathématiques.

M. Lavisse a annoncé aussi et expliqué l'innovation par laquelle la Faculté des lettres de Paris va créer un certificat d'études supérieures ou plutôt deux certificats, l'un pour ceux qui ont été simplement des élèves assidus, l'autre pour ceux qui ont remis un travail dénotant des recherches personnelles à un de leurs maîtres. Cette innovation peut être actuellement utile pour attirer à la Faculté des élèves étrangers; elle peut aussi préparer un avenir où les examens de licence et d'agrégation ne tiendront plus qu'une place très secondaire ou même à peu près nulle dans les travaux des Facultés, et où le vrai but des études supérieures sera « un certificat d'études supérieures. » Pour le moment, il y aurait quelque inconvénient à détourner de la licence les élèves libres qui ne se destinent pas au professorat et à les engager à se contenter d'un certificat qui n'aura tout d'abord qu'une signification très vague. La Faculté de Lyon vient de créer un certificat du même genre, mais qui sera décerné après un examen passé sur les matières choisies par le candidat lui-même. Si cet examen est dirigé avec largeur et intelligence, il peut devenir un très utile aiguillon au travail, peut-être même fournir d'heureuses indications pour la réforme des autres examens.

Rien d'ailleurs ne peut être plus réjouissant que de voir les progrès accomplis par l'enseignement supérieur depuis quelques années. La semi-autonomie qui lui a été accordée il y a un an porte déjà ses fruits. Les Universités régionales se constituent spontanément, et l'on n'a plus besoin d'expliquer ce que l'on veut dire quand on parle de l'Université de Paris, de l'Université de Lyon ou de l'Université de Bordeaux. Le moment n'est pas éloigné où c'est le terme *Université de France* qui aura besoin d'explication et qui apparaîtra aussi baroque qu'il l'est en réalité, et où le ministre de l'instruction publique, s'il tient à rester grand maître de quelque chose, devra s'intituler « Grand maître des Universités, lycées, collèges et écoles. » Un des principaux signes de l'activité des Universités provinciales est la publication de leurs Annales, Annuaires et Revues. On peut regretter à quelques égards le gaspillage de forces et d'argent qu'entraînent ces nombreuses publications périodiques; mais elles ont l'avantage de provoquer l'esprit d'initiative et d'activité dans les Facultés, et elles se transformeront peu à peu, suivant les besoins locaux. Peut-être un jour serviront-elles de trait d'union entre les professeurs des Facultés et les Sociétés savantes de province, et fusionneront-elles avec les Revues provinciales ou les Bulletins des Sociétés savantes. Car le rôle de nos Facultés est de devenir le véritable centre de la vie scientifique en province. Déjà à Rennes, ce sont des Annales de Bretagne que publie la Faculté; à Lyon, on a

renoncé à faire paraître un Annuaire, même divisé en deux parties, l'une philologique et l'autre historique, pour publier des travaux isolés et plus étendus. Nous verrons ce que seront les *Annales de l'Est* qu'annonce la Faculté de Nancy. Si nous en jugeons par le prospectus, elles auront le défaut d'être trop générales par leur cadre et par le recrutement de leurs collaborateurs. Elles font appel à tous les savants, tandis que de telles publications doivent, à ce qu'il nous semble, être exclusivement une manifestation de la vie scientifique locale.

Le 21^e fascicule du recueil d'*Enquêtes et Documents relatifs à l'Enseignement supérieur*, publié par le ministère de l'instruction publique, est consacré à des tableaux statistiques donnant l'état numérique des grades de 1795 à 1885. On y verra des faits assez surprenants. On répète souvent que le nombre des bacheliers s'accroît dans des proportions inquiétantes. Or, le nombre des bacheliers ès lettres a varié de 3,500 à 3,900 de 1878 à 1885; il était de 3,666 en 1848, de 4,097 en 1863, de 4,424 en 1873. Les proportions sont les mêmes dans les sciences. Le nombre des docteurs en médecine n'a pas beaucoup varié depuis vingt ans; il a atteint son summum en 1879 avec 692 docteurs; il est tombé en 1885 à 587. Le nombre des licenciés en droit a été toujours en s'accroissant, mais pas dans les proportions inquiétantes que l'on imagine quelquefois. Il y en a eu 4,484 en 1836 et 4,406 en 1885. Il n'y a donc pas à s'inquiéter outre mesure de l'excès de bacheliers et d'avocats produit par notre système d'éducation nationale. Par contre, on peut se réjouir de l'accroissement significatif dans le nombre des jeunes gens qui font des études supérieures et acquièrent des grades scientifiques. Le nombre des docteurs en droit, qui, jusqu'en 1867, a toujours été inférieur à 400, a toujours dépassé 400 depuis 1872. Le nombre des licenciés ès sciences, qui n'atteignait pas 400 jusqu'en 1863, s'élève à près de 350 aujourd'hui. Le nombre des licenciés ès lettres a passé de 401 en 1867 à 278 en 1885; celui des docteurs ès lettres, qui, dans la période décennale de 1856 à 1865, était en moyenne de 40,5, et dans la période décennale de 1866 à 1875 de 9,9, est devenu dans la période 1876-1885 de 47,7. On voit là le fruit direct des réformes de l'enseignement, et c'est une réponse topique à opposer à ceux qui s'en font les détracteurs. Pourquoi la statistique des agrégations n'accompagne-t-elle pas celle des baccalauréats, des licences et des doctorats? Sans doute parce que les agrégations littéraires et scientifiques sont censées relever de l'enseignement secondaire, tandis que le baccalauréat relève de l'enseignement. Cela est inepte; mais, aux yeux des bureaux du ministère, il en est ainsi. Cette omission volon-

taire est très regrettable. Les agrégations sont intimement liées aux études supérieures; elles sont, comme le doctorat, un des buts vers lesquels s'achemine la licence. On verrait par la statistique qui les concerne les progrès accomplis dans le recrutement du personnel enseignant. Ce qui n'est pas explicable, c'est l'omission des agrégations de médecine et de droit qui n'ont rien à faire, elles, avec l'enseignement secondaire.

Si l'on veut se convaincre des énormes difficultés que présentera dans les classes de l'enseignement secondaire où on l'a introduit (enseignement spécial et enseignement des filles) le cours d'histoire de la civilisation, il suffit de jeter les yeux sur les livres qui ont déjà paru pour répondre aux nouveaux programmes. On ne peut s'empêcher d'admirer les auteurs qui ont eu le courage d'entreprendre la besogne surhumaine de résumer en un millier de pages tous les faits essentiels de l'histoire au point de vue des institutions, des mœurs, des idées, des arts et des lettres, tout en indiquant les grandes lignes du développement politique des peuples, sans entrer dans le récit des événements. On se reproche d'avance toutes les critiques qu'on pourrait être tenté de leur adresser, tant on est convaincu de la difficulté de leur tâche, et l'on finit par se demander s'il est bien raisonnable de servir ainsi à part aux enfants et même aux jeunes filles l'*Histoire de la civilisation*; s'il ne vaudrait pas mieux la laisser réunie à l'histoire proprement dite; si elle ne risque pas d'être pour eux ou bien une accumulation de noms dépourvus de sens, ou bien une série de tableaux généraux et vagues, d'idées abstraites qui ne se rattacheront dans leur esprit à rien de concret et de solide. Ces idées ont été fortifiées en nous par la lecture des manuels d'*Histoire de la civilisation* publiés par MM. SEIGNOBOS (Masson, 2 vol.), DE CROZALS (Delagrave) et DECOUDRAY (Hachette). Celle de M. Seignobos est un effort très intelligent pour résumer dans leurs traits essentiels et pour caractériser par quelques faits particuliers les institutions, l'état social, les idées de chaque époque; il a évité avec grand soin toute nomenclature de noms propres; il a écarté résolument tout récit des événements politiques; il n'a pas analysé les civilisations d'une manière technique et méthodique; il a su tracer en traits à la fois larges et précis des tableaux où tous les éléments qui constituent la civilisation ont leur place, et il a écrit son livre dans un style remarquable par sa simplicité et sa netteté. Avec tous ces mérites, je me demande si ce livre sera apprécié par des élèves autant qu'il peut l'être par des maîtres, si des garçons ou des filles de treize à seize ans savent assez bien leur histoire pour comprendre le sens et la portée des phrases de M. Sei-

gnobos. Un pareil livre est un admirable sommaire pour ceux qui savent ; est-il une explication pour ceux qui ne savent pas ? L'expérience seule pourra répondre à cette question. Je me contente de la poser. L'ouvrage de M. de Crozals, dont le premier volume seul a paru, est aussi l'œuvre d'un homme de talent, mais elle prête le flanc à d'autres critiques. Afin d'être compris même des élèves qui ont un peu oublié l'histoire proprement dite, il lui a donné une place considérable. Son livre est plutôt une histoire universelle, au point du développement de la civilisation, que ce n'est une histoire de la civilisation ; il y a introduit des portraits de grands hommes, le récit de leur vie ; on trouve chez lui une véritable histoire de la Grèce et de Rome, et, alors, il a dû sacrifier des choses essentielles à son sujet, par exemple presque tout ce qui concerne les mœurs et la vie privée. Il a dû même sauter à pieds joints sur des périodes entières. Ainsi, la société mérovingienne est à peine mentionnée. Jésus-Christ est à peine nommé, tandis que la vie de Mahomet est racontée tout au long. Enfin, le livre tout entier n'a pas un caractère suffisamment précis et didactique. Nous y trouvons des dissertations très intéressantes, très développées sur la civilisation, faites par un homme qui a étudié sérieusement et de près les diverses époques ; mais autant ce livre sera d'une lecture attrayante et suggestive pour des candidats à la licence et à l'agrégation, autant il nous paraît peu propre à être un livre d'étude, un manuel d'enseignement secondaire. Le livre de M. Ducoudray est celui qui paraîtra évidemment aux élèves le plus clair et le plus commode ; on y sent la main d'un homme qui a depuis longtemps la pratique de l'enseignement et des livres d'enseignement. Il a suivi pas à pas l'histoire universelle et ses propres livres d'histoire en supprimant tous les détails des événements politiques et en développant tout ce qui a trait aux institutions, aux mœurs, aux lettres et aux arts¹. Malheureusement, M. Ducoudray est beaucoup moins au courant que MM. de Crozals et Seignobos des travaux modernes ; il reproduit des erreurs cent fois répétées ; il dit que les fiefs sont sortis des bénéfices mérovingiens, que le Capitulaire de 877 a établi l'hérédité des offices, il parle du style *ogival* et confond l'*ogive* avec l'arc brisé. Ses vues sont moins originales et ses connaissances moins personnelles que celles de ses deux émules,

1. M. Ducoudray a mis en note, aux divers chapitres de son ouvrage, des lectures tirées d'historiens célèbres. Elles sont en général bien choisies. Ni lui ni M. de Crozals n'ont donné aucune indication bibliographique. M. Seignobos a mis en tête de chaque chapitre une très courte bibliographie et à la fin une indication des sujets qu'il était obligé de passer sous silence. Il en est malheureusement de bien essentiels : la paix et la trêve de Dieu, par exemple.

et, comme M. de Crozals, il a laissé d'assez graves lacunes dans son livre; l'histoire de l'art militaire et des armées par exemple en est absente. D'un autre côté, il accumule sur certains points, par exemple pour l'histoire des arts et des lettres, des détails inutiles et des noms propres qui resteront vides de sens pour les élèves. M. Seignobos me paraît seul s'être rendu un compte exact des divers sujets que doit traiter une *Histoire de la civilisation* et avoir seul trouvé le ton approprié à des esprits encore peu formés et peu instruits; et pourtant les faits historiques auxquels M. Ducoudray donne une assez large place ne sont-ils pas nécessaires à rappeler pour faire comprendre les évolutions sociales? les grands hommes dont M. de Crozals nous donne des portraits si vivants ne jouent-ils pas un rôle essentiel dans l'*Histoire de la civilisation*? Aussi, après avoir lu ces trois ouvrages, me demandai-je encore : Est-il possible d'écrire un bon manuel d'*Histoire de la civilisation*, intelligible même pour ceux qui n'ont pas de solides connaissances historiques? Existe-t-il un milieu entre une philosophie de l'histoire et une *Histoire de la civilisation* développée et détaillée, écrite pour ceux qui savent l'histoire? Enfin, dans l'enseignement, l'*Histoire de la civilisation* ne doit-elle pas être surtout une récapitulation de l'histoire universelle dans laquelle on insisterait sur les idées et les institutions, au lieu d'insister sur les faits militaires et politiques?

LE COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES. — M. Xavier CHARMES, qui, depuis sept ans, occupe avec tant de zèle et de distinction la direction des sciences et lettres au ministère de l'instruction publique, vient de publier, en 3 vol. in-4° de la *Collection des documents inédits relatifs à l'histoire de France*, l'*Histoire du Comité des travaux historiques et scientifiques*, avec les documents qui s'y rattachent. Les documents forment plus de deux volumes et demi; l'histoire elle-même du Comité, due à la plume de M. Charmes, est une introduction qui remplit le tiers du premier volume. — M. Charmes a eu l'heureuse idée de ne pas se borner à écrire l'histoire du Comité fondé par M. Guizot, mais de raconter, avec les pièces à l'appui, la première tentative d'une centralisation des documents et des travaux historiques, faite au siècle dernier, de 1759 à 1794, par l'historiographe Moreau. Cet homme, d'un esprit à la fois hardi et pratique, réussit, avec l'aide d'un des ministres les plus intelligents de Louis XV, Bertin, à prendre la direction d'un vaste travail d'enquête sur les documents historiques en France et à l'étranger, pour lequel il associa les membres des congrégations religieuses et ceux de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et dans les provinces une série de correspondants choisis avec soin. Le

Comité des chartes qu'il institua réunit un nombre immense de copies de documents qui forment aujourd'hui une des principales richesses du dépôt des manuscrits à la Bibliothèque nationale; le bureau littéraire où se trouvaient Fontemagne, Sainte-Palaye, Bréquigny, etc., avait pris la haute direction de toutes les grandes publications érudites : le *Journal des Savants*, le *Recueil des Ordonnances*, le *Recueil des historiens de France*, la *Collection des Conciles*, les *Histoires des provinces*, le *Rymer français*, le *Catalogue des chartes imprimées*, le *Glossaire de l'ancienne langue française*, les *Lettres d'Innocent III*. Quand on considère, d'un côté, la faiblesse des ressources pécuniaires dont disposait Moreau et le nombre restreint de ses collaborateurs, et, de l'autre, ce qui a été fait sous sa direction en moins de trente années, on est disposé à moins admirer l'œuvre du Comité des travaux historiques et scientifiques créée par M. Guizot, qui, cependant, a rendu de signalés services. M. DELISLE avait déjà, dans son grand ouvrage sur le *Cabinet des manuscrits*, fait connaître les services rendus par Moreau. M. Charmes a encore beaucoup ajouté à ce que M. Delisle nous avait appris et tracé de l'œuvre de Moreau un tableau d'ensemble qu'il n'entraîne pas dans le plan de M. Delisle de nous donner.

L'*Histoire du Comité des travaux historiques* depuis sa fondation par M. Guizot, en 1833, jusqu'aux dernières modifications dont M. Charmes a été lui-même l'initiateur dans le ministère de M. J. Ferry, est un chapitre important de l'Histoire de l'érudition au XIX^e siècle. On peut sans doute se demander si les résultats ont toujours été en proportion avec les sacrifices, si l'extension donnée à la pensée primitive de M. Guizot, la tutelle des Sociétés savantes prise par le Comité, la division du Comité en cinq Comités embrassant toutes les sciences humaines, eût eu autant d'utilité pratique que d'apparence décorative, si le système de publication du *Bulletin historique et philologique* et du *Répertoire*¹ est bien judicieux; mais il n'en est pas moins vrai que l'œuvre du Comité a été considérable et digne d'admiration. La collection des documents inédits peut montrer avec orgueil ses deux cents volumes in-4^o. Dix-neuf départe-

1. Commencé en 1882, le *Répertoire des travaux historiques* est déjà de deux années en retard. On peut prédire que les ouvrages de 1885 ne seront pas analysés avant 1889 ou 1890. On ne comprend d'ailleurs pas pourquoi, malgré la publication du *Répertoire*, on continue à imprimer dans les *Bulletins historiques et économiques* des comptes-rendus des publications des Sociétés savantes. L'Index de ces publications, dressé par M. de Lasteyrie, a montré quelle était la seule chose pratique à faire dans cette voie : un index annuel des publications de l'année précédente.

ments ont déjà leurs dictionnaires topographiques et huit leurs répertoires archéologiques. L'impulsion donnée aux recherches archéologiques a été considérable, et c'est certainement aux Comités que nous devons la conservation d'une foule de documents de notre art national. Bien qu'elle soit difficile à déterminer avec précision, nous croyons que l'influence du Comité sur les Sociétés savantes de province a été efficace et très heureuse, et on peut lui attribuer en particulier le progrès constant que l'on constate dans la valeur scientifique de leurs publications. Il reste aujourd'hui à obtenir qu'elles apportent une certaine méthode dans leurs investigations historiques et leurs publications. Le Comité peut y arriver en leur traçant un plan de travail et en ne subventionnant, en règle générale, que les publications qui rentrent dans ce plan. On peut espérer que les Universités provinciales, aujourd'hui en voie de formation, contribueront à revivifier nos Sociétés savantes, réalisant ainsi un vœu conçu d'une manière prématurée par M. Rouland.

La publication de M. Charmes aura aussi sur les travailleurs disséminés en province la plus heureuse action. Quelques personnes se sont demandé s'il était bien utile de réimprimer les instructions du Comité, dont quelques-unes sont vieilles. Nous croyons toutefois que, réunies et faciles à consulter, elles forment un guide de l'archéologue et de l'historien et pourront inspirer plus d'un travailleur. Nous avons dans ces trois volumes une collection de documents intéressants et dont l'introduction de M. Charmes permet d'apprécier toute la valeur.

OUVRAGES NOUVEAUX. — M. Eug. d'Eichthal a trouvé dans les papiers de son père, M. Gustave d'EICHTHAL, des essais sur le texte de la Genèse, sur le Deutéronome et sur le nom de Jahveh qui lui ont fourni la matière d'un volume de *Mélanges de critique biblique* (Hachette). Sans offrir un intérêt égal à l'*Examen comparatif des trois premiers Évangiles*, chef-d'œuvre de critique libre et respectueuse à la fois, le meilleur des guides pour la lecture et l'intelligence du Nouveau Testament, ce volume posthume sera lu avec un grand intérêt par tous ceux qui s'intéressent à la critique biblique. On y retrouvera ce qui faisait l'originalité de M. d'Eichthal : un sentiment religieux très profond qui considérait les destinées morales de l'humanité comme solidaires du judaïsme et du christianisme qui en est sorti, une complète liberté d'esprit aussi bien à l'égard des théories des exégètes allemands qu'à l'égard des traditions orthodoxes, enfin une finesse de dialectique, une subtilité d'interprétation vraiment rabbiniques qu'il avait héritées de sa race et qu'il avait cultivées par la patiente lenteur et par l'application persévérante et

passionnée qu'il apportait à ses recherches. Je ne me sens pas compétent pour juger de ces matières, mais la restitution du récit primitif de la création, par laquelle M. d'Eichthal, non seulement montre l'incompatibilité du récit du chap. I et de celui du chap. II, mais encore élimine du récit du chap. I les contradictions et les obscurités qui s'y trouvent et reconstitue un récit beaucoup plus logique par la forme comme par le fond, m'a vivement frappé. — La restitution du texte du Deutéronome, dans lequel le critique retrouve une série de morceaux réunis et brouillés ensemble à l'époque d'Esdras, est aussi très digne d'attention. Enfin, l'histoire de l'introduction du terme *Être suprême* dans la Constitution de 1794 est un chapitre curieux de l'histoire des idées. M. d'Eichthal voit dans ce terme la traduction la plus correcte du nom de Jahveh. En publiant ce volume, M. d'Eichthal n'a pas seulement accompli un devoir de piété filiale, il a aussi enrichi notre littérature exégétique d'un ouvrage d'une réelle valeur.

Le règne de Charles V est assurément un des plus importants de notre histoire, et c'est un des règnes les plus dépourvus d'événements importants. Charles V a chassé les Anglais du royaume sans remporter aucune victoire éclatante; il a réformé le gouvernement sans créer aucune institution vraiment nouvelle, sans faire aucune loi réformatrice. C'est là ce qui explique sans doute pourquoi il n'a point encore trouvé d'historien. M. Ch. BENOIST a cependant été tenté par la tâche difficile et intéressante de démêler ce qu'il y eut d'original dans la politique du plus avisé des Valois, ce qui a rendu son œuvre, bien que pauvre en coups d'éclat, si riche en résultats durables. Son livre sur la *Politique du roi Charles V* (Cerf) est un début qui promet et auquel nous ne reprocherons pas trop sévèrement certaines inexactitudes et contradictions, certains défauts de composition, ce qu'il y a de confus dans certains chapitres. Ce sont des taches bien excusables dans un premier ouvrage. Je ne reprocherai même pas à M. Benoist d'avoir composé son livre avec les seules sources imprimées; ce serait un défaut grave s'il s'était agi de faire l'histoire de Charles V; mais, pour résumer et juger sa politique et son temps, les documents imprimés fournissent une masse de renseignements dont les documents manuscrits ne modifieraient guère l'impression totale. Ce que je reprocherais plutôt à M. Benoist, c'est de n'avoir pas marqué d'un trait assez énergique ce que Charles V a fait pour fortifier le pouvoir royal, d'avoir trop cherché à le défendre d'avoir contribué à fonder l'absolutisme. Dans sa conclusion, il a surtout insisté sur la part que Charles V a donnée à la nation dans le gouvernement; il

va jusqu'à dire qu'il a voulu établir « le contrôle de la nation sur le pouvoir. » Cela nous paraît bien excessif, car le règne de Charles V marque une des étapes les plus importantes de la conquête de la France féodale par la royauté capétienne. Il voulut sans doute que le pouvoir royal s'entourât de conseils éclairés ; il régularisa le plus qu'il put son fonctionnement et en régla la transmission par les ordonnances sur la régence et la majorité des rois, dont M. Benoist a négligé de parler. Elles ont pourtant une importance capitale, car, lorsqu'on y regarde de près, elles constituent à elles seules les lois fondamentales de l'ancienne monarchie française. Ces réserves faites, nous n'avons qu'à louer M. Benoist d'avoir su tracer un tableau aussi vivant et aussi exact de l'administration de Charles V, de sa politique et de l'état social de la France du XIV^e s. Cette dernière partie du volume : le Roi, l'État et la Nation, est celle qui permet le mieux de juger du talent et de la variété des connaissances de l'auteur. Elle est originale et riche en points de vue intéressants.

Ce que nous venons de dire sur l'absence de toute institution précise et définie dans l'ancienne monarchie trouve sa confirmation dans la magistrale introduction mise par M. Noël VALOIS en tête de l'*Inventaire des arrêts du Conseil d'État sous Henri IV*, publié par l'administration des Archives et dont la première partie, s'étendant jusqu'à 1599, comprend 5,708 numéros. Depuis le moment où, sous Philippe-Auguste, la cour du roi a tenu des séances régulières à Paris pour rendre la justice et pourvoir à l'administration du domaine royal, jusqu'à la fin de l'ancien régime, cette cour n'a pas cessé de se transformer, de se diviser en une série de corps judiciaires ou administratifs, qui ont subi eux-mêmes d'innombrables transformations. Ces changements se sont presque tous produits spontanément, par la force des choses, et le législateur n'est pas intervenu le plus souvent pour ordonner ces changements, mais après coup pour les réglementer. C'est que toutes les cours souveraines, tous les grands corps judiciaires et administratifs de l'ancien régime, le Parlement, la Chambre des comptes, le Grand Conseil et les Conseils du Roi, Conseil d'État ou des dépêches, Conseil étroit ou d'en haut, Conseil des finances, Conseil privé ou des parties, ne sont que des démembrements, des formes diverses de la cour du roi, et le roi s'est toujours considéré comme pouvant modifier à son gré la composition et les attributions de sa cour. M. Valois a écrit l'histoire si délicate et si compliquée de ces transformations, histoire d'autant plus difficile que les grandes lignes font défaut, qu'elle se compose d'une série de modifications lentes et imperceptibles et qu'on ne peut jamais être assuré

de ne point commettre d'erreur, même quand on n'a laissé échapper aucun texte, car souvent on ne peut constater un changement qu'un certain temps après qu'il s'est produit. Nous consacrerons un article spécial à ce remarquable ouvrage; nous nous contenterons de signaler aujourd'hui comme particulièrement important ce que M. Valois nous apprend sur le Conseil étroit et le Conseil du mois sous Philippe V, sur le fonctionnement du Conseil de la justice sous Charles VII, Louis XI et Charles VIII, avant qu'il devint sédentaire sous Louis XII, sur la manière dont, au xvi^e s., la besogne du Conseil du roi s'est répartie entre quatre conseils, Conseil des affaires, Conseil des parties, Conseil des finances et Conseil d'État (affaires étrangères, justice, finance et administration). On retrouvera aussi, dans ce volume, les lumineuses démonstrations par lesquelles M. Valois a réduit à néant les légendes sur le prétendu Conseil élu de 1357 et sur la prétendue réforme accomplie par l'assemblée des notables de 1596.

Nous consacrerons aussi un article spécial à la nouvelle édition de l'important ouvrage de M. JANET, *Histoire de la science politique dans ses rapports avec la morale*. Avec cette conscience scrupuleuse qui est une des caractéristiques de son talent, M. Janet vient de reprendre et d'enrichir pour la troisième fois son *Histoire de la philosophie morale et politique* couronnée en 1853 par l'Institut, publiée en 1857, rééditée en 1872. Elle forme aujourd'hui deux volumes très compacts de 600 et de 800 p.; elle est précédée d'une étude sur les rapports du droit et de la politique, et des chapitres entiers (sur les encyclopédistes, sur les publicistes italiens et américains¹) ont été ajoutés, tandis que tous les autres ont été profondément remaniés. C'est un des livres les plus riches en faits et en idées qui se puissent lire, qui ouvrent le plus d'aperçus sur l'histoire et qui peuvent suggérer à de jeunes esprits le plus de sujets intéressants de travaux et de recherches.

Il ne manque au livre de M. BOURCIEZ sur les *Mœurs polies et la littérature de cour sous Henri II* (Hachette) que d'être un peu plus concis et d'être écrit dans un style d'une qualité plus précieuse et plus délicate pour être tout à fait excellent. Il est l'œuvre d'un érudit curieux et bien informé et d'un érudit qui a des idées. La pensée même d'analyser et de décrire l'état moral et intellectuel de la France au sortir du règne brillant de François I^{er} et à la veille des guerres

1. Nous avons dit à tort, dans notre avant-dernier numéro, que M. Janet n'avait point parlé de Mably. Cela n'était vrai que pour la première édition.

de religion était heureuse, et M. Bourciez a très bien montré pendant cette période du règne de Henri II, assez pauvre en grands événements, la naissance de la société polie sous l'influence de la cour. Ce qui caractérise la littérature française au xvii^e s., c'est qu'elle est l'expression, moins de l'esprit d'une nation que de l'esprit d'une société très restreinte dont la cour est le centre et l'âme même. Cette influence prépondérante de la société polie groupée autour de la cour, M. Bourciez a reconnu qu'elle a pris naissance au xvi^e s. et qu'à cet égard le règne d'Henri II peut être considéré comme la préface du règne de Louis XIV. Il a analysé, avec une grande richesse de détails précis, la transformation des traditions littéraires du moyen âge sous l'influence de François I^{er}, la chevalerie monarchique qui prend l'Amadis pour code, l'introduction des idées platoniciennes dans l'inspiration poétique, les encouragements donnés à la renaissance grecque et romaine par la cour, le caractère réaliste de cette renaissance qui trouve dans la famille royale tout l'Olympe ressuscité, et, à travers l'italianisme importé par les artistes venus d'Italie et par Catherine de Médicis, les progrès de l'esprit français, le rôle capital joué par Ronsard et par Mellin de Saint-Gelais, enfin le rapide affinement des sentiments et du ton de la conversation qui devait exercer une action si profonde sur le développement littéraire. Comme on le voit par ce rapide aperçu, le livre de M. Bourciez a une véritable importance pour l'histoire de la civilisation française au xvi^e s.

Tout le monde ne goûte pas la manière et le talent de M. Hano-taux. Des censeurs peu bienveillants lui reprochent d'avoir des idées paradoxales, un ton tranchant et un style affecté. Je ne crois pas que l'on partage ce sentiment si on lit avec soin le volume où M. HANO-TAUX a réuni une série d'*Études historiques sur le xvii^e et le xviii^e s. en France* (Hachette), qu'on ne pouvait pas apprécier à leur juste valeur quand elles paraissaient emportées dans le tourbillon de la presse quotidienne. On dira bien plutôt qu'il a des idées neuves, un esprit ferme et un style original. S'il lui arrive de payer la rançon de ses qualités, de pousser à l'excès certaines idées, de donner à d'autres une portée trop générale, d'affirmer, avec trop d'assurance quelque point de vue contestable et de laisser échapper des expressions bizarres, emphatiques ou incorrectes, il faudrait avoir l'esprit bien mal fait pour en concevoir de l'ombrage. Pour ne pas m'attarder davantage à cette question de style, je me contenterai de citer le portrait du coadjuteur de Retz, « petit, maigre, noir, duelliste en rabat, abbé en rupture de bréviaire qui n'avait conçu de la religion que l'hypocrisie et de la politique que l'intrigue; Machiavel sans gravité,

Graecque sans idées sociales; aussi désireux de conduire les affaires qu'incapable de se conduire lui-même; ayant dans l'esprit quelque chose de cette maladresse qu'il disait lui-même qu'il avait dans les doigts « jusqu'à ne savoir boutonner sa soutane ni mettre ses éperons; » à qui rien ne devait réussir; mais audacieux, brillant, populaire, avant tout désireux de plaire et plaisant (dans tout le sens du mot). » N'est-ce pas joli? Ne sent-on point ici la grille d'un écrivain; n'y reconnaît-on point un homme qui aime à fréquenter ce que notre littérature offre de plus vivant et de plus savoureux, les publicistes du xvi^e s., Retz lui-même, surtout Saint-Simon, et, de notre temps, Sainte-Beuve, sans mépriser tout à fait Barbey d'Aurévilly. En citant ces divers noms, je m'aperçois que j'ai indiqué le véritable défaut du style nerveux, coloré, pittoresque et spirituel de M. Hanotaux; il manque un peu d'unité, de fondu; on y reconnaît des métaux de nature et de qualité diverses imparfaitement amalgamés. Je ne doute pas que le temps et l'expérience littéraire lui enseigneront à éviter ces disparates qui ne sont ni assez nombreux ni assez choquants pour m'empêcher de jouir de très réelles qualités de son style. Si de la forme je passe au fond même du volume, j'y trouverai encore davantage à louer. Mérite assez rare dans un livre qui est un recueil d'articles, ce n'est pas un mélange hybride de morceaux sans lien les uns avec les autres. A l'exception de la quinzième étude consacrée à l'enseignement primaire avant 89, toutes les autres forment comme les chapitres d'un livre sur l'histoire des idées et des institutions monarchiques en France depuis François I^{er} jusqu'à Louis XIV. Dans ces études, M. Hanotaux s'attache à faire voir d'un côté le développement des idées de liberté dans une partie de la nation, de l'autre les théories sur lesquelles s'est appuyé le despotisme royal et les événements qui lui ont permis de s'établir. Les points de vue intéressants ou nouveaux y abondent. Je signalerai en particulier l'étude sur François I^{er}, où M. Hanotaux met le premier en lumière l'influence des théoriciens du Parlement et de l'Université de Toulouse sur le gouvernement de François, où il considère le Concordat de 1516 comme ayant eu surtout pour résultat, tout en mettant le haut clergé dans la main du roi, de donner à celui-ci l'indépendance financière; l'étude sur la Saint-Barthélemy, qui fut non seulement la conséquence des doctrines politiques professées au xvi^e s. par tous les partis et surtout par les Italiens, mais aussi un coup de maître de l'influence espagnole qui rendait impossible la continuation de la politique de François I^{er}; enfin et surtout les chapitres consacrés à Henri IV, représenté comme le principal fondateur de l'absolutisme en France. M. Hanotaux a su se défendre

contre la séduction que le roi Gascon et Vert galant a exercée sur la postérité comme sur ses contemporains, et il est le premier à le juger avec une entière indépendance d'esprit. Il va même trop loin dans sa réaction contre le fétichisme qu'a provoqué Henri IV, quand il dit que ce roi était un esprit sans grande portée. Sa politique intérieure, de 1598 à 1610, a été remarquable, et ce n'est pas assurément à Sully, qui ne fut qu'un trésorier et un comptable méthodique et avare, qu'il faut en faire remonter le mérite. Mais il est très vrai qu'Henri IV a eu, en fait de politique étrangère, d'étranges tergiversations, qu'il a risqué plus d'une fois de compromettre son royaume par l'esclavage où le tenaient ses passions, et qu'enfin il a préparé Richelieu, qui lui-même a rendu possible et nécessaire le despotisme de Louis XIV. Dans son étude sur la contre-révolution religieuse au xvi^e siècle et en général dans tous les passages où il parle des questions religieuses, M. Hanotaux me paraît s'être placé à un point de vue un peu étroit en ne tenant compte que des mobiles politiques, alors que les mobiles religieux proprement dits ont joué un grand rôle, non seulement chez les protestants, mais aussi chez les catholiques. Il me paraît aussi avoir accordé aux idées politiques de Saint-Simon une portée qu'elles n'ont pas à mes yeux. Il ne me paraît pas enfin avoir été tout à fait équitable envers les protestants en divers passages de son livre. Je pourrais indiquer encore plus d'un point où je serais en dissentiment avec lui ; mais, dans les grandes lignes, je crois qu'il a vu juste, et ce que j'ai dit de son livre suffira à en faire ressortir l'intérêt et le mérite.

M. LAFLEUR DE KERMAINGANT ne s'entendra pas avec M. Hanotaux sur le caractère d'Henri IV. Il est un admirateur passionné du Béarnais et n'admet pas même qu'il lui ait manqué « cette élévation idéale » que lui refusait Henri Martin. Toutefois ce n'est pas d'une histoire générale d'Henri IV qu'il s'occupe. Il s'attache à refaire l'histoire diplomatique de son règne qui est singulièrement incomplète dans le livre consciencieux, mais lourd et peu pénétrant, de M. Poirson. Il commence aujourd'hui par l'histoire très détaillée, trop détaillée peut-être, de l'ambassade de M. de Thumery, sieur de Boissise, en Angleterre, de 1598 à 1602, d'après les documents du *Record Office* et la correspondance jusqu'alors inédite de Henri IV et de Villeroy avec M. de Boissise. Cette correspondance très précieuse forme la deuxième partie du bel ouvrage qu'il consacre à la *Mission de M. de Thumery* (Didot). Il sera suivi d'autres volumes qui achèveront de nous faire connaître les relations diplomatiques de la France et de l'Angleterre, de 1598 à 1610. Nous consacrerons prochainement

un article spécial à cette importante publication qui, comme le pense M. de Kermaingant, est bien de nature à nous faire admirer la richesse d'esprit et la netteté des vues d'Henri IV, à nous faire reconnaître en lui un souverain et un politique supérieur à celui que nous peint M. Hanotaux. Ses négociations pour obtenir un traité de commerce et pour entretenir l'hostilité entre l'Angleterre et l'Espagne nous montrent en lui un diplomate très clairvoyant et très avisé. Mais ses graves défauts n'en subsistent pas moins, et M. de Kermaingant, s'il fait ressortir en Henri IV des qualités auxquelles M. Hanotaux ne rend pas suffisamment justice, ne pourra pas effacer les défauts que M. Hanotaux a signalés avec tant de mordant et de verve. Lorsqu'il juge les caractères, il ne nous paraît pas avoir une psychologie très perspicace. Il nous parle des sentiments religieux très profonds d'Henri IV. Il ne retrouve en lui rien de la maison d'Albret et en fait un fils sans mélange d'Antoine de Bourbon, ce qui, par parenthèse, ne serait guère à son avantage, car Antoine était un triste sire et bien peu digne de la fière Jeanne d'Albret. Il retrouve en lui les traits de Marguerite de Navarre et de François I^{er}, ce qui est vraiment difficile à comprendre quand on songe à quel éloignement de parenté se trouvaient les Bourbons issus de saint Louis et les Valois Angoulême. Enfin, ce qui achève de nous mettre en garde contre les jugements de M. de Kermaingant, c'est de le voir accorder autant de talent à Henri Martin qu'à Michelet. Cela ne l'empêche pas du reste d'être un historien de la diplomatie très soigneux et attentif et d'avoir écrit un livre qui mérite un examen approfondi.

M. l'abbé ALLAIN, archiviste de l'archevêché de Bordeaux, à qui nous devons déjà un livre plein d'utiles renseignements sur l'instruction primaire en France avant la Révolution et deux études sur les Écoles centrales et sur l'École normale de l'an III, a eu l'idée de résumer dans un ordre méthodique les vœux des *Cahiers des états généraux relatifs à l'instruction publique* (Renouard) et de faire suivre ce résumé d'extraits ou d'analyses des vœux des cahiers classés par ordre alphabétique des bailliages. M. Allain a la plus grande admiration pour la sagesse et la hardiesse dont témoignent les cahiers des trois ordres et principalement ceux du tiers état et du clergé. Ses analyses justifient cette admiration. On y reconnaît que la nation dans son ensemble avait la conception la plus juste des besoins de l'instruction publique, et que le clergé et la noblesse, aussi bien que le tiers état, avaient été pénétrés des idées réformatrices que les philosophes et les économistes avaient travaillé à répandre. On voulait un plan général d'instruction, un conseil supérieur de l'instruction

publique, des écoles primaires de filles et de garçons dans chaque commune avec un maître et une maîtresse, des écoles normales pour former les instituteurs, des collèges plus nombreux avec des professeurs dont l'existence fût mieux assurée, l'introduction dans les programmes de matières plus directement utiles que les langues anciennes, la réforme des universités tombées en pleine décadence, la réorganisation des écoles spéciales. On voulait aussi appliquer aux besoins de l'instruction publique une bonne partie des biens ecclésiastiques, et on était en compensation tout disposé à laisser l'enseignement presque entièrement entre les mains du clergé. On lira avec beaucoup d'intérêt dans le volume de M. Allain le détail de toutes les variantes de ces vœux de réforme dont je ne puis indiquer ici que les grandes lignes. De temps en temps, M. Allain sort de son rôle de rapporteur pour opposer aux vœux à la fois modérés et libéraux de 89 les destructions brutales et les créations mal venues de la Convention. Il oppose l'œuvre de la Révolution, où il ne voit que dilapidation stupide des richesses intellectuelles, morales et matérielles de l'ancien régime, à cette opinion publique des cahiers où il voit le fruit de l'ancien état de choses. Ce point de vue n'est guère soutenable. Les idées des cahiers étaient le résultat du mouvement philosophique et réformateur du XVIII^e s. qui entraînait le clergé comme le tiers, et si le fanatisme révolutionnaire d'une part et de l'autre l'opposition violente faite à la Révolution par la royauté, l'Église et la noblesse ont pendant quelques années amené des catastrophes et des ruines lamentables, la France moderne, héritière de la Révolution, a repris et réalisé en grande partie les vœux des cahiers de 89. Si le clergé n'a pas eu dans cette réalisation la part que les cahiers lui assignaient, cela tient à bien des causes générales et particulières; mais en tout cas, lorsqu'on voit l'État donner aujourd'hui à l'instruction publique le revenu d'un capital de trois milliards, on ne peut pas reprocher à la France révolutionnaire d'avoir à tout jamais appauvri l'enseignement national.

M. LÉON MOREAUX, petit-fils de René Moreaux, général de brigade, puis général de division, général en chef à l'armée de la Moselle de 1793 à 1795, vient d'entreprendre de mettre en lumière le rôle militaire de son aïeul, qui a été jusqu'ici méconnu par presque tous les historiens¹. Calomnié de parti pris par Gouvion Saint-Cyr, dédaigné

1. M. Moreaux, dans sa préface, dit : par tous; mais il oublie que Michelet, éclairé par les documents qu'il lui avait lui-même indiqués, a rendu justice à son aïeul dans le septième volume de *l'Histoire de la Révolution*.

par Jomini, oublié par Guérin, l'auteur de *Victoires et conquêtes*, René Moreaux a eu de plus cette malchance d'être confondu, dès 1795, avec Victor Moreau, qui lui succéda en 1796 dans le commandement de l'armée de la Moselle. Il y a longtemps que M. L. Moreaux avait réuni, dans les archives du ministère de la guerre, tous les éléments d'une biographie de son grand-père et s'était efforcé de faire reconnaître les mérites de René Moreaux par les écrivains qui se sont occupés de l'histoire militaire de la Révolution. N'y ayant pas suffisamment réussi, car la plupart avaient leur siège fait, il s'est décidé à écrire lui-même la biographie du grand capitaine méconnu, et il l'a fait dans un livre intitulé : *le Général René Moreaux et l'armée de la Moselle* (Didot). M. Léon Moreaux n'est pas un littérateur de profession ; il n'a pas cherché à tirer de son sujet et de ses documents tout l'attrait, tout le pittoresque qu'ils contenaient. C'est dommage, car il aurait pu faire connaître son livre à un cercle plus étendu de lecteurs, s'il avait cherché à conserver au récit la couleur déclamatoire et héroïque des documents, s'il avait sacrifié certains détails des opérations militaires pour mettre en relief les querelles de Baudot et Lacoste avec Saint-Just et Lebas, de Hoche avec Pichegru, de Moreaux avec Michaud, de Moreau avec Marceau, pour peindre la physionomie de cette armée, dénuée de tout, que Moreaux réussit à discipliner et à équiper, et qui, animée pourtant des plus vifs sentiments républicains, accueillit avec enthousiasme la chute de Robespierre¹. Mais

1. Quand on voit avec quelle unanimité d'enthousiasme et de servilité les municipalités et les armées, si dociles au joug de Robespierre, ont salué sa chute, on se demande si des modèles d'adresse à la Convention ne furent pas envoyés de tous côtés par les Thermidorien avec la nouvelle de la révolution du 9 thermidor. Voici en quels termes s'exprimait l'armée de la Moselle : « Représentans, qu'elle est belle la victoire que vous avez remportée dans la journée du 9 au 10 Thermidor ! *Encore une fois le peuple a été sauvé par votre courage, par votre constante énergie.* Quoi, jusque dans le Sénat, un tyran osa paraître et menacer la liberté ! Il n'est plus, *ses complices ont disparu avec lui.* Périssent ainsi quiconque tentera de toucher à l'indépendance nationale et d'usurper le pouvoir qui n'appartient qu'au peuple ! Poursuivez sans relâche les successeurs, les apologistes, les imitateurs de ces nouveaux tyrans ; vous ne cesserez de bien mériter de la patrie. Nous disons plus : vous mériterez bien du monde entier. Quant à nous, citoyens législateurs, nous vous déclarons que nous sommes décidés à combattre jusqu'à la mort les ennemis extérieurs ; nous ne servirons que la liberté et l'égalité ; *nous ne reconnaitrons, pour première autorité, que la Convention nationale, nous n'aurons qu'elle pour ralliement ;* et les lois de la République une et indivisible sont les seules auxquelles nous voulons obéir. » — Voici maintenant l'adresse qu'au même moment votait, au fond de la Bretagne, la municipalité de Concarneau (je dois ce document à

M. L. Moreaux s'est attaché exclusivement à son œuvre de piété filiale; il n'a pas cherché à se faire valoir lui-même, il a fait un récit très simple, très complet, très exact et très concluant des opérations militaires dirigées par Moreaux. Il a montré qu'après avoir servi avec distinction en Amérique, il fit partie des enrôlés volontaires de 1772, prit part à la défense de Thionville, réussit, à force de persévérance, d'habileté et d'honnêteté, à faire de l'armée de la Moselle, mal disciplinée, dépourvue d'armes, d'approvisionnements et de vêtements, un corps redoutable qui s'empara le 4^{er} janvier de Kaiserslauten, remporta le 3 janvier un succès à Kreuznach, le 13 juillet un succès plus éclatant encore à Trippstadt, s'empara les 7-8 août de Trèves et, en octobre, traversa tout le Palatinat pour venir, de concert avec un détachement de l'armée de Sambre-et-Meuse, s'emparer de Coblenz. Moreaux acheva sa carrière par le blocus de Luxembourg, pendant lequel une fièvre l'emporta dans la nuit du 9 au 10 février 1795. D'après les qualités que déploya Moreaux comme administrateur et comme stratéliste pendant sa courte carrière, il est permis à son petit-fils de supposer que, s'il eût vécu et si les circonstances l'eussent mieux servi, il eût pu acquérir une renommée égale à celle de Jourdan, de Marceau et de Hoche. Mais il faut bien qu'il reconnaisse aussi que, malheureusement pour sa gloire, il n'a pas eu l'occasion de remporter de ces succès éclatants et décisifs qui se gravent dans la mémoire des hommes. La défaite de Pirmasens que subit Moreaux, par la faute, il est vrai, des représentants et de Guillaume, a été plus désastreuse pour les Français que le succès de Trippstadt, sa plus belle victoire, pour les Prussiens. Quant à la marche sur Trèves, qui n'a coûté que 400 hommes aux ennemis et 240 aux Français, c'est une belle opération stratégique bien plus qu'un brillant fait d'armes. Quant à la défaite de l'armée du Rhin à Kaiserslauten, le 20 septembre

l'obligeance de M. G. Pouchet) : « Grâces mille fois vous soient rendues, courageux représentans ; *encore une fois vous avez sauvé la patrie* ; nous avons frémi d'horreur à la nouvelle du danger auquel *la liberté* et vous avez été exposés ; mais heureusement que, par votre fermeté et *votre énergie*, la République une et indivisible triomphe et que le moderne Catilina, le plus horrible de tous les monstres, qui voulait monter sur le trône, n'a monté que sur l'échafaud, ainsi que tous les *scélérats qui étaient ses complices*. Continuez à rester à votre poste pour frapper tous nos ennemis ; tombez sur la tête des coupables, assurez aux Français la liberté, l'ordre et le bonheur avec la vertu. *Nous jurons d'être toujours unis à la Convention nationale ; nous lui jurons de n'avoir qu'elle pour point de ralliement*, de n'être jamais attachés à un homme ni à une réputation. » Le parallélisme complet des deux adresses et l'identité de certains termes est difficile à expliquer par un simple hasard.

1794. M. Léon Moreaux veut en reporter toute la responsabilité sur Michaud ; mais il semble bien que Moreaux avait manqué, en cette circonstance, et de prévoyance et de vigilance. En résumé, il serait très injuste d'oublier le général Moreaux parmi les capitaines dont les succès ont sauvé la France de l'invasion et lui ont permis de conclure la paix de Bâle. Il mérite d'avoir une page très honorable dans l'histoire de la première coalition ; mais sa carrière n'a été ni assez longue ni assez brillante pour que son nom figure parmi les plus illustres.

A son premier volume sur l'émigration : *les Bourbons et la Russie*, M. E. Daudet n'a pas tardé à ajouter un nouvel épisode : *les Émigrés et la seconde coalition, 1797-1800* (librairie illustrée). Ce second volume offre un très vif intérêt et a tout le piquant d'un roman d'aventures. L'histoire de l'armée de Condé, qui d'ailleurs n'a joué pendant la seconde coalition qu'un rôle fort piteux, n'y occupe qu'un seul chapitre ¹, mais la correspondance inédite de Paul I^{er} et du prince de Condé, de 1745-1800, est fort intéressante. L'agence de Souabe, qui a été déjà l'objet d'autres études, ne nous est aussi présentée qu'en passant et comme de profil, quoique M. Daudet nous donne des détails curieux sur son impuissance, sur les soupçons que ses membres inspirèrent et sur sa dissolution violente par l'intervention de la Prusse. Mais le fond du livre est consacré aux intrigues auxquelles Barras, Dumouriez et Willot furent mêlés. Pour la première fois, la prétendue négociation de Louis XVIII avec Barras est éclaircie dans toutes ses parties, grâce aux documents recueillis par M. Daudet en Russie et grâce aux mémoires inédits de Barras que M. Georges Duruy va, nous l'espérons, prochainement publier. Cette fameuse intrigue se résume en une vulgaire affaire de chantage où Fauche-Borel et le marquis de la Maisonfort furent des dupes complaisantes, David Monnier un assez piètre escroc, profitant de ses relations avec Barras pour faire croire qu'il l'avait décidé à se vendre et pour demander des subsides, que du reste il n'obtint pas, et où Louis XVIII et son entourage firent preuve d'une crédulité extravagante. Dès que Barras eut connaissance de l'intrigue, il s'empressa de tout raconter au Directoire. Quant à Dumouriez, aventurier qui tenait de l'homme de génie et du drôle, s'il joua le triste rôle de dénonciateur mal payé vis-à-vis de la Russie, ses relations avec le prince Charles de Hesse, oncle du prince régent de Danemark, ses

1. On trouvera dans ce chapitre un passage des plus curieux des *Mémoires* inédits de Bouthillier-Chavigny.

négociations avec Louis XVIII et Paul I^{er}, ses plans d'invasion et d'insurrection en France, où Willot avait sa part, montrent toujours en lui un homme d'imagination et de ressources. Tous les plans étaient d'ailleurs frappés de stérilité; d'une part, parce qu'ils avaient pour base les renseignements les plus chimériques sur l'opinion publique en France; d'autre part, parce que les alliés ne surent jamais dans leurs guerres avec la France quel but ils visaient. Louis XVIII, avec un sentiment de ses devoirs qui ne le quitta jamais, protestait d'avance contre toute diminution du territoire français, et les alliés n'avaient qu'un très faible zèle pour la cause des Bourbons. Le plan de Paul I^{er}, qui seul l'épousa un instant, l'abandonna tout à coup pour devenir un admirateur de Bonaparte.

Le petit livre de M. P. ДНОМОYS : *la Comédie politique, souvenirs d'un comparse* (Firmin Didot), n'est pas dépourvu d'intérêt. On y trouve en appendice les lettres écrites par Émile Ollivier et Clément Duvernois au moment où Ollivier négociait avec les Tuileries son entrée au ministère. La plus remarquable de ces lettres est celle où Duvernois prédit à Ollivier l'impuissance de la combinaison politique qu'il est en train de former. Les lettres d'Ollivier nous révèlent l'étendue des illusions et de la fatuité naïve de ce grand orateur et de ce pitoyable homme d'État. M. Dhormoys cite de lui un mot qui le peint tout entier. Quand M. Dhormoys revint de Metz le 4 août 1870, après le petit engagement de Saarebrück, Émile Ollivier s'écria : « Je l'avais bien dit ! Vous verrez qu'on entrera là-dedans comme dans du beurre. » Ce mot fait pendant à cet autre mot dit par M. Ollivier à M. Foucher de Careil, le 15 juillet, après la déclaration de guerre : « L'Empereur ne sait pas quelle délicieuse vieillisse nous lui préparons. » Le livre de M. Dhormoys contient plus d'une anecdote curieuse, le récit de la retraite de M. Drouyn de Lhuys en 1854 fait par lui-même, une scène de brouille entre l'Empereur et l'Impératrice, une anecdote sur la guerre du Mexique, d'après laquelle une querelle à propos d'une loge d'opéra entre Walewski et Morny aurait été la cause du départ de Maximilien et de l'envoi de 20,000 hommes au Mexique, le récit du Conseil où fut décidée la guerre de 1870, la conversation de M. Pouyer-Quertier avec M. de Bismarck au sujet de l'évacuation du territoire; enfin une série d'histoiettes sur M. Thiers que M. Dhormoys poursuit d'une rancune implacable. Quel fond faut-il faire sur toutes ces anecdotes? Quelle confiance peut-on avoir dans la mémoire d'un historien qui écrit gravement que notre premier revers eut lieu à *Reichshoffen*, le second et le troisième à Forbach et à *Frœschwiller*, ou qui, racontant ce qui se passait « un matin du

mois de juin 1870, » ajoute : « le lendemain 5 juillet » ? M. Dhormoys a réimprimé les discours prononcés à la Chambre le 13 juillet 1870 par M. Thiers. Ces discours resteront comme un monument de clairvoyance et de courageuse franchise et pèseront plus devant la postérité en faveur de M. Thiers que les anecdotes de M. Dhormoys ne pèseront contre lui.

M. GRAND-CARTERET, qui connaît fort bien l'Allemagne par ses petits comme par ses grands côtés et qui a déjà publié une histoire de la caricature en Allemagne, en Autriche et en Suisse et un livre sur *l'Art dans la Brasserie*, vient d'avoir l'idée ingénieuse de réunir les jugements des Allemands sur la France et des Français sur l'Allemagne. La première partie de ce travail : *la France jugée par l'Allemagne* (Libr. illustrée de Nilsson), a encore seule paru, et elle est fort instructive, bien qu'on eût pu désirer que M. Grand-Carteret se fût moins borné au rôle de rapporteur et eût cherché les causes et la philosophie, soit des variations de l'opinion allemande sur la France, soit de l'impuissance que les Allemands éprouvent d'ordinaire à comprendre la France. M. Grand-Carteret aurait dû aussi faire remarquer qu'il avait surtout relevé les appréciations des Allemands sur le caractère des Français et sur la vie en France, mais qu'il avait laissé de côté leurs appréciations sur le rôle historique de la France. Tel qu'il est, avec un curieux mélange d'invectives passionnées, d'accents d'admiration enthousiastes, de critiques parfois très pénétrantes et souvent fort superficielles, l'ouvrage est fort curieux et mérite d'être médité. Quand les deux volumes auront paru, on reconnaîtra, je crois, que les Allemands ont toujours eu pour la France moins de sympathie et moins d'esprit de justice que les Français pour l'Allemagne; on verra qu'ils ont été bien plus durs pour nous que nous pour eux, si l'on excepte la dernière période postérieure à 1870. Il est vrai de dire que les jugements des Allemands sur la France n'égalent pas, en sévérité, ceux que les Français ont portés sur leur propre pays, et que le plus cruel réquisitoire formulé contre nous se trouve dans le recueil de J. Baumgarten, composé d'extraits des auteurs et surtout des journaux français. On nous accuse de vanité nationale, et pourtant il n'est pas de peuple qui confesse aussi ingénûment ses faiblesses que le peuple français, et qui admire d'aussi bon cœur les qualités des autres peuples.

G. MONOD.

HONGRIE.

PUBLICATIONS HISTORIQUES PARUES DEPUIS 1877.

Depuis que la Hongrie a reconquis sa constitution indépendante, les études historiques ont pris un élan considérable. Le nombre des publications qui ont paru dans les vingt dernières années n'est guère inférieur à celui de tout le siècle passé. Ce phénomène s'explique par le penchant traditionnel, et tant de fois constaté chez les Magyars, de ne jamais abandonner les formes anciennes, même si le sens des institutions se trouve modifié. Les rapports avec la dynastie des Habsbourgs et les États autrichiens, qui ont si souvent été la cause de luttes intestines et de guerres, sont actuellement réglés. Le gouvernement représentatif a remplacé les anciens *dicastères* et l'État a pris possession depuis 1848 des prérogatives de la noblesse. La société elle-même s'est transformée et de nouvelles classes ont pris place à côté de la noblesse, jadis seule en possession du sol et de l'influence politique. La jeune Hongrie continue toujours de regarder l'œuvre des siècles passés avec beaucoup de piété filiale comme les prémisses naturelles et nécessaires de son existence. Et tous nous sommes fiers d'être les successeurs et les continuateurs directs d'une constitution et d'une gloire dix fois séculaires.

Ce sont surtout l'Académie et la Société historique, fondées toutes les deux pour conserver et développer la culture nationale, qui ont profité de cette situation. Le pays, rentré en 1867 en possession de sa liberté, n'a pas manqué d'encourager les efforts patriotiques de tous ceux qui, bravant toutes sortes de persécutions, n'avaient jamais cessé d'avoir confiance dans l'avenir, en montrant les vicissitudes du passé. La moisson était riche, mais les moissonneurs manquaient. La première tâche qui s'imposait à nos historiens d'alors, aux François Toldy, Wenzel, Ipolyi, etc., était naturellement de publier les monuments historiques, qui d'ailleurs se présentaient en abondance. La tâche beaucoup plus lourde, celle de se servir des documents déjà publiés pour composer des ouvrages historiques, n'a encore été remplie que partiellement. Il nous faut encore beaucoup de temps et de travail pour rendre accessibles à tous les trésors entassés dans ces vastes recueils.

Pour procéder méthodiquement, nous rapporterons les publications de textes et les ouvrages divers aux dynasties qui ont régné successivement depuis que les Magyars ont pris possession du pays

qu'ils habitent encore. Ce sont les dynasties qui rattachent les siècles par l'unité de leurs traditions, qui relient le passé à l'avenir.

Quoique l'histoire de notre patrie avant l'arrivée des Hongrois ne fasse pas précisément partie de l'histoire nationale, elle a néanmoins trouvé des écrivains perspicaces et érudits. Faute de sources écrites, il fallait interroger le sol qui renfermait en grande quantité les restes des peuples celtiques, et ceux de la domination romaine et avare. Grâce aux sacrifices importants faits par l'État, les municipalités et les particuliers en faveur des études préhistoriques et archéologiques, les endroits reconnus pour avoir été habités ont été fouillés partout avec beaucoup de zèle et souvent avec succès. Le Musée national dirigé par M. François PÉLSZKY se remplit d'objets trouvés et rangés avec beaucoup de soin et de compétence. Le plus grand succès a été remporté par M. Charles TORMA, qui a découvert les restes d'un amphithéâtre romain près d'Obuda, dans la banlieue de la capitale. M. Torma a publié depuis les résultats de ses recherches¹. Le même archéologue distingué a déterminé les frontières de l'ancienne Dacie, province romaine, en découvrant toute la suite des *castella* romains au nord de la Transylvanie². Nous devons au même savant la nomenclature très exacte de tous les ouvrages et articles épars où il est parlé de l'ancienne Dacie³.

Parmi les ouvrages qui contiennent les principaux résultats des études préhistoriques, mentionnons celui de M. le baron Eugène NYÁRY; il nous renseigne sur le cimetière préhistorique qui se trouve dans la célèbre grotte d'Aggtelek (Comitat de Gömör)⁴. Avec des ossements et des outils très primitifs, on y a trouvé du froment cuit.

Des restes d'une civilisation beaucoup plus développée ont été mis à jour par M. G. LIPP, dans ses savantes recherches sur des tombeaux qu'il croit avars⁵. On y a trouvé beaucoup d'ornements dont le style ferait supposer, croit-on du moins, l'influence de l'art byzantin et sassanide.

Mentionnons encore MM. HAMPEL, TÖRÖK, TÉGLAS et M^{lle} Sophie TORMA, dont on admire les belles collections.

1. Carolus Torma, *Amphitheatri Aquincensis pars septentrionalis*. Budapest, 1881.

2. *A Limes Dacicus felső része* (La partie septentrionale du Limes Dacicus). Budapest, 1881.

3. *Repertorium ad literaturam Daciae archaeologicam et epigraphicam*. Budapest, 1880.

4. *Az aggteleki barlang mint askori temető* (La grotte d'Aggtelek, cimetière préhistorique). Budapest, 1881.

5. *A keszthelyi sírmezők* (Les tombeaux de Keszthely), avec 360 illustrations. Budapest, 1884.

Le seul ouvrage qui ait réellement mis à profit les résultats des recherches archéologiques et de l'épigraphie est le premier volume de l'histoire de Budapest par M. François SALAMON¹, œuvre que nous n'hésitons pas de proclamer comme l'une des plus précieuses de notre époque. On y trouve le tableau très complet de l'administration romaine dans la province de Pannonie. Ce tableau est réellement un travail admirable.

Arrivons maintenant aux études historiques sur la nation hongroise.

Nous trouvons tout d'abord la question si longuement débattue sur l'origine des Hongrois. Deux philologues d'une égale renommée, MM. Paul HUNFALVY et A. VAMBÉRY, s'occupent actuellement de cette question. Chacun d'eux rattache la langue hongroise aux langues qui ont été dans le passé l'objet principal de leurs études. M. Hunfalvy² croit à une origine ougro-finnoise, tandis que M. Vambéry ne voit dans les Hongrois qu'une dérivation des Turco-Tartares³. Assurément la langue hongroise se prête également à ces deux affinités. Si nous considérons la grammaire, et surtout la syntaxe, c'est l'opinion de M. Hunfalvy qui nous semble la plus fondée; les travaux de M. Budenz sur la comparaison des langues ougro-finnoises appuient fortement sa doctrine. Mais d'autre part, il paraît certain que notre histoire, notre ethnographie surtout et même notre vocabulaire qui renferme beaucoup d'éléments tures, semblent donner raison à M. Vambéry, dont l'opinion plait davantage à la nation.

Une autre question, qui depuis longtemps occupe les savants et le public sans être encore résolue, consiste à déterminer exactement la date de l'arrivée des Magyars dans ce pays. Cette question est actuellement du plus grand intérêt, parce que la conquête hongroise, qui eut lieu à la fin du ix^e siècle, atteindra bientôt son millénaire. Le gouvernement et la nation se préparent à fêter dignement cette date importante. Le célèbre notaire anonyme du roi Béla, un des premiers chroniqueurs de la Hongrie, dit que les Magyars vinrent dans la vallée du Danube en 884; beaucoup de nos compatriotes admettent volontiers cette date. Cependant les savants qui ont étudié cette question ne sont pas encore d'accord sur cette date mémorable.

Comme il n'y a point de monument national authentique qui puisse la déterminer avec certitude, nous sommes obligés de recourir aux chroniqueurs byzantins et allemands. Malheureusement ceux-ci

1. *Buda-Pest tarténete* (Histoire de Budapest). I-III vol., 1878-1885.

2. *Magyarország ethnographiaja* (L'ethnographie de la Hongrie). Budapest, 1876, et *Die Ungern*, Teschen, Prochaska, 1881.

3. *A magyarok eredete* (L'origine des Hongrois). Budapest, 1882.

ne sont pas assez précis; leurs renseignements ont donné lieu à plusieurs hypothèses. M. SALAMON plaide pour l'année 898, tandis que M. PAULER place cette date deux ans plus tard. L'Académie hongroise, malgré les protestations très vives de M. Salamon, s'est déclarée pour l'année 894, peut-être un peu pour satisfaire les impatientes. La vérité est que les Hongrois qui habitaient les plaines du nord du bas Danube firent de fréquentes incursions vers l'Occident avant de se fixer définitivement dans le pays qu'on appelle aujourd'hui la Hongrie. La date précise n'est pas facile à déterminer, parce que la prise de possession de tout le territoire a certainement exigé plusieurs années. Nous croyons cependant que dès l'année 899, alors que les Hongrois paraissaient en grand nombre dans les plaines de l'Italie, la conquête était déjà terminée.

Sur les mœurs et la civilisation de cette époque encore païenne, il n'a paru qu'un seul livre; il est d'ailleurs des plus remarquables. C'est l'*Histoire militaire des Hongrois sous le règne des ducs de la maison d'Arpad* (— 1000), par M. François SALAMON². — Pour éclairer les données incertaines et souvent peu vraisemblables des chroniqueurs francs et les dates authentiques des tacticiens byzantins, qui ne sont pas toujours faciles à commenter, il fallait joindre à une connaissance exacte des monuments historiques beaucoup d'aptitude dans l'art militaire. L'auteur a adopté dans ses recherches une méthode différente de celle qui est la plus usuelle. Les historiens commencent ordinairement par étudier les textes, ils en déduisent les résultats et s'efforcent d'enchaîner les faits ainsi obtenus dans une sorte de mosaïque plus ou moins complète. M. Salamon a substitué la synthèse à l'analyse. Les données que lui ont fournies en première ligne la tactique de l'empereur Léon le Philosophe, puis la tactique attribuée par une habitude constante à l'empereur Maurice³, enfin le livre « *de administrando imperio* » de l'empereur Constantin Porphyrogénète ont servi de base à l'auteur pour établir ses ingénieuses combinaisons. Il a prouvé que la méthode synthétique, employée avec suite et précaution, l'emporte sur l'autre surtout par sa fécondité. Ne perdant jamais de vue les principes invariables de la stratégie, il a conformé les détails fournis par les textes grecs aux exigences qu'imposait la nature même des combats de cavalerie. L'auteur ne s'est pas borné là. Une fois l'ordre de bataille de la cava-

1. *Jelentés a honfoglalás idapontjának meghutározása tárggyában* (Rapport sur l'époque de l'arrivée des Hongrois). Budapest, 1883.

2. *A magyar hadi történethez a vezérek korában*. Budapest, 1877.

3. Le manuscrit médicéen l'appelle Ὀυρβικίου τάκτικα στρατήγικα.

lerie hongroise établi, M. Salamon en tire des conséquences très intéressantes sur la forme du gouvernement et sur l'organisation sociale de nos ancêtres. Le résultat de ces études diffère essentiellement de ce qu'on pensait généralement sur ces matières. M. Salamon nous démontre que le pouvoir d'Arpad et de ses successeurs n'était guère inférieur à celui de nos premiers rois, et que la nation, étroitement unie sous ses ducs, avait par cela même un avantage considérable sur les peuples occidentaux divisés par le régime féodal¹.

Cette unité nationale devint encore plus forte, lorsque, après quelques secousses, la Hongrie accepta le baptême de la main de son roi Saint Étienne (1000-1038). Le saint roi joignait à sa piété un grand génie politique. La nation se trouvait située entre les empires et les cultes occidentaux et orientaux; le roi n'hésita pas à rattacher son pays à Rome, et il accepta sa couronne du pape français Sylvestre II. Par ce fait la Hongrie devint partie intégrante de l'Europe. L'influence des institutions politiques et ecclésiastiques de l'empire de Charlemagne transforma bientôt le peuple nomade et guerrier d'Arpad. L'histoire de cette transformation est le sujet du dernier ouvrage du célèbre Michel HORVATH, « *Le premier siècle du christianisme en Hongrie*² ». La conversion des Magyars, les luttes avec les païens, l'organisation des évêchés et des abbayes y sont traitées avec beaucoup d'érudition et dans un langage élevé. Le règne de Ladislas I^{er} (1077-1095), vrai héros de la chrétienté, qui détruisit les derniers restes du paganisme et commença par ses guerres contre les Coumans ce rôle séculaire de la Hongrie d'être le « antimurale christianitatis », finit dignement l'histoire de cette première époque de la chrétienté hongroise. M. Horvath conteste l'authenticité du premier diplôme de l'abbaye de Saint-Martin (Panonhalma) que beaucoup de nos historiens regardent comme le document contemporain le plus ancien qui existe encore. L'importance de cette charte est extrême. Les privilèges que les rois ont donnés à cette abbaye, surtout l'exemption de tout pouvoir épiscopal, dépassent tout ce que nous savons de pareil à cette époque, et par cela soulèvent toujours encore beaucoup de doutes. Il y a déjà plus d'un siècle que cette discussion dure. M. FEJÉRPATAKY, ancien élève de l'Institut autrichien de paléographie, a résumé le débat et s'est fait le champion de l'authenticité

1. La *Literarische Revue* a publié de ce travail une adaptation allemande, qui ne donne cependant que les résultats principaux.

2. *A kereszténység első százada Magyarországon*. Budapest, 1878. Sur M. Horvath, voyez *Revue historique*, VIII, 485.

de la charte de l'an 1001¹, qu'il compare pour le style et l'écriture avec un grand nombre de documents allemands et italiens de la même époque. Il appuie sa thèse sur une édition très scrupuleuse de la charte. Mais, comme il parle surtout des formes extérieures de ce diplôme et néglige un peu le contenu, ses déductions sont loin d'être concluantes. M. Fejérpataky a publié depuis un traité sur la chancellerie royale sous les rois de la dynastie arpadienne².

Si peu de livres ont été écrits sur cette époque, par contre un grand nombre nous donnent des documents relatifs aux premiers siècles de notre histoire. Les recherches assidues que nos érudits continuent de faire dans les différentes archives du pays ont démontré que les vastes recueils de Féjer et de Wenzel³ sont très loin d'épuiser la matière. La Société historique⁴, l'archevêché de Strigonie, les grandes familles des Zichy, des Karolyi, etc., concourent tous généreusement à la publication des trésors contenus dans leurs archives. De cette façon on peut espérer que bientôt tous les documents provenant de l'époque des Arpads seront publiés. Leur nombre augmente de jour en jour, mais d'une façon incohérente, car la critique, qui seule les utiliserait, reste toujours en arrière.

Les chroniques et les légendes nationales de cette époque ont trouvé un éditeur consciencieux et zélé dans M. Mathias FLORIANUS⁵. La nécessité d'un pareil recueil se faisait vivement sentir, car les éditions de Schwandtner en 1746, d'Engel en 1809 et d'Endlicher en 1849, d'ailleurs épuisées, ne répondaient plus aux exigences de la science moderne. M. Florianus, après une comparaison minutieuse des manuscrits épars dans les bibliothèques de la Hongrie et de l'Autriche, a publié en quatre volumes les légendes de saint Étienne, de saint Émeric, les chroniques du notaire anonyme du roi Béla et celles de Pozsony, de Dubnicz, la chronique dite Illustrée, le *Carmen Miserabile* du chanoine Roger de Varadin sur la destruction de la Hongrie par les Tartares, tout cela avec de nombreuses variantes, des notes et des dissertations critiques. On y remarque beaucoup d'érudition, et le zèle de l'éditeur mérite d'être loué. Malheureusement

1. *A panonhalmi apátság alapító oklevele* (La charte de fondation de l'abbaye de Panonhalma). Budapest, 1878.

2. *A királyi kancellária az Arpádok korában* (La chancellerie royale sous les rois de la maison des Arpads). Budapest, 1885.

3. *Arpadkori uj okmánytár ; Codex Diplomaticus Arpadianus continuatus*. 1860-1878, 13 volumes.

4. *Hazai oklevéltár* (1234-1536). Budapest, 1879.

5. *Historiae Hungaricae Fontes domestici*. Tome I-III, Leipzig; t. IV, Budapest (1881-1885).

ment M. Florianus se plaît dans des hypothèses parfois dénuées de fondement. Il croit, par exemple, que la légende de saint Étienne écrite par l'évêque Hartvic nous est restée d'une façon authentique dans la chronique hongrois-polonaise, œuvre du XIII^e siècle, qui est pleine de fables et sans aucune valeur historique. Il croit encore que le fameux notaire anonyme était celui du roi Béla, troisième de ce nom (1173-1196), tandis que des indices beaucoup plus fondés le renvoient au siècle suivant et le font notaire du roi Béla IV (1235-1270).

Avant de terminer l'époque Arpadienne, disons en passant que ce qui a surtout empêché jusqu'à nos jours d'en composer l'histoire d'une manière vraiment scientifique, c'est l'insuffisance des travaux préparatoires en ce qui concerne la critique des textes contemporains. Il serait à désirer que l'on s'adonnât davantage à cette branche d'études en Hongrie. M. H. MARCZALI a soumis à un examen critique les légendes, les chroniques et les annales du temps des Arpads; il s'est efforcé de déterminer la date de leur composition, de montrer leurs rapports, enfin de découvrir les sources où elles ont puisé et l'esprit dans lequel elles ont été rédigées¹. Il plaide, contre M. Wattenbach, la thèse que la *legenda major* et la *legenda minor S. Stephani* ne sont pas antérieures à la légende de *Hartvicus*, qu'elles ont au contraire puisé toutes les deux à cette dernière source, non pas dans la forme qui nous est parvenue, mais dans une forme dégagée des interpolations qui furent ajoutées à la légende de Hartvic, à la fin du XII^e siècle, en faveur de l'archevêché de Kalocsa. En outre, l'auteur fait voir que le manuscrit de la légende de saint Gerhard, qui contient des détails très précieux sur l'établissement du culte chrétien en Hongrie et qui fut composé à la fin du XIV^e siècle, n'est qu'une transcription d'un original qui remonte à la fin du XI^e siècle. Quant aux chroniques, l'auteur fait remonter à la même source les *Gesta Hungarorum* de Simon de Kéza, les chroniques de Bude, de Dubnicz, celle de Muglen et la chronique dite rimée; puis la chronique illustrée et celle où Thuroczy a puisé, enfin la grande chronique de Pozsony. M. Marczali essaye de démontrer par une comparaison détaillée quels étaient leur contenu et leurs formes originales, et il a donné le nom de Chronique Nationale à celle qu'il a reconstituée de cette sorte.

1. *A magyar történet kútjai az Arpadok korában* (Les sources de l'histoire de la Hongrie sous les Arpads). Budapest, 1880. Une traduction allemande a paru en 1882 à Berlin, chez Herz, sous le titre : *Ungarns Geschichtsquellen im Zeitalter der Arpaden*.

Ces essais sur l'origine de notre histoire, essais auxquels l'Académie hongroise a décerné le prix Vitez, ont donné une nouvelle impulsion aux études critiques dans le même domaine. Signalons notamment plusieurs articles de M. Jules PAULER, dont la sagacité et la compétence ont déjà éclairé beaucoup de points jadis obscurs et résolu les questions les plus compliquées.

Lorsque s'éteignit la famille nationale des Arpads, la Hongrie eut le bonheur de se trouver sous la domination de la dynastie qu'on peut appeler la famille la plus européenne du moyen âge, celle des Anjous. Sans parler de leurs droits à la couronne, très contestés d'ailleurs par leurs rivaux, Venceslas de Bohême et Otton de Bavière, les Anjous arrivèrent au pouvoir grâce à la protection des papes. Boniface VIII et Clément V voyaient avec plaisir la couronne de Hongrie, libre et autonome depuis saint Étienne, revenir à leurs vassaux. Un des plus adroits diplomates du saint-siège, le cardinal Gentilis, fut chargé des négociations qui devaient aboutir à l'élection et au couronnement de Charles-Robert par les magnats de Hongrie jusqu'alors si fiers et si opposés aux papes. L'avènement des Anjous ne changea guère la situation, la couronne de Hongrie resta indépendante de Rome. La diète hongroise assemblée au champ de Rakos en 1308 ne reconnut le nouveau roi que comme étant l'héritier légitime et de plus élu par eux ; elle repoussa énergiquement la prétention du cardinal qui voulait leur imposer la suprématie pontificale.

Cette époque si intéressante pour la formation de notre droit public, époque où la royauté devint élective et où la noblesse commença de s'organiser à la façon de la féodalité occidentale, cette époque nous apparaît sous un jour presque nouveau grâce à la publication des lettres du cardinal Gentilis. On y voit que pendant les troubles du dernier demi-siècle, la Hongrie avait fait des progrès considérables et se trouvait alors au niveau de l'Europe franco-allemande. Des oligarques et de puissants prélats étaient en lutttes continuelles, ils ne s'entendaient que pour s'approprier autant que possible les droits et les domaines de la couronne. Gentilis était homme à tout voir et à renseigner exactement le pape. Quoique sa mission n'eût atteint son but qu'à moitié, sa perspicacité et son énergie le font placer au premier rang parmi les légats pontificaux de cette époque. Ses relations envoyées au pape sont de la plus haute importance. Nous devons leur publication à la munificence du haut clergé hongrois. Désireux de faire connaître et apprécier les liens qui unissaient la Hongrie au siège romain, il offrit des fonds considérables pour publier les monuments de l'histoire nationale qui se trouvent dans les archives du Vatican. Sa Sainteté en a donné la

permission avec beaucoup de bienveillance. Cette grande œuvre, dont nous venons de mentionner la première partie, restera comme un éloquent souvenir de l'amour des lettres qui fait la gloire de nos prélats, qui comptent dans leurs rangs des savants illustres comme N. S. Haynald, Ipolyi et Fraknoi. Les lettres du cardinal Gentilis ont été publiées par M. le chanoine Pók, dans un superbe volume qui fait honneur à la typographie hongroise¹.

Le recueil que nous venons de mentionner fait connaître les relations extérieures de notre patrie. Mais avec la nouvelle dynastie un changement très radical se fit sentir dans toutes les affaires intérieures, dans le droit public et privé, dans la situation des nobles, des villes et des sujets; il fallait donc aussi réunir les documents qui pouvaient éclairer cette profonde transformation. L'Académie s'est chargée de ce travail; elle a fait publier le *Codex Andegavensis* par les soins de M. Emeric Nagy². Le premier volume parut en 1879; il donna prise à plusieurs critiques, parce que la transcription n'était pas toujours exacte et que le travail de l'éditeur n'était pas assez méthodique. Ces imperfections ne se rencontrent plus dans les derniers volumes et l'historien y peut puiser avec confiance. Ces documents, au nombre de presque deux mille, nous révèlent l'activité politique et judiciaire du pays qui, après les troubles de l'interrègne (1301-1308), s'organise sous le sceptre fort et bienfaisant de Charles Robert et de son fils Louis le Grand.

Les documents deviennent de plus en plus nombreux et chaque année nous apporte un nouveau recueil de chartes relatives à cette époque. Les grandes familles dont le prestige remonte jusqu'au siècle des Anjous mettent leur gloire à faire publier les origines de leur grandeur: titres de possession, actes de procédure, correspondance, etc. Les comtes Zichy ont fait éditer leur Codex par MM. Emeric Nagy, Ivan Nagy et Desidère Végheley³, les comtes Károlyi par M. Coloman Géresy⁴. Le siège archiépiscopal de Strigonie, métropole du royaume, a trouvé dans le savant chanoine M. Ferdinand Knauz un éditeur digne de la valeur historique et diplomatique de ces monuments⁵. Par malheur, toutes ces collections attendent la main

1. *Monumenta Vaticana Hungariae. Acta legationis Cardinalis Gentilis.* Budapest, 1885.

2. *Codex Diplomaticus Hungaricus Andegavensis.* Tome I-IV (1301-1346). Budapest, 1879-1884.

3. *Codex Diplomaticus Domus Senioris Comitum Zichy de Zich et Vasonkeo.* Budapest, 1871-1878, 4 vol.

4. *Codex Diplomaticus Comitum Karolyi de Nagykaroly.* Budapest, I-III, 1882-1885.

5. *Monumenta Ecclesiae Strigoniensis,* 1874-1882, 2 vol. in-4°.

capable de les mettre en ordre et de les utiliser au point de vue scientifique.

On regarde justement l'époque des Anjous comme une des plus brillantes de notre histoire; cependant presque rien n'a été écrit pour populariser leurs exploits en temps de paix comme en temps de guerre, ni pour faire comprendre la situation intérieure du pays. On peut dire que le poète Arany dans son épopée *Toldi* a rendu plus de services à la gloire de Louis le Grand que tous nos historiens modernes. Parmi les rares travaux scientifiques, signalons le traité de M. CSANKY, disciple de M. Salamon, sur le commerce à cette époque, et les dissertations savantes de M. Emeric HALYK, l'érudit professeur d'histoire constitutionnelle à notre Université, sur le *liber regius*¹, registre des domaines et revenus royaux, puis sur le serment dans la procédure juridique hongroise au moyen âge. Ces travaux ne font que mieux ressortir la richesse de la matière et le peu qu'on fait pour l'utiliser. De combien d'essais pareils aurons-nous besoin pour connaître enfin l'histoire si intéressante de cette époque!

Faute de travaux approfondis, la tradition séculaire reste et domine seule. Nous ne trouvons point une seule histoire de la Hongrie pendant toute cette époque, mais quelques œuvres qui s'occupent plus de la personne des rois que de la nation. L'œuvre de M. A. MARKI sur la reine Marie², fille de Louis le Grand et la dernière de la maison d'Anjou, se recommande surtout par ses riches additions, illustrations, fac-similés de manuscrits et d'objets d'art contemporains.

Le règne du roi Sigismond, qui remplit à lui seul un demi-siècle (1387-1437), est peut-être celui qui a trouvé le moins d'écrivains. Cependant c'est l'époque où les États de la Hongrie commencent à se former, où le tiers état paraît pour la première fois à la diète du royaume et où l'arrivée des Turcs dans le voisinage rend nécessaire une nouvelle organisation militaire. Cette époque mériterait réellement d'attirer l'attention de nos érudits. Mais, si pour l'époque des Arpáds ce sont les documents qui font défaut, ici on se plaindrait plutôt de leur abondance.

L'époque des Hunyady, surtout le règne brillant de Mathias Corvin, exerce encore une forte attraction sur nos écrivains. Mais ce n'est pas la politique ni la législation et l'administration du plus grand de nos rois qui nous occupent, c'est la civilisation et la littéra-

1. *A kiralyi könyvek a vegyesházakbeli kiralyok korszakában* (Les libri regii à l'époque de la monarchie élective). Budapest, 1879.

2. *Anjou Maria Magyarország kiralyneja, 1370-1395* (Marie d'Anjou, reine de Hongrie). Budapest, 1885.

ture de notre renaissance. Ce qui explique peut-être la prédilection de plusieurs de nos historiens pour cette époque, c'est une certaine ressemblance indéniable d'ailleurs avec notre temps. On accepta la civilisation, même la langue et les mœurs étrangères, mais, sous cette surface, c'est la pensée et la civilisation nationales qui se forment. Au xv^e siècle, les Italiens seuls pouvaient être nos maîtres. Ils le devinrent, et les humanistes dominèrent à la cour de Bude tout comme à Florence ou à Ferrare.

Mathias lui-même devait son éducation à un des plus illustres humanistes hongrois, à l'évêque de Varadin, qui, par la faveur de son royal élève, est devenu plus tard primat de Hongrie : Jean Vitéz de Zredna. Prélat et savant, c'est pour cette double raison que Vitéz est devenu un objet de prédilection pour nos savants prélats. M. Guillaume FRANKÓI a publié en 1878 ses lettres et sermons politiques, mais sans y ajouter de commentaire. Un an après, il a composé une *Vie de J. Vitéz* où il a réuni tous les faits capables de mettre en relief son rôle politique et ses mérites littéraires¹. Il nous le montre surtout en contact avec les savants étrangers de cette époque, avec le célèbre astronome Regiomontanus (de Königsberg), qui vécut quelque temps chez Vitéz à Varadin, avec Aeneas Sylvius et autres. Le grand Jean Hunyady, gouverneur du royaume, puis son fils, le roi, se servirent souvent de la plume de Vitéz dans leurs négociations diplomatiques pour exciter les princes chrétiens à une croisade contre les Turcs. On sait que Vitéz perdit à la fin de sa vie la faveur du roi et fut dépossédé de son siège. M. FrankóI n'a pas suffisamment expliqué cette catastrophe, qui engloutit non seulement le primat, mais aussi son neveu, le poète Janus Pannonius (Jean de Chesmicze), évêque de Pécs. Mathias n'était pas homme à se défaire de ses amis tant qu'ils lui restaient fidèles.

En continuant ces études, M. FrankóI nous a donné encore quelques mémoires d'une valeur incontestable. Ainsi la vie de Varadi, archevêque de Kalocsa, célèbre humaniste², puis l'histoire de l'élection du roi Vladislas II³. Sous ce roi fainéant tout se faisait par ses ministres et, comme ceux-ci n'étaient pas non plus d'une grande valeur, le royaume n'avait ni solidité au dedans, ni puissance au dehors. Le cardinal Bakaes, de basse origine, réussit à exercer une influence

1. *Vitéz János esztergomi érsek élete* (Vie de Jean Vitéz, archevêque de Strigonic). Budapest, 1879.

2. *Váradí Péter kalocsai érsek élete, 1483-1511* (La vie de Pierre de Varad, archevêque de Kalocsa). Budapest, 1884.

3. *II Ulaszlo királytyá választása* (L'élection de Vladislas II). Budapest, 1885.

prépondérante et amassa une fortune énorme. Quant à ses idées politiques, nous ne lui en connaissons aucune, si ce n'est celle de s'unir avec Venise pour s'aplanir le chemin vers la papauté. Dans une situation où la Hongrie n'avait qu'à reprendre la Dalmatie, il paralysa tout et fit même corrompre les oligarques hongrois par l'argent vénitien. M. Fraknói nous montre¹ les efforts déployés à la cour de Bude par la diplomatie de l'empereur Maximilien, allié alors avec la France par la ligue de Cambrai contre la république. L'auteur a puisé à des sources inconnues jusqu'ici. Son travail sera consulté avec fruit par tous ceux qui s'occupent de cette partie de l'histoire universelle.

Ces fautes du gouvernement hongrois amenèrent deux catastrophes terribles : la révolte des paysans en 1514, puis notre désastre à Mohács, douze ans plus tard. Le chef de la grande jacquerie était Georges Dózsa, un brave Székely. M. Alexandre MARKI, dans la biographie qu'il nous a donnée de ce malheureux chef², s'efforce d'adoucir les traits hideux de son héros en lui prêtant les sentiments modernes d'un ultra-démocrate. Son récit reste cependant vivant et palpitant d'intérêt.

Le triste spectacle de pleine décomposition que la Hongrie nous offre à cette époque, après avoir atteint sous Mathias l'apogée de sa puissance, semble exercer un singulier attrait sur M. Fraknói. Dans la vie remplie d'événements d'un simple moine cordelier, devenu plus tard un des premiers prélats de sa patrie, M. Fraknói déroule devant nos yeux les événements militaires antérieurs à la défaite de Mohács³. Cette biographie de Paul Tomori est rendue plus intéressante encore par les détails romanesques d'une carrière aventureuse. Tomori, issu d'une ancienne famille originaire de la Bosnie, était déjà au temps de la jacquerie un des premiers capitaines du royaume. La mort de sa fiancée le décida à terminer sa carrière militaire, puis à entrer dans un couvent de franciscains à Strigonie. Mais, comme le sultan Soliman menaçait de plus en plus la Hongrie, les ordres précis du pape Adrien VI et du roi Louis II le tirèrent de sa solitude, l'élevèrent au siège de Kalocsa et lui donnèrent ainsi les moyens d'entretenir une armée considérable pour défendre la ligne du Danube. D'heureux combats en firent bientôt le héros de la chrétienté, mais sa valeur, son patriotisme furent paralysés par l'indiffé-

1. *Magyarország és a Cambrai ligája* (La Hongrie et la ligue de Cambrai). Budapest, 1883.

2. *Dozsa György és forradalma* (Georges Dozsa et sa révolte). Budapest, 1883.

3. *Tomori Pál élete és levelei* (La vie et les lettres de Paul Tomori). Budapest, 1881.

rence et la légèreté criminelle de plusieurs de ses compatriotes ; à la bataille décisive de Mohács le roi ne put réunir qu'une faible armée qui se précipita aveuglément sur les canons de Soliman. Le roi, l'armée et son général Tomori périrent. La Hongrie devint, comme on sait, un champ de bataille entre les Turcs et les Allemands. Elle perdit bientôt un tiers de son territoire et fut partagée entre les deux rois élus.

Si les lettres de Tomori nous montrent que les efforts désespérés d'un homme ne purent rien contre l'égoïsme d'une aristocratie perverse et d'un clergé sans mœurs, le grand recueil des relations des nonces Campeggio et Burgio, publié également par M. Fraknói, nous fait voir que tout secours du dehors est insuffisant si la force vitale fait défaut dans l'État¹. Les papes Adrien VI et Clément VII, voyant dans le péril de la Hongrie celui de la chrétienté tout entière, envoyèrent des subsides à Bude, et firent par leurs légats tout leur possible pour réunir autour du drapeau du roi la nation qui commençait à voir dans Jean Zápolya, le puissant et intrigant voyvode de Transylvanie, un chef national. Il est certain que les seuls efforts diplomatiques pour sauver notre patrie furent faits alors par le saint-siège ; ce sont les prélats patriotes qui équipèrent leurs troupes et payèrent de leur personne à la bataille de Mohács. M. Fraknói a raison de faire ressortir les grands mérites du pape et du clergé national². Mais cette thèse n'est pas vraie d'une manière absolue. Pour la compléter, il ne faut pas oublier que le clergé avait sa part dans la décomposition du royaume, que sa corruption a miné le pays et a seule rendu possible la victoire du protestantisme. Quant à la politique du pape, il n'aurait pas fallu passer sous silence que Clément VII, le même qui donnait de l'argent pour la guerre contre les Turcs, en donnait encore davantage contre Charles-Quint, le roi catholique, le « saint empereur romain. » D'ailleurs la Hongrie avait toujours été une des meilleures tributaires de la cour de Rome qui ne faisait dans cette occasion que dépenser contre les Turcs une bien faible part de ce qu'elle recevait constamment. Elle demandait une taxe de 4,600 ducats pour l'élévation de Tomori au siège archiépiscopal (1523), et cela dans un temps où il n'y avait pas dans la caisse d'État 50 florins pour envoyer des munitions à Belgrade assiégée (1524). Tomori fut préconisé, mais Belgrade fut perdue.

1. *Monumenta Hungariae Vaticana*. II^e série. Les relations des légats Campeggio et Burgio. Tome I, 1524-1526. Budapest, 1884.

2. Les renseignements fournis par ces relations sont groupés en ce sens dans le livre du même auteur, intitulé : *La Hongrie avant la catastrophe de Mohacs*. Budapest, 1885.

Nous retrouverons encore tout à l'heure M. Fraknoi. Aucun de nos historiens modernes n'est aussi fécond. S'il s'empare d'un sujet, il réunit avec beaucoup de bonheur et de zèle dans les archives de tous les pays les matériaux nécessaires à son travail; chacune de ses œuvres enrichit nos connaissances. Le but qu'il se propose n'est pas toujours strictement celui de la science; on s'aperçoit aisément que l'auteur obéit à des préjugés cléricaux. Malgré l'art avec lequel il groupe les documents, malgré sa vaste érudition, il apporte peu de résultats définitifs. Il suit ses textes avec une confiance dont ils ne sont pas toujours dignes; il s'occupe trop des personnes, néglige d'aller jusqu'au fond du sujet, d'éclairer les situations dans leur ensemble. La vie intérieure de la nation ne trouve pas de place dans ses œuvres.

Les guerres et les négociations continuelles entre le roi Ferdinand et son rival Jean Zápolya forment le sujet des travaux de M. Árpád Károlyi. L'activité du célèbre moine Georges Martinuzzi, le diplomate du roi Jean, est mise en lumière par ses lettres¹ et surtout par l'histoire de la paix de Varadin conclue en 1538². Ce traité de paix aurait réuni toute la nation sous le sceptre des Habsbourgs. Mais Soliman intervint; il s'empara de Bude sous le prétexte de secourir le fils de Jean, qui n'avait qu'un an, et cette réunion devint impossible. Le centre du royaume fut occupé par les Turcs, la Transylvanie et les comitats limitrophes furent administrés par le moine au nom de l'enfant confié à sa tutelle. Ferdinand fit en 1542, avec l'aide des princes allemands, un grand effort pour chasser les Turcs et pour conquérir tout le pays. Mais la grande armée impériale se dispersa avant même d'avoir vu les ennemis et prouva une fois de plus son incapacité. Les Hongrois durent voir à cette époque qu'ils ne pouvaient compter que sur eux-mêmes et que le secours de l'empire était plus nuisible à leur pays que les Turcs. — M. Károlyi a rendu un service important en recueillant les faits de cette campagne³.

Cet insuccès augmenta naturellement le nombre des mécontents, qui grandit encore à chaque échec que les Turcs infligèrent aux armées impériales. Après la campagne de 1566, où la défense héroïque de Zrinyi à Sziget contrasta singulièrement avec l'impuissance de l'armée allemande, une grande partie de ceux qui jusque-là étaient

1. *Frater György levelezése, 1535-1551* (La correspondance de Georges Martinuzzi). Budapest, 1880.

2. *Adalékok a nagyváradi béke történetéhez* (Pièces relatives à l'histoire de la paix de Varadin). Budapest, 1878.

3. *A német birodalom nagy hadi vállalata Magyarországon 1542 ben* (La grande campagne de l'armée impériale en Hongrie en 1542). Budapest, 1880.

restés partisans des Habsbourgs penchèrent vers le fils de Zápolya. Une autre publication de M. Károlyi raconte la conspiration ourdie par les chefs des mécontents, Étienne Dobó, l'héroïque défenseur d'Eger, et Balassa, contre le roi Maximilien II¹.

L'oppression allemande devint insupportable sous son fils, Rodolphe II. La personne et la fortune des patriotes étaient en proie à l'arbitraire des ministres et des généraux étrangers. Étienne Illésházy, persécuté par des juges rapaces et déloyaux, ne dut son salut qu'à sa fuite en Pologne (1603). Les actes de son procès, dont M. Károlyi nous donne un clair résumé², sont très précieux pour établir un jugement exact sur l'état intérieur et surtout l'organisation judiciaire du pays à cette époque.

La commission historique de l'Académie a, dès son origine, considéré comme un devoir de publier les monuments qui nous sont restés des anciennes diètes hongroises. Sur la proposition de Michel Horváth, elle décida, en 1872, d'y consacrer une part notable de la subvention annuelle que l'État lui donne pour publier les documents historiques. En 1874 parut le premier volume des *Monumenta Comititalia Regni Hungariae*³, qui comptent dès aujourd'hui neuf volumes, grâce au travail infatigable de M. Guillaume FRANKÓI qui s'est associé M. A. KAROLYI depuis quelques années. Les *Monumenta Comititalia Regni Transylvaniae*⁴, relatifs à l'époque où ce pays était gouverné par des princes indépendants, complètent les monuments hongrois et sont dus à M. Alexandre SZILAGYI qui, parmi nos historiens contemporains, a le plus fait pour l'histoire de la Transylvanie.

On s'accorde généralement à dire que les diètes ont une importance plus décisive pour l'histoire de la Hongrie que pour n'importe quel autre pays européen, excepté l'Angleterre depuis l'avènement des Stuarts. En France, les parlements avaient bien le droit de remontrance, mais ils n'étaient que des cours de justice soumises au pouvoir royal. En Angleterre, le pouvoir des parlements fut fort restreint par les puissants rois du xv^e et du xvi^e s. La diète allemande était bien le grand Conseil délibérant de l'empire et le centre de l'orga-

1. *A Dobó-Balassa-féle asszecséküvés tærténetéhez* (Histoire de la conspiration de Dobo et Balassa). Budapest, 1880.

2. *Illéshazy Istvan hitlenségi pere* (Le procès de haute trahison d'Étienne Illéshazy). Budapest, 1883.

3. *Magyar Országgyűlési Emlékek*. Avec des introductions historiques, publié par G. Frankói, vol. I-IX, comprenant les années 1526-1603. Budapest, 1874-1885.

4. *Erdélyi Országgyűlési Emlékek*. Avec des introductions historiques, publié par Alex. Szilagyi, vol. I-IX, comprenant les années 1540-1648. Budapest, 1875-1885.

nisation publique auprès de l'empereur, mais l'esprit particulariste développé dès le milieu du moyen âge l'empêchait d'exercer le pouvoir qui convient aux représentants d'une nation. Mais en Hongrie, surtout depuis la mort de Mathias Corvin, depuis que le pouvoir royal allait s'affaiblissant de jour en jour, la diète (*ország-gyűlés*, c'est-à-dire l'assemblée du pays), où l'on délibérait d'ailleurs toujours en pleine liberté et où l'on décidait souvent du sort du pays, devint le centre de l'État; elle forma le lien entre les différentes classes de la nation, on pourrait même dire qu'elle représentait la nation elle-même, puisqu'elle se formait de toute la noblesse, seule en possession des droits politiques. Jamais on n'a méconnu chez nous l'importance extrême des diètes. Vers la fin du dernier siècle, G. M. КОВАЧИЧ s'est fait une réputation méritée en recherchant, avec un zèle que rien n'a découragé, tous les vestiges des anciennes diètes¹. Quant aux diètes de la Transylvanie, elles sont très redevables au comte J. КЕМÉNY et à Joseph TRATSCH, et celles de la Croatie à M. Ivan КУКУЛЈЕВИЧ.

Les documents ne faisaient donc pas défaut, mais il fallait les compléter le mieux possible et les arranger avec méthode. L'Académie fit faire de grandes recherches dans les archives de la maison impériale, du royaume, des comitats et des villes libres royales et beaucoup aussi en Italie. La publication des documents recueillis commença en 1526, à l'époque de la plus grande catastrophe qui ait jamais frappé la Hongrie. Quant aux diètes antérieures, tout aussi intéressantes, on les a écartées, nous ne savons pas trop pour quel motif, car le travail des écrivains ne devient pas plus difficile à mesure que l'on avance plus dans l'histoire; en outre, si la catastrophe de Mohács forme un point tournant dans l'histoire politique de la Hongrie, elle n'en forme pas un dans l'histoire des diètes. On peut soutenir hardiment que les diètes depuis la mort de Mathias I^{er} (1490) ont bien plus de traits communs avec les diètes qui suivirent la défaite de Mohács que celles-ci avec les diètes qui suivent jusqu'au xvii^e siècle et au delà. Cette remarque ne concerne cependant que les *Monumenta* des diètes de la Hongrie; pour les diètes de la Transylvanie, elles commencent avec raison à l'année 1540, où la Transylvanie se sépara de la Hongrie pour devenir un État indépendant sous des princes nationaux. Nous avons du moins cette consolation que les matériaux concernant l'histoire des diètes après 1526

1. *Vestigia Comitiorum apud Hungaros*, 4 vol. Bude, 1790-1800, et *Monumenta veteris Legislationis Hungaricæ hactenus inedita*, publiés par son fils (Zagrab, 1815).

sont très complets, et nous espérons avec M. Fraknói qu'on ne pourra désormais y ajouter que des documents de second ordre. C'est déjà un grand mérite d'avoir pu réunir presque tous les documents relatifs aux diètes, chose si rare dans les recueils relatifs aux temps modernes; mais celui de l'auteur est d'autant plus grand qu'il s'est efforcé de rendre accessible au public le contenu si riche et si intéressant de ces documents.

Comme nous l'avons dit, les *Monumenta Comititalia R. Hungariae* partent de la catastrophe de Mohács. Avec elle, la maison des Habsbourg réclama la succession à la couronne de saint Étienne; un parti vit en Ferdinand de Habsbourg un rempart contre les Turcs; un autre parti, s'appuyant sur la loi de 1505 qui excluait du trône hongrois tout étranger, se groupa autour du fils de celui même auquel on devait cet article, le voyvode de la Transylvanie; il remplaça l'ancien parti patriote, ennemi de toute ingérence étrangère. Les premiers considérèrent leur pays, même affaibli et réduit, comme l'avant-garde de la chrétienté; ils s'efforcèrent de rassembler tous ceux qui pouvaient porter les armes, afin de rétablir l'intégrité du royaume; ils cherchèrent tous les moyens de se procurer, même par de lourds sacrifices, le secours des autres peuples chrétiens, surtout celui de l'empereur romain et de l'empire. De l'autre côté, Zápolya et les siens prétendirent que, depuis un siècle et plus, la chrétienté avait abandonné la Hongrie; qu'on ne pouvait espérer d'elle qu'un secours insignifiant, même en sacrifiant l'indépendance nationale, et l'on conclut qu'il fallait s'abandonner pour un certain temps à la protection du sultan, si on voulait éviter la ruine entière. Ce schisme dura deux siècles dans toute son âpreté. Chaque parti voyait dans son adversaire un traître à la patrie. L'histoire impartiale doit cependant reconnaître que l'existence de ces deux courants opposés a sauvé la nationalité hongroise mieux que ne l'aurait pu faire la prépondérance d'un seul parti. — Le schisme religieux s'ajouta à cette discorde politique. Les lois établies par les diètes de 1523 et de 1525 opprimèrent la réforme naissante de l'église. Mais, sous l'influence du désastre national de Mohács et favorisée par l'impuissance des deux derniers rois, la nouvelle doctrine réussit quand même à se répandre dans tout le pays. Il n'y avait plus dans le royaume de pouvoir central capable d'exciter le peuple entier pour une grande entreprise commune contre les Turcs. Les provinces détachées devaient décider seules et vite si la résistance était possible ou nécessaire. Ainsi se développa un particularisme inconnu jusqu'alors dans ce pays divisé et où l'on parlait plusieurs langues; les deux rois Ferdinand et Jean Zápolya compromirent l'unité de gouvernement,

et le particularisme prévalut sur l'unité de la nation. La Croatie et la Transylvanie commencèrent à se détacher définitivement.

Il est difficile de s'imaginer, il est impossible d'énumérer toutes les conséquences de ce fait que le roi élu de la Hongrie était un étranger et en même temps roi de Bohême, archiduc d'Autriche, plus tard roi et empereur romain ! Les autres pays, — qu'on appela ultérieurement les pays héréditaires, — virent dans la Hongrie le rempart et la sauvegarde contre la puissance ottomane. Mais la Hongrie, invincible dans sa résistance contre les Osmanlis, ne pouvait faire une guerre agressive qu'avec le secours des autres pays chrétiens. La Hongrie et l'empire étaient nécessaires l'un à l'autre ; ils comprenaient la nécessité de s'unir. Alors on commence à vouloir s'entendre. Depuis la mort du roi Mathias, toute la vie constitutionnelle de la Hongrie consistait dans les luttes que la petite noblesse, attirée et fêtée par le pouvoir royal, continuait contre les magnats et les prélats, afin d'acquérir une influence décisive dans les affaires suprêmes du royaume. L'ancien conseil royal, composé jadis du haut clergé, des grands dignitaires du royaume et des comtes, était remplacé par ces turbulentes et orageuses assemblées de toute la noblesse (très nombreuse en Hongrie) ; elles ne différaient guère d'un camp de troupes, et encore moins de ces fameux rassemblements des *schlachtiz*, qui ont dirigé, bouleversé, enfin ruiné la Pologne. La royauté était impuissante. — La situation changea subitement. Il y avait en Ferdinand I^{er} un roi avide d'augmenter son pouvoir et d'assurer sa couronne à ses enfants ; un roi qui pouvait s'appuyer sur ses provinces héréditaires, puis après un certain temps sur la volonté de la majeure partie de la nation hongroise qui attendait de lui la délivrance et la restauration de la patrie.

Ces idées et ces tendances diverses entrèrent en conflit à une époque où l'existence même de la nation était en danger. On connaît les résultats des efforts militaires du pays, mais ce qu'on a négligé d'étudier, c'est qu'au milieu des périls d'une guerre continuelle, il était obligé de s'organiser au dedans. Il faut le reconnaître, la petite noblesse hongroise se trouvait à la hauteur de sa tâche. Les guerres héroïques de cette époque nous sont racontées par chaque pierre des places frontières, tandis que l'œuvre intérieure, le travail de la législation et de l'administration n'ont trouvé qu'à notre époque un digne monument dans ce recueil qui arrache à l'oubli l'histoire des diètes. Nous ne saurions analyser ici tout ce que ces volumes contiennent de nouveau. Les renseignements que nous leur devons sont de deux sortes : politiques et législatifs. De là leur extrême importance pour l'histoire politique et constitutionnelle de notre patrie.

Le *Recueil des Statuts* que MM. A. KOLOSVARI et Cl. OVARI publient également sous les auspices de l'Académie forme en quelque sorte le pendant des *Monumenta* cités plus haut¹. Le premier volume contient les statuts des municipalités de la Transylvanie. Le particularisme ne s'est nulle part formé aussi vite qu'en Transylvanie, habitée par quatre nationalités, dont trois ont formé des corps politiques doués d'une puissante autonomie. Tout naturellement, plus le particularisme s'est développé, plus on a senti le besoin des statuts. La Transylvanie eut d'ailleurs au moyen âge beaucoup de villes opulentes; or, toutes réglèrent leur administration par des statuts, très intéressants non seulement pour l'histoire politique et constitutionnelle du pays, mais aussi pour l'histoire de la civilisation, du commerce et de l'industrie, du droit privé et criminel, etc. Les éditeurs ont accompagné les statuts de nombreuses notes qui témoignent de leur grande compétence dans ces matières. Mais on peut leur reprocher de n'avoir pas fait un ouvrage définitif en publiant tous les statuts que nous connaissons.

Pour l'histoire de la Transylvanie indépendante, M. A. Szilágyi a fondé toute une école. Ses disciples s'occupent des différents princes qui ont figuré sur le trône de ce pays. Ainsi M. SZADECZKY a publié une étude sur Étienne Báthory et son rival Gaspard Békés. De même il a fait la biographie de l'archiduchesse Marie Christine, épouse malheureuse de Sigismond Bathory, puis de Michel le Brave², voyvode de Valachie, aventurier courageux et rusé mais cruel, qui essaya de se rendre maître de la Transylvanie, déchirée et ravagée alors par les Allemands et les Turcs. Un autre élève de M. Szilágyi, M. Louis THALLOCCZY, a décrit la cour du dernier prince de la Transylvanie, Michel Apaffy (1662-1690)³.

En Transylvanie, le mouvement religieux a été des plus vifs. A part les catholiques, les luthériens et les calvinistes, il y eut encore l'église unitaire fondée par G. Blandrata, médecin du jeune Zapolya. Le principal théologien hongrois de cette confession fut François David, dont la vie reproduit le développement des idées religieuses. Né catholique, il se fit luthérien, puis sectateur de Calvin, enfin unitaire; il mourut en prison où il avait été jeté comme suspect de pen-

1. *Corpus statutorum Hungariae municipalium*. Tomus I. *Statuta et constitutiones municipiorum Transsylvaniae ab antiquissimis temporibus usque ad finem seculi XVIII*. Budapestini, 1885.

2. *Mihaly havasalföldi vajda Erdélyben, 1599-1601* (Le voyvode Michel de Valachie en Transylvanie). Budapest, 1883.

3. *Apaffy Mihaly udvara*. Budapest, 1879.

cher vers le judaïsme. Il a trouvé un biographe enthousiaste dans le savant M. Alexis JARAB¹.

M. SZILÁGYI lui-même a produit toute une série de publications relatives à sa petite mais intéressante patrie. Son héros de prédilection est toujours Gabriel Bethlen. Dans un fort volume, publié en 1879, il a recueilli les lettres politiques et les instructions de Bethlen adressées aux magnats hongrois, à ses capitaines et à ses ambassadeurs². Il n'y a pas de source plus abondante ni aussi pure pour bien saisir l'idée dominante de ce prince puissant, devenu de pauvre gentilhomme un des chefs les plus influents en Europe à l'époque de la guerre de Trente ans. Ce n'est pas seulement l'importance politique des trois cents documents publiés dans ce volume qui forme la valeur de ce recueil ; nous attachons plus de prix à une autre particularité de ces lettres : celle qui fait ressortir l'individualité de Bethlen. Les historiens ont rarement bien jugé ce prince : tantôt ils l'ont loué sans mesure, tantôt dénigré avec véhémence. On était d'accord pour lui reconnaître de grandes facultés intellectuelles et une énergie indomptable ; mais, quant à sa valeur morale, les jugements qu'on a portés sur son compte sont des plus contradictoires et des plus partiiaux. La lecture de ses lettres, écrites avec une franchise toute spontanée, inspire un sentiment de respect pour un pareil prince, qui ne se contenta pas de délivrer la Transylvanie des Turcs et des Impériaux, mais qui employa en même temps les meilleurs moyens pour soutenir et développer avec l'indépendance politique une civilisation bien nationale. Il se dégage de ces lettres un patriotisme si ardent, une foi si sincère, une énergie si clairvoyante, un tel amour d'ordre et de liberté nationale que le lecteur le moins porté à l'enthousiasme se sent attiré vers ce héros, qui passait jadis pour l'incarnation de la ruse, pour un autre Machiavel. Nous citerons ses lettres à son partisan le comte Éméric Thurzó comme des modèles de sentiments patriotiques ; ses lettres à son prédicateur favori, le savant P. Alvinczy, comme des témoignages de son zèle religieux, et enfin sa grande instruction de 1626 à son *orateur* auprès de la Porte, comme preuve de sa sagacité politique et de la grandeur de ses vues, qui forment un vif contraste avec la mesquinerie des moyens qu'il fallait employer. Ce recueil nous révèle en première ligne la politique intérieure de Bethlen. Ses relations avec son alliée la Suède forment l'objet d'une autre publication de M. Szilágyi : *G. Bethlen et la diplomatie sué-*

1. *David Ferencz emléke* (Souvenir à François David). Budapest, 1879.

2. *Bethlen Gabor fejedelem kladattan politikai levelei* (Lettres politiques inédites du prince G. Bethlen), publ. par Alexandre Szilágyi. Budapest, 1879.

*doise*¹. Ce fut son mariage avec Catherine de Brandebourg qui resserra les liens de Bethlen avec les cours protestantes de l'Allemagne et avec la Suède.

Après la mort de ce champion du protestantisme, la Transylvanie fut bien près de redevenir la proie des jésuites. La veuve et héritière de Bethlen aima son chambellan, le jeune comte Csáky; celui-ci, qui était catholique, persuada sa souveraine d'abjurer la religion de son pays. La vie de cet heureux aventurier, qui profita de la passion de Catherine pour se rendre maître de ses biens, nous est racontée par M. Deák FARKAS dans un récit très détaillé². L'opposition du pays fut secondée par les parents de la princesse, l'électeur de Brandebourg et le roi Gustave Adolphe, qui envoyèrent plusieurs chargés d'affaires pour empêcher ce danger qui menaçait l'alliance protestante et pour rappeler Catherine à la religion de son défunt mari. Parmi ces mandataires se trouvait Paul Strassbourg, dont les papiers découverts à Upsala forment la matière d'une publication intéressante de M. SZILAGYI³.

Le public français connaît déjà la publication antérieure de M. Szilágyi : *Actes et documents pour servir à l'histoire de l'alliance de Georges Rákóczy I^{er}, prince de Transylvanie, avec les Français et les Suédois, pendant la guerre de Trente ans*⁴. Comme la Transylvanie était alors l'intermédiaire entre l'Occident et l'Orient, sa politique devait regarder en même temps l'est et l'ouest. Ainsi les relations de ses princes avec la Porte, les Tartares, les hospodars de Valachie et de Moldavie ont toujours eu une importance qu'il ne faut pas négliger. Les feudataires de la Turquie à Bukarest et à Jassy suivaient l'ascendant de la Dacie protestante de Bethlen et des Rakóczi. Ils ne recevaient les renseignements et les nouvelles politiques que par la Transylvanie, et ce n'est que par cet État qu'ils exercèrent une certaine influence dans la marche des événements en Occident. Leur rôle secondaire est resté assez méconnu jusqu'à nos jours. La dernière publication de M. A. Szilágyi nous donne des éclaircissements sur ce point, au moins en ce qui concerne l'époque du prince Georges Rakóczi⁵. Il est à désirer que l'histoire de ces relations soit continuée,

1. Budapest, 1882.

2. *Egy magyar feur a XVII században. Graf Csaky Istvan életrajza* (Un magnat hongrois du xvii^e siècle; la biographie du comte Étienne Csaky). Budapest, 1883.

3. *Okirattar Strassburg Pal 1631-1633 iki kævetsége tærténetéhez* (Recueil de documents pour servir à l'histoire de l'ambassade de Paul Strassburg en 1631-1633). Budapest, 1882.

4. Budapest, 1874.

5. *I Rakoczi György Keleti összeköttetései* (Les rapports de G. Rakoczi I^{er} avec l'Orient). Budapest, 1883.

d'autant que l'attention se tourne de jour en jour davantage du côté de l'Orient ; ce que les historiens nous ont appris est loin de satisfaire notre curiosité.

La Transylvanie devait son importance surtout à ses relations avec la Hongrie protestante. Cette union devait nécessairement s'affaiblir à mesure que l'Église romaine reconquit son influence antérieure en Hongrie. Mais la victoire de Rome ne signifiait pas celle de la cour de Vienne. Les grands magnats catholiques, le palatin Wesselényi, le grand juge du pays Nádasdy, le comte Pierre de Zriny, Ban de la Croatie, résistèrent avec beaucoup de ténacité aux attentats des ministres de Vienne contre la constitution hongroise. Ce qui les exaspérait le plus, c'était le traité honteux de Vasvár, conclu après notre victoire de Saint-Gothard (1664). Dans ce traité, les ministres viennois renoncèrent à leurs avantages sur les Turcs pour obtenir d'eux de laisser opprimer la Hongrie. Les magnats que nous venons de citer étaient décidés à s'unir à Louis XIV, à la Porte, même à leurs compatriotes protestants, pour secouer le joug autrichien. Une conspiration les unissait. Cependant elle était bien faible, car son but n'était pas assez simple pour être compris par le peuple, qui ne s'enthousiasmait alors que pour les grandes idées nationales et religieuses. Cette « conspiration de Wesselényi » a trouvé un historien infatigable dans la personne de M. Jules PAULER¹. Il suit avec beaucoup d'exactitude toutes les voies obscures de cette conspiration, conduite par les principaux magistrats du royaume. Jusque-là, on croyait que le drogman Panaiotti à Constantinople avait donné à la cour les premiers avis de ce qui se tramait ; M. Pauler nous montre que les conspirateurs eux-mêmes, surtout Nádasdy et la veuve de Wesselényi, Marie Szécsy, se dénoncèrent réciproquement. Dès que l'intérêt personnel l'emporte, comme dans cette occasion, le résultat ne peut pas être douteux. Nádasdy, Zriny, le comte Frangepán, dernier rejeton de cette famille illustre, et quelques autres conspirateurs marquants finirent sur l'échafaud (en 1674). Le prince Rákóczi n'obtint sa grâce qu'en donnant une somme très forte. L'ère des persécutions et des confiscations commença pour ne pas cesser de sitôt. La cour voyait le moment venu pour en finir avec cette oligarchie récalcitrante. Si ces guerres, que les princes transylvains ont faites pour la liberté dans la première moitié du XVII^e siècle, peuvent être comparées aux mouvements des huguenots, cette dernière conspiration malheureuse, presque uniquement aristocratique, ressemble bien plus encore à

1. *Wesselényi Ferencz nador és tarsainak összeesküvése* (La conspiration du palatin F. Wesselényi et de ses complices), 1664-1771. Budapest, 2 vol. 1877.

l'histoire de la Fronde. M. Pauler nous trace un tableau très complet de toutes ces agitations et du triste état de la Hongrie, qui faisait de la révolution un devoir patriotique. C'est dommage que la composition de son œuvre ne soit pas aussi parfaite que nous l'aurions désiré. Ainsi presque toute la conjuration est racontée deux fois ; car on nous dit une fois comment elle se trama et la seconde fois comment les détails en parvinrent à la connaissance de la cour par les pièces du procès. Dès lors c'en était fait de la constitution hongroise. L'empereur Léopold envoya comme lieutenant-gouverneur le comte Jean Caspar Ampringen, grand maître de l'ordre Teutonique, avec l'instruction formelle de supprimer les libertés des États et de détruire l'église protestante (1673). C'est M. Arpád KAROLYI qui a publié les actes de cette administration illégale¹.

Heureusement, la Hongrie avait encore assez de force pour résister à un système aussi brutal. Au commencement, quelques pauvres gentilshommes firent une *guerilla* contre les soldats impériaux, mais, comme l'oppression devint de jour en jour plus pesante, toute la noblesse et toute la population protestantes se rangèrent sous le drapeau des mécontents, ou des émigrants, comme on les appelait alors. Ceux-ci trouvèrent un rempart dans la frontière de Transylvanie, que les armées impériales ne purent franchir. En outre, ils reçurent quelques secours de la Pologne, où la noblesse fit volontiers cause commune avec les libertés hongroises, et de la France, toujours disposée à aider les ennemis de la maison d'Autriche. Sous le jeune et valeureux comte Eméric Tœkœly, les mécontents prirent bientôt le dessus et s'emparèrent de tout le pays au nord du Danube. M. Deák FARKAS a publié la correspondance du chef des mécontents avec le ministre transylvanien Michel Teleky et avec le prince Apaffy². De son côté, M. SZILAGYI a publié les négociations du plénipotentiaire des mécontents, Absalon, envoyé à Paris³.

Ces guerres intestines, non plus que les luttes incessantes aux frontières turques, ne réussirent à ruiner l'aristocratie hongroise. Elle possédait toujours la majeure partie du sol, et, avec une pareille richesse, elle conserva l'influence politique. Les nobles restèrent les véritables chefs du peuple, et cela d'autant plus qu'ils protégeaient les arts et que les principaux poètes et littérateurs de cette époque

1. *A magyar alkotmány felszámolása 1673 ban* (La suspension de la constitution hongroise en 1673). Budapest, 1884.

2. *Grof Tœkœly Imre levelei* (Les lettres du comte Emeric Tœkœly). Budapest, 1882.

3. *Absalon David külföldi követségéi* (Les ambassades de David Absalon). Dans la Revue historique, *Szazadok*, en 1883.

se recrutait dans leurs rangs. La vie intérieure des familles de nos magnats, aux xvi^e et xvii^e siècles, nous a été révélée par un ouvrage en trois volumes, dû à M. le baron RADVANSZKY¹. Les documents, pour ces sortes d'études sur la civilisation nationale, abondent dans nos archives privées, et M. Radvânszky, — qui n'avait d'ailleurs qu'à puiser dans les archives très riches de sa propre famille, — a certainement connu l'embarras que cause la surabondance des matières. Il est à désirer que l'auteur, si compétent en pareil sujet, continue ces études intéressantes et qu'il s'efforce de discerner les éléments nationaux ou empruntés de cette civilisation.

M. Ignace ACSÁDY a peint un tableau d'un genre différent. Il s'est proposé de nous faire voir la situation dans laquelle la Hongrie se trouvait en 1686². Non seulement il embrasse toutes les classes de la société, mais il a cherché à nous montrer l'état dans lequel se trouvaient les confessions et les nationalités différentes, puis la situation des finances, de l'administration, de la justice, etc., à cette époque d'ailleurs mémorable, car c'est celle où nous avons été délivrés des Turcs. Sans doute, le livre de M. Acsády, le premier qui ait paru sur le sujet à ce moment de notre histoire, prête le flanc à la critique. Il faut cependant tenir compte à l'auteur de ses recherches dans les archives pour défricher un sol très mal cultivé jusqu'à nos jours, et il est fort juste que la Société historique ait décerné un prix au jeune historien.

Après l'expulsion des Turcs, le joug autrichien s'appesantit considérablement et devint à son tour insupportable. Tœkœly finit ses jours à Brousse, en Asie mineure. Les ministres impériaux, surtout le cardinal Kollonics, reprirent, en 1700, le système de 1673. Le mécontentement devint général; il a été tout aussi justifié qu'en 1673, mais les forces de la cour étaient bien supérieures à celles dont elle disposait vingt-sept ans avant. Un seul homme, grâce à son prestige, à sa richesse, aux traditions de sa maison, pouvait tenir tête à l'oppression. C'était François II Rákóczi; mais ce prince, élevé à Vienne, sous la tutelle de Kollonics, et par les jésuites, ne semblait plus être Hongrois que de nom: le jeune aristocrate ne parlait plus même la langue de sa nation; il avait épousé une duchesse allemande; il ne paraissait donc pas un ennemi bien formidable. On lui permit de retourner en Hongrie, où il vécut en grand seigneur dans ses vastes

1. *Magyar eszládélet és házstartas* (Vie intime de famille en Hongrie aux xvi^e et xvii^e siècles), 3 vol. Budapest, 1879.

2. *Magyarország Budavar visszafoglalasa Koraban* (La Hongrie à l'époque de la réoccupation de Bude). Budapest, 1886.

domaines. L'influence de ce nouveau milieu se fit bientôt sentir ; le prince commença à se mêler de la cour et à renouer les anciennes relations de sa maison avec la France. La succession espagnole rendait son alliance très avantageuse pour Louis XIV. Mais par la trahison de son envoyé, le capitaine Longueville, on saisit à Vienne les fils de la conspiration. Rákóczi fut mis en prison à Wiener Neustadt, là même où son grand-père maternel, Pierre Zrinyi, avait péri en martyr de la constitution hongroise. La ruse de sa femme le sauva, il s'enfuit en Pologne, et, en 1703, il reparut dans sa patrie, où son arrivée devint le signal de la plus puissante insurrection que la maison d'Autriche ait jamais eu à combattre en Hongrie. M. Coloman THALY nous a tracé le tableau saisissant de la jeunesse opprimée de Fr. Rákóczi, de l'éducation déplorable qu'il reçut et qui avait faussé un loyal caractère, mais qui n'a jamais réussi à briser le ressort intérieur d'une âme d'élite. Le livre de M. Thaly, sur la *Jeunesse du prince Rákóczi*¹, écrit avec beaucoup de vigueur, a eu un succès remarquable. Après quelques mois, il en a paru une seconde édition, chose assez rare chez nous.

M. Thaly s'occupe, depuis trente ans, de l'époque de Rákóczi, et il en est, sans contredit, l'historien le plus érudit. Jamais la Hongrie n'a eu un historien aussi bien renseigné sur l'époque dont il s'est occupé que M. Thaly sur celle des Rákóczi. Aucun événement, aucun personnage, aucun document n'a échappé à son attention. Sans parler de ses ouvrages antérieurs à l'année 1877, nous lui devons toute une série de biographies. Signalons d'abord la monographie de la famille des Bercsényi, qui a paru l'année dernière². C'est une famille de hussards qui, dès le xvi^e siècle, a rendu des services importants à la Hongrie. Un des rejetons de cette famille, le comte Ladislas de Bercsényi, devint maréchal de France ; il n'est cependant pas la plus grande figure de cette famille de héros ; son père, Nicolas II de Bercsényi, le célèbre général de François Rákóczi, et son aïeul du même nom le devançant de beaucoup. Ce Nicolas II se fit l'ami de Rákóczi, excita son ambition et son patriotisme et réussit enfin à le gagner à la cause des mécontents.

Parmi les lieutenants de Rákóczi, un des plus brillants fut le jeune Ladislas Ocskay. Il se distingua par sa valeur, sous Eugène de Savoie, dans la guerre contre les Turcs, puis, frappé par un jugement de la cour martiale, il quitta le service. Il entra dans l'insurrection et condui-

1. *Rákóczi Ferencz ifjusága*. Presbourg, 1881.

2. *A székési gróf Bercsényi család* (La famille des comtes Bercsényi de Székés). Tome I^{er}. Budapest, 1885.

sit jusqu'aux portes de Vienne ses escadrons victorieux. Son ambition ne fut pas satisfaite et, lorsque l'insurrection commença à faiblir, il se hâta de faire la paix avec la cour, qu'il servit contre ses anciens camarades. Dans une échauffourée, il fut pris et eut la tête tranchée (1740). Sa femme, Hélène Tisza, qu'il avait délaissée en même temps que son parti, lui resta fidèle et pria pour sa vie. Cet aventurier devait intéresser M. Thaly. Il lui a consacré un gros volume, dont l'étendue ne nous semble pas assez justifiée par le rôle historique du héros¹. Mais, pour celui qui entre si minutieusement dans les détails, il est bien difficile de faire le triage de ce qui est essentiel.

On ne peut unir à la fois plus d'enthousiasme patriotique et plus d'érudition que M. Thaly. Il sait communiquer son zèle qui va presque jusqu'au fanatisme. Il a dit lui-même que son programme est renfermé dans un seul nom : Rákóczi. Il appartient en effet au parti de l'indépendance hongroise, incarné, pour ainsi dire, dans ce prince qui a tant souffert pour sa patrie, et qui mourut en exil. Toute sa sympathie appartient aux insurgés, toute sa haine, qui va jusqu'au mépris, au parti de la cour. Constamment dans les extrêmes, c'est en vain que nous lui demandons un juste milieu. Il groupe les faits non pas toujours selon leur valeur et leur importance, mais selon ses vues politiques et patriotiques. Mais il fait tout cela avec tant de bonne foi que nous devons presque autant admirer la loyauté de son caractère que regretter de le voir dépenser tant d'efforts pour des résultats si minces.

M. Thaly a entrepris l'œuvre immense de publier tous les documents relatifs à l'administration politique et militaire et toutes les pièces diplomatiques relatives à l'insurrection de Rákóczi. Les notes qui accompagnent ces documents méritent le plus grand éloge. La plupart de ces monuments se trouvent dans les archives des comtes Erdödy à Vörösvár, une autre partie dans les archives du royaume. Jusqu'à ce jour il a paru sept gros volumes, contenant les lettres du prince Rákóczi et celles de Beresényi à son maître. Les dernières surtout sont pleines de verve et d'esprit, elles montrent que Beresényi savait aussi bien manier la plume que l'épée. Mentionnons en passant que toute cette correspondance est en hongrois. Ceux qui croient que le latin dominait exclusivement dans les affaires, et que la langue hongroise n'était d'usage que parmi les paysans, en doivent être très étonnés. Les chefs du parti national, Bethlen, Tököly,

1. *Ocskay Laszlo II. Rakoczi Ferencz fejedelem dandárnoka*. Budapest, 1880 (L. Ocskay, brigadier du prince François II Rakoczy). Édité par la commission historique de l'Académie.

Rákóczi et Beresényi, n'étaient pas seuls à écrire notre langue avec une force et une habileté tout individuelles, mais aussi leurs adversaires du parti de la cour : Pázmán, Nicolas Esterházy, Jean Pálffy et autres. C'est seulement après la chute de Rákóczi que l'aristocratie délaissa la langue du pays en subissant l'ascendant politique et intellectuel de Vienne.

Comme on le voit, les deux siècles écoulés depuis la mort de Mathias Corvin jusqu'à la pacification de Szatmár (1744), qui a mis fin à l'insurrection de Rákóczi, forment la majeure partie des publications parues dans les dernières années. La principale cause de cette prédilection est surtout dans l'abondance très grande, sans être cependant excessive, des documents. On les trouve sans beaucoup de peine. D'ailleurs, cette prédilection est justifiée par l'importance de cette époque au point de vue de notre développement national et par la grandeur des personnages et des idées. Après la paix de Szatmár, une longue période de tranquillité et de recueillement intérieur suit les luttes glorieuses mais, hélas, infructueuses de tant de générations. Le royaume est rivé à l'Autriche, il n'y a plus de politique nationale, plus d'individualité éminente. Les documents administratifs et la correspondance fort intéressante des princes de Transylvanie et des chefs des partis font place à l'action lente, systématique des bureaux des *dicastères*. On écrit trop et on travaille peu, et encore ce peu ne brille guère. On ne saurait penser à publier les innombrables documents de l'administration royale, du *Conseil locumtenential*, de la chancellerie, etc. C'est pourquoi l'Académie a clos ici la série de ses publications. Mais, comme l'histoire du xviii^e siècle ne devait pas être entièrement négligée, l'Académie a proposé un autre moyen bien plus difficile, sans doute, mais plus utile : c'est-à-dire d'en *écrire* l'histoire en étudiant de près les pièces d'archives, mais sans les publier.

Jusqu'ici, deux de ces monographies ont paru : *l'Histoire de l'instruction publique en Hongrie au XVIII^e siècle*, par M. Aladár MOLNÁR¹, et *l'Histoire du règne de Joseph II*, par M. Henri MARCZALI². Comme l'histoire des institutions avait été fort négligée, M. Molnár devait commencer son œuvre là où commence l'école moderne. Il nous montre le système protestant et le système jésuite, calqué sur son concurrent et qui finit par l'emporter. Tous les deux prennent racine chez nous. Les partis religieux rivalisent en fondant de grandes

1. *A káoszotatás története Magyarországon a XVIII században* (L'histoire de l'instruction publique en Hongrie au xviii^e siècle), 1^{er} volume. Budapest, 1881.

2. *Magyarország II József korában* (L'histoire de la Hongrie sous Joseph II). 1^{er} vol. (2^e édit.). Budapest, 1882. Vol. II. Budapest, 1884.

écoles. Celles de Debreczen, de Sáros-Patak, de Pápa et surtout celle de Nagy-Enyed en Transylvanie sont dues au zèle des grandes familles huguenotes et des princes de Transylvanie; celles de Presbourg, d'Eperjes et de Lœese, à celui des riches cités luthériennes; celle, enfin, de Tyrnavie, appelée Université, est due à la générosité des archevêques et, en particulier, du cardinal Pázmány. Aucune autre école hongroise ne portait ce titre superbe; ce n'est cependant pas l'Université de Tyrnavie, mais bien les écoles des réformés qui développèrent le plus l'esprit national. C'est ce que montre suffisamment la lecture attentive du livre de M. Molnár. Les écoles des catholiques, surtout celles des jésuites, étaient mieux organisées, mieux dotées et plus favorisées; l'église catholique récompensait mieux le mérite; c'est par là, justement, qu'elles perdaient leurs meilleurs professeurs, naturellement ambitieux et avides de s'élever à de plus grands honneurs; — au contraire, les instituteurs protestants, qui n'avaient pas d'avancement à espérer, accomplissaient avec patience leur devoir et trouvaient leur récompense dans les progrès de la jeunesse. Le travail de M. Molnár a été interrompu par la mort prématurée de l'auteur; on n'y trouve pas seulement un tableau détaillé de l'instruction publique à cette époque, mais aussi des idées profondes sur le développement intellectuel de notre nation¹.

Pour l'histoire du xviii^e siècle, mentionnons encore les sérieuses études de M. Victor Concha sur les idées réformatrices à la diète de 1790-91². Joseph II ne convoqua jamais la diète. Celle qui se rassembla après sa mort s'empessa d'anéantir les réformes que le règne éclairé mais absolu de Joseph II avait établies en Hongrie, au grand détriment des libertés nationales. Bien qu'elle ait fait une loi fort sage sur la liberté religieuse et réglé l'autonomie de l'église grecque, le caractère de cette diète était cependant réactionnaire. Imitant les états généraux de 1789, et justement mécontente des abus de l'absolutisme royal, elle proclama hardiment la souveraineté du peuple; mais le même principe qui, en France, a assuré les droits de l'homme et affranchi les roturiers, a tourné en Hongrie contre la bourgeoisie et les paysans; ceux qui tonnèrent chez nous contre la royauté lutèrent sans doute pour la liberté du peuple, mais ils ne comprirent sous cette expression que la nombreuse classe de la noblesse. Les roturiers se trouvaient, selon l'expression de notre ancien droit public,

1. Dans un de ses prochains numéros, la *Revue historique* rendra compte de l'histoire du règne de Joseph II, par M. Marezali, et complétera ainsi ce bulletin sur l'historiographie de la Hongrie.

2. *A 90^{es} évek reformeszméi és etázményeik*. Les idées de réforme vers 1740 et leurs antécédents, par Victor Concha. Budapest, 1882.

« en dehors des remparts de la constitution. » — Même les brochures les plus libérales de ce temps, comme celle « *Ad amicam aurem,* » par le comte Aloys Batthyáni, n'osaient pas toucher aux droits et aux revenus de la noblesse. Mais, si le parti dominant n'emprunta que les mots français, l'autre parti, celui qui adorait Joseph II, continua son œuvre en adoptant les idées mêmes de la Révolution. Ce parti n'était ni bien nombreux, ni puissant. En dehors de quelques magnats impatientes, il ne comptait dans ses rangs que des prêtres mécontents de leur position, quelques nobles extravagants et surtout les écrivains. Sous le règne de Léopold II, qui n'abandonna pas entièrement les traditions éclairées de son frère Joseph II, ils se mirent du côté de la cour, contre les privilégiés. Or, sous François, quand éclata la guerre contre la République française, la même haine contre tout progrès unit la dynastie, le clergé et la noblesse. Les partisans des théories modernes ne trouvèrent plus de place dans l'ancien édifice politique, et leur ambition personnelle fut froissée aussi bien que leur conviction. Comme ils n'avaient rien à attendre des pouvoirs établis, ils cherchèrent, suivant l'usage de ces temps, à propager leurs idées par une société occulte, qu'on appelle encore les *Jacobins hongrois*. Cette société rédigea un catéchisme qui renferme les principales doctrines de la Révolution. La société n'avait pas plus de soixante-dix membres, lorsqu'en juillet 1794, dans les jours mêmes où le règne de la Terreur finit en France, la police autrichienne découvrit la conspiration. Quelques jacobins furent emprisonnés à Vienne et plusieurs en Hongrie. On décapita les chefs, les autres furent incarcérés. La réaction fut plus brutale et plus complète qu'au-paravant. C'est de cette conspiration que s'occupe un livre de M. FRANKÓI, aussi remarquable en lui-même que par le sujet qu'il traite¹. Après la renaissance des idées libérales en Hongrie (1830), ces précurseurs malheureux furent fêtés par les ennemis de l'ancien régime comme des apôtres et des martyrs. Le voile sombre qui couvrait leur sort empêchait de voir clair. M. Frankói a rendu un service important à la science, en remontant aux origines de cet intéressant épisode, et en publiant les résultats de ses recherches.

Le chef et le fondateur de la société était l'abbé Martinovics. Jeune, il entra dans l'ordre des Franciscains, sans avoir cependant une vocation décidée pour le sacerdoce. Après avoir achevé ses études, il demanda une chaire de mathématiques à l'Université de Bude. Mais, ayant échoué dans cette tentative, il se fit prêtre séculier, sans la per-

1. *Martinovics és tarsainak összeesküvése*. Budapest, 1880 (La conspiration de Martinovics et de ses complices).

mission de ses supérieurs, et fut nommé par Joseph II professeur à la nouvelle Université de Lemberg. Il oscillait toujours entre le charlatanisme et la science véritable; il brûlait d'envie de percer. Ses talents, très réels, attirèrent sur lui l'attention de Léopold II, fort adonné à la chimie. Ce souverain le nomma chimiste de la cour, et Martinovics servit son roi par sa science et par ses écrits. Son ordre le réclama et les persécutions du haut clergé, qu'il croyait prévenu contre lui, l'exaspérèrent de plus en plus. Après la mort de son protecteur, il perdit tout. Dans les pamphlets de ce temps, surtout dans celui qu'il adressa à François II, il exhale sa colère contre un système ennemi déclaré de la démocratie. Il entama des relations avec Laczkovics, vieux capitaine, persécuté pour avoir demandé que les bataillons hongrois ne fussent plus soumis à des chefs allemands, avec Hajnóczy, écrivain plein de patriotisme et de droiture, un des meilleurs historiens de ce temps qui, bien que d'origine inférieure, parvint à une position élevée sous Joseph II et ne renouça jamais aux idées égalitaires de sa jeunesse; avec Szentmarjay, noble également imbu des doctrines françaises. La franc-maçonnerie, très étendue sous Joseph II, servit de modèle à ces sortes de sociétés. Lorsque la Convention eut promis appui à tous les peuples désireux de recouvrer leur liberté (19 novembre 1792), par l'intervention du célèbre Forster de Mayence, Martinovics chercha des liaisons à Paris. Sous le nom de Démocrite-La-Montagne, il entreprit de transporter la Révolution dans les États de la maison d'Autriche. Il rédigea un catéchisme dit français, mais qui semble être un ouvrage personnel, car il ne concorde pas parfaitement avec les catéchismes semblables de la grande collection de Louis Blanc que nous avons comparée à Londres. Pour caractériser la tendance de ce livre, il suffit de citer le passage suivant : « Quels sont les oppresseurs du genre humain qui rendent la révolution indispensable ? — R. Les États privilégiés, c'est-à-dire les rois, la noblesse, le clergé, etc. La raison pure les regarde comme le triple fléau du genre humain. »

Le gouvernement ne pouvait regarder avec indulgence de pareilles théories. Nous croyons que cette société était plutôt une réunion littéraire et qu'elle n'était pas bien dangereuse pour l'ordre politique et social, mais les ministres et les juges de 1794 ne pensèrent pas de la sorte. Martinovics, Laczkovics, Szentmarjay, Hajnóczy et le comte Zsigray eurent la tête tranchée à Bude (1795, 20 mai); le célèbre Kazinczy et beaucoup d'autres furent graciés, mais restèrent de longues années en prison. L'hydre révolutionnaire, comme on l'appelait alors, fut écrasée. Mais avec elle aussi tout progrès fut arrêté, tout esprit libéral fut banni du gouvernement.

Les vingt années qui suivent n'ont aucune importance pour l'histoire intérieure de la Hongrie : l'activité politique se concentra contre l'ennemi du dehors : la France républicaine et napoléonienne. La maison d'Autriche devint le champion de la vieille Europe, et la Hongrie la soutint dans ces luttes à jamais mémorables. M. Édouard WERTHEIMER s'occupe de cette époque. Son œuvre, *l'Autriche et la Hongrie au début du XIX^e siècle*¹, dont la première partie seule est publiée, contient la période comprise entre la paix de Lunéville et celle de Presbourg. Elle est remplie de détails nouveaux et intéressants. L'auteur aime surtout à caractériser les personnages en scène, et ses recherches dans les archives de Paris, de Vienne, de Berlin, de Munich lui ont fourni beaucoup de matériaux pour ajouter aux traits déjà connus par la littérature si riche de ce temps.

Après cette époque commence le grand mouvement du réveil national dirigé par Széchenyi et ses dignes contemporains Kossuth, Deák, Eötvös; il aboutit à la révolution de 1848 et finit par régénérer notre patrie en lui donnant une constitution plus libérale, un gouvernement plus conforme aux idées modernes, il fit entrer la « Misera plebs contribuens » dans les remparts de la constitution. Cette époque est trop rapprochée de nous pour appartenir au domaine de l'histoire. M. HORVATH a écrit avec beaucoup de bonheur l'histoire des années 1823-1848 et celle de la révolution et de la guerre de l'indépendance, 1848-1849, mais il n'a pas trouvé de successeurs dans cette voie épineuse. Il nous manque encore pour cette époque importante de notre réveil national un travail historique complet, qui puisse satisfaire aux nombreuses exigences de la science. Cependant des travaux préparatoires se publient actuellement en grand nombre. Ce sont les mémoires des contemporains qui enrichissent le plus notre littérature. Ceux de Wirkner, de M. Pulszky, de M. le général Klapka et surtout ceux de Kossuth sont d'une importance extrême pour bien comprendre l'époque agitée de notre réveil politique, les temps orageux de la Révolution et les lugubres journées après la catastrophe de Világos.

Les mémoires de M. Louis WIRKNER² sont surtout intéressants par la place que l'auteur occupait pendant le règne de François II et de Ferdinand V (de 1825 jusqu'à 1852); avec beaucoup de franchise il nous expose, dans un récit plein de révélations pour le public, quelle était la politique de la cour de Vienne à l'égard des diètes libérales de Presbourg avant la Révolution, quels moyens elle employait pour

1. *Ausztria és Magyarország a tizenkilenczedik század első felében*. Budapest, 1884.

2. *Elményeim*. Presbourg, 1879.

se débarrasser de ceux qu'elle considérait comme les ennemis du gouvernement et pour amoindrir devant le public leurs récriminations. Le journal intime d'Isidore Guzmics, publié récemment par le savant abbé K. VASZARY, nous fournit des renseignements très exacts relativement aux diètes de 1825 et de 1830.

Les mémoires de M. François PULSZKY¹ ont un caractère plus individuel. La franchise avec laquelle il nous retrace sa vie, mêlée à tous les mouvements littéraires, scientifiques, mais surtout à toutes les aspirations et à toutes les réformes politiques, exerce un charme singulier. Les saillies d'esprit de l'auteur, sa mémoire très riche en anecdotes historiques, l'aménité du caractère qui perce à travers les lignes, lui gagnent l'affection du lecteur et en même temps sa confiance. Dans sa jeunesse, M. Pulszky défendit avec beaucoup de verve sa patrie contre les attaques haineuses qui nous étaient lancées par les publicistes à la solde de la cour de Vienne. En même temps, il prit une part très active aux travaux de législation, notamment à la codification du droit criminel. Confident et ami intime des membres du premier ministère hongrois, il a souvent rendu des services importants au gouvernement national pendant les troubles de Vienne (1848), et plus tard à M. Kossuth, chef de l'émigration hongroise. Comme on le voit, sa vie ne manquait pas d'intérêt. Mais ce n'est pas exclusivement sa vie que l'auteur nous raconte, il nous retrace un tableau très complet de la société d'alors avec toutes ses aspirations élevées et ses petites faiblesses.

Les mémoires de KOSSUTH², dont le premier volume a été traduit en français, ne parlent pas de l'époque la plus intéressante de la vie de l'illustre orateur, c'est-à-dire des années 1848-1849. Ils nous racontent l'histoire des efforts que l'émigration hongroise et son chef ont faits pendant la guerre d'Italie, en 1859, et après, pour reconquérir, avec l'aide de Napoléon III et de Cavour, l'indépendance de leur patrie. Certaines idées de l'auteur sur l'histoire de la Révolution de 1848-49, et sur sa catastrophe, dont il fait retomber toute la responsabilité sur le général Arthur Gœrgey, ont provoqué une réponse catégorique de M. Gœrgey dans la revue *Budapesti Szemle*. Le général prouve qu'en livrant son armée aux Russes à Világos (le 13 août 1849), il n'avait fait que son devoir ; il agissait même selon les vues de Kossuth et du gouvernement qui lui avait confié la dictature deux jours auparavant. Une grande partie de ceux qui se trou-

1. *Életem és korom*, 4 vol. Budapest, 1880-1883.

2. *Irataim az emigracziából* (Mes papiers du temps de l'émigration), 1859-1862, trois volumes. Budapest, 1880-1882.

vaient sous les armes à cette époque s'est jointe à M. Gøergey, mais l'autre opinion a trouvé des champions exaltés. Ainsi la lutte des factions, qui a fait tant de tort à notre cause patriotique, se perpétue dans les polémiques des combattants d'alors.

Ces polémiques individuelles ne nous apprennent rien ; elles ne font point ressortir l'idée commune qui aurait dû dominer seule. Notre plaisir, notre instruction sont bien plus satisfaits si nous lisons ce qui nous reste de deux autres grandes figures de cette époque, celles de Széchenyi et de François Deák. Le comte Étienne SZÉCHENYI, que son rival Louis Kossuth, lui-même, dénomma *le plus grand des Magyars*, nous a laissé son journal intime où il raconte, non seulement les événements de son temps, mais toutes les nobles aspirations de son âme ardente. Lui, la tête la plus calme de cette époque agitée qui précéda la révolution hongroise, lui qui ne trouvait de garantie pour l'avenir de la Hongrie que dans le développement de l'intelligence et de la richesse nationales, lui qui, par de savants calculs, cherchait à intéresser tout le pays à ses fécondes réformes sociales, lui qui reprochait toujours à son grand adversaire Kossuth de conduire la nation vers une catastrophe en enflammant le cœur des citoyens au lieu de parler à leur raison, — il se révèle dans son journal sous un jour complètement nouveau. On admirait dans Széchenyi le grand patriote pratique et raisonnable, l'homme de bon sens par excellence. La publication de son journal nous fait voir qu'il a dû faire un effort suprême pour résister aux entraînements de ses passions, de son imagination exaltée, de son ambition sans limites et de son ardent patriotisme. Les luttes constantes que son cœur livrait à sa raison nous expliquent maintenant sa fin tragique. Les événements qui se précipitèrent dans le cours de l'année 1848 et 1849 rendirent impossible le rêve de sa vie, qui était la réforme paisible et la résurrection légale de sa nation. Cette illusion lui enleva la raison. Lui-même prophétisa de bonne heure que l'agitation de Kossuth mènerait le pays à la révolution et que « sa vieille tête en perdrait la raison. » L'agonie de cette grande intelligence, de cette volonté de fer nous a été expliquée jadis par Sigismond Kemény, qui écrivait sous l'impression même du désastre, et qui l'attribuait à ce que le cœur de Széchenyi, toujours méconnu, était aussi grand que sa raison tant admirée. Les journaux de Széchenyi nous confirment cette hypothèse du célèbre écrivain. Il est à désirer que ces journaux, résumés et publiés par M. Antoine ZICHY, donnent une nouvelle impulsion aux études relatives à la personne et à l'époque de la plus grande figure de la Hongrie moderne.

François DEÁK n'a écrit ni mémoires, ni journal. Pour ériger un

digne monument à ce grand homme d'État à qui nous devons la convention avec l'Autriche et l'introduction des idées libérales dans notre organisation publique, il fallait publier ses discours, riches également en chefs-d'œuvre oratoires et en sagesse politique. M. E. KOXYI s'est chargé de ce travail et s'en est bien acquitté¹. Il a rassemblé avec un zèle infatigable les discours de Deak, les a commentés par de brèves introductions et complétés par les lettres adressées par Deak à ses nombreux amis politiques. La première partie de ce recueil nous donne les discours de 1833 à 1847, et la seconde ceux de 1848 à 1861. Si l'intérêt politique se porte surtout vers l'époque où Deak était ministre de la justice, il grandit encore, après sa retraite, sous l'absolutisme étranger, lorsque *le sage de la nation* négociait au nom de toute la patrie. On trouve déjà, dans ses premiers discours, tenus à la diète de 1833-1836, toute la sérénité de son âme, sa vénération pour le droit et la légalité, sa conviction profonde dans les idées libérales et humanitaires, enfin le patriotisme calme, qui devint la gloire de sa vie entière. Doué d'une grande facilité oratoire, il parle autant au cœur qu'à la raison, il accumule tout ce qui plaide en faveur de sa cause sans jamais offenser ses adversaires. C'est surtout pour les *jobbagy* (roturiers) qu'il élève sa voix. Mais il la fait aussi retentir lorsque les libertés de la nation ou le droit public sont violés par les procédés de la cour, ou lorsque l'égoïsme réactionnaire de la haute table des prélats et des magnats fait échouer les projets de réforme proposés par la table des députés. Dans son compte-rendu à ses électeurs du comitat de Zala, il fait un exposé lumineux de l'activité multiple de cette longue diète. Réélu pour la diète de 1839-1840, il redouble encore d'énergie. Ses discours sur la nécessité de satisfaire les vœux du pays, avant le vote des propositions royales (1839, 14 août), ceux sur les mariages mixtes, lorsqu'il plaide pour les droits des protestants, enfin ceux pour la liberté de la discussion (octobre 2, 1839) firent de lui le chef de l'opposition. Son comitat le réélu aussi pour la diète suivante de 1843, mais, comme l'élection avait été troublée par les discordes des partis, fanatisés pour et contre l'impôt sur la noblesse, il ne voulut pas accepter un mandat taché de sang. L'opposition, qu'il ne dirigeait plus, pencha dès lors vers les tendances extrêmes de Kossuth. En 1848, la voix de toute la nation l'appela au premier ministère responsable de la Hongrie. Mais la passion populaire ne pouvait écouter ses exhortations en faveur de la légalité et de la sagesse. Deak se retira des affaires, parce que ses tentatives réitérées pour

1. *Deák Ferencz beszédei*. Budapest, t. I-II, 1882-1886.

amener un compromis entre la dynastie et la nation échouèrent complètement. Son temps ne revint qu'en 1860, lorsque le système anti-national de Bach fut devenu impossible, et lorsque la nation, qui avait aussi profité de ses malheurs, voulut son droit sans recourir à la force. Deak, toujours patriote et loyal, fut le négociateur prédestiné entre la cour et la nation. Son entretien avec Sa Majesté François-Joseph I^{er}, le 9 janvier 1861, entretien qu'il raconte dans une lettre adressée à son beau-frère, fut le premier pas vers la convention avec l'Autriche. De 1861 à 1867, Deak est le grand homme de son pays; dans sa vie privée, il reste toujours un simple gentilhomme campagnard. Nous espérons que M. Konyi finira bientôt ce précieux recueil en nous donnant les chefs-d'œuvre achevés de la sagesse de ce Washington hongrois.

En énumérant les œuvres d'histoire qui ont paru en Hongrie depuis 1877, nous sommes arrivés au temps le plus récent, mais nous n'avons mentionné jusqu'ici que les ouvrages et mémoires qui s'occupent de l'histoire politique et générale du pays; encore avons-nous fait un choix sévère. Arrivons maintenant aux principales publications qui ne traitent pas une époque entière de l'histoire hongroise, mais qui se bornent à nous faire connaître soit l'histoire d'une localité, soit l'histoire d'une institution ou d'une religion.

Un des signes les plus certains du développement des études historiques est l'importance qu'on attache aux monographies. C'est donc un signe heureux que depuis un certain temps les municipalités rivalisent de zèle en chargeant les savants d'écrire leur histoire. De cette façon, nous devons à leur amour des lettres toute une série de monographies des différentes villes, comitats et diocèses. La monographie la plus importante est l'*Histoire de Budapest*, par M. SALAMON, que nous avons déjà signalée plus haut. C'était surtout l'histoire primitive de notre capitale qui présentait les plus grandes difficultés à l'illustre auteur. Les données manquaient à tel point qu'il a été obligé de tracer un tableau général du monde romain dans ces provinces et de faire rentrer dans ce cadre les rares renseignements fournis par des monuments silencieux, des inscriptions avares en paroles, et les œuvres de quelques auteurs ecclésiastiques peu dignes de confiance. Sa méthode, que nous avons exposée plus haut, et son sens critique fortement développé ont réussi à merveille dans cette tâche épineuse. Pour le moyen âge, l'historien de la ville de Budapest est plus heureux; une fois l'origine Avare et la question des noms slaves éclaircies, il commence à s'appuyer sur des documents écrits. Il nous montre qu'au XII^e siècle la ville fut colonisée par des Flamands; il nous raconte comment, grâce à ces nouveaux

venus et aux privilèges que nos rois ont donnés à la ville, celle-ci est arrivée à un bien-être considérable. L'incursion des Tartares en 1241 détruisit la ville, qui ne put se relever de ses ruines qu'à l'arrivée des colons allemands. Une nouvelle ère de prospérité commença; la bourgeoisie se forma, et Bude devint (en 1347) une municipalité plus autonome qu'elle ne l'a jamais été. La situation géographique de la ville a donné un nouvel essor à sa prospérité. Le commerce prit un élan nouveau et la richesse s'accumula. Au XIV^e siècle, Bude devint la résidence de nos rois; elle s'embellit et s'agrandit continuellement jusqu'au règne de Mathias I^{er}; elle égala alors en splendeur les plus belles villes italiennes. C'est à cette époque que s'arrête le deuxième volume (4490). Le troisième volume contient la critique des documents concernant l'histoire de la cité et des dissertations très précieuses sur les statuts de Bude, des études comparées fort remarquables sur l'étalon, le titre, le poids de la monnaie hongroise comparée avec celle de l'étranger.

Ce troisième volume a été d'autant mieux apprécié que l'histoire économique et financière de la Hongrie est chez nous des plus négligées. Un seul essai pour mettre de l'ordre dans ces questions obscures a été tenté par M. Louis THALLOCY dans son livre sur le *Lucrum camerae*¹. Encore cet essai n'est-il pas irréprochable. Sous l'expression de « *lucrum camerae*, » on entendait le gain qui provenait de la différence existant entre la valeur réelle et la valeur nominale des monnaies. Le pays souffrait naturellement des fréquentes détériorations de la monnaie; pour empêcher ces crises financières et pour conserver en même temps cette source de revenus, Charles Robert substitua un impôt direct au gain du trésor, impôt qui ne frappa cependant que les classes inférieures. C'est l'histoire de cet impôt direct que M. Thallozy s'est proposé de nous faire connaître dans le cadre plus étendu de l'histoire générale des impôts en Hongrie. S'il n'a pas aussi bien réussi que l'importance du sujet l'exige, la faute n'est pas à l'auteur, obligé de défricher un sol difficile et complètement inculte.

Szeged est la seconde ville de la Hongrie quant à la richesse et au nombre de ses habitants; après Debreczen, elle est la plus magyare du pays. Jadis, cette ville n'était qu'un immense village de cultivateurs, arrêté dans son développement par l'institution des maîtrises et un esprit trop conservateur. Il fallait que la nation se réveillât sous l'influence de Széchenyi et des autres réformateurs, pour que Szeged entrât, elle aussi, hardiment dans la voie du progrès. Son développement prit un essor prodigieux; en quelques années, Szeged

1. *A kamara haszna története* (Histoire du *lucrum camerae*). Budapest, 1879.

devint un des foyers de la civilisation nationale. M. Jean REIZNER a entrepris d'écrire l'histoire des cinquante dernières années de sa ville natale¹. Il nous présente le tableau très intéressant de ses progrès de 1830 à 1848 ; il nous raconte comment la ville s'est éveillée aux affaires publiques, exaltée pour les idées libérales, comment elle a participé à la révolution et devint une vaillante avant-garde pendant la triste période des guerres de nationalité et d'indépendance.

M. Joseph MIKULIK, dont on regrette encore la mort prématurée, a publié l'année dernière l'*Histoire de la ville Rozsnyo*. Cette petite ville, située dans le comitat de Gömör et anciennement peuplée d'Allemands, n'a pas été le théâtre de grands événements. Sa situation géographique l'a conservée presque telle qu'elle se trouvait il y a quelques siècles. C'est surtout la vie sociale de cette ville de province, laborieuse et intelligente, qui attira l'attention de l'auteur, et nous lui devons une monographie charmante par sa simplicité, amusante par les détails qu'il nous donne. Mentionnons encore l'*Histoire de la ville Lőcse*, par M. DEMKO, et celle des *Écoles de Besztercebánya*, par M. HLÁTKY ; elles se font remarquer par l'abondance des détails.

Les budgets reflètent la condition des états modernes ; de même les dépenses des villes nous donnent une idée de leurs besoins, de leur situation matérielle et de l'état de leurs affaires. De là l'importance des comptes municipaux, comme ceux que M. L. FEJERPATAKY a recueillis dans un fort volume, qui vient de paraître sous les auspices de l'Académie². L'auteur a fait des recherches dans les archives des villes qui étaient très opulentes au moyen âge, à Pozsony, Soprony, Kőrmőczbanya et surtout à Bartfa. Les livres de compte qu'il nous fait connaître datent pour le plus souvent du xv^e siècle, et certes ils ne manquent pas d'intérêt ; cependant si l'auteur avait pris la peine de les ranger avec méthode, de les accompagner d'un plus grand nombre de notes et d'éclaircissements nécessaires, il aurait certainement rendu un service plus important à l'histoire.

Les trois forts volumes que M. V. BUNYITAY a publiés tout récemment nous présentent l'*Histoire de l'évêché de Varadin, de sa fondation jusqu'à l'année 1566*³. Il est à regretter qu'il n'ait pas connu le manuscrit de Namur, qui prouve que cet évêché fut fondé par saint Étienne, et non pas par saint Ladislas, comme on le supposait.

1. *A régi Szeged* (Szeged avant l'inondation). Szeged, 1884.

2. *Városi számadások*. Budapest, 1886.

3. *A váradi püspökség története* (Histoire de l'évêché de Varadin), 3 vol. Varadin, 1881-1885.

Parmi les nationalités de la Hongrie, celle des Jazygues et des Coumans est une des plus intéressantes. Arrivés en Hongrie au XI^e siècle, ces peuples guerriers rendirent à nos rois de grands services. Ils furent baptisés, reçurent au centre du royaume un vaste et fertile territoire et beaucoup de privilèges. On admet d'ordinaire que ces Jazygues et Coumans étaient de même origine que les Hongrois. M. Étienne GYARFAS, qui a écrit leur histoire avec beaucoup de soin, est du même avis¹. Aujourd'hui, cependant, il est prouvé que les Coumans sont d'origine tartare. Cette opinion se trouve confirmée par le *Codex*, qui avait jadis appartenu à Pétrarque et qui a été récemment publié par M. le comte GÉZA-KUUN². Ce codex se trouve actuellement à Venise; il renferme un vocabulaire coumain pour l'usage des navigateurs italiens allant en Crimée. Mais, à part la question d'origine, l'œuvre de M. Gyarfás mérite une entière confiance, d'autant plus que la majeure partie de son histoire s'occupe des temps plus récents, surtout de l'époque d'occupation turque.

Beaucoup d'anciens comitats, surtout ceux qui se trouvaient au sud de la Hongrie, ont cessé d'exister depuis l'invasion des Turcs, qui a anéanti avec la nationalité hongroise l'administration elle-même. Un de nos plus infatigables érudits, M. Frédéric Pesty, a entrepris la tâche difficile de reconstituer l'histoire de ces municipalités disparues³. Ses travaux antérieurs, surtout ceux sur l'histoire du banat et du comitat Szörény⁴, situé au sud-est du royaume, lui ont facilité la voie. Le résultat le plus intéressant de ses recherches est d'avoir démontré qu'il y avait des comitats hongrois, non seulement dans cette partie du royaume, qui s'appelle aujourd'hui la Croatie et la Slavonie, mais aussi au sud de ces provinces, dans la Bosnie et la Serbie actuelle. M. Pesty appuie surtout ce fait que la presqu'île formée par la Drave et la Save, c'est-à-dire la Slavonie et la Croatie de nos jours, ne différerait en rien des autres comitats de la Hongrie. Ce n'est que par une fiction politique devenue légale que l'on a donné à ces territoires, d'où les Hongrois ont disparu sous la domination turque, la dénomination qu'on attribuait auparavant aux provinces situées plus au sud-ouest. Dans un autre ouvrage, M. Pesty

1. *A Jászok és Kunok története*. Szolnok, 4 vol. 1878-1885.

2. *Codex Cumanicus Bibliothecae ad Templum Divi Marci Venetiarum*. Primum ex integro edidit, prolegomenis, notis et compluribus glossariis instruxit comes Géza Kuun. Budapest, 1880.

3. *Az eltűnt régi varmegyék* (Les anciens comitats disparus), 2 vol. Budapest, 1880.

4. *A szörényi banság története* (Histoire du banat de Szörény), 3 vol. Budapest, 1878.

étudie l'ancienne organisation des comitats, notamment la question de savoir s'il a existé des burgraves en dehors du *comes* des comitats, dès la formation et l'institution des comitats¹.

Quant à l'histoire de la civilisation dans notre pays, mentionnons l'*Histoire de l'imprimerie en Hongrie*, par M. Aladar BALLAGI. A son début, cette industrie marcha lentement chez nous, comme ailleurs. Le premier livre, le *Chronicon Budense*, a paru en 1473. Sous la réforme, elle prit un élan considérable.

Un autre ouvrage remarquable est l'*Histoire de l'Université de Budapest*, par M. Théodor PAULER. La mort a empêché l'illustre auteur de terminer son travail. Il nous a retracé la fondation de l'Université, sa translation à Bude en 1780, son organisation et l'activité de ses professeurs. Il est à désirer qu'on achève dignement cette histoire, qui s'arrête à 1806, précisément à l'époque où l'université, ossifiée, si l'on veut nous permettre cette expression, par une influence trop jésuitique, fut régénérée par le souffle vivifiant du réveil national (le professeur Révai).

Pour terminer, il convient de rappeler ici les histoires confessionnelles parues dans les dix dernières années. L'Église catholique est tellement mêlée à l'histoire politique de notre pays que nous avons déjà dû mentionner plus haut ses monuments historiques, notamment les *Monumenta Vaticana*, les *Monumenta Strigoniensia*. Le zèle des catholiques éveilla une rivalité heureuse chez les protestants; en particulier, les travaux de M. ZSILYNSZKY, sur l'*Histoire du protestantisme aux diètes*, jouissent d'une grande estime. Enfin, l'*Histoire des Juifs en Hongrie jusqu'en 1526*, par M. S. КОHN², le savant rabbin de Budapest, a obtenu une approbation générale.

L'activité de nos historiens s'est concentrée, comme on peut le voir, dans les travaux qui concernent spécialement notre histoire nationale. Il n'y a paru que très peu d'œuvres remarquables s'occupant de l'histoire étrangère ou universelle. Cependant, pour les peuples du sud-est de l'Europe, qui pendant de longs siècles se sont trouvés sous l'ascendant de la Hongrie et ne sont parvenus que dans ce siècle à une indépendance politique, littéraire et nationale, il revient aux Hongrois d'en retracer l'histoire, si étroitement mêlée à la nôtre. La Hongrie a pour ainsi dire une mission internationale, celle de transmettre à l'Orient une civilisation qu'elle a reçue en grande partie de l'Ouest. M. le ministre Benjamin KAL-

1. *A magyarországi varispanyagok története különösen a XIII században* (Histoire des comitats burgraviats en Hongrie, surtout au XIII^e siècle). Budapest, 1882.

2. *A zsidók története Magyarországon*, I^{er} vol. Budapest, 1884.

LAY a parlé très éloquemment de cette mission dans une dissertation académique¹. Il a d'ailleurs lui-même travaillé à cette grande œuvre, en publiant son *Histoire de la Serbie pendant la révolution de 1789-1815*². Dans l'ouvrage que M. Ranke a écrit sur cette nation, les efforts héroïques de ce peuple magnanime nous apparaissent entourés d'une auréole poétique. On croit retrouver les Grecs des temps d'Homère dans les pâtres et les *heiduques* serbes. M. Kalay a profité de sa position de diplomate accrédité à Belgrade pour se renseigner exactement; il a écrit sur les lieux mêmes l'histoire de cette période mémorable, qui ouvre une ère nouvelle dans l'histoire de la péninsule des Balkans. Sans diminuer en rien le prestige d'un peuple qu'il connaît à fond et qu'il aime sincèrement, il a mis cette époque dans une nouvelle lumière, en faisant des études très étendues et en publiant des détails inconnus sur les campagnes et les négociations des premiers chefs de la nation serbe.

Nous venons d'indiquer, très sommairement sans doute, les principales publications qui ont paru depuis 1877. D'après ce tableau sommaire, on peut se former un jugement précis sur l'état actuel des études historiques en Hongrie; surtout si l'on ajoute aux ouvrages dont nous avons parlé une foule de publications plus ou moins intéressantes, et si l'on tient compte de l'activité constante de nos trois revues historiques³. En regardant de près, le lecteur sera peut-être exposé à quelque déception. Certes, on a déjà beaucoup fait; le nombre des auteurs augmente et celui des lecteurs s'accroît de jour en jour. De grands progrès ont été accomplis. Des études sérieuses ont remplacé les œuvres dues, la plupart du temps, au dilettantisme des amateurs. Des écrivains comme M. Salamon, des érudits comme M. Thaly et M. Fraknói feraient honneur à la meilleure littérature européenne. Néanmoins, nous sommes convaincus que l'état de nos études est encore susceptible d'amélioration, et il est de notre devoir d'indiquer les principaux défauts, qui devraient disparaître le plus tôt possible.

Le premier reproche qu'on peut adresser à notre littérature historique est que presque tous nos auteurs ne s'occupent que de l'histoire nationale. Il est vrai que ce champ est vaste et fertile; mais, si les auteurs s'obstinent à s'isoler, s'ils ne rattachent pas notre passé, nos institutions au grand ensemble européen, les résultats qu'ils obtiennent resteront pour la plupart inintelligibles et obscurs. Non

1. *Magyarország a Kelet és a Nyugat határán* (La Hongrie aux frontières de l'est et de l'ouest). Budapest, 1883.

2. *A szerbek története*. I^{er} vol. Budapest, 1877.

3. Ce sont : *Történelmi tar* (Recueil des documents historiques); *Századok* (Les Siècles), organe de la Société historique, revue mensuelle paraissant depuis 1867; *Hazánk* (Notre patrie), revue mensuelle pour l'histoire du XIX^e siècle.

seulement tout intérêt général disparaît, et nous renouons par cette méthode à l'espoir d'intéresser à notre pays les savants et le public étrangers, mais, ce qui est bien plus grave, nous ne connaissons jamais à fond notre histoire nationale tant que nous négligeons de la considérer comme une partie intégrante de l'histoire universelle. Pour remédier à ce mal, il ne suffit pas de traduire en hongrois les chefs-d'œuvre étrangers. On a traduit Macaulay, Ranke, Thierry, Fustel de Coulanges, Taine, Boissier, Mommsen, Curtius et autres. Mais ces chefs-d'œuvre ne s'adressent qu'au grand public, car nos érudits connaissent assez bien les langues occidentales pour les lire dans l'original, ensuite ce n'est pas l'ignorance des histoires étrangères indépendantes de la nôtre que nous blâmons; nous regrettons qu'on n'ait pas cherché à rattacher notre histoire à celle de l'Europe et à l'envisager par cela même sous un point de vue plus élevé.

L'autre côté faible de notre littérature consiste dans l'incohérence de nos travaux historiques. Chacun travaille pour soi, sans s'occuper des autres auteurs. De cette façon, beaucoup de travail se perd ou reste stérile. Il manque une base commune d'où l'on pourrait partir pour l'exploitation des diverses parties. Cette individualité dans le travail ne se borne pas à la manière d'écrire, car en cela elle ne serait que trop justifiée, elle s'étend à la méthode même. Il n'y a point d'école reconnue; par conséquent, il n'y a point de critique vraiment scientifique. Tout cela encore ne serait pas très nuisible, car enfin le public saura toujours faire son choix. L'inconvénient consiste en ce que notre tribunal suprême, l'Académie, ne distingue pas toujours avec une sévérité désirable ce qui est vraiment scientifique de ce qui n'est que du dilettantisme, et accepte pour ses publications, presque avec la même bienveillance, ce qui mène au progrès et ce qui est un obstacle pour le développement de l'histoire. Nous espérons que l'Académie hongroise, qui a déjà rendu d'immenses services à notre civilisation nationale, sera moins indulgente à l'avenir, car cette indulgence risquerait de compromettre son autorité. Sous la direction de son nouveau président, M. Tréfort, qui a donné tant de preuves de son vif intérêt pour nos études, elle saura séparer l'ivraie du bon grain; elle inaugurerait ainsi une ère nouvelle dans notre littérature historique¹.

B. LEDERER et H. MARZALI.

1. L'absence d'*a* avec accent aigu et d'*o* avec tréma nous a obligés à les remplacer par des *à* et des *œ*.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

A. HAUCK. *Die Bischofswahlen unter den Merovingern*. Erlangen, 1884 ; brochure de 53 pages in-8°.

M. Hauck, en cherchant à déterminer par qui étaient élus les évêques à l'époque mérovingienne, reprend un sujet que Lönning avait déjà traité à fond dans son histoire du droit ecclésiastique allemand (t. II, p. 171-196). Seulement, Lönning s'était occupé en bloc de toute la période mérovingienne ; il avait montré qu'en théorie le roi confirmait l'évêque librement élu par le clergé et par le peuple, qu'en fait, par l'ingérence du souverain, la liberté d'élection n'existait presque pas. M. Hauck suit davantage l'ordre chronologique ; il prend les rois mérovingiens les uns après les autres, depuis Clodovech jusqu'à Dagobert I^{er}, et, pour chacun, il se pose cette question : Quelle fut sa conduite lors des élections épiscopales ? Il arrive ainsi à distinguer, d'une manière subtile, des subdivisions dans la période mérovingienne : 1° Époque de Clodovech. Rien n'est encore changé dans l'ancien droit ; la cité seule nomme l'évêque. 2° Les fils de Clodovech. Ils interviennent d'une façon violente dans les élections ; l'Église ne leur refuse sans doute pas toute influence, mais elle s'efforce de les contenir pour protéger les intérêts spirituels. Au cinquième concile d'Orléans, le clergé cherche à faire la part du feu ; il admet l'élection populaire et la confirmation royale. 3° Les petits-fils de Clodovech. Tandis que Gontran demeure fidèle aux principes du cinquième concile d'Orléans, Chilpéric et Brunehilde disposent tout à fait à leur gré des sièges épiscopaux ; ils y nomment des laïques qui sont leurs créatures. 4° La constitution de Chlothaire II de 614 reconnaît l'élection de l'évêque par le peuple. « Au cinquième concile d'Orléans, l'Église avait reconnu le droit de confirmation du roi ; ici le roi reconnaît le droit du peuple. » Cette constitution resta en vigueur jusqu'à la mort de Dagobert ; après cette époque, les grands sont les maîtres ; au nom du roi, ils choisissent l'évêque et prient seulement le peuple de le recevoir. « *Suppliciter postulamus, ut instituere dignemini illustrem virum illum.* » (Marculfe, I, 7.)

Telles sont les principales idées développées par M. Hauck. Peut-être cherche-t-il trop à distinguer, et ses nuances sont parfois si délicates qu'on a peine à les saisir. Pour la première subdivision, M. Hauck n'a pas réussi à nous convaincre que Clodovech a toujours été fort respectueux du droit. Pourquoi donc attacher tant d'importance à des anecdotes que nous racontent des écrits postérieurs, la *Vita Maximini*, la *Vita Eptadii*, la *Vita Vedasti* ? Dans les développements que l'auteur donne sur la deuxième et troisième période, il y a des remarques très fines et

des observations très justes, encore qu'à notre avis Gontran soit trop loué et Bruuechilde trop maltraitée. Nous ne croyons pas que la concession faite par Chlothaire II ait eu une importance aussi grande que le veut M. Hauck. Le concile de Paris venait de décider qu'aucun évêque ne pourrait être consacré s'il n'avait été élu par les com provinciaux, le clergé et le peuple de la cité. Le roi admet l'élection populaire; mais il ajoute : *Si persona condigna fuerit, per ordinationem principis ordinetur*; ce qui est assez peu grave, bien que le roi s'érige en juge du mérite du candidat; mais il ajoute encore : *Certe si de palatio cligitur, per meritum personae et doctrinae ordinetur*. Par là le roi se réserve le droit d'envoyer directement dans le diocèse comme évêque quelque officier de son palais; il s'engage seulement à ne choisir que des officiers vertueux et instruits¹. Par suite de cette réserve, qu'y a-t-il de changé à l'état antérieur?

En somme, le travail de M. Hauck est intéressant. L'auteur connaît à fond les sources et la bibliographie de son sujet; l'ouvrage est fait avec grande conscience, on voudrait seulement des conclusions plus nettes.

Ch. PFISTER.

La glossa Pistoiese al Codice Giustiniano tratta dal manoscritto capitolare di Pistoia con una introduzione dell' avvocato Luigi CHIAPPPELLI. Torino, Loescher, 1885. 4 vol. in-4° de 64 pages

La *glose* du Code de Justinien, dite *de Pistoie*, date du commencement du x^e siècle : elle est au nombre de ces rares et précieux documents qui nous permettent d'entrevoir l'état des études juridiques avant l'avènement de l'École de Bologne. Ce texte très court n'a pas par lui-même un grand intérêt : la date qu'il est permis de lui assigner en fait à peu près toute la valeur. M. L. Chiappelli nous donne de ce document juridique une très bonne édition précédée d'une ample introduction, dans laquelle il détermine l'âge probable de la glose et résume clairement et exactement les plus récents travaux tendant à établir la continuité d'une tradition juridique qui reliait la période ancienne à la renaissance du droit romain au moyen âge.

La *glose de Pistoie* est ainsi qualifiée, parce que le manuscrit qui nous l'a conservée appartient au Chapitre de Pistoie : elle était jusqu'à ce jour restée inédite.

Paul VIOLLET.

1. Löning n'a pas compris de la même façon ce paragraphe. Il croit (*Geschichte des deutschen Kirchenrechts*, II, 182, n° 2) qu'il faut entendre : si le peuple choisit un officier du palais, il n'aura pas égard à son haut rang, mais seulement à son mérite. Le mot *eligere* ne peut s'appliquer, selon lui, qu'au peuple. Hauck montre avec raison (note 155) ce que la théorie de Löning a d'excessif. Mais il finit par se rallier à lui (*in der Sache hat er doch Recht*). Chlothaire, par ce paragraphe, aurait accordé au peuple le droit d'élire un homme n'appartenant pas au diocèse.

Le droit du seigneur au moyen âge. Étude critique et historique par le comte Amédée DE FORAS. Chambéry, Perrin, 1886. 4 vol. in-8° de 384 pages.

Il suffit de mentionner cet essai, qui n'a rien d'original. L'analyse en est parfaitement inutile. L'auteur a connu un bon nombre de dissertations publiées en France : je doute qu'il ait eu entre les mains l'ouvrage le plus important qui ait paru sur ce sujet (K. Schmidt, *Jus primae noctis*. Freiburg, 1881); mais il a lu deux comptes-rendus de ce livre; ces lectures (tardives) ont inspiré deux appendices successifs.

Si je prenais en bloc tous les ouvrages « de vulgarisation » sur la question du droit du seigneur, et si, confondant les méchants livres écrits pour prouver l'existence de ce droit et les méchants livres écrits pour la nier, j'essayais de classer dans un ordre de mérite et d'application tous les représentants de cette littérature spéciale, je serais souvent conduit à donner un bon rang aux vulgarisateurs qui ne croient pas au *Jus primae noctis*; ils se sont, en général, donné un peu plus de peine que leurs adversaires; ils ont feuilleté quelques livres; ils ont exprimé çà et là quelques idées vraies; ils ont répété des rectifications utiles et surtout ils ont eu de bien bonnes intentions.

C'est le cas de M. le comte Amédée de Foras. Il a aussi beaucoup d'ardeur, beaucoup de feu; c'est pourquoi il écrit, ce sont ses propres expressions, « à plume abattue. »

Œuvres de Rigord et de Guillaume le Breton, historiens de Philippe-Auguste, publiées pour la Société de l'Histoire de France par M. François DELABORDE. Paris, tome I^{er}, 1882-1885, LXXXIV-334 pages; tome II, 1885, 512 pages in-8°. Prix : 48 fr.

La tâche que s'était donnée M. F. Delaborde était particulièrement délicate; les œuvres de Rigord et de Guillaume le Breton sont éditées depuis longtemps; elles ont été étudiées par la plupart des nombreux savants qui se sont occupés du règne de Philippe-Auguste; à un observateur inattentif, le sujet paraît par suite épuisé. Le nouvel éditeur a su, par un travail opiniâtre de plusieurs années, le rendre tout nouveau; sa préface, les éléments non utilisés qu'il a découverts pour la critique du texte et les notes explicatives dont il l'a accompagné seront d'un grand secours au futur historien de Philippe II, si jamais un homme courageux entreprend cette tâche difficile.

Les ouvrages réunis par M. D. sont au nombre de trois : la *Chronique* de Rigord, celle de Guillaume le Breton et la *Philippide* de ce dernier. Le caractère de ces trois ouvrages est loin d'être le même. Rigord, d'abord panégyriste résolu du prince dont il entreprend l'histoire, ouvre bientôt les yeux et sait voir les défauts de son héros, garantie précieuse d'intelligence et d'impartialité. Guillaume le Breton, au contraire, fami-

lier de Philippe-Auguste, prêtre courtisan, cache avec soin les défauts de ce prince, et ses éloges exagérés sont de nature à donner une faible idée du caractère de l'écrivain.

On a peu de renseignements sur la personne de Rigord, le premier et le meilleur de ces deux historiens, malgré la supériorité littéraire incontestable de son continuateur et émule; tout ce qu'on sait de lui nous est fourni par ses ouvrages. Il était originaire du Midi, M. Delaborde le croit natif d'Alais ou d'Uzès; il naquit entre 1145 et 1150; médecin de profession, il dut séjourner dans le midi de la France jusque vers 1185. Entré peu après à l'abbaye de Saint-Denis en qualité de moine, il put se livrer dans cet asile aux travaux littéraires que les nécessités de la vie lui avaient jusqu'alors interdits. Plein d'admiration pour les vertus et les exploits du jeune roi Philippe, il voulut élever un monument à sa gloire et employa dix ans (1186-1196) à composer un premier essai, embrassant les seize premières années du règne. Découragé par les variations politiques de son héros, il paraît avoir hésité longtemps avant d'achever l'œuvre commencée; il la reprit toutefois et put offrir vers 1200 au prince Louis, plus tard Louis VIII, une seconde rédaction de sa chronique. Dans l'intervalle, il avait rédigé une courte chronique des rois de France, dont une copie a été il y a peu de temps retrouvée à la bibliothèque de Soissons. Enfin il continua, jusqu'en 1206 certainement, peut-être même jusqu'en 1207, à enregistrer les principaux événements dont il eut connaissance.

Rigord est loin d'être un historien méprisable; ses moyens d'information étaient grands pour l'époque; à l'abbaye de Saint-Denis, où il vivait, on connaissait promptement les principaux événements qui se passaient dans le royaume. Ses défauts sont ceux des chroniqueurs de cette époque : crédulité extrême, chronologie imparfaite et style défectueux. Dans ses notes, M. Delaborde rapproche sans cesse le texte de Rigord de celui des autres historiens contemporains, rectifie les fausses dates à l'aide des documents diplomatiques; grâce au nouvel éditeur, la critique de cette source importante sera désormais des plus faciles.

Les ouvrages de Guillaume le Breton sont aujourd'hui au nombre de deux : une chronique en prose et le grand poème de la *Philippide*, qui compte plus de 9,000 vers; il parle également quelque part d'un autre poème intitulé : *Karlotis*, qui est malheureusement perdu. La chronique en prose se compose de deux parties : 1° un abrégé de celle de Rigord; 2° une continuation jusqu'à la mort de Philippe-Auguste en 1223. Dans la première partie, Guillaume le Breton a fait au texte de son prédécesseur de nombreuses additions, — le nouvel éditeur les signale en les mettant entre crochets, — et il a supprimé tout ce qui lui paraissait inutile. La continuation, malgré le parti pris de l'auteur de faire toujours et partout l'éloge de son héros, est une source très importante pour l'étude de cette période de l'histoire de France. Le style en est meilleur que celui de Rigord, et Guillaume le Breton, courtisan assidu de Philippe-Auguste, possédait des moyens d'information qui avaient

fait défaut au premier biographe de ce prince. M. Delaborde étudie dans sa préface les différents manuscrits qui nous ont conservé la chronique en prose, cherche à les classer et démontre qu'il a existé jusqu'à quatre rédactions différentes de l'ouvrage. Il essaie ensuite de déterminer le système suivi par l'auteur dans la supputation des années du règne de Philippe-Auguste; de son argumentation il résulte que G. le Breton n'a point adopté constamment le même, se contentant d'accepter la supputation de Rigord dans l'abrégé et employant un autre calcul dans la continuation. Il nous montre ensuite que de cette chronique on n'a guère connu et employé au moyen âge que la partie personnelle qui, soudée au travail de Rigord, formait une histoire complète du règne de Philippe II.

Le poème de la *Philippide* est publié par M. Delaborde d'après trois manuscrits, conservés à Rome, à Londres et à Paris; il en distingue deux rédactions différentes, la première écrite de 1214 à 1217, la seconde publiée avant la mort de Louis VIII (1226). Le poème n'est à vrai dire que la mise en vers de la chronique en prose, il contient néanmoins quelques faits que celle-ci ne donne pas; de plus, le poète y a inséré nombre de détails pittoresques, de traits de mœurs, de descriptions qui ajoutent à l'intérêt du récit et prouvent qu'il n'était pas aussi médiocre écrivain qu'il se plaît à le dire. Sans doute, le style en est rocailleux et obscur, et il y aurait mauvaise grâce à rapprocher des longs développements pompeux du versificateur du XIII^e siècle les œuvres des grands modèles de l'antiquité; on doit néanmoins reconnaître qu'il avait fait des meilleurs auteurs de l'antiquité, Virgile, Ovide, Lucain, etc., et de ceux de son temps, Pierre Riga, Gilles de Paris, Gautier de Châtillon, une étude approfondie et on a quelque plaisir à retrouver dans ses vers des expressions, des tournures qui rappellent la bonne époque.

La valeur historique de la *Philippide* est d'ailleurs des plus grandes. Les faits les plus importants rapportés par le poète se sont passés sous ses yeux, telle la bataille de Bouvines; d'autres lui ont été rapportés par les principaux acteurs, par des témoins sincères. Plus peut-être encore que dans sa chronique, il s'y montre panégyriste à outrance et ne laisse pas passer une occasion de décerner à Philippe-Auguste les plus flatteuses épithètes; mais, s'il est ainsi parfois amené à fausser la vérité, l'exagération même de ses éloges prouve la grandeur du roi auquel il les décerne et l'impression produite par ses actions sur les contemporains. Assez de documents subsistent pour permettre à l'historien, quelque peu digne de ce nom, d'apporter au brillant tableau tracé par Guillaume le Breton les ombres et les atténuations que réclame l'équité. Tout d'ailleurs dans cette emphase n'est pas également factice. Nul doute, par exemple, que le spectateur de la bataille de Bouvines, le chapelain du roi, n'ait partagé les émotions du combat et l'allégresse de la victoire. On sent dans son récit une émotion sincère et des sentiments personnels.

L'édition de la *Philippide* par M. D. nous a paru très soignée; l'an-

notation se compose des variantes des différents manuscrits et de bon nombre de renvois aux sources contemporaines. Une table complète, renvoyant pour chaque fait aux trois ouvrages, en forme pour ainsi dire la concordance. Comme particulièrement soignés, nous citerons les articles Jean Sans-Terre et Philippe-Auguste, qui constituent une véritable chronique du règne de ces deux princes; les faits sont rangés par ordre chronologique dans chaque article et chaque mention est suivie d'une date. De plus, à chaque renvoi on voit tout de suite si l'on a affaire à un texte de Rigord, de la *Chronique* de Guillaume le Breton ou de la *Philippide*.

Pour conclure, on ne saurait douter que tous les érudits qui consulteront la nouvelle édition de M. D. ne ratifient le jugement de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, qui vient de décerner à ce beau travail une médaille au concours des Antiquités nationales.

A. MOLINIER.

Les Postes françaises. Recherches historiques sur leur origine, leur développement, leur législation, par Alexis BELLOC, sous-chef de bureau au cabinet du ministre des postes et des télégraphes. Firmin-Didot et C^{ie}. Paris, 1886.

La vogue est acquise aux monographies, et l'école de M. Le Play a fait fortune; il n'y a pas lieu de s'en étonner. L'esprit humain s'est avancé pendant ce siècle vers tant de directions diverses, on a agité tant de problèmes, agrandi tant de sciences nouvelles que les études d'ensemble deviennent même inabordables aux hommes instruits, à plus forte raison au gros du public. Aussi la spécialité est-elle devenue nécessaire aux écrivains comme aux lecteurs, et l'on s'en rapporte volontiers, quelquefois avec trop de confiance, aux assertions des gens du métier; c'est que l'on exige d'eux surtout la précision des détails et l'exactitude des indications; on tient à trouver dans l'auteur un guide sûr et pour ainsi dire officiel sur chaque matière.

Ce sont là, en effet, des qualités indispensables et qui se trouvent à un haut degré dans le bel ouvrage que vient de nous donner M. Belloc sur l'histoire des postes françaises; mais il ne s'est pas borné à publier un recueil technique excellent, son livre est de plus l'œuvre d'un lettré délicat, d'un homme qui connaît bien ses auteurs et qui s'en sert à propos. Aussi mille citations heureuses donnent-elles à ce travail d'apparence austère un attrait constant et toute sorte d'ornements inattendus.

La poste! quel sujet de curieuses recherches, mais aussi de désolantes banalités: c'est avec la vapeur et l'électricité une des ressources les plus usées des journalistes aux abois, et il est telle aventure de Sir Rowland Hill que la presse française sert à ses lecteurs trois et quatre fois chaque année. M. Belloc a eu le bon goût, en général, d'éviter ces

lieux communs, et nous imiterons son exemple, nous laisserons également de côté toute la partie administrative et législative de son ouvrage; sans doute elle est complète et très solide, mais elle n'a d'intérêt que pour un public spécial; insistons seulement sur les documents historiques qu'il a su réunir et grouper avec une intelligence peu commune.

On sait que le premier germe d'une organisation postale en France est dû à l'Université de Paris, qui s'est vue dès le début du moyen âge dans l'obligation, morale tout au moins, d'assurer des communications entre ses élèves et leurs parents. Elle établit donc des messagers qui portaient aux familles les effusions de tendresse des étudiants et souvent aussi de pressants appels de fonds dans les moments de détresse (on voit que rien n'est changé sous le soleil depuis six cents ans); ce que l'on sait moins, c'est que ces messagers étaient divisés en deux classes bien distinctes, les grands et les petits. Les *grands* messagers étaient, à Paris même, les correspondants sédentaires des écoliers; c'étaient de gros bourgeois, agissant comme des receveurs des postes dans un certain sens, car c'est chez eux que les écoliers déposaient ou retiraient leurs lettres, leurs argents ou leurs paquets. Seuls, les *petits* messagers étaient chargés du transport effectif des lettres et des colis. Mais ils ne pouvaient prendre qu'un nombre fort limité d'objets à la fois, car ils voyageaient le plus souvent à pied ou dans des barques trainées lentement par des chevaux le long des rivières; aussi leur nom de *nuntii volantes* était-il très certainement inexact, sinon même parfois ironique.

La poste *civile ou laïque* est d'origine plus récente et elle remonte seulement à l'édit connu de Louis XI, du 19 juin 1464. Ce prince ne se préoccupait guère assurément des correspondances particulières et ses intérêts politiques le déterminèrent seuls à créer à son profit exclusif le service des *maîtres coureurs*. Il n'en est pas moins le premier organisateur de l'administration postale et c'est avec raison qu'on a frappé en mémoire de cet événement, qui fit impression, une médaille représentant deux postillons avec la devise ambitieuse : « *Qui pedibus volucres ante irent cursibus auras.* » Ce service des courriers de cabinet, car c'est le vrai nom qu'il convient de leur donner, prit peu de développement sous Charles VIII et Louis XII, mais il acquit de l'importance sous François I^{er}, à Paris notamment, où la charge lucrative de maître de poste de la grande ville fut donnée par le roi à son bouffon Brusquet, plus heureux, on le voit, que son prédécesseur Triboulet, tel du moins que nous l'a dépeint dans *le Roi s'amuse* notre grand poète Victor Hugo.

Quoi qu'il en soit, ce Brusquet, devenu, grâce à ses saillies, valet de la garde-robe, valet de chambre du roi, puis maître de la poste, possédait à la fois plus de cent chevaux, nous dit Brantôme, et « pour ce, en ses titres et qualités, il s'intitulait capitaine de cent *chevaux-légers*. Je vous assure qu'ils étaient bien légers en toutes façons, tant de la graisse, dont ils n'étaient guère chargés, que de la légèreté à bien courir et marcher... » On prétend que ce joyeux compère, dont Brantôme nous conte

plus d'un tour, finit par se faire huguenot, ce qui lui attira force désagrémens, mais le fait n'est pas bien prouvé.

Cinquante ans plus tard, un autre roi de France qui, lui aussi, aimait à rire, Henri IV, nommait à son tour contrôleur général des postes Guillaume Fouquet, seigneur de la Varenne, commissaire des guerres et capitaine du château d'Angers, personnage important qui était entré dans la vie avec un emploi beaucoup plus modeste, celui de cuisinier de la sœur du roi, Catherine de Bourbon; sa faveur était due, assurément, à maintes démarches officieuses et galantes qu'il remplissait en qualité de porte-manteau du Béarnais, ce qui faisait dire à Madame : « La Varenne ! tu as plus gagné à porter les poulets de mon frère qu'à plumer les miens. »

Tout ceci n'est que le côté plaisant de la poste, mais ces créations d'offices pour des favoris n'avaient point grand danger tant que la poste restait la chose personnelle et privée du souverain. Les sujets n'avaient ni à en profiter ni à en pâtir.

Il faut arriver jusqu'à Louis XIII et à Richelieu pour trouver enfin un établissement sérieux et un service régulier mis à la disposition du public. Le cardinal restera dans l'histoire comme le vrai créateur de la poste aux lettres dans le sens où nous l'entendons aujourd'hui. En effet, c'est seulement depuis 1622 que les courriers partirent chaque semaine à jour fixe pour toutes les grandes villes de France, et deux fois par semaine à partir de 1630. C'est en 1627 que fut établi le service des articles d'argent et du transport des valeurs; en 1629, que les fonctionnaires furent astreints à expédier par la poste leur correspondance officielle. Désormais, la voie était ouverte à tous les progrès, et Louvois, dont on grandit souvent le rôle en cette matière, a seulement donné au service des postes une organisation plus parfaite et une plus vaste étendue.

Au surplus, Louvois, administrateur, n'a droit qu'à des éloges et l'on peut dire que, proportion gardée, il montra comme surintendant des postes un esprit aussi ferme et aussi élevé qu'en qualité de secrétaire d'État de la guerre. Au point de vue politique, sa conduite prête à plus de critiques, et je n'en citerai qu'un exemple. C'était en 1668, la guerre de Franche-Comté allait éclater, le prince de Condé était à Dijon avec son armée toute prête, et le gouvernement redoutait des indiscretions fâcheuses sur les intentions du roi. Pour les éviter, Louvois, d'accord avec M. le Prince, se décida à supprimer sous main les courriers à destination de cette province.

La correspondance qu'échangèrent à ce propos les deux hommes d'État est à lire en entier dans M. Belloc; voici quelques lignes qui en donnent le ton : Louvois au prince de Condé, le 27 janvier 1668 : « L'ordinaire de Dijon, qui partit hier de Paris, a été volé *par mon ordre* auprès de Villeneuve-Saint-Georges. Les paquets de lettres *seront* rapportés la nuit de mardi à mercredi matin dans la boîte de la grande poste par un homme inconnu. »

Quoi qu'il en soit, Louvois n'en reste pas moins un grand ministre dans l'ordre des idées postales. On lui doit l'organisation du service international; c'est lui qui signa la première convention de ce genre avec les princes de La Tour et Taxis, pour l'Allemagne, et avec les directeurs ou courriers-majors des postes espagnoles en Italie. C'est lui encore qui en 1672 établit la ferme des postes, adjugée à Lazare Patin, le premier fermier général, pour une somme de 1,700,000 livres par an, plus quelques charges accessoires.

Nous ne pouvons que renvoyer le lecteur au livre que nous analysons pour toute la fin du règne de Louis XIV et celui de Louis XV; notons seulement au passage, sous la Régence, à la date du 14 avril 1719, pendant la surintendance du marquis de Torcy, la suppression définitive des privilèges postaux de l'Université de Paris, qui, tout en s'amoin-drissant, avaient continué à fonctionner parallèlement à la poste royale, depuis plus de deux siècles. L'Université reçut une indemnité convenable et remercia le Régent par un discours latin fort élégant dû à la plume du recteur, le célèbre Rollin.

Sous Louis XVI, nous voyons, au début, l'influence bienfaisante de Turgot s'étendre sur la poste comme sur tout le reste, non seulement dans les détails du service, mais dans l'ordre politique lui-même, et c'est sans doute à cette influence qu'est dû le fameux arrêt du conseil d'État du 18 avril 1775, proclamant l'inviolabilité du secret des lettres avec une force qui n'a jamais été dépassée.

On en trouvera le texte complet dans le livre de M. Belloc; toutefois, je ne résiste pas au plaisir de citer le passage suivant :

« 1^o Considérant Sa Majesté que des lettres interceptées ne peuvent jamais devenir la matière d'une délibération, que tous les principes mettent la correspondance secrète des citoyens au nombre des choses sacrées dont les tribunaux comme les particuliers doivent détourner leurs regards, le roi, en son conseil, ordonne qu'il sera procédé extraordinairement contre les auteurs, fauteurs et complices de l'interception desdites lettres. »

Il semble que cet arrêt ait inspiré Mirabeau, lorsque, dans un cas analogue, à la suite d'une saisie de lettres, il disait à l'Assemblée constituante, le 25 juillet 1789 :

« Un procédé si coupable n'aurait pas même une excuse et l'on dirait de nous en Europe : En France, sous le prétexte de la sûreté publique, on prive les citoyens de tout droit de propriété sur les lettres, qui sont la production du cœur et le trésor de la confiance. Ce dernier asile de la liberté a été impérieusement violé par ceux mêmes que la nation avait délégués pour assurer tous ses droits, car l'Assemblée nationale a déclaré qu'elle ferait servir à ses jugements des communications équivoques et surprises qu'elle n'a pu se procurer que par un crime. »

On sait que Robespierre parla dans un sens contraire en invoquant l'éternelle raison d'État, le plus dangereux de tous les sophismes, et que son dernier mot fut celui-ci : « Les ménagements pour les conspirateurs

sont une trahison pour le peuple; » l'assemblée vota l'ordre du jour.

L'histoire de la Révolution passe ensuite sous nos yeux, pleine d'intérêt et de vie, même à ne l'envisager qu'au point de vue postal; ici les citations seraient innombrables, si l'on voulait tout dire, mais il faut se borner.

Le fait suivant est peu connu, je crois : le 26 septembre 1793, la Convention nationale décrétait, sur la motion du girondin Buzot, l'ami de M^{me} Roland, que « désormais les directeurs et contrôleurs des postes seraient nommés par le peuple. » Le ministre de l'intérieur, qui était précisément Roland lui-même, protesta courageusement par une note qui est à lire : « Quelle sera la garantie, disait-il, de l'exactitude et de la fidélité des directeurs envers des chefs qui n'ont plus sur eux aucune espèce d'ascendant? L'ensemble de l'administration des postes est une mécanique savante dont les premiers rouages sont à Paris, dont le pivot doit être unique. Dès que vous établissez de l'indépendance entre les parties, vous détraquez la machine et vous ne pouvez plus combiner ses résultats... Ce décret rompt l'unité du gouvernement dans cette partie intéressante, il y porte le trouble et la désorganisation. J'ai dû le dire, je remplis un devoir et je le fais sans hésiter. »

Néanmoins, la Convention passa outre et les receveurs des postes furent élus pendant quelques années.

Un peu plus tard, quand la patrie fut déclarée en danger, les employés des postes de dix-huit à vingt-cinq ans furent appelés aux frontières. On ne savait comment les remplacer. La Convention décida le 17 septembre 1793 que leurs places seraient données pendant leur absence à leurs parents. J'ignore quel fut le résultat de cette application retournée de l'hérédité des charges.

Quant aux saisies de lettres, on sait qu'elles furent fréquentes à cette époque; on avait ajourné à la paix l'application des principes, et l'on voyait partout des ennemis de la Révolution. M. Belloc cite un certain nombre de faits relatifs à la confiscation des correspondances des émigrés, de Louis-Philippe, duc de Chartres, avec son père, Philippe-Égalité. Une surveillance était exercée jusque sur les lettres des Jacobins les plus exaltés.

L'un d'entre eux, Jullien de Paris, arrière-grand-père de M. Édouard Lockroy, le ministre actuel, avait été envoyé en province par le comité comme *excitateur de l'esprit public* avec des pouvoirs très étendus. En passant à Nantes, le jeune homme (il avait vingt ans) trouva sans doute l'esprit public trop excité et les noyades de Carrier l'indignèrent; il écrivit au comité pour demander le rappel du proconsul. Carrier intercepta sa lettre et fit arrêter Jullien, il voulait le faire fusiller. « Je te tiens, disait-il, tu ne m'échapperas pas. » Jullien se défendit par un discours classique à la façon de Tite-Live, et Carrier, sensible sans doute aux belles-lettres ou plutôt par crainte de Robespierre, le laissa partir sans encombre.

Citons encore, sous le premier empire, le service d'estafettes à franc-

étrier créé pour Napoléon par le comte de Lavalette, directeur général des postes. L'empereur avait un service d'informations d'une étonnante rapidité pour l'époque : il lui fallait à peine une semaine pour adresser des dépêches officielles à Milan et recevoir les réponses; quinze jours de Paris à Naples et retour, et la poste le suivait avec une précision merveilleuse à travers toute l'Europe, de Bayonne à Vienne, de Madrid à Varsovie et à Tilsitt.

Ses exigences étaient extrêmes, et l'on n'a pas oublié le jour mémorable où il fit ramener en poste de Bayonne à Paris deux ou trois régiments de sa garde.

Pendant le blocus continental, Napoléon eut aussi à s'occuper de la poste; il faisait saisir toutes les correspondances à destination ou en provenance de l'Angleterre. Mais il ne s'en tenait pas là; dans sa haine de la perfide Albion, il écrivait de Posen à M. Gaudin, le 1^{er} décembre 1808, de saisir toutes les lettres écrites en anglais ou simplement *par des Anglais*. C'était assurément une mesure d'une exécution difficile, mais il insiste sans cesse sur ce point dans sa correspondance avec le prince Eugène, le maréchal Mortier, le ministre de la police Fouché.

Je voudrais dire un mot encore de la poste pendant les Cent jours et du rôle joué à cette époque par Lavalette, dont le procès et la dramatique évasion sont restés dans toutes les mémoires; mais je dois m'arrêter et laisser aux lecteurs le plaisir de suivre avec l'auteur le développement rapide de l'institution postale en France depuis la Restauration et cette belle loi des 3-10 juin 1829, qui établit le service des postes de deux jours l'un dans toutes les communes, jusqu'aux réformes fondamentales de ces dernières années, auxquelles M. Cochery a justement attaché son nom.

Je le répète, l'ouvrage de M. Belloc n'a pas seulement sa place marquée dans la bibliothèque des hommes spéciaux, mais il s'adresse encore aux amis de l'histoire et à tous les esprits cultivés. Ils trouveront à le lire autant d'agrément que de profit.

René DE LABOULAYE.

Alfred STERN. — **Abhandlungen und Aktenstücke zur Geschichte der preussischen Reformzeit, 1807-1815.** Leipzig, Duncker et Humboldt, 1885. 4 vol. in-8°, VIII-440 p.

Je n'ai pas à faire connaître M. Stern aux lecteurs de cette revue. Ils ont pu apprécier par eux-mêmes la sûreté de sa science, la sagacité de ses critiques, l'excellente méthode de son exposition et le parfait esprit historique qui anime ses écrits. Ils retrouveront toutes ces qualités dans le présent volume. Il n'est point une simple réunion d'articles publiés à diverses époques sur des sujets différents. C'est une suite d'études qui se rattachent toutes à un même objet, l'histoire des réformes intérieures de la Prusse au commencement de ce siècle. Le des-

sein primitif de M. S. était, et, fort heureusement, il n'y a point renoncé, d'écrire une histoire suivie de cette période. La complexité et la lenteur inévitable des recherches l'ont obligé d'ajourner l'exécution de cet ouvrage d'ensemble. Il nous en donne des fragments, qui tous, en eux-mêmes, présentent un véritable intérêt de nouveauté. Je m'attacherai à signaler particulièrement ceux qui sont faits pour nous intéresser davantage. C'est le cas du premier : *La chute du baron de Stein en 1808 et le Tugendbund* (p. 3-44). M. Fournier, dans son récent volume : *Historische Studien und Skizzen*, Leipzig, 1885, a touché un des points que M. Stern s'est attaché à dégager, à savoir l'erreur commise par la plupart des historiens français sur les rapports prétendus de Stein et du Tugendbund. Stein n'en a point été le fondateur, il s'y est même montré hostile, mais il a cru pouvoir en tirer parti, ce qui explique la méprise des agents français, et par suite celle des historiens qui se sont servis de leurs rapports. M. Stern nous fait pénétrer dans les cabales qui se formaient contre Stein en Prusse même, dans le monde politique et à la cour. Cette partie de son travail est fort utile à connaître : on est toujours trop porté à considérer les choses par masses et à supprimer les transitions. De même qu'il était nécessaire de rechercher dans la prospérité de l'État de Frédéric les causes d'une décadence prochaine, il faut suivre dans la période de relèvement les traces du mal qui tend à disparaître et se rendre compte des difficultés qui arrêterent longtemps les réformateurs. Les documents (en français) qui sont joints à cette étude contiennent (p. 32) une esquisse rapide, mais saisie sur le vif, de Davout. Les trois pièces qui suivent ont été publiées ici même (XXIV, p. 310-311, et XXVI, p. 302). La niaiserie des jugements des contemporains et en particulier des Autrichiens sur Stein, son œuvre et le Tugendbund, mérite d'être signalée. — II. *Documents pour servir à l'histoire de l'année 1809*. Il s'agit des efforts faits par l'Autriche et les patriotes prussiens pour entraîner Frédéric-Guillaume dans la guerre contre la France (p. 45-62). — III. *La mission du colonel de Steigentesch à Königsberg, en 1809* (p. 64-90). On s'est posé souvent la question de savoir ce qui serait arrivé si, dans cette crise de 1809, la Prusse s'était décidée à agir. Le savant et ingénieux biographe anglais de Stein, M. Seeley, croit qu'il en serait sorti avec l'indépendance de l'Europe, l'établissement du régime constitutionnel en Prusse. Ces hypothèses, la seconde surtout, semblent assez hasardées par elles-mêmes; il paraîtra plus difficile de les soutenir après avoir lu les pièces que publie M. Stern et les dispositions de la cour de Prusse en ce temps-là. C'est le rapport d'un officier autrichien chargé d'une mission secrète auprès de Frédéric-Guillaume. — IV. *Le plan d'anéantissement de la Prusse d'après le prétendu mémoire de Champagny, du 16 novembre 1810*. Ce « prétendu rapport » a été allégué et tenu pour authentique par plusieurs historiens : MM. Häusser, Ranke, Duncker. M. Stern démontre, avec autant d'érudition que d'esprit, que cette pièce était apocryphe. Il en publie le texte (p. 104) avec celui d'une « prétendue »

instruction de St-Marsan (p. 109). Les preuves fournies par M. Stern et tirées de nos archives de Paris sont péremptoires. Il n'en appert pas moins que la pièce a été composée par un homme au fait de la politique et communiquée au gouvernement prussien. Le plus piquant de l'aventure, c'est le nom du faussaire : Esménard, l'auteur de la *Navigation*, « poète de beaucoup de talent, dit un Allemand contemporain, mais homme de plaisir, sans principes, qui s'était fait par besoin intrigant et instrument de police. » La postérité n'a pas ratifié la première partie de ce jugement; les pièces publiées par M. Stern confirment trop la seconde¹. Quant aux motifs qui l'ont dirigé dans cette affaire, ils demeurent obscurs. Est-ce le simple besoin d'argent? Il fallait en être bien pressé pour risquer si gros jeu. Je me demande si un censeur impérial, chef d'une division à la police, se serait risqué à encourir la colère redoutable du souverain pour quelques écus. Il a d'ailleurs travaillé sur des pièces authentiques, et s'il y a ajouté des invraisemblances qui trahissent sa fabrication (voir par ex. p. 100-101), il n'y a pas moins apporté une certaine habileté de main. Il est donc permis de douter qu'il ait agi de son propre mouvement. On peut soupçonner que cet « agent, » puisque police il y a, aurait joué, dans une certaine mesure, le rôle provocateur. Supposez que la diplomatie secrète de Napoléon ait voulu tâter le terrain à Berlin, voir jusqu'où y allaient la terreur, la crédulité, la déférence, s'assurer qu'on n'y couvait point de desseins hostiles et tâcher de les surprendre dans quelque mouvement d'imprudencé ou de passion, aurait-elle procédé autrement? Je ne voudrais pas affirmer, à priori, que ce poète, collaborateur de Fouché et de Savary, n'ait pas été dans cette affaire aussi officieux qu'il le fut dans celle du pamphlet contre Czernichef, qui tourna si mal pour lui peu de temps après. — V. *Sur la mission de Scharnhorst à Vienne en 1811*. Cette mission secrète avait pour but d'éclairer la Prusse sur les dispositions de l'Autriche à son égard pour le cas où elle serait réduite à la guerre avec Napoléon (p. 119-172). — VI. *La question de Constitution en Prusse, 1807-1815* (p. 145-223). — VII. *L'édit du 11 mars 1812 sur les Juifs* (p. 227-262). Ces deux études sont, par l'exposé de M. Stern et par les pièces qu'il produit, d'un grand intérêt pour l'histoire intérieure de la Prusse. — VIII. *La Prusse et la France, 1809-1813*. Cette étude composée de pièces inédites reliées par un texte précis et clair, est connue en grande partie des lecteurs de la *Revue* qui ont eu la primeur (t. XXIV, 308 et suiv.; XXV, p. 82 et suiv.) de plusieurs des documents qu'elle contient. Toutefois, textes et pièces forment ici un ensemble plus complet et un tableau plus étendu. Il sera tout à fait nécessaire de s'y reporter, et l'on perdrait beaucoup à s'en tenir à la première ébauche de ce solide travail.

Albert SOREL.

1. Voir sur Esménard et son rôle de censeur le curieux ouvrage de M. A. Welschinger, *la Censure sous le premier Empire*, Paris, 1882.

SEELEY. **A short history of Napoleon the first.** Londres, Seeley, 1886. 4 vol. de xvi-336 p. in-8°. — ROPES. **The first Napoleon.** Boston, Houghton et C^o, 1886. 4 vol. de 343 p. in-8°.

M. J. R. Seeley vient de faire paraître un nouveau livre qu'il a intitulé : *Une courte histoire de Napoléon I^{er}*, afin de bien montrer que son intention n'a pas été de recommencer, à son point de vue, un travail semblable à ceux de Thiers et de Lanfrey. Il a d'ailleurs soin de nous dire que ce n'est pas de ces deux historiens si opposés qu'il s'est inspiré dans un sens ou dans l'autre, pas plus qu'il n'a été consulter les documents contemporains où Napoléon est surtout envisagé comme homme. C'est, ajoute-t-il, « parce que j'ai étudié pendant nombre d'années l'époque napoléonienne, dans beaucoup de pays et à toutes sortes de points de vue, que j'ai écrit ce livre sur Napoléon I^{er}. » M. Seeley est, en effet, l'auteur de deux ouvrages : *la Vie et l'époque de Stein*, et *l'Expansion coloniale de l'Angleterre*, où il s'est occupé tout spécialement, dans le premier des révolutions produites en Allemagne par les guerres napoléoniennes, dans le second des rapports de la France et de l'Angleterre pendant cette même période.

Pour en revenir à l'ouvrage actuel, M. Seeley l'a divisé en deux parties bien distinctes. Dans la première, il retrace à grands traits la prodigieuse carrière du conquérant et de l'homme d'État, et cette partie de son livre, qui n'apporte en somme au sujet aucun document nouveau, présente en elle-même peu d'intérêt. Il n'en est pas de même de la seconde, qui est une sorte de dissertation sur le rôle qu'a joué Napoléon dans l'histoire de son pays et dans celle du monde. Celle-ci se divise à son tour en deux autres parties. De la première, où il considère la part qu'ont eue les circonstances dans la carrière de Napoléon, il y a bien peu de chose à dire, car c'est en grande partie la répétition de choses qui ont déjà été dites. Il est bon toutefois de répéter avec M. Seeley qu'il ne faut pas imputer à Napoléon seul la politique de conquêtes et d'annexions violentes qu'il a pratiquée sur une si grande échelle. Suivant la remarque fort juste de M. Stubbs, — un des illustres compatriotes de M. Seeley, — *les guerres qui se font au moyen âge pour des droits se font dans les temps modernes pour des intérêts*, comme cela eut lieu notamment pendant tout le xvii^e siècle. Lorsque Napoléon devint le chef de la France, les partages de la Pologne venaient de s'accomplir, et de nombreuses annexions avaient déjà été faites par la France républicaine. Le principe des nationalités n'avait pas encore vu le jour, et Napoléon, à cet égard, ne fit qu'imiter l'exemple des grands potentats qui l'avaient précédé, Frédéric, Joseph et Catherine.

Abordant ensuite ce que nous pouvons appeler l'œuvre personnelle de Napoléon, celle qu'il conçut et qu'il exécuta lorsqu'il n'eut plus à compter en France avec d'autre pouvoir que le sien, c'est-à-dire après le 18 Brumaire, la première question que se pose M. Seeley est celle-ci : « Quel était son plan ? » Il y répond en commençant par repousser l'idée courante que, cédant alors à ses instincts militaires, Napoléon ait envisagé toute une série de guerres et de conquêtes qui eurent pour

point de départ la rupture de la paix d'Amiens. M. Seeley fait remarquer qu'il n'était pas du tout de son intérêt d'engager en même temps la guerre avec l'Angleterre et les États du continent, et que, s'il avait eu réellement à cette époque la pensée de fonder un empire continental, il aurait tout fait pour rester dans de bons rapports avec l'Angleterre. Or, la guerre avec les États du continent ne commença que deux ans après cette rupture, et encore eut-elle l'apparence d'une guerre provoquée bien plutôt par ces États que par Napoléon lui-même. En réalité, son plan n'allait pas au delà de la conquête ou de l'abaissement de l'empire britannique. Seulement, comme il s'était rendu compte dès le début des difficultés de l'entreprise, il se préparait en cas d'insuccès à envahir l'Allemagne, ainsi que cela semble résulter d'une lettre écrite par Talleyrand vers cette époque. L'empire napoléonien, tel qu'il fut fondé de 1805 à 1807, n'était donc qu'un *pis aller* (ce sont les propres expressions de M. Seeley); ce que Napoléon voulait former avant tout, c'était une coalition universelle contre l'Angleterre. C'est là l'idée favorite de M. Seeley, et il la résume dans cette phrase qui termine son jugement sur la politique extérieure de Napoléon : « Tous les maux qu'il a fait endurer à la France et à l'Europe par sa soif insatiable de conquêtes n'ont pas eu pour cause quelque grandiose conception du bien public ou un désir sans cesse renaissant de gloire personnelle; il n'avait d'autre but que de terminer la grande querelle avec l'Angleterre qui avait occupé tout le xviii^e siècle, de venger et réparer les pertes que la France avait faites au Canada, dans les Indes et sur toutes les mers. »

Qu'elle soit juste ou non, cette théorie a au moins le mérite de la simplicité. La seule chose qu'on puisse regretter, c'est que l'auteur ne paraisse pas toujours fidèle à son propre système, et qu'à côté des nombreux passages de son livre où il l'a si nettement tracé, il y en ait d'autres qui s'en écartent assez pour jeter quelque confusion dans l'esprit du lecteur. Quant à la politique intérieure de Napoléon I^{er}, les opinions de M. Seeley sont loin d'être aussi précises; il décerne à son personnage tour à tour l'éloge et le blâme, sans exprimer d'ailleurs à cet égard aucune vue vraiment originale.

Presque en même temps que le livre de M. Seeley paraissait de l'autre côté de l'Océan un autre livre sur Napoléon I^{er}. Cet ouvrage qui a pour auteur M. Ropes est une étude sur la carrière politique et militaire du grand conquérant. Il ne faut pas s'attendre à y trouver des documents nouveaux, et l'auteur repousse lui-même une pareille prétention. Tout ce qu'il y faut chercher c'est donc la manière dont Napoléon a été jugé par un historien américain.

M. Ropes commence par montrer quels bienfaits sont résultés, pour les pays voisins de la France, de l'extension des idées de la Révolution française. Il se base ensuite là-dessus pour légitimer la prépondérance de l'influence française sur tous les pays situés à l'ouest de l'Elbe et de l'Adriatique, influence bien préférable pour les peuples qui les habitaient à celle des trois grandes monarchies militaires de l'est de l'Europe. Aussi, toutes les guerres que fit Napoléon dans ce but se trouvent

justifiées dans le livre de M. Ropes, d'autant plus que, jusques et y compris la campagne de 1809, Napoléon se trouvait en réalité l'attaqué. Malheureusement, il en est à peu près de même pour cette fatale expédition de 1812 qui aurait pu cependant, elle, être évitée, si l'empereur avait voulu se contenter des immenses résultats qu'il avait déjà obtenus. M. Ropes ne nous parle d'ailleurs que fort peu de sa lutte avec l'Angleterre et des conséquences qu'elle eut sur la politique. Pour lui, les véritables fautes ne commencent qu'en 1813, lorsque Napoléon ne voulut pas, moyennant le léger sacrifice des provinces illyriennes, empêcher l'Autriche de prendre part à la coalition, lorsqu'il refusa plus tard la limite du Rhin, lorsqu'il joua en un mot les destinées de la vraie France, celle qu'il avait reçue en dépôt, pour garder les limites de son empire. Nous n'avons pas parlé de la guerre d'Espagne, parce que, celle-ci, M. Ropes la condamne en principe et sans restriction aucune. Il fait très bien sentir quelle faute c'était de vouloir imposer une domination étrangère à un peuple qui, bien différent du peuple allemand chez lequel les mots d'unité et de patrie étaient alors à peu près inconnus, avait au contraire derrière lui une longue et glorieuse histoire, et qui était d'ailleurs satisfait de son état social et politique malgré ses imperfections.

Quant à la politique intérieure de Napoléon, elle trouve presque toujours dans M. Ropes un approbateur convaincu. Il n'en saurait être autrement de la grande œuvre de réorganisation à laquelle Napoléon se consacra après son avènement au Consulat. Mais on pourrait croire qu'en sa qualité de citoyen de la grande Confédération américaine, c'est-à-dire d'un pays qui put jouir de la liberté aussitôt qu'il fut appelé à l'existence, M. Ropes condamne l'établissement de l'empire. Or, il n'en est rien ; M. Ropes affirme que la France d'alors n'était pas mûre pour un gouvernement libre, et que, ce qu'elle désirait et ce qu'il lui fallait avant tout, c'était un gouvernement fort, capable de lui assurer la plupart des grandes conquêtes de la Révolution. Hâtons-nous toutefois d'ajouter que M. Ropes ne fait qu'effleurer cette question, sur laquelle il y aurait tant à dire. Par contre, il s'occupe assez longuement de l'arrestation du duc d'Enghien, qu'il tient à faire passer comme très légitime s'il était acquis pour Napoléon que le duc conspirait ou se préparait à profiter de complots dirigés contre sa personne ; pour les irrégularités commises au cours du procès et quant à l'exécution de la sentence, il cherche à prouver que la faute doit en être principalement imputée à l'ignorance des officiers qui en avaient été chargés.

Nous n'avons qu'un mot à dire sur la partie de ce livre qui touche aux opérations militaires proprement dites. Toutes les campagnes de Napoléon y sont résumées et examinées avec plus ou moins de détails. La plus étudiée est celle de 1815 où l'auteur, après avoir passé en revue les principales opinions émises en France et à l'étranger, s'attache surtout à démontrer que, nonobstant quelques fautes commises par l'empereur, toute la responsabilité du désastre de Waterloo doit retomber sur le maréchal Grouchy.

G. LEFEBVRE.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

1. — **Revue des Questions historiques.** 1886, 1^{er} oct. — Abbé DELARC. Le pontificat de Nicolas II, 1059-1061 (expose les mesures prises au synode de 1059 pour rétablir la discipline et les bonnes mœurs dans l'Église). — Le R. P. PRAMPAIN. La conspiration des Poudres, 1603-1606 (refait le récit du complot à l'aide de documents nouveaux; cherche surtout à dégager la responsabilité du Père Garnett, provincial des Jésuites en Angleterre. Il ne fut dans le complot ni chef ni complice. Il en connut l'existence assez longtemps à l'avance, déconseilla l'entreprise, mais n'y trempa pas). — Abbé ALLAIN. L'œuvre scolaire de la Révolution. Les débats des Conseils du Directoire (établit, à l'aide d'un grand nombre de discours, dont plusieurs prononcés par des républicains authentiques, qu'en oct. 1795 l'instruction publique était dans l'état le plus déplorable; que la loi du 3 brumaire an IV ne put être appliquée que très imparfaitement; que rien ne fut fait par les assemblées du Directoire pour améliorer cette législation vicieuse; que la situation de l'enseignement populaire en l'an VII était inférieure à celle qu'aurait léguée l'ancien régime). — SCIOUT. Pie VI, le Directoire et le grand-duc de Toscane (raconte les tribulations du pape qui, chassé de Rome et réfugié dans la Chartreuse de Florence, ne cessa d'y être persécuté par les agents du Directoire; ceux-ci s'ingénierent pour faire du grand-duc leur complice, puis ils le forcèrent d'abdiquer et le pape retomba entre leurs mains). — Abbé DOUAI. Une Histoire des attaques contre les livres saints (à propos de l'ouvrage de M. Vigoureux : les Livres saints et la critique rationaliste). — LECESTRE. La règle du Temple (d'après l'édition de M. de Curzon pour la Soc. de l'Hist. de France). — L'abbé U. CHEVALIER. La tactique au xiii^e s. (approuve les conclusions de M. Delpech). — D. d'AUSSY. La faction du Cœur navré, épisode des guerres de religion, 1573 (on a attribué à Catherine de Médicis le dessein de s'emparer de la Rochelle par trahison. Un complot aurait été formé par des catholiques rochelais, qui signèrent leurs lettres d'un cœur navré d'une épée. En réalité, la cour n'imagina rien de pareil; le complot est imaginaire; une dénonciation anonyme et conçue dans les termes les plus vagues en atteste seule l'existence. M. d'Aussy ne dit pas pourquoi ce rien produisit tant d'effet; il accuse le fanatisme des ministres et du maire. Un an après la Saint-Barthélemy, ne pouvait-on craindre légitimement un nouvel attentat de la cour? Ainsi s'expliquent l'émotion des Rochelais, la condamnation à mort des prétendus conjurés et l'adhésion de la ville à la ligue des Malcontents). = Bulletin bibliographique : *Brunengo*. La cronologia

biblico-assira (excellent). — *Hergentræther*. Histoire de l'Église, trad. par l'abbé Bellet, t. III (le traducteur a ajouté des notes et des dissertations utiles à l'ouvrage original). — *Pillet*. Les martyrs d'Afrique (bonne étude critique sur le martyre de Félicité et de Perpétue). — *Bazy*. Vie du vénérable Jean de La Barrière, abbé et réformateur de l'abbaye des Feuillants (œuvre édifiante). — *Allain*. La question d'enseignement en 1789, d'après les cahiers (excellent). — *Lecoy de la Marche*. La chaire française au moyen âge (nouvelle édition remaniée de ce très intéressant ouvrage). — *B. de Lacaze*. Astafort en Agenais (bon).

2. — Bibliothèque de l'École des chartes. T. XLVII. 1886, 4^e livr. — E. LEFÈVRE-PONTALIS. Étude sur le chœur de l'église de Saint-Martin-des-Champs à Paris (élevé entre 1130 et 1160). — PÉLICIER. Voyage des députés de Bourgogne à Blois, 1483 (publie : 1^o la narration de ce voyage; 2^o le procès-verbal de l'élection des députés aux états généraux, élection qui eut lieu à Beaune le 12 déc. 1483; 3^o le texte du mandat qui leur fut donné par l'assemblée de Beaune). — F. AUBERT. Les huissiers du Parlement de Paris, 1300-1420 (nomination, gages, fonctions; suivi de pièces justificatives). — P. FOURNIER. Un adversaire inconnu de saint Bernard et de Pierre Lombard; notice sur un ms. provenant de la Grande-Chartreuse (cet inconnu est un abbé de Provence, très savant, et qui s'est proposé de démontrer comment il fallait interpréter le dogme de la Trinité; il a écrit son ouvrage entre 1180 et 1190. Il raconte, avec des détails nouveaux, le concile de Reims où fut condamné l'évêque de Poitiers, Gilbert de la Porée, en 1148). — BOURNON. De l'enceinte du faubourg méridional de Paris antérieure à celle de Philippe-Auguste. = Bibliographie : *Weale*. Bibliographia liturgica (excellent répertoire des missels du rite latin qui ont été imprimés depuis 1475). — *P. de Fleury*. Inventaire des meubles existant dans les châteaux de la Rochefoucauld, de Verteuil et de la Terne en 1728. — *Sandret*. Charte française de Joinville, 20 juillet 1268 (relative au règlement de la succession de Jean de Chalon, beau-père d'Alix de Méranie, comtesse de Bourgogne).

3. — Revue critique. 1886. N^o 37. — *Lieblein*. Gammelægyptisk Religion, populært fremstillet (3^e et dernière partie d'un excellent travail de vulgarisation). — *Torr*. Rhodes under the Byzantines (bon; mais l'ouvrage n'est pas dans le commerce). — *Stein*. Herodoti historiae (édition remaniée et abrégée de celle de 1869; elle mérite néanmoins d'arrêter l'attention). — *A. de Lantenay*. L'Oratoire à Bordeaux (bon). = N^o 42. *Hildebrand*. Wallenstein und seine Verbindungen mit Schweden (publie des lettres qui ne laissent aucun doute sur les projets de W. et sur ses négociations secrètes avec les Suédois pendant les années 1631-1633). — *Gadcke*. Wallensteins Verhandlungen mit den Schweden und Sachsen, 1631-34 (à l'aide de documents publiés par M. Hillebrand et de documents trouvés par lui, traite définitivement le sujet : quatre fois depuis 1631, Wallenstein s'est abouché secrètement avec les enne-

mis qu'il était chargé de combattre: mais les Suédois eux-mêmes finirent par ne plus croire à ses propositions. Il est tombé victime de ses propres fourberies). = Variétés : Müntz. La bibliothèque du Vatican sous les papes Nicolas V et Calixte III (expose les vicissitudes de cette collection fameuse, dont Nicolas V doit être considéré comme le véritable fondateur). = N° 43. *Droysen*. Bernard von Weimar (très remarquable pour le fond et pour la forme). = N° 44. *Jullien*. Les professeurs de littérature dans l'ancienne Rome et leur enseignement, depuis l'origine jusqu'à la mort d'Auguste (bon). — *Tougaard*. L'hellénisme dans les écrivains du moyen âge, du vi^e au xii^e s. (montre qu'il y eut à cette époque en Occident plus de gens sachant le grec qu'on ne l'admet d'ordinaire). — *Bourelly*. Cromwell et Mazarin; la bataille des Dunes (excellent). — *Yorck von Wartenburg*. Napoleon als Feldherr (fin de la seconde partie: campagnes de 1809 à 1815; beaucoup d'observations très intéressantes). = N° 45. *Willems*. Les élections municipales à Pompei (trésor d'érudition, de recherches, de vues fines et ingénieuses). — *Lefort*. Salaires et revenus dans la généralité de Rouen au xvii^e s. (fournit d'utiles détails statistiques). — *Winter*. Hans Joachim von Zieten (bonne biographie d'un des meilleurs généraux de cavalerie de Frédéric II, le « roi des hussards, » mort le 27 janv. 1786). = N° 46. *Uri*. Un cercle savant au xvii^e s.: François Guyet, 1575-1655 (recherches très consciencieuses). = N° 47. Variétés : CLERMONT-GANNEAU. Notes d'archéologie orientale; n° 28: Hippos de la Décapole (doit être identifié à Sousya, entre Fik et Kalat-el-Hosn; Sousya est la forme arabe du sémitique Soûsitha qui a pour radical soûs = cheval). = N° 48. *Albanès*. Histoire des évêques de Saint-Paul-Trois-Châteaux au xiv^e s. (refait entièrement sur ce point l'histoire de l'église de Saint-Paul publiée en 1710 par le P. Boyer de Sainte-Marthe, qu'a suivie le *Gallia Christiana*. Ce dernier compte 16 évêques pour le xiv^e s.; l'abbé A. prouve qu'il n'y en a eu que 10). — *J. de Vivie*. Un cadet en 1792: Charles de Cornier (publie les lettres de ce jeune noble qui combattit avec enthousiasme pour la liberté et trouva la mort devant l'ennemi).

4. — **Bulletin critique**. 1886, 15 oct. — *Maspero*. Histoire ancienne des peuples de l'Orient. 4^e édit. (blâme le changement de certains noms propres, rectifie quelques traductions de textes assyriens, reproche à l'auteur le mépris qu'il montre pour l'histoire juive et pour les livres sacrés des Juifs. Reconnaît d'ailleurs que l'ouvrage est des plus importants). — *Granjean*. Le registre de Benoit XI (cette publication prouve que Benoit XI s'est résolument efforcé de calmer les passions allumées par la lutte entre Philippe le Bel et Boniface VIII; quant à la rédaction même des bulles, on remarque qu'elles continuent d'être savamment rythmées comme à l'époque antérieure). = 1^{er} novembre. *Mowat*. Remarques sur les inscriptions antiques de Paris (excellent). — *Schneider*. Die bischœflichen Domkapitel (livre clair et précis, incomplet en ce qui concerne la France. Une lacune grave: l'auteur n'explique pas comment l'élection des évêques, qui, au xi^e s. encore, se

faisait « electione populi et cleri, » a été au XII^e s. attribuée au seul chapitre. Pour l'époque moderne, l'auteur ne donne de renseignements précis que pour l'Allemagne). = 1^{er} déc. *Simson*. Die Entstehung der pseudoisidorischen Fälschungen in Le Mans (la collection canonique d'Isidore Mercator, autrement dit les Fausses décrétales, a pour auteur le même faussaire à qui l'on doit encore les faux *Capitula* d'Angilram et la collection des faux capitulaires de *Benedictus Levita*. La même préoccupation a dicté ces trois ouvrages : celle de faire triompher les prétentions de l'évêque du Mans sur le monastère de Saint-Calais. — Il y a dans le livre de M. S. beaucoup de points essentiels qui ne sont point traités ; mais il a mis hors de doute la seule question étudiée par lui). — *Kurth*. Les origines de la civilisation moderne (œuvre d'un libéral et d'un chrétien, d'un enthousiaste et d'un érudit ; de là son caractère propre. L'auteur ne cherche pas les emprunts faits par le monde issu des invasions aux institutions romaines. Il considère avant tout les effets produits par le christianisme. Charlemagne est son héros ; il le glorifie dans l'ensemble et le rabaisse dans le détail. Livre inégal, écrit non sans parti pris, mais d'une inspiration élevée et d'un réel intérêt). = Variétés : Les dernières publications du syllogue de Constantinople.

5. — Journal des Savants. 1886, oct. — B. SAINT-HILAIRE. État actuel de l'Inde ; 3^e article. — R. DARESTE. Recherches sur quelques problèmes d'histoire ; 2^e art. (étudie les chapitres du livre de M. F. de Coulanges sur le régime des terres en Germanie et sur la marche germanique ; conteste l'interprétation de l'auteur sur le titre *De migrantibus* de la Loi salique, où il est certainement question de biens communaux. Il est en outre inexact de dire qu'on ne trouve aucune trace de la marche germanique avant le XII^e s. ; on en trouve au contraire autant qu'on veut. Il n'y a donc pas eu, du VII^e au XII^e s., que des usages communs, il y a eu aussi des propriétés communales). — M. COLLIGNON. Voyage archéologique en Lycie et en Carie (analyse l'ouvrage de MM. Benndorf et Niemann sur le voyage du commandant prince Wrede). = Nov. HAURÉAU. Le catalogue des mss. de la Mazarine (analyse le t. I^{er} de ce *Catalogue*, dû à M. A. Molinier, dont il loue, en termes des plus flatteurs, la science et le soin).

6. — Le Livre. 1886, 10 oct. — JAUMART DE BROUILLANT. Histoire de Pierre du Marteau. Bibliographie des livres portant l'adresse « à Cologne, chez Pierre de Marteau. » XVII^e et XVIII^e s.

7. — Polybiblion. 1886, 4^e livr. — *Jungmann*. Dissertationes selectae ad historiam ecclesiasticam. T. VI (Boniface VIII et les Templiers ; les papes à Avignon et le grand schisme ; les conciles de Constance, de Bâle et de Florence ; l'état de l'Église à la fin du XV^e s. Livre savant et impartial, pas toujours assez approfondi). — *Gams*. Series episcoporum ecclesiae catholicae quotquot innotuerunt a B. Petro apostolo. Supplementum ad an. 1870-1885 (supplément et rectifications ; le P. Gams

voudrait qu'on publiât tous les 15 ans un pareil supplément). — *Souhart*. Bibliographie des ouvrages sur la chasse, le vénerie et la fauconnerie publiés ou composés depuis le xv^e s. (très soigné; on souhaiterait plus de détails sur les livres manuscrits). = Variétés : G. MASSON. La collection Wilkinson (analyse le t. I du Catalogue of sir Gardner Wilkinson's collection of Egyptian, greek, etruscan and roman antiquities, given by him to Harrow School). = Nov. W. Wright. The empire of the Hittites (excellent; a prouvé que les Héthéens ou Hittites n'étaient pas de race sémitique). — *Pastor*. Geschichte der Päpste seit dem Ausgang des Mittelalters. Bd. I (ce 1^{er} vol. ne contient encore que les préliminaires de l'ouvrage; il a été rédigé avec le plus grand soin d'après les sources originales. On regrette que l'auteur n'ait pas donné l'itinéraire des Papes, dont il retrace l'histoire avec tant de science). — *Jurien de la Gravière*. Doria et Barberousse (curieux et suggestif, bien qu'un peu décousu, comme tous les ouvrages du savant amiral). — *A. d'Avril*. Négociations relatives au traité de Berlin et aux arrangements qui ont suivi, 1875-1886 (remarquable de science, de clarté et d'impartialité). — *Audiat*. Notice sur le collège de Saintes, 1571-1850, par P. Stan. Moufllet (intéressant). — *Vingtrinier*: Soliman-Pacha (colonel Sève), généralissime des armées égyptiennes, 1820-60 (bon; mais pourquoi le critique dit-il que nous ignorons en France jusqu'au nom du colonel Sève? Nos précis d'histoire contemporaine ne l'ont pas oublié).

8. — Le Curieux. T. II. 1886, oct. N° 33. — Les enfants naturels du duc de Berry; suite. — Les Carnot. — La mort de Marie-Louise (reste encore entourée d'un mystère impénétrable). — Les pairs de France; suite. — La dernière des Mazarins (Madame de Monaco; pièce constatant le suicide de son second mari). — La postérité de M^{me} Roland. — Les Cathelineau (état des membres de la famille au 8 déc. 1824). = N° 34. Nov. Les enfants naturels de Louis XV (l'auteur se lamente de n'avoir pu retrouver que vingt-trois de ces enfants. Il parle ici du marquis de Luc et de ses descendants). — Le premier mariage du duc de Berry (les neuf enfants de M^{me} de Charette, fille d'Amy). — La postérité de M^{me} de Sévigné. — Les Cavaignac. — Blanqui (son fils, ses frères et sœurs). — Danton (actes de naissance de ses enfants du premier lit). = N° 35. Les enfants naturels de Louis XV (fils né de M.-A. Martin, qui avait épousé Jean Ribes, de Toulouse. Il naquit en 1750 et fut enregistré comme étant né des œuvres de ses parents légaux. Il fut avocat au Parlement de Paris). — Le premier mariage du duc de Berry. — Les pairs de France; suite.

9. — La Révolution française. 1886, 14 oct. — LHULLIER. Liste annotée des députés à la Constituante pour les bailliages de Meaux, Melun, Nemours et Provins, précédée d'un coup d'œil sur l'assemblée provinciale de l'Île-de-France, et la convocation des états généraux. — ROBINET. Encore Fabre d'Églantine (son mariage avec Marie-Nicolle Gadin à Strasbourg en 1779. La préface « historique » de la *Corres-*

pondance amoureuse, faussement attribuée à Fabre, est pleine de men-songes).

10. — Revue de l'histoire des Religions. T. XIV, n° 2. Sept.-oct. 1886. — A. RÉVILLE. L'empereur Julien; fin (la faute capitale de Julien, c'est qu'après avoir promis de se conduire en libéral, il fut entraîné par sa passion théologique à gouverner en réactionnaire).

11. — Nouvelle Revue historique de droit français et étranger. 1886, sept.-oct. — PONSINET. Le droit celtique dans la pièce intitulée : Causes de la bataille de Cnucha (plusieurs points sont à remarquer dans ce texte : chez les Irlandais, la propriété foncière était en principe collective; enterrer les morts dans un endroit est une manière de s'en assurer la propriété; chacun pouvait se faire justice à soi-même ou recourir à un juge; le meurtrier devait à la famille du mort le prix du corps, égal à sept femmes esclaves ou à vingt et une bêtes à cornes, et le prix de l'honneur qui variait suivant l'importance du personnage). — Abbé GUILLAUME. Coutumes embrunaises des XIII^e et XIV^e siècles (consignées sur un rouleau de parchemin des archives communales de Guillestre; publiée le texte latin de quatre de ces coutumes).

12. — Revue générale de droit de la législation et de la jurisprudence. 1886, 5^e livr. — G. DE LAPOUGE. Étude sur la nature et sur l'évolution historique du droit de succession. 2^e article.

13. — Mélanges d'archéologie et d'histoire (École française de Rome). VI^e année, fasc. 3-4. Avril 1886. — Ch. DIEHL. Le monastère de Saint-Nicolas de Casole près d'Otrante (un ms. grec du XIII^e s. conservé à la bibliothèque de l'Université de Turin provient de l'abbaye; il fournit de précieux renseignements sur ce couvent grec, un des plus considérables de l'Italie méridionale, et qui eut un rôle glorieux dans l'histoire de l'hellénisme). — DURRIEU. Études sur la dynastie angevine de Naples. Le *Liber donationum Caroli I* (après l'expédition de Conradin, Charles I^{er}, effrayé par les défections qui avaient mis en péril sa couronne et sa vie, traita la noblesse napolitaine avec une extrême sévérité; de nombreuses confiscations enrichirent le domaine du roi; enfin, il attira beaucoup de chevaliers français dont il voulut s'entourer comme d'une armée permanente. A ces feudataires nouveaux, comme aux anciens qu'il avait épargnés, Charles I^{er} imposa l'obligation stricte du service militaire : vingt onces de revenu annuel entraînaient le service d'un chevalier, ou bien on devait se libérer à prix d'argent. Il fallait donc connaître exactement le revenu des terres, les mutations, etc. C'est dans ce but qu'a été rédigé le *Liber donationum*. Ce ms., aujourd'hui très mutilé, a été exécuté en 1273 par les soins de Joczolino della Marra, « maître rational » ou maître des comptes de Charles d'Anjou; il contient des additions postérieures par un des trois trésoriers du château de l'Œuf en 1277, Guillaume Boucel, de Paris. Il contient un grand nombre de noms de la chevalerie française du XIII^e s. L'auteur

en donne une liste en appendice). — LE BLANT. De quelques sujets représentés sur des lampes en terre cuite de l'époque chrétienne. — DELISLE. Virgile copié au x^e s. par le moine Rahingus (ce moine a été prévôt du monastère de Flavigni à la fin du ix^e s. ou dans les premières années du x^e. Outre ce ms. de Virgile, il a encore copié les épîtres de saint Paul, avec gloses, qui forment aujourd'hui le n^o 79 des mss. d'Orléans. Les deux volumes sont d'excellents modèles à recommander pour l'étude des genres d'écriture adoptés en Bourgogne sous les successeurs de Charles le Chauve). — P. DE NOLHAC. Inventaire des mss. grecs de Jean Lascaris. — L. DUCHESNE. Un mot sur le *Liber pontificalis* (discute avec Waitz le classement des mss. et certaines corrections apportées au texte). — PROU. Monnaie de Polémon II, roi de Pont. — ALBANÈS. La chronique de Saint-Victor de Marseille; suite. Fin dans le 5^e fascicule. — LE BLANT. Note sur une mosaïque découverte au palais Farnèse. = Fasc. 5. Juillet 1886. PÉRATÉ. La mission de François de Sales dans le Chablais; documents inédits tirés des archives du Vatican. — ESMEIN. Quelques renseignements sur l'origine des juridictions privées (tirés de la correspondance de Sidoine Apollinaire et de Symmaque). — AUVRAY. Notice sur le ms. Ottobonien 2966 et principalement sur le cartulaire de N.-D. du Bourgmoien, de Blois, qui y est contenu (ce cartulaire contient 104 pièces de 1123 à 1248). — ÉM. LANGLOIS. Le rouleau d'Exultet de la bibliothèque Casanatense (*l'exultet* est l'hymne qui se chante le samedi saint pour la bénédiction du cierge pascal. En Italie, il a souvent été copié sur des rouleaux de parchemin écrits en caractères lombards et ornés de miniatures disposées en sens inverse du texte; les assistants pouvaient ainsi voir les peintures au fur et à mesure que le diacre, du haut de l'ambon, déroulait le volume en le lisant. Ces miniatures sont d'un grand intérêt pour l'iconographie, pour l'histoire du costume et pour l'histoire de l'art). — L.-G. PÉLISSIER. Les amis d'Holstenius (publie plusieurs lettres adressées par Lucas Holstenius, bibliothécaire des Barberini, à Ch. de Montchal, évêque de Toulouse, ou par ce dernier à Holstenius).

14. — Bulletin de correspondance africaine. 4^e année. 1885, fasc. 5 et 6. — R. BASSET. Recueil de textes et de documents relatifs à la philologie berbère. — A. LE CHATELIER. In Salah; suite (constitution sociale et politique; situation et rôle politique; situation commerciale. Ses rapports avec Tombouctou). — R. BASSET. Les mss. arabes des zaouïas d'Aïn Madhi, Temacin, Ouargla et Adjadja.

15. — Revue de géographie. 1886, oct. — LEVASSEUR. L'Australie; suite. Nouvelle Zélande. — A. DE GERANDO. Szegszárd (Hongrie) et ses environs; notes de voyage. — DESCHAMPS. Un colonisateur du temps de Richelieu: Isaac de Razilly (heureuse expédition de Razilly en Acadie en 1632-37). = NOV. DRAPEYRON. Une application de la géographie à l'étude de l'histoire: Jeanne d'Arc et Philippe le Bon (en quelques pages concises et lumineuses, Quicherat, dans ses *Nouveaux aperçus*, a

dit, il y a longtemps, ce qui fait le fond même de la thèse soutenue ici comme une nouveauté). — L. DESCHAMPS. Mémoire du chevalier de Razilly à Mgr l'illustrissime cardinal de Richelieu, 1626. — Deux pièces relatives à Jean de Béthencourt et à Gadifer de la Salle.

16. — Revue de l'Art français. 1866, n° 9. — Ch. GINOUX. Georges de la Chapelle, peintre en titre de la ville de Caen; son séjour et ses travaux à Toulon, 1638. — A. DE MONTAIGLON. Pigalle; la statue de Voltaire, 1770. — TOURNEUX. Un salon de peinture à Montpellier en 1784. = N° 10. Marquis DE CHENNEVIÈRES. Artistes normands du XVII^e et du XVIII^e s.; fin.

17. — Le Spectateur militaire. 1886, 15 oct. — Les luttes de la Serbie pour conquérir son indépendance; 21^e art.; 22^e art. le 1^{er} nov. (combat de Méhana). = 1^{er} déc. E. DE LA BARRE-DUPARCO. Précis des campagnes de 1812 à 1814; extraits des souvenirs inédits du général Jomini par Ferd. Lecomte, colonel fédéral suisse; suite le 15 déc. — A. DE ROCHAS. Mémoire de la guerre sur les frontières du Dauphiné et de la Savoie de 1742 à 1747; 2^e art. (l'auteur est le marquis de Saint-Simon, aide de camp sous le prince de Conti. Il a été imprimé en 1770 à Amsterdam); suite le 15 déc.

18. — Revue des Deux-Mondes. 1886, 15 oct. — Souvenirs du duc DE BROGLIE : le ministère du 11 août. — FUSTEL DE COULANGES. Le domaine rural chez les Romains. 2^e article : les divers modes de tenure, la vie de château (la tenure servile est un fait relativement nouveau dans la société romaine; on ne saurait dire à quelle époque elle s'est établie; le serf est sans doute un ancien esclave dont l'existence a été changée par le seul fait que le maître l'a laissé cultiver un lot de terre, et qu'il est resté fixé au sol. Les serfs « casés » existèrent donc à côté des anciens esclaves. Quant à l'affranchi, il demeurait, lui aussi, dans la dépendance du maître; légalement libre, il restait le sujet d'un autre homme. Le colon est libre de sa personne, mais rivé au sol qu'il cultive. Le colonat est un lien, non entre un maître et un serviteur, mais entre un homme et une terre. A côté de ces diverses catégories de tenure servile, le fermage libre persiste. Le domaine rural comprend donc deux parties : celle qu'occupent les petits tenanciers, celle que cultive le groupe servile. L'intendant administrait tout le domaine; des tenures, il recevait les redevances; sur la part réservée, il dirigeait les travaux). = 1^{er} nov. ROTHAN. Les relations de la France et de la Prusse de 1867 à 1870. 8^e art. : l'Allemagne et l'Italie à la fin de 1867; la question romaine, la conférence (Mentana avait rétabli le prestige de l'empereur en Italie; il avait montré sa force en présence de l'anarchie politique qui déchirait la péninsule; il eût fallu profiter de ce succès pour régler sur-le-champ la question romaine. Le pape n'aurait pu refuser de nouveaux sacrifices à celui qui venait de le sauver; mais on n'agit pas. Napoléon préféra tout remettre en question en convoquant un congrès européen. Le projet échoua, et laissa l'Italie mécontente de

notre intervention, plus décidée que jamais à rentrer dans Rome malgré nous). — 9^e art., le 15 nov. : la Prusse et la conférence; la question romaine au Corps législatif (quand M. Rouher eut déclaré à la tribune que *jamais* la France ne laisserait l'Italie s'emparer de Rome, l'alliance de l'Italie fut perdue pour nous et gagnée par la Prusse; c'est alors que M. de Bismark se montra très zélé pour la conférence, certain que la France n'y ferait rien, après s'être lié les mains). = 1^{er} déc. E. RENAN. Les origines de la Bible. La Loi, 1^{re} partie (du « Livre de l'alliance » et de la rédaction nouvelle de la Loi dans la 18^e année de Josias ou Deutéronome; comparaison de ces deux codes. L'auteur de cette seconde loi est sans contredit Jérémie, bien qu'il n'y soit nommé nulle part. Le Deutéronome fut attribué à la révélation faite par Jahvé avant le passage du Jourdain, comme l'ancienne loi avait été attribuée à la révélation de Jahvé sur le mont Horeb).

19. — **Le Correspondant.** 1886, 10 oct. — THUREAU-DANGIN. Une crise de politique extérieure : la question d'Orient, 1839-1841; 2^e partie : le traité du 15 juillet 1840; 3^e partie : la guerre en vue, le 25 oct. = 25 oct. L. DE BEAULIEU. Blancs et noirs dans l'Amérique du Nord. — L. DE LA BRIÈRE. Deux châteaux historiques : Bourbilly, Epoisses.

20. — **La Nouvelle Revue.** 1886, 1^{er} nov. — GAGNIÈRE. Cagliostro et les francs-maçons devant l'Inquisition, 1789-1791 (condamné à la détention perpétuelle après avoir, par ses révélations, compromis nombre de personnes de la plus haute aristocratie, Balsamo, comte Cagliostro, dut faire amende honorable, puis fut enfermé au couvent de San-Leo; il y mourut en 1795. L'année suivante, les Français prenaient le couvent et le faisaient sauter après avoir délivré les derniers prisonniers de l'Inquisition. Dans tout son procès, comme dans sa vie, Cagliostro s'est montré le plus habile des imposteurs).

21. — **La Controverse et le Contemporain.** 1886, 15 oct. — ALBERT DU BOIS. Une seconde revanche de la liberté religieuse sur le tombeau d'un martyr (ce martyr est Thomas Becket). — ABBÉ HAMARD. L'archéologie préhistorique et l'antiquité de l'homme; suite. — ALLARD. Les chrétiens sous Claude le Gothique, 268-270 (une persécution eut lieu sous ce règne, mais toute locale, restreinte à Rome et aux environs; elle ne fut pas commandée par l'empereur, tout entier à la lutte contre les barbares et la Germanie). — MGR RICARD. L'abbé Maury avant 1789; suite. — R. P. VAN DEN GHEYN. La science des religions; essai historique et critique; suite. = 15 déc. ABBÉ FILLION. L'authenticité du 4^e évangile. — ABBÉ CHAPON. MGR Dupanloup. — ABBÉ DUCROST. Considérations générales sur l'époque du bronze.

22. — **Revue politique et littéraire.** 1886, 24 et 30 avril. — P. JANET. Les déclarations des droits de l'homme en Amérique et en France (montre que les Américains ont, eux aussi, fait précéder leur constitution d'une déclaration abstraite et théorique des droits de l'homme; elle est dans la déclaration d'indépendance votée en juil-

let 1774 et dans le préambule de plusieurs constitutions d'états particuliers). = 8 mai. L. SAY. Les impôts démocratiques du XIV^e au XVI^e s. à Florence. = 22 mai. ERN. DESJARDINS. Épigraphe et antiquités romaines : Léon Renier. — LAFFITTE. Le mouvement de la population dans les campagnes, d'après M. H. Baudrillart. = 5 juin. GUST. D'EICHTHAL. La déclaration des droits de l'homme et l'Être suprême (l'appellation d'*Être suprême* a été mise à la mode par Voltaire et Rousseau. En l'introduisant dans la déclaration des droits, les hommes de 89 ont inauguré, en remplacement du catholicisme apostolique et du catholicisme du moyen âge, un catholicisme nouveau et vraiment universel. C'est un des plus grands faits de l'histoire religieuse de l'humanité). = 10 juillet. M. PELLET. Paul-Louis Courier et Mathieu de Lesseps à Livourne en 1808 (publie quelques lettres inédites de Courier à Lesseps, alors consul de France à Livourne). = 31 juillet. G. DEPPING. La première exposition à Paris en 1798; son histoire. = 11 août. ALF. RAMBAUD. Français et Russes, d'après MM. Pingaud et Daudet. = 21 août. BOISSIER. Les fouilles archéologiques à Rome; les rues du Forum et la tribune aux harangues. = 4 sept. M. PELLET. Napoléon à l'île d'Elbe, 3 mai 1814-26 févr. 1815 (estime que, si Napoléon put quitter l'île, ce fut avec la connivence des Anglais. Article intéressant). = 2 oct. COIGNET. Le second mariage de la maréchale de Montéjan, 1540. = 16 oct. A. BARINE. Les livres sacrés de la Chine. Le Li-Ki, ou règles du cérémonial. = 30 oct. MARQUIS D'HERVEY DE SAINT-DENIS. Les doctrines religieuses de Confucius et l'école des lettrés en Chine. = 13 nov. CH. LÉVÊQUE. Le mysticisme au XII^e s. : Hugues de Saint-Victor, d'après M. Hauréau.

23. — Annales de l'École libre des sciences politiques. 1886. N^o 4. — PIGEONNEAU. La politique coloniale de Colbert (cette politique n'a pas été systématique. Elle s'est inspirée avant tout des circonstances et des intérêts du pays. Le monopole n'a jamais été pour lui qu'un moyen; sauf l'exclusion des étrangers, il n'a été pour rien dans ce qu'on devait appeler plus tard le Pacte colonial. Il a eu sur le rôle des colonies, sur leur régime intérieur, sur leurs relations avec la métropole, des idées plus élevées, plus larges et plus justes que ceux qui l'avaient précédé et surtout que ceux qui lui succédèrent. Enfin, bonne ou mauvaise en théorie, sa politique a réussi). — FAUCHILLE. L'union monétaire latine; son histoire. — VICOMTE HENRI BEGOUEN. La Prusse et l'Église catholique de 1815 à 1870. — F. AUBURTIN. Étude sur l'histoire de l'impôt foncier en France jusqu'en 1789; suite (les impôts directs et la taille sous Louis XIV et sous Louis XV; Louis XVI et les réformes financières. Analyse de la loi du 1^{er} déc. 1790).

24. — Bibliothèque historique du Lyonnais, publ. par MM. C. et G. GUIGUE. N^o 3. — La fête des merveilles (cette fête nautique, à la fois religieuse et populaire, qui a subsisté à Lyon jusqu'à la fin du XIV^e s., remonte au paganisme; on doit y voir survivre la célébration de

la fête de la Fortune). — La mort civile en Forez en 1293 (parmi les peines dont le comte de Forez se réserve l'application dans un acte de cette époque sont énumérés : « Mors tam naturalis quam civilis, ultimum supplicium et membrorum mutilatio »). — Les clés du cloître de Saint-Just (document de 1316). — Un reliquaire de Saint-Just au xiv^e siècle (Pierre de Verzelay reconnaît avoir reçu la matière nécessaire audit reliquaire). — Notes pour servir à l'histoire des anciennes familles du département de l'Ain (Berchod-Bergier).

25. — Bulletin d'histoire ecclésiastique. 1886, sept.-oct. — Abbé PARADIS. Églises romanes du Vivarais : Bourg-Saint-Andéol. — ROMAN. La congrégation de la Sainte-Pénitence et les maisons hospitalières du Briançonnais en 1238. — Abbé FILLET. Histoire religieuse de Pont-en-Royans, Isère.

26. — Revue historique et archéologique du Maine. T. XX, 2^e livr. 1886, second semestre. — HUCHER. Sceaux de Philippe de Luxembourg, évêque du Mans. — CHARDON. Nouveaux documents sur les comédiens de campagne et la vie de Molière; fin (cette étude appelle l'attention de tous les Moliéristes). — MOULARD. Marguerite Corbin, dame de Sougé-le-Ganelon; fin.

27. — Annales de Bretagne. 2^e année, t. II. N^o 1. — A. DUPUY. Les épidémies en Bretagne au xviii^e s.

28. — Revue de l'Agenais. 1886, livr. 9 et 10. — J. DE BOURROUSSE DE LAFFORE. État de la noblesse et des vivant noblement de la sénéschaussée d'Agenois, 1717; suite des gentilshommes. — LAUZUN. Les couvents de la ville d'Agen avant 1789; ch. IV : les Cordeliers ou Frères mineurs; suite. — THOLIN et BENOUVILLE. Le château de Madaillan près d'Agen; suite : Madaillan et ses seigneurs au moyen âge.

29. — Revue de Gascogne. 1886, nov. — LAVERGNE. Les chemins de Saint-Jacques en Gascogne (routes qui menaient à Compostelle; chapitre de l'histoire des pèlerinages qui, au moyen âge, conduisaient les Français hors de France). — PLIEUX. Le carmel de Lectoure; suite. — Abbé DUCROC. Les curés de Garbiey au xvii^e s. — COUTURE. André Navagero et le Tasse à Bayonne. — T. DE LARROQUE. Testament de Jean de Pardaillan, seigneur de Gondrin, et lettres d'Antoine-Arnaud de Pardaillan, marquis de Montespan et d'Antin, 1616-1647. = Déc. J. DE CARSALADE DU PONT. Le véritable auteur du *Voyage à Jérusalem* du baron de Montault (Jean de Beletesta, écuyer, seigneur de Lupvielle ou Lupbielle, paroisse du diocèse d'Auch, voisine d'Aubiet. Le nom a été transformé en Labinelle). — PLIEUX. Le carmel de Lectoure; suite. — Abbé DUCROC. Les curés de Garbiey au xviii^e s.; suite. — GARDÈRE. Le collège de Condom sous les Oratoriens; suite.

30. — Revue africaine. 1886, juillet-août. — LE CHATELIER. Les Madaganat; 3^e art. — FÉRAUD. Notes historiques sur la province de Constantine. Les Ben-Djellab, sultans de Touggourt; 28^e art. — GUIN.

Quelques notes sur les entreprises des Espagnols pendant la première occupation d'Oran, x^e s. de l'hégire (1509-1608).

31. — Société nationale des Antiquaires de France. Séance du 3 novembre 1886. — M. COURAJOD établit qu'en 1465 il existait des émaux peints en Italie et que la source de cette industrie se retrouve dans les procédés des verres églomisés ou verres peints. Il met ensuite sous les yeux de ses collègues quelques émaux français du xv^e siècle conservés au musée de Poitiers, l'un d'eux représente un personnage du xv^e siècle, avec un costume identique à ceux de Charles VII et de Juvénal des Ursins dans les tableaux de Jean Fouquet au Louvre. — M. Germain BAPST insiste sur l'importance du document que M. Courajod vient de mettre en lumière, mais il ne croit pas que l'on puisse voir l'origine de l'émaillerie des peintres dans la verrerie, mais bien au contraire dans l'émaillerie de basse taille.

32. — Académie des sciences morales et politiques. *Séances et travaux.* Compte-rendu. Tome XXVI, oct. 1886. — BAUDRILLART. Les populations agricoles de la Vendée; suite en nov. = Nov. Ad. FRANCK. Rapport sur le prix Bordin (le sujet proposé consistait en un examen critique des systèmes compris sous le nom général de philosophie de l'histoire. Le prix a été décerné à M. Hatzfeld). = Déc. CHÉRUÉL. Valeur historique des Mémoires de Louis XIV (ajoute à ce qu'avait déjà dit M. Dreyss des détails inédits tirés de la correspondance de Chapelain et des notes de Colbert. Relève les erreurs et omissions des *Mémoires* pour les premières années du règne personnel de Louis XIV, surtout en 1661 et en 1662. Il ne faut se servir de ce document qu'avec précaution). — HÉMENT. Le sol de Paris et de la France au point de vue de l'unité du pays. Son rôle dans la civilisation. — R. DARESTE. L'ancien droit des Perses.

33. — Académie des inscriptions et belles-lettres. *Comptes-rendus des séances de 1886.* Avril, mai, juin. — Lettres de M. Edmond LE BLANT (sur les découvertes d'antiquités et d'inscriptions faites à Rome et en Italie). — M. DE VOÛÉ. Note sur une inscription bilingue de Tello (contient le nom d'Hadadnadinakhi, qui est sans doute celui d'un roi de la Characène). — Ph. BERGER. Rapport sur quelques inscriptions araméennes inédites ou imparfaitement traduites du British Museum. — Ern. DESJARDINS. Note sur la pierre de l'église de Philippeville (donne le texte d'une inscription latine composée de trois distiques, en mémoire de la martyre Digna; c'est l'évêque Navigius qui la fit graver). — CAGNAT. Lettre relative à une inscription découverte dans la ruine de Ksar-Lemsa (gravée en l'honneur d'un P. Mummius Saturninus, sacerdos provinciae Africae; elle prouve qu'à Ksar-Lemsa se trouvait un municiple nommé Furnis. On y avait déjà trouvé une inscr. qui donnait au même endroit le nom de Limisa. Ce texte nouveau permet d'éclairer la question des deux Zama). — SCHLUMBERGER. Une nouvelle monnaie royale éthiopienne (monnaie d'or du négus Kaleb, roi d'Aksum, con-

quérant de l'Yémen au VI^e siècle). — CASTAN. Les arènes de Vesontio et le square archéologique du canton nord de Besançon. — MOWAT. Explication d'une marque monétaire du temps de Constantin (la marque X, IIS, doit se lire : decima (pars) sestericii; elle se trouve sur des monnaies de bronze de petit module frappées sous Constantin le Grand, ayant pour légende : Iovi conservatori. et pour type Jupiter debout avec une victoire dans la main). — BAPST. Sur la provenance de l'étain dans le monde ancien (il n'y a jamais eu de mines d'étain dans le Caucase; ce n'est donc pas là qu'on a pu en chercher; pour l'Indoukouch, rien non plus ne le prouve. Les Chaldéens, Sidoniens, Troyens, ont tiré sans doute l'étain de la presqu'île de Malacca. C'est plus tard seulement qu'on le trouva en Angleterre). — BARBIER DE MEYNARD. Rapport sur une nouvelle mission accomplie par M. Basset en Algérie, à la recherche des dialectes berbères. — Aug. NICAISE. Sur deux petits monuments de l'art antique découverts dans la Champagne. — PALLU DE LESSERT. Lettre à M. II. de Villefosse sur la position de Rusuccurium (il y a eu deux Rusuccurium : 1^o la colonia Rusuccuriana,auj. Taksept; 2^o le municipium Rusuccuritanum, auj. Tizirt). — Abbé DUCHESNE. Lettre à M. Delisle au sujet de la découverte des chartes byzantines à Bari (cf. *Rev. hist.*, XXXI, 485). — M. DE NADAILHAC. Mémoire sur les trépanations préhistoriques. — MASPERO. Procès-verbal de l'ouverture des momies de Ramsès II et Ramsès III. — WAILLE. Note relative à des fouilles exécutées à Cherchell en mai 1886 (quelques sculptures et mosaïques, pas d'inscriptions). — ARBOIS DE JUBAINVILLE. Le *fundus* et la *villa* en Gaule (ces deux termes sont corrélatifs. *Fundus* est la portion du sol qui forme une exploitation du sol appartenant à un propriétaire déterminé; *villa* est le groupe des bâtiments où le propriétaire du *fundus* se loge, et qui servent à l'exploitation. Une *villa* sans terrain est dite : *aedificium*. Il n'y avait pas de *villae* ni de *fundi* en Gaule à l'époque de la conquête. César ne parle que d'*aedificia*; la propriété rurale était encore collective. Le *fundus* et la *villa* sont d'origine romaine et remontent à Auguste. Des noms de lieu en *-acus* et en *-iacus*). — HEUZEY. L'architecture chaldéenne, d'après les découvertes de M. de Sarzec. — SCHÉFER. Mémoires de l'émir Ousâma (annonce le texte arabe de ces mémoires, publié par M. Derenbourg. Ils sont du XII^e s.). = *Séances*. 1886, 1^{er} oct. — M. CASATI continue la lecture de son mémoire sur la *gens* romaine et ses origines étrusques. La gentilité provenant du nom de famille, et le nom de famille étant d'origine étrusque, la *gens* romaine a trouvé son origine en Étrurie. = 8 oct. H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE. Note sur l'étymologie du nom de *Lugdunum*. = 15 oct. A. LUCHAIRE. Note sur deux monogrammes inédits du roi Louis le Gros, l'un figuré par une grande H (*Hludovicus*), l'autre par une grande L (*Ludovicus*), auxquelles sont rattachées les lettres du nom royal; le type le plus ordinaire est le type carolingien à la croix. — M. BLOCH lit un mémoire sur les textes épigraphiques relatifs à la tribu Succusana et aux 35 tribus urbaines sous l'Empire. = 5 nov. M. LE BLANT lit un

mémoire sur les vols de reliques, fréquents au moyen âge primitif, et presque toujours appréciés par les contemporains avec indulgence; c'étaient de « pieux larcins. »

34. — Société de l'histoire du Protestantisme français. *Bulletin.* 1886, 15 oct. — N. WEISS. Le prédicant Chapel et le jubilé de la Révocation en 1735 (Chapel, condamné aux galères à perpétuité en 1731, propose quatre ans plus tard de célébrer le cinquantenaire de la Révocation par un jeûne solennel, de nombreuses assemblées au désert, etc. Sa proposition reçut presque partout un assez froid accueil, tant l'application violente de l'édit de 1724 avait glacé les courages). — ID. La réforme à Metz et à Thionville en 1524 (lettre inédite de Claussequin d'Ays, de Thionville, à son frère François de Hannonville à Metz, 17 oct. 1524). — PUAUX. Les « Plaintes des protestants » brûlées par le bourreau à Londres, 49 mai 1686 (à la demande pressante de Barrillon, Jacques II fit condamner les « Plaintes » du ministre Claude, en français et en anglais; « les chiens se défendent les uns les autres quand on attaque l'un d'eux, » disait à ce propos le roi d'Angleterre dans le conseil où cette exécution fut décidée). — ENSCHÉDÉ. La solidarité catholique. Quatorze victimes de la Révocation à Bilbao, nov. 1685. — CHAVANNES. Statistique du protestantisme français en 1760 (cette statistique, forcément incertaine, accuse près de 600,000 protestants). = 15 nov. J. BONNET. La tolérance du cardinal Sadolet (attestée par ses écrits, elle se manifesta surtout en faveur des luthériens du comtat). — CORBIÈRE. Introduction de la Réforme en Rouergue; extraits du ms. d'un calviniste. 1^{er} art. Villefranche, 1562. — ERICHSON. La Sainte-Cène dans le temple de Charenton en 1613, d'après la description d'un touriste contemporain. — BORDIER. L'église de Paris en 1766, d'après des rapports de police. — MAILLARD. Premier exercice public du culte réformé à Paris en 1791, d'après un témoin oculaire. — Ch. FROSSARD. Étude historique et bibliographique sur la discipline ecclésiastique des églises réformées de France; fin.

35. — Société de l'histoire de Paris. *Bulletin.* 13^e année, 1886, livr. 4. — Edg. MAREUSE. Sur quelques plans de Paris conservés au Musée britannique. — Vicomte DE GROUCHY. La famille d'un intendant du duc de Saint-Simon (il est question de Louis Chauvelin, de son beau-père, Grouchy, et de la famille de ce dernier; celle-ci n'a aucun rapport de parenté avec la famille à laquelle appartenait le maréchal de Grouchy). — H. O. Nouveaux mss. grecs copiés à Paris par Georges Hermonyme. — Fragments d'un livre de recettes de la faculté des arts de l'université de Paris, 1643. — A. VITU. L'hôtel de Molière à la rue Saint-Thomas du Louvre (publie le bail d'une maison qu'il habita d'oct. 1665 à oct. 1668. Ce bail porte les signatures de Molière et de sa femme, Gresinde Béjart). — BAPST. Contrat passé entre le prieur de l'abbaye de Sainte-Geneviève et trois orfèvres parisiens, 1614. = Livr. 5. Fr. BONNARDOT. Les fiefs de Paris au milieu du xv^e siècle (publie un

état ou rôle des possesseurs de fiefs et d'arrière-fiefs qui prétendaient se soustraire au paiement de l'impôt foncier. Avril 1553. Important). — H. O. Inventaire sommaire des archives de la chambre syndicale de la librairie et de l'imprimerie de Paris (ces archives sont aujourd'hui à la Bibliothèque nationale).

36. — Société archéologique de Tarn-et-Garonne. *Bulletin.* T. XIV, 1886, 3^e trim. — Abbé LURY. *L'Ave Maria* (origine de cette prière, ses transformations). — RUMEAU. La peste à Grenade pendant les XVI^e et XVII^e siècles, 1586-1653; suite (on sait qu'il s'agit ici de la ville du Languedoc, non de la ville d'Espagne). — Ém. RÉBOUIS. Coutume de Valence-d'Agen, concédées le 28 déc. 1283 par Édouard I^{er}, roi d'Angleterre (nouvelle édition de ce texte d'après Rymer, avec une traduction en français et quelques notes qui ne sont pas très exactes). — Contrat d'apprentissage de maçon, en 1505.

37. — Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. *Bulletin.* Année 1886, vol. XL. — Abbé BOUVIER. Histoire de Thorigny (étudie successivement les temps préhistoriques jusqu'au XII^e s., l'histoire de la seigneurie, de la communauté, des fiefs laïques et ecclésiastiques relevant de la seigneurie; enfin, pour l'histoire ecclésiastique, les faits relatifs à la paroisse et à ses rapports avec le chapitre de Sens et les maisons religieuses. Suivent des pièces justificatives dont la plus ancienne est du XV^e siècle). — Abbé NICOLAS. Mgr Delaplace et les massacres de Tien-Tsin, juin 1870. — Max QUANTIN. Une excursion dans les anciens registres de catholicité (baptêmes, mariages et sépultures) des paroisses du département actuel de l'Yonne (publie un assez grand nombre de notes consignées sur ces registres, et relatives à l'histoire locale). — MOISET. La chasse aux différentes époques, dans les pays qui forment aujourd'hui le département de l'Yonne. — QUANTIN. Une sentence de Guillaume I^{er}, comte de Nevers, de l'an 1106 (prononcée dans un plaid de sa cour, sur des contestations élevées entre l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre et Awalo, seigneur de Seignelay; il s'agissait des droits respectifs des parties sur les bois d'Iléry et sur leurs vassaux de Seignelay, Hauterive, Le Mont, Ormoy, Gurgy. Le texte original de cette chartre sert de feuille de garde à un ms. de la bibliothèque de l'université de Leyde, pontifical de Saint-Jérôme, du XIV^e s., qui appartenait autrefois à Saint-Germain d'Auxerre. Texte et traduction de l'acte).

38. — Messager des sciences historiques de Belgique. 1886, 3^e livr. — CLAEYS et GEERTS. Les anciennes fortifications de la ville de Gand. Le Rabot (avec plusieurs planches). — L. DE VILLERS. La naissance et les premières années de Jacqueline de Bavière; son mariage avec Jean, duc de Touraine, puis dauphin de France. — DELAHAYE. Nouvelles recherches sur Henri de Gand (résume l'étude du P. Ehrle sur le « Docteur solennel »). — Quelques pièces de circonstance parues à Gand en 1814 et 1815.

39. — Revue de Belgique. 1886, 15 nov. — H. d'INCHY. Les institutions de la Bulgarie.

40. — Historische Zeitschrift. N. F. Bd. XXI, Heft 4. 1887. — LOHMEYER. Nicolas Copernic (sa biographie, d'après le livre de Prowe). — PELUGK-HARTUNG. Les débuts du ministère wurtembergeois de Linden, en 1850 (d'après les mémoires du ministre). = Bibliographie : *Nitzsch*. Geschichte des deutschen Volkes bis zum Augsburger Religionsfrieden (dans les dernières années de sa vie, Nitzsch aspirait à devenir le Niebuhr de l'histoire germanique. Le fait est que, si on pardonne à l'auteur les nombreuses erreurs de détail qu'il a commises, il a ouvert aux lecteurs des horizons nouveaux, en replaçant habilement l'histoire de sa patrie dans le cadre de l'histoire générale). — *Spannagel*. Zur Geschichte des deutschen Heerwesens vom Beginn des X bis zum Ausgang des XII Jahrh. (ajoute peu de chose à ce qu'a dit Waitz sur le sujet). — *Rosenhagen*. Zur Geschichte der Reichsheerfahrt von Heinrich VI bis Rudolf von Habsburg (de bonnes choses sur l'organisation de l'armée; presque rien sur le nombre des combattants et sur la proportion dans laquelle les diverses classes de la société en faisaient partie, etc.). — *Buchwald*. Deutsches Gesellschaftsleben im endenden Mittelalter (ouvrage de vulgarisation, qui n'ajoute pas beaucoup à nos connaissances). — *Kawerau*. Der Briefwechsel des Justus Jonas (second volume de cette correspondance importante pour l'histoire de la réforme; la biographie de Jonas est donnée en tête du volume). — *G. Droysen*. Bernhard von Weimar (excellent). — Correspondencia diplomatica de los plenipotenciarios españoles en el congreso de Munster (contient beaucoup de documents de haute valeur). — *Woker*. Aus norddeutschen Missionen des XVII u. XVIII Jahrh. (publie de curieux extraits de la correspondance de Maccioni et de Steffani, vicaires apostoliques en Hanovre; mais parle des missions catholiques avec un parti pris protestant souvent très injuste). — *Becker*. Zinzendorf im Verhältniss zu Philosophie und Kirchenthum seiner Zeit (intéressant et instructif). — *Stadlmann*. Preussens Könige in ihrer Thätigkeit für die Landeskultur. Bd. III (bon). — *F. von der Wengen*. Geschichte der Kriegsergebnisse zwischen Preussen und Hannover 1866 (ouvrage très fouillé, très précis, le meilleur certainement qui ait paru sur le sujet). — *Hasse*. Die Quellen des Ripener Stadtrechts (bon travail d'un jurisconsulte qui connaît bien les sources historiques, et qui travaille d'après les documents originaux). — *Friedensburg*. Landgraf Hermann II der Gelehrte von Hessen und Erzbischof Adolf I von Mainz 1373-1393 (travail soigné). — *Hilgard*. Urkunden zur Geschichte der Stadt Speier (documents précieux accompagnant une bonne monographie). — *Huber*. Geschichte Oesterreichs. Bd. II (ce second volume s'étend sur deux siècles, du xiii^e au xv^e. Il est aussi soigné que le premier). — *Schober*. Quellenbuch zur Geschichte der österreichisch-ungarischen Monarchie. Theil I (comprend 43 extraits tirés des sources les plus importantes de l'histoire

d'Autriche jusqu'à la disparition des Babenberg; ces extraits sont bien choisis et pourront être mis aux mains des élèves autrichiens). — *Brandt*. Codex diplomaticus et epistolaris Moraviae. Bd. X, XI (documents abondants sur l'histoire de la Moravie de 1367 à 1390). — *Silvela*. Cartas de la venerabile Madre Sor Maria de Agrada y del señor rey d. Felipe IV (ces papiers témoignent de l'influence que la sœur Marie avait su prendre sous le roi). — *Kojalowitzsch*. Comment les Russes ont pris peu à peu conscience d'eux-mêmes (en russe; histoire de l'historiographie russe faite par un slavophile chez qui le sentiment national est fortement empreint; ouvrage fort remarquable, mais qui montre, en dépit de l'auteur, combien la conscience russe est encore peu développée). — *Precht*. New-York im XVII Jahrh. (bon récit populaire).

41. — Historisches Jahrbuch. Bd. VII, Heft 4. — *Enses*. La politique de Clément VII jusqu'à la bataille de Pavie; suite (montre combien la conduite hésitante du pape irrita Charles-Quint, et comment d'autre part l'armée impériale, fatiguée des retards sans fin mis à payer la solde, était, avant Pavie même, toute prête à s'aller payer elle-même par le pillage de Rome). — *Schwarz*. Documents tirés des archives romaines sur la vie et les actes de Joh. Gropper; suites. — *Reumont*. L. von Ranke. — *Sauerland*. Remarques sur la situation des archives et des finances pontificales pendant le grand schisme (curieux extraits du « De scismate » de Dietrich de Nieheim et de deux autres documents contemporains. Ces textes sont relatifs à la diplomatie pontificale et aux taxes établies pour l'expédition des bulles à cette époque). — *Finke*. Trois bulles suspectes de Grégoire IX (on a eu tort de suspecter l'authenticité de ces trois actes, dont les originaux sont conservés aux archives de Munster). — *Thun*. Publications récentes relatives à l'histoire de France et des Pays-Bas dans la seconde moitié du xvi^e siècle (analyse ce qui, dans les ouvrages de K. de Lettenhove, J. Daris, Ch. Piot, H. Kolligs, se rapporte : 1^o au mariage de Guillaume d'Orange avec Anne de Saxe; 2^o à la politique palatine de 1567 à 1576; 3^o au duc d'Alençon; 4^o à la correspondance de Granvelle; 5^o au diocèse et au chapitre de Liège au xvi^e s.). = Comptes-rendus critiques : *Thode*. Franz von Assisi und die Anfänge der Kunst der Renaissance in Italien (excellent travail critique; mais le rapprochement de saint François d'Assise avec Luther, tous deux grands réformateurs, est très risqué; celui de saint François avec saint Dominique prouve que l'auteur n'est pas assez familier avec les dogmes catholiques). — *Gagnière*. La reine Marie-Caroline de Naples, d'après des documents nouveaux (ces « documents nouveaux » sont textuellement empruntés à la correspondance de la reine de Naples publiée il y a près de dix ans par M. R. Palumbo. Quant au travail propre de l'auteur, il n'a aucune valeur).

42. — Neues Archiv. Bd. XII, Heft 1. — *G. Waitz*. Sur la critique des sources de l'histoire du Danemark (1^o le texte de l'histoire

des rois danois de Sueno Aggonis; le ms. d'après lequel a été faite l'édition de 1642 a péri dans le grand incendie de 1728; mais il en existe une copie faite par un érudit danois, Lyskander, 1624, qui, malgré de nombreuses fautes de lecture manifestes, n'en donne pas moins la teneur du texte original, défigurée dans l'édition de 1642; 2^o sources de Saxo Grammaticus, qui a peut-être mis à profit Sven Aagesen, son « contubernalis; » 3^o sur les Annales de Colbaz, de Lund et autres vieilles annales danoises; annales inédites; fragments de ces annales.

— **Id.** Sur la première partie des annales de Fulda (jusqu'à l'année 794, les annales ont pour base les Annales Laurissenses minores; il est inexact, comme le veut Manitius, qu'elles aient utilisé de même les Annales Laureshamenses; il est tout aussi inexact qu'une partie des Annales Einhardi ait été la source des annales de Fulda, et qu'une autre partie en soit dérivée; il est bien plus vrai de dire que les annales de Fulda ont, avec d'autres sources, utilisé celles d'Éginhard jusqu'à la fin). — **HERZBERG-FRÄNKEL.** Sur le plus ancien « registre de confrérie » de Saint-Pierre à Salzbourg (dans la plus ancienne partie, ce livre a été rédigé vers la fin des ducs agilolfingiens de Bavière; il ne s'occupe que de la Bavière, parle à peine des Pépins, ne mentionne même pas Boniface; après la chute de Tassillon, le caractère de l'ouvrage change brusquement : les intérêts de la Bavière sont relégués au second rang; les affaires de Salzbourg occupent presque seules le rédacteur. Quant aux additions, elles ont peu d'importance historique; il est d'ailleurs extrêmement difficile d'en déterminer l'époque). — **HAHN.** Les noms des lettres de saint Boniface, qui se retrouvent dans le « Liber vitae » de l'église de Durham (ce livre de vie est une liste des bienfaiteurs de saint Cuthbert à Lindisfarne; la partie la plus ancienne contient à elle seule 3,100 noms. L'auteur recherche les traces qui se rencontrent dans les lettres de saint Boniface de la coutume de la fraternité des prières, les origines de cette coutume, déjà connue en Grande-Bretagne au commencement du VIII^e s., et sa propagation). — **HOLDER-EGGER.** Sur la « translatio sancti Benedicti » (texte du IX^e siècle conservé dans un ms. du XIII^e, et composé dans le but manifeste de régler le différend né entre l'abbaye du Mont-Cassin et celle de Fleury-sur-Loire, qui prétendaient posséder l'une et l'autre les reliques de saint Benoît). — **HEINEMANN.** Sur la critique des sources historiques de Tegernsee. — **THOMMEN.** Sur quelques diplômes impériaux non authentiques de la Suisse (ce sont trois diplômes de Frédéric I^{er}). — **KÜRZE.** Sur la critique du Chronicon Gozicense (cette chronique de l'abbaye de Goseck a été rédigée en 1135; elle mérite toute créance, si l'on ne veut pas trop presser le sens des mots). — **MANITIUS.** La Vita Karoli d'Éginhard (relève des phrases empruntées par Éginhard à la vie de saint Martin par Sulpice Sévère).

— **HEGEL.** Sur le ms. de la chronique de Kœnigshofen qu'on a retrouvé (retrouvé par M. C. Schmidt dans la bibliothèque du séminaire de Strasbourg; M. l'abbé Dacheux lui a consacré récemment une bonne étude résumée ici). — **ROTH.** Une vie inédite d'Anno II, archevêque de

Cologne (d'après un ms. de Darmstadt. Publie plusieurs extraits de cette vie). — SIMONSFELD. Mss. de chroniques italiennes (1^o mss. de Gerardus Maurisius; 2^o les Antonii Godii chronica Vicentina). — RETHFELD. Sur la Genealogia regum Francorum (conservée dans un ms. de la bibliothèque municipale de Leipzig).

43. — **Archivalische Zeitschrift.** Bd. X, 1885. — ZAHN. Les archives de Styrie, de 1873 à 1882 (statistique des pièces, chartes et mss. qui sont entrés aux archives pendant cette période décennale). — WAGNER. Chancellerie et archives des Hohenzollern franconiens du milieu du xv^e s. au milieu du xvi^e (il y avait des archives non seulement à Ansbach, mais aussi dans le château de Plassenburg; des employés de ces archives et de leurs fonctions. Les arrangements pris dans ces deux dépôts étaient exemplaires). — SCHNEIDERWIRTH. Inventaire de la collection de mss. des archives bavaroises à Amberg. — PFLUGK-HARTUNG. Archives et bibliothèques (compare à cet égard l'Allemagne, la France et l'Italie. L'Allemagne possède plus de bibliothèques publiques et de plus riches, avec une meilleure organisation, de là aussi la supériorité de la science allemande. Il en est de même si l'on compare les archives dans les pays allemands et romans. Le système du prêt des documents au dehors et de la centralisation pratiquée en grandes archives, souvent associées de bonnes bibliothèques, font la supériorité de l'Allemagne sur les pays voisins. C'est en Italie que les recherches d'érudition trouvent le plus d'obstacles). — SCHIEMANN. Les archives de Mittau (expose en détail le nouvel arrangement des archives pour le duché de Courlande, indique les pièces les plus importantes pour l'histoire du duché). — GAWRILOW et Lwow. Le classement des archives gouvernementales à Orenburg (elles contiennent les actes du gouvernement depuis 1789; le classement n'a commencé qu'après 1875). — GOECKE. Le 17^e dépôt d'archives de l'État prussien à Wetzlar (ce dépôt contient les archives de l'ancienne chambre de justice impériale, dont les décisions n'ont jamais été publiées. Situation et division de ces archives dont les actes remontent en partie au xiii^e s.). — POISSIGNON. Histoire des archives d'État de Fribourg-en-Brigau (du xii^e s. au temps présent; décrit en traits intéressants l'incurie avec laquelle ces archives étaient entretenues au commencement de ce siècle). — SCHLEFFLER. Les chartes et les mss. des archives du chapitre de Wurzburg au xvi^e s. (parle des inventaires dressés au xvi^e s. Publie le « Verzeichnus der schreine und behaltere so uf Unser-lieben-frawen-berg in dem gewœlb stehen »). — PETZ. Les archives de la ville de Nuremberg (leur histoire depuis les plus anciens temps, et leur organisation actuelle). — BOOS. Histoire des archives de Worms; fin (tableau figuré du contenu de ces archives qui comprennent environ 4,000 chartes sur parchemin et 2,500 mss.). — PRIMBS. Un voyage à travers la collection d'empreintes de sceaux réunie aux archives royales de Munich (décrit rapidement, d'après l'ordre alphabétique, les sceaux très nombreux des familles nobles qui s'y trouvent). — WITTMANN. Sur les archives municipales,

ecclesiastiques et nobiliaires de l'Allemagne du Sud (1^o répertoire des archives de l'ancienne ville impériale de Windsheim en Bavière; 2^o liste des chartes et autres pièces contenues dans les archives de l'ancienne ville impériale de Heilbronn en Wurtemberg). — BRANDL. Liste des localités disparues dans le district wurzbourgeois de Hassfurt. — MALMSTROEM. De la remise des pièces diplomatiques en Suède au xvii^e et au xviii^e s. (publie les ordonnances royales qui ont été promulguées à ce sujet, et qui témoignent du soin que le chancelier Oxenstierna apportait au bon ordre des archives). — Mesures officielles prises pour perfectionner le service des archives dans le royaume de Bavière. — VON LOEHER. De l'organisation des archives; suite (sur la manière de traiter les chartes contenues dans les livres et dans les actes, d'inventorier les manuscrits et livres d'administration, de ranger les actes dans les différents groupes d'archives, de dresser des répertoires, catalogues de matières, listes de noms de lieu, etc.). — Ib. Les bijoux qui ornent les heaumes, leur importance juridique et historique (ils avaient une signification héraldique; néanmoins on ne saurait leur donner l'importance juridique ni la signification de l'écu. Parle d'accords intervenus au sujet de semblables bijoux). = Comptes-rendus critiques : *Schneider*. Die bischöflichen Domkapitel (très bon). — *Burckardt*. Stammtafeln der ernestinischen Linien des Hauses Sachsen (bon). — *Jørgensen*. Udsigt over de danske Rigsarkivers historie (très bon exposé de l'histoire des archives danoises).

44. — *Göttingische gelehrte Anzeigen*. 1886. N^o 17. — *Papenheim*. Die altdänischen Schutz-Gilden (excellente contribution à l'histoire juridique des corporations germaniques). — *Mommsen*. Jordanis Romana et Getica. — *Holder*. Jordanis de origine actibusque Getarum (Holder a donné un simple texte, sans introduction ni notes. Mommsen a fourni un travail considérable d'où le texte de Jordanis est sorti très épuré. L'introduction est un remarquable morceau de critique historique; cependant Mommsen n'a pas prouvé, comme il l'a essayé, que Jordanis ait composé son histoire en Mésie même). = N^o 18. *Hirth*. China and the roman Orient; researches into their ancient and mediæval relations as represented in old chinese records (très remarquable). = N^o 19. *Herrmann*. Ueber die Quellen der Geschichte des 7 jähr. Krieges von Tempelhoff (étude excellente et définitive). — *Schum*. Exempla codicum Amploniānorum Erfurtensium saec. xi-xv (publication paléographique très soignée). = N^o 21. *Harnack*. Lehrbuch der Dogmengeschichte. Bd. I (brillant ouvrage où la théologie allemande aura pour longtemps à puiser). — *Lorenz*. Deutschlands Geschichtsquellen im Mittelalter seit der Mitte des XIII Jahrh. Bd. I (3^e édition fortement remaniée et très améliorée par A. Goldmann). = N^o 22. *Winkesteyn*. De fontibus ex quibus scriptor libri *De viris illustribus urbis Romae* hausisse videtur (contestable).

45. — *Alemannia*. Jahrg. XIV, Heft 1. 1886. — BIRLINGER. Cou-

tumes des localités appartenant à la seigneurie de Konzenberg, située sur le lac de Constance : Wurmlingen, Seitingen, Oberflacht (publie le texte de ces coutumes). — BIRLINGER. Coutume de Pfinn en Thurgovie. — DOLL. Le registre communal de Martinsmos en Wurtemberg (publie ce recueil d'ordonnances locales de 1558). — DOLL. La coutume de Mættlingen près Kaler en Wurtemberg. = Heft 2. BIRLINGER. Recueil de passages tirés du *Simpliicissimus* de Grimmelhausen qui caractérisent l'histoire des mœurs au xvii^e s. — Id. Une visite des margraves Guillaume et Ferdinand-Maximilien de Bade à Trarbach, sur la Moselle, en 1666 (d'après une relation du temps). — TRAUTMANN. Danses aux épées à Ulm, Dinkelsbühl, Nordlingue et Munich (d'après des documents). — BOLTE. Coutumes de mariage en Allemagne au xvi^e s.

46. — Deutsche Revue. 1886, avril-juillet. — Extraits des mémoires d'un vieux diplomate (l'auteur connaissait intimement les cercles politiques de Paris; il donne d'intéressants détails sur l'histoire de France depuis 1867). — G. ROSEN. Serbes et Bulgares (expose par le menu les événements politiques qui ont bouleversé la presqu'île des Balkans, de 1878 à 1886). — Justus von Grumer, 1807-1885; notice nécrologique (conseiller de légation à l'ambassade prussienne auprès de la diète fédérale de Francfort, 1858-1861; puis sous-secrétaire d'État au ministère prussien). — Le conflit des Balkans et l'Autriche-Hongrie. — MAC-CARTHY. Esquisses de l'histoire d'Irlande. — Passage de l'armée prussienne dans l'île d'Alsen, 24 juin 1864. — BATSCH. Marins célèbres de l'Allemagne; 1^{er} art. (début de la marine allemande; progrès de la Hanse; histoire des compagnies de pirates connues sous le nom de « Vitalianer » ou de « Viktualien-Brüder. » Combats de la Hanse jusqu'au xvi^e s.). — HEIGEL. Le prince royal Louis de Bavière et le ministre comte de Montgelas, en 1813 (publie de nombreuses lettres du futur roi Louis I^{er} de Bavière, adressées en 1813-1816 au comte de Montgelas; elles témoignent de l'ardent désir que nourrissait le prince de briser l'alliance avec la France. Dès le printemps de 1813, Louis désirait que la Bavière s'entendit avec la Prusse et la Russie contre la France). = Août-sept. Feuilles détachées des papiers d'un vieux diplomate; suite (rapports personnels de l'auteur avec le duc de Broglie, le duc Decazes, M. E. Olivier, lord Lyons et autres diplomates à Paris). — BATSCH. Marins illustres de l'Allemagne; suite (la chute de la Hanse au xvii^e et au xviii^e s. Début de la marine militaire de la Prusse du xvii^e s. à l'avènement de Frédéric II). — SCHULTHEISS. Le congrès d'Ems en 1786 (efforts tentés à la fin du xviii^e s. pour affranchir l'église allemande de Rome d'après le modèle de l'église gallicane et pour limiter la compétence des nonces pontificaux. Situation fâcheuse du catholicisme et surtout des États ecclésiastiques en Allemagne au xviii^e s. Les mesures prises au congrès d'Ems n'ont pas le caractère d'une réforme effective; elles furent uniquement une tentative faite par les archevêques allemands pour fortifier leur pouvoir). — GAUTIER. M. Roucher (vie publique et privée, d'après les souvenirs de l'auteur). = Octobre. Bismark; récit

d'un homme d'État (raconte les mines et contre-mines diplomatiques des diverses cours allemandes, qui amenèrent l'explosion de la guerre en 1866). — G. ROHLFS. Mahomet et les Mahométans (importance de l'Islam au point de vue de l'histoire religieuse. Dès le début, il s'est montré hostile à tout effort vers la civilisation. Dans tous les États protestants, le peuple est abêti, fanatique, esclave de ses maîtres, féroce envers les infidèles. L'Islam n'a pas d'avenir). — F. VON HOLTZENDORFF. Sur l'enseignement de la jurisprudence dans les universités allemandes et françaises. — GESSNER. Biographie du feld-maréchal général et ministre de la guerre de Roon. — BOGISLAW. Les ancêtres des chartistes anglais (biographie de J. Cartwright, 1740-1824; des réformes politiques et sociales qu'il a exposées en 1776 dans son livre *The legislative rights of the commonwealth vindicated*, et qui sont devenus le point de départ du mouvement chartiste). — BRACKMANN-FLECKENSTEIN. Lettre d'un agent diplomatique russe, Ivan Pawlowitch G..., au prince Gortchakov (cette lettre expose la situation de diverses puissances européennes à l'égard de la question d'Orient après le traité de San Stefano, et trace le plan de la politique à suivre par la Russie).

47. — *Zeitschrift für ägyptische Sprache und Alterthums-kunde*. 1886. Heft 1-2. — BRUGSCH. Études mythologiques (1° faut-il lire Seb ou Qeb le nom de divinité de la 6^e dynastie? Il faut lire Gbba ou Kbba; 2° de la série de titres qui étaient associés au nom et à la dignité de la déesse Isis; 3° le dieu Thot chef d'armée. La dignité de ce dieu, considéré comme général et comme juge suprême, s'était, en ligne descendante, transmise à la déesse Isis). — LIEBLEIN. Le commerce du pays de Pount (il y avait concordance parfaite entre les articles d'importation que l'Égypte, aux temps anciens, recevait de Pount et ceux qu'elle tira plus tard des pays du détroit de Bab-el-Mandeb. Il ressort de là que Pount comprenait le littoral sur les deux rives du détroit). — PIEHL. Variétés; suite (sur Horus et Set considérés comme représentants de la haute et de la basse Égypte). — BRUGSCH. Sur l'époque des Apis au temps des Ptolémées. — EISENLOHR. Supplément à l'article de M. Lefébure sur les noms circulaires dans le tombeau royal 14 et sur le prince Mentouchopesf, du tombeau 19.

48. — *Zeitschrift für Assyriologie*. 1886. Bd. I, Heft 1. — JENSEN. Sur quelques noms de divinités en suméro-accadien et en babylonien (1° Ansar = Ansur; 2° J-gi-gi = Ribu; 3° le sumérien Domuzi = le babylonien Duwūzu, qui équivaut à l'accadien Tomuzi; 4° sur le pays habité par les Gambanéens). — LATRILLE. Le cylindre de Nabonide n° 5 (Rawl. 64) transcrit, traduit et expliqué; suite. — BEZOLD. Une inscription inédite de Neboucadnezar (texte, traduction et commentaire). — JEREMIAS. Remarques sur quelques antiquités assyriennes conservées au musée royal de Dresde (1° sur un cylindre du roi Urzana; 2° cylindres assyriens d'Olympic; 3° quatre reliefs assyriens en albâtre avec des inscriptions du roi Assournasirpal). = Compte-rendu : E. Meyer.

Geschichte des Alterthums. Bd. I (article favorable d'Ed. Schröder). = Heft 2. OPPERT. La notation des mesures de capacité dans les documents juridiques cunéiformes. — AMIAUD. Une inscription cappadocienne expliquée (publiée d'abord par Sayce dans les *Proceedings* de la Société d'archéologie biblique en 1882 et 1883. Elle se rapporte au roi Sennachérib). — SCHRADER. Sur l'identité du roi Selampsas dans Josèphe, *Antiquit.*, IX, 14, 2, avec Salmaasar. — REBER. L'art dans l'ancienne Chaldée (d'après une étude minutieuse des inscriptions cunéiformes; essai d'une classification chronologique. De l'ancienne architecture chaldéenne, sacrée et profane; du développement des formes architectoniques). — PINCHES. Deux tables d'actes de droit privé provenant de Babylone (texte et commentaire). — JEREMIAS. Addition au mémoire cité plus haut (le cylindre dont il est question sous le n° 1 est faux). — SCHRADER. Remarques sur le mémoire de Jensen cité plus haut. — PETERS. Un cylindre du roi Neboucadnezar au musée métropolitain de New-York. = Heft 3. P. JENSEN. L'ambre jaune dans les inscript. assyriennes (contre les hypothèses d'Oppert dans le *Recueil de travaux relatifs à la philologie*, 1880. Le passage qui s'y rapporte dans Rawlinson, II, 28, col. 1, 13-15, a été interprété par l'auteur à contresens; l'étoile « kakkab misri » qui se trouve dans l'inscr. et qui en détermine le sens est l'étoile Antarès). — NOELDEKE. Sur le nom d'Assyrie (étudie comment le nom était prononcé chez les différents peuples sémitiques. Toutes les formes connues du mot se rapportent à une forme fondamentale, Aththür, qui devient Assür en hébreu et en assyrien (?), Athür en araméen). — AMIAUD. Simple coup d'œil sur la bulle de Jovanoff et sur les inscriptions hétéennes (contre l'interprétation de Sayce. L'auteur incline à rapprocher l'« écriture hétéenne » des « signes phéniciens »). — REBER. L'art dans l'ancienne Chaldée; suite (la peinture; le système de décoration employé par l'architecture chaldéenne doit être caractérisé comme un style de tapisserie, car il s'est directement inspiré du dessin des étoffes employées dans les intérieurs). — OPPERT. Explication de quelques formules juridiques. — JENSEN. Le sanglier dans les inscriptions assyriennes et babyloniennes (= sahu en assyrien). — SAYCE. Inscriptions cappadociennes. = Comptes-rendus : *Tiele*. *Babylonisch-assyrische Geschichte*. Th. I (excellent). — PINCHES. *British Museum*; antiquities (bon). — *Brunengo*. L'impero di Babilonia e di Ninive (beaucoup de lacunes, d'objections à faire; en somme, pourtant, livre de valeur).

49. — *Mittheilungen des k. deutschen archæologischen Instituts. Römische Abtheilung*. Bd. I, 1886. — HELBIG. Fouilles de Capodimonte (près du lac de Bolsena, sur l'emplacement de l'ancienne ville étrusque de Visentium; énumère et commente d'importantes trouvailles faites dans les tombeaux et les inscriptions étrusques). — *Id.* Sur un portrait du grand Pompée (reproduit et décrit un buste en marbre, inconnu jusqu'ici; en le comparant aux monnaies de Pompée et au portrait que Plutarque nous a laissé de Pompée, croit que ce

buste représente bien réellement le grand Pompée). — HENZEN. Inscription inédite sur les « horrea Galbiana » (publie et commente une inscription en l'honneur d' « Hercules domus Augusti, » gravée « ex colatione horreariorum cohortis II, » avec la coopération des « operarii Galbenses »). — A. MAU. Sur la question relative à l'établissement des moulins à Naples. — N. MÜLLER. Les catacombes des Hébreux près de la Via Appia Pignatelli (publie un grand nombre d'inscriptions). = Compte-rendu : *Ruggiero*. Storia degli scavi di Ercolano (œuvre de valeur). = *Athenische Abtheilung*. Bd. XI, Heft 1. FABRIGIUS. Une ville du pays de Pergame (décrit en détail les ruines qu'on a fouillées sur un terrain situé près d'un affluent de l'Ajasmat-Tschai, qui descend du Jailadschik, à deux heures de Jokari-Beikeui, entre Baghyson et la ville d'Aschaga-Beikeui. L'auteur considère ces ruines comme les débris d'une forteresse élevée dans l'antiquité pour couvrir Pergame vers le nord, en fermant le passage très important de Baghyson; on y retrouve les vestiges de plusieurs temples, d'un théâtre, etc.). — F. DÜMLER. Notices sur les îles de la Grèce (1° vestiges de la population préhellénique dans les Cyclades, et en particulier dans l'île d'Amorgos. Détails minutieux sur les nombreuses nécropoles préhistoriques de l'île et sur des trouvailles archéologiques de même origine faites à Mélos. Peut-être faut-il rapporter la civilisation primitive des Cyclades aux Lélèges, celle de Mycènes aux Cares; en tout cas, l'influence phénicienne ne s'y fait nullement sentir). — LOLLING. Notes sur la Thessalie; suite (publie 50 inscr. funéraires). — HALBHERR. Sur une inscription d'Amorgos (déjà publiée par Henzen, Ross et Rhangabé). — Id. Nouvelles monnaies d'Axos.

50. — **Hermes**. Bd. XXI, Heft 2. 1886. — C. ROBERT. Contributions au calendrier des fêtes grecques (1° Les Δήλια étaient célébrés, non dans le mois Thargelion, mais au printemps, dans le mois Anthesterion; les Ἀπολλωνία, ou fêtes pour la naissance d'Apollon, l'étaient le 7^e jour de Thargelion; 2° sur les calendriers de Kos, Kalyмна, Rhodes et Chalcédoine). — E. CURTIUS. Le système des sources de l'acropole (parle des sources de l'acropole à l'époque classique par rapport aux diverses divinités, et les compare aux faibles traces qui en restent à l'époque moderne). — A. SCHAUBE. Objet et composition de la loi de Gortyne (elle se divise en trois groupes bien distincts: la loi proprement dite, dans sa disposition étroitement logique, une revision complétée de cette loi, enfin un ensemble d'additions insérées sans ordre à diverses époques. La loi ne contient pas de décisions empruntées à des domaines juridiques hétérogènes; elle traite exclusivement un seul point de droit, le droit de la famille; ce droit était sans doute à Gortyne appliqué par un tribunal particulier). — DETLEFSEN. Hypothèses sur l'écrit de Varron « De ora maritima » (réunit et commente plusieurs passages de l'*Historia naturalis* de Pline que l'auteur attribue à Varron; il les compare avec Pomponius Mela et caractérise la manière dont Varron se représente et expose la géographie). — Th. MOMMSEN. Les

tessères des gladiateurs (les gladiateurs recevaient ces tessères quand on leur donnait leur congé; ils étaient alors en partie chargés de surveiller et de diriger les exercices de leurs camarades plus jeunes. La date marquée sur les tessères indique, non le jour des assauts, mais le moment où le gladiateur avait quitté les rangs. De l'époque où commença et finit l'usage des tessères. Sur l'institution des gladiateurs à l'époque impériale). — WILCKEN. Sur la manière de compter l'indiction (l'époque de l'indiction usitée en Égypte n'était pas, comme dans le reste de l'empire romain, attachée à une année fixe du calendrier; chaque année, elle était établie tantôt pour un jour, tantôt pour un autre. Les expressions ἀρχῆ et τελευτῆ employées dans certains mois pour la manière de dater ne caractérisent pas le jour initial ou terminal de la période d'indiction, mais déterminent en général les premiers et les derniers mois de l'indiction. On ne trouve pas en Égypte de périodes d'imposition pour quinze ans au second ni au III^e siècle après Jésus-Christ). — P. STENGEL. Les στήρια des Hellènes (sur les sacrifices de ce nom offerts par les Hellènes, les cérémonies qu'on y observait, leur détermination différente, etc.). — Heft 3. Th. MOMMSEN. Le pied romain ou italique (montre, contre Dœrpfeld, que le pied romain et le pied italique étaient identiques. Avant que la mesure attique fût introduite à Rome, il y eut une autre mesure romaine que l'on ne pourra sans doute jamais déterminer avec certitude. A l'époque préromaine, un pied de 0^m278 était employé en Campanie, mais nous n'avons aucune preuve qu'il ait été en usage hors de la Campanie et en particulier dans le Latium). — J. SCHMIDT. De l'institution des tribuns du peuple à Rome (pense avec Niese que les noms des plébéiens, qui selon Tite-Live et Denys d'Halicarnasse ont joué un rôle lors de la chute des décemvirs, sont empruntés à la liste des tribuns que les anciens annalistes ont conservée pour l'année 471; mais Niese est allé trop loin en soutenant que les récits relatifs à la création du tribunat en 494 sont faux, et qu'ils ont été inventés cent ans avant notre ère; d'après lui, il faut entendre les indications fournies par Diodore et les anciens annalistes sur l'institution de quatre tribuns du peuple en 471 dans le sens d'une création du tribunat; mais Schmidt montre que les anciens annalistes ont connu et raconté aussi bien l'établissement de deux tribuns en 494 que le doublement de ce nombre en 471). — K. ZACHER. Inscriptions du sanctuaire d'Asclépios à Épidaure (publ. dans l'Éphéméride archéologique, 1883, p. 197, et 1885, p. 1; en détermine la date et la commente; on dirait que dans les temps anciens on a réellement pratiqué la médecine dans les temples d'Asclépios; le dieu nous apparaît comme un médecin qui prépare lui-même les remèdes, entreprend les opérations nécessaires; plus tard, on agit indirectement sur les malades par l'interprétation des songes; on eut ainsi un champ plus vaste et plus de loisirs pour les cures intérieures, en particulier pour le traitement diététique). — CRUSIUS. De l'usage des gluaux pour prendre les oiseaux chez les anciens. — Th. MOMMSEN. Le nombre des villes de l'empire romain (le ms. de Paris lat.

13,403 contient à la fin de la *Notitia provinciarum Galliae* la notice : « Sunt in hoc mundo civitates 5627. » Il est douteux qu'on puisse tenir sérieusement compte de ce renseignement). — A. MICHAELIS. De l'époque où fut élevée au Pécile d'Athènes la statue en bronze d'Hermès agoraios (sans doute en 474 av. J.-C.).

51. — Jahrbücher für classische Philologie. Bd. CXXXIII, Heft 1. — WEIZSÄCKER. Pausanias et les tableaux des Propylées d'Athènes (donne de nombreux détails sur l'histoire des constructions élevées sur l'Acropole). = Heft 2. BREUSING. De quelques passages d'Homère où il est question de la mer et de la marine. — KOTHE. Sur le troisième livre des histoires de Timée (essaie de prouver que l'œuvre de Timée contenait dans sa première partie un résumé géographique sur les pays dont l'histoire est traitée dans les livres suivants). — UNGER. Détails biographiques sur Thucydide (1° le témoignage de Praxiphanès, que Thucydide se réfugia auprès du roi Archélaos, y vécut et y mourut, se rapporte à Thucydide le poète, non à l'historien; 2° Kratippos, continuateur de Thucydide, et qui nous a transmis des détails sur son compte, a été réellement un contemporain de Thucydide, comme le rapporte Denys d'Halicarnasse. Recherches approfondies sur les détails fournis par Kratippos; 3° [dans Heft 3] recueil des récits les plus dignes de foi rapportés par des écrivains postérieurs sur Thucydide, puisés sans doute dans Kratippos; 4° recherches chronologiques sur la biographie de Thucydide; né sans doute en 450/449, il mourut en 395/394). = Heft 3. K. SCHLEFER. Le décret financier d'Éleusis (supplément au mémoire d'Ad. Schmidt publié dans la même Revue, 1885, p. 681-744). — TRIEMEL. Sur la date de la fondation de Rome selon Caton (Soltau a tort de prétendre que l'année indiquée par Caton soit l'an 744 av. J.-C.). = Compte-rendu : ZÄLLER. Römische Staats-und Rechtsalterthümer (bon). = Heft 4. SOLTAU. Les Ides considérées comme dies fasti (elles étaient jours fastes sous la République; c'est seulement à partir d'Auguste qu'elles sont devenues jours néfastes). = Heft 5. STENGEL. La couleur et le sexe des animaux offerts en sacrifices chez les anciens Grecs (certains dieux, comme Zeus, Athéné et Héra, préféraient ou demandaient des victimes du même sexe qu'eux; pour d'autres au contraire on ne faisait pas attention à cette concordance. Aux divinités chthoniennes et aux morts, on sacrifiait des bêtes noires; à Hélios, des bêtes à couleur claire, aux autres, suivant les sentiments de confiance ou de pénitence de la personne, des bêtes à couleur noire ou claire). — Ad. SCHMIDT. Comment Thucydide détermine la date où commença la guerre du Péloponnèse (explique le passage II, 1 : Πυθοδώρου ἔτι δύο μῆνας ἀρχοντος; combat les hypothèses émises pour la correction de ce passage). — F. RÜHL. Quatre chapitres de Justin (expose les difficultés pour l'établissement du texte de Justin IV, 1; VI, 1; XLI, 1; XLIV, 1). = Supplementband XV, Heft 1. 1886. — MARCKS. De alis, quales in exercitu romano tempore liberae reipublicae fuerint. — HEDERLI. Des Astynomoi et les Agoranomoi chez les Hellènes (sur la police des mar-

chés et des rues en général, et en particulier à Athènes; liste de tous les magistrats de cette sorte qui se rencontrent dans les inscriptions. Leur nom, la manière dont ils sont élus, leur compétence, leurs fonctions financières et judiciaires). — CAUER. La légende romaine d'Énée, de Naevius à Virgile (1^o les plus anciens écrivains romains qui ont raconté la légende d'Énée, Ennius et Naevius, ont puisé sans doute à des sources, non latines, mais grecques; 2^o les anciens annalistes comparés à leurs sources; 3^o modifications apportées par Caton à la légende; il a le premier, d'après ses propres calculs, donné la chronologie exacte des faits; 4^o-6^o des récits grecs contemporains de Caton et postérieurs; 7^o-8^o résumé par Denys de tout le travail antérieur et remaniement définitif par Virgile, dont l'auteur recherche minutieusement les sources). — KUHNERT. Dédale; contribution à l'histoire des artistes grecs.

52. — Philologus. Bd. XLV, Heft 2. 1886. — STANGL. La bibliothèque Ashburnham (son histoire, son importance; notice sur quelques-uns des plus importants mss. qu'elle contient). — F. REUSS. Timée dans Plutarque, Diodore et Denys d'Halicarnasse (concentre ses recherches sur la guerre de Sicile et sur celle de Phocée; cherche à montrer que, pour ces parties, Timée a été la source des trois autres historiens. Fait ressortir le parti pris religieux et politique de Timée; il était partisan de l'ancienne et naïve croyance du peuple et ennemi déclaré de la tyrannie). — JACOBY. Les historiens grecs de l'époque postérieure. 1^o Polybe (des travaux publiés sur Polybe, de 1846 à 1866). — K.-J. NEUMANN. Sur Cœlius Antipater (son ouvrage: « Bellum poenicum » ne peut avoir été composé que bien après l'an 117).

53. — Rheinisches Museum für Philologie. N. F. Bd. XLI, Heft 2. — O. SEECK. La chronologie de l'an 238 après le Christ (les données chronologiques contenues dans le Codex Justinianus offrent de nombreuses difficultés; c'est le cas surtout pour les données fournies par Haloander dans son édition de 1530 et tirées, à ce qu'il prétend, d'un très ancien et très bon ms. du Codex. L'auteur cherche à prouver que la plupart des faits particuliers à l'édition de Haloander sont de l'imagination pure. On ne peut utiliser, pour les études historiques, aucune lecture du Codex qui ne repose pas sur le fondement certain des ms. examinés par Krüger). — DEECKE. Contributions au déchiffrement des inscriptions de l'Italie moyenne (explique quatorze inscriptions publiées par Zvetiaeff; tableau des différents alphabets sabelliens). — E. SCHWARTZ. Sur le premier livre de Thucydide (l'œuvre de Thucydide nous est parvenue sous la forme d'un remaniement dans lequel un éditeur inconnu a cherché à réunir dans un travail d'ensemble les idées, le plan, les fragments déjà rédigés que l'historien laissa après lui. Le proœmium n'est pas une préface, mais seulement l'esquisse d'une préface. Les épisodes insérés dans le premier livre de Thucydide, tout comme ce qu'on y appelle « l'archéologie, » sont des esquisses et des études préparatoires de Thucydide sur les hypothèses historiques et

factices de la guerre du Péloponnèse, que Thucydide n'aurait jamais, sous cette forme, fait entrer dans son œuvre définitive). — SCHUMACHER. Sur des inscriptions de Rhodes et de Délos (1^o l'inscription C. I. G., 2282^c add., et le sculpteur Phylas d'Halicarnasse; 2^o chronologie des archontes de Délos; 3^o commentaire de l'inscription publiée dans Ross, *Hellenica*, p. 114 et suiv., et qui se rapporte aux fêtes en l'honneur de Dionysos Sminthios à Rhodes; 4^o publie sept marques de potier sur des amphores de Cnide et de Rhodes). — BUECHELER. Inscriptions crétoises (traduit et commente plusieurs inscriptions publiées par Hausoullier dans le *Bulletin de corresp. hellén.*, IX, 1885, p. 1 sq.). — BLASS. Commentaires sur la seconde loi de Gortyne (additions à l'édition de la loi donnée dans le *Rheinisches Museum* par Bücheler et Zitelmann). — MÜLLENBACH. Marques de potier romaines, avec représentation figurée, provenant de Cologne. = Heft 3. KRUMBHOLZ. L'histoire assyrienne de Diodore (pour les Ἀσσυριακά et les Μηδικά de Diodore, Ctésias a été la source directe et principale; à l'occasion, Diodore a aussi mis à profit des sources secondaires, qui, en regard de Ctésias, sont de médiocre importance). — DEECKE. Les inscriptions tyrrhéniennes de Lemnos (publiées par Cousin et Durrbach dans le *Bulletin de corr. hellén.*, X, 1, 1886. Voit dans le peuple de qui elles émanent les débris épars d'un fragment du peuple tyrrhéo-étrusque laissé dans la péninsule des Balkans après l'émigration d'est à ouest, et qui, du continent grec, s'étendit encore sur les côtes et les îles de la mer Égée). — SONNY. Virgile et Trogue Pompée (ce dernier a largement imité Virgile dans son ouvrage historique, et a incorporé dans son récit des vers entiers du poète).

54. — *Zeitschrift für katholische Theologie*. Jahrg. X. 1886, Quartalheft 4. — K. MÜNCHEN. La « doctrine des douze apôtres, » écrit du 1^{er} siècle (à propos de la découverte faite par l'archevêque Bryennios. Cette doctrine a pris naissance plutôt avant 70 qu'après; elle était déjà en usage à Jérusalem, où elle a été rédigée. Il ne faut pas en chercher les sources dans la lettre de Barnabé ni dans le pasteur d'Herma, mais dans l'enseignement oral recueilli de la bouche même des apôtres). — DUHR. Des accusations dirigées contre le jésuite Edward Petre, conseiller d'État du roi Jacques II d'Angleterre. 1^{er} art. (les écrivains protestants et catholiques : Macaulay, Lingard, O. Klopp, ont reproché à ce jésuite sa faiblesse, son ambition démesurée, son attachement à la dynastie des Stuarts plus grand que son dévouement à son ordre. Ce sont ces reproches dont le P. Duhr étudie l'exactitude. Biographie du personnage). — GRISAR. Rapports tirés des archives du Vatican sur le protestantisme et sur le rétablissement du catholicisme en Bohême à l'époque de Ferdinand II (publie plusieurs rapports envoyés au saint-siège par le P. Lamormaini, 1621-1622).

55. — *Zeitschrift für Kirchengeschichte*. Bd. VIII, Heft 4. 1886. — V. SCHULTZE. Recherches sur l'histoire de Constantin le Grand; fin

(4° Constantin et les haruspices; 5° l'État et les sacrifices; 6° la mort de Licinius. Trop d'historiens, lorsque deux sources, l'une chrétienne, l'autre païenne, se contredisent, ont donné leur préférence à la première, et par là faussé l'histoire. Ce qu'il importe avant tout, c'est de soumettre à une critique rigoureuse la chronique d'Eusèbe). — GOTTSCHECK. Huss, Luther et Zwingli; ce qu'ils pensaient de l'Église; des emprunts que leurs doctrines se sont faits sur ce point; fin.

56. — Archiv für Litteratur und Kirchengeschichte des Mittelalters. Bd. II, Heft 3-4. — EHRLE. Sur les événements qui précédèrent le concile de Vienne, 1309-1312 (expose d'après des documents inédits la fameuse dispute qui eut lieu devant le pape entre les chefs des Spirituels et la communauté de l'ordre franciscain. 1^{re} partie : les travaux préparatoires pour le décret dogmatique relatif aux erreurs du frère Petrus Johannis Olivi). — DENIFLE. Maître Eckehart; ses œuvres latines et les idées fondamentales de sa doctrine (on ne connaissait de lui, jusqu'ici, que des sermons et des traités en allemand; on le considérait d'ordinaire comme un mystique allemand, comme le père de la spéculation allemande. Les fragments de ses œuvres latines qu'on a retrouvés montrent au contraire qu'il n'a été qu'un scolastique. Son influence sur la pensée et surtout sur la langue allemande n'en a pas moins été considérable. Publie, outre de longs fragments de ses œuvres latines, les actes du procès qui lui fut intenté, à cause de ses doctrines, en 1326-29, ainsi qu'une note sur les débuts du mode de prédication employé par les mystiques allemands). — EHRLE. Louis de Bavière, les Fraticelles et Gibelins de Todi et d'Amelia en 1328; fin. — DENIFLE. L'exemplaire des œuvres latines d'Eckehart conservé à la bibliothèque de l'hôpital de Cues sur la Moselle.

57. — Zeitschrift des deutschen Palästina Vereins. Bd. IX, 1886, Heft 2. — FREI. Observations sur le lac de Genezareth (description détaillée des environs de ce lac; découvertes archéologiques, situation physique et météorologique). — NOETLING. Mes voyages dans le pays à l'est du Jourdain et en Syrie dans l'été de 1885 (rapport sur une exploration géologique dans le Djolan et dans l'Hermon; le voyageur a noté très exactement les dépenses qu'il a faites pendant ce voyage). = Heft 3 et 4. SCHUMACHER. Le Djolan (description détaillée de cette contrée située au milieu de la province turque de Syrie; le sol, la faune et la flore, les routes de commerce, les trésors archéologiques. Dessin des inscriptions et des antiquités qu'on y a trouvées).

58. — Zeitschrift der deutschen morgenländischen Gesellschaft. Bd. XL, Heft 2. 1886. — KLAMROTH. Sur les extraits d'écrivains grecs qui se trouvent dans la chronique de l'Arabe Ibn Wadîh-al-Jaqûbi (il a pris des extraits d'Hippocrate et de Galien, d'Aristote, de Ptolémée d'Euclide et autres. Publie le texte arabe des « Prognostica » d'Hippocrate). — NÖLDEKE. Liste des mss. arabes, au nombre de 34, dont Spitta Bey a fait don à la bibliothèque de l'Université de Stras-

bourg. — KARAMIANZ. Sur un alphabet perdu (saint Mesrop, qui inventa les lettres arméniennes et qui fonda la littérature chrétienne de l'Arménie, avait aussi trouvé des signes d'écriture pour les Ibères et les Albans, et les avait répandus dans l'usage. Cet alphabet, jusqu'ici perdu, a été retrouvé par l'auteur dans un ms. arménien qui appartient à un particulier). — DHRUVA. Documents et inscriptions des rois de Guşarat, Inde orientale; suite (texte et traduction. Généalogie des rois de Gusarat). — HULTZSCH. Corrections et additions aux inscriptions d'Amarāvati. = P. VON BRADKE. Contributions à l'histoire des langues et des religions de l'Inde ancienne (1^o sur les rapports du nom de divinité arien Asura avec celui des Ases germaniques; 2^o rapprochement entre les « Marūts », divinités de l'Inde ancienne, et la divinité italique Mavort, Mors, qui personnifiait à l'origine le ciel orageux et la tempête. Les divinités Rudra, Mors et Apollon ont des traits communs très importants entre eux. La racine sanscrite Garut est rapprochée du « Zwerg » germanique).

59. — Preussische Jahrbücher. Bd. LVIII, Heft 4. 1886. — TEUTSCH. La situation économique des Allemands en Transylvanie (établissement des Allemands dans ce pays au moyen âge; la propriété foncière et son histoire; histoire du commerce et des métiers). — ALTMANN. Les universités de Paris et de Bologne; leur origine et leur développement (complète les chapitres correspondants du livre du P. Denifle). = Heft 2. C. RÖSSLER. Le premier siècle après la mort de Frédéric le Grand de Prusse. — ULMANN. L'écrivain Jean Müller et Frédéric le Grand (portrait de l'historien; considérations sur le plan qu'il se proposa d'écrire la biographie de Frédéric II; son admiration pour Napoléon, qui le fit passer au service de son frère Jérôme, l'empêcha de l'exécuter). = Heft 3. L. BUSSE. La fondation des colonies allemandes dans l'Afrique orientale, 1884-1886. — THEURER. La bataille de Sempach et la légende de Winkelried (les sources originales et authentiques ne savent rien du sacrifice que Winkelried aurait fait de sa vie; la légende commença de se répandre soixante-dix ou quatre-vingts ans après la bataille et n'a été fixée dans la forme actuelle qu'à la fin du xvi^e s. Il faut rayer de l'histoire la personne de Winkelried; c'est aussi une idée fausse que la bataille de Sempach ait délivré les Suisses du joug de la tyrannie autrichienne; nous savons au contraire que depuis la bataille de Morgarten, en 1315, les Suisses ont été les agresseurs et que les ducs d'Autriche ont montré à leur égard beaucoup de modération et même de pusillanimité). = Heft 4. H. MARTENS. L'union de la Suède et de la Norvège (expose en détail les mouvements de ces dernières années relatifs à l'autonomie de la Norvège). — LASSON. Origine du dogme chrétien (vive critique du manuel de Harnack).

60. — Neues Lausitzisches Magazin. Bd. LXI, Heft 2. 1885. — KNORKE. Seigneurs et vassaux dans la Haute-Lusace (études sur les rapports des Wendes avec les Allemands, sur la communauté de vil-

lage et le tribunal de village, sur les impôts et autres charges dus aux seigneurs féodaux, et sur l'abandon qu'ils en firent plus tard aux propriétaires fonciers, enfin sur la suppression du servage. Montre, d'après des documents en partie nouveaux, l'oppression dont souffrirent leurs sujets et les soulèvements auxquels ils se livrèrent à la fin du xv^e et au commencement du xvi^e s.). — Extraits de la chronique de Friedberg sur Hans Ulrich von Schafgotsch (détails sur la vie de ce personnage et sur sa famille. Hans Ulrich servit dans les armées impériales; en 1634, il fut accusé de complicité avec Wallenstein et décapité à Ratisbonne). — SCHOENFELDT. Contributions à l'histoire de Cottbus (de la division politique de la seigneurie de Cottbus au xvi^e s.; détails intéressants sur le traité de mariage entre Hans de Custrin, fils de l'électeur Joachim de Brandebourg, et Catherine, fille du duc Henri de Brunswick; publie deux pièces officielles des années 1715 et 1812; raconte comment fut pris et jugé le ministre de l'électeur de Brandebourg Frédéric III, Danckelmann). = Comptes-rendus : *Moschkau. Urkundliche Geschichte von Burg, Cælestinerkloster und Dorf Oybin bei Zittau* (n'est pas assez directement fait d'après les documents).

61. — Quartalblätter des historischen Vereins für das Grossherzogthum Hessen. 1886, n^o 2. — RIEGER. Sur la légende de Siegfried, le vainqueur du dragon (cette légende est encore aujourd'hui vivante à Caldern, localité de la Haute-Hesse, où l'on montre la caverne du dragon). — KELLER. La « pierre longue » d'Ober-Saulheim, dans la Hesse rhénane (sans doute un tombeau préhistorique; note sur de semblables monuments mégalithiques dans la Hesse rhénane). — MORNEWEG. Notes sur des médecins et sur la médecine sur le Rhin moyen au xv^e et au xvi^e siècle. — D. VON KÖETH-WANSCHIED. Études sur l'histoire militaire du Palatinat au xvii^e et au xviii^e s., suite (d'après des documents inédits relatifs aux contributions qui furent levées sur un certain nombre d'anciennes localités du Palatinat électoral dans les années 1713-1717). — KOFLER. Antiquités hessoises des périodes préhistorique, romaine et post-romaine; suite. — Notes sur de récentes découvertes archéologiques dans le grand-duché de Hesse.

62. — Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins. Bd. I, Heft 2. 1886. — WITTE. Sur l'histoire de la domination bourguignonne dans le Haut-Rhin (d'après des documents puisés aux archives d'Innsbruck, de Bâle, de Colmar et de Strasbourg; récit des événements accomplis de 1469 à 1473; l'auteur blâme la mauvaise politique du landvogt Pierre de Hagenbach, qui aboutit à faire jurer une alliance de toutes les villes et princes voisins contre la Bourgogne). — MAURER. Recherches critiques sur les plus anciens documents relatifs à la constitution de Fribourg-en-Brigau (contre l'opinion généralement admise, croit que le duc Berthold III a fondé Fribourg avec le consentement de son frère Conrad; après que des privilèges eurent été confirmés par le roi, le duc Conrad accorda à la ville une constitution écrite). — SCHULTE.

Un livre de formules des Franciscains de Schaffouse du commencement du XIV^e s. (publié 20 lettres tirées de ce formulaire, qui se trouve dans la bibliothèque franciscaine de Wurzbourg; elles nous donnent sur l'ordre beaucoup de détails intéressants). — WEECH. Trois lettres de la duchesse Élisabeth-Charlotte d'Orléans au margrave Friedrich-Magnus de Bade-Doullach (ces lettres, empruntées aux archives de la famille grand-ducale, montrent la bonté et la vivacité d'esprit de la duchesse). — LADEWIG. Sur les antiévêques de Constance pendant la querelle des investitures (recherches sur une liste d'évêques et d'antiévêques de Constance du XI^e s., qui se trouve dans un commentaire des psaumes de Weingarten). — WITTE. Sur la falsification des vins au XV^e s. (en 1472, Bâle, Strasbourg, Colmar, Schlestadt, Kaisersberg, Reichenweicher cherchèrent à s'entendre pour empêcher ces falsifications qui ne cessaient de se multiplier). — BAUMANN. Sur la chronologie du moyen âge (au milieu du XV^e s., l'année, dans la haute Souabe, commençait toujours à Noël). = Heft 3. GOTHEIN. L'organisation du Hof dans la Forêt-Noire (raconte en détail l'histoire de la population rurale qui était soumise au couvent bénédictin de Saint-Pierre-en-Brigau; nous y apprenons l'organisation des couvents, la disparition des grandes fermes et le développement des conditions juridiques en ce qui concerne la propriété foncière chez les paysans. Les paysans de la Forêt-Noire donnent l'exemple d'un progrès constant au point de vue social). — KNOP. Wimpfeling et l'université de Heidelberg (public six discours du célèbre humaniste, d'après un ms. de Hambourg; ils se placent entre 1479 et 1522; contributions à la biographie de Wimpfeling). — WEECH. Les diplômes impériaux des archives de Karlsruhe; suite (publie l'analyse d'environ 130 de ces diplômes, 1261-1378). — HEYCK. Neuf lettres de Merian (1683-1687; ces lettres proviennent des archives de Karlsruhe; sauf deux exceptions, elles sont adressées par le célèbre graveur sur cuivre et éditeur de Francfort, Matthæus Merian, au margrave de Bade Hermann; outre certains renseignements sur la famille de Merian, ces lettres en fournissent encore sur le *Theatrum europæum* qu'il publia). — WEECH. La fonction d'échanson du chapitre de Bamberg (publie un acte de 1476 relatif à l'investiture faite au seigneur de Pommersfelden de cette fonction qui appartenait au comte palatin du Rhin). — GOTHEIN. Les dépenses du mariage d'Élisabeth palatine avec le duc d'Orléans (compte trouvé aux Archives de Karlsruhe). — WERULI. Le signal de la guerre dans la haute vallée du Rhin (publie un texte de 1587 où les villes et villages du pays donnent l'alarme pour une guerre imminente). — RUPPERT. Christophe de Grimmelshausen (biographie de cet écrivain célèbre, d'après de nouveaux documents). — MAURER. Pièces d'archives tirées des villes du cercle d'Emmendingen (analyse de pièces relatives aux localités suivantes: Endingen, Emmendingen, Herbolzheim, Kenzingen). = Heft 4. HUFFSCHMID. Hochhausen du Neckar et sainte Notburge (le tombeau, ou pour mieux dire la pierre tombale de sainte Notburge, érigée, dit-on, à l'époque carolingienne, est en réalité du milieu du

XIV^e siècle. Recherches sur les légendes relatives à sainte Notburge). — HEYCK. Le voyage en Italie du margrave Ferdinand-Maximilien et de Guillaume-Christophe de Bade, en 1644-1646, d'après des pièces d'archives (leur séjour à Rome; leurs rapports avec la cour pontificale à laquelle ils demandèrent une pension pour l'éducation du prince de Bade). — SCHAUBE. Origines du conseil municipal de Spire (elles remontent, non à l'empereur Henri V, mais à Henri VI. Jusqu'à Henri V, l'autorité de l'évêque de Spire sur la ville était illimitée; c'est cet empereur qui établit les premières limites; mais c'est seulement après l'institution du conseil par Henri VI que la ville jouit de l'autonomie). — SCHULTE. Les commencements de la commanderie de chevaliers de Saint-Lazare à Schlatt en Brisgau (montre que la charte de fondation de 1220 est fautive et a été fabriquée à l'aide d'une charte authentique de 1277. La plus ancienne mention certaine de la commanderie à Schlatt est de 1271). — WILLE. Des publications parues à l'occasion du jubilé de l'université de Heidelberg, relatives à l'Université et au Palatinat. — WINKELMANN. Histoire des mathématiques à Heidelberg (publie un rescrit de l'électeur Louis VI de Palatinat par lequel le chanoine Springer se fait autoriser à se perfectionner dans les mathématiques auprès du mathématicien Curio de Heidelberg). — ERDMANNSDORFFER. Reitzenstein et la bibliothèque palatine (publie un mémoire de ce ministre badois, adressé en 1806 à Talleyrand, pour faire rapporter à Heidelberg la bibliothèque palatine). — Publications récentes relatives à l'histoire du Haut-Rhin.

63. — *Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst*. Jahrg. V. 1886, Heft 2. — MEYER VON KNONAU. — Les dispositions prises en Suisse pour les recherches historiques (raconte la féconde activité déployée par la *Schweizerische geschichtsforschende Gesellschaft*, qui s'est dissoute vers le milieu de ce siècle et s'est reconstituée plus tard sous le nom d'*Allgemeine geschichtsforschende Gesellschaft*. Indique les principales publications des sociétés historiques des divers cantons. Parle du concours fourni par le Conseil fédéral pour l'impression des procès-verbaux des assemblées politiques). — E. PAULUS. La frontière fortifiée des Romains en Wurtemberg (expose en détail la construction du *Limes romanus* à travers le Wurtemberg, d'après les recherches récentes; parle des nombreuses fortifications qui, d'après l'auteur, se montrent en avant et en arrière de la ligne du *Limes*. Réplique aux critiques opposées par le colonel von Cohausen contre ses propres théories). — SCHRICKER. Les fouilles à Horburg, près de Colmar en Alsace (les fouilles de l'année 1884-85 ont amené la découverte d'un *castellum* romain, qui est sans doute identique avec l'*Argentovaria* mentionnée par Ammien Marcellin dans l'histoire de l'année 397). — TUMBÜLT. Sur les sceaux des villes de Geseke, Salzkotten et Marsberg. — MEHLIS, ZANGEMEISTER et HETTNER. Sur les fortifications et les inscriptions romaines de Waldfischbach dans le Palatinat du Rhin. — Compte-rendu détaillé des acquisitions récentes faites par les musées archéologiques de la Suisse,

de la Belgique, de la Hollande, de l'Allemagne occidentale et de la Bavière en 1885. = Comptes-rendus : *E. Wagner*. Hügel-Gräber und Urnen Friedhöfe in Baden (ouvrage de valeur). — *Faudel et Bleicher*. Matériaux pour une étude préhistorique de l'Alsace. 4^e partie (exact). — *Anthes*. Die Antiken der gräflich Erbach'schen Sammlung zu Erbach im Odenwald (œuvre de mérite, mais non exempte de fautes). = Heft 3.

UNDESÉT. Un trépied étrusque (trois groupes de bronze qui se trouvent au musée national de Budapest sont certainement des parties d'un trépied étrusque trouvé à Dürkheim en Palatinat; ils permettent de reconstituer l'original presque entièrement). — *Huebner*. Le pont romain de Cologne sur le Rhin (ce qui reste des constructions en pierre de ce pont offre une grande ressemblance avec celles du pont de Mayence. Il est probable qu'il a existé un pont fortifié entre Cologne et Deutz; sa construction remonte à la fin du 1^{er} ou au commencement du 2^e siècle après J.-C.; mais on n'aura de certitude sur ce point qu'en démolissant les restes des piles, comme on l'a fait à Mayence). — *Hettfer*. Encore le castellum et le pont de Deutz (contre l'hypothèse précédente de Hübner : les mesures prises jusqu'ici aux ruines du pont de Cologne ont donné des résultats très différents; on ne saurait le comparer à celui de Mayence au point de vue architectonique. Les briques trouvées dans le castellum de Deutz sont du temps de Dioclétien ou de Constantin; elles ne peuvent donc servir à prouver que le pont a été construit à la fin du 1^{er} siècle ou au commencement du second). — *Stromberger*. Les témoignages des écrivains sur le prétendu bras du Neckar, de Heidelberg au Rhin (Valentinien a fait creuser le Neckar pour protéger la forteresse élevée à son embouchure; où ce travail eut-il lieu? Ammien ne le dit pas clairement. Le fait que l'on a creusé le lit du Neckar n'empêche pas qu'il ait existé un lit ancien du Neckar partant de l'ermitage de Heidelberg dans la direction de Trebur). — *Haupt*. La prétendue frontière fortifiée des Romains dans le Spessart (l'auteur s'est rendu compte, par ses propres yeux, qu'il n'y a pas là de fortifications romaines; celles qu'on y trouve sont du moyen âge ou d'une époque plus moderne encore). = Comptes-rendus : *Schricker*. Aelteste Grenzen und Gaue im Elsass (excellent). — *Endrulat*. I. Niederrheinische Städtetiegel des XII bis XVI Jahrh. II. Die westfälischen Siegel des Mittelalters (bonnes études de sphragistique). — *Erhard*. Westfälisches Urkundenbuch; cont. par *Diekamp* (fait avec beaucoup de soin). — *Quidde*. Der Schwäbisch-Rheinische Städtebund im Jahre 1384, bis zum Abschluss der Heidelberger Stallung (bon). — *Hartfelder*. Zur Geschichte des Bauernkrieges in Südwestdeutschland (bon).

64. — **Mittheilungen des Instituts für österreichische Geschichtsforschung.** Bd. VII, Heft 4. — *Al. Schulte*. Études sur l'histoire primitive des Habsbourg et de leurs possessions, surtout en Alsace; suite (administration des possessions habsbourgeoises en Alsace en 1303). — *Kaltenbrunner*. Études romaines; suite (la collection de Bérard

de Naples considérée comme source historique; essai de reconstituer en un tableau analytique la série des lettres qui sont le fondement des *Epistolae notabiles* de Bérard. Apprécie la valeur historique de cette collection, qui est très réelle, mais dont il convient de se servir avec prudence, car il est certain que telle lettre donnée par Bérard n'a jamais été expédiée). — BUSSON. Promesse du margrave Othon III de Brandebourg à Ottokar de Bohême relativement à l'élection impériale en 1262 (cette lettre, non datée, adressée à un roi de Bohême non désigné nominativement, avait été assignée à l'année 1291-92 et à l'année 1278; ces deux dates sont impossibles; celle de 1262 répond aux données du problème). — SAUERLAND. Une source de l'*Historia polonica* de J. Dugloss (Dugloss a utilisé fréquemment des écrits du temps, entre autres les « libri III de scismate » et la « Vita Johannis papae XXIII, » dont il a traduit des passages presque mot pour mot). — G. SCHMIDT. Un voyage de Halberstadt à Presbourg et retour; déc. 1429-févr. 1430 (publie un compte du temps en latin). = Bibliographie : *Redlich*. Acta Tirolensia. Bd. I : die Traditionsbücher des Hochstiftes Brixen (textes importants publiés avec beaucoup d'érudition et d'exactitude). — *Plischke*. Das Rechtsverfahren Rudolfs von Habsburg gegen Ottokar von Böhmen (discussion juridique peu convaincante).

65. — Beiträge zur Kunde Steiermärkischer Geschichtsquellen. Jahrg. XXI. Graz, 1886. — WEISS. Sources de l'histoire de la paroisse de Gradwein et études sur cette localité. — ZAHN. Sources sur l'histoire de l'année 1683 en Styrie; fin. — MAYER. Sur l'histoire de la chartreuse de Seiz.

66. — Mittheilungen des historischen Vereines für Steiermark. Heft 34. Graz, 1886. — F. VON KRONES. Sur l'histoire de l'enseignement en Styrie au moyen âge et pendant la période de la Réformation jusqu'à 1570. — MEYER. Deux autographes de l'empereur Joseph II (le 1^{er} est du 28 mars 1784; l'empereur y signale au commandant militaire de la province diverses mesures militaires à prendre dans certaines villes, comme à Trieste, Laibach, Graz, etc. Le 2^e, du 19 juin 1786, est adressé au gouverneur, comte Khevenhüller, et ne traite que d'affaires locales). — ZAHN. Sur le prétendu tournoi de 1294 et le « Tummelplatz » de Graz (on dit que le duc Léopold, le premier des Babenberg qui régna en Styrie, trouva la mort dans un tournoi et que ce tournoi fut célébré au lieu dit aujourd'hui « Tummelplatz. » Ce récit n'est pas appuyé sur des témoignages contemporains; Léopold est mort des suites d'une chute de cheval, en se livrant après déjeuner aux exercices hippiques les plus variés. Histoire des constructions élevées au Tummelplatz). — LWOLF. Le fer de Styrie employé pour la fabrication des armes au temps de Maximilien I^{er} et de Ferdinand I^{er}. — GASPARIK. Le monastère de Reun et son organisation intérieure entre 1350 et 1450. — WASTLER. Les beaux-arts en Styrie; suite. = A part : *Stiria illustrata*; suite : feuilles 17-20.

67. — The english historical Review. 1886, oct. N° 4. — BURY. L'Eubée avant la guerre de Lelantos (cherche par quelles anciennes populations a été occupée l'île d'Eubée avant la guerre Lelantine qui commence l'histoire effective de la Grèce). — RASHDALL. Les origines de l'université de Paris (résume le livre du P. Denifle). — ПОСОК. L'établissement de l'église anglicane et la Réforme (prouve que les doctrines calvinistes ont fait le fond du dogme anglican sous Édouard VI et Élisabeth). — OWEN. François-Joseph Dupleix (refait, surtout à l'aide du livre de M. Hamont, la biographie de Dupleix qu'il défend résolument contre les injustices de Macaulay; considère Dupleix, non seulement comme un grand homme, mais, à certains égards, comme un grand homme d'État). — ВІНОГРАДОВЪ. Molmen et Molland (on trouve souvent cités dans les textes anglais, surtout au XIII^e s., un mode de tenure appelé « Molland » et les hommes qui l'occupent des « Molmen; » ils forment une classe intermédiaire entre les tenanciers « libres » et « coutumiers. » Le mot « mol » ou « mal » est souvent employé isolément dans le sens de vente, analogue au mot « agafol » ou « gable. » Un texte assimile les molmen aux sokemen). — COOLIDGE. Quelques traits d'union entre l'histoire d'Angleterre et l'histoire ancienne de la Suisse (1° Jeanne, fille d'Édouard 1^{er}, fiancée à Hartmann, second fils de Rodolphe de Habsbourg, reçut un douaire, ou mieux une « donatio propter nuptias » qui l'aurait rendue suzeraine d'Egeri, Morgarten et Schwyz, si le mariage avait eu lieu; 2° Jeanne, fille d'Édouard III, fut proposée en mariage au duc Frédéric d'Autriche; l'ambassadeur chargé d'aller à Londres à cette occasion est Henri Gessler; c'est bien plus tard que ce prénom fut changé en celui de Hermann accueilli par Schiller; 3° le prénom de Tell, Guillaume, a été emprunté à une ballade anglaise du XV^e s., où l'on attribue à *William* de Cloudesley un trait d'habileté semblable à celle du légendaire archer suisse). — DUNLOP. Les dépositions relatives aux massacres irlandais de 1641 (ces dépositions ne sont pas, très certainement, une fabrication pure; mais les circonstances où elles ont été obtenues empêchent qu'on ne puisse leur accorder une grande créance). — W. RYE. Les papiers Squire (biographie de William Squire, né près de Norwich en 1809; ses papiers, relatifs à l'histoire de la guerre civile, n'ont aucun caractère d'authenticité. Ils ont trompé Carlyle, qui d'ailleurs ne brillait pas par le sens critique; ils ne méritent pas la moindre confiance). — THORNTON. Les papiers de Hanovre (ces papiers font partie de la collection Stowe récemment vendue par lord Ashburnham au Musée britannique; ils forment une masse de correspondances allant de 1695 à 1719; un certain nombre de pièces importantes ont déjà été publiées par Macpherson dans ses *Original papers*, 1775. Le présent article a pour but de montrer la grande importance historique de cette collection). = Comptes-rendus : *Cox*. The first century of christianity (assez bon manuel). — *Guldenpenning*. Geschichte des ostroemischen Reiches unter der Kaisern Arcadius und Theodosius II (très consciencieux). — *Salvioni*. Le gilde inglesi (ouvrage de peu de

valeur ; l'histoire des guildes anglaises reste à faire). — *Willis et Clarke*. The architectural history of the University of Cambridge and of the colleges of Cambridge and Eton (remarquable). — *Thorpe*. History of Japan (la brièveté fait le principal mérite de ce petit livre). — *E. de Schweinitz*. The history of the church known as the *Unitas fratrum* founded by the followers of J. Hus (compilation sans valeur historique ni littéraire). — *Lewis*. A life of Jos. Gall, bishop of Exeter and Norwich (bien que fort incomplète, cette biographie n'est pas sans mérite; mais pourquoi aucune référence?). — *Browning*. The despatches of earl Gower, english ambassador at Paris 1790-92 (excellent). — Précis de la campagne de 1805 en Allemagne et en Italie (bon).

68. — The Academy. 1886, 9 oct. — *Sir W. R. Anson*. The law and custom of the Constitution. Part I : Parliament (écrit pour les juriconsultes plutôt que pour les historiens de la constitution; classe et analyse les lois et coutumes existantes, sans tracer leur histoire ni montrer leur valeur politique; cependant il ne peut échapper à la nécessité de montrer comment ces lois ont été introduites, et leurs précédents. De toute façon d'ailleurs, l'ouvrage doit être consulté par tous ceux qui étudient les institutions politiques de l'Angleterre actuelle). = 23 oct. *Skottowe*. A short history of parliament (compilation sans valeur et sans intérêt). = 6 nov. *Magnus*. Outlines of jewish history (livre inexpérimenté, partial en faveur des juifs, mais attachant). = 15 nov. *Stubbs*. 17 lectures on the study of mediæval and modern history (les idées de l'auteur sur la manière d'enseigner l'histoire sont discutables; les différences qu'il établit entre l'histoire moderne et celle du moyen âge sont très forcées dans ces termes. Œuvre d'un homme qui est passé maître dans l'art de retracer le développement des institutions ou de peindre un personnage historique, mais qui, instinctivement ou de propos délibéré, néglige de montrer la genèse des idées). = 20 nov. *Walpole*. A history of England. Vol. IV et V (excellent; œuvre impartiale d'un libéral entre les libéraux, qui admire beaucoup R. Peel et n'aime pas lord Palmerston; il juge avec équité Guizot et Louis-Philippe que, sur la foi de Palmerston et de ses acolytes, on considérait comme jouant sans cesse un double jeu pour trahir l'Angleterre, avec l'apparence de vouloir maintenir l'entente cordiale. Les chapitres sur l'Inde ont une moindre valeur).

69. — The Athenæum. 1886, 9 oct. — *Keith*. A history of Scotland, civil and ecclesiastical, to the death of David I (sans valeur historique ni littéraire). — *Salkowsky*. Institutes and history of roman private law, with catena of texts (bonne traduction, qui équivaut à une cinquième édition de l'ouvrage original). = 16 oct. *Sir F. Doyle*. Reminiscences and opinions, 1813-1885 (intéressante collection d'anecdotes sur Thomas Grenville, Gladstone, etc.). — *Morgan et Coote*. Early voyages and travels in Russia and Persia by Ant. Jenkinson and other Englishmen (curieuses relations de voyages accomplis au temps d'Élisabeth. Publiées par la Hakluyt Society, avec une introduction très instructive). =

23 oct. *Edgar*. Old church life in Scotland. 2^d series (renseignements intéressants sur l'assistance publique, l'enseignement, la vie religieuse au xvi^e s.). — *Gomme*. The literature of local institutions (utile et instructif. M. Gomme est, on le sait, un de ceux qui ont le plus fait pour répandre le goût des études d'histoire locale. Pour aventureuse qu'elle est parfois, son érudition est de fort bon aloi). = 30 oct. *Walpole*. A history of England from the conclusion of the great war in 1815. Vol. IV et V (fin de cet ouvrage qui n'est ni très profond, ni très nouveau, ni très amusant; c'est une honorable compilation faite avec bon sens et exactitude). — *Cunningham*. S. Austin and his place in the history of christian thought (décousu; l'influence exercée par les idées de saint Augustin pendant le moyen âge n'a pas été mise en lumière; cependant le livre mérite d'être lu). = 6 nov. *Norton*. Early letters of Thomas Carlyle, 1814-1826. 2 vol. (très intéressantes en soi, ces lettres sont en outre de nature à modifier notablement le portrait que M. Froude a tracé du célèbre écrivain). — *Grego*. A history of Parliamentary elections and electioneering in the old days (très amusante collection d'anecdotes que de charmants dessins font mieux vivre encore). — *Robinson*. Margaret of Angoulême, queen of Navarre (beaucoup de recherches, un grand enthousiasme pour l'héroïne du livre; mais l'auteur n'est pas au courant de l'histoire générale ni de la littérature de la France au xvi^e s.). — *Watkin*. Roman Cheshire (très important). = 13 nov. *Hobart Pasha*. Sketches from my life (très curieux). — *Hore*. The church of England from William III to Victoria (le meilleur ouvrage que l'on possède sur le sujet). = 20 nov. *Burnell et Tiele*. The voyage of John Huyghen van Linschoten to the East Indies. 2 vol. (traduction anglaise de 1598).

70. — The Westminster Review. 1886, oct. — La jeunesse de Napoléon I^{er} (sa famille, son éducation, son caractère, d'après les ouvrages récents sur le sujet). — M. Freeman et sa méthode pour l'enseignement de l'histoire (article très élogieux sur le récent volume du célèbre professeur). — Adam Mickiewicz.

71. — The contemporary Review. 1886, déc. — PROTHERO. Les droits du tenancier et les attentats agraires en France (fait l'histoire du « droit de marché » encore aujourd'hui existant en Picardie, à Santerre, au mépris des lois anciennes et du code civil; expose la législation spéciale qui s'est instituée pour sa suppression; cherche à expliquer sa décadence au moment présent. Si l'on peut tirer de cet exemple un argument à propos des affaires d'Irlande, il n'y a qu'à constater l'impuissance de la loi en présence de coutumes très anciennes, que les habitants défendent par tous les moyens, même les plus violents). — ISAAC TAYLOR. Vestiges du Domesday (montre que plusieurs paroisses conservent encore, dans leur état actuel, un état de la division de la propriété sensiblement analogue à ce qu'il était au moment de la conquête normande. Ce sont de fort curieuses exceptions).

72. — Walford's Antiquarian. Vol. X, 1886, octobre. — PORTER.

Le couronnement du roi Edgar. — *Id.* Chevaliers de la Jarretière dégradés.

73. — *The Antiquary*. 1886, oct. — *Round*. M. Freeman est-il un érudit soigneux? (relève beaucoup d'erreurs dans les ouvrages du célèbre historien) — *Hodgett*. Les éléments scandinaves de la race anglaise; 4^e art. — *R. S. Ferguson*. Offices municipaux de Carlisle. — *Peacock*. Le couvent de filles de Gokewell près de Brigg.

74. — *The Nation*. 1886, 30 sept. — The life of Cassius Marcellus Clay, by himself (mémoires d'un abolitioniste du Sud. Il se vante de ses idées fécondes et de ses actes d'héroïsme avec un contentement de soi qui désarme la critique). — *Boyesen*. The story of Norway (manuel intéressant). = 14 oct. *Admiral D. Porter*. The naval history of the civil war (livre mal imprimé, plus mal illustré encore, mais les récits que l'amiral donne des événements où il a été témoin ou acteur n'en ont pas moins une grande valeur). — *Neill*. Virginia Carolorum, 1625-85 (réunit un certain nombre de petits faits peu ou point connus). = 21 oct. *Comte de Paris*. Gettysburg (traduit avec quelques additions les chapitres du tome III de la grande Histoire de la guerre civile relatifs à une bataille). = 28 octobre. *Preston*. Documents illustrative of american history, 1606-1863 (ces documents sont très judicieusement choisis; mais il en est de très importants dont on regrette l'absence). = 4 nov. *Trumbull*. Le memorial history of Hartford county, Connecticut. 1633-1884 (bon). = 11 nov. *Macy*. Our government (bon manuel pour les écoliers).

75. — *Rivista storica italiana*. Anno III, fasc. 3. — V. LA MANTIA. Origines et histoire de l'Inquisition en Sicile (de 1232, époque où Frédéric II remit à l'église romaine le soin de rechercher et de punir les hérétiques, jusqu'en 1782, époque où l'inquisition fut abolie; beaucoup de faits, de documents cités). = Comptes-rendus. *Pauli*. Die Inschriften nordetruskischen Alphabetes (analyse de cette étude importante). — *Gaudenzi*. L'opera di Cassiodorio a Ravenna (excellente monographie). — *Landucci*. Storia del diritto romano dalle origini a Giustiniano (manuel estimable). — *Brandi*. Vita e dottrine di Raniero da Forlì, giureconsulto del sec. xiv (ouvr. consciencieux; l'auteur croit trop aisément que les théories de ce contemporain de Barthole sont originales; il n'a pas poussé assez loin ses recherches quant aux mss. où se trouvent ses œuvres; la bibliographie est incomplète). — *Frati*. Le due spedizioni militari di Giulio II, tratte dal diario di Paride Grassi (extraits fort intéressants relatifs aux années 1506-1507 et 1510-1512; bonne étude sur l'auteur du Journal dans la préface; documents et notes ajoutés par l'auteur). — *Villa*. Italia desde la battalla de Pavia hasta el sacco de Roma (excellent). — *Scaduto*. Stato e chiesa sotto Leopoldo I granduca di Toscana (trop de citations, d'indications bibliogra-

phiques viennent à chaque instant embarrasser le texte; d'ailleurs sujet bien étudié). — *Gozzi*. Lettère d'illustri italiani ad Antonio Papadopoli (les plus importantes, au point de vue historique, sont trente lettres de Carlo Botta, du 28 mars 1828 au 5 nov. 1835). — *A. Manno*. La concessione dello statuto (fournit des détails précieux sur l'octroi du statut de 1848 par Charles-Albert). — *Berti*. Il conte di Cavour avanti il 1848 (excellent). — *Chiala*. Lettère edite ed inedite di Camillo di Cavour (5 vol. de ces lettres ont déjà paru; le 6^e, qui recommence une nouvelle série, va de 1819 à 1836). — *Castelli*. Il conte di Cavour; ricordi (écrits de 1869 à 1874, ces souvenirs fournissent quelques anecdotes intéressantes sur le grand homme d'État italien). — *M. d'Ayala*. Memorie di Mariano d'Ayala e del suo tempo (étude de haute valeur sur ce patriote napolitain et sur les persécutions dont il fut la victime jusqu'au renversement des Bourbons). — *Manno*. Ercole Ricotti; ricordi (très intéressant).

76. — Archivio storico italiano. T. XVIII. 1886, disp. 6. — *P. RAJNA*. Une inscription de Nepi de l'an 1131 (cette inscr. est connue : les « milites » et les « consules » de Nepi ont déclaré sous serment que si aucun d'eux veut rompre leur « societates, » il serait avec tous ses partisans privé « de omni honore atque dignitate, » et qu'il subirait la plus honteuse mort « ut Galelonem qui suos tradidit socios; et non eius sit memoria, sed in asella retrorsum sedeat, et caudam in manu teneat. » Cette allusion au traître Ganelon a depuis longtemps attiré l'attention sur cette inscription, encore aujourd'hui encastrée dans le mur de l'église de Nepi. Est-elle authentique? Dans ce premier article, *M. R.* tient pour l'affirmative). — *I. DEL LUNGO*. Une vendetta à Florence le jour de Saint-Jean de l'an 1295 (le samedi saint, 16 avril 1267, un Rossi frappa un Mannelli sur le Vieux-Pont; la victime laissait une nombreuse famille qui attendit vingt ans pour se venger. Cet épisode se rattache à la querelle des Guelfes et des Gibelins; il témoigne de mœurs violentes auxquelles Dante a fait plus d'une fois allusion). — *SABBADINI*. Idotta Nogarola (fixe plusieurs dates de la vie de cette illustre Véronaise, qui occupe un bon rang parmi les humanistes du xv^e s.). — *C. PAOLI*. Sur les statuts de Volterra au XIII^e s. (rapport sur une mission ayant pour but d'examiner les plus anciens statuts de cette ville dont la Commission d'histoire pour les provinces de Toscane, des Marches et de l'Ombrie a entrepris la publication). — *Tocco*. Deux opuscules inéd. d'Arnaud de Villeneuve. = A part : les papiers Strozzi; suite.

77. — Archivio storico siciliano. Anno X. — *V. DI GIOVANNI*. La croix de la miséricorde, ou croix des Vèpres siciliennes à Palerme. — *PATTI*. Notes historiques sur le château Ursino (château construit au XIII^e s., et qui sert aujourd'hui de caserne à Catane). — *SALEMI*. Souvenirs de la paroisse détruite de San Giacomo La Marina, à Palerme. — *GUARNERI*. Contrat de mariage d'Anne Cabrera, comtesse de Modica, et de Federico Enriquez, 1491. — *COSENTINO*. Nouveaux documents sur

l'inquisition en Sicile; appendice. — BOGLINO. Sur un Pénitencier du XII^e s. conservé à la bibliothèque communale de Palerme (publie en appendice une liste de questions que le confesseur peut adresser au pénitent, et en particulier de celles qu'il convient d'adresser aux femmes). — MONDELLO. Une inscription romaine (trouvée en Tunisie et apportée secrètement à Trapani en 1883; elle contient, dit-on, le nom du grand Pompée. — Il faudrait vérifier tout cela). — COSENTINO. De l'emploi des tablettes de cire en Sicile au XIV^e s. — PELAEZ. La vie et l'histoire de Barberousse traduites en italien de la version espagnole inédite de l'original turc; suite. = Bibliographie : *Carini*. Sommario brevissimo delle lezioni di paleografia, tenute nella nuova scuola vaticana l'anno 1885; fasc. 1 (excellent). = A part : GIOENI. Essai d'étymologies siciliennes.

78. — Historisk Tidsskrift. — 5^e série. Vol. V, cahiers 2, 3. — E. HOLM. Les soldats danois et norvégiens dans nos corps auxiliaires à l'étranger, sous les rois Christian V et Frédéric IV (ces soldats étaient toujours enrôlés librement, jamais de force; un petit nombre étaient Norvégiens). — HEISE. La famille noble de Rosenkrantz au XVI^e siècle. I. — THISET. A quelle famille appartenait Niels Ebbesøen? — ÉMIL MADSEN. L'armement de l'infanterie sous Frédéric II. — KR. ERSLEV. Le chiffre de la population en Danemark sous Valdemar le Victorieux (on comptait environ 600,000 habitants; M. Erslev combat l'opinion générale qui admet une population beaucoup plus grande). — O. F. C. RASMUSSEN. La milice nationale de Frédéric IV. — E. HOLM. Réplique à M. Rasmussen. — MOLLERUP. Bibliographie historique, 1884. = Vol. VI, cahiers 1, 2. — HEISE. Les Rosenkrantz. II. — Continuation de la polémique entre M. HOLM et M. RASMUSSEN. — MEIBORG. Le nombre des fusiliers dans l'armée danoise sous Frédéric II. — A. D. JØRGENSEN. L'ordre de succession d'après l'ancienne Loi royale. — E. COLLIN. La nouvelle société littéraire, 1799-1800. — L. KOCH. Du privilège dont jouissaient les Slesvigeois à l'université de Copenhague en 1745 et en 1758. — A. D. JØRGENSEN. Une chronique inaperçue de Povl Helgesen. — JOHANNES STEENSTRUP. La servitude de la glèbe en Danemark. — JOH. STEENSTRUP. De quelle époque datent nos corps de métier? — MOLLERUP. Bibliographie historique, 1884-85.

79. — Aarbøger for Nordisk Oldkyndighed. 1885, cahier 4. — J. B. LÖEFFLER. Les ruines du château de Silkeborg. — BJØRN OLSEN. Les deux formes de l'Islandingabok de Are. = 1886, cahier 1. Sophus MÜLLER. Discours prononcé en mémoire de I. I. A. Worsaae. — N. E. TUXEN. Les vaisseaux longs dans l'antiquité scandinave. = Cahier 2. P. HAUBERG. Coup d'œil sur l'histoire monétaire du Danemark, de 1377 à 1481. — A. D. JØRGENSEN. Les châsses des saints dans l'église de Saint Knut à Odense.

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

France. — M. l'abbé A. CHAUDÉ, mort dernièrement à soixante-trois ans, avait publié une *Histoire de Fontenay-le-Fleury* (1876) et une *Histoire de Saulx-les-Chartreux* (1881).

— M. Germain DEMAY, chef de la section historique aux Archives nationales, est mort en octobre dernier à l'âge de soixante-sept ans. Il laisse d'utiles travaux pour la sigillographie et l'histoire du costume : *Inventaire des sceaux de Flandre* (1873, 2 vol.); *le Costume de guerre et d'apparat, d'après les sceaux du moyen âge* (1875); *le Costume au moyen âge, d'après les sceaux* (1879); *Inventaire des sceaux de la collection de Clairembault à la Bibl. nat.* (2 vol. in-4°).

— M. Hippolyte CASTILLE, mort le 26 sept., âgé de soixante-six ans, s'était fait surtout un nom dans le journalisme, encore a-t-il été peut-être plus connu sous son pseudonyme d'Alceste que sous son nom de famille. Il a aussi beaucoup écrit sur l'histoire contemporaine; mais le journaliste a toujours chez lui relégué l'histoire à l'arrière-plan. Voici les titres de ses principaux ouvrages : *les Hommes et les mœurs sous le règne de Louis-Philippe* (1853); *Histoire de la seconde république française* (1854-1855, 4 vol. in-8°); *Histoire de la Révolution, 1789-1800* (4 vol.).

— M. VÜHRER vient de mourir, presque aussitôt après l'apparition de son *Histoire de la dette publique en France* (Berger-Levrault), dont nous parlerons très prochainement.

— Au dernier moment nous apprenons la mort de M. Natalis DE WAILLY, membre de l'Académie des inscriptions. L'auteur des *Éléments de Paléographie*, l'éditeur de Joinville était depuis longtemps au premier rang des érudits français pour l'époque du moyen âge. Tout en lui inspirait le plus grand respect. Nous lui consacrerons dans la prochaine livraison une notice détaillée.

— Le 3 décembre dernier, M. Alfred CROISSET a été élu membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Il avait pour concurrents M. Léon Gautier et M. Paul Viollet.

— Le 8 décembre dernier, M. HOMOLLE a soutenu, devant la Faculté des lettres de Paris, ses thèses pour le doctorat. La thèse française est intitulée : *les Archives de l'intendance sacrée à Délos* (531-166 av. J.-C.).

— Nous extrayons les renseignements suivants du programme des conférences qui seront faites à l'École pratique des hautes études (section des sciences historiques et philologiques), pendant le premier

semestre de l'année 1886-1887. — *Philologie et antiquités grecques*. M. B. HAUSSOULLIER : Études d'histoire grecque; Explication du traité des *Revenus d'Athènes* et exercices pratiques. — Institutions grecques : Étude de l'organisation des finances athéniennes au v^e siècle, d'après les inscriptions. = *Philologie latine et antiquités romaines*. M. HÉRON DE VILLEFOSSE : Étude des inscriptions romaines du Louvre. — Les proconsuls d'Afrique d'Auguste à Dioclétien. = *Histoire de la philologie classique*. M. P. DE NOLHAC : Travaux relatifs aux études helléniques jusqu'à Budé. = *Histoire*. M. MONOD : Études critiques sur le xi^e siècle et explication des Histoires de Raoul Glaber. — M. THÉVENIN : Institutions mérovingiennes et carolingiennes. — Régime de la propriété; condition des terres et des personnes du ix^e au xiii^e siècle. — M. ROY : Études sur les sources de l'histoire de France du xiii^e au xv^e siècle. — Études sur les institutions du moyen âge. — M. GIRY : Étude de textes relatifs à l'histoire des institutions municipales en France. — Diplomatique. Exercices pratiques et explications de textes. — M. l'abbé L. DUCHESNE : Organisation de l'église romaine et de la cour pontificale pendant le haut moyen âge. — Épigraphie chrétienne. — M. BÉMONT : Histoire des sources de l'histoire d'Angleterre au moyen âge. = *Géographie historique de la France*. M. LONGNON : Les noms de lieu, leur origine, leur signification, leurs transformations (noms de lieu d'origine germanique). — Géographie historique de la France (époque franque).

— Les facultés de droit et des lettres de Lyon réunies ont fait paraître le programme de l'enseignement historique qui leur est commun, pour l'année 1886-1887. A Paris, on a fait afficher sur une affiche commune les cours d'histoire professés, non seulement aux facultés des lettres, des sciences et de droit, mais aussi à celles de médecine et même de pharmacie. La mesure prise par les facultés de Lyon, pour être plus modeste, nous paraît aussi plus pratique.

— Voici la liste des thèses présentées par les élèves de l'École des chartes (promotion 1887), et qui seront soutenues à l'école dans le courant de janvier : 1. E. COYECQUE, L'Hôtel-Dieu de Paris au moyen âge. 2. P. LABROUCHE, Les états souverains de basse Navarre au xvi^e siècle. 3. O. DE ROMANET, Géographie et topographie féodales du Perche. 4. H. D'ALLEMAGNE, Hist. de la corporation des serruriers. 5. H. TOURNOÛR, Monographie de la cathédrale de Seez. 6. E. JARRY, Louis, duc d'Orléans, frère de Charles VI, ses actes, ses projets, son influence politique. 7. A. DUCOM, Histoire et organisation de la commune d'Agen. 8. Ch. BONNIER, Étude linguistique sur des chartes de Douai du xiii^e siècle (1203-1275). 9. H. DE MANNEVILLE, Rosecelin et G. de Champeaux. 10. J. VIREY, Églises romanes du diocèse de Mâcon. 11. A. FROMENT, La vie de Philippe de Maizières. 12. L. LAZARD, Sur la condition des Juifs du domaine royal (xiii^e s.). 13. TISSIER, Gaston VIII, vicomte de Béarn (122...-1290). 14. DE GRANDMAISON, Geoffroy Martel, comte d'Anjou (1007-1060). 15. E. LALOY, Essai sur le card. G. d'Amboise (1460-25 mai

1510). 16. A. ISNARD, Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, grand maître de France (1408-1488). 17. DUPOND, Les appels de Guyenne devant le Parlement de Paris sous Édouard I^{er} et Édouard II.

— L'Académie des inscriptions et belles-lettres a remis au concours pour 1888 l'étude sur les ouvrages en prose et en vers connus sous le nom de *Chroniques de Normandie*. Les mémoires devront être déposés le 31 déc. 1887. Elle a indiqué pour le prix ordinaire à décerner en 1889 une étude sur les sources des annales et des histoires de Tacite. Le prix Delalande-Guérineau sera décerné, en 1888, au meilleur ouvrage sur un sujet d'antiquité grecque ou latine, manuscrit ou publié depuis le 1^{er} janvier 1885, et déposé à l'Institut avant le 31 déc. 1887.

— L'apparition d'une *Histoire des Grecs*, par M. Louis MÉNARD (Delagrave, 2 vol. in-12), est une véritable bonne fortune. M. L. M. est avec M. Leconte de l'Isle un des derniers adorateurs des divinités helléniques et il a sur M. Leconte de l'Isle l'avantage d'être un helléniste, un archéologue et un philosophe. C'est dire qu'on trouve dans ces deux volumes, avec une connaissance approfondie de l'antiquité grecque sous toutes ses faces et des vues originales sur le rôle de la race grecque et des idées grecques, un enthousiasme qui en illumine toutes les pages. Du moment où M. M. conduisait l'histoire grecque jusqu'à Auguste, c'est-à-dire jusqu'au triomphe de Rome et du christianisme, pourquoi n'a-t-il pas poussé jusqu'à la suppression de l'école d'Athènes par Justinien? Nous aurions eu ainsi toute l'histoire de l'hellénisme. Le livre de M. Ménard tient le milieu entre la grande histoire grecque de Curtius, dont nous devons aujourd'hui une excellente traduction française à M. Bouché-Leclercq, et les manuels à l'usage des lycées. Elle a sur tous ces derniers l'avantage d'être une œuvre littéraire d'une grande valeur, abondamment illustrée.

— Dans le recueil des *Monuments grecs*, publié par la Société pour l'encouragement des études grecques, nos 11-13, M. CARTAULT est revenu sur la question de la construction des trières athéniennes, avec un mémoire intitulé : *De quelques représentations de navires empruntées à des vases primitifs provenant d'Athènes*. Son bel ouvrage sur la trière athénienne avait fait faire à cette question un pas décisif en mettant hors de contestation la superposition des rameurs dans l'intérieur du navire. Restait à déterminer leur disposition. MM. Serre, Raoul Lemaitre et Cl. Lupi, qui ont traité le sujet depuis M. C., ont critiqué la hauteur excessive donnée par ce dernier aux trières et ont admis pour les rameurs une disposition oblique et alternée. M. C. a pensé avec raison que, pour comprendre la structure des navires antiques, il était nécessaire de remonter aux origines et de se rendre compte des étapes successives de leur développement. Grâce à des fragments de vases que possède le Louvre, il a montré comment les rameurs, d'abord placés sur le pont, ont été ensuite mis à couvert sous un pont supérieur très léger où se tenaient les combattants; il nous donne ensuite des reproductions

de trières qui prouvent que les rameurs étaient bien superposés verticalement, et que, comme ils n'avaient pas de sièges, mais étaient accroupis sur le plancher avec les pieds à la hauteur des fesses, le navire n'avait pas besoin d'être très élevé pour en contenir trois rangées.

— M. S. REINACH a consacré deux notices excellentes à *B. E. Miller* et à *Gustave d'Eichthal* (Berlin, Calvary, 16 p. in-8°). Il a eu la patience de dresser une bibliographie de tous les travaux de Miller, dont l'ensemble seul peut donner une idée des services rendus par ce découvreur infatigable d'inédit. Il a retracé de la manière la plus exacte et la plus complète l'activité de Gustave d'Eichthal.

— La collection d'éditions savantes publiée par la librairie Hachette vient de s'enrichir d'un nouveau volume, dont l'apparition ne peut manquer d'intéresser les lecteurs de la *Revue*. M. Alfred CROISSET donne aujourd'hui le texte des livres I et II de Thucydide, qu'il fait précéder d'une longue introduction. Ce volume contient, à titre de préliminaires : 1° une *avant-propos* où le savant helléniste passe en revue les éditions critiques depuis la Renaissance, discute le classement et l'usage des manuscrits, puis mentionne les principaux commentaires explicatifs dont il a tiré parti pour composer le sien, tout en contribuant personnellement à la solution des points non encore éclaircis ; 2° une *Notice sur Thucydide*, traitant de sa biographie, de ses prédécesseurs, de son caractère et de son talent comme historien, comme écrivain, et terminée par quelques mots relatifs à ses continuateurs et imitateurs et aux jugements portés sur lui dans l'antiquité et chez les modernes ; le texte grec de Marcellin sur la vie et l'œuvre de Thucydide, celui de la biographie anonyme et enfin celui de Suidas. Quant à l'édition proprement dite, outre les notes de critique verbale et le commentaire explicatif, on trouve au-dessous du texte grec toutes les variantes recueillies dans le codex *Cisalpinus*, alias *italus* (Bibliothèque nationale, n° 255 du Supplément grec), manuscrit sur parchemin du XII^e siècle, déjà collationné par Bekker, mais dont le nouvel éditeur de Thucydide a fait à son tour une collation aussi minutieuse que possible. C'est la première fois que la paléographie pure figure dans la « Collection d'éditions savantes. » Cette innovation donne une valeur de plus à la publication de M. Croiset, qui d'ailleurs fait le plus grand honneur à la philologie française.

— M. P. MEYER vient de publier deux volumes sur *Alexandre le Grand dans la littérature française* (Vieweg) qui éclaircissent pour la première fois un des points les plus importants de notre histoire littéraire. Le t. I contient les textes : les 105 vers conservés du poème en vers octosyllabiques d'Albéric de Besançon (M. Meyer propose Briançon ou Pisançon, l'auteur étant du sud-est de la France) ; le poème en vers décasyllabiques conservé à l' Arsenal et qui ne comprend que la première partie de l'histoire d'Alexandre ; la première partie du Roman en vers de douze syllabes jusqu'à la réconciliation de Philippe et d'Alexandre, d'après le ms. de Paris 789 ; une table et des extraits du Roman de toute

chevalerie, par Thomas de Kent (ou plutôt par Eustache de Kent), enfin des extraits du ms. de Venise contenant la version complète du poème décasyllabique. Dans le second volume, nous trouvons l'histoire de la légende. M. Meyer y montre que toute la légende d'Alexandre provient du Pseudo-Callisthènes, tel qu'il a été connu par la traduction latine de Julius Valerius, et surtout par son épitomé, de la correspondance d'Alexandre et du roi brahman Dindimus, traduite du grec au plus tard au ix^e s., et enfin de l'*Iter Alexandri magni ad Paradisum*, composé au xii^e s. Les poètes du moyen âge ont ajouté à ces sources quelques traits de Quinte-Curce; ils ont librement développé le sujet suivant leur fantaisie, et transformé Alexandre en un prince féodal, ce qui donne à leurs œuvres l'intérêt d'un tableau de la vie chevaleresque. Le poème d'Albérie ouvre la série; nous ne le connaissons que par le fragment conservé à Florence et par le remaniement allemand du prêtre Lamprecht, puis vient le poème décasyllabique (conservé par les mss. de Venise et de l' Arsenal) qui imite Albérie, puis le long roman en vers de douze syllabes (celui auquel le vers *Alexandrin* doit son nom), le poème publié (malheureusement d'une manière peu critique) par M. Michelant dans la Bibl. litt. de Stuttgart en 1846. Ce roman, composé de quatre parties, est dû d'abord à Lambert le Tort, qui composa la 3^e partie comme suite du poème décasyllabique, puis à Alexandre de Paris ou de Bernai et à Pierre de Saint-Cloud, qui retouchèrent Lambert et y ajoutèrent la 4^e partie. Enfin, Alexandre de Paris reprit la première partie; il y ajouta le Fuerre de Gadres par un certain Eustache et fit le raccord avec la partie due à Lambert le Tort. M. Meyer ne s'est pas borné à éclaircir ainsi l'histoire du poème français sur Alexandre; il a suivi la légende dans les rédactions en prose et dans les compilations historiques. Il a aussi fait connaître une compilation composée en Angleterre à Saint-Alban au xii^e s. (par Galfridus?) et où l'auteur a cherché à écrire l'histoire vraie et non légendaire d'Alexandre.

— La *Société des bibliophiles bretons* a distribué à ses membres, pour l'exercice 1885-1886, les ouvrages suivants : 1^o *le Bombardement de Saint-Malo en 1693*, poème breton du xvii^e s., avec des documents inédits et des notes par M. A. DE LA BORDERIE; 2^o *les Grandes chroniques de Bretagne d'Alain Bouchard*, réimprimées d'après l'édition de 1514; 3^o un discours de M. de la Borderie à propos de l'inauguration du monument de dom Lobineau; 4^o la 9^e année du *Bulletin* de la Société.

— Sous le titre de *Bibliotheca germanica*, la librairie Le Soudier a fait paraître le catalogue de tous les écrits relatifs à l'Allemagne et à l'Autriche qui ont été publiés à l'étranger de 1880 à 1885, Autriche et Allemagne exceptées.

— La belle *Bibliothèque internationale de l'art*, qui paraît chez l'éditeur Rouâm sous la direction de M. E. Müntz, s'est enrichie d'un important ouvrage en deux volumes de M. É. MOLINIER sur les *Plaquettes de la Renaissance*. Ces petites plaques de bronze, de formes et de dimensions

très variées, travaillées d'un seul côté, et reproduisant tantôt des pierres ou des médailles antiques, tantôt des ouvrages d'orfèvrerie, tantôt même des gravures ou miniatures, non seulement ont servi à reproduire des modèles d'art, mais ont encore, comme le prouve par des exemples M. M., inspiré des œuvres de sculpture et surtout des motifs décoratifs pour les monuments. L'intérêt de ces bronzes est donc très grand, soit qu'on les étudie en eux-mêmes comme manifestation de l'art de la Renaissance, soit qu'on les compare aux œuvres qu'ils reproduisent ou à celles qui s'en sont inspirées. Après avoir été longtemps ignorés ou négligés, ces bronzes, depuis une vingtaine d'années, ont été recherchés avec passion par les collectionneurs, et les musées de Berlin et du Louvre, les collections de MM. Gust. Dreyfus et Armand en ont réuni des séries admirables. M. M. en a dressé le catalogue avec une grande sûreté d'érudition et de goût. Il a classé à part les imitations de l'antique, puis il a réuni sous les noms des divers ciseleurs les œuvres qui peuvent leur être attribuées avec certitude. Viennent ensuite les anonymes appartenant à une partie déterminée de l'Italie : Padoue, Venise, Milan, le Nord, Florence, puis les autres anonymes italiens, et enfin les plaquettes allemandes, flamandes et françaises. Plusieurs de ces chapitres, ceux sur Donatello, Melioli, Caradosso Foppa, Moderno, Belli, Giovanni Bernardi, Jean Bologne, ont pour l'histoire de l'art une haute valeur. Par des rapprochements ingénieux, M. M. a cru reconnaître, dans le ciseleur qui signa Moderno, le Vénitien Gambello dit Camelio, qui mourut en 1537.

— M. Léon SAY a réuni en deux volumes les remarquables conférences qu'il a faites à l'École des sciences politiques sur les *Solutions démocratiques de la question des impôts* (Guillaumin). Au lieu de discuter à un point de vue purement théorique les divers projets de réforme des impôts qui sont proposés depuis quelque temps à la démocratie française, M. Say a recherché dans l'hist. de l'Ancien régime, de Florence, de la Révolution, de l'Angleterre, de l'Italie, de l'Allemagne et de la Suisse modernes les divers impôts sur le revenu qui ont été expérimentés et a montré les difficultés auxquelles tous ces essais se sont heurtés, sauf, il faut le dire, en Prusse, où plus que partout ailleurs l'État a conscience de ses devoirs envers les contribuables, et les contribuables de leurs devoirs envers l'État. Après cette série d'études historiques d'une clarté lumineuse, M. L. Say arrive à la conclusion aussi juste que peu consolante que la question des impôts est en France une question politique beaucoup plus qu'une question économique. C'est une raison pour qu'elle soit très mal résolue.

— M. Albert ROUXEL a eu l'heureuse idée d'écrire l'histoire anecdotique des élections à l'Académie française de 1634 à 1841, c'est-à-dire depuis sa fondation jusqu'à l'élection de V. Hugo. Il s'est acquitté de sa tâche dans sa *Chronique des élections à l'Académie française* (Firmin-Didot) en rapporteur consciencieux, mais sans la malice spirituelle et

l'art de narration qui auraient pu faire de son livre une œuvre littéraire. Il en a fait plutôt un mémoire à consulter.

— M. P. MIGNATON vient de consacrer un petit volume à *l'Histoire de la maison d'Aubusson* (Picard, 375 p. in-12), qui compte deux hommes célèbres, Pierre d'Aubusson, grand maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, le défenseur de Rhodes, en 1480, et le maréchal de la Feuillade. Ce petit volume n'apporte rien de bien nouveau et l'auteur ne paraît guère au courant des travaux historiques. Pour lui, c'est encore Agnès Sorel qui a « réveillé » Charles VII en 1432 et c'est parce qu'il faisait la cour à M^{lle} de la Vallière que Fouquet fut disgracié.

— M. Henri BOUCHOT, sous-bibliothécaire au département des estampes à la Bibliothèque nationale, a donné chez Quantin, dans la collection consacrée à l'enseignement des beaux-arts, un volume sur *le Livre*. Il s'y occupe essentiellement de la reliure et de l'illustration.

— Le t. III des *Registres et délibérations du bureau de la ville de Paris* vient de paraître chez Champion par les soins de M. Paul GUÉRIN; il se rapporte aux années 1539-1552.

— La librairie Rouquette a fait tirer à 500 exemplaires seulement la *Bibliographie parisienne* (tableaux de mœurs et relations de voyageurs, 1600-1880), par M. Paul LACOMBE. D'autre part, M. Maurice TOURNEUX a été chargé par la ville de Paris de dresser une bibliographie de l'histoire de Paris pendant la période révolutionnaire; l'auteur compte que pour ce travail il ne lui faudra pas moins de quatre volumes. M. Paul Lacombe avait déjà publié une *Bibliographie de l'histoire religieuse de Paris pendant la Révolution*.

— La librairie Alph. Picard a eu la bonne idée de faire imprimer, à l'usage des candidats à l'agrégation d'histoire, le texte de l'« Ordonnance faite en conséquence de l'Assemblée des trois Etats du royaume, » à Paris, mars 1357 (nouv. style). On s'est contenté de reproduire mot pour mot le texte des *Ordonnances*, t. III, p. 121-146. M. Charles-Victor LANGLOIS a collationné ce texte sur le registre rouge Vieil du Châtelet (*Arch. nat.*, Y, 2, fol. 5 v° et suiv.).

— Le *Polyptyque* de l'abbé Irminon, texte publié à nouveau par M. A. LONGNON pour la Société de l'histoire de Paris, est en vente chez Champion.

LIVRES NOUVEAUX. — BIOGRAPHIE. — *Mad. Adam*. Le général Skobelev (Bureaux de la Nouvelle Revue). — *G. de Cosnac*. Rôle politique de Louis de Rechinevoisin de Guron, évêque de Tulle (Bullet. de la Soc. des lettres, sciences et arts de la Corrèze). Tulle, Crauffon. — *J. Gauthier*. Armorial des archevêques de Besançon et de leurs auxiliaires, 1180-1886. Besançon, impr. Jacquin. — *Abbé Mamessier*. Notice généalogique sur la famille Michon, de Dompierre-les-Ormes, Saône-et-Loire (1686-1886). Mâcon, impr. Protat.

HISTOIRE LOCALE. — *C. Duval*. L'administration de la commune de St-Julien pendant la Révolution. St-Julien, impr. Mariat. — *Veulin et Bazin*. Hist. de la ville de Bernay, 2^e édit. Bernay, impr. Duval. — *Bellou*. Notice histor. et

archéol. sur le bourg de Formerie, Oise. Beauvais, impr. Père. — *Bondurand*. Les coutumes de Lunel, texte de 1367. Picard (Mém. de l'Acad. de Nîmes, 1885). — *Mugnier*. Histoire documentaire de l'abbaye de Sainte-Catherine, près d'Anancy. Chambéry, impr. Ménard (Mém. et Doc. de la Soc. savoisiennne d'hist. et d'archéol., t. XXIV). — *Soulice*. L'intendant Foucault et la révocation en Béarn. Paris, impr. Véronèse (Bulet. de la Soc. des sciences, lettres et arts de Pau, t. XIV). — *Beautemps-Beaupré*. Les juges ordinaires d'Anjou et du Maine. Angers, Lachèse et Dolbeau. — *Pagart d'Hermsant*. Un magistrat municipal à Saint-Omer en 1790 (Revue de la Révolution). Sauton. — *Dom Plaine*. Vie inédite de saint Corentin. Quimper, Diverrès et Salaün. — *Dom Chamard*. Les premiers seigneurs de Cholet (Rev. histor. de l'Ouest). Nantes, Forest et Grimaud. — *Rogeron*. Provins pendant l'invasion, 1870-71. Provins, Vernant. — *Quarré-Reybourbon*. La ville de Gannat et son évangélaire du x^e s. Lille, Quarré. — *Monziès*. Quelques pages, inédites peut-être, de l'histoire de Montauban (Acad. de Tarn-et-Garonne). Montauban, Forestié. — *E. de Balincourt*. Le budget de la viguerie d'Aigues-Mortes en 1460, d'après le ms. original inédit de Chatelain (Acad. de Nîmes). Nîmes, impr. Clavel et Chastanier. — *Cucherat*. Les origines du Beaujolais et l'autel d'Avenas. Lyon, impr. Mougin-Rusaud. — *M. d'Auxais*. Recherches historiques sur le siège du Mont-Saint-Michel par les Anglais en 1423-1424, 2^e édit. Valognes, Luce. — *Ricard*. Une ville de Provence pendant la période révolutionnaire, 1789-94. Plon.

DOCUMENTS. — *Frizon*. Recueil de documents inédits et de pièces rares sur Verdun et le pays verdunois. Tome II. Verdun, Laurent. — *Linslant de Pradine*. Recueil général des lois et actes du gouvernement d'Haïti depuis la proclamation de son indépendance. T. I, 1804-1808. Pedone Lauriel. — Archives révolutionnaires du Morbihan. Tribunaux civils et criminels. Fasc. 1 : Passassinat du citoyen Gérard. Lorient, impr. Dreuilhet-Lafargue. — Collection de documents inédits relatifs à la ville de Troyes et à la Champagne méridionale; t. III (Soc. acad. de l'Aube). Troyes, Lacroix.

Belgique. — Une académie flamande pour les sciences et la littérature a été créée à Gand par décret royal du 8 juillet dernier; elle comprend vingt-cinq membres titulaires. Le décret a nommé en même temps directeur de l'Académie M. P. WILLEMS, vice-directeur M. VAN BEERS, secrétaire perpétuel M. DE POTTER.

— L'Académie des sciences, lettres et beaux-arts de Belgique a mis au concours pour 1888 les sujets historiques suivants : 1^o histoire des origines, des développements et du rôle des officiers fiscaux près les conseils de justice, dans les anciens Pays-Bas, depuis le xv^e s. jusqu'à la fin du xviii^e s.; 2^o tableau des institutions civiles et politiques de la Belgique pendant la période qui s'étend du commencement de Pépin le Bref à la confirmation de l'hérédité des bénéfices par Hugues Capet en France (*sic*) et par Conrad le Salique en Allemagne; 3^o étude sur les *mystiques* des anciens Pays-Bas (y compris Liège) avant la réforme religieuse du xvi^e s.; leur propagande, leurs œuvres, leur influence sociale et politique. Les prix sont de 1,000 francs pour la 2^e et la 3^e question, de 600 pour la première.

— M. le lieutenant J.-J.-Th. TIMMERMANS a consacré une intéressante notice à l'*Historique de l'artillerie belge* (Bruxelles, Muquardt, 112 p.).

— M. Ad. PRINS, professeur à l'université libre de Bruxelles, a réédité son livre *la Démocratie et le régime parlementaire*, avec une préface de M. Émile de Laveleye (Bruxelles, Muquardt, 243 p.). C'est une étude originale sur le régime corporatif et la représentation des intérêts dans les assemblées politiques, basée sur l'histoire des institutions municipales au moyen âge.

— M. le comte GOBLET D'ALVIELLA, qui est aussi professeur à l'université libre de Bruxelles, a publié une remarquable *Introduction à l'histoire générale des religions*, résumé de son cours en 1884-85 (Bruxelles, Muquardt; Paris, Ernest Leroux, 184 p.).

— Le tome V de la *Correspondance du cardinal de Granvelle*, publiée par M. Ch. Pior, archiviste général du royaume, depuis la mort du premier éditeur, feu Edmond Pouillet, comprend des documents des années 1574 et 1575 (Bruxelles, Hayez, 724 p., gr. in-4°). M. Piot a édité en même temps, également dans la collection des chroniques et documents belges publiés par la commission royale d'histoire, une *Histoire des troubles des Pays-Bas au XVI^e siècle*, composée par messire Renou de France, partisan zélé et partial de Philippe II et de Rome (Bruxelles, Hayez, 670 p.).

Allemagne. — Le 16 sept. dernier est mort à Stolberg (Harz) l'archiviste du comté de Stolberg, M. C.-H. BEYER, âgé de quatre-vingt-deux ans. — Le 24 sept. est mort à Schwerin M. WIGGER, directeur des archives de Mecklembourg, à l'âge de soixante-deux ans. Il avait publié beaucoup de travaux historiques. Citons : *Mecklenburgische Annalen bis 1066* (1860) et sa biographie du maréchal Blücher (1879); il a pris une part considérable à la publication du *Mecklenburgisches Urkundenbuch*. — Le 6 oct. est mort à cinquante-trois ans M.-G. BECKER, bibliothécaire (custos) à la bibliothèque universitaire de Bonn; on lui doit un grand nombre de publications sur l'histoire littéraire.

— Le directeur des Archives de la maison royale de Prusse, le Dr J.-G. VON SOEPER, a pris sa retraite. — M. Georg WISSOWA, privat-docent à Breslau, a été nommé professeur d'archéologie et d'antiquité à Marbourg.

— La faculté de philosophie de Tubingue a nommé le baron Antonio MANNO de Turin et le grand prêtre persan PESHUTAN BEHRENI SANJANA docteurs *honoris causa*.

— L'Académie de Prusse a voté 6,000 m. pour continuer l'édition de la Correspondance et écrits politiques de Frédéric II, 4,000 m. pour l'édition des Commentateurs d'Aristote, 3,000 m. pour les inscriptions latines, 2,000 m. pour la « Prosographie » romaine, 2,000 m. pour permettre au Dr Wilcken d'étudier les papyrus grecs, 2,000 pour étudier le système de canalisation employé à Pergame.

— Le secrétaire athénien de l'Institut allemand d'archéologie a reçu de M. KOLDEWEY un envoi, non encore terminé, d'objets appartenant

aux populations anciennement établies dans l'île de Lesbos. Il a chargé M. DÜMMLER d'un voyage d'exploration dans les îles de Chypre, Amorgos et Mélos; ce dernier est entrepris dans le but de vérifier les rapports sur les fouilles exécutées à Chypre et de rechercher dans ces trois îles les traces des populations préhelléniques. M. DÖRPFELD a ouvert des fouilles au temple dorien de Corinthe; il a déterminé les grandes lignes de la construction et a commencé le plan du théâtre de Bacchus à Athènes. L'édition entreprise par MM. FURTWÄNGLER et LOESCHKE des vases en argile de Mycènes est presque entièrement imprimée.

— D'après le rapport de l'Académie de Prusse sur l'impression du *Corpus inscr. lat.* et en particulier du t. XIII relatif à l'Allemagne occidentale et à la France du Nord, M. HIRSCHFELD a parcouru l'ancienne Aquitaine pour compléter ses matériaux; M. ZANGEMEISTER a visité plusieurs localités du Rhin inférieur et presque terminé les travaux préliminaires pour la Hollande et la Belgique; il a été aidé dans ses recherches par M. Schürmans, président de la cour d'appel à Liège.

— La 27^e réunion plénière annuelle de la commission historique instituée auprès de l'académie royale des sciences de Bavière a eu lieu à Munich en octobre dernier. Du rapport du secrétaire, nous extrayons les détails suivants : à l'exception de deux fascicules des *Forschungen*, t. XXVI, il n'a paru en 1886 que les livraisons 107 à 116 de l'*Allgemeine deutsche Biographie*. Le t. IX des Actes des diètes allemandes est imprimé en entier; seule la table manque encore; il comprend les années 1427-1431. Le ms. du t. III et dernier du règne de Robert est à l'impression. On a ouvert une nouvelle série pour les Actes relatifs à l'époque de Charles-Quint; le travail sera dirigé par M. de Kluckhohn, M. de Sybel restant chargé de la direction suprême de l'entreprise. — Dans la section des chroniques municipales, la chronique de Kerkhörde (1405-1466) est prête pour l'impression, ainsi que la chronique rimée de Wierstraat sur le siège de Neuss en 1474, déjà publiée par E. von Grote en 1855. Beaucoup d'autres sont en préparation. — L'impression du t. VI des plus anciens recès de la Hanse est toujours retardée par les obligations administratives auxquelles est tenu M. Koppmann; pour la même raison, la Correspondance des Wittelsbach est restée stationnaire. Par contre, la collection des actes du Vatican pour l'histoire d'Allemagne au temps de Louis de Bavière est presque achevée. La collection de chartes relatives à l'histoire des relations commerciales de l'Allemagne avec Venise va bientôt paraître. — Quant aux Annales de l'empire d'Allemagne, M. Meyer von Knonau espère commencer en 1887 l'impression du t. I de l'histoire de Henri IV; M. Winkelmann, achever le t. I de son histoire de Frédéric II; M. Oelsner, terminer l'an prochain la nouvelle édition dont il a été chargé du livre de Bonnell sur les origines de la maison carolingienne. M. Dümmler prépare aussi une nouvelle édition de son histoire de l'empire des Francs orientaux.

— On vient de publier la table détaillée des matières contenues dans les *Stimmen aus Maria Laach*. Elle donne, d'après l'ordre alphabétique, le contenu des deux séries : « l'encyclopédie de 1884 » et « le concile œcuménique, » ainsi que des 25 premiers volumes de la « Zeitschrift » et des 24 fascicules supplémentaires.

LIVRES NOUVEAUX. — ANTIQUITÉ. — *Ihne*. Römische Geschichte. Bd. VI : der Kampf um die persönl. Herrschaft. Leipzig, Engelmann. — *W. Richter*. Handel und Verkehr der wichtigsten Völker des Mittelmeers im Altertum. Leipzig, Seemann. — *Winter*. Die Stellung der Sklaven bei den Juden in rechtlicher und gesellschaftlicher Beziehung nach talmudischen Quellen. Breslau, Preuss. — *Attinger*. Beiträge zur Geschichte von Delos bis auf Ol. 153, 2. Franenfeld, Huber. — *Berger*. Geschichte der wissenschaftlichen Erdkunde der Griechen. 1^{re} section : die Geographie der Ioner. Leipzig, Veit. — *Kuntze*. Die Obligationen in römischen und heutigen Recht, und das Jus extraordinarium der römischen Kaiserzeit. Leipzig, Heinrichs. — *Beloch*. Historische Beiträge zur Bevölkerungslehre. 1^{re} partie : die Bevölkerung der griechisch-römischen Welt. Leipzig, Duncker et Humblot. — *Fischer*. Quaestionum de praetoribus atticis saec. x et iv a. C. specimen. Leipzig, Fock. — *Seidenstickler*. Waldgeschichte des Alterthums. Bd. II. Frankfurt-s.-O., Trowitzsch.

HISTOIRE GÉNÉRALE. — *Schweder*. Ueber die Weltkarte des Kosmographen von Verona. Versuch einer Rekonstruktion der Karte. Kiel, Lipsius. — *Fechner*. Die handelspolitischen Beziehungen Preussens zu Oesterreich während der provinziellen Selbstständigkeit Schlesiens, 1741-1806. Berlin, Reimer. — *J. Weizsäcker*. Der Pfalzgraf als Richter über den König. Göttingue, Dieterich. — *Wüstenfeld*. Fahred-din der Drusenfürst und seine Zeitgenossen. Ibid. — Der Huldigungsbrief der Herrn von Wedel für die Söhne Kaiser Karl's IV, Guben, 28 mai 1374. Leipzig, Herrmann. — *Joachim*. Die Entwicklung des Rheinbundes vom J. 1658. Leipzig, Veit. — *Niehues*. Geschichte des Verhältnisses zwischen Kaiserthum und Papstthum im Mittelalter. Bd. II. Munster, Copenrath. — *Galetschky*. Die Urgeschichte der Langobarden. Leipzig, Fock. — *Pertbach*. Preussisch-polnische Studien zur Geschichte des Mittelalters. Halle, Niemeyer. — *Heeger*. Ueber die Trojanersage der Britten. Munich, Oldenburg. — *Markward*. Willibald Pirckheimer als Geschichtsschreiber. Zurich, Meyer et Zeller. — *F. von der Wengen*. Geschichte der Kriegereignisse zwischen Preussen und Hannover, 1866. Gotha, Perthes. — Politische Correspondenz Friedrich's des Grossen. Bd. XIV. Berlin, Duncker. — *O. Felsberg*. Beiträge zur Geschichte des Römerzuges Heinrichs VII. Bd. I. Leipzig, Fock. — *Karlowa*. Maria Stuarts angebliche Briefe an den Grafen J. Bothwell. Heidelberg, Winter. — *Seydel*. Lehrbücher des deutschen Rechts. Bd. I. Nördlingen, Beck. — *Brie*. Theorie der Staatenverbindungen. Erlangen, Enke. — *Krieger*. Ueber die Bedeutung des 4^{ten} Buches von Coccinius' Schrift *De bellis italicis*, für die Geschichte Kaiser Maximilian's I. Heidelberg, Burow. — Monumenta Vaticana historiam regni Hungariae illustrantia. Series II, tom. II : relationes cardinalis Buonvisi anno 1686 exaratae. Wurzburg, Wörl. — *Pohler*. Bibliotheca historico-militaris. Kassel, Kessler.

HISTOIRE LOCALE. — *Rothenhäuser*. Die Abteien und Stifte des Herzogthums Württemberg im Zeitalter der Reformation. Stuttgart, Cotta. — Vorgeschichtliche Alterthümer der Provinz Sachsen und angrenzender Gebiete. 1^{re} section, 4^e fasc. Halle, Hendel. — *Bücher*. Die Bevölkerung von Frankfort am Main im XIV u. XV Jahr. Bd. I. Tubingue, Laupp. — *Grünhagen*. Geschichte

Schlesiens. Bd. II. Gotha, Perthes. — *Hohnstein*. Braunschweig am Ende des Mittelalters. Brunswick, Ramdohr. — *Richthofen*. Untersuchungen über friesische Rechtsgeschichte. 3^e partie : das Gau Kinnem oder das Kennemerland. Berlin, Besser. — Ueber die Lehnbücher der Kurfürsten und Pfalzgrafen Friedrich I und Ludwig V. Frankfurt-s.-M., Rommel. — *P. von Wedel*. Beiträge zur ältere Geschichte der neumärkischen Ritterschaft. Bd. I : die Herren von der Elbe im Lande Schivelbein, 1313-91. Leipzig, Hermann. — *Mathias*. Die Meklenburger Frage in der ersten Hälfte des XVIII Jahrh. und das Dekret Kaisers Karl VI, 11 mai 1728. Posen, Jolowicz. — *Soffner*. Geschichte der Reformation in Schlesien. Fasc. 1. Breslau, Aderholz.

Autriche-Hongrie. — M. E. WERTHEIMER a consacré une notice des plus intéressantes au rôle de l'archiduc Charles pendant la seconde coalition : *Erzherzog Carl und die zweite Coalition* (*Archiv für österreichische Geschichte*, tome LXVII, fasc. 2, et à part chez Gerold, 62 pages in-8^o). Il a tiré tout son récit de la correspondance de l'archiduc avec son frère, l'empereur François, et avec son père adoptif, le duc de Saxe Teschen. On peut y suivre jour par jour les difficultés qui furent suscitées à l'archiduc par la déplorable politique de Thugut et par les faux calculs des Russes. Ce sont ces entraves apportées aux plans de Charles qui amenèrent les désastres de la campagne de Suisse. La supériorité de l'archiduc comme tacticien et son beau caractère se montrent à chacune des pages de sa correspondance. Il semble toutefois qu'il ait eu l'âme plus élevée qu'énergique.

Grande-Bretagne. — Un groupe de savants orientalistes anglais s'est proposé de publier une revue mensuelle consacrée à l'assyriologie. Le 1^{er} numéro, paru en nov. dernier, contient les articles suivants : TERRIEN DE LACOUPERIE, Soumir et Accad d'après la philologie comparée ; PINCHES, Légendes chaldéennes sur la peste. Les souscriptions devront être adressées à la librairie Nutt (Strand, à Londres).

— Les vol. VII et VIII du *Dictionary of national biography*, publié sous la direction de M. Leslie STEPHEN, contiennent les mots de Brown à Cantwell (Smith et Elder).

— A l'occasion du 12^e centenaire de saint Cuthbert, l'apôtre du nord de l'Angleterre, M. Eyre, archevêque de Glasgow, doit donner une nouvelle édition de sa biographie du saint ; M. Consitt, évêque de Durham, en publiera une autre, mais abrégée ; on annonce aussi un ouvrage du P. Stevenson.

— Nous avons déjà parlé de l'exposition préparée au P. Record office à l'occasion du 8^e centenaire du Domesday book. Nous empruntons à l'*Athæneum* (23 oct. 1886) les renseignements suivants sur cette exposition ouverte en oct. dernier : à côté des deux volumes qui forment le Domesday proprement dit et de ses annexes naturelles (l'abréviation et l'abrégué), figuraient les célèbres livres rouge et noir de l'échiquier, qui contiennent ce qu'on peut considérer comme le cadastre de tous les fiefs de chevaliers existant en Angleterre vers 1166. Un exemplaire du XIV^e s. du fameux « Boldon book, » ou cadastre du palatinat de

Durham composé en 1183 par les ordres de l'évêque Pudsey, était placé côte à côte avec la Taxe ecclésiastique du pape Nicolas IV, qui accorda la dime de tous les bénéfices à Édouard I^{er} pour six années, en vue d'une croisade en terre sainte. Quatre autres mss. étaient rangés dans la même catégorie : 1^o les volumes intitulés « Testa de Nevill, » qui fournissent les noms des principaux tenanciers sous les règnes de Jean, de Henri III et d'Édouard I^{er}; 2^o le « Kirby's quest, » ou collection d'enquêtes faites vers 1306-1307 pour connaître tous ceux qui devaient le service militaire à raison de leurs fiefs; 3^o le livre des Aides, qui contient la levée du « rationabile auxilium » accordé dans la 20^e année d'Édouard III pour la chevalerie du Prince Noir; 4^o le « Valor ecclesiasticus » ou « Liber regis » qui fut rédigé pour l'application du statut 26 Henri VIII, ch. III, qui accordait au roi les premiers fruits et dîmes de tous les bénéfices ecclésiastiques. En outre, divers registres monastiques, cartulaires et autres documents analogues à ceux qui viennent d'être énumérés avaient été réunis pour la circonstance. On a exposé aussi la « boîte du Domesday, » très vieux spécimen d'ouvrage en fer; les anciennes couvertures du Domesday, d'anciens coffres d'archives, des types des plus anciennes tailles en bois de l'Échiquier, etc. On sait que, quand on voulut brûler ces tailles pour en débarrasser les archives, le feu prit au palais du parlement qui fut entièrement détruit le 16 oct. 1834. Les livrais. de l'*Athenaeum* des 30 oct. et 6 nov. reviennent plus au long sur plusieurs des textes relatifs au Domesday et analysent brièvement les mémoires qui ont été lus à l'occasion de cette solennité d'un genre tout particulier.

— Le 47^e rapport annuel du « Deputy keeper » des archives publiques contient la suite des copies prises par le regretté M. Armand BASCHET dans les dépêches de Barrillon, 1680-1688; les dernières additions aux transcriptions faites par M. BLISS dans les archives vénitienes sur le divorce de Bothwell avec lady Jane Gordon; le 3^e rapport de M. MACRAY sur les archives royales du Danemark; la suite de l'inventaire des papiers écossais, de 1550-1603; une liste des pairs et baronnets créés de 1483 à 1646, par M. TRIMMER; la suite de l'inventaire des rôles des lettres patentes d'Édouard I^{er}, par M. Haydon, etc. (Londres, Longmans).

— Dans un intéressant article publié au numéro 3082 (20 nov. 1886) de l'*Athenaeum*, M. Walford D. SELBY a signalé un fait, inaperçu jusqu'ici, de la vie de Geofroi Chaucer. Dans la *History and antiquities of the county of Somerset* de Collinson (1787), le poète est cité comme forestier de North Petherton, au comté de Somerset.

— La petite collection de récits sur l'histoire de France, publiée par M. B. Zeller, va avoir son pendant en Angleterre : sous la direction de M. York Powell, un volume composé d'extraits de chroniqueurs, de papiers d'État, de mémoires, de lettres, etc., sera consacré à chaque époque caractéristique de l'histoire de ce pays. On cite déjà : la Bretagne sous les Romains, par M. I. ELTON; les Rois de la mer et leurs établissements,

par M. YORK POWELL; Simon de Montfort et sa cause, par M. J. HUTTON; Édouard III et ses guerres, par M. W. ASILEY. Nous souhaitons bonne fortune à cette entreprise que le succès, malgré les inexpériences, peut-être inévitables, du début, a déjà récompensée en France. Les vol. paraîtront à la fois à Londres chez Nutt et aux États-Unis chez Putnam.

— Après une interruption de plusieurs années, que personne ne songera à lui reprocher, M. Samuel R. GARDINER a repris la suite de sa belle Histoire d'Angleterre au xvii^e s. Le premier vol. de la *History of the Great civil war, 1642-1644*, vient de paraître chez Longmans.

— M. Fyffe a fait paraître à la librairie Cassell le t. II de son *History of modern Europe*.

— Le t. V des publications de la *Pipe-rolls Society* vient de paraître; il contient le rôle de la huitième année de Henri II : 1161-62.

— Le t. VI des *Collections for a history of Staffordshire*, publiées par la « William Salt archaeological Society, » contient des extraits du cartulaire du prieure de Stone, des rôles de plaidoiries au comté de Stafford, 1272-1294, le catalogue des mss. et des chartes appartenant au doyen et au chapitre de Lichfield, par M. Charles Cox; etc.

— La Société pour la propagation du christianisme (Londres) a commencé une nouvelle série de ses publications à bon marché; elle a pour titre : « la Bibliothèque populaire » (People's library). M. James E. Th. ROGERS l'a inaugurée avec un bref résumé historique des droits et des privilèges du citoyen anglais (*The british citizen*). Le titre n'indique pas exactement le sujet traité : ce n'est guère, pendant la première moitié du moins, qu'une histoire très rapide des institutions sociales, politiques et administratives de l'Angleterre; mais les derniers chapitres sur la liberté individuelle, l'instruction populaire, la liberté de penser, de parler et d'écrire, tendent directement au but que s'est proposé l'auteur. On sait que M. Rogers, l'auteur du beau livre sur « l'Agriculture et les Prix, » connaît à fond la vie économique du peuple anglais; aussi ses chapitres sur les paysans et les serfs, sur la révolte de 1381, etc., sont-ils très intéressants. Esprit libre autant qu'érudit passionné, il juge les choses du passé avec une équité qu'on ne trouve pas toujours, même chez les plus éminents parmi ses compatriotes : il ne craint pas plus de montrer les services rendus par l'Église romaine au moyen âge que certaines conséquences fâcheuses de la Réforme, surtout au point de vue de l'enseignement public.

— Nous avons reçu de M. J.-H. ROUND un essai critique sur les premières années d'Anne Boleyn (*The early life of Anne Boleyn*. Londres, Elliot Stock); il y prend à partie, avec la verdeur et l'érudition qui distinguent ses articles, d'abord le livre récent de M. Friedmann sur la seconde femme de Henri VIII, ensuite et surtout MM. Brewer et Gairdner. Avec ce dernier, il a même engagé une longue polémique dans les colonnes de l'*Academy*. Il étudie d'abord les ancêtres d'Anne; son père, sir Thomas Boleyn, était le fils aîné de William;

ce dernier, fils de Geoffroi, lord maire de Londres en 1457, fonda la grandeur de sa maison par son mariage avec la fille cadette du duc de Norfolk. — Quant à la date où naquit Anne, celle de 1507, qu'on adopte généralement, n'est pas admissible; il faudrait la reculer de cinq ou six ans plus haut (1501); Anne était l'aînée de sa sœur Mary, qui fut la maîtresse de Henri VIII vers 1525, année à laquelle leur frère, W. Boleyn, fut élevé à la pairie. Il se peut que le père ait songé à substituer la sœur aînée à la cadette, lorsque celle-ci commença d'être traitée avec froideur par le roi. C'est grâce à la faveur d'Anne qu'il devint bientôt comte de Wilts et d'Ormond (8 déc. 1529).

— La librairie Longmans a commencé une nouvelle série de petits livres d'histoire, sous le titre d'*Époques de l'histoire de l'Église*. M. CREIGHTON, professeur d'histoire ecclésiastique à Cambridge et directeur de la *Historical Review*, est à la tête. Elle ne comprend encore que deux volumes : *The spiritual expansion of England*, par le Rév. H.-W. TUCKER, et *The Reformation in England*, par le Rév. chanoine PERRY. Nous ne pouvons parler que de ce dernier. Il a été composé avec science et avec soin. Le sujet est bien divisé, le récit est clair et substantiel. Peut-être les chapitres relatifs aux réformes ecclésiastiques, à la liturgie, au Prayer book auront-ils moins d'attrait pour des Français et des catholiques que pour les Anglais; peut-être aussi saura-t-on, même chez nous, gré à l'auteur d'avoir exposé avec cette clarté des matières un peu ardues pour les profanes. Les jugements de l'auteur sont sains et modérés. Il n'approuve pas tout dans la Réforme et il n'hésite pas à flétrir les violences autorisées, sinon même ordonnées, par un Henri VIII. M. Perry n'appartient pas à l'école de M. Froude; il n'y perd rien.

— M. E. MORRIS a consacré un très agréable petit volume à l'histoire des premiers rois de la maison de Hanovre : *The early Hanoverians* (collection des *Époques de l'histoire moderne*, chez Longmans). Il serait plus exact de dire que c'est une histoire de l'établissement de la maison de Hanovre sur le trône d'Angleterre. Le volume commence, en effet, avec l'insurrection jacobite de 1715; l'année 1745 (« the forty five ») forme le centre même du récit; enfin il s'arrête à la paix d'Aix-la-Chapelle, deux ans après Culloden. Il est vrai que là n'est pas tout, que la politique générale des deux premiers rois hanovriens est aussi traitée avec quelque ampleur. Une bonne partie du volume, et non la moins intéressante, parle de la religion et de la littérature en Angleterre pendant la première moitié du XVIII^e s. Le plan de l'ouvrage est un peu flottant, comme on voit, mais il ne faut pas oublier que c'est une œuvre de vulgarisation : des faits exacts et bien présentés suffisent. Le livre de M. Morris est plus que suffisant.

— La librairie Griffin et C^{ie} de Londres a eu l'heureuse idée de publier chaque année un Annuaire des sociétés savantes de l'Angleterre. Nous avons reçu le 3^e de ces Annales (pour 1886). Il a pour titre : *Year-book of the scientific and learned societies of Great Britain and Ireland*.

Il est divisé méthodiquement en 14 chapitres ; ainsi le chap. iv indique les sociétés qui s'occupent de géographie, de géologie et de minéralogie ; le chap. xi se rapporte à la littérature et à l'histoire, le chap. xiii à l'archéologie. Dans le chap. i, on a mis les sociétés qui s'occupent à la fois de plusieurs branches de la science. Enfin, après le titre de la société, la date de sa fondation, le nom des membres qui l'administrent, sont indiquées les publications qu'elle a consacrées au dernier exercice. Sur ce point, on souhaiterait plus de renseignements encore. On nous dit bien que les secrétaires de plus d'une de ces sociétés n'ont pas daigné répondre aux demandes d'avis faites au nom du libraire ; mais on aurait pu, à ce qu'il semble, suppléer à cette insouciance à l'aide des journaux tels que l'*Athenaeum* et l'*Academy*. Quoi qu'il en soit, l'Annuaire offre une réelle utilité et paraît être complet.

— Un nouveau volume des *Year-books of the reign of king Edward III* vient de paraître. Il comprend les années 12 et 13 (Rolls series).

— Les conférences archéologiques provoquées par la Société des antiquaires écossais (Rhind lectures) ont été faites cette année par M. David Masson, d'Édimbourg, qui a pris pour sujet l'étude du système social de l'Écosse au xvi^e s. La 1^{re} a été donnée le 19 oct.

— M. Oscar BROWNING doit publier pour la *R. Historical society* les dépêches de lord Whitworth, ambassadeur à Paris jusqu'à la rupture de la paix d'Amiens.

— La *Camden Society* a décidé d'attribuer à l'exercice 1887 les volumes suivants : 1^o les Voyages en Angleterre de Pocock, publiés par M. CARTWRIGHT, et 2^o les Visites des monastères du Norfolk, publiés par le Dr JESSOPP. Les membres de la société viennent de recevoir les « Nicolas Papers, » pleins de détails sur les royalistes émigrés pendant la guerre civile, sur la république et le protectorat de Cromwell. Le cartulaire de Battle abbey est sur le point de paraître.

— M. W. H. STEVENSON, qui a déjà publié 3 vol. de *Records of the borough of Nottingham*, se propose de publier la partie du Domesday pour les comtés de Nottingham et de Rutland, texte et traduction en anglais. Il donnera aussi avec une traduction les quelques chartes locales antérieures à la conquête.

LIVRES NOUVEAUX. — *Burrows*. A history of the family of Brocas of Beaufort and Roche Court, Hants, hereditary masters of the royal Buckhounds. Longmans. — *Blair*. Charters of the abbey of Crosraguel ; 2 vol. Edinburgh (Ayrshire and Galloway archæol. assoc.). — *Burton*. Old Lincolnshire ; an antiquarian magazine. Londres, Reeves. — *Pendleton*. A history of Derbyshire. E. Stock. — *Fishwick*. A list of the Lancashire and Cheshire wills proved within the archdeaconry of Richmond, 1681-1748 (Lancashire and Cheshire record Society). — *Mc Lennan*. Studies in ancient history. Nouv. édit. Ibid. — *H. Hall*. Society in the Elizabethan age. Swan Sonnenschein. — *Weir*. The historical basis of modern Europe. 1760-1815 ; ibid. — *Armytage*. Wars of queen Victoria's reign, 1837-1887. Sampson Low. — *Boyesen*. The history of Norway ; ibid. — *Vine*. Cæsar in Kent. Simpkin et Marshall. — *Muirhead*. Historical introduction to

the private law of Rome. Edimbourg, Black. — *Hart et Lyons*. Cartularium monasterii de Rameseia : t. II (Rolls series). — *Featherman*. The social history of the races of mankind. 2^e division : the Papuo and Malayo-Melanesians. Trübner. — The life and works of Giordano Bruno ; ibid.

Italie. — Notre collaborateur, M. Cesare PAOLI, a été nommé professeur ordinaire de paléographie latine et de diplomatique à l'Institut supérieur de Florence.

— Le *Congrès international des Américanistes* a tenu sa 6^e réunion annuelle en sept. dernier à Turin, sous la présidence du duc d'Aoste. On s'y est beaucoup occupé des frères Zeno, des restes de Christophe Colomb, du nom d'Amérique donné au Nouveau-Monde, enfin d'archéologie (voyez *Polybiblion*, nov. 1886). La prochaine réunion aura lieu à Berlin.

— Une nouvelle revue paraît à Florence depuis le mois de janvier 1886 sous la direction de M. JODOCO DEL BADIA. Elle a pour titre : *Miscellanea Fiorentina d'erudizione e storia*. Elle paraît par fascicules mensuels qui contiennent, outre des articles de fond, des notices historiques, tirées des documents et des sources originales et qui fournissent des renseignements précieux sur l'histoire florentine en général et sur l'histoire biographique en particulier. Nous en donnerons désormais l'analyse.

États-Unis. — Nous avons reçu deux nouveaux fascicules des *Études historiques et politiques de l'Université John Hopkins* (nos VI et VII-IX de la 4^e série). Le premier, par M. DANIEL R. RANDALL : *A Puritan colony in Maryland*, est consacré à l'histoire de la colonie puritaine de Nausemond en Virginie, qui, persécutée, émigra en 1649 en Maryland sous la conduite de Bennett et Dumas et fonda Providence. Cette colonie, qui triompha en 1654 de l'attaque de Stone, le gouverneur même par qui elle avait été appelée, exerça une influence considérable dans un sens libéral et démocratique sur les destinées du Maryland. — Le second est l'œuvre d'un Japonais, M. SHOSUKE SATO : *History of the Land Question in the United States*. L'auteur, commissaire envoyé par le département colonial du Japon, fait une étude très intéressante des concessions de terres aux États-Unis depuis un siècle et fait remarquer les abus qui s'y sont glissés. Il y a dans ce travail de très utiles observations à prendre pour tous les pays qui ont des terres inoccupées à céder à des immigrants et à des colons.

ERRATUM.

Tome XXXII, p. 143, ligne 23, *supprimez les mots* : purement accidentelle.

L'un des propriétaires-gérants, G. MONOD.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.

GABRIELLE D'ESTRÉES ET SULLY

I.

Les « Économies » et les « Mémoires. »

Sully¹ a été le serviteur préféré de Henri IV, il a joui auprès de lui d'une influence qui n'a fait que grandir jusqu'à la mort du roi, mais il faut reconnaître que, si ses contemporains ont rendu justice à ses qualités, ils ne l'ont certainement pas aimé.

Les surintendants n'ont jamais été populaires. Le plus souvent, leurs exactions et leurs scandaleuses richesses en étaient cause. Quant à Sully, nous croyons qu'il a été honnête et qu'il a dû sa fortune personnelle aux libéralités du roi, à son entente des affaires et surtout à son économie. Ce qu'il a fait pour lui-même, il l'a fait pour l'État. L'ordre qu'il a su pour la première fois mettre dans les finances, les sommes considérables qu'il a amassées dans le trésor royal et qu'on a trouvées à la fin du règne, étaient le résultat de son intelligente probité. Mais s'il était un grand ministre, il était, à côté de cela, haineux, brutal, bourru et peu serviable. Les haines qu'il avait attirées sur sa tête lui ont survécu. Marbault, un de ses coreligionnaires, secrétaire de Duplessis-Mornay, a laissé un livre qui est le témoignage de l'animadversion de tous ceux qui ont eu affaire à lui. Ce livre contient une appréciation injuste de l'homme d'État, mais, il faut le reconnaître, une critique le plus souvent bien fondée de l'historien.

Toutefois, la voix de Marbault n'a guère été écoutée, et elle n'a

1. Quoique Maximilien de Béthune, baron, puis marquis de Rosny, n'ait pris le nom de Sully qu'en 1605, après être devenu duc et pair de France, nous lui donnerons ce dernier nom, sous lequel il est plus généralement désigné par l'histoire.

pas entamé le prestige qu'a si longtemps conservé l'œuvre considérable de Sully. Nul n'a parlé avec autant d'autorité, nul n'a été écouté avec plus de confiance. Nul n'a déchiré la mémoire de Gabrielle d'Estrées avec plus d'injustice, de persévérance et de succès. La manifestation de sa haine pour elle revient sous toutes les formes, et, lorsque ce n'est pas directement que les *Économies* témoignent contre elle, ce sont de prétendus documents attribués à des tiers qui sont chargés de parfaire le tableau et de la montrer sous les plus vilains aspects. Nous ne pouvions tenter d'écrire, avec quelque vérité, l'histoire de Gabrielle d'Estrées qu'en étudiant de très près l'œuvre de Sully et en vérifiant la sincérité de l'historien. Tel est l'objet de ce travail.

L'auteur des *Économies* ne semble pas avoir pour but principal d'instruire la postérité de l'histoire de son temps, mais surtout de se poser comme l'oracle du règne de Henri IV. Il ne grandit le roi que pour se grandir lui-même, et, à l'occasion, il le diminue, lorsque sa glorification personnelle l'exige. A l'entendre, « toutes les mesures habiles, c'est lui qui les a conseillées au roi. Il l'a dissuadé de toutes les fautes. Henri IV doit sa fortune aux conseils de Sully¹. » C'est son apologie continuelle.

A côté de cela, il rabaisse avec passion toutes les personnalités de son temps, sa jalousie n'épargne personne, « huguenots et jésuites, catholiques et politiques, d'Epernon comme du Plessis, Lesdiguières comme le comte d'Auvergne, amis, ennemis, parents, maîtresses du roi, collègues ou prédécesseurs, tout est coupable ou suspect, tout subit une impitoyable censure². »

Une longue disgrâce, qui a commencé peu après la mort de son maître, les années écoulées sans espoir de reprendre le pouvoir, le spectacle du gaspillage des finances qui, grâce à lui, avaient atteint un si haut degré de prospérité, tout a contribué à aigrir sa vieillesse et à le rendre injuste pour les autres.

Il éprouva aussi de cuisants chagrins de famille. De son mariage avec Anne de Courtenay; il avait eu un fils, le marquis de Rosny, qui recueillit dans la succession de sa mère un bien des plus médiocres. La grande fortune du surintendant n'était venue qu'avec les années, ses grandes charges et son second mariage. La part la plus considérable de ses biens devait revenir aux

1. Jung, *Henri IV écrivain*.

2. Bazin, *Histoire de Louis XIII*.

enfants de Rachel de Cochefilet, sa seconde femme. Il voulut cependant assurer à son fils aîné, qui héritait de son titre de duc et pair, une situation digne du rang qu'il occupait dans le monde. Il obtint pour lui la survivance de ses charges de grand maître de l'artillerie, de surintendant des fortifications, de gouverneur de Mantes et Jargeau. Il lui fit en outre, en 1609, une donation de 50,000 livres de rente en biens-fonds consistant dans les terres de la duché-pairie de Sully, du marquisat de Rosny, de la principauté d'Henrichemont, etc. L'année suivante, en 1610, il songea à pourvoir les deux fils issus de son second mariage, César et François de Béthune, et substitua sur leurs têtes 20,000 livres de rente en biens-fonds, reversibles, si l'un des deux mourait sans enfants, sur la tête du survivant. Enfin il maria ses deux filles, l'aînée au duc de Rohan, la cadette au marquis de Mirepoix. A cette dernière, il donna à l'occasion de son mariage plus de 500,000 livres.

Il semble qu'il avait rempli ainsi tous ses devoirs de père de famille. Il se plaint amèrement cependant de l'ingratitude de la fille cadette qu'il avait si grandement établie. Son fils aîné lui causa les plus grands embarras.

Autant Sully était rangé et bon administrateur de sa fortune, autant le marquis de Rosny était prodigue. Ses dépenses folles, longtemps ignorées du père, exposèrent celui-ci aux poursuites des créanciers de son fils. Il avait commis l'imprudence de rester en communauté de biens avec ce fils aîné, et ce n'est qu'après avoir payé plus de 300,000 livres de dettes qu'il se sépara de lui. A la mort du marquis de Rosny, ceux de ses créanciers, et ils étaient nombreux, qui n'étaient pas désintéressés, invoquèrent encore cette communauté de biens et intentèrent à Sully une série de procès. Ils étaient d'autant plus dangereux pour lui que, pendant les troubles du commencement du règne de Louis XIII, M. le Prince exigea de l'ancien surintendant, dont il était l'ennemi, qu'il lui cédât toutes celles de ses seigneuries voisines des siennes ou situées dans ses gouvernements. Sully les lui vendit, fort cher, prétend-il¹, mais il ne put s'en faire payer. M. le Prince essaya même, pendant les troubles de religion, de s'acquitter en sollicitant de Louis XIII la confiscation des biens de Sully. La paix survint heureusement, un arrangement intervint entre eux et

1. 1,200,000 livres.

M. le Prince consentit à s'exécuter en donnant d'autres terres en échange. Sully crut encore avoir fait une bonne affaire. Mais, parmi les terres cédées par lui, se trouvaient plusieurs seigneuries substituées sur la tête de ses enfants et notamment sur celle de son fils aîné. Les créanciers de celui-ci contestèrent la prétention de Sully de faire porter les substitutions sur les terres qu'il avait reçues en échange de M. le Prince. Sully eut la douleur d'avoir à la même occasion à plaider contre son petit-fils, le prince d'Henrichemont, qui, à défaut du marquis de Rosny, devait hériter de son titre de duc et pair, et ces procès s'éternisèrent. Les difficultés de toutes sortes vinrent ainsi empoisonner la retraite du surintendant. Il mourut à quatre-vingt-deux ans, le 22 décembre 1641, huit jours après avoir perdu son dernier procès devant le Conseil du roi.

Son orgueil, la ruine de l'œuvre de Henri IV à laquelle il avait eu grande part, les déceptions d'une longue disgrâce, les chagrins domestiques, tout enlevait à Sully la sérénité et l'impartialité nécessaires pour écrire l'histoire de son temps.

Les *Économies*, comme chacun sait, sont assez extraordinaires dans la forme. Des secrétaires tiennent la plume et racontent à Sully lui-même les événements et les affaires auxquels il a pris part. Sans pouvoir fixer l'époque où a commencé leur rédaction, il semble résulter d'un passage, que ses secrétaires se mirent à l'œuvre longtemps après la mort de Henri IV, alors que divers ouvrages historiques avaient été publiés sur son règne et que leurs appréciations avaient vivement irrité l'ancien surintendant. Quatre secrétaires, épousant les passions du maître, dépouillaient les documents et la vaste correspondance que depuis sa jeunesse il avait réunis, ils rédigeaient ensuite le récit sous la direction de Sully. Celui-ci ne songeait qu'à faire plier les événements à sa volonté pour donner satisfaction à sa vanité sénile, ne reculant pas, au besoin, devant l'altération ou la supposition de documents pour mieux tromper la postérité.

C'est ainsi que furent composés les deux premiers volumes qui seuls ont été écrits de son vivant et seuls imprimés au château de Sully en 1638¹. Ils commencent avec l'année 1570 et finissent en

1. Pour l'impression des *Économies*, Sully traita avec un imprimeur d'Angers, qui transporta ses presses au château de Sully. Le contrat fut signé le 7 août 1638 par devant Pichery, notaire royal à Sully. (Loiseleur, *Monographie du château de Sully*.)

1605. Ils se terminent par un discours apologétique, un épilogue louangeur, un panégyrique à bout portant de la vie et des œuvres du surintendant, que lui adressent ses secrétaires.

L'œuvre fut continuée après sa mort par deux des secrétaires et par l'abbé Jean Le Laboureur. Le récit est conduit jusqu'à l'époque de la disgrâce de Sully, c'est-à-dire jusqu'en 1611. On réunit la matière nécessaire à la confection de deux nouveaux in-folio en ajoutant tout ce qu'on put trouver de documents, de mémoires sur diverses questions, de lettres dans les papiers laissés par le surintendant et le tout fut imprimé et publié en 1662, c'est-à-dire vingt et un ans après sa mort.

Il y a donc dans cet ouvrage si important deux œuvres bien distinctes, dont la seconde a échappé complètement au contrôle de Sully.

Le cadre de notre étude ne dépassant pas la première partie, c'est-à-dire les deux premiers volumes, nous imputerons avec justice à Sully les erreurs volontaires, les thèses inexactes, les documents fabriqués, qui tous poursuivent le but de « magnifier » l'auteur. Ce but a été d'ailleurs atteint au delà de toutes les espérances, et à la qualité incontestable d'excellent administrateur, est venu s'ajouter pour les siècles suivants un cortège de vertus qui, aux yeux du plus grand nombre, entoure d'une véritable auréole la figure de Sully¹. Sa renommée a surtout grandi pendant le XVIII^e siècle. Ce ne sont pas, il faut le dire, les *Économies royales* qui ont amené seules ce résultat. Écrites lourdement, dans un style surchargé de digressions, interrompues constamment par la reproduction de documents qui ralentissent le récit, les *Économies* attirent le travailleur qui les lit la plume à la main. Pour celui qui veut s'instruire superficiellement ou seulement se distraire, la lecture en est pénible. Ces lourds in-folio, parcourus avec avidité aux jours de leur publication par ceux qui d'eux-mêmes, ou par leurs auteurs, avaient été mêlés aux événements des premières années du siècle, n'ont pas tardé à être fort négligés. Après un premier moment de curiosité, il semble qu'ils n'ont plus été consultés que par les historiens.

1. Dans une note des *Lettres missives*, M. Berger de Xivrey, après avoir parlé de l'impolitesse, des formes blessantes, de l'humeur vindicative de Sully, ajoute : « ... Il est nécessaire d'entrer dans quelques détails au sujet d'un personnage si bizarrement prôné qu'on lui a prêté souvent les qualités les plus opposées à son caractère... » (*Lettres missives de Henri IV*, tome V, p. 532.)

Vers le milieu du XVIII^e siècle, un écrivain élégant et instruit eut l'idée d'écrire les *Mémoires de Sully*. Il se servit des *Économies* comme de matériaux et fit ce que Sully aurait dû faire lui-même, au lieu de laisser la parole à ses secrétaires. Sous la plume de l'abbé de l'Écluse des Loges, le récit prend une tout autre allure ; il fait parler Sully et l'emploi de la première personne entraîne nécessairement l'abandon de bien des éloges outrés, de bien des compliments fatigants que les secrétaires prodiguent à leur maître. Ainsi transformée, la vanité du surintendant devient supportable. L'abbé n'a aucun fiel, aucune haine contre les contemporains de Henri IV ; les amères censures, les rancunes implacables n'ont plus le même relief ; les angles s'adoucissent, les traits acérés des *Économies* sont émoussés dans les *Mémoires*. Les documents et les lettres cités à profusion par les secrétaires disparaissent sous l'analyse et ne servent plus que de canevas à un récit élégant et agréable. Le metteur en œuvre est d'ailleurs un érudit, un collectionneur de documents, il a fouillé avec fruit les manuscrits de la Bibliothèque royale et connaît bien l'histoire du temps. Il sait, à l'occasion, masquer habilement quelques erreurs, et il a enrichi son travail de notes excellentes. Les défauts choquants ont disparu, il ne reste plus qu'un livre d'une lecture facile, qui a eu un très grand succès, que tous les gens de bon ton ont lu pendant la seconde moitié du XVIII^e siècle et qui a popularisé le nom de Sully d'une façon incroyable.

Le culte du texte, la religion du document font négliger complètement les *Mémoires*. Cette juste recherche de l'exactitude absolue à laquelle on s'attache aujourd'hui nous a remis en face des secrétaires. La popularité des *Mémoires* a rejailli sur les *Économies* ; beaucoup confondent les deux ouvrages. On croit généralement que l'œuvre de Sully défie toute critique, que c'est l'arche sainte, à laquelle il ne faut pas toucher. En réalité, ceux qui ont examiné de près l'œuvre de Sully ne partagent pas les illusions de Michelet et de tant de ses prédécesseurs.

L'étude que nous faisons a naturellement pour limites le sujet de Gabrielle d'Estrées. Les *Économies* contiennent des accusations graves contre la favorite. Sully révoque en doute la paternité de Henri IV à l'égard des enfants de Gabrielle, il la fait outrager de la façon la plus violente par Sancy, par la reine Marguerite, par une ancienne domestique, lorsqu'il ne s'en charge pas lui-même. Il est dans notre sujet, non de réhabiliter

cette femme, mais de replacer sa figure historique dans son vrai cadre.

Quelles sont l'origine et la valeur de certains documents invoqués par Sully à l'appui de ses récits malveillants? Tel est l'examen que nous abordons.

II.

Lettres altérées et lettres fausses.

Sully cite un très grand nombre de lettres que Henri IV lui aurait adressées. Presque toutes, d'après le texte qu'il en donne, débutent par « Mon amy. » Cette familiarité du roi le flatte et le pose bien devant la postérité. Elle n'aurait rien d'étonnant en elle-même, car Sully est entré au service de Henri IV à l'âge de onze ans et a partagé la mauvaise et la bonne fortune du Béarnais; son père avait été lui-même serviteur de la maison de Navarre. Mais, en fait, presque toutes celles des lettres de Henri IV, rapportées par Sully, dont on a retrouvé les originaux ou des copies anciennes, commencent par « M. de Rosny, » et plus tard par l'expression banale et d'étiquette : « Mon cousin. »

Très souvent, les *Économies* rapportent des lettres du roi en les altérant sans nécessité apparente. Ainsi, le 17 mai 1603, Henri IV écrit à Sully de Fontainebleau (Collection Michaud, II, 430) :

Mon amy, je me sens si mal qu'il y a bonne apparence que le bon Dieu veult disposer de moy. Or, estant obligé, après le soin de mon salut, de penser aux ordres nécessaires pour assurer la succession à mes enfants, les faire régner heureusement, à l'avantage de ma femme, de mon Estat, de mes bons serviteurs et de mes pauvres peuples que j'aime comme mes chers enfants, je désire conférer avec vous de toutes ces choses avant que d'en rien résoudre. Partant venez me trouver en diligence, sans en rien dire à personne, ni donner aucune alarme. Faites seulement semblant de vouloir venir au presche à Ablon et y ayant fait secrètement trouver des chevaux de poste, rendez-vous ce jour même en ce lieu.

En lisant cette lettre, on voit que Henri IV ne veut prendre aucun parti sur les plus graves affaires de son règne, dont il croit la fin prochaine, sans les conseils de Sully. Il s'agit de la succes-

sion au trône, d'assurer le sort de la reine, de son État, de ses serviteurs, de ses peuples. Sully est bien représenté comme l'homme indispensable. Malheureusement ce n'est pas là la lettre que Sully a reçue.

Un détail, insignifiant au premier abord, indique la fausseté de la pièce. On fait faire par Henri IV la recommandation à Sully d'envoyer secrètement des chevaux de poste à Ablon pour de là se rendre « *ce jour mesme en ce lieu (Fontainebleau).* » Or, Henri IV, qui sait qu'Ablon est au bout de son parc, à quelques minutes du château qu'il habite, n'a pas pu écrire à Sully de faire tenir secrètement des chevaux de poste pour franchir une aussi minime distance. Ce sont là de ces erreurs qui échappent au faussaire et qui le trahissent. On a retrouvé l'original de la lettre du 17 mai. Il existe dans les manuscrits Letellier-Louvois (B. N. Suppl. fr. 1009-4); voici la vraie lettre écrite ce jour-là par Henri IV :

Mon cousin, depuis vous avoir escrit ce matin, il m'est survenu une rétention d'urine, et encore que les médecins m'asseurent que ce ne sera rien, comme aussy je l'espère, je vous prie, incontinent la présente reçue, de me venir trouver sans donner l'alarme à personne, feignant de venir à Ablon pour faire la cène, et arrivant à Juvisy vous prendrez la poste, car je veux parler à vous. Je vous prie, que personne ne sache rien de ce que je vous escriis. Bonsoir, mon amy. Ce sabmedy à vu heures du soir, xvii may, à Fontainebleau.

HENRY.

On voit, en lisant la vraie lettre, que Henri IV ne se trompe pas sur la distance qui sépare Ablon de Fontainebleau, et que c'est à Juvisy qu'il recommande à Sully de prendre des chevaux, ce qui est naturel, puisque Juvisy était autrefois la première poste sur cette route en partant de Paris. « Je veulx parler à vous, » dit encore la vraie lettre; l'énumération de la succession au trône, du sort de la reine, de l'État, de ses bons serviteurs, de ses peuples qu'il aime comme ses enfants, tout cela est une traduction vaniteuse et puérile de ces seuls mots « je veulx parler à vous. »

Mais les altérations ou les suppositions de lettres sont moins inoffensives lorsqu'elles ont pour but de faire croire que les événements se sont passés autrement que la réalité. M. Jung, qui a étudié l'écrivain dans Henri IV, trouve que cette correspondance ainsi travestie a perdu tout intérêt littéraire; nous pouvons ajouter qu'elle perd aussi tout intérêt historique.

Arrivons encore, à titre d'exemple, à une autre lettre de Henri IV. Villeroy, secrétaire d'État, a été de son temps antipathique à Sully. Villeroy, redevenu ministre sous Louis XIII, n'a pas trouvé plus bienveillant pour sa mémoire le surintendant resté toujours en disgrâce. Pour satisfaire sa haine, il veut frapper Villeroy de façon à ce que son nom soit flétri comme ministre. Si Sully l'accusait seul, on pourrait douter de ses allégations. Alors il suppose une lettre de Henri IV et c'est le roi lui-même qu'il charge de déshonorer Villeroy. Un commis de ce dernier, appelé l'Hoste, avait vendu le chiffre de la correspondance royale aux Espagnols, nos ennemis. Se voyant découvert, le commis infidèle prit la fuite et se noya en traversant la Marne à la nage. Sully fait peser l'accusation sur la tête du secrétaire d'État, dont dépendait le commis infidèle, et il suppose (II, p. 546) que Henri IV lui a écrit le 25 avril 1604 :

Mon amy, vous scavés (car je vous en ay déjà dit quelque chose) comme lorsque je fus adverty que l'Hoste, commis du sieur de Ville-roy, s'estoit sauvé et depuis avoit esté trouvé noyé, j'avois esté long-temps *en doute de ce que je devois croire* de ceste affaire *et faire de luy*. Mais enfin il (Villeroy) m'a fait pitié, lui voyant *les larmes aux yeux, les soupirs à la bouche, les déplaisirs au cœur et les genoux en terre*, pour me demander pardon, lequel à ceste cause je ne luy ai pu refuser et mesme, affin qu'il soit du tout remis en courage pour mieux servir que jamais, je vous prie de luy escrire une lettre d'honesteté en forme de consolation et d'assurance de vostre amytié, car je seay qu'il la recevra avec joie. A Dieu, mon amy. De Fontainebleau, ce jeudy au soir.

HENRY.

Eh quoi ! Henri IV, qui deux ans auparavant ne pardonnait pas à Biron pour le salut de l'État et sacrifiait un homme qui lui avait rendu de si éclatants services, aurait, non seulement pardonné à Villeroy qui vendait à nos ennemis le chiffre du roi, mais encore l'aurait maintenu à la tête des affaires ! Qu'il ne lui ait pas fait faire son procès, tout en le disgraciant, cela eût déjà été invraisemblable, mais qu'il lui ait continué sa confiance et laissé entre ses mains les secrets de son gouvernement, cela est inadmissible. Henri IV était un politique trop intelligent pour commettre un acte de faiblesse aussi dangereux. Le style de la lettre d'ailleurs trahit la main du faussaire par l'énumération « ... *des larmes dans les yeux, des soupirs en la bouche,*

des dé plaisirs au cœur, des genoux en terre... » Henri IV n'écrit pas comme cela, il ne cherche pas l'effet dans les périodes, c'est la vivacité de la pensée ou l'élévation des sentiments qui donnent du relief à sa phrase, ce n'est jamais la recherche des mots. Il est, au contraire, dans les habitudes des rédacteurs des *Économies* de demander leurs effets à des phrases prétentieuses. Celle qu'ils ont mise sous la plume de Henri IV leur est habituelle. Ils l'ont déjà employée à une date antérieure dans les *Économies*, en la mettant dans la bouche de Madame, sœur unique du roi : elle reproche à Sully « de lui avoir rappelé ce voyage du comte de Soissons en Béarn, auquel elle ne pense jamais sans avoir *les despits au cœur, les soupirs en la bouche, et les larmes aux yeux.* » (*Économies*, I, p. 220.)

Nous trouvons encore cette même période dans le récit que fait Sully de la scène si vive qui, d'après lui, aurait eu lieu vers décembre 1598, entre Gabrielle d'Estrées, Henri IV et lui-même, à propos du baptême d'Alexandre Monsieur « A quoy ceste femme, disent les *Économies* (I, 297), ayant *les larmes aux yeux, les sanglots à la bouche et les gémissements au cœur...* »

De tels rapprochements ne laissent aucun doute dans l'esprit sur la fausseté d'une lettre.

M. Berger de Xivrey, qui, le premier, a signalé d'une façon timide le caractère calomnieux de la lettre, n'avait pas remarqué les rapprochements que nous signalons : « ... Nous tenons compte, a-t-il écrit, de ce qu'il y a de passionné dans la critique que Marbault a faite des *Économies royales*, en reprochant continuellement à Rosny d'avoir fabriqué de fausses lettres du roi. Toutefois il est impossible de ne pas reconnaître *au moins des altérations* dans un certain nombre des lettres que nous ont conservées ces célèbres mémoires. Or, l'odieuse invraisemblance des insinuations de Sully contre Villeroy autoriserait, jusqu'à un certain point, à soupçonner ici quelque altération... » Quant à nous, moins indulgent que M. Berger de Xivrey, nous ne croyons pas à l'altération, mais à la fausseté entière d'une pièce qui, du premier mot jusqu'au dernier, calomnie un honnête homme.

Signalons encore, comme devant être soupçonnée de fausseté, toute lettre contenant des compliments et des louanges trop accentués à l'adresse de Sully. C'est une sorte de monomanie qu'il a de s'adresser à lui-même et de supposer qu'on lui adresse des témoignages d'admiration. Henri IV, Gascon et un peu gouaillieur,

rend justice aux gens, et à Sully plus qu'à personne, mais ne le loue guère; il est peu complimenteur et il y a toujours lieu d'accepter avec défiance une lettre qui rompt avec ces habitudes royales. Après ce premier indice, on en retrouve encore un autre, c'est la satisfaction donnée par le correspondant à la haine de Sully contre un tiers. En soumettant les lettres suspectes, pour ces deux causes, à un examen minutieux du style et des tours de phrases, on arrivera souvent à démontrer leur fausseté.

Nous insisterons particulièrement sur le caractère haineux des lettres fausses. L'humeur vindicative de Sully qui lui inspire leur fabrication est un trait particulier de son caractère. Sully est capable de fort vilaines actions lorsqu'il cède à son penchant naturel. M. Berger de Xivrey, dans une note des *Lettres missives* (VI, 239), parle de cette odieuse vengeance exercée par Sully contre le cardinal d'Ossat, qui défendait avec tant de talent et de succès les intérêts de Henri IV auprès de la cour de Rome. Et là, ce sont les aveux de Sully qui seuls nous instruisent; c'est lui-même qui, dans ses *Économies* (I, 530), raconte que, blessé d'un passage d'une lettre du cardinal où il vit une accusation contre lui, il cessa de lui faire payer ses appointements. Prières, sollicitations, intervention d'amis communs, rien ne put vaincre l'obstination vindicative de Sully. Le cardinal d'Ossat n'avait ni naissance ni fortune; son mérite seul l'avait porté au poste qu'il occupait et aux honneurs dont il était revêtu; ne voulant pas courir les chances d'une réclamation directe au roi contre le surintendant, il se vit réduit aux revenus plus que modestes de son évêché de Rennes et, pauvre au milieu de l'opulence de la cour de Rome, il n'en servait pas moins Henri IV et son intelligente politique avec le plus complet succès; mais, par la faute de Sully, il resta dans la gêne jusqu'à sa mort.

Un homme capable de commettre une telle injustice, et surtout capable de la raconter, mérite l'admiration de la postérité comme homme politique ou comme grand ministre, c'est possible, mais certainement ne mérite pas notre estime. Poursuivons d'ailleurs l'examen d'autres lettres, afin de prouver que ce n'est pas à la légère que nous attaquons la véracité de l'historien. Nous arrivons d'ailleurs à des documents qui intéressent la mémoire de Gabrielle d'Estrées, et nous avons voulu, par ce qui précède, préparer le lecteur à n'être pas surpris de ce que nous aurons à mettre sous ses yeux.

III.

Négociations relatives au divorce du roi et de la reine Marguerite.

Il convient à Sully de passer aux yeux de la postérité comme ayant été chargé par Henri IV de négocier son divorce avec la reine Marguerite. Il prétend encore que celle-ci ne voulait pas donner son consentement, tant qu'elle pourrait craindre de voir le roi épouser Gabrielle d'Estrées, et qu'elle « usa de longueurs et interposa des doutes et difficultés » jusqu'après la mort de cette dernière. A l'appui de cette thèse, les *Économies* citent deux lettres de Sully à la reine et trois lettres en réponse de la reine à Sully, dont une est analysée et les deux autres reproduites intégralement. Sully parle encore d'une sixième lettre, celle-ci écrite par le roi à Marguerite pour « l'adoucir et rendre plus traitable. » La plupart des historiens n'ont pas douté des allégations du surintendant et M. Guessard, sous le patronage de la Société de l'Histoire de France, a publié ces lettres comme authentiques. Il s'agit cependant d'une correspondance entièrement fabriquée par Sully. Afin qu'on ne puisse pas nous accuser, comme Marbault, de passion et de parti pris, nous ne resterons pas dans les généralités, nous mettrons sous les yeux du lecteur les pièces du procès et nous espérons qu'ensuite il ne restera pas de doutes dans son esprit.

Sully raconte fort longuement (I, 275) une importante conversation qu'il aurait eue à Rennes avec le roi, dans les premiers jours d'avril 1598. Henri IV pensait à épouser Gabrielle d'Estrées, mais il n'osait pas en parler ouvertement à son ministre dont il craignait le blâme et les objections. Cependant, comme il s'était formellement engagé vis-à-vis sa maîtresse, il voulait amener Sully à lui donner son approbation. La scène, vraie ou fausse, est des plus curieuses; elle aurait duré plus de trois heures. Le roi, après avoir exposé la nécessité où il est d'avoir des héritiers légitimes capables de succéder à sa couronne, examine l'une après l'autre toutes les princesses à marier de France et d'Europe; à chacune, il trouve des objections. La femme qu'il voudrait épouser devrait remplir trois conditions: être belle, avoir l'humeur complaisante, lui donner des fils. Ce qu'il redoutait le plus, c'était une femme

acariâtre ; on dirait que ce malheureux prince avait le pressentiment de perdre Gabrielle, douce et dévouée, et de tomber après sa mort entre les mains d'Henriette d'Entraques et de Marie de Médicis ! Gabrielle remplissait bien aux yeux du roi les trois conditions qu'il désirait trouver dans sa femme, mais il ne voulait pas le premier prononcer son nom. Le surintendant comprenait le langage de son maître, mais comme, avec raison, il était fort opposé à ce mariage, il faisait la sourde oreille : « Oh la fine beste que vous estes, dit enfin le roi. Ah ! que sçavez bien si vous vouliez, voire celle là même que je pense, car il n'est pas que vous n'en ayez entendu bruire quelque chose ; mais je vois bien où vous en voulez venir en faisant ainsy le niais et l'ignorant, c'est en intention de me la faire nommer, et je le ferez car vous me confesserez que toutes ces trois conditions peuvent estre trouvées en ma maistresse ; non que pour cela je veuille dire que j'ay pensé à l'espouser : mais seulement pour scavoir ce que vous en diriez si, faute d'aultres, cela me venoit un jour en fantaisie. » Sully se tint d'abord sur la réserve, mais, sur les instances du roi de lui parler librement, sans appréhender de le fâcher : « Puisque je vous ai choisi, dit-il, pour me dire mes vérités en particulier : mais vous me ferez plaisir de ne l'entreprendre jamais devant le monde. » Alors avec la franchise la plus louable, si le récit est exact, Sully lui expose tous les inconvénients d'une semblable alliance : le blâme général qu'il encourrait, les intrigues et les prétentions diverses qui surviendraient à cause d'enfants nés « en si diverses manières et avec des formes si singulières, » l'aîné issu d'un double adultère, le cadet né d'un simple adultère, et, si le roi avait ensuite des enfants après son mariage, ceux-ci accepteraient-ils de n'arriver au trône qu'après leurs aînés ? Le récit est fort bien conduit jusqu'à ce point, mais bientôt il dépasse toutes les bornes de la vraisemblance : Sully rappelle au roi que des bruits courent dans le public d'après lesquels ses enfants ne lui appartiennent pas : « D'autant qu'outre les beaux contes que l'on en a fait (dont vous avez sceu le moins et toutefois ne les avez pas ignorés, surtout celui de Monsieur Alibour...) le premier de vos enfants (*puisque vous les nommez tels*).... » Il est inadmissible que Sully ait tenu à Henri IV un pareil langage, et que celui-ci, qui avait pour sa maîtresse et pour ses enfants une si profonde tendresse, n'ait pas protesté avec sa vivacité habituelle contre des doutes aussi outrageants, aussi faux et aussi brutale-

ment exprimés. Henri IV non seulement aimait ses enfants, mais « il étoit si aveugle de sa passion de père, dit Richelieu, qu'il ne connoissoit pas leurs défauts, et raisonnoit si faiblement en ce qui les touchoit qu'il prenoit souvent le contre-pied de ce qu'il devoit faire... » L'Estoile raconte que la duchesse de Mercœur, lors du voyage de Bretagne, « ayant un jour trouvé Sa Majesté qui s'esbattoit à faire les cheveux de son petit César, lui demanda en riant s'il estoit possible qu'un grand Roy comme luy fût bon barbier¹. » Lisons encore cette lettre écrite par le roi, datée de Rennes, adressée à Gabrielle bien peu de temps après les offensants propos de Sully :

Mes chères amours, le pouvoir *de mon fils* a esté vérifié avec un extrême applaudissement. Un conseiller qui en a esté le rapporteur a triomphé, comme aussi l'avocat qui a déclamé en sa faveur. Je vous en diray des particularités qui ne vous déplairont pas². Guichard est venu, qui m'a apporté des nouvelles de mes *ouvrages charnels* et de pierre.....

Nous pourrions encore produire bien d'autres preuves de la certitude où étoit le roi que les enfants de Gabrielle lui appartenaient, sans avoir à rappeler les libéralités dont il les accabla toute sa vie. Ces enfants de l'amour étoient beaux, spirituels, hardis, aimants; il se reconnaissait en eux. Comment ne les aurait-il pas défendus contre Sully? Sa tendresse paternelle s'étendait d'ailleurs à tous ses *ouvrages charnels*; quelle émotion, qui lui rendait les yeux humides de larmes, n'éprouvait-il pas, lorsqu'il recevait quelques rares marques d'affection du petit dauphin, taciturne, rancunier, en dedans?

Sully, qui connoissait bien Henri IV, ne se serait jamais risqué à lui dire que les enfants de Gabrielle n'étaient pas les siens, et s'il lui avait tenu ce propos impudent, le roi n'eût pas gardé sur une semblable calomnie le silence que lui prêtent les *Économies*.

L'entretien de Henri IV et de Sully dura encore fort longtemps, et il fut convenu que le roi ne parlerait à personne de son projet d'épouser sa maîtresse jusqu'à ce que toutes les formalités relatives à son divorce eussent été accomplies, « de crainte qu'à

1. L'Estoile, année 1598.

2. Il s'agit de l'enregistrement devant le parlement de Rennes des lettres patentes qui nommaient le petit César gouverneur de Bretagne.

ceste occasion le pape, la reine Marguerite et d'autres encore qui eussent cru s'y devoir sentir intéressés n'y apportassent des traverses et empeschemens. » A la suite de l'entretien, Sully prétend avoir pris la résolution d'écrire à la reine pour voir si ses raisons *pourroient la persuader* de faire « les choses nécessaires pour faciliter le « desmariage » du roi. »

Voici quelques extraits de cette prétendue lettre de Sully à la reine (I, 279). Nous supprimons le début long et obscur :

..... Or, vous dis-je tout ceci, Madame ma chère Reine, afin que vous en ressouvenant vous ne mesprisiez point le projet que je fais d'essayer à vous réconcilier sincèrement et de bonne foy l'un avec l'autre, et quoique je voye bien que les choses dont la France a tant de besoin ne se puissent pas trouver entièrement en la réunion de vos personnes, qui est une succession légitime à ceste couronne, j'ay estimé que votre esprit, que j'ay toujours recogneu tant excellent, *vostre prudence et grand jugement* seroient capables de bien recevoir *les ouvertures* que je lui proposerois, pour vous faire vivre et converser ensemble avec de tels tempéramens et assaisonnemens que vous y trouveriez tous deux de quoy raisonnablement vous contenter et vivre ensemble en toute confiance et sincérité comme un bon frère et une bonne sœur doivent faire ensemble, chose que je vous puis assurer d'estre fort facile, si vous me tesmoignez d'y avoir bien agréable mon entremise. Sur quoy, attendant l'honneur de vos commandemens, je prieray le créateur, etc... De Rennes, le 13 avril 1598.

ROSNY.

Il faut reconnaître que cette lettre ne brille ni par la clarté ni par la précision, et si la reine l'avait reçue, il nous semble qu'elle aurait dû répondre : Je ne vous comprends pas. Vous voulez que le roi et moi vivions comme un bon frère et une bonne sœur, vous m'assurez que cela est fort facile. Serait-ce de mon « desmariage » d'avec lui dont vous voulez parler et dont vous me proposez de lui faire l'ouverture? Mais cela est une vieille affaire entamée depuis avril 1593, et ce ne sont pas mes desirs personnels qui ont empêché jusqu'à présent les négociations de réussir. Je ne m'explique pas que vous ignoriez que j'ai fourni déjà une première fois ma procuration, en janvier 1594, et que, si les négociations n'ont pas abouti à cette époque, il faut l'attribuer aux démêlés avec Rome, à l'expulsion des Jésuites, au refus d'absolution du roi et aux dernières guerres. Les négociations sont reprises depuis peu avec des chances de succès. C'est

Erard, maître des requêtes de Navarre, mon conseil, qui m'a le premier fait des ouvertures de la part de du Plessis-Mornay, agissant sur les ordres du roi. Il existe depuis plusieurs années une correspondance très active¹ entre du Plessis-Mornay, le roi et moi. J'ai même écrit à sa maîtresse, Gabrielle d'Estrées, avec laquelle je suis en très bonnes relations et que l'affaire intéresse aussi. Votre lettre est donc inexplicable ; vous devez savoir tout cela, vous ne devez ignorer aucun détail, même de ce qui s'est passé avant que vous fussiez surintendant et alors que vous n'assistiez pas à tous les conseils comme aujourd'hui.

Au lieu de répondre ainsi, la reine garde le silence pendant quatre mois, puis tout à coup écrit à Sully comme si elle avait reçu sa lettre la veille. Il est à remarquer que la vive et spirituelle Marguerite de Navarre a emprunté le style des secrétaires et rend des points au surintendant en vague et en obscurité sur l'affaire, tout en lui prodiguant les éloges et les louanges que nous retrouvons dans toutes les lettres fausses.

Mon cousin, j'ay receu une lettre de vous qui contient plusieurs choses qui méritent considération, d'aucunes desquelles il m'estoit quelquefois bien souvent souvenu ; des aultres vostre lettre m'en a rafreschy la memoire, et toutes donné subject de chérir vostre affection à mon bien et repos, dont les félicitez me sont encore incognues, le pèlerinage de mes jours ayant esté incessamment triste et languoureux. Partant ne doublez point que je n'aye receu vos propositions d'une espérance de mieux comme elles méritent, et ne tiendra point à ce qui despend de moy, que le succès n'en soit tel que vous tesmoignez de le désirer, mettant à un si haut prix les vertus héroïques du Roy et les moyens qui me seront présentés pour me faire trouver

1. Pour donner une idée de la hardiesse des allégations de Sully, voici le relevé de quelques-unes des lettres authentiques relatives à ces négociations : « Avril 1593, la Reine Marguerite à Duplessis-Mornay : Elle le remercie du concours qu'il lui donne dans l'affaire de son divorce, dont elle est instruite par Erard. — 5 mai 1593, Duplessis au Roi : M. Erard est revenu d'Auvergne. Il a conclu l'affaire « es mesmes termes que V. M. l'a désiré... » — Même jour, Duplessis à la Reine. — 15 mai 1593, Duplessis au Roi. — 28 juillet 1593, Duplessis au Roi. — 14 septembre 1593, Erard à Duplessis. — 10 novembre 1593, la Reine à Duplessis. — 12 novembre 1593, don de 14,000 livres de la Reine à Duplessis pour stimuler son zèle. — 29 janvier 1594, la Reine à Duplessis. — 14 mars 1594, Duplessis au Roi, etc., etc. » Ces lettres, et une douzaine d'autres sur le même sujet, se trouvent dans les *Mémoires et correspondances de Duplessis*, tomes V, VI, VII, IX. Voir aussi les lettres de Marguerite au roi, édition Guessard.

quelque part en ses bonnes grâces, que toutes sortes de conditions où il sera besoin de me soumettre me seront toujours très agréables, puisque c'est vous qui m'en parlez avec tant d'affection, *vous réputant si vertueux* que je ne recevray jamais conseil de vous qui ne me soit honorable et utile, ny loy d'un Roy si *prudent* et si généreux que le nostre, qui ne soit équitable et juste, et partant pouvez-vous donner commencement à un si bon œuvre toutes les fois que le jugerez à propos. J'en laisse donc la conduite à *votre prudence* et à votre affection, desquelz j'attendray les effets avec *impatience* et aussi les occasions de vous tesmoigner, mon cousin, votre très affectionnée et fidèle cousine. De Usson, ce 20 septembre 1598. MARGUERITE¹.

Il faut avouer que, si la reine attend avec *impatience* les effets de l'intervention de Sully, elle a été bien longtemps (du 13 avril au 20 septembre) à lui écrire qu'elle acceptait cette intervention.

Voici maintenant une autre lettre (I, 295). Sully n'en donne que la substance; il prétend que la reine la lui a écrite sur le bruit parvenu jusqu'à elle que Henri IV voulait épouser Gabrielle d'Estrées, « *laquelle vous aviez fait voir au Roy,* » disent à Sully ses complaisants secrétaires. La substance de la lettre est qu'après de grandes protestations de son désir de voir au roi des enfants légitimes, elle était résolue à contribuer de tout ce qui serait en sa puissance pour accélérer la dissolution de son mariage.

Mais que, si c'étoit pour mettre en sa place une femme de si basse extraction et qui avoit desmené une vie si sale et si vilaine comme estoit celle dont on fesoit courir le bruit, elle feroit tout le contraire et ne quitteroit rien du sien pour le voir si mal colloqué; ce qu'elle vous prioit de bien peser et de faire tout ce qui seroit en votre pouvoir pour empescher un si grand diffame pour le Roi, pour elle et pour toute la France.....

Cette prétendue lettre, dont la date n'est pas indiquée par les *Économies*, doit être placée après celle du 20 septembre et avant décembre 1598. Sully prétend qu'il l'a communiquée au roi, et

1. Deux jours après la date de cette fausse lettre, c'est-à-dire le 22 septembre 1598, Henri IV écrivait à la reine : « M'amy, j'advoue que j'ay tousjours creu que vous ne manqueriés nullement à ce que vous *m'avez promis*. Sy ai-je esté tres aise d'en estre asseuré par la vostre, et que pour rien vous ne changerés la résolution que vous avez prise; comme vous vous pouvés assurer que de ma part... De Paris, ce xxii septembre 1598. HENRY. » (*Lettres missives*, t. V, p. 29.)

quë, dans le but d'instruire la duchesse de Beaufort, il en a fait connaître « quelque chose » aux gens de son entourage, à M. de Fresne et au chancelier de Chiverny. Ces communications sont inadmissibles, et si le roi ou la duchesse eussent eu connaissance des injures gratuites contenues dans la lettre de la reine sur la « sale vie » et la basse extraction de Gabrielle, la bonne harmonie qui ressort de la correspondance authentique non citée par Sully n'aurait pas continué à régner entre le roi et la duchesse, d'une part, et la reine, de l'autre.

Plus loin, les *Économies* reviennent encore sur le même sujet¹. Les secrétaires prétendent que la reine, qui pouvait faire marcher « un si bon œuvre, » s'en était toujours montrée fort aliénée, disant tout haut, « car c'étoient ses propres termes et ceux des lettres qu'elle vous écrivoit, » qu'elle ne consentirait à rien tant qu'elle aurait à craindre de voir Henri IV épouser « cette « bagasce de Gabrielle (car le despit ne lui permettoit pas de « nommer lors autrement Madame la duchesse de Beaufort). » Le roi, désirant l'adoucir et le rendre plus traitable, lui écrit une lettre de compliments et de civilités, disant qu'il ne voulait rien faire « sans scavoir auparavant quelles pouvoient estre là dessus ses intentions afin de s'y conformer². » Le roi prie Sully d'écrire encore à la reine, « sachant la grande confiance qu'elle vous avoit tesmoignée depuis quelques années. Votre lettre estoit la suivante, » disent les secrétaires ; nous en extrayons quelques passages :

Madame, ayant recongneu par les responses dont il plut à Vostre Majesté d'honorer la lettre que je lui écrivis de la ville de Rennes que mes inclinations à vous rendre très humbles services, mes emplois à procurer vostre contentement et *singulière prudence* avoient témoigné de vouloir prendre une telle confiance en ma prudhommie, foy et loyauté, que vous leur remettriez volontiers tout le soin et la conduite d'une affaire de telle emminence..... mes sollicitations..... ont déjà rencontré de tant favorables conjonctures et surtout de tant amiables dispositions en l'esprit et bon naturel de nostre vertueux Roy, qu'il n'y a rien de nul costé qui ne prenne le chemin de vostre entier contentement,..... etc., etc. De Paris, le 6 mars 1599.

On remarquera que cette lettre n'est nullement en situation

1. *Économies*, I, p. 317.

2. Cette lettre est impossible, puisque, dès le 22 septembre précédent, Henri IV lui écrivait la lettre authentique citée en note à la page précédente.

avec le récit qui la précède dans les *Économies*, qui fait parler la reine grossièrement de Gabrielle et qui lui fait déclarer qu'elle ne consentira jamais à donner son consentement au divorce, si c'est cette maîtresse qui doit lui succéder. C'est à cela qu'il fallait répondre. Sully lui adresse une lettre obscure et sans signification dont nous avons fait grâce pour les trois quarts au lecteur.

A l'époque où les *Économies* cherchent à nous égarer par ce dernier document, les négociations avec Marguerite étaient terminées en France. Elle avait d'ailleurs tellement envie elle-même de les voir aboutir à Rome que, loin d'être hostile à Gabrielle, elle lui faisait donation, le 11 novembre 1598, par-devant Mathurin et Portail, notaires à Usson, du duché d'Étampes. Don plus fastueux qu'il n'avait de valeur réelle, cette duché-pairie étant d'un fort modeste revenu. Gabrielle d'Estrées acceptait ce cadeau de noces le 4 janvier 1599, par-devant Claude de Figues et Pierre de Briquet, notaires du roi en son Châtelet de Paris.

La procuration de janvier 1593, donnée par la reine Marguerite pour demander son divorce conformément aux désirs du roi, était périmée¹ depuis longtemps. Elle dut en donner une seconde, et celle-ci fut signée à Usson, le 3 février 1598, date antérieure à la prétendue lettre de Sully du 6 mars. Cette procuration était arrivée au Louvre le 9 février. Enfin, l'ambassadeur Brulart de Sillery était parti pour Rome dès la fin de janvier, emportant entre autres dépêches une lettre de la main du roi pour le pape extrêmement pressante². Quel sens a cette allégation de Sully, qu'après tous ces faits, au mois de mars suivant, le roi le charge d'intervenir auprès de la reine Marguerite à laquelle il n'avait plus rien à demander? C'est donc une lettre fausse comme les précédentes. Mais Sully ne s'arrête pas dans cette voie, et il suppose (I, 318) une cinquième lettre datée d'Usson du 29 juillet 1599, écrite après la mort de la duchesse de Beaufort et que la reine lui aurait adressée :

Mon cousin, *je commence* à prendre bonne espérance de nos affaires, puisque j'ai tant d'heur que vous les vouliez prendre en votre protection, comme vos lettres m'en assurent..... Que si j'ay ci devant usé de longueurs et interposé des doutes et difficultés, vous en sçavez aussi bien les causes que nul autre, ne voullant veoir en ma place

1. Voir Loiseleur, *Problèmes historiques : Mort de Gabrielle*.

2. *Lettres missives*, t. V, p. 87.

une telle décriée bagasee, que j'estimois subject indigne de la posséder, ny capable de faire jouyr la France des fruicts par elle desirez. Mais maintenant que les choses sont changées par un bénéfice du ciel et que je ne doute nullement de la *prudence* du Roy..... *lorsque je le veray faire une seureté à mes titres et à ma condition et forme de vivre*, je m'accomoderay à tout ce qui sera convenable.....

Ainsi, la reine, s'il fallait en croire Sully, promettait en juillet 1599, et *sous condition*, un consentement qu'elle avait donné par acte notarié le 3 février précédent¹.

Quelques citations de documents authentiques et quelques détails complémentaires achèveront la démonstration de la fausseté du récit et des pièces invoquées par les *Économies*. Ce n'est pas Sully, ainsi que nous l'avons déjà dit, qui a ouvert en 1598 des négociations avec la reine Marguerite. Bien des années auparavant, dès le commencement de 1593, une lettre de la reine du mois d'avril nous apprend que ce fut le sieur Erard, son maître des requêtes, qui fut chargé de lui en parler le premier. Marguerite s'empressa d'accepter ces ouvertures et en même temps elle écrivit à Du Plessis-Mornay pour lui demander son appui auprès du roi. « Ledit sieur Erard vous communiquera toutes choses, si vous m'obligez tant de tenir la main à la perfection d'un si bon commencement, duquel dépend tout le repos et la seureté de ma vie, vous vous acquererez une immortelle obligation sur moy². » On

1. Cette procuration, passée devant Maurice Gayto et Blain Portail, notaires royaux en la chastellenie d'Usson, constitue « pour ses procureurs généraux et spéciaux, les sieurs Martin Langlois, sieur de Beaurepaire, conseiller du Roy en ses conseils et maistre des requestes ordinaire de son hostel, et Édouard Molé, s^r de Montblin, conseiller du Roy en sa cour de Parlement... pour et au nom de ladite dame comparoir devant N. S. Père le Pape... et là demander et poursuivre la déclaration de la nullité dudit mariage contracté avec ledit Roy et ladite dame constituante, etc..... pour estre le prétendu mariage d'entre eux nul en sa substance, de toute nullité, contre toutes les loix divines et humaines, comme fait entre des personnes jointes de consanguinité au degré prohibé pour convention de mariage, estant aussi lors de contraire religion, d'ailleurs sans consentement aucun ni volonté de ladite dame, mais par la force et contraincte de la Reyne, sa mère, et du feu Roy Charles, son frère..... dire, jurer et attester les choses susdites en l'âme de ladite dame constituante tant par devant Sa Saincteté que tous autres qu'il appartiendra, mesme qu'une prétendue dispense que l'on dit avoir esté obtenue conjointement au nom de S. M. et de ladite dame constituante n'est onques venue à sa cognoissance et n'a jamais donné charge de l'obtenir..... » (Bibl. nat., mss. fonds fr. 10200.)

2. La reine à du Plessis, avril 1593. *Mémoires et lettres de Marguerite de Valois*, édition Guessard.

voit avec quel empressement Marguerite accepta la perspective de son divorce sans se préoccuper de celle qui la remplacera. Après avoir rempli sa mission à Paris, le sieur Erard repartit pour Usson ; il emportait une lettre du roi à Marguerite datée de septembre 1593¹ :

M'amyè où va le sieur Erard la mienne doit estre plus courte. J'estime que par ma dernière vous aurez veu le consentement que j'ay receu de ce qu'il m'avoit rapporté de vostre part ; suivant laquelle j'ay advisé de le vous renvoyer pour vous porter toutes les provisions et expéditions nécessaires dont vous lui aviez parlé. Croyés, je vous supplie, que n'obmettray rien de ce que je penseray estre de vostre contentement tant pour le présent que pour l'avenir.....

« Les provisions et expéditions » dont parle le roi étaient relatives aux affaires personnelles de Marguerite et au règlement de sa situation pécuniaire. Elle demandait 250,000 écus pour payer ses dettes et ensuite une pension annuelle de 50,000 livres ; le présent et l'avenir étant ainsi assurés, elle abandonnait à Henri IV ses terres de Picardie et elle signait une première procuration pour obtenir son divorce, d'accord avec le roi².

Tout marcha sans aucune opposition de la part de la reine. Le sieur Erard lui remit l'engagement du roi pour le règlement de ses affaires et en échange reçut la procuration demandée par Henri IV. Le roi lui écrivait le 27 décembre 1593 :

M'amyè, aussytost que le sieur Erard a esté de retour et que tant par luy que par celles que vous m'avez escrites, j'ay cogneu la continuation de vostre bonne volonté en mon endroit, j'ay fait despescher les expéditions de ce que je vous avois accordé et dont il vous avoit porté le brevet..... Je vous prie, m'amyè, que le plustôt que vous pourrez vous m'envoyés la procuration que vous sçavés et y adjoutés les mots que j'ay donné charge audit Erard de vous mander, parce qu'ils sont nécessaires pour faciliter la poursuite de ce que vous sçavez³.....

Ainsi, dès la fin de 1593, tout le monde était d'accord. Dès que la procuration corrigée fut revenue à Paris, en janvier 1594, le roi réunit une commission chargée d'examiner les questions

1. *Lettres missives*, t. IV, p. 28.

2. Nous n'avons pu en retrouver le texte, mais les deux procurations devaient être semblables.

3. *Lettres missives*, t. IV, p. 77.

que soulevait son divorce. Elle était composée d'abord de deux mandataires de la reine Marguerite, le sieur Langlois et le sieur Molé¹; ensuite de Gondi, l'évêque de Paris, du chancelier de Chiverny, de Messieurs de Nevers, de Schomberg, de Villeroy, des présidents de Harlay et Séguier, du procureur général de la Guesle, des avocats généraux Servien et Séguier, enfin de Du Plessis-Mornay, rapporteur.

On voit qu'à cette époque Sully ne jouait aucun rôle dans l'affaire.

Les choses ne marchèrent pas comme Henri IV l'aurait désiré. On examina d'abord la question de savoir s'il fallait demander la nullité du mariage à Rome ou à l'autorité ecclésiastique française. Le pape Grégoire XIII vivait encore. Il était favorable à la Ligue et fort hostile à Henri IV. Il se refusait à croire à la sincérité de l'abjuration que le roi avait faite à Saint-Denis le 25 juillet précédent. Il avait témoigné tout son mécontentement aux religieux de l'abbaye de Saint-Denis d'avoir accepté l'abjuration d'un relaps qui, en 1572, avait déjà abjuré une première fois la religion protestante pour y revenir dès qu'il avait pu s'échapper de la cour. Le pape refusait donc l'absolution à Henri IV et obéissait ainsi aux sollicitations des chefs de la Ligue, qui comprenaient bien que leur rôle serait terminé en France le jour où Henri IV serait admis dans le giron de l'Église catholique. La commission réunie par le roi déclara, qu'à son avis, il était impossible de s'adresser au pape, qui refuserait certainement de s'occuper d'une demande en nullité de mariage introduite par un prince excommunié. On agita alors la question de savoir s'il fallait s'adresser à l'autorité ecclésiastique de l'ordinaire, mais là encore Henri IV se heurta à des difficultés qu'il n'avait pas prévues. L'évêque de Paris était dans une situation extrêmement fautive. Secrètement attaché à la Ligue, il n'acceptait l'autorité de Henri IV que contraint et forcé par les événements, et il craignait par-dessus tout de se mettre mal avec Rome. C'est devant lui qu'il fallait porter l'affaire. On avait bien ouvert l'avis de s'adresser au grand aumônier du roi, l'archevêque de Bourges, qui était également compétent pour en connaître, mais l'évêque de l'ordinaire, non seulement refusa de statuer, mais encore s'opposa à ce que l'archevêque de Bourges le remplaçât.

1. Les deux mandataires élus par la procuration de 1594 le furent encore par Marguerite, dans sa seconde procuration de 1599.

Si Henri IV était empressé d'arriver à la nullité de son mariage, la reine Marguerite, persécutée par ses créanciers, voyait avec de véritables angoisses ces longs ajournements et les graves affaires de 1596 et 1597, qui empêchaient le roi d'exécuter ses engagements avec elle pour la liquidation de ses dettes. Le 9 février 1596, elle écrivit à Du Plessis-Mornay une lettre pour se plaindre de la situation qui lui était faite.

Le 24 février 1597, elle s'adressa à Gabrielle dans les termes les plus affectueux, lui demandant d'être son intermédiaire auprès de Henri IV pour l'arrangement de ses affaires, l'assurant que ses desirs « se conforment entièrement aux volontés du Roy *et aux siennes*. J'en parle en commun, ajouta-t-elle, les estimant si unies que me conformant à l'une je la serai aussi à l'autre..... Je vous parle librement et comme à celle que je veux tenir pour ma sœur et que après le Roy j'honore et estime le plus..... J'ay pris tant de confiance en l'assurance que vous m'avez donnée de m'aymer que je ne veux prendre aultre protecteur en ce que j'auray à requérir le Roy, auquel je n'ose user de si longues importunités qui sur du papier l'ennuyera, mais partant de vostre belle bouche, je sçay qu'il ne peut estre que bien reçu. Obligés moy donc de me rendre cest office..... »

Voilà une lettre dont l'authenticité est indéniable¹ et dont l'existence est incompatible avec la prétendue correspondance rapportée par Sully. Quant à ce procédé habituel aux *Économies* de mettre dans la bouche de divers personnages les attaques qu'elles ne voulaient pas formuler elle-même et notamment de charger la reine Marguerite de dire que Gabrielle était de basse extraction, — qu'on l'accusait d'avoir « desmené une vie si sale et si vilaine, » — qu'elle était une « bagasce, » tout cela est démenti et disparaît devant cette lettre. Non pas que nous prenions au mot les protestations de la reine et que nous croyions à la sincérité de son affection pour la duchesse de Beaufort, mais, reléguée à Usson, en proie aux plus grands embarras pécuniaires, désirant revenir habiter Paris, après son divorce, et quitter un château isolé où elle vivait depuis dix-huit ans, elle avait trop d'intérêt à ménager la maîtresse toute-puissante de Henri IV pour avoir l'imprudence d'écrire à Sully de telles paroles. Elle avait fait partie de cette cour des Valois, si dangereuse même pour les membres de

1. La lettre est autographe. B, N, Ms. Coll. Dupuy. T. 217, folio 58.

la famille royale, et y avait appris la dissimulation, indispensable au milieu des intrigues et des pièges florentins, dont sa jeunesse avait été entourée.

Le commencement de l'année 1598 amena le traité de Vervins, le traité d'Angers, l'Édit de Nantes et la pacification générale du royaume. L'affection du roi pour Gabrielle n'avait fait qu'augmenter au milieu des épreuves des années précédentes. Il songea alors à reprendre les négociations avec Rome, car le nouveau pape lui était aussi favorable que son prédécesseur lui avait été hostile. Son projet d'épouser Gabrielle était devenu public¹. La reine ne pouvait plus douter, si elle l'avait jamais fait, que ce ne fût elle qui dût lui succéder, et dès que le roi s'adressa de nouveau à elle, elle renouvelle son consentement, elle donne à Gabrielle le duché d'Étampes, elle envoie sa seconde procuration. Que pouvait-on lui demander de plus?

Nous avons prononcé le mot de *mauvaise foi* en l'appliquant à Sully relativement à son récit inexact de ces événements, nous tenons à le justifier jusqu'au bout. Le 15 octobre 1598, le roi écrit à Sully et cette lettre-là est authentique; elle n'a pas été altérée et ne commence pas par les mots « mon cher amy, » comme toutes celles qu'a citées le surintendant :

Monsieur de Rosny, j'écris à M. de Silery de se tenir prest pour partir pour le voyage que je veulx qu'il aille faire à Rome pour mon desmariage, aussy tost que le sieur Langlois, cy devant prevost des marchands de ma ville de Paris, sera de retour d'Usson et en aura rapporté la procuration nécessaire, sur ce qui en a cy devant esté résolu et où vous estiés, et vous fais ce mot pour vous prier, comme chose que j'affectionne et que j'ay à cœur pour plusieurs occasions que vous sçavés trop mieux juger, que vous teniés la main que ce qu'il faudra pour le voyage dudict sieur de Silery soit prest, à ce qu'il puisse partir aussy tost après le retour dudict sieur Langlois, et ay commandé à M. de Villeroy *de vous communiquer* de cest affaire durant que ledit sieur de Villeroy sera à Rome..... je prie Dieu, M. de Rosny, qu'il vous ayt en sa saincte et digne garde.

HENRY².

Ainsi, en octobre 1598, Sully était instruit de tout. Il était

1. « ... D'aultant que c'est chose bien certaine que le Roy avoit desseigné l'espouzer vers la Quasimodo... » (*Mémoires* de Groulart, premier président de Normandie.)

2. *Lettres missives*, t. V, p. 60.

devenu un personnage principal dans l'État ; il assistait à tous les conseils, il était au courant de toutes les affaires, et, pour qu'il n'y ait pas de doutes possibles, Henri IV lui a rappelé cette affaire, traitée dans un conseil « *où vous estiez,* » lui écrit-il. Sa mauvaise foi est donc incontestable.

A quels sentiments Sully a-t-il obéi ? A plusieurs, à ce que nous croyons. Il a voulu d'abord, pour la satisfaction de son immense vanité, n'avoir été étranger à aucune des grandes affaires de son temps. Il veut avoir été le pivot de celle-ci comme il l'a été de tant d'autres. Le mariage d'Henri IV avec Gabrielle était un des événements les plus funestes qui pût arriver. Dieu sait, s'il s'était accompli, ce qui se serait passé à la mort de Henri IV. Jamais, depuis la guerre de Cent ans, l'unité française n'eût couru de tels dangers. Sully veut avoir été le ministre qui a empêché cette faute de s'accomplir, alors qu'il est certain qu'il n'a rien empêché et que c'est la mort de Gabrielle qui seule a rompu les desseins du roi.

Sully a cédé aussi à un autre sentiment en fabriquant ces lettres, c'est à sa haine contre Gabrielle. Il nous représente une Gabrielle qui n'a jamais existé, une fille éhontée qui trompe le roi et ensuite lui persuade que les enfants de ses amants lui appartiennent. La reine ne parle d'elle qu'avec le dernier mépris et en toute occasion elle lui applique une épithète déshonorante. A ce portrait haineux opposons celui qu'en fait un contemporain pour lequel nous avons une prédilection particulière. Nous voulons parler de d'Aubigné. C'est un réformé austère, convaincu ; l'épée ou la plume à la main, il n'est jamais qu'un réformé, c'est son honneur. Sully se souvient bien peu qu'il est protestant, il est secrétaire d'État avant tout. Aussi est-il un secrétaire d'État très habile et d'Aubigné l'eût été fort mauvais. Sully ressemble à un paysan madré, « ne faites pas la fine beste, » lui dit quelquefois Henri IV. D'Aubigné est plein de sincérité et de loyauté, c'est un caractère tout d'une pièce, qui écrit toujours ce qu'il croit, même lorsqu'il est injuste pour Henri IV ; comme il le juge trop sévèrement, on ne l'accusera pas de partialité en faveur de Gabrielle. Voici ce qu'il en dit :

La duchesse de Beaufort usoit modestement du pouvoir qu'elle avoit sur le Roi, mais ses proches n'y observoient pas tant de médiocrité. Cette occasion nous convie à traiter de cet amour autant que le respect et la bienséance nous permettent. On n'a guères veu d'amies de nos rois qui n'aient attiré en elles les haines des grands, ou en leur

faisant perdre ce qu'elles désiroient, ou en faisant défavoriser ceux qui ne les advoient pas, ou en épousant l'intérêt de leurs proches, leurs dettes, leurs récompenses et leurs vengeances. C'est une merveille comment cette femme, de laquelle l'extrême beauté ne sentoit rien de la soif, a pu vivre plustot en Roine qu'en concubine tant d'années et avec si peu d'ennemis. Les nécessitez de l'Etat furent ses seules ennemies; de ce quoi je laisse, comme en chose douteuse, à chacun son explication.....

Dans un autre passage, nous relevons encore ces mots : « Cette duchesse, de laquelle le roi avait de très agréables enfants¹..... »

Quel est celui des deux serviteurs qui sert le mieux la mémoire du grand roi? Est-ce Sully qui, égaré par sa haine, prête à son maître un rôle de dupe, indigne de son intelligence? Est-ce d'Aubigné, qui nous montre Gabrielle sous son vrai jour, aimée, populaire, pleine de décence dans une situation fausse, et digne de l'amour qu'Henri IV avait pour elle? Il est certain que malgré tout Henri IV eût commis une grande faute en l'épousant, mais ne fut-il pas à plaindre le jour où il perdit cette femme dévouée pour la remplacer par une intrigante dangereuse comme la duchesse de Verneuil et une femme acariâtre et violente comme Marie de Médicis? Cette pitié pour le grand roi n'augmente-t-elle pas encore, lorsqu'il paraît prouvé que ces deux femmes ont conspiré contre sa vie et que l'épouse légitime elle-même, transportant au Louvre les habitudes familiales des Médicis, laissait faire, si même elle ne poussait pas au crime?

Nous croyons avoir réussi à démontrer que Sully a fabriqué les cinq lettres relatives aux négociations du divorce. Il nous reste maintenant à démontrer qu'à aucun moment pendant ces longues négociations, c'est-à-dire depuis 1593 jusqu'en 1599, la reine n'a jamais songé à empêcher le mariage de Gabrielle et de Henri IV.

Mézerai dit que la reine Marguerite informait le pape, à Rome, qu'elle ne consentirait jamais à son divorce, parce que le roi se proposait d'épouser la duchesse. Mézerai n'a-t-il pas emprunté cette opinion à Sully? Il l'a fait bien d'autres fois, et la confiance qu'il a accordée aux *Économies* a été telle qu'en le lisant on retrouve souvent des membres de phrases empruntés aux secrétaires. Faut-il supposer que la reine faisait secrètement avvertir le pape, que c'est contrainte et forcée qu'elle donnait des procura-

1. D'Aubigné, *Hist. universelle*, t. III, ch. III, p. 462.

tions pour obtenir son divorce et qu'en réalité elle n'y voulait pas consentir? Comment admettre que le duc de Nevers, le duc de Piney-Luxembourg, le cardinal de Joyeuse et surtout le cardinal d'Ossat, le premier diplomate du temps, qui tous, à diverses périodes de ces négociations, représentèrent la France à Rome, ne s'aperçurent pas qu'ils étaient joués par la reine Marguerite? Comment expliquer qu'elle agit ainsi contre ses intérêts; et qu'elle écrivit à Rome le contraire de ce qu'elle écrivait à Paris?

N'insistons pas davantage sur l'opinion de Mézerai, qui n'est que le reflet de celle de Sully; examinons un document récemment découvert par M. Jules Loiseleur et qui viendrait à l'appui de cette opinion assez répandue chez les contemporains. Il s'agit d'une lettre datée de Paris, du 16 avril 1599, dans laquelle le président de Vernhyes adresse au duc de Ventadour, lieutenant général en Languedoc, les détails les plus circonstanciés, et dont quelques-uns sont absolument nouveaux, sur la mort de la duchesse de Beaufort¹. La lettre est en partie chiffrée, et M. Loiseleur a su fort ingénieusement en trouver le chiffre. Voici le passage relatif à la question que nous traitons :

Le Roy, s'estant résolu au mariage depuis le jour du mardy gras et obligé sa promesse, avoit chargé les mémoires de M. de Sileri assurer le Pape iceluy estre *conse.*². La Roynes avoit promis, *révoquant son premier dire*, consentir en faveur. Erart, serviteur de la maison de Navarre, alloit quérir la déclaration....

Admettons ce texte comme exact, quoique le président paraisse assez inexpérimenté dans l'emploi de son chiffre. Nous relevons d'abord une erreur évidente. Avant le mardi gras, qui fut le 2 mars en 1599, et dès le 9 février, Érard était de retour d'Usson et avait remis la déclaration ou mieux la procuration de la reine à Henri IV. On ne pouvait donc pas le renvoyer en Auvergne après le mardi gras pour y remplir une mission terminée au commencement de février.

N'est-ce pas encore une erreur que cette allégation? La reine, révoquant son premier dire, consent en faveur du mariage.

1. Jean de Vernhyes, président de la Cour des aides de Montferrant, membre du conseil de Navarre. Le duc de Ventadour, pair de France, lieutenant général pour le roi du haut et bas Languedoc. La lettre a été publiée par Loiseleur, *Problèmes historiques : Mort de Gabrielle*.

2. « estre consentant.....? » ou mieux de s'assurer du consentement du pape.

Quel est ce premier dire? Ce ne peut être que le refus de consentir au divorce. En nous rappelant d'abord la correspondance de la reine et ensuite tous les faits qui se sont passés dans les derniers temps qui ont précédé la mort de Gabrielle et notamment la donation du duché d'Étampes, du 11 novembre 1598, il nous paraît difficile de trouver le moment où il y a eu un refus, même momentané, de la part de la reine. Il faudrait placer cet incident, non seulement avant le 3 février, jour où elle a signé la seconde procuration, mais encore avant la donation du duché d'Étampes. Mais une nouvelle difficulté s'élèverait alors; la correspondance authentique, très suivie, dont tous les éléments concordent entre eux, ne laisse pas place à un incident soulevé par la reine. Nous allons plus loin, et nous dirons que, lorsqu'il y a eu des hésitations et retards, ils sont venus du roi. En 1593, Henri IV, poussé par ses ministres à se marier, commence les démarches nécessaires pour parvenir au divorce. Il ne songe pas encore à épouser Gabrielle et il reçoit le portrait de l'infante d'Espagne et de Marie de Médicis, qu'il confie à d'Aubigné¹. En 1594, 1595, son désir de se marier diminue à mesure qu'augmente son affection pour sa maîtresse; en 1596 et 1597 il interrompt les négociations. En 1598 et commencement de 1599, le roi est décidé à épouser Gabrielle, les négociations reprennent avec activité. Tandis que le roi varie ainsi, la reine Marguerite, depuis 1593 jusqu'à 1599, a toujours voulu le divorce. Lorsque les négociations ont été arrêtées, elle réclame, elle écrit à tout le monde. Sa situation est d'ailleurs intolérable, elle a cédé au roi ses terres de Picardie, qui lui rapportaient 23,000 écus de revenu, et le roi n'exécute pas ses engagements et la laisse en 1596 saisir par ses créanciers; Erard semble l'abandonner et reste un an sans lui écrire². Aussi est-ce à sa grande satisfaction qu'elle voit la reprise active des négociations en 1598.

Le président de Vernhyes est très bien renseigné sur les derniers moments de Gabrielle, c'est le sujet principal de sa lettre, il en connaît toutes les péripéties. Mais, en ce qui concerne les négociations du divorce, il ne dit que le mot que nous avons cité, il les ignore comme presque tous les contemporains. On comprend très

1. D'Aubigné, *Histoire universelle*.

2. Lettre de la reine à du Plessis du 9 février 1597, et lettre de du Plessis à Erard du 14 février.

bien quels étaient les sentiments du public ; chacun pensait que jamais la reine ne donnerait les mains à un divorce dont les conséquences seraient de la priver définitivement du trône et de la remplacer, elle, la fille des Valois, par la fille d'un gentilhomme de Picardie. Le public ne connaissait pas entièrement la détresse pécuniaire de Marguerite. Il ne songeait pas à ce long séjour au milieu des montagnes d'Auvergne, dont elle était lasse, à la certitude qu'une réconciliation avec son mari était impossible. On ne réfléchissait pas comme elle au danger de sa situation ; au procès que Henri IV, décidé à épouser Gabrielle, pourrait lui intenter si elle résistait ; à l'existence probable de trois enfants, certaine d'un enfant adultérin, qu'elle avait eu d'un de ses amants, Champvallou¹, depuis qu'elle vivait séparée du roi. Ce procès eût été un scandale qu'elle voulait éviter à tout prix, qui ne pouvait que tourner contre elle et même avoir les conséquences les plus dangereuses, peut-être une prison perpétuelle. C'eût été la mort possible comme suprême châtiment avec un homme moins humain que Henri IV. Nos ambassadeurs n'avaient pas laissé ignorer cette éventualité à la cour de Rome et avaient invoqué un exemple tiré même de notre histoire nationale².

Au lieu de ce sombre et terrible avenir, Henri IV lui avait offert, dès le premier jour, en échange de son consentement, le paiement de ses dettes, une dotation princière, l'autorisation de venir résider à Paris, une position honorable à la cour, le titre de reine et de duchesse de Valois. Non seulement elle n'hésitait pas, mais elle sollicitait de tous son divorce³. Il fallait ignorer ces détails, comme le faisaient les contemporains, pour croire à une résistance de sa part.

En résumé, Mézerai a copié Sully, le président de Vernhyes, si exact sur d'autres points, se trompe, le récit des *Économies*

1. Jacques de Harlay, seigneur de Champvallon, fils de Louis de Harlay, seigneur de Champvallon, et de Louise Stuart de Cau, mort le 30 avril 1630.

2. Bibl. nat., Mss. fonds Dupuy, n° 10200 ; divorce de Henri IV.

3. *Mémoires de M^{me} de Mornay*, publiés par M^{me} de Witt, née Guizot, t. I, p. 277. (1593.) « Fust aussy en ce mesme voyage prise une résolution sur l'affaire cy devant touchée de la dissolution du mariage du Roy avec la Roynne Marguerite de France, du consentement et à la réquisition d'icelle. » Lettre de la reine Marguerite à du Plessis-Mornay. Usson, le 29 octobre 1599 : « Je le fais, je le proteste, très volontiers et sans auleung regret, cognoissant que c'est le contentement du Roy, qui m'est devant toute chose : le bien de ce royaume, mon repos, *ma liberté et ma seureté...* »

est inexact, les pièces citées ne se sont jamais rencontrées ailleurs, leur fausseté est évidente et elles ne sont produites et invoquées que pour faire croire au public qu'aucune grande affaire du temps n'a échappé à la direction de Sully, et surtout pour satisfaire sa haine, en outrageant Gabrielle et en mettant sous la plume de la reine les plus grossières injures à son égard.

IV.

Le médecin Jehan Ailleboust.

Après les attaques indirectes comme celles que nous venons de relever, nous allons voir Sully et ses secrétaires continuer par d'autres procédés à déchirer la mémoire de Gabrielle. Dans cette œuvre, ils n'ont que trop bien réussi à tromper la postérité, à faire une femme digne de tous les mépris de celle dont on a dit avec vérité : « Ceux qui ne la vouloient pas aimer ne pouvoient s'en empêcher. Elle commandoit à tous les cœurs avec la plus grande douceur, obligeant tous ceux qu'elle pouvoit¹. »

Sully fut au nombre de ses obligés. A la mort de M. d'O, surintendant des finances (1595), Sancy et Sully sollicitèrent cette charge. Gabrielle seconda les désirs de Sully de son mieux, mais Henri IV n'osait lui confier la surintendance, parce qu'il était resté jusqu'alors étranger au maniement des affaires financières, cependant, sur les instances de sa maîtresse, le roi adopta un terme moyen. Il constitua un conseil des finances, dont le duc de Nevers devint le chef et dans lequel il fit entrer Sully. La mauvaise volonté de ses nouveaux collègues et une absence du roi² l'entinrent éloigné quelques mois, mais, soutenu par Gabrielle, il rentra au conseil et y prit en peu de temps une situation prépondérante. Sully a soin de nous expliquer que, si la duchesse fut contraire à Sancy³, c'est parce qu'il avait tenu des propos un peu libres sur sa

1. *Le Grand Alcandre.*

2. Voyage de Lyon.

3. Nous ne croyons pas que Sancy ait tenu les propos odieux que lui prête Sully sur la vie passée et présente de la duchesse ni sur la naissance de César. C'est une pure allégation de sa part; il veut faire peser la responsabilité de ce qu'il va dire sur Sancy. Ce dernier était ouvertement hostile au mariage de Gabrielle avec le roi; il ne faisait pas, comme Sully, le bon valet auprès de la duchesse. Sa propre déclaration sur ce point confirme notre dire et est pleine de

vie passée et présente et sur la naissance de César, de laquelle on faisait des discours et des contes, dit-il, dont celui de « M. d'Alibour, s'il est faux comme nous le croyons, fut des mieux inventés. » Tout en prétendant ne pas ajouter foi à ce conte, Sully y revient à trois reprises différentes, et la troisième fois le raconte en ayant toujours soin de mettre le récit dans la bouche d'un tiers et cette fois-ci dans celle de Sancy lui-même.

Voici le conte que Sully attribue à Sancy : Le roi envoya son premier médecin appelé Jehan Ailleboust¹, et non Alibour, visiter Gabrielle qui avait été souffrante toute la nuit. A son retour, le médecin dit au roi qu'elle avait eu un peu d'émotion, mais que la fin d'un tel mal ne serait que fort bonne, en un mot qu'elle était grosse. « Je crois que vous resvez et n'estes pas dans vostre bon sens, dit le roi, aussi comment seroit-elle grosse, car je sçais bien que je ne lui ai pas encore rien fait et estes ceste fois un très mauvais médecin, et faut que vostre esprit ait été poussé à ceste malice par un plus méchant que vous. » Le médecin persista, et « devant qu'il soit sept mois, ajouta-t-il, l'effet se vérifiera... » Le roi ensuite alla trouver la belle malade à laquelle il conta tout « et luy fit une belle vie, quoique rien de tout cela ne parut pour lors. » César vint au monde à Coucy-le-Château quelques mois après, le 7 juin 1594. Au mois de juillet, « M. Alibour, faute de bon appareil, dit Sully, ou autrement, mourut... duquel le roi eut grand regret, ne lui voulant nul mal pour avoir dit librement ce qu'il pensoit. »

Les pamphlétaires ont aussi connu ce conte ridicule consacré par Sully ; et l'Estoile formule nettement, contre Gabrielle, l'accusation d'empoisonnement que Sully ne laisse que supposer : « Ce jour même (24 juillet 1594), on eut nouvelle à Paris de la mort de M. d'Aliboust, premier médecin du Roy, duquel on disoit qu'une parole libre, qu'il avoit dite à Sa Majesté touchant son petit César, lui avoit cousté la vie, non de la part du Roy, qui

sincérité : « D'Angers, le Roy s'en alla à Nantes, où la duchesse accoucha de son second fils, qui est M. le chevalier de Vendosme ; lors le Roy lui promit et jura de l'espouser, ce qu'elle ne voulut point croire, s'il ne lui promettoit de m'esloigner d'auprès de soy... Je pardonne à la duchesse de m'avoir hai et fait du pis qu'elle ayt pu, parce qu'elle croyoit que personne que moy ne s'opposoit à son dessein..... » (*Discours de Sancy*, in-12, 1665, de la compagnie des libraires.)

1. Jehan Ailleboust succéda, en 1593, comme premier médecin du roi, à Marc Miron. Voir aux Archives nationales, *Comptes de la maison du Roi*, KK 150.

ne connoist point ces bestes et monstres de poison, mais de la part de celle, comme tout le monde tenoit, qui s'y sentoit interessée, à laquelle le Roy, contre sa promesse, l'avoit redit et ne pensoit qu'il en dust couter la vie à ce bonhomme de médecin, fidel serviteur de Sa Majesté. »

Ainsi voilà Gabrielle empoisonneuse et Ailleboust mort pour avoir divulgué à Henri IV ce que toute la cour savait, ce qu'elle ne cachait à personne, ce qui était sa force : sa grossesse.

L'histoire du premier médecin du roi, telle qu'elle est racontée par Sully, ne soutient pas la critique. La révélation de la grossesse de Gabrielle doit être placée vers décembre 1593, l'accouchement ayant eu lieu en juin suivant. Henri IV n'a pas pu dire qu'il n'avait eu aucun rapport avec Gabrielle, qui était publiquement sa maîtresse, probablement depuis le siège de Chartres. Il ne faut pas oublier non plus que c'est à elle que, pendant l'année 1593, le roi a écrit un grand nombre de lettres, dont seize nous sont parvenues, qui sont les témoins irrécusables de leur intimité.

Ce n'est pas là l'histoire du médecin Ailleboust telle que la racontait la chronique scandaleuse du temps. On disait qu'une maladie du roi l'avait tenu éloigné de Gabrielle pendant assez longtemps et, par le rapprochement des dates, on en concluait qu'il ne pouvait être le père de César. L'anecdote ainsi amendée n'est pas plus vraisemblable; cette maladie est réelle, mais elle ne survint qu'après la naissance d'Alexandre Monsieur¹, le troisième enfant de Gabrielle. Henri IV fut guéri des conséquences « de sa carnosité, » à Monceaux, en octobre 1598, par une « opération admirable » du chirurgien Regnault² et, peu de temps après, survint la quatrième grossesse qui amena la mort de Gabrielle.

L'amour d'Henri IV pour ses enfants est, en réalité, la seule réponse à faire « à ces imprimez infasmes, à ces ouvrages d'une main ennemie, à ces escritz trempés dans le fiel. » Mais n'est-il

1. Voyez Tallement des Réaux, qui donne une troisième version du conte et fait vivre Alibour encore en 1598.

2. Voir, dans les *Mémoires de Bassompierre*, le ballet des apothicaires, t. I, p. 61, et dans les *Lettres missives*, t. V, p. 61, la lettre dont voici le début : « M. de Rosny, je vous prie, incontinent la présente reçue, de faire délivrer aux sieurs Marescot, Martin et Rosset, médecins, à chacun cent escus, pour m'estre venu voir ici par mon commandement, et à Regnault, mon chirurgien, cinquante.... ce 3 novembre 1598, à Monceaux. HENRY. »

pas pénible de voir Sully, « le grand Sully, » devenu un vieillard morose et haineux, rivaliser avec « ces escritz trempés dans le fiel, » et lui, l'ancien serviteur de Henri IV, ramasser une semblable anecdote, probablement dans L'Estoile dont il s'est beaucoup servi, l'insérer dans les *Economies* royales pour satisfaire ses mauvais sentiments contre une femme, auprès de laquelle, pendant sa vie, il avait joué le rôle de courtisan et qui, pendant son pouvoir passager, avait su lui rendre service ?

V.

Le baptême d'Alexandre Monsieur.

Le lecteur se rappelle qu'à la suite de la longue conversation que Sully eut à Rennes avec le roi (1598), il fut arrêté entre eux qu'il était nécessaire de tenir secrète la résolution qu'il prendrait relativement à son mariage, quelle qu'elle fût. Sully demanda surtout que la duchesse de Beaufort ne parlât pas de ses espérances personnelles, afin de faire cesser les bruits qui couraient dans le public et les écrits qui s'en répandaient partout. C'était, d'après lui, le meilleur procédé pour prévenir les obstacles et empêchements que la reine Marguerite pourrait apporter à l'exécution de ce projet. Il est certain que la duchesse et surtout son entourage pensaient qu'ils avaient intérêt à agir autrement, et ils répandaient partout le bruit de ce mariage pour y habituer le public et peut-être aussi pour engager davantage le roi.

Sur ces entrefaites, on célébra à Saint-Germain le baptême d'Alexandre Monsieur, dont Gabrielle était accouchée à Nantes, le 13 avril précédent. La cérémonie fut accomplie en grande pompe comme s'il se fût agi du baptême d'un enfant de France. Sully prétend bien que pendant le baptême, sur ses observations, le roi lui dit à voix basse que ses intentions avaient été dépassées et qu'il n'avait pas autorisé le cérémonial qu'on déployait. Mais ce qui est beaucoup plus certain, c'est que toute la cour, sachant faire plaisir au roi et à la duchesse, y assistait ; que la marraine était Diane de France, duchesse d'Angoulême, pour laquelle Henri IV avait beaucoup d'affection, et que le parrain était le comte de Soissons, son proche parent, un des plus grands sei-

gneurs du temps, qui, pendant longues années, avait brigué la main de sa sœur. Il voulait sans doute le consoler du mariage, arrêté alors, entre Catherine de Navarre et le duc de Bar. En réalité, on ne trouve trace nulle part ailleurs que dans les *Économies* de ce fait que Henri IV aurait trouvé qu'on rendait trop d'honneur à son second fils et à ses illustres parrain et marraine.

Quelques jours après le baptême, selon Sully, M. de Fresne, membre du conseil des finances, un des fidèles de la duchesse de Beaufort, prépara une ordonnance « de payer ce qu'il falloit aux *heraux, trompettes et hautbois*, pour avoir servy au baptesme d'Alexandre Monsieur, comme enfant de France. » Sully n'était pas encore surintendant et seul chargé des finances de l'État, mais le roi avait déjà décidé qu'aucun mandat ne serait payé qu'autant qu'il serait revêtu du visa de Sully. Les autres membres du Conseil pouvaient préparer les mandats de payement, mais lui seul pouvait les ordonnancer. On présenta donc à sa signature le mandat dressé par M. de Fresne. En le lisant, il se serait écrié qu'il n'y avait pas d'enfants de France et que les « *heraux, trompettes et hautbois* » seraient payés comme s'ils avaient assisté au baptême d'un simple particulier. Il ajoute qu'il porta la pièce au roi, afin de lui montrer combien le secret demandé par lui à la suite de la conversation de Rennes était mal gardé de la part de la duchesse. Il trouva Henri IV au Louvre causant avec d'Épernon ; d'autres courtisans étaient à peu de distance. Après avoir lu l'ordonnance, le roi se fâcha : « Il y a là de la malice de M. de Fresne, mais je l'empescheray bien, deschirez cette ordonnance, » puis se tournant vers ceux qui étaient les plus rapprochés de lui : « Voyez la malice du monde et les traverses que l'on donne à ceux qui *me servent bien et selon mon gré* ; l'on a envoyé à M. de Rosny une ordonnance, à dessein de m'offenser s'il la passoit, ou d'offenser ma maistresse s'il la refusoit. » Henri IV renvoya ensuite Sully en lui disant d'aller voir la duchesse, de tâcher de la contenter et, s'il ne réussissait pas, « je parleray en maistre et non en serviteur, » ajouta-t-il.

Sully fut mal reçu par Gabrielle et, après quelques propos aigres, elle lui aurait dit : « Je nè suis pas faite comme le Roy à qui vous persuadez que le noir est blanc. » Sully va alors chercher Henri IV et le ramène chez la duchesse dans son propre

carrosse¹. C'est alors qu'a lieu la grande scène de larmes et de désespoir dont le récit tient une grande place dans les *Économies*. La duchesse traite Sully de valet. Le roi, saisissant l'occasion d'accabler son ministre de louanges, dit à Gabrielle : « Ceux de ma maison n'ont pas dédaigné l'alliance de la sienne²... » Mais par contre il n'a que de dures paroles pour celle-ci : « Il faut que vous sachiez que, vous ayant principalement aymée, parce que je vous trouvois douce, gracieuse et d'humeur complaisante, sans estre testue ni acariâtre, si vous veniez ainsi à changer soudainement vous me feriez croire que tout cela n'estoit que feintise... » Le désespoir de Gabrielle ne connaît plus de bornes ; elle voudrait avoir un poignard pour se percer le cœur ; elle dénonce Sully au roi comme ayant tenu « de beaux discours au baptesme de vostre fils et le mien... , jusques à essayer de vous faire trouver mauvais l'honneur que l'on lui faisoit... Que n'a-t-il pas dit au mespris de vos enfans et de moy?... Il ne faut plus vivre après tant de disgrâces et voir que vous aymez mieux un serviteur de qui tant de gens se plaignent qu'une maistresse dont tout le monde se loue... » Enfin, toujours s'il fallait en croire Sully, le roi prononça ces paroles terribles pour Gabrielle : « Je vous déclare que, si j'estois réduit à ceste nécessité de choisir à perdre l'un ou l'autre, je me passerois mieux de dix maistresses comme vous que d'un serviteur comme luy. »

Le triomphe de Sully est complet. Pendant tout ce long récit, tandis que Gabrielle est si malmenée, le roi accable tellement Sully de louanges qu'il s'arrête un instant pour dire à sa maistresse : « Je ne crains point de dire tout ceci devant Rosny, d'autant que je le tiens si advisé que ces louanges l'encourageront plutôt à mieux faire que jamais... » Enfin le récit se termine brusquement : « Après plusieurs discours trop longs à desuire, toutes choses se réconcilièrent de toutes parts... »

1. Marbault dit que c'est vanterie pure de la part de Sully de prétendre avoir ramené le roi en carrosse, parce qu'il n'en avait pas encore à cette époque. Il nous semble que l'emploi du carrosse était inutile pour se rendre de chez le roi chez Gabrielle, dont l'hôtel communiquait avec le Louvre.

2. Sully fait ainsi approuver par le roi sa prétention d'être allié à la Maison de France ! Pour que cette prétention fût justifiée, il faudrait que Sully fût un vrai Béthune et ne descendit pas de l'Écossais *Bethun* ; que les vrais Béthune eussent été (ce qui est une imagination du surintendant) les parents des anciens seigneurs de Sully, dont une héritière épousa vers 1400 un d'Albret, etc., etc.

C'est là un dénouement bien maigre après tant de bruit, et nous eussions voulu savoir si le mandat « des heraux, trompettes et hautbois » a été oui ou non ordonnancé.

Nous croyons que cette scène n'a jamais existé ailleurs que dans l'imagination de Sully. Nous sommes en décembre 1598, tout se prépare pour le mariage de Gabrielle; nous savons par de nombreux témoignages que l'empire exercé par elle sur le roi était à son apogée et n'avait fait que croître avec les années. Dupleix a dit avec grande vérité : « Les appas de ceste Dame furent si puissans et si attrayans que la passion amoureuse croissant avec la jouissance de son objet (contre les maximes ordinaires de l'amour lascif), il ne s'en pouvoit séparer¹. » Son affection augmente avec chaque enfant qu'il a d'elle, et, à l'époque où Sully a la malencontreuse idée de placer cette scène, Gabrielle était devenue toute-puissante : une quatrième grossesse commençait. Sully, qui, d'ailleurs, n'a jamais balancé l'influence de la maîtresse, quelle que fût l'estime du roi pour lui, le pouvait moins que jamais à l'époque où nous sommes arrivés. Peu auparavant, à la mort de Saint-Luc, grand maître de l'artillerie, il en avait fait la cruelle expérience : il avait demandé au roi cette charge qu'il croyait due à ses longs et dévoués services et à sa capacité incontestable; il eut même la promesse du roi, mais Gabrielle était intervenue. Elle avait fait nommer son père, homme d'un mérite douteux et qui n'avait, jusque-là, jamais su conserver ni sa femme, ni sa fille, ni les places fortes dont il avait été gouverneur. Or, si, à cette époque-là, Sully ne pouvait pas lutter d'influence avec Gabrielle, même lorsqu'il demandait une chose qui lui était due, comment espère-t-il nous faire admettre qu'au moment où le roi s'est tout à fait résolu à épouser Gabrielle, c'est-à-dire en décembre 1598, il lui dira : « Je me passerois mieux de dix maistresses comme vous que d'un serviteur comme lui²? »

La cause de la querelle est tout aussi invraisemblable que la scène elle-même. Nous croyons que Sully ne pouvait pas douter un instant que le cérémonial observé au baptême d'Alexandre Monsieur avait l'entière approbation du roi. Il y avait des pré-

1. Dupleix, *Histoire de Henri IV*.

2. « Gabrielle d'Estrée, dame douée de singulières perfections d'esprit aussi bien que de corps, possédant entièrement le cœur du Roy et pouvant régenter comme Royne... » (Dupleix, *ouvrage cité*.)

cédents qui ne devaient laisser aucune hésitation dans son esprit. Le fils aîné de Henri IV, César, était né à Coucy, en 1594, alors que le mariage de sa mère avec le s^r de Liencourt subsistait encore; il était né pendant la guerre et fut fort obscurément baptisé. En 1596, les événements et la situation étaient changés. Gabrielle, maîtresse déclarée, avait vu son mariage annulé par l'official d'Amiens, elle était à Rouen où elle logeait avec Henri IV dans le monastère de Saint-Ouen et où toute la cour venait la visiter. Sa fille était baptisée comme une fille de France. Le récit de Claude Groulart, premier président au parlement de Normandie, nous met au courant de tous les détails :

Le mercredi 47 novembre 1596 fut fait le baptême de la fille que Madame la marquise de Monceaux avoit eue dès le 2 de ce mois, qu'elle en étoit accouchée dans le monastère de Saint-Ouen. Le Roy différa à ce jour, qu'il tient plus favorable, d'autant qu'en ce jour il estoit né, avoit gagné la bataille d'Ivry et beaucoup d'autres choses semblables. La cérémonie fut grande et solennelle, telle *qu'elle s'observe aux baptêmes des enfants de France*. Il y eust quatre poeles dressés dans l'Église..... Après que les pages furent passés aux flambeaux, précédés par les gardes, les suisses, les *tambours, trompettes, musique* du Roy et les *violons*, suivirent Messieurs le maréchal de Matignon, portant le eierge, maréchal de Retz, portant une grande sallière couverte¹, d'Espernon avec le bassin², de Nevers avec le vase, de Nemours avec la serviette, de Montpensier avec le eresmeau, de Conti portant l'enfant, qui avoit un grand drapeau d'argent doublé d'hermines mouchetées, la queue longue de six aulnes, portée par M^{lle} de Guise³.....

Ainsi, après le défilé des pages, des suisses, arrivent « les *tambours, trompettes, musique du Roy*, » cela ressemble bien aux « *heraux, trompettes et hautbois* » du baptême d'Alexandre Monsieur.

Deux ans après, en avril 1598, César, qui est légitimé, auquel le roi vient de donner le duché de Vendôme et qui en prend le

1. Après la mort de Gabrielle, lors de l'inventaire de ses meubles, on trouve parmi les pièces d'orfèvrerie « une grande sallière d'argent doré semée d'antiques avec un couvercle sur empâtement... »

2. On trouve encore « deux grands bassins d'argent doré... »

3. Nous lisons au même inventaire : « Un lange de toile d'argent de deux largeurs de quatre aulnes deux tiers de long, bordé d'*hermine mouchetée* et doublé de taffetas blanc, avec deux carreaux aussi de toile d'argent et quatre aulnes deux tiers de gaze d'argent, contenant trois lez, prisé cent escuz. »

titre depuis quelques heures, est fiancé à la fille du duc de Mercœur, Françoise de Lorraine. La célébration des fiançailles a lieu dans le château d'Angers. Mézerai dit : « Les fiançailles furent célébrées avec autant de magnificences et de pompe que si c'eust été un fils de France. » Le cardinal de Joyeuse en fit la cérémonie et toute la cour, qui avait suivi le roi dans ce voyage quasi triomphal de Bretagne, s'efforce de plaire au souverain et à la duchesse par toutes sortes de réjouissances. *Sully assistait à cette cérémonie comme il avait assisté à celle de Rouen.*

Quelles raisons aurait eues Henri IV, en décembre 1598, à l'occasion du baptême de son second fils, de vouloir que les choses se passassent autrement qu'en novembre 1596, pour sa fille Catherine-Henriette, et qu'en avril 1598, pour les fiançailles de César ?

La faveur de la duchesse n'était balancée par rien ; le roi, décidé à l'épouser¹, poursuivait avec ardeur l'accomplissement des dernières formalités qui devaient amener son « desmariage » d'avec Marguerite de Navarre. En attendant, le roi et la cour rendaient à Gabrielle les mêmes honneurs qu'à une reine. Quoique n'étant pas installée au Louvre, son hôtel communiquait avec le Palais² et elle occupait la nuit la chambre des reines ; depuis peu, à son lever, on observait l'étiquette royale et ses parentes lui donnaient la chemise. Lorsqu'elle mangeait, elle avait deux archers derrière elle³. Les princesses de Lorraine la servaient à table⁴ et, à l'occasion, faisaient office de femmes de chambre⁵. Elle était l'intermédiaire de toutes les faveurs royales et l'on obtenait tout par son entremise⁶.

Est-il admissible que, juste à l'époque où nous voyons celui-ci

1. « Et de fait s'estant résolu à espouser ladite duchesse et en sa faveur il commandoit que l'on la remerciast et que l'on luy eust obligation, pour attacher un chacun davantage à son intérêt en cas qu'elle ou ses enfants en eussent besoin ; si bien qu'en peu de temps on vit, dans diverses provinces force personnes, mesme de grande qualité, établies à ce dessein... » (*Mémoires de Chiverny.*)

2. Dans l'inventaire des meubles de Gabrielle, nous lisons : « ... en la chambre des pages (de son hôtel) ayant issu sur les offices du Louvre... »

3. Président de Vernhyes.

4. L'Estoile, *Feu de la Saint-Jean.*

5. L'Estoile, *Baptême de Sourdis.*

6. « Elle avoit acquis un grand empire sur luy, de sorte que, la plupart des affaires de cour s'expédiant par son entremise et faveur, S. M. ne l'escondisoit de chose quelconque. » (Dupleix, *ouvr. cité.*)

préparer son mariage, habituer la cour à regarder Gabrielle comme la reine, prendre toutes les mesures pour la rendre populaire, en la faisant la dispensatrice de toutes les grâces et en lui créant de nombreux appuis dans les provinces, Sully veuille nous faire croire qu'il a triomphé de la duchesse et qu'il l'a fait malmener par Henri IV? Marbault dit à ce propos : « Pour sa querelle avec la duchesse de Beaufort, il y a grande apparence que celui-ci (Sully) qui faisait le valet, l'accompagnant à Clermont et baillant des coups de baston par son commandement à son cocher, comme il nous l'a raconté si souvent, lorsqu'elle ne faisait qu'entrer en faveur, eut ceste hardiesse, maintenant qu'elle s'en alloit être reine, comme il est certain que le Roy l'eust espousée si elle n'eust, au mois d'avril 1599, peu après, esté prévenue par la mort¹... »

Concluons de tout cela que le récit de Sully est absolument contrové.

VI.

La lettre de La Varane sur la mort de Gabrielle.

Voici une lettre qui a joué dans l'histoire, à propos de la mort de Gabrielle d'Estrées, un rôle principal; lettre qui a fait foi depuis des siècles comme digne de toute créance, écrite par un témoin oculaire. La Varenne, ou plus exactement La Varane, au moment où il était censé la rédiger, « ... tenoit cette pauvre femme comme morte entre ses bras, ne croyant pas qu'elle vive encore une heure... » On a si bien accueilli ce document jusqu'à nos jours que l'honorable M. Fierville, auteur d'un intéressant travail sur l'*Inventaire de Gabrielle d'Estrées*, voulant un peu réhabiliter le caractère de La Varane, l'homme à tout faire de Henri IV, assez maltraité par l'histoire, remarque que, dans cette lettre à Sully, La Varane rapporte « d'une façon tou-

1. « C'estoit au temps qu'elle espéroit d'estre aussy bien Royne de France comme elle régnoit au cœur du Roy. On disoit desja que nos dauphins seroient des Cæsar et des Alexandre, que, ce qui n'estoit qu'un jeu de volonté, se résoudroit en un contract de nécessité et que tout ainsi que les anciens temples qui ne servoient qu'aux démons, avoient esté depuis employez au service du vrai Dieu, on fesoit de cest amour une conjonction telle que la police des hommes n'en congnoissoit pas de plus sainte... » (*Histoire de France*, par Pierre Mathieu.)

chante la mort de la duchesse et qu'il montre des sentiments d'attachement à l'épreuve d'une de ces catastrophes qui auraient immédiatement glacé le zèle d'un courtisan endurci¹. »

Depuis longtemps déjà, Marbault avait dit que cette lettre était fausse ; mais qui consultait Marbault il y a trente ans ? Il avait pourtant raison et la lettre de La Varane ne résiste pas à un examen sérieux.

Personne mieux que lui n'était en position de bien renseigner Sully sur les diverses péripéties de la mort de Gabrielle. Nous verrons bientôt combien cette lettre contient d'erreurs que ne devait pas commettre un homme qui avait passé auprès de la duchesse les quatre ou cinq derniers jours de sa vie.

Voici d'ailleurs ce document si souvent employé et cité avec confiance depuis que Sully l'a fabriqué :

Monseigneur, ne doutant point que vous ne soyez en peine de sçavoir toutes les particularitez qui se sont passées touchant Madame la Duchesse (et ce avec raison, car elle vous ay moit et estimoit plus que seigneur de France), je vous diray que s'estant séparée du Roy environ à moitié du chemin de Fontainebleau à Paris avec plus de démonstrations de passion amoureuse et regrets l'un pour l'autre que jamais, voire avec des paroles telles que s'ils eussent dès lors jugé qu'ils ne se devoient jamais plus voir, comme je l'estime bien maintenant, le Roy me commanda de l'accompagner et de la mener loger chez M. Zamet², comme je fis, et le lendemain, qui estoit le jedy absolu, après qu'elle eut bien disné et de fort bon appétit, car son hoste l'avoit traitée de viandes les plus friandes et délicates³, et qu'il sçavoit estre le plus selon son goust (ce que vous remarquerez avec *vostre prudence*, car la mienne n'est pas assez *excellente* pour présumer des choses dont il ne m'est pas apparu), elle s'en alla ouyr Tenebres au petit Saint-Anthoine, où il se fait tous les'ans à mesme jour un des plus excellents concerts de musique qui se puisse ouyr, durant lequel il luy avoit pris quelques esblouyssemens qui l'avoient fait revenir plustost qu'elle n'avoit delibéré au logis dudit sieur Zamet, auquel lieu, pendant qu'elle se promenoit dans le jardin, elle avoit esté surprise d'une grande apoplexie, qui, dès l'heure mesme, l'avoit pensé suffoquer, de laquelle estant un peu remise, elle n'avoit

1. Fierville, *Bibl. de l'École des chartes*, année 1842.

2. Voilà des détails rétrospectifs, déjà connus de Sully, donnés avec bien du sang-froid, pour un homme qui écrit au chevet d'une agonisante.

3. Quelle vraisemblance qu'un tel festin pendant la semaine sainte, alors que Gabrielle vient faire publiquement, à Paris, acte de bonne catholique !

eu autre parole, sinon que l'on l'ostat promptement de ce logis et que l'on la portast en celuy de Madame de Sourdis, au cloître Saint-Germain, ce que l'on avoit esté contraint de faire, à cause de la passion extreme qu'elle tesmoignoit avoir de desloger du logis du sieur Zamet, et aller en l'autre, où elle ne fust pas sitost arrivée que s'estant mise au lict elle n'eust des redoublements de son premier acez, tellement frequens que je me resolut d'en advertir le Roy, et de luy mander que tous les medecins doutoient fort de sa vie, surtout à cause qu'estant fort grosse, l'on ne pouvoit pas user des remedes proportionnez à la violence du mal, mais que depuis la voyant tellement empirée et changée qu'il n'estoit nullement à propos que le Roy la vist ainsi défigurée, de crainte que cela ne l'en degoustast pour jamais si tant estoit qu'elle pust revenir à convalescence. Je me suis hazardé tant pour cette raison que pour éviter les trop grands regrets et desplaisirs du Roy, s'il eut veu tant souffrir une créature qu'il avoit si fort aymée, de luy escrire que je le suppliois de ne venir point, d'autant qu'elle estoit morte, et que sa venue ne lui feroit que rengreger ses douleurs, et luy causer quelque fascheux accident, et en tous cas apprester à parler à beaucoup d'esprits malicieus, à quoy Sa Majesté se résolut par l'instance formelle de tous ses plus qualifiez et affidez serviteurs qui feussent auprès d'elle lorsqu'il a reçu ma lettre, et s'en estant sur ces pas retournée à Fontainebleau, *et moy je suis icy tenant cette pauvre femme comme morte entre mes bras*, ne croyant pas qu'elle vive encore une heure, veu les effroyables accidents dont elle est travaillée. Ce courrier que vous cognoissez vous dira le surplus et fera entendre ce que le Roy desire de vous, à quoy je ne doute point que vous n'obeyssiez aussitost, je vous en supplie, luy ayant tousjours ouy dire qu'il n'a jamais trouvé serviteur qui l'ayt si puissamment consolé que vous en toutes ses afflictions et vous jugez assez qu'il a besoin de l'estre en celle-cy, ayant fait une telle perte. Sur ce je prie Dieu, etc.

Exposons en peu de mots maintenant les faits qui ont précédé immédiatement la mort de la duchesse pour être plus facilement compris dans notre démonstration.

À l'approche des fêtes de Pâques, Henri IV, sur le conseil de son confesseur René Benoist¹, consentit à se séparer de sa maîtresse. Il l'envoya à Paris faire publiquement ses dévotions. Gabrielle quitta Fontainebleau le lundi 5 avril 1599, vint souper à Melun et coucher à Savigny-le-Temple à un peu moins de

1. L'ancien confesseur de Marie Stuart.

sept lieues de Fontainebleau, entre Château-Praslin et Essonnes, à deux ou trois kilomètres de la Seine, sur laquelle elle devait s'embarquer.

Bassompierre nous dit, dans ses *Mémoires*, qu'à Melun le roi l'envoya appeler pendant le souper et lui dit que le lendemain la duchesse voulait l'emmener avec elle dans son bateau, afin de jouer pendant la route. Le roi conduisit, le mardi matin, sa maîtresse jusque sur le bord de la rivière où elle s'embarqua. De là elle vint aborder à Paris près de l'Arsenal où elle trouva le maréchal de Balagny, le marquis de Cœuvres qui l'attendaient et qui la menèrent au prochain logis de l'Arsenal où demeurait sa sœur Diane, maréchale de Balagny. Là vinrent la trouver M^{me} et M^{le} de Guise, la maréchale de Retz et ses filles et quelques autres dames. Bassompierre prit alors congé d'elle.

La lettre si précise du président de Vernhyes, que nous avons déjà citée, confirme ce récit. « Le roi accompagna la duchesse jusqu'à Melun, d'où elle se rendit en cette ville (Paris) sur les trois heures, ayant fait sa couchée à Savigny. Elle soupa le mardi chez Zamet et vint loger au Doyenné¹. »

Le lendemain mercredi 7 avril, Gabrielle alla au Petit-Saint-Antoine assister à l'office des ténèbres et au concert qu'on y donnait. Elle s'y rendit en grande pompe, en litière, suivie de plusieurs carrosses et escortée d'archers de la garde. M. de Montbazou, capitaine des gardes, marchait à côté d'elle. A l'église, elle fut indisposée par la chaleur et ne put, le soir, retourner souper chez Zamet, ainsi qu'elle l'avait promis. Elle rentra au Doyenné et « reposa ce soir-là sans douleurs. »

Le jeudi matin 8 avril, elle alla à la messe à Saint-Germain-l'Auxerrois où elle fit ses pâques; sur les deux heures, elle dut se coucher et à quatre heures elle commença à ressentir « les douleurs de son fruit » qui durèrent jusqu'à huit heures du soir.

Les mêmes douleurs reprirent le lendemain vendredi 9 et furent à leur paroxysme vers deux heures; « l'on luy tira, puis après, un enfant mort-né par pièces et lopins. » Depuis l'accouchement jusqu'à six heures du soir, elle fut reprise de grandes convulsions et d'accidents étranges, qui s'étaient manifestés dès le jeudi avec les premières douleurs. A six heures, le vendredi, elle perdit complètement toute connaissance et l'agonie dura jusqu'au lende-

1. Lettre du président de Vernhyes.

main matin samedi 10 avril, qu'elle mourut vers cinq heures¹.

Tel est, nous le croyons, le récit le plus exact de cette mort qu'on puisse faire aujourd'hui, grâce à la découverte de la lettre du président de Vernhyes et aux travaux de M. Loiseleur.

Jusqu'à aujourd'hui le récit des *Économies* et la lettre de La Varane avaient complètement égaré les historiens sur les causes et les circonstances de cette mort. Sully, pour une raison inexplicable, laisse soupçonner l'empoisonnement en attribuant la mort à une apoplexie et à des convulsions. La lettre attribuée à La Varane est, bien entendu, semblable au récit, puisqu'elle a été inventée pour le confirmer; quant à expliquer pourquoi, vers 1630, il a convenu à Sully d'essayer de tromper le public en dissimulant l'accouchement de 1599, qu'il connaissait parfaitement, nous ne nous chargeons pas de le faire².

Nous trouvons d'abord dans la forme de la lettre elle-même des présomptions graves de sa fausseté³. Nous relèverons le *Monseigneur* qui la commence. La Varane n'a pas pu donner ce titre à Sully, parce qu'il ne lui était pas dû avant qu'il fût duc et pair. « Ceux qui ont connu La Varane, écrit Marbault, ne croient pas qu'il lui écrivit ainsi en ce temps-là, se souvenant que, lorsqu'il fut duc et pair et en de plus hautes faveurs, il fut fort affairé contre La Varane qui ne lui rendait pas le respect qu'il croyait lui être dû. » Tallemant des Réaux dit aussi : « Il se fait écrire *Monseigneur* par La Varane. On ne donnait pas de Monseigneur en ce temps-là au surintendant et il n'était que cela alors... D'ailleurs La Varane était trop fier pour en user ainsi. »

Quant au style de la lettre, il ne faut pas avoir une grande habitude des *Économies* pour y reconnaître le style des secré-

1. *Problèmes historiques : La mort de Gabrielle*, par Jules Loiseleur.

2. La moins absurde des suppositions à faire serait, en rapprochant cette omission volontaire de deux autres passages des *Économies*, de penser que Sully veut se faire accuser par la postérité de ne pas avoir été étranger à la mort de la duchesse, par dévouement pour le roi, et dans le but de l'empêcher de commettre la faute de l'épouser.

3. M. Loiseleur ne doute pas de la fausseté de la lettre de La Varane. Il croit qu'elle dut avoir d'abord la forme d'une narration personnelle à l'auteur des *Économies*, faisant corps avec ce qui précède et ce qui suit; ce n'est qu'après coup qu'elle a dû prendre la forme d'une lettre. Cette observation est justifiée par la transition subite, dans l'une des premières phrases, du prétérit à l'imparfait.

taires. Cette longue lettre est composée de trois phrases, l'une, interminable, contenant presque toute la lettre, est coupée de trois parenthèses, les deux autres terminent la lettre et sont fort courtes ; toutes les périodes de la longue phrase s'enfilent comme un chapelet. Nous avons recherché quelques lettres de La Varane pour voir si son style avait une ressemblance aussi frappante avec celui des secrétaires ; celles que nous avons trouvées se distinguent justement par la concision et la netteté du style.

En voici une entre autres :

La Varane à Du Plessis-Mornay :

Monsieur, nous commençons à nous acheminer pour le voyage de Bretagne. Le Roy est parti pour aller à Montereau et repassera par ici sabmedy pour repartir lundi, et commencer son voyage. Je m'assure qu'il sera dans la fin de ce mois à Blois. Madame la duchesse vous écrira de Montereau et moy aussy. Je vous puis assurer de son amitié. Je vous tiendray adverti à Saumur du parlement du Roy. LA VARANE. De Paris, le 13 janvier 1598¹.

Nous retrouvons encore dans la lettre attribuée à La Varane les habitudes de toutes les lettres fausses que nous avons déjà examinées. Elles contiennent d'abord des louanges à l'adresse de Sully. On aurait pu croire que La Varane, tenant Gabrielle dans ses bras pendant ses souffrances, malgré la présence de sa sœur Diane, de M^{me} et de M^{lle} de Guise, de M^{me} de Retz, des dames de Martigues et de Mercœur et d'autres de ses amies, n'eût pas eu le calme nécessaire pour songer à insérer dans sa longue lettre les louanges agréables au surintendant. Le courrier du roi, parti de Fontainebleau pour se rendre auprès de Sully, en traversant Paris, attend la lettre. Rien n'émeut La Varane, toutes les louanges d'usage y seront. Au début de la lettre, il y a un compliment au nom de la mourante, au milieu il insère son compliment personnel, à la fin il met une louange sortie autrefois de la bouche du roi. Voici ces trois louanges méthodiquement réparties dans la lettre : Sully veut bien dire de la duchesse tout le mal qu'il peut, mais il en veut des compliments ; La Varane les lui donne... « et ce avec raison, car elle vous ayait et estimait plus que seigneur de France... » et plus loin : « ... ce que vous remarquerez avec vostre prudence, car la mienne n'est pas assez excellente... » et enfin :

1. *Correspondance de Duplessis-Mornay*, t. VII, p. 515.

« ... luy ayant toujours ouy dire (au roi) qu'il n'a jamais trouvé serviteur qui l'ayt si puissamment consolé que vous en toutes ses afflictions... »

Arrivent ensuite les mots et phrases habituels aux *Économies* : par exemple la répétition du mot *prudence*.

Sully écrit à la reine Marguerite le 15 avril 1598¹ : « ... J'ay estimé que vostre esprit que j'ay toujours recogneu tant *excellent*, vostre *prudence* et grand jugement... » La reine est censée lui répondre, le 20 septembre, une lettre dont nous avons démontré la fausseté : « ... que je ne recevray jamais conseil de vous qui ne me soit honorable et utile, ny loy d'un Roy si *prudent* et si généreux que le nostre. J'en laisse donc la conduite à vostre *prudence*... » — Nouvelle lettre du 6 mars 1599 que Sully dit avoir écrite à la reine sur l'ordre du roi : « Madame, ayant recogneu... que mes inclinations... mes emplois... et singulière *prudence*... » — Nouvelle lettre fausse du 29 juillet 1599 : « Mon cousin..., je ne doute nullement de la *prudence* du Roy... »

Si maintenant nous nous reportons à la prétendue lettre de La Varane citée plus haut, nous trouvons : « ... ce que vous remarquez d'ailleurs avec vostre *prudence*, car la mienne n'est pas assez *excellente*. »

Le hasard seul n'amène pas des répétitions aussi multipliées du même mot sous la main de divers correspondants. C'est là l'œuvre d'une seule et même personne.

Nous pourrions encore relever l'emploi des deux verbes accouplés : « *aymer* et *estimer*, » qu'on retrouve nombre de fois dans les *Économies*. La Varane dit en parlant de Gabrielle : « ... Car elle vous *aymoit* et *estimoit*... » — « ... Car il est vray qu'elle (la duchesse) vous *ayme* et encore plus vous *estime*, » dit le roi à Sully quelques pages plus haut. Les expressions « *apprester à parler*..., *esprit malicieux*..., » qui se trouvent dans la lettre de La Varane, sont habituelles aux secrétaires.

Abrégeons cet examen pour arriver à un autre ordre de preuves,

1. On remarquera que nous n'avons pas pris des exemples au hasard dans toutes les *Économies*, mais seulement quatre lettres, démontrées par nous comme émanant de Sully ou des secrétaires, lettres qui se suivent et qui forment, avec une cinquième qui n'est qu'analysée, toute la prétendue correspondance avec la reine relative à son « *démariage* ; » chacun de ces documents contient au moins une fois le mot *prudence*.

à des erreurs et à des omissions qu'un homme aussi bien informé que La Varane ne pouvait pas commettre.

La Varane fait aller Gabrielle, le jeudi saint, assister aux ténèbres au Petit-Saint-Antoine. C'est une erreur, c'est le mercredi qu'elle y alla. En effet, Gabrielle arrive le mardi, elle soupe chez Zamet. Le lendemain mercredi elle ressent un malaise pendant l'office des ténèbres, le jeudi matin elle fait ses pâques publiquement à Saint-Germain-l'Auxerrois, elle rentre malade, se couche et est atteinte « des premières douleurs de son fruit » vers deux heures. C'est à cette heure-là, le jeudi saint 8 avril, alors que les convulsions effrayent ceux qui entourent la duchesse, que La Varane prétend qu'elle était au concert du Petit-Saint-Antoine !

Voici maintenant quelque chose d'encore plus grave : il a plu à Sully, ainsi que nous l'avons dit plus haut, de passer complètement sous silence l'accouchement de Gabrielle. Il ne parle que d'apoplexie, de convulsions et tait d'une façon volontaire la naissance d'un enfant mort-né. Mais, si la lettre est vraie, elle devra combler la lacune laissée dans le récit de Sully. La Varane, qui écrit le vendredi soir, après avoir assisté toute l'après-midi à ce terrible accouchement, en fera le sujet principal de sa lettre ; il ne sera pas le complice du silence de Sully, il dira ce qu'il vient de voir, les vains efforts des médecins, l'enfant arraché de son sein, les barbares remèdes auxquels on a recours. « Le vendredy, sur les deux heures après midy, elles (les douleurs) parvinrent à leur période par une grande évacuation de sang. L'on luy tira, puis après, un enfant mort-né par pièces et lopins ; fust saignée trois fois, receut trois chrystères, quatre *suppositoires*..., elle demeura jusques vers six heures avec des douleurs et convulsions (s'affligeant elle-mesme au visage et autres parties de son corps), non jamais vues par médecins, apothicaires et chirurgiens *comme ils me l'ont dit*¹. » A six heures commence l'agonie.

C'est ce soir-là que la lettre, que Sully prétend lui être arrivée le lendemain matin samedi au petit jour, a été écrite. Cette lettre parlera de ce tragique accouchement... Cependant La Varane n'en dit pas un mot, et il écrit cette phrase, exclusive de l'idée même

1. Lettre du président de Vernhyes. Les symptômes relatés sont bien ceux de la maladie des femmes en couches, connue sous le nom d'éclampsie.

d'un accouchement : « A cause qu'elle estoit fort grosse, l'on ne pouvoit pas user des remèdes proportionnez à la violence du mal. » Ainsi, d'après lui, il y a apoplexie, convulsions, mais il n'y a pas accouchement. L'état de grossesse de Gabrielle empêche qu'on use des remèdes proportionnés à la violence de son état de maladie. Sully nous trompe. Jamais La Varane ne lui a écrit de telles faussetés. Sully a vu, comme tout Paris, partir de Saint-Germain-l'Auxerrois, pour Saint-Denis et Maubuisson, deux cercueils, celui de la mère et celui de l'enfant. Quel intérêt Sully a-t-il à passer sous silence cet événement ? Nous ne saurions le dire. Ce qui est certain, c'est que son récit et celui de la lettre fausse semblent poursuivre un même but : faire croire à l'empoisonnement de Gabrielle.

Sans vouloir dire que la question de savoir si Gabrielle a été oui ou non empoisonnée puisse être résolue d'après le nombre d'auteurs contemporains appartenant à l'une ou l'autre opinion, il nous semble important de constater que, sur onze historiens qui ont écrit avant Sully, le récit d'un seul, celui de d'Aubigné, dont l'ouvrage a paru de 1616 à 1620, laisse supposer qu'il croit à la possibilité du poison. Ceux qui n'en disent pas un mot, ce sont : Palma Cayet, paru en 1605 ; Legrain, paru en 1614 ; Dupleix, en 1621 ; Pierre Mathieu, en 1631 ; l'Estoile, en 1621 ; les mémoires de Claude Groulard, mort en 1607 ; ceux du chancelier de Chiverny, mort en juillet 1599 ; ceux de Bassompierre, écrits à la Bastille, de 1631 à 1641 ; ceux de M^{lle} de Guise, écrits avant 1631, quoique publiés seulement en 1652 ; enfin la lettre du président de Vernhyes, qui est du 16 avril 1599, qui ne prend pas la peine de combattre un bruit répandu fort tard dans le peuple et probablement parmi les anciens ligueurs, accusant Henri IV d'avoir fait empoisonner sa maîtresse !

A partir de la publication des *Économies* de Sully, 1638, la lettre de La Varane semble changer l'opinion des historiens, et Mézerai commence l'interminable liste, que ferment MM. de Sismondi et Michelet, de ceux qui croient que Gabrielle a été empoisonnée par le citron qu'elle mangea chez Zamet.

Tel a été le déplorable résultat des mensonges du surintendant et de la fabrication de la célèbre lettre de La Varane.

VII.

La Rousse.

Il est question, dans les *Économies*, de deux femmes de la maison de Gabrielle, désignées l'une par le nom de Gratienne, l'autre par le sobriquet de *la Rousse*. La première, après la mort de sa maîtresse, a raconté à Sully que la duchesse avait la passion de vouloir pénétrer l'avenir. Elle interrogeait tous ceux qui faisaient ce métier, très répandu encore à cette époque ; elle en avait toujours bon nombre autour d'elle. Ce qu'ils lui disaient n'était cependant pas de nature à l'encourager, car aucun ne lui faisait espérer la réalisation de ses vues ambitieuses : « Tous en général lui disoient qu'ils ne voyoient ny marques, ny signes, ny en sa nativité, ny es lignes et linéaments de sa main qui les destinassent à porter ny sceptre, ny couronne royale, ny mesme aucuns enfants venants d'elle, ce qui l'affligeoit de telle sorte qu'une certaine Gratienne qui la servoit vous a dit qu'elle ne faisoit que pleurer et soupirer toutes les nuicts sans qu'elle en pût deviner la cause. » Elle était à cette époque déjà grosse de son quatrième enfant.

L'autre femme, désignée dans les *Économies* par la couleur de ses cheveux : la Rousse, joue un rôle plus important que cette Gratienne. La Rousse et son mari avaient longtemps servi la duchesse et après sa mort ils demeurèrent enfermés à la Bastille « pour avoir parlé trop librement des actions et vie d'icelle. » Les secrétaires disent à Sully qu'il avait toujours tenu secrets les propos que les deux époux lui tenaient lorsqu'ils venaient le voir depuis leur mise en liberté, mais que, lorsqu'eux, les secrétaires, voulaient bien écouter les deux époux, ils entendaient de beaux contes sur la duchesse ; « mais le respect de cette dame, de ses enfants et parents, la mémoire de l'amitié que le Roy luy a portée, et l'animosité que cette Rousse et son mary tesmoignoient contre elle, qui nous rend suspect de fausseté la plupart de ce qu'ils en disoient, nous impose silence... »

Les propos de cette « Rousse » ont défrayé les récits de bien des amateurs de scandale et elle a été fort connue des contemporains.

Les amours du Grand Alcandre lui donnent le même surnom, d'autres l'appellent *Arphure*. Nous avons été curieux de substituer à tous les récits peu précis et amplifiés à plaisir quelques renseignements moins romanesques, moins amusants peut-être, mais plus sérieux. Nous avons consulté l'inventaire des meubles de Gabrielle. On sait que, pour procéder à cet inventaire, le lieutenant civil, François Miron, qui en avait été chargé par une lettre du roi, du 15 avril 1599, datée de Fontainebleau, contresignée Forget, se rendit à l'hôtel de la duchesse de Beaufort, située rue Fromenteau. Cet hôtel communiquait avec le Louvre, comme nous l'avons déjà vu, par des communs et il occupait à peu près l'emplacement où se trouvent aujourd'hui le temple de l'Oratoire et la rue de Rivoli. François Miron convoque tout le personnel de la maison de la duchesse et fait prêter le serment d'usage à chacun. C'est d'abord Louis de Valois, maître d'hôtel, puis Charles Lesueur, argentier et secrétaire de la duchesse¹, ensuite son aumônier Jacques Morel, enfin son cuisinier et son sommelier. Passons aux femmes : la première qui se présente est Marie Hermant, femme du sieur de Mayneville, capitaine aux gardes du roi², damoiselle, ayant sous ses ordres Nicole Guyart, femme de chambre, et Gratiennne Mareil, fille de chambre. C'est bien cette dernière dont parle Sully : « Une certaine Gratiennne qui la servoit³... » La Rousse est donc ou la dame de Mayneville ou Nicole Guyart. Remarquons d'abord que *la Rousse* est une personne de confiance jouant un rôle principal dans la maison de Gabrielle, et qu'elle est mariée. Nous sommes donc porté à croire que *la Rousse* est le surnom de la dame de Mayneville et que son mari était détaché auprès de la duchesse pour veiller à sa sûreté et, dans les derniers temps, commander les archers qui lui rendaient les honneurs royaux.

1. Ce fut ce même Lesueur qui fut chargé par Henri IV d'administrer les biens laissés par Gabrielle, pendant la minorité de ses enfants, et qui s'acquitta de cette tâche avec probité et succès.

2. « J'ai vu son oraison funèbre ; elle est bonne, hormis que feu M. de Toulangeon n'étoit point capitaine *des gardes*, mais seulement capitaine *aux gardes*. Cette différence est grande... » M^{me} de Sévigné à Bussy-Rabutin, lettre du 22 juillet 1685.

3. Cette Gratiennne passa plus tard au service de Marie de Médicis. Lors de la naissance de Louis XIII, elle aida la sage-femme Boursier à recevoir le Dauphin et fut la première à dire au roi que la reine avait un garçon.

Voici maintenant un second document qui viendra confirmer, en partie au moins, nos suppositions. C'est encore la lettre du président de Vernhyes. Ce magistrat raconte au duc de Ventadour, d'abord la mort de Gabrielle, ensuite les incidents des sept jours qui suivirent cette mort. Nous y lisons le passage suivant : « Le Roy a retenu à son service domestique et deffrayé le s^r de Valois, secrétaire de la deffuncte¹, confirmé Vuallon en l'estat de mareschal des logis et porte manteau², retenu Barbe et ung autre auprès de Mademoiselle; *congé à la Mainville et à son mary...*, etc. »

La Rousse et son mari furent en effet congédiés et peu après éprouvèrent bien d'autres tribulations. La lettre du président de Vernhyes est, comme nous le savons déjà, en partie chiffrée, mais mal chiffrée en plusieurs passages, ce qui rend sa lecture assez difficile. Le passage que nous allons citer est un des plus obscurs :

Ça esté doncques un grand jouet de la condition humaine que sa fin³. Telle l'eust une aymée de l'Empereur Charlemagne, de laquelle le poète Petrarche faict sa troisième espitre familiale, laquelle certes mérite d'estre louée, d'autant que l'indignation et courroux qu'on avoit conçue contre elle⁴ reffère par de faux bruiets et monstres, comme je croy, à sa vie et à sa mort. *Diabolo!* pour ce que *on la difame, etiam injuste*, d'avoir eu des anneaux qui *se sont trouvés perdus* avant son decès.....

Il est évidemment question dans ce passage de bijoux donnés par le roi et qui n'auraient point été retrouvés après la mort de Gabrielle. Ajoutons que les mots de bagues ou anneaux s'appliquaient à cette époque indistinctement à toutes sortes de bijoux.

L'Estoile, de son côté, fait allusion à des disparitions d'anneaux pendant l'agonie de la duchesse :

Le jour de devant (la veille de la mort), Madame de Martigues, qui lui assistoit fort et lui parloit de se vouer à tous les saints et saintes dont elle se pouvoit adviser, lui tiroit cependant ses beaux anneaux des doigts et si subtilement qu'elle les avoit déjà accomodés au bout de son chapelet; ayant esté veue et decelée par une damoiselle de la

1. Le sieur de Valois est appelé « maistre d'hôtel » dans l'inventaire.

2. Vuallon est dit « escuyer. »

3. La mort de Gabrielle.

4. Gabrielle.

religion qui s'estoit glissée dans la chambre, fut contraincte de les rendre, parce qu'on lui dit qu'il en falloit rendre compte au Roy¹.

A quelles tentations ne furent pas soumises les dames qui assistèrent Gabrielle dans ses derniers moments, ainsi que sa domesticité ! On ne procéda à l'inventaire que pendant les journées des 24, 26 avril et 6 mai, qui furent consacrées aux meubles et bijoux se trouvant au doyenné de Saint-Germain-l'Auxerrois, chez M^{me} de Sourdis ou à l'hôtel de la rue Fromenteau ; ils furent estimés 37,738 écus. Quelle riche proie était ainsi abandonnée à leur convoitise, depuis le moment où la duchesse fut considérée comme perdue jusqu'à l'arrivée de François Miron ! La Mayneville, qui, depuis longtemps, possédait la confiance de sa maîtresse, fut naturellement considérée comme responsable de ce précieux dépôt.

Nous avons vu que les détournements sont affirmés par le président de Vernhyes et il était mieux que personne à même d'être bien instruit sur un tel sujet, car il faisait partie du Conseil de Navarre et il fut désigné par le roi pour siéger, avec le président Forget, dans une commission chargée de s'entendre avec les créanciers et de voir ce que Gabrielle avait reçu du domaine héréditaire. Il y eut donc détournement et la Mayneville eut évidemment à se disculper. Elle se défendit sans doute en accusant Gabrielle elle-même d'avoir fait disparaître quelques-uns de ses bijoux. Sans comprendre comment cette femme pouvait rendre vraisemblable cette accusation, il est certain que ce doit être là l'origine de sa haine et de ses accusations contre son ancienne maîtresse. La défense de la Mayneville ne satisfît pas le roi qui la fit arrêter ainsi que son mari et enfermer à la Bastille, où Sully nous apprend qu'ils restèrent six ans. N'oublions pas que le surintendant, devenu, en 1601, gouverneur de ce château, les eut bientôt sous sa charge. Leur emprisonnement est attribué, par les *Économies*, seulement aux mauvais propos qu'ils ont tenus « sur les actions et la vie de leur ancienne maîtresse. » Mais ces propos, quelque graves que nous les supposions, n'ont certainement pas été la vraie cause de leur long emprisonnement. Gabrielle fut vite oubliée de tous et Sully moins que personne ne devait être assez zélé pour sa mémoire pour les garder enfermés. Remarquons que les secrétaires rapportent que, lorsque la Rousse venait avec son

1. L'Estoile. Édition Halphen, t. VII, p. 90 et s.

mari chez le surintendant (après leur mise en liberté bien entendu), les deux époux parlaient avec animosité de la duchesse. Ils se refusent même à répéter ce qu'ils leur en disaient. Si c'étaient de semblables propos qui avaient amené leur arrestation, il tombe sous le sens qu'ils n'auraient pas osé les renouveler et surtout chez le gouverneur de la Bastille. N'est-il donc pas naturel de penser plutôt que ce sont les détournements de bijoux qui avaient amené leur incarcération.

Ces quelques détails que nous donnons sur la Rousse et son mari nous montrent bien le véritable caractère des contes qu'on répétait sur Gabrielle; ce sont propos de domestiques renvoyés et, qui pis est, emprisonnés pour des détournements qu'ils n'avaient peut-être pas commis.

Comment Sully a-t-il osé faire allusion à de tels propos? Comment a-t-il cherché à donner un caractère historique à des accusations sorties de bouches si peu dignes de foi? Après en avoir parlé, pourquoi ne les répète-t-il pas, afin de permettre une réfutation certainement facile? Ces propos des époux Mayneville prennent une gravité particulière de ce fait que le secrétaire de Sully refuse de les répéter :

.....C'estoit toute sa délectation (à la dame de Mayneville) que de trouver qui la voulust escouter là dessus, mais le respect de cette dame, de ses enfants et parents, la mémoire de l'amitié que le Roy luy a portée, et l'animosité que cette Rousse et son mary tesmoignoient contre elle, qui nous rend suspect de fausseté la plupart de ce qu'ils en disoient, nous impose silence.....¹.

D'ailleurs il arriva un moment où tout fut pardonné aux époux Mayneville. Le mari rentra dans la garde du roi, nous trouvons mention de son nom et de son grade dans le journal du médecin Erouard, à la date du 25 juin 1605. « Le dauphin s'amuse à la fenestre du passage entrant au petit cabinet à faire battre le tambour du s^r de Maineville, capitaine aux gardes². »

Malgré la discrétion des secrétaires, les contes de la Rousse et de son mari sur Gabrielle ne nous sont pas entièrement inconnus, on les retrouvera, pour la plupart, embellis, sans aucun doute, dans Dreux du Radier, dans les nouveaux mémoires de Bassom-

1. *Économies royales*.

2. *Journal d'Erouard*, t. I, p. 137, chez Firmin-Didot.

Pierre¹ et dans d'autres recueils de même valeur. Un écrivain², avec un esprit charmant et un style digne de son esprit, a fait, il y a longtemps déjà, justice de ces histoires calomnieuses.

C'est avec un entraînement inexplicable qu'on a, depuis la mort de Gabrielle, attaché toujours confiance à des récits dont l'origine était des plus suspectes. Le propriétaire actuel du château de Cœuvres et d'une partie des terres de l'ancien duché d'Estrées³ nous a appris qu'on a fait disparaître, il n'y a pas encore longtemps, une ancienne inscription, placée sur une des portes extérieures du pavillon de Gabrielle, à Cœuvres, qui consacrait une des anecdotes les plus répandues : celle d'Henri IV arrivant à l'improviste au moment où Gabrielle allait souper en tête à tête avec Bellegarde, celui-ci se cache sous le lit. Le roi prend sa place à table et, pendant le repas, passe une aile de perdrix à l'amant confondu en disant : « Il faut bien que tout le monde vive. » Nous savons maintenant ce qu'il faut croire de ce bon mot, qu'on racontait déjà quarante ans avant la naissance du Béarnais, en l'attribuant à François I^{er}.

Une inscription murale, consacrant un tel souvenir dans le château même des d'Estrées ! C'est bien là l'image de la façon dont on a écrit l'histoire de la plus sympathique des maîtresses d'Henri IV.

VIII.

Conclusions.

Ce n'est pas sans regret que nous avons perdu nos illusions

1. Quant aux *Nouveaux mémoires* de Bassompierre, parus en 1803, d'après un manuscrit du président Henault, ils sont apocryphes. Les seuls vrais *Mémoires* de Bassompierre ont été édités pour la Société de l'histoire de France ; c'est un journal qui commence pour la cour avec octobre 1598, et ils ne contiennent pas une ligne qui donne la moindre créance à l'existence d'autres mémoires embrassant une époque où Bassompierre n'était pas encore arrivé en France. En supposant donc, ce qui n'est pas, que Bassompierre fût l'auteur de cette compilation, il n'aurait fait, pour toute la partie relative à Henri III et aux premières années de Henri IV, que répéter les bruits et les propos d'un temps qu'il n'avait pas connu, et il en parlerait cependant comme s'il y eût assisté !

2. M. de Lescure, *les Amours de Henri IV*, 1864.

3. M. le comte de Bertier-Sauvigny.

sur Sully. Les études de notre jeunesse nous avaient laissé le souvenir d'une figure pleine d'honneur et de droiture. Nous nous retrouvons aujourd'hui devant un tout autre Sully. On ne peut plus le défendre, la lumière se fait de tous côtés. Il faut en revenir à accorder quelque confiance à Marbault et si, encore aujourd'hui, nous pensons que tout ce qu'il dit n'est pas vrai, nous sommes forcés de reconnaître qu'il a dit bien des choses exactes. M. Bazin¹ a signalé depuis longtemps les *Économies* comme une œuvre haineuse et suspecte. M. Jung² nous montre les nombreuses lettres de Henri IV, rapportées par Sully, altérées profondément. M. Loiseleur renchérit encore sur M. Jung³. En Allemagne, M. Ritter traite Sully fort sévèrement⁴ et démontre la fausseté de ce « grand dessein, » dont M. Bazin avait déjà dit : « Lorsqu'on trouvera de si longs et de si fréquents développements sur ce que les rédacteurs appellent « les hauts et magnifiques desseins de Henri le Grand, » on aura soin de se souvenir... que c'est une œuvre de vieillesse et de retraite, de chagrin et de regret...; au Louvre et à l' Arsenal on avait bien autre chose à faire qu'à bâtir des utopies..... » M. Noël Valois⁵ rectifie le récit relatif au *Conseil de Raison* que Sully dit avoir été élu et avoir fonctionné à la suite de l'assemblée des notables de 1596. Enfin l'Université elle-même a vu clair depuis longtemps dans les *Économies* : et lorsqu'à l'agrégation d'histoire, il y a quelques années, on interrogea sur la politique extérieure de Henri IV, plusieurs candidats, ceux entre autres qui sortaient de l'École normale supérieure, ont pu prendre Sully en flagrant délit de mensonge, racontant un second voyage en Angleterre qu'il n'a jamais fait et une entrevue avec le roi Jacques I^{er} qui n'a pas eu lieu.

Éclairé par tant de précédents, nous croyons avoir dans cette étude démontré que le surintendant ne recule devant rien lorsqu'il s'agit de satisfaire son orgueil ou ses haines. Il faut que les événements se plient à sa passion ; au besoin il refait l'histoire lorsqu'elle ne lui convient pas. Altérer le texte d'une lettre n'est

1. *Mélanges historiques.*

2. *Henri IV écrivain.*

3. *Problèmes historiques : la mort de Gabrielle.*

4. Dans les *Mémoires de l'Académie des sciences de Munich.*

5. *Inventaire des arrêts du Conseil d'État*, t. I. *Introd.*, p. xcvi.

qu'un jeu pour lui ; à l'occasion il sait fabriquer les demandes et les réponses de toute une correspondance ! D'après lui, il a tout fait et tout dirigé sous le règne de Henri le Grand, le roi ne pouvait prendre aucun parti sans le consulter. Dans un récit célèbre, il cherche à faire croire à la postérité que Henri IV le préférerait même à Gabrielle et aurait déclaré qu'il sacrifierait dix maîtresses comme elle plutôt que de se priver d'un serviteur comme lui ! Non seulement il a fait injurier grossièrement par la reine cette maîtresse inoffensive et serviable pour lui, mais il tient à ce que nous sachions bien qu'après sa mort, une femme de chambre soupçonnée de vol a raconté sur sa vie passée des histoires nombreuses et si graves qu'il ne peut les répéter par respect pour la mémoire du roi et pour ses enfants. Il laisse croire que Gabrielle est morte empoisonnée, alors que personnellement il sait bien le contraire, et fabrique une lettre qu'il attribue à La Varane pour donner plus de fondement à ses insinuations. Enfin, par les prédictions qu'il prétend avoir faites à sa femme sur le mariage de Gabrielle, il paraît bien aise qu'on puisse penser qu'il n'a pas été complètement étranger au crime qui devait empêcher le roi de commettre la lourde faute d'épouser sa maîtresse.

Si la figure de Sully perd beaucoup à tous ces éclaircissements fâcheux, il nous paraît au contraire que celle de Gabrielle y gagne singulièrement.

DESCLOZEAUX.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

LA HANSE ANGLAISE.

Le nom de la Ligue *hanséatique* est supposé d'origine anglaise¹; mais nous avons cherché vainement dans les ouvrages des écrivains continentaux et anglais une explication claire du mot *hanse* tel qu'il a été employé dans les villes anglaises pendant le moyen âge. L'essai de feu le prof. R. Pauli sur l'origine et la signification du mot *hansa* en Angleterre² ne contient que quelques vagues conjectures. Les historiens anglais ignorent d'ordinaire son existence; ceux qui touchent incidemment au sujet, ou bien s'en tirent avec quelques phrases vagues³, ou suivent l'exemple de Merewether et de Stephens⁴ en confondant les hanses locales d'Anglais avec la hanse teutonique (*Hansa Alemanniæ*) d'Allemands trafiquant en Angleterre. Le sujet n'est pas facile à éclaircir; en partie parce que les sources sont maigres et très disséminées, en partie parce que le mot lui-même a été employé dans des sens différents. Il est mentionné rarement, sauf dans les chartes des villes, et dans ce cas il est presque joint à la « guilde marchande, » les bourgeois recevant, entre autres privilèges, « *gilda mercatoria cum hansa.* »

Il est nécessaire de faire précéder nos recherches de quelques mots d'explication sur la guilde marchande en Angleterre⁵. Il ne s'en trouve pas de traces dans les sources appartenant à la période anglo-saxonne, et elle n'exista sans doute pas en Angleterre avant la conquête normande. Au XII^e et au XIII^e s., au contraire, elle fut large-

1. Sartorius-Lappenberg, *Urkundliche Geschichte der Hanse*, I, 73. G. L. von Maurer, *Geschichte der Städteverfassung*, II, 254.

2. *Auftreten und Bedeutung des Wortes Hansa in England*, dans *Hansisches Geschichtsblatt*, 1872, p. 15-20. Il est étrange qu'un historien aussi avisé que l'était M. Pauli ait trouvé seulement quatre exemples de l'emploi du mot « *hansa* » dans les villes anglaises.

3. Stubbs, *Constitutional history*, I, 468.

4. *History of Boroughs and municipal Corporations*, p. 1049.

5. Charles Gross, *Gilda mercatoria*. Gœttingue, 1883. Cf. *Revue historique*, XXIX, p. 158.

ment répandue dans les bourgs anglais¹. En résumé, la *Gilda mercatoria* était une concession de privilèges exclusifs de commerce. Dans un sens concret, c'était cette partie du gouvernement d'une ville qui gardait et réglementait ces immunités commerciales. Ses membres avaient le monopole d'acheter et de vendre certains articles; ils imposaient de sévères restrictions aux transactions commerciales de ceux qui ne faisaient pas partie de leur société. Personne, en dehors des frères de la Guilde, ne pouvait vendre au détail ni être exempté de certaines redevances pécuniaires. Cependant la guilde marchande ne doit pas être confondue avec le gouvernement de la ville en général ni avec un corps prédominant placé à la tête de la communauté urbaine; c'était une part importante, mais seulement accessoire, de l'organisation administrative d'une ville.

Bien que la guilde marchande soit souvent accordée sans qu'il soit question de la hanse, cette dernière nous apparaît communément dans les chartes des villes étroitement liée avec la guilde : « Quod [burgenses] habeant gildam mercatoriam cum hansa, » ou « Gildam mercatoriam et hansam suam, » ou « Gildam mercatoriam cum hansa et aliis consuetudinibus et libertatibus ad illam gildam pertinentibus². » On trouve aussi la teneur suivante, ou toute autre ana-

1. Il y a une exception remarquable : le terme de « guilde marchande » n'est jamais, dans les sources, appliqué à Londres. Au lieu d'une guilde marchande, nous y trouvons diverses corporations puissantes. Cette organisation correspond à un développement postérieur dans d'autres villes anglaises. En étudiant l'histoire générale des villes en Angleterre, les écrivains sont souvent trompés par les données que fournissent les titres de la cité de Londres, dont l'histoire, à bien des égards, est unique. De la guilde marchande dans sa pureté originale, on ne peut presque rien apprendre dans les archives de Londres.

2. *Record of Caernarvon* (Londres, 1838), p. 159, 163, 174, 179, 185, 193, 196 (Beaumaris, Conway, Bala, Newburgh, Caernarvon, Harlech, Crukyn); Merewether et Stephens, *History of boroughs*, 776-778 (Dundalk, Cardigan); *Rotuli chartarum* (Londres, 1837), p. 51, 65, 211, 212 (Dunwich, Hereford, Ipswich); Eyton, *Shropshire*, I, 303; XI, 134 (Bridgnorth, Montgomery); Gilbert, *Municipal documents of Ireland*, p. 93 (Drogheda); *Placita de quo warranto* (Londres, 1818), p. 817 (Lampador); *Shropshire archaeological and natural history society*, Proceedings, II, 195 (Oswestry); *Reports of historical mss. Commission*, IX, p. 286 (Rochester); Owen et Blakeway, *Shrewsbury*, I, p. 100; Sinclair, *Wigan*, p. 41; Madox, *Firma Burgi*, p. 272 (Worcester); Harland, *Mamecestre*, I, 182, 198 (Preston, Liverpool); *Calendar of documents relating to Scotland*, II, 334 (Berwick); Addit. Mss. (Mus. Britann.) 4568, fol. 66 (Builth, Rhuddlan). Ces exemples appartiennent tous aux xiii^e, xiiii^e et xv^e s. Il y a deux exemples où le mot « hansa » est employé au pluriel. Edward III, dans la vingt-deuxième année de son règne (en 1348), accorda aux bourgeois de Hedon « quod habeant gildam mercatoriam et hansas suas » (Inner Temple library; Petyt, ms. n° 536, vol. XIII, fol. 336-342). Voici l'autre : « Johannes Dei gracia, etc.

logue : « Concessimus etiam eis et eorum heredibus quod, si aliquis natus alicujus in prefata civitate manserit, et etiam terram in ea tenuerit, et fuerit in prefata gilda et hansa et lot et scot cum eisdem civibus nostris per unum annum et unum diem, deinceps non possit repeti a domino suo sed in eadem civitate liber permaneat¹. » Ces chartes impriment profondément l'idée que la hanse était en quelque façon associée à la guilde marchande; mais de quelle façon, elles ne nous le montrent pas. Pour plus de clarté, il faut nous tourner vers d'autres sources.

Le mot « hanse » était très communément employé pour désigner une redevance payée par les marchands, soit pour entrer dans la guilde, soit pour obtenir le droit de trafiquer dans la ville quand on n'était pas membre de la guilde. Ainsi à Ipswich, dans la seconde année du règne de Jean (en 1200), les gens de la ville furent invités à établir leur guilde et à payer leur « hanse » à celle-ci. « Et postea dictum est per aldermannum et quatuor socios suos in presencia populi ville, quod omnes qui sunt de libertate ville veniant coram aldermanno et sociis suis ad certum diem, quando et ubi eis seire facient, ad ponendum se in gilda, et ad hansam suam eidem gilde dandam². » Les membres nouveaux admis à la guilde d'Ipswich payaient généralement un écot « à la hanse de la guilde » (ad hansam gilde ville)³. Dans les principales villes galloises : Beaumaris, Conway, Bala, Newburgh, Caernarvon, Harlech et Crukyn, il était nécessaire, avant d'entrer dans la guilde, de payer la hanse, qui est expressément désignée comme un « proficuum, » une « custuma : » « Et per illam clausulam quod habeant gildam mercatoriam, etc., clamant quod omnes in predicta villa (Beaumaris) manentes vel libertatibus predictis gaudere volentes, et qui jurati sunt coram bur-

Sciatis nos concessisse civibus nostris de Eboraco omnes libertates, et leges, et consuetudines suas, et nominatim gildam suam mercariam et hansam suas in Anglia et Normannia, et lestagia sua per totam costam maris quietam, sicut ea unquam melius et liberioribus habuerunt tempore regis Henrici avi patris nostri. Et volumus et firmiter precipimus quod predictas libertates et consuetudines habeant et teneant cum omnibus libertatibus predictae gilde sue et hansis suis pertinentibus... sicut carta ejusdem patris nostri et carta regis Ricardi fratris nostri rationabiliter testantur... » (*Rotuli chartarum*, p. 40, en 1200. Cf. Drake, *Eboracum*, p. 203-204.)

1. *Record of Caernarvon*, p. 159, 163, 174, 179, 185, 193, 196; *Rotuli chartarum*, p. 212; Gardner, *Dunwich*, p. 103; Madox, *Firma Burgi*, p. 133, 272 (Gloucester, Worcester); *Placita de quo warranto*, p. 817; Owen et Blake-way, *Shrewsbury*, I, p. 101.

2. Archives d'Ipswich, petit Domesday, fol. 80b.

3. *Ibid.*, fol. 81(a)b, 82, 82b.

gensibus predictis, et hansam. videlicet quoddam proficuum vocatum hans, et lot et scot cum eis solverint, erunt de gilda predicta, et tunc libere mercandizare possunt in villa predicta absque theolonio ibidem seu alibi solvendo¹. » — « Et per illam clausulam quod habeant gildam mercatoriam, etc., clamant quod omnes in predicta villa (Conway) manentes et libertatibus ejusdem gaudere volentes, erunt jurati eorum eisdem burgensibus ad jura et libertates ejusdem ville juste manutenendas, etc., et dabunt ad communem utilitatem ville quandam custumam vocatam hans; et postquam hoc fecerint, et lot et scot cum eis solverint, erunt liberi burgenses, etc., et libere possunt ibidem emere et vendere...². » A Andover, « hansare » semble avoir eu une signification pareille : « Ricardus filius Thome Severe floriscfecit gildam suam liberam quam habuit de dono patris sui, pro eo quod cooperuit Thomam Porker, filium (le texte porte : filius) Johannis Porker senioris, custumarium sub gilda sua, et quod cum eo mercandizavit ad proficuum et eorum utilitatem. Postea idem Ricardus [venit] de novo et petit societatem gildanorum, et concessum est per omnes florwardmannos quod idem Ricardus intret per lx sol. talliendos in tallagia sua lviii sol., eo quod sit hansare de gratia speciali, quia ignorans³. » Les bourgeois de Bury-Saint-Edmunds, qui s'étaient révoltés contre l'autorité de l'abbé et qui, entre autres privilèges, réclamaient le droit d'établir une guilde marchande, imposèrent une taxe appelée « hansing silver » sur tous ceux qui désiraient demeurer parmi eux (en 1302) : « Ordinaverunt et statuerunt quod nullus maneret inter eos in dicta villa habens catalla xx solidorum, quin eis solveret duos solidos et unum denarium, quam quidem solutionem vocant inter se hansing silver⁴. » A Leicester, la hanse était un des différents droits d'entrée imposés par la guilde : « Petrus ferrator quietus [est] de introitu et de hans et de tauro⁵. » Et ailleurs : « Quietus est de ansis et de omnibus rebus⁶. » Dans ce dernier passage, il est sans doute question d'une imposition levée par la guilde de Leicester. Le mot est employé avec un sens très voisin dans une charte concédée par le roi Jean aux bourgeois de Newcastle-sur-Tyne : « ... Quietantiam de theloneo et passagio et pontagio et de ansa et de omnibus aliis consuetudinibus per totam ter-

1. *Record of Caernarvon*, p. 160-161 (tempore Edwardi III).

2. *Ibid.*, p. 165; voy. aussi p. 176-198.

3. Du temps d'Édouard III. Archives d'Andover, *Liber A*, fol. 6.

4. *Collectanea Buriensia*. Addit. Mss. (Mus. Britann.) 17391, fol. 61.

5. J. Thompson, *Essay on municipal history*, p. 51.

6. *Gentleman's Magazine*, 1851, vol. XXXV, p. 262.

ram nostram¹. » Une charte d'Édouard II tient les bourgeois de Grimsby quittes des droits appelés : « pontagium, lestagium, hansagium, » etc.². À Oxford, une prestation semblable portait le nom de « hanseria » : « Uno reddito qui vocatur basket stallagio, piscaria, coquinaria et hanseria, qui valent per annum xl libras³. » Dans la même catégorie d'impositions de la hanse, bien que sous un nom différent, nous pouvons classer le « gildwite » exigé par la guilde de Lincoln des marchands qui traversaient la ville⁴, et la « customa mercatorum, » appelée « gildsilver, » à Henley⁵.

Lors donc qu'une charte accordait à une ville « gilda mercatoria cum hansa » ou « cum hansis, » cela signifiait certainement « la guilde marchande avec le droit de lever des impôts, des prestations en argent sur les frères de la guilde, et surtout sur les autres personnes qui trafiquaient dans la ville. » Aux xvi^e et xvii^e siècles, les membres de la compagnie des merchants à la grosse aventure employaient souvent le mot « hanse » dans un des sens mentionnés plus haut, c'est-à-dire dans celui d'un droit d'entrée⁶.

Il a été aussi parfois employé au moyen âge comme synonyme de « gilda mercatoria⁷. » Thurstan, archevêque d'York, accorda aux

1. *Rotuli chartarum*, p. 86.

2. Oliver, *Grimsby*, p. 79; Petyt, ms. n° 536, vol. XIII, fol. 320-323.

3. Madox, *Firma burgi*, p. 94 (22. Edward I).

4. « Item dicunt quod Rogerus filius Benedicti Major Lincolnie cepit de Alano de Helgelofe dimidiam marcam antequam ducere potuit coreas suas in regia via Lincolnie, nomine cujusdam gilde, anno regis Henrici 1^o (50. Henri III), ad dampnum ipsius Alani viii solidorum. » *Rotuli Hundredorum*, I, 334. — « Dicunt quod Willielmus de Hologate quondam major Lincolnie cepit injuste de burgensibus de Grimesby equos, vadia, denarios, et hujusmodi pro gildewite, ad valenciam x marcarum, contra cartam domini regis Johannis, et contra regiam potestatem, et adhuc ea detinet occupata. » *Ibid.*, I, 291, 332.

5. « Item est ibi quedam customa mercatorum que vocatur gilde silver, et valet per annum 13 s. 4 d. » (en 1300). Burn, *Henley-on-Thames*, p. 230.

6. « It is ordered and enacted that, for the futur, for all hanses, fines and broakes all admissions, and all broakes condemned in court for any kind of transgressions against the orders of the fellowship, and all others moneys what soever for which there are securitys put in to satisfye the treasurer, the same shall be cleared by each respective treasurer in whose time the said debt did arise... » Janv. 1658/9. Addit. mss. (Mus. Brit.) 18913, fol. 19. — « Everie persone admitted into the freedome of the fellowshippe of Merchant adventurers of the realm of England shall pay at suche his admission, if he came in one the old hanse, as yt ys termed, 6 l. 8 d. sterlinge. And yf he come in one the new hanse, tenn markes sterlinge, accordinge to the rate of the Exchange. » *Ibid.*, fol. 23. Voyez aussi Schanz, *Englische Handelspolitik*, II, 557-558; Anderson, *Origin of commerce* (Lond., 1764), I, 233.

7. C'est l'opinion de Stubbs, *Const. history*, I, 468; de W. Dobson et J. Har-

bourgeois de Beverley une « hanshus ¹, » terme qui, dans les chartes de confirmation de l'archevêque Guillaume et du roi Henri I^{er}, a été remplacé par celui de « gilda mercatoria ². » A Andover, les deux mots ont été fondus ensemble, « gilda hanceria » : « Morehespeel tentum die veneris proxima ante festum sancti Vincentii, anno regis Edwardi tercii viii^o. Ad quem diem Johannes Porker junior petit quod possit dare Johanni filio Johannis Porker senioris gildam suam hanceriam, et dat donum ii marcarum ³. » Dans le « Liber Wintoniae, » le gildhall de Winchester porte le nom de « hautachensele, » qu'on peut regarder comme un composé corrompu de « hansasalle » (en allem. hansa-saal) ⁴. Dans les chartes concédées par les rois anglais à la hanse teutonique, « gild » et « hanse » sont employés comme synonymes ⁵. La guilde ou compagnie des marchands à la grosse aventure d'Angleterre était aussi parfois appelée « haunce ⁶. » Hanse, désignant une société dérivée de hanse, qui signifie contribution payée à une société, offre une grande analogie avec guilde, fraternité ou société dérivée de « geld » ou argent payé.

Dans les chartes des villes irlandaises, les mots « gildam mercatoriam cum hansa » sont quelquefois remplacés par les suivants : « Item liceat burgensibus meis gildam mercatoriam et alias gildas habere et suos scotenos, cum omni libertate ad ipsos spectante, sicut consue-

land, *Preston guild*, p. 5; de Pauli, *Aufstreten und Bedeutung*, etc., p. 17; de Thompson, *Essay on municipal history*, p. 99; d'Owen et Blakeway, *Shrewsbury*, I, 100; de Lappenberg, *Englischer Stahlhof*, p. 153. Mais ils ne donnent aucun exemple de l'emploi synonymique des deux termes.

1. « Volo ut burgenses mei de Beverlaco habeant suam hanshus, quam eis do et concedo, ut ibi sua statuta pertractent ad honorem Dei et sancti Johannis et canonicorum, et ad totius villatus emendationem, eadem libertatis lege sicut illi de Eboraco habent in sua hanshus. » *Fœdera*, I, 10; Poulson, *Beverlac*, I, 51. « Hanshus » est ici un équivalent de hause, tout comme « domus » et « gildhall » sont pris souvent pour « gild. » Voyez Smith, *English gilds*, p. 167, 417; Richards, *Lynn*, p. 457; Coates, *Reading*, p. 56-58.

2. Public Record Office, *Cartae Antiquae*, R. 15, et *Chancery Gilds*, 41; Poulson, *Beverlac*, I, 51-56.

3. Archives d'Andover, au dos d'une pièce sur parchemin intitulée « Scoti-panyes. »

4. Woodward, *Hampshire*, I, 266. Dans l'édition du *Liber Wintoniae* publiée par la Commission des Archives, ce mot a été mal transcrit d'après le ms. original. Au xiii^e s., le « gildhall » de Leicester était appelé « gildsalle. » *Notes and Queries*, 1^{re} série, V, 532.

5. *Munimenta Gildhallae Londoniensis*, vol. I (liber albus), p. 535, 540; Sartorius-Lappenberg, *Urkundl. Gesch.*, I, 42; Campbell, *Materials for reign of Henry VII*, vol. I, p. 476.

6. 4^e Rapport de la *Hist. mss. Commission*, p. 203 (en 1552).

tudo est aliarum bonarum villarum¹. » Il est très probable que « suos scotenos » confère le même privilège que « hansa » dans les chartes des villes anglaises.

En Écosse, le mot de « hanse » n'a pas été aussi fréquemment employé qu'en Angleterre; il se rencontre rarement dans les chartes des villes écossaises. Il y a cependant un exemple très remarquable de son emploi : le roi Guillaume le Lion (1165-1214) accorda à ses bourgeois d'Aberdeen, à tous les bourgeois de Moravia (Moray) et à ceux qui vivaient au nord du Munth, c'est-à-dire, sans doute, ceux des villes de Kintore, Banff, Cullen, Elgin, Forres, Naïrn et Inverness, leur hanse privilégiée : « Willelmus, Dei gracia rex Scottorum, omnibus probis hominibus tocius terre sue salutem. Sciant presentes et futuri me concessisse et hoc carta mea confirmasse burgensibus meis de Aberdeen, et omnibus burgensibus de Moravia, et omnibus burgensibus meis ex aquilonali parte de Munth manentibus, liberum ansum suum, tenendum ubi voluerint et quando voluerint, ita libere et quiete, plenarie et honorifice, sicut antecessores eorum tempore regis David avi mei ansum suum liberius et honorificentius habuerunt. Quare prohibeo firmiter ne quis eos inde vexet aut disturbet super meam plenariam forisfacturam. Testibus... Apud Perth. ². » D'éminents historiens écossais ont vu là une association hanséatique de ces villes³. S'il en était ainsi, ce document serait très important, puisqu'il nous fournirait le plus ancien exemple connu d'une pareille fédération, qui serait l'avant-coureur de la fameuse ligue hanséatique. Mais il faut l'entendre vraisemblablement, soit comme une concession générale de la guilde marchande⁴, soit comme la concession du privilège d'imposer le tribut de la hanse sur les marchands.

Sur le continent, comme on sait, le mot hanse a été employé dans

1. *Chartae, Privilegia, etc. Hiberniae*, p. 34, 37, 39, 47, 84; Gale, *Corporate System of Ireland*, p. xii.

2. *Acts of Parliament of Scotland*, I, 87.

3. *Report of municipal corporations commission, Scotland* (1835), p. 11; Burton, *Scotland*, 2^e édition, II, 89; Irving, *Burghs in Scotland; Glasgow archaeological Society, Transactions*, 1864, I, 312; Innes, *Ancient laws and customs of the burghs of Scotland*, p. xxxix.

4. Comparez le passage suivant des *Assise regis Willelmi I* : « Item statuit quod mercatores regni habeant gildam suam mercatoriam, et ita gaudeant in pace cum libertate emendi et vendendi ubique infra limites libertatum burgorum. » *Acts of Parl. of Scotland*, I, 383. — La guilde marchande fut parfois accordée à des villes anglaises avec une clause similaire à celle de la charte de Guillaume le Lion : « Tenendum ubi voluerint et quando voluerint. » Voyez *Archaeolog. Journal*, XXIX, 352; *Archaeologia*, XLVIII, 444; *Archaeologia Cambrensis*, 1871, vol. II, p. 180.

les sens divers indiqués ci-dessus, c'est-à-dire comme signifiant un droit d'entrée, un impôt sur le commerce¹, un synonyme de guilde², et, par-dessus tout, comme une société de marchands faisant le commerce en pays étrangers³.

Charles Gross.

DEUX LETTRES INÉDITES DE MONTCALM.

(Juillet 1757.)

M. F. Parkman a publié en 1884 une étude très complète sur Montcalm et Wolf, qui fait suite à ses *Études sur la France et l'Angleterre en Amérique* et dont nous donnerons prochainement le compte-rendu dans cette *Revue*⁴.

Le grand mérite de cette publication, et, pour nous autres Français, son principal intérêt, ce sont les extraits nombreux que l'auteur y a insérés de correspondances officielles ou privées de nos officiers au Canada, La Jonquière, Lévis, etc. M. Parkman a souvent fait appel au témoignage de Montcalm; il a cité, en appendice⁵, des lettres du marquis à sa mère, à sa femme, lettres incorrectes de forme, mais chaudes, vivantes, pleines de verve et de sentiments généreux. Elles ne feront pas tort au héros qui les a écrites dans le feu de l'action; elles nous le rendront plus cher encore, en nous donnant la raison des miracles qu'il a su accomplir à force de travail et de bonne humeur.

1. Warnkœnig, *Fland. Staats-und Rechtsgeschichte*, I, p. 329, et n° CIII; Giry, *Saint-Omer*, p. 372, *Documents sur les relations de la Royauté avec les Villes*, p. 47; Wauters, *les Libertés communales*, p. 586; Von Maurer, *Stadteverfassung*, I, 194; II, 279; Du Cange, *Glossarium*, au mot *Hansa*; Sartorius-Lappenberg, I, 75; II, 9.

2. Wauters, p. 586; Von Maurer, II, 254, 358; Von Mieris, *Grool Charterboek*, I, 356; Kervyn de Lettenhove, *Histoire de Flandre*, I, 272.

3. Giry, *Saint-Omer*, p. 282-283; Von Maurer, II, 254, 276; Kervyn de Lettenhove, I, 273; Koppmann, *Hanserecesse*, I, introd.; Sartorius-Lappenberg, I, p. xviii, 73-76; Schaefer, *Hansestädte und Kœnig Waldemar*, p. 251-252; Warnkœnig, *Flandr.*, I, 329; Gheldolf, traduction de Warnkœnig, II, p. 207; Du Cange, *Glossarium*; *Mémoires de la Société des Antiq. de la Morinie*, t. xvii (1881), p. 11-12; Varenbergh, *Relations diplom. entre la Flandre et l'Angleterre*, p. 145-155.

4. *Montcalm and Wolf*, by Francis Parkman, 2 vol. Boston, 1884.

5. Cf. ce livre, t. II, p. 426. Appendice E.

Nous sommes heureux de pouvoir compléter la publication de M. Parkman à l'aide de lettres inédites de Montcalm que nous avons trouvées dans les *Archives départementales du Calvados*. Ces deux pièces étaient mêlées, dans le dépôt où nous les avons découvertes, aux papiers d'une famille normande importante, la famille de Poilvillain de Crenay, originaire du diocèse d'Avranches¹.

Elles étaient passées dans ces papiers d'une manière très naturelle. Pour aller prendre la direction de la défense au Canada, le marquis de Montcalm s'était embarqué au printemps de 1756 sur la *Licorne*², vaisseau de ligne dont le commandement avait été confié au chevalier Louis-Anne de Crenay, capitaine des vaisseaux du roi. Cet officier de marine était le troisième fils d'un officier général de cavalerie avec qui Montcalm avait fait campagne en Bohême en 1744, le marquis de Crenay, comte de Montaigu, colonel du régiment de Penthièvre, maréchal de camp depuis 1748. Les deux autres fils du marquis, l'aîné, aide de camp de S. A. le duc de Penthièvre, et le cadet, le chevalier de Montaigu, avaient fait comme leur père les campagnes d'Allemagne en 1743 et 1744³; Montcalm, officier de cavalerie, lui aussi, s'était lié sans doute avec cette famille, où il ne comptait que des compagnons d'armes.

Après un an de séjour en Amérique, il écrivit au marquis de Crenay « pour le remercier de toutes les politesses dont il avait été com-

1. Archives départementales du Calvados, série E, papiers Crenay (non inventorié). Nous devons la copie de ces documents à M. Armand Benet, archiviste du Calvados, et nous sommes heureux de pouvoir le remercier ici de sa constante obligeance.

2. Parkman, *ouvr. cité*, t. I, p. 363.

3. Sébastien de Poilvillain, marquis de Crenay, comte de Montaigu, né en 1686, capitaine au régiment du roi (cavalerie), 1730, colonel du régiment de Son Altesse le comte de Toulouse, 1736, maréchal des logis de l'armée (1743) sous le marquis de Noailles, maréchal de camp, 1748, commanda cette année en Normandie, mort en 1767.

Son frère cadet, Charles Félix, le chevalier de Crenay, capitaine des gardes du pavillon, 1741, servit en cette qualité le duc de Penthièvre, 1742, blessé à Dettingen, 1743, commanda sur mer le vaisseau *le Mars*, 1744, et fut encore blessé dans une rencontre navale, vice-amiral, 1755, mort en 1756.

Ses fils : 1. G.-Louis-Sébastien de Poilvillain, comte de Montaigu et de Crenay, capitaine au régiment du roi (cavalerie), aide de camp de son A. R. le duc de Penthièvre, 1743, blessé à Dettingen, quitta le service et mourut à Saint-Cast, en défendant la Bretagne contre les Anglais, 1758. — 2. Thibaut-François, le chevalier de Montaigu, aide-major général des quatre compagnies de gardes, 1767, premier maître de la garde-robe de monseigneur le duc de Provence, † 1771. — 3. Louis-Anne, appelé le chevalier de Crenay, capitaine des vaisseaux du roi, brigadier des armées navales (1772). — Cf. Lachenaye-Dubois, *Dictionnaire de la noblesse*, 1776, in-4°, t. XI, p. 379-380. — *Almanach royal*, 1745-1757.

blé pendant la traversée par son fils le chevalier de Crenay. » Le marquis lui avait écrit de son côté pour lui recommander un officier d'artillerie qui désirait servir au Canada, et pour lui demander de ses nouvelles et des nouvelles de la guerre. Montcalm trouvait en lui répondant l'occasion de se rappeler à son souvenir, à celui de ses fils et pouvait leur exposer en quelques mots l'état de la colonie qu'on l'avait chargé de défendre. Les Crenay ont gardé pieusement ces lettres, et nous les avons conservées avec leurs papiers de famille.

Elles sont du mois de juillet 1757, date importante dans l'histoire des campagnes de Montcalm au Canada; depuis son arrivée, le marquis avait vu les tentatives des Anglais sur Louisbourg échouer en 1756 par l'arrivée de dix-sept vaisseaux de ligne, venus de France fort à point. Mais il n'avait pas pu, comme il l'aurait souhaité, profiter de l'échec et de la retraite de l'ennemi pour le harceler par terre; les troupes lui avaient manqué, et les vivres manquaient au peu de troupes qu'il avait. Il dut passer l'hiver et le printemps à improviser une armée d'Indiens et de miliciens; au mois de juillet 1757, il prenait enfin l'offensive par la route des lacs; c'était en réalité sa première campagne, qui fut décisive et se termina par la ruine du fort anglais William-Henry, la clef de la vallée de l'Hudson (août 1757).

Au moment de l'entreprendre, Montcalm, par une lettre écrite du camp de Carillon, faisait connaître ses inquiétudes, ses espérances, ses efforts. Dans le succès qu'il souhaitait, il prétendait modestement que « la fortune aurait plus de part que le bien joué. » Le succès vint dès le début; il se hâta trois jours après d'en informer le marquis de Crenay.

Ces deux lettres sont le fragment, trop court malheureusement, du journal d'un héros à la veille de l'action, au lendemain de la première victoire.

Émile BOURGEOIS.

Au camp de Carillon, le 24 juillet 1757.

C'est moi, Monsieur, qui ai des remerciemens à vous faire de toutes les politesses dont j'ai été comblé pendant ma traversée par M. le chevalier de Crenay. Vous m'honorés en Bohême de trop d'amitié pour n'être pas persuadé que vous avés pris un grand intérêt à tout ce qui me regardoit et j'en suis très reconnoissant. Je chercherai dans ce nouveau monde à faire tous les plaisirs possibles à M. Danseville, que vous me recommandés. Il m'a remis hier votre lettre et m'a joint au moment où nous pourrions avoir besoin des officiers d'artillerie. Les ennemis ont eu de grands projets sur Louisbourg et sur Québec. L'arrivée des escadres les a fait échouer pour Louisbourg et les empechera d'agir sur

Quebec. Nos avis toujours incertains nous faisoient plus craindre au commencement de la campagne pour la Belle-Riviere qu'à present. Vous aurés vu par les nouvelles que l'hiver n'a pas été un tems d'inaction. La colonie, malgré nos succès, a été dans la situation la plus critique par le defaut de vivres et le retard de l'arrivée des batimens, cela nous a empeché d'operer de bonne heure et c'eût été decisif, l'ennemi aura eu le tems de se rassembler et notre besogne en est incertaine. D'ici à quinze jours, nous devons nous etre vus de pres. De concilier 1,600 sauvages, de donner une forme à l'arrangement de 3,000 miliciens, de faire faire un portage de trois quarts de lieue à 350 bateaux, l'artillerie, les munitions de guerre et de bouche ne sont pas une petite occupation. Voilà ma besogne actuelle, Monsieur, et quel qu'en soit le succès, où la bonne fortune aura peut-être plus de part que le bien joué, soyés sur que je me devoue à la besogne sans menager ma santé. Mille choses de ma part à M^{rs} vos fils, faites la paix l'hiver prochain et que le chevalier de Cresnay vienne me chercher.

J'ay l'honneur d'être, avec le plus sincère attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

MONTCALM.

Ce 27.

Depuis ma lettre écrite, nous venons d'avoir deux avantages de quelque consideration sur l'ennemi; un detachement de 350 hommes, commandé par un colonel, cinq capitaines, cinq lieutenants et un enseigne, a été entierement defait par un de nos partis, ça été un combat naval sur le lac Saint-Sacrement entre 22 berges anglaises et nos canots d'écorse; il ne s'est sauvé que deux berges, nous avons 164 prisonniers, y compris 5 officiers et 13 blessés. On a tué une centaine d'hommes aux ennemis, qui ne se sont pas deffendus.

Un autre detachement de 200 hommes a été par le fond de la baye jusques vers le fort Lidu (?) où les ennemis ont fait prendre les armes à tout leur camp et n'ont pas osé suivre notre detachement, qui leur avoit déjà égorgé un poste avancé; il y a eu une grande fusillade de part et d'autre, où nos sauvages doivent leur avoir tué d'autant plus de monde qu'ils tiroient à leur maniere, qui est bonne, et les Anglais à l'euro péenne. Ces sauvages n'ont ramené qu'un prisonnier et rapporté 32 chevelures, ils ont tué beaucoup d'hommes dont il n'eût été ni sage ni prudent d'aller chercher la chevelure au milieu des rangs. M. de Corbiere, lieutenant des troupes de la colonie, çy devant page du Roy, commandoit le premier detachement. M. Marin, lieutenant des mêmes troupes, commandoit le second.

M. le chevalier de Lévis, à ce que j'espere, partira le 30 avec un detachement de 3,000 hommes, je partirai le premier avec l'artillerie, les vivres et 4,500 hommes, y compris les sauvages. Nous nous réunirons le 2 au matin, à trois petites lieues des ennemis.

(Archives départementales du Calvados, série E, papiers Crenay. Non inventorié.)

UNE LETTRE INÉDITE DE K. HILLEBRAND.

Nous trouvons dans le quatrième numéro du troisième volume de la *Rivista storica italiana* un article de M. P. Villari, l'éminent historien de Savonarole et de Machiavel, sur K. Hillebrand et son attitude vis-à-vis de la France après la guerre de 1870; cet article nous paraît de nature à intéresser le public français.

Hillebrand était venu à Paris après la Révolution de 1848, chassé d'Allemagne par la réaction politique. Il y fut très bien accueilli; après avoir été secrétaire de H. Heine, il s'occupa de travaux historiques et littéraires, conquit le grade de docteur ès lettres par une thèse sur Dino Compagni, se fit naturaliser Français, fut nommé professeur de littérature étrangère de la Faculté de Douai, devint collaborateur du *Journal des Débats* et de la *Revue des Deux-Mondes*, et fut chargé par M. Duruy d'une mission en Allemagne. A la suite de cette mission il fit un rapport sur l'enseignement supérieur dans ce pays, et un livre sur la *Prusse et ses institutions*, dans lequel, comme dans le *Journal des Débats*, il plaidait en faveur d'une politique d'alliance entre les deux pays qu'il appelait ses deux patries.

Au moment où la guerre éclata entre la France et l'Allemagne, il fut, à Douai, au milieu de l'effervescence populaire, l'objet de menaces et même de mauvais traitements; il ne se crut pas en sûreté en France, malgré sa qualité de Français naturalisé, et se retira dans un pays neutre, en Italie, à Florence. Il écrivit de là, en 1870-1871, des lettres au *Times*, dont il avait déjà été le correspondant à Paris; puis, à partir de l'été de 1872, il fut quelque temps correspondant de la *Gazette d'Augsbourg*, et il y publia en variétés les articles qui furent réunis plus tard sous le titre : *Frankreich und die Franzosen* (la France et les Français).

Ces relations avec des journaux hostiles à la France, certaines appréciations de son ouvrage sur la France et les Français causèrent chez ses anciens amis de Paris une pénible impression, et il ne tarda pas à se former dans le public et dans la presse une véritable légende, d'après laquelle Hillebrand, oubliant tout ce qu'il devait à notre pays et la qualité de Français qu'il avait sollicitée, aurait pris violemment parti contre nous, aurait été à Florence l'ami et l'un des conseillers de l'ambassadeur prussien, M. Brassier de Saint-Simon, et enfin aurait, pendant la guerre de 1870-1871, soufflé la haine contre la France dans des correspondances du *Times*, de la *Gazette d'Augsbourg* et de la *Gazette de Cologne*. Hillebrand fut très affligé de l'opinion qui

s'était accréditée en France sur son compte ; il en exprimait son chagrin aux quelques amis français qui avaient repris leurs relations avec lui, mais il ne trouvait nulle part d'accusations formulées avec assez de précision pour qu'il lui fût possible de les démentir. Ce n'est qu'après sa mort que ses amis d'Italie, retrouvant ces accusations nettement précisées dans un livre d'une grande valeur historique, les remarquables *Souvenirs diplomatiques* de M. Rothan (t. II, p. 264), procédèrent à une véritable enquête pour savoir ce qu'elles contenaient de véritable. C'est le résultat de cette enquête que donne M. Villari dans la *Rivista storica* pour défendre Hillebrand contre des imputations qui, si elles étaient fondées, laisseraient une tache sur sa mémoire.

Il résulte de l'article de M. Villari que Hillebrand n'était ni l'ami ni le conseiller de M. Brassier de Saint-Simon ; que, comme correspondant italien du *Times*, il ne s'est presque jamais occupé de la France, et que, lorsqu'il en parlait, c'était avec une grande réserve ; qu'il n'a pas écrit une seule ligne en 1870-1871 à la *Gazette d'Augsbourg*, dont le correspondant était M. Homberger ; enfin, qu'il a expressément refusé d'envoyer des articles politiques à la *Gazette de Cologne*, donnant pour raison que sa situation d'Allemand de naissance, resté fidèlement attaché à son ancienne patrie, et de Français d'adoption, lui interdisait de s'occuper de politique au moment où il y avait une lutte entre *ses deux patries*.

Les anciens amis français de Hillebrand accueilleront certainement avec plaisir ces rectifications, et ceux qui, comme nous, ont eu occasion de le revoir, soit à Paris (où il est revenu l'avant-dernière année de sa vie), soit à Florence, peuvent affirmer qu'elles concordent avec ce qu'ils ont entendu de sa propre bouche. Il a été, en 1870 et depuis, l'objet des propositions les plus tentantes en Allemagne ; il a toujours refusé d'y retourner et d'y accepter des fonctions, même purement scientifiques. La France lui étant fermée, il a jugé de son devoir de rester éloigné de sa première patrie et de demeurer en Italie. Nous reconnaissons aussi avec M. Villari que le livre de Hillebrand sur la *France et les Français* (dont il existe aujourd'hui une traduction française) n'est nullement, comme on l'a dit et écrit, un pamphlet contre la France, et que Hillebrand a pu sincèrement croire qu'il contribuait en l'écrivant à dissiper certains préjugés des Allemands contre notre pays. Toutefois, nous pensons et nous avons déjà dit, au moment de l'apparition du livre, que, dans la situation si délicate où se trouvait Hillebrand, il aurait mieux fait pendant la guerre de s'abstenir de toute collaboration aux journaux politiques, et depuis de garder un silence complet sur sa patrie d'adoption. Quoi qu'il écri-

vit, il était à peu près sûr d'être mal compris et de blesser des susceptibilités légitimes ou du moins bien excusables.

Tout au plus pouvait-il entreprendre, comme il l'a fait, d'écrire *l'Histoire de France de 1830 à 1870*. Nous ne regrettons pas qu'il ait voulu l'écrire, car les deux volumes qui ont paru sur le règne de Louis-Philippe sont une œuvre forte et originale; mais, même là, on trouve plus d'une appréciation qui devait froisser les sentiments des libéraux français. On comprendra le sentiment que j'exprime ici en lisant la lettre inédite très curieuse et intéressante que nous fait connaître M. Villari et qui devait servir de préface au t. III de *l'Histoire de France*, comprenant la période de 1848 à 1852.

G. MONOD.

A M. G. H. Desbats.

Cher ami, ce volume que je te dédie raconte les événements qui se sont succédé depuis le 24 février 1848 jusqu'au 20 décembre 1852. Nous avons nous-mêmes assisté à ces événements, tous deux sortis déjà de l'adolescence, toi avec ton bon et droit sens, secouant la tête dès le début, jamais un instant trompé sur l'inanité intellectuelle et morale de ce mouvement, moi d'un jugement moins rassis, d'un tempérament plus mobile, entraîné d'abord, puis dégoûté, effrayé enfin. C'est en effet de 1850 que date chez moi cette appréhension de la démocratie et du césarisme, — seule forme sous laquelle elle puisse durer dans un grand État, — qui a formé depuis comme la dominante de toutes mes opinions politiques.

Il ne faut dire d'aucun moment de l'histoire qu'il manque d'intérêt. Pourtant, je ne pense pas que les temps modernes aient vu une période à la fois plus agitée et plus vide que ces cinq années. Partout en Europe comédie consciente et inconsciente, ivresse d'idées frelatées, ignorance, incapacité, lâcheté, trahison et cruauté dans l'attaque comme dans la défense de l'ordre établi. Nulle grande intelligence et nulle grande volonté, partout pas de grande pensée ni de grand acte. Le seul acte de portée historique accompli en Europe pendant ces cinq années, c'est le paysan français qui l'accomplit, en se mettant, dès juin 1848, persévérant, *unbeirrt*, avec la sûreté de l'instinct, à se chercher son César, le prenant enfin tel qu'il le put trouver, dans la disette d'hommes d'alors. Aussi ai-je intitulé ce volume, non « la deuxième République, » — il n'y eut jamais rien de pareil, — mais le « rétablissement de l'Empire. »

Ne trouvant pas d'hommes qui personnifient les forces de l'histoire en les dirigeant, j'ai dû m'en tenir à représenter les *courants*, c'est-à-dire les intérêts, les passions et les mots, — parfois aussi, mais bien rarement, les idées, — qui ont entraîné la nation pendant ces années où il n'y eut pas d'individualité pour les contrôler, conduire ou tempérer. N'ayant pas d'actes à raconter, j'ai dû me borner à enregistrer les évé-

nements. Or, à la différence de l'histoire naturelle, ce sont les actes et non les faits qui font l'histoire humaine, tout comme ce sont les hommes et non les lois qui en sont les acteurs; je crains que mon récit ne se soit ressenti de ces pâleurs de l'abstraction, et que l'animation ne s'y retrouve un peu qu'à l'acte final, où, les mots écartés, on finit par agir.

Tu sais ce que je pense de cet acte. Reléguant, après un examen approfondi des sources, dans le domaine des fables toutes les cruautés gratuites qu'on attribue à l'auteur du 2 décembre, tout en flétrissant, comme ils le méritent, les instruments dont il se servit et les mesures arbitraires qu'il eut le tort de prendre après l'acte sauveur, je vois dans l'acte même une nécessité, moins impérieuse assurément que le 18 brumaire, mais encore une nécessité. Les coups d'État en effet sont des insurrections renversées. Quand la voie légale aboutit à une impasse, le peuple ou le pouvoir se soulèvent et essaient de détruire par la force l'obstacle qui leur barre la route. Le nœud qu'on ne peut dénouer se tranche. Et c'est le plus fort, c'est-à-dire celui qui a derrière lui la nation, qui l'emporte. Le droit à l'insurrection, parfaitement justifié, que réclamait la grande Révolution a pour corollaire le droit au coup d'État, et l'un amène trop souvent l'autre. « Le 2 décembre est la conséquence inévitable du 24 février, » disait M. Thiers. Mais si le 2 décembre était nécessaire, la manière dont les vainqueurs usèrent du pouvoir, surtout dans la première année après la victoire, fut à la fois inexcusable et désastreuse (une faute et un crime à la fois).

Que te dirai-je de la déplorable campagne de Rome à l'intérieur et à l'extérieur, qui a signalé ces néfastes années? L'élite de la France, saisie d'une peur folle, et livrant le pays de Voltaire à la réaction religieuse la plus aveugle et la plus factice en même temps, mettant l'épée de la France au service de la Société de Jésus. Ce sont là les plus tristes côtés de ce triste temps, car tout ce mouvement fut faux et creux comme celui des socialistes, n'ayant d'autre principe que la panique, comme celui-ci n'avait eu d'autres motifs que la concupiscence, et couvrant ces bas instincts des beaux mots qui autrefois signifiaient foi et révérence. La lutte contre la démocratie qui suivit, et où les meilleurs esprits essayèrent de faire reculer le courant au lieu de le conduire dans des canaux qui l'eussent rendu moins dangereux, le long duel entre les césariens et les optimates qui en résulta, — tout cela présente un spectacle aussi triste que monotone.

En dépit de tout cela, j'ai dû écrire ce chapitre. Il montre ce qui couvrait sous le pays légal pendant le gouvernement de juillet, aussi bien qu'il explique la genèse du second empire, qui forme l'objet propre de mon travail; car, si la Restauration avait essayé de gouverner la France par une alliance de l'aristocratie foncière et financière réunies, et n'avait été en réalité qu'un long duel entre ces deux classes; si le gouvernement de juillet avait cru que la bourgeoisie riche pourrait à elle seule former la classe dirigeante, et ne réussit qu'à détruire à jamais l'influence légitime de cette haute bourgeoisie, la République de 1848 tenta d'inaugurer

rer le règne direct des masses, pour aboutir forcément au pouvoir d'un seul. C'est cette dernière tentative que j'ai essayé de raconter dans le volume présent. Accepte-le, non comme celui de mes travaux que je juge le plus digne de t'être offert, mais comme celui qui a réclamé le plus de soin et d'efforts. La difficulté pour arriver, — non pas à la vérité, on n'y arrivera jamais, — mais aussi près que possible de la vérité, a été en effet, surtout pour les six premiers mois, plus grande que dans aucune de mes études précédentes ; parfois elle semblait insurmontable. Les rapports des diplomates étrangers, déposés dans les archives des principaux États de l'Europe, si précieux pour l'historien du gouvernement de juillet, m'ont été de fort peu de secours pour le temps dont je parle. Ces messieurs prêtaient une oreille plus attentive aux bruits de Berlin, de Vienne et de Turin qu'aux paroles sans conséquence des ministres sans autorité et sans lendemain, qui prétendaient gouverner la France. Les récits de témoins, — tant spectateurs qu'acteurs, gouvernants même, — abondent à la vérité, mais c'est précisément cette abondance qui a fait la difficulté de ma tâche, à laquelle, tu t'en souviens, j'ai failli un moment devoir renoncer. Peser la valeur de ces témoins, apprécier leurs motifs, juger leur caractère, examiner leur position réelle, faire la part de l'oubli, de l'esprit de parti, de la vanité, de la passion, de l'imagination, concilier les contradictions, surprendre les falsifications volontaires et involontaires, guetter et recueillir les paroles de vérité échappées aux auteurs de mémoires, tout cela exigeait des efforts minutieux qui étaient d'autant plus ingrats qu'ils n'aboutissaient pas toujours à des résultats dont on pût se dire satisfait. Sans l'enquête parlementaire, qui reste toujours la source la moins trouble après tout, bien qu'un peu maigre, la chose eût été impossible. Et puis, la rédaction ! Donner une forme au chaos, faire jaillir la lumière des ténèbres, trouver un sens dans l'absurde !

La tâche fut relativement aisée pour les années suivantes, et si les événements manquent de grandeur, au moins sont-ils simples et clairs ; les idées et les hommes, — ce qu'il y a d'idées et d'hommes, — se dessinent en s'ordonnant, et l'on trouve sans fatigue son chemin dans le voyage peu récréatif qu'on est obligé de faire pour arriver à l'époque vraiment mémorable de notre siècle, où l'ordre de 1815, qui n'avait été qu'un rétablissement déguisé de ceux de 1714 et de 1648, fut, en moins de vingt ans, complètement renversé et remplacé par un nouvel ordre de choses, qui, laisse-moi le dire, eût pu être obtenu sans grand préjudice pour la France, si la France n'avait essayé d'arrêter le mouvement qu'elle avait semblé favoriser dans le commencement, alors qu'elle détruisit le prestige de la Russie, qui paralysait l'Europe, et qu'elle aida ou toléra l'exclusion de l'Autriche, de l'Italie et de l'Allemagne. Époque mémorable d'ailleurs par les profonds changements de la situation intérieure autant que par ceux de l'Europe. Le développement gigantesque des trafics, grâce aux chemins de fer et télégraphes, le libre-échange, la destruction des derniers monopoles d'autrefois et la naissance de nou-

veaux monopoles, de fait mille fois plus puissants, la transformation de la richesse publique par les emprunts nationaux ne tiennent qu'indirectement à la politique ; mais le fait saillant de ces dix-huit années, au point de vue de l'histoire pure, est que pour la première fois la France eut un gouvernement, despotique si l'on veut, trop dur dans ses commencements, trop mou vers sa fin, peu habile parfois et imprévoyant, d'une moralité douteuse à certains égards, mais un gouvernement qui admit toutes les classes de la nation également à l'administration de la chose publique, tandis que, avant et après lui, ce fut toujours une seule classe, — tantôt l'aristocratie de la naissance, tantôt celle de l'argent, hier l'ouvrier, aujourd'hui le petit bourgeois, — qui cherchait à régner à l'exclusion des autres.

Nous n'avons pas aimé ce régime tant qu'il a duré ; nous le jugeons plus équitablement, tous deux, maintenant que quinze ans se sont écoulés depuis sa chute et que nous comprenons mieux les difficultés qui s'opposent à l'établissement d'un ordre de choses satisfaisant dans un pays bouleversé par un siècle de révolutions. J'aimerais à montrer ce régime tel qu'il fut en réalité, avec ses vertus et ses vices, ses succès et ses mécomptes. *Studiis odiisque carens*, je m'y sens apte du côté de l'impartialité, et ce serait une bien grande satisfaction pour moi si ma santé, assez restaurée pour écrire ce volume d'intermède, me permettait aussi d'achever l'œuvre de ma vie en racontant le triomphe et le naufrage du césarisme, comme j'ai raconté les vicissitudes de la monarchie parlementaire.

Tuus ex imo.

K. H.

BULLETIN HISTORIQUE

FRANCE.

PUBLICATIONS RELATIVES A L'HISTOIRE DE L'ORIENT ET DE LA GRÈCE.

Parmi les travaux, plus nombreux que l'an passé, relatifs à la Grèce ou à l'Orient, signalons tout d'abord quelques histoires générales. M. Marius FONTANE, auteur d'une histoire universelle dont les premiers volumes ont obtenu un vif succès, poursuit vaillamment l'œuvre qu'il a si bien commencée. Après l'Inde védique et les Iraniens, après l'Égypte et l'Asie, le voici qui aborde la Grèce, à laquelle il se propose de consacrer deux volumes. C'est le premier de ces volumes que nous avons sous les yeux : il va des origines au combat des Thermopyles¹. La Grèce, d'ailleurs, n'en est pas l'unique objet : les Assyriens, les Mèdes, les Phéniciens y ont aussi leur place. L'auteur décrit les merveilles de Babylone, celles de Suse et de Persépolis ; il esquisse les conquêtes de Cyrus et de Darius. L'histoire grecque proprement dite ne commence guère qu'au chapitre xn. Les origines de la race hellénique, les fables de la période légendaire, la guerre de Troie, le retour des Héraclides, Sparte et Lyeurgue, les guerres de Messénie, l'Attique et Thésée, Solon, Pisistrate, Clithène, les innombrables colonies semées sur les côtes de l'Archipel et de la Méditerranée, Marathon, l'expédition de Xerxès, tels sont les points capitaux sur lesquels insiste l'historien. Chemin faisant, il peint les mœurs, note les progrès de l'art et de la littérature, expose les croyances. Dans ce livre, écrit pour les gens du monde, M. Fontane abrège et simplifie ; point de discussion, point d'hypothèses. Il faut l'en louer : le lecteur mondain n'aime pas qu'on l'embarrasse de doutes et de scrupules. Un peu plus de timidité n'eût pourtant point déparé cet ouvrage. L'assurance de M. Fontane déconcerte ; l'étonnante facilité avec laquelle il se retrouve au milieu des migrations des peuples, l'intimité où il semble avoir vécu avec les anciennes races, son aisance à suivre à travers les temps les influences ethnographiques,

1. *La Grèce* (de 1300 à 480 avant J.-C.). Paris, Lemerre, 1885, in-8° de 487 pages.

ses peintures tout d'une pièce, ses jugements absolus sur les hommes et sur les choses, tout cela rend la vérité un peu suspecte dans sa bouche; on ne peut se défendre, en le lisant, de trouver l'histoire du monde d'une simplicité vraiment merveilleuse; on la croyait plus compliquée. M. Fontane est un grand dissipateur de nuages, mais il les dissipe en les escamotant, ce qui est une façon peu scientifique de faire le jour sur les choses du passé¹.

Qu'il me permette de lui adresser un autre reproche. Il a beaucoup d'imagination et répand de vives couleurs sur les grandes scènes de l'histoire ancienne; mais sa manière de peindre est souvent peu juste: il voit trop les Grecs comme M. Roehegrosse; il les affuble trop uniformément des oripeaux mis à la mode par M. Schliemann. Les belles peintures de vases du v^e siècle nous les représentent sous des dehors plus sereins et plus majestueux: il est bon de s'en souvenir. Parfois aussi, M. Fontane rappelle les violences de Paul de Saint-Victor: il a des pages charmantes sur le monde homérique, mais voyez ce qu'il dit des origines de la comédie attique, de « cette procession honteuse, bruyante, où les hommes et les femmes, ivres de toutes les ivresses, publiquement, se heurtaient, se prenant aux chairs, ou s'injuraient (*sic*), la face « barbouillée de lie, » déguisés en bêtes diverses... » Ce sont là des brutalités peu athéniennes; nous y devrions une bonne fois renoncer. Ces réserves faites, il faut reconnaître que le livre de M. Fontane est un aimable livre, écrit avec une verve et une bravoure méridionales qui font plaisir, très propre à contenter ceux qui ne sentent pas le besoin d'aller au fond des choses et qui demandent à l'histoire plutôt des impressions passagères que de durables connaissances. C'est un bon livre à l'usage des peintres, et ceux d'entre eux qui se plaisent aux accoutrements étranges et ne conçoivent les anciens que chamarrés d'étoffes bizarres trouveront certainement à s'y inspirer.

Bien différent est l'ouvrage de DROYSEN, *l'Histoire de l'hellénisme*, dont M. BOUCHÉ-LECLERCQ vient d'achever la traduction. Voilà un excellent instrument de travail, un livre précieux, dont nos étudiants tireront le plus grand profit². Nous n'y insisterons pas, Droysen étant connu de tous ceux qui s'occupent d'histoire grecque. La traduction de *l'Hellénisme* forme, comme on sait, la suite de *l'Histoire grecque* de E. CURTIUS, traduite également sous la direction de M. Bouché-

1. Pour ne citer qu'un exemple, voyez la singulière parenté que M. Fontane établit sans sourciller entre Homère et les Troyens. Pour lui, les Troyens sont des Aryens, qu'Homère, Aryen lui-même, a vengés en contant les forfaits des Achéens, vainqueurs de Troïe, et leurs malheurs après la guerre (p. 187).

2. Paris, Leroux, 1885, 3 vol. in-8°.

Leclercq, et qui rend, depuis plusieurs années, tant de services à notre enseignement supérieur. Quand M. Bouché-Leclercq aura mis la dernière main à l'édition française, qui se publie par fascicules, de *l'Histoire de la Grèce sous la domination des Romains*, par HERTZBERG, il aura fait une œuvre utile et mérité la reconnaissance de tous les travailleurs¹.

Citons encore, sans nous y attarder, *l'Histoire des Grecs*, de M. DURUY. Ce n'est, à vrai dire, qu'une édition nouvelle d'un livre bien connu, mais une édition mise au courant de la science, complétée à l'aide des inscriptions et des récentes découvertes de l'archéologie, illustrée, enfin, de nombreuses figures, statues, bas-reliefs, monnaies, peintures de vases, etc. M. Duruy, dont la verte vieillesse ignore la lassitude, a voulu faire pour la Grèce ce qu'il avait fait pour Rome. Son histoire grecque, tout en étant de moindre étendue que son histoire romaine, en formera le digne pendant. L'ouvrage se publie par livraisons². Nous nous réservons d'y revenir quand l'ouvrage entier aura paru.

Voici maintenant quelques études d'un caractère plus spécial. M. Th. HOMOLLE, dont les travaux archéologiques sont depuis longtemps connus et appréciés du monde savant, a récemment soutenu devant la Faculté des lettres de Paris deux thèses d'un grand mérite. L'une, la thèse latine, intéresse plus particulièrement l'histoire de l'art : il en sera question tout à l'heure. L'autre, la thèse française, a pour sujet *les Archives de l'intendance sacrée à Délos, 345-466 av. J.-C.*³. On sait le rôle considérable qu'a joué l'île de Délos dans l'histoire de la Grèce. Avec son temple d'Apollon, entouré de sanctuaires de moindre importance, avec ses traditions poétiques et ses légendes pieuses, elle était pour la Grèce l'île sainte par excellence; les offrandes y affluaient de toute part; les adorateurs y venaient en foule de tous les points de la Grèce et de l'Orient. Aussi la religion était-elle le principal souci des Déliens : c'est d'elle qu'ils tenaient leur prestige; c'est à elle qu'ils devaient en grande partie leur richesse, car tous ces dons apportés dans l'île par la piété des fidèles constituaient un trésor qui se transformait et s'accroissait sans cesse, et dont ils étaient les gardiens jaloux. L'administration de cette fortune sacrée se trouvait aux mains de magistrats qui occupaient un rang élevé dans la hiérarchie délienne. Les comptes de leur gestion, gravés sur des stèles et exposés à tous les regards, étaient conservés

1. L'ouvrage de Hertzberg comprendra trois volumes.

2. Paris, Hachette, 1886. L'ouvrage complet comprendra trois volumes.

3. Fascicule 50 de la *Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*. Paris, Thorin, 1886, in-8° de 148 pages.

avec un soin scrupuleux. Dans les fouilles heureuses exécutées par M. Homolle sur l'emplacement et aux abords du temple d'Apollon, de 1877 à 1885, un grand nombre de ces précieuses archives sont venues à la lumière. Elles embrassent une période d'environ quatre siècles, de 454 à 90 avant notre ère; mais la plupart d'entre elles appartiennent à l'époque où Délos, affranchie de la domination athénienne, vivait sous un régime autonome (315 à 166 av. J.-C.). C'est sur ce groupe relativement restreint de documents que M. Homolle attire notre attention; non qu'il se propose d'aborder les innombrables questions qui s'y rattachent: il se résigne à regret à laisser de côté les plus attrayantes, à ne rien nous dire des origines de la propriété sacrée, de la façon dont elle était administrée, des règles qui présidaient à cette administration, des agents qui y étaient employés, des actes variés accomplis par ces agents. Ces graves problèmes et beaucoup d'autres, qui ont trait au même sujet, M. Homolle les réserve pour le grand ouvrage qu'il prépare sur les résultats généraux de ses fouilles à Délos. Dans le mince volume qu'il nous donne aujourd'hui, il se contente de classer les documents et d'en dresser le catalogue descriptif et chronologique. Un premier chapitre est consacré à l'examen des sources qui permettent de reconstituer l'histoire et l'administration des temples déliens. Ces sources sont de deux espèces: c'est d'abord l'ensemble des renseignements fournis par les auteurs, renseignements peu nombreux et dont il est difficile de rien extraire de précis; c'est ensuite, c'est surtout la riche série des inscriptions, parmi lesquelles il faut placer en première ligne les archives sacrées. Mais, pour tirer de ces curieux monuments tout le parti qu'on en doit attendre, il est nécessaire de les classer. C'est ce que tente M. Homolle dans les deux chapitres qui suivent, où il essaie de déterminer: 1° les deux dates extrêmes entre lesquelles il convient de placer les archives déliennes appartenant au temps où Délos était libre; 2° les éléments nécessaires pour obtenir un classement absolu de ces archives.

Nous ne suivrons pas l'auteur dans le détail de ses savants calculs. Qu'il nous suffise de rendre hommage à sa science, à sa précision, à la rigueur de ses déductions, à la clarté de son argumentation toujours lumineuse, malgré les détours auxquels elle oblige le lecteur. Pour se rendre un compte exact des difficultés que M. Homolle avait à vaincre, il faut songer qu'il devait mettre en œuvre des documents absolument nouveaux et dont le déchiffrement exigeait à lui seul de longs efforts. Il lui a donc fallu beaucoup de temps et de patience, ainsi qu'une rare perspicacité, une vaste érudition, une connaissance très sûre et très étendue de l'histoire générale, pour tirer de ces

documents les données chronologiques qui forment la conclusion de sa thèse, sous la figure de deux appendices contenant, l'un, la liste chronologique des archontes déliens depuis 302 jusqu'à 466 avant notre ère, l'autre, le catalogue chronologique et descriptif des archives sacrées appartenant à la même période. Ces résultats, modestes en apparence, sont le fruit d'un rude et sagace labeur; ils sont en même temps le point de départ nécessaire d'une étude plus développée sur les fouilles de Délos. Aussi doit-on louer sans réserve M. Homolle et du choix du sujet et de la manière dont il l'a traité. Son livre fait le plus grand honneur à la science française; il est la digne préface de l'ouvrage d'ensemble que le public érudit attend impatiemment, afin d'y étudier à loisir ces belles découvertes, égales en importance à celles que les Allemands ont faites à Olympie ¹.

La thèse française de M. MARTIN, ancien membre de l'École française de Rome, bien que d'un caractère différent, mérite également d'attirer l'attention. Elle a pour titre : *Les cavaliers athéniens* ². C'est un ouvrage considérable, plein de faits et d'idées. A Athènes, les cavaliers formaient à la fois une classe sociale et un corps militaire, mais ils nous apparaissent surtout sous ce dernier aspect, et M. Martin a cru devoir adopter, contrairement à l'usage, la dénomination de *cavaliers*, pour désigner ceux que, avant lui, on appelait des *chevaliers*. Son livre comprend quatre parties. La première est consacrée à l'étude des origines de la cavalerie athénienne. M. Martin constate tout d'abord que, dans l'histoire des Grecs comme dans celle du moyen âge, il y a un moment où aristocratie et cavalerie sont synonymes. Ce moment, c'est l'âge héroïque, c'est l'époque où le seul fait de combattre à cheval ou sur un char constitue une supériorité politique et sociale. En principe, tout cavalier est donc un noble, et cette intime union de la noblesse avec la qualité de cavalier se perpétuera à l'époque historique. Il s'agit de savoir si les Athéniens ont obéi à la loi générale. C'est ce qui conduit M. Martin à examiner l'obscur problème des origines de la population de l'Attique, ainsi que l'organisation politique et sociale de l'Attique avant Solon et la constitution solonienne. Nous ne nous attardons pas à analyser les chapitres où l'auteur considère successivement la division de la population en quatre tribus et trois classes,

1. A la thèse de M. Homolle est joint le plan état actuel du *téménos* d'Apollon, par M. Nénot, architecte, ancien pensionnaire de l'Académie de France à Rome, dont l'active et intelligente collaboration a rendu à M. Homolle les plus grands services.

2. Fascicule 47 de la *Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*. Paris, Thorin, 1886, in-8° de xii-588 pages.

le *synoikismos* de Thésée, la propriété foncière avant Solon, la réforme sociale et la réforme constitutionnelle du vieux législateur. Rappelons seulement que ce fut Solon qui créa la classe des cavaliers telle qu'elle nous apparaît au v^e et au iv^e siècle, et que c'est de lui également que date la première organisation de la cavalerie athénienne. Chacune des quarante-huit *naucraries* soloniennes fournissait, en effet, deux cavaliers. La cavalerie régulière des Athéniens se composait donc en tout, dans ces temps reculés, de quatre-vingt-seize combattants montés, chiffre dérisoire, si l'on songe à l'importance que prit plus tard la cavalerie dans les armées grecques, mais que justifie, au vi^e siècle, la prédominance dans les batailles de l'infanterie pesamment armée. Il est bon d'ajouter que, peu de temps après Solon, nous voyons Hippias disposer d'une cavalerie beaucoup plus nombreuse, mais cette cavalerie est tout entière thessalienne et ne doit pas être confondue avec le corps des cavaliers athéniens.

Par suite de quelles transformations ce corps si restreint se trouvait-il porté, en 431, au début de la guerre du Péloponèse, à mille cavaliers citoyens, plus deux cents archers à cheval, qui ne sont, il est vrai, que des mercenaires barbares ? C'est ce que M. Martin expose avec beaucoup de netteté. Dans les premières années du v^e siècle, à Marathon, à Platée, l'ancien effectif de la cavalerie subsiste encore ; la réforme de Clisthène, qui a créé deux *naucraries* nouvelles, a simplement élevé le nombre des cavaliers de quatre-vingt-seize à cent. C'est après la conclusion de la paix de Trente ans, en 445, et, selon toute vraisemblance, avant l'achèvement du Parthénon, en 438, qu'il faut placer l'institution d'une cavalerie athénienne nombreuse et bien exercée. A ce moment, les Athéniens, instruits par les échecs qu'ils ont subis à Tanagra, en 457, et à Coronée, dix ans plus tard, sentent la nécessité d'avoir un corps de cavaliers solidement organisé. C'est Périclès, sans doute, qui, reprenant l'œuvre de Solon et la développant d'une manière conforme à la grandeur d'Athènes, imagine cette troupe de mille cavaliers, dont le rôle sera désormais si considérable dans l'histoire et qu'immortalise la frise du Parthénon.

Ces cavaliers ne sont pas seulement des soldats ; ils ne doivent pas seulement défendre la patrie sur les champs de bataille : ils ont pour devoir d'accompagner les processions et de rehausser l'éclat des grandes fêtes religieuses de la cité. Ce sont ces fonctions très particulières de la cavalerie athénienne que M. Martin étudie dans la deuxième partie de son livre. Il s'étend longuement sur ces processions, *πομπαι*, qui figuraient l'un des actes les plus importants des principales fêtes d'Athènes ; il explique la façon dont y participaient les cavaliers. Beaucoup de ces solennités comportaient, en outre, des

jeux, des concours, dans lesquels il y avait place pour certains exercices équestres. Ces exercices entretenaient dans la jeunesse une noble émulation; surtout les jeunes gens de bonne famille les pratiquaient avec une ardeur, une passion dont les auteurs anciens témoignent à chaque instant. C'était pour eux une occasion naturelle de faire montre de leur luxe, tout en donnant au peuple l'élégant spectacle de leur adresse et de leur grâce. Après un aperçu général de l'agonistique en Grèce et de la part qui y était faite aux exercices hippiques, M. Martin se demande quel était le caractère de ces exercices à Athènes. Il passe en revue les différentes fêtes où ils avaient lieu; avec le secours des catalogues agonistiques, il examine les conditions des concours équestres. Il insiste particulièrement sur les concours des Panathénées et sur le rôle important qu'y jouaient les cavaliers. Toute cette partie du livre est fort intéressante et, dans une certaine mesure, nouvelle. On n'avait point, jusqu'ici, regardé d'aussi près ce côté de la vie publique des Athéniens. En s'y arrêtant comme il le fait, M. Martin jette une vive lumière sur un des points les plus obscurs de l'histoire d'Athènes.

Il aborde enfin, dans la troisième partie, le principal objet de sa thèse, qui est l'organisation militaire des cavaliers. Le service dans la cavalerie constituait-il une liturgie? Quels magistrats veillaient au recrutement des cavaliers? En quoi consistait la dokimasie des cavaliers par le Conseil? Quelles étaient les dépenses qu'occasionnait à l'État l'entretien de la cavalerie? Dans quelles circonstances et de quelle manière s'opéraient les levées de cavaliers? Quels étaient les moyens employés pour transporter hommes et chevaux là où leur présence était nécessaire? Qui commandait la cavalerie? Quelles fonctions remplissaient les hipparques et les phylarques? Comment se faisait l'instruction du cavalier? Quel était son armement, son costume? Telles sont les principales questions que l'auteur s'efforce d'élucider. M. Martin est ici au cœur de son sujet, et les nombreux chapitres où il essaie de résoudre cette série de problèmes sont parmi les meilleurs de son livre. Ce n'est pas qu'il soit aisé d'apporter sur chaque point une solution satisfaisante: bien des incertitudes restent encore dans l'esprit du lecteur après qu'il a parcouru ces pages si substantielles. Par exemple, y avait-il des sous-officiers pour la cavalerie? M. Martin l'affirme. Comment, alors, n'en trouve-t-on pas trace chez les auteurs? Ici, comme dans bien d'autres cas, il faut se contenter d'hypothèses. Malgré les progrès incontestables de la science, malgré les découvertes précieuses de l'archéologie figurée et de l'épigraphie, c'est, trop souvent encore, à des conjectures qu'aboutit l'étude des antiquités athéniennes. Quoi qu'il en soit, M. Martin fait

preuve d'esprit scientifique en touchant résolument à toutes ces difficultés; s'il n'en triomphe pas toujours, il a du moins le mérite de les signaler à l'attention des chercheurs : on doit l'en remercier.

Il était nécessaire, après ces considérations techniques, de replacer les cavaliers dans le milieu social où ils ont vécu, de montrer quelle place ils occupaient, comme soldats, dans l'armée, quel rôle ils jouaient, comme citoyens, dans la vie politique d'Athènes. C'est ce qu'examine M. Martin dans la quatrième et dernière partie de son ouvrage. Il nous les fait voir tout d'abord constituant, au point de vue militaire, une force redoutable. Glorieuse est l'histoire de la cavalerie athénienne; nombreux sont les combats, entre l'époque de Périclès et l'invasion gauloise de 272, dans lesquels elle a assuré la victoire. Quant à son rôle politique, il apparaît nettement dans les auteurs : les cavaliers représentent le parti des riches, par conséquent des modérés. Ils sont les adversaires irréconciliables de Cléon, les partisans plus ou moins avoués des Quatre-Cents, les défenseurs zélés du régime oligarchique établi par les Trente. Après le triomphe définitif de la démocratie, la cavalerie dut être épurée, tant elle s'était compromise sous les tyrans.

M. Martin n'eût pas été complet, s'il eût négligé de considérer le cavalier athénien dans ses rapports avec l'art et la littérature. Les gracieux exercices des concours équestres, les processions religieuses, dont la cavalerie était le plus bel ornement, le goût inné des Athéniens pour le cheval, leur adresse à le monter, jusqu'à la tradition populaire qui faisait du cheval l'un des plus anciens éléments de civilisation de l'Attique, tout cela n'était-il pas de nature à séduire l'imagination des artistes? Aussi le cavalier est-il un des motifs familiers de l'art athénien. Non seulement nous le trouvons sur la frise du Parthénon, sur les bas-reliefs funéraires, etc., mais les peintres céramistes le mêlent volontiers aux scènes élégantes dont ils décorent les vases. Il ne tient pas moins de place dans la littérature : il suffit de rappeler Aristophane et Xénophon.

Dans une longue conclusion, un peu diffuse, M. Martin essaie de se résumer. Une volumineuse bibliographie, donnant la liste complète des travaux modernes dont il s'est servi et, ce qui vaut mieux, un index alphabétique des matières terminent l'ouvrage.

Tel est ce mémoire, dont l'érudition ne saurait être trop louée. Textes, inscriptions, monuments figurés, M. Martin a tout mis en œuvre, et l'on ne peut se défendre de quelque admiration pour tant d'efforts et de si patientes recherches. Mais on souhaiterait que ces matériaux eussent été mieux ordonnés. C'est par la composition que pêche ce livre si plein de faits. En maint endroit, M. Martin n'a

pas su résister au désir de s'étendre ; il explique longuement les origines des choses ; il remonte complaisamment aux causes lointaines des événements ou des institutions : de là des chapitres sans doute intéressants, mais qui ne tiennent au sujet que par un lien artificiel. C'est ainsi que la partie relative aux concours, une des meilleures de l'ouvrage, peut être considérée comme un hors-d'œuvre ; il en est de même des chapitres où l'auteur étudie la constitution solonienne. Il y a dans cette thèse la matière de trois ou quatre études distinctes. Elle eût gagné à être allégée de quelques centaines de pages. Ajoutons que, si M. Martin est un érudit consciencieux, il manque quelquefois de la légèreté qu'on est en droit d'attendre de ceux qui écrivent sur l'art attique. Il a recours aux monuments, bas-reliefs, peintures de vases, etc. ; mais on voudrait qu'il en fit usage avec un peu plus de grâce et de poésie ; on regrette de ne point assez sentir dans son style cette émotion discrète sans laquelle il semble malaisé de parler des productions de l'art athénien. Rendons cependant hommage à son savoir, à sa persévérance, et disons en terminant que, malgré quelques taches, son livre est un des meilleurs qui aient paru depuis plusieurs années sur les antiquités d'Athènes.

Autant cette thèse est touffue, autant la thèse latine du même auteur est grêle et peu nourrie. Comme elle a pour objet d'éclaircir un point d'histoire ancienne, il nous faut en dire un mot. M. Martin s'est donné pour tâche d'étudier la manière dont les Grecs et particulièrement les Athéniens prêtaient serment dans les traités publics¹. Le sujet, comme on le voit, est restreint. Il ne s'agit nullement d'exposer dans le détail tout ce qui concerne les ambassadeurs : l'auteur s'en tient aux formalités qui accompagnaient le serment. La partie la plus neuve et la plus intéressante de son travail est celle où il s'efforce, à l'aide des textes et des inscriptions, de préciser le sens du mot *ἐφρωται*. Les *ἐφρωται* étaient, à ce qu'il semble, les citoyens chargés de recevoir, au nom de leur patrie, le serment de la partie adverse. Chacune des deux nations intéressées nommait deux sortes d'*ἐφρωται*, les uns qui remplissaient dans leur cité certains devoirs, les autres qui jouaient le rôle d'ambassadeurs. M. Martin tire des documents fort nombreux qu'il a réunis de précieux renseignements sur les fonctions de ces personnages. Sa dissertation est bien faite et ne sera point inutile, mais on ne peut s'empêcher de trouver qu'au-près de l'étude sur les cavaliers athéniens, ces quelques pages relatives à un détail, en somme, assez mince de la vie publique des Grecs sont d'un intérêt médiocre.

1. *Quomodo Græci ac peculiariter Athenienses fœdera publica jurejurando sanxerint*. Paris, Berger-Levrault, 1886, in-8° de 82 pages.

Avec M. MONCEAUX, nous ne quittons pas les institutions de la Grèce. J'ai sous les yeux ses deux thèses de doctorat. Elles ont pour sujet, l'une les proxénies grecques, l'autre le *Κελεύς* d'Asie. La première est de beaucoup la plus volumineuse. Depuis Charles Tissot, auteur d'une bonne étude sur les proxènes (1863), le nombre des documents relatifs à la proxénie s'est considérablement accru. Il n'est presque point de contrée du monde antique qui n'ait fourni, depuis vingt ans, grâce aux découvertes de l'archéologie, de nouvelles lumières sur cette curieuse institution. Le sujet méritait donc d'être repris. La thèse de M. Monceaux se compose de cinq livres¹. Le premier est consacré à l'examen des caractères généraux de la proxénie. L'auteur y montre les proxènes universellement regardés comme les protecteurs naturels des citoyens de la ville qu'ils représentaient. Il énumère leurs devoirs; il expose la façon dont ils étaient nommés, les rapports qu'ils entretenaient, d'une part, avec les magistrats de leur ville natale, d'autre part, avec le gouvernement de la cité qui leur avait confié ses intérêts. Tout ce qui peut nous éclairer sur les attributions communes des diverses proxénies grecques trouve naturellement sa place dans cette première partie.

M. Monceaux passe ensuite à l'étude d'une proxénie en particulier, la proxénie athénienne. Il établit tout d'abord une distinction entre les citoyens athéniens auxquels l'État imposait l'obligation de jouer, dans Athènes même, le rôle de proxènes, et les citoyens de telle ou telle ville auxquels Athènes conférait la proxénie pour l'exercer dans leur pays natal. Bien que les premiers nous soient fort mal connus, M. Monceaux croit à leur existence; il pense qu'à Athènes, comme à Sparte, à Delphes et en Étolie, les citoyens les plus riches étaient tenus de s'acquitter, au nom de l'État, des devoirs de l'hospitalité envers les envoyés des autres villes. La proxénie, dans ce cas, aurait constitué une véritable liturgie, analogue à la triérarchie, à la chorégie, etc. Mais les proxènes sur lesquels nous possédons le plus de renseignements sont les proxènes d'Athènes, c'est-à-dire les représentants d'Athènes à l'étranger. C'est sur ceux-là qu'insiste particulièrement M. Monceaux. Comment méritait-on la proxénie? Telle est la première question qu'il se pose. Il se demande ensuite quelle était la valeur de la proxénie athénienne. Les documents épigraphiques qui nous la font connaître sont de deux sortes : les décrets proprement dits qui conféraient la proxénie et les stèles qui la constataient et en perpétuaient le souvenir. C'est en consultant cette double série d'inscriptions qu'on peut se faire une idée des honneurs et des pri-

1. *Les proxénies grecques*. Paris, Thorin, 1885, in-8° de x-331 pages.

vilèges dont jouissaient les proxènes, honneurs et privilèges dont les uns étaient inhérents à la proxénie : telle était, par exemple, l'ἀσφάλεια, tandis que les autres n'y étaient point nécessairement attachés, comme le titre de bienfaiteur, l'éloge, la couronne, le droit de se présenter seul et sans avoir sollicité d'audience devant le Conseil et devant le peuple, le droit de posséder une maison à Athènes, etc. Ce sont toutes ces prérogatives qui rendaient la proxénie athénienne si désirable aux yeux des étrangers. Les proxènes d'Athènes avaient d'ailleurs de nombreux devoirs à remplir. Ils devaient loger les Athéniens qui, n'ayant pas d'hôte privé dans la ville, venaient leur demander asile. Si ces voyageurs avaient quelque affaire à traiter soit avec les magistrats, soit avec le peuple, le proxène devait les présenter. S'ils avaient à comparaitre devant les tribunaux, il leur servait de patron. Il était leur témoin s'ils voulaient faire un testament. C'est aussi chez le proxène que demeuraient les ambassadeurs d'Athènes; c'est lui qui les présentait à l'assemblée du peuple et veillait à ce qu'ils eussent de bonnes places au théâtre. La perspective d'obligations si variées ne rebutait pas les candidats. Aussi les Athéniens n'avaient-ils qu'à choisir. Ils conféraient en général la proxénie aux étrangers qui pouvaient leur être le plus utiles par leur situation politique, par leur influence sur leurs concitoyens. Ainsi, dans beaucoup de cités, ils nommaient proxènes les chefs du parti populaire, ennemis de Sparte. La proxénie était donc à leurs yeux, non seulement une institution pacifique, destinée à faciliter les relations internationales, mais un instrument de domination et presque de conquête. Il vint un moment où ce moyen d'action leur échappa, où ce furent d'autres États, plus commerçants, plus prospères, qui y eurent recours. A partir du III^e siècle, les décrets de proxénie sont rares. La proxénie n'est plus, d'ailleurs, qu'une faveur honorifique et l'une des mille formes de l'adulation officielle. A l'époque romaine, au mot πρόξενος on substitue celui de πάτρων, et c'est ainsi que s'éteint la proxénie athénienne, sous la forme du patronat romain.

Ce livre, le meilleur et le mieux conduit de l'ouvrage, se termine par quelques mots sur les Athéniens qui représentaient à Athènes les villes étrangères. Les plus puissants d'entre ces proxènes étaient ceux de Sparte, parmi lesquels on compte des noms illustres, les Pisistratides, Cimon, Alcibiade, Xénophon, Callias.

Dans le reste de sa thèse, M. Monceaux considère la proxénie hors d'Athènes, à Sparte et dans la Laconie, en Messénie, en Arcadie, en Achaïe, en Argolide, etc., dans la Mégaride, en Béotie, en Phocide, dans les deux Loerides, en Étolie, en Acarnanie, etc., etc. Ce minutieux examen des caractères de la proxénie dans les diverses régions

du monde hellénique a le tort d'amener quelques répétitions, mais les nombreux chapitres que l'auteur y consacre sont, en somme, attachants et instructifs : il est curieux, par exemple, de voir l'importance singulière qu'avait la proxénie dans les grands centres commerciaux comme Rhodes, qui entretenait de quotidiennes relations avec les principaux marchés de la Méditerranée orientale.

A côté des proxènes qui représentaient les villes, il y en avait d'autres qui représentaient certaines associations, d'autres encore auxquels étaient confiés les intérêts de certains grands sanctuaires. Au nombre des premiers figuraient les représentants des communautés politiques connues sous le nom de *Κλιμά*, ceux des corporations de marchands et d'armateurs si répandues sur les côtes de Syrie, ceux des groupes d'artistes dionysiaques. Parmi les seconds, il faut citer les proxènes des amphictyons, ceux du temple et de la communauté de Delphes, qui se comptaient par centaines et se trouvaient disséminés sur tous les points du monde grec, ceux du temple et de la communauté de Délos, ceux d'Olympie, ceux de Samothrace. L'étude du rôle de ces divers agents éclaire d'une vive lumière les liens politiques et religieux qui unissaient entre elles les différentes parties de la Grèce et de l'Orient hellénique.

L'auteur, en terminant, jette un regard sur les aspects variés qu'offre la proxénie suivant les lieux et les moments, et constate la difficulté de donner de cette institution une définition satisfaisante. Les proxènes ont joué ici un rôle, là un autre ; à telle époque, la proxénie a pris l'importance d'une véritable fonction politique ; plus tard, elle n'a plus guère été qu'une récompense ou une faveur. Dans tous les temps elle nous apparaît, et c'est là, sans contredit, une de ses formes les plus curieuses, comme une marque d'estime accordée au talent. Ainsi, on nommait proxènes des poètes, des artistes, des médecins. C'est ce qui conduit M. Monceaux à comparer la proxénie à une sorte de décoration que les villes décernaient, en dehors de toute considération politique, à des personnages auxquels elles étaient fières de témoigner ainsi leur admiration. Je relève encore, dans cette dernière partie, un chapitre intéressant sur la proxénie grecque et le patronat romain. L'auteur y explique comment les deux institutions étaient destinées à se confondre. La proxénie, en effet, n'était autre chose qu'un contrat d'amitié entre une cité et un particulier. Or, du jour où le proxène fut plus puissant que la ville qui l'avait nommé, il devint son patron. La transformation se fit ainsi tout naturellement sous la domination romaine, et l'on devint patron d'une ville, comme jadis on en devenait proxène, en vertu d'un décret.

C'est là ce qui sert de conclusion à M. Monceaux. Point de résumé

rappelant au lecteur les différentes étapes du chemin parcouru ; point de réflexions générales lui permettant de se faire de la proxénie grecque une idée d'ensemble. Nous touchons ici au défaut capital du travail : l'auteur y a juxtaposé des faits, sans prendre la peine, le plus souvent, de relier ces faits les uns aux autres par des considérations destinées à en faire saisir les caractères communs. Une bonne partie, qui se tient et forme un tout, la partie relative à la proxénie athénienne ; puis une multitude de chapitres isolés offrant l'aspect d'autant de petites dissertations spéciales, telle est l'impression que produit la thèse de M. Monceaux. Il eût été facile de lui donner plus de corps en insistant davantage sur les principes fondamentaux auxquels se rattachait l'institution de la proxénie, en dominant le sujet de plus haut, en un mot, en le traitant d'une façon plus philosophique. M. Monceaux n'en a pas moins fait une œuvre méritoire ; son livre est actuellement l'ouvrage le plus complet qui existe sur les proxènes et longtemps encore on le consultera avec profit.

La thèse latine, sur le *Κρωέν* d'Asie, est supérieure à la française par la composition et la méthode¹. L'auteur, cette fois, se trouvait en présence d'un sujet restreint ; il l'a fouillé dans toutes ses parties, et la brochure qu'il en a tirée est une des meilleures qu'on puisse lire sur l'organisation provinciale au temps de l'empire romain. Il commence par étudier ce qu'ont fait successivement pour la constitution du *Κρωέν* d'Asie Auguste, Hadrien, Antonin, Sévère et Caracalla. Dans une excellente discussion, à la fois claire et concise, il établit que le nécorat appartenait, non pas, comme on l'a cru, aux villes qui possédaient le culte provincial de Rome et d'Auguste, mais à celles où se célébrait le culte municipal des empereurs. Quant aux délégués qui composaient l'assemblée provinciale, ils venaient de toutes les villes d'Asie ; c'est là un fait qu'on ne saurait contester. Où M. Monceaux peut prêter le flanc à la critique, c'est quand il cherche à en préciser le nombre. Il se demande ensuite quels étaient les sanctuaires communs de la province, quels sacerdoxes y étaient attachés, quels sacrifices, quels jeux y étaient célébrés, quelles étaient, enfin, les richesses de ces temples ; il étudie la manière dont se recrutait l'assemblée provinciale et la part qu'elle prenait au gouvernement de l'Asie. Ici se termine, à proprement parler, la dissertation de M. Monceaux ; la dernière partie n'est qu'un rapide aperçu des destinées de la province après la dissolution du *Κρωέν*, vers l'époque de Dioclétien. L'auteur s'arrête en 454 après J.-C., au moment où la situation prépondérante de l'exarque chrétien d'Éphèse sur les évêques

1. *De communi Asiæ provinciæ*. Paris, Thorin, 1885, in-8° de 131 pages.

métropolitains de l'Asie lui est enlevée par le concile de Chalcédoine au profit du patriarche de Constantinople. Peut-être est-ce se donner bien du mal pour suivre à travers les âges la trace d'institutions qui n'étaient plus alors que l'ombre d'elles-mêmes. Quoi qu'il en soit, on ne trouve guère qu'à louer dans ce savant et ingénieux mémoire, où M. Monceaux a fait preuve à la fois de connaissances étendues et de vues personnelles et originales.

Les deux thèses de M. BAZIN intéressent également l'histoire grecque. L'une est une étude historique et philologique sur le traité de la *République des Lacédémoniens*, attribué à Xénophon; l'autre a pour objet d'établir une chronologie nouvelle du législateur Lycurgue. L'auteur a tenté de faire pour la *République des Lacédémoniens* ce que M. Belot a fait, il y a quelques années, pour la *République d'Athènes*¹. Sa thèse tend à prouver que l'opuscule dont il s'agit a été composé par Xénophon en 394. A ce moment, Sparte était profondément divisée. Un parti puissant, ayant à sa tête Lysandre, cherchait à ébranler la législation de Lycurgue. Le parti opposé, dont le chef était Agésilas, soutenait au contraire les anciennes mœurs et faisait tous ses efforts pour provoquer une réaction en leur faveur. Agésilas finit par l'emporter. La mort de Lysandre confirma son succès. Grâce à son influence, Lacédémone parut transformée : on put se croire revenu aux plus beaux jours de la vertu spartiate. C'est dans ces circonstances, d'après M. Bazin, que fut écrit le traité de la *République des Lacédémoniens*. Xénophon, reconnaissant envers ses hôtes et désireux de prêter l'appui de son autorité et de son talent à son ami Agésilas, traça de Sparte, sous forme de récit, une sorte de tableau idéal, destiné, semble-t-il, à servir de programme au parti conservateur et à l'encourager dans le retour aux anciennes lois. On venait de découvrir, dans les papiers de Lysandre, un manifeste, œuvre de Cléon d'Halicarnasse, où le chef des novateurs exposait ses idées de réformes. M. Bazin croit que le traité de Xénophon est une réponse à ce discours.

Telle est la thèse en deux mots. Avant d'arriver à cette conclusion, l'auteur passe en revue les opinions des critiques anciens et modernes touchant la *République des Lacédémoniens*. Suivant lui, ni les idées, ni le style de l'ouvrage ne vont contre l'hypothèse qui en fait une œuvre de Xénophon. C'est donc bien Xénophon qui est l'auteur de ce morceau, dont rien n'autorise à lui enlever la propriété. Mais

1. *La république des Lacédémoniens de Xénophon, étude sur la situation intérieure de Sparte au commencement du IV^e siècle avant J.-C.* Paris, Leroux, 1885, in-8° de xiv-285 pages.

quand l'a-t-il écrit ? Une étude attentive de l'état intérieur de Sparte au début du iv^e siècle conduit M. Bazin à supposer que c'est à cette époque qu'en remonte la rédaction. Ce célèbre opuscule appartiendrait donc aux beaux temps de la littérature grecque, contrairement à l'opinion de Dindorf, qui le plaçait à la fin du iii^e siècle. On y trouve, en effet, de nombreuses allusions aux divisions politiques dont souffrait alors la cité de Lyeurgue. Veut-on préciser davantage ? L'année 394 paraît être à M. Bazin la date la plus vraisemblable. Mais ici se présentent quelques difficultés. Il est évident, par exemple, que sur plus d'un point l'auteur du traité altère la vérité ; la situation morale et politique de Sparte, telle qu'il nous la dépeint, ne répond pas au tableau que nous en tracent les historiens. D'autre part, on remarque dans le style un singulier mélange des temps du présent et de ceux du passé : tantôt il est question des Spartiates du iv^e siècle, tantôt au contraire nous sommes reportés à bien des années en arrière. Quel est donc le but de l'auteur, et d'où viennent ces bizarres inexactitudes, ainsi que cet étrange défaut de suite dans le récit ? C'est que Xénophon n'a pas voulu faire œuvre d'historien et que son opuscule a tous les caractères d'une œuvre apologétique, dont le but était de montrer sous les couleurs les plus favorables l'ancienne constitution de Sparte, qu'Agésilas essayait de faire revivre et pour laquelle il ressentait lui-même une vive sympathie. Il reste à rendre compte du chapitre xiv, où l'admiration de l'auteur pour Sparte semble singulièrement refroidie. On admet généralement que ce chapitre fut rédigé après coup. M. Bazin le place entre les années 378 et 376 : nulle autre période, en effet, dans l'histoire de Sparte, ne répond mieux au tableau qui y est tracé. Quant aux sentiments qu'il contient, on peut les expliquer par les changements survenus dans la conduite et le caractère d'Agésilas. C'est là, d'ailleurs, un point fort obscur et que M. Bazin ne saurait se vanter d'avoir complètement éclairci. On voit, dans tous les cas, quelle est la marche qu'il suit d'un bout à l'autre de son livre : il compulse les textes, rapproche les événements, s'aidant partout de l'histoire pour édifier son système. L'hypothèse, il le reconnaît lui-même, joue chez lui un rôle un peu trop considérable : certaines de ses argumentations pourraient être plus rigoureuses, mais, à tout prendre, l'explication qu'il donne de l'origine et de la nature du traité qu'il étudie est ingénieuse et vraisemblable, et l'on ne pourra désormais s'occuper de Xénophon sans tenir compte de sa thèse.

M. Bazin est moins heureux en parlant de Lyeurgue¹. Le but de

1. *De Lyeurgo*. Paris, Leroux, 1885, in-8° de viii-140 pages.

son travail est de déterminer l'époque où il vécut. Une première question s'impose à l'examen : Lycurgue a-t-il existé ? M. Bazin répond affirmativement. Mais les auteurs anciens ne nous ont transmis sur lui que des renseignements vagues ou contradictoires. De là l'incertitude où nous sommes sur le moment précis où il fleurit. On le place d'ordinaire au XI^e siècle. M. Bazin le rajeunit de deux cents ans et le fait vivre à la fin du IX^e siècle avant J.-C. Le principal argument sur lequel il se fonde est la nature même de ses lois. Une pareille législation n'a pu paraître nécessaire qu'à une époque profondément troublée, comme l'était celle qui suivit l'invasion doriennne. Or, les Doriens envahirent le Péloponèse non, comme on le croit, au XIII^e siècle, mais au X^e, et l'agitation causée par leur venue se prolongea pendant de longues années. Ainsi, deux siècles retranchés de l'histoire et la constitution de Lycurgue aidant à fixer la chronologie de ce législateur, tels sont les résultats auxquels aboutit M. Bazin. Ces résultats ne lui sont pas personnels. Il y est d'ailleurs conduit par des raisonnements assez faibles ; sa critique est peu serrée et manque de précision. A vrai dire, la question importe peu : qu'on recule ou qu'on avance de deux siècles l'invasion doriennne et Lycurgue, l'aspect de ces temps lointains n'en sera pas modifié, et M. Bazin s'est donné une peine inutile pour prouver un fait qui, s'il est exact, n'a qu'un médiocre intérêt.

Quand j'aurai dit un mot de la thèse latine de M. CHENEVIÈRE sur la famille et les amis de Plutarque, j'en aurai fini avec la série des thèses relatives à l'histoire grecque. M. Chenevière s'est appliqué à dresser le catalogue des parents de Plutarque, ainsi que des personnages avec lesquels il fut en relation et dont les noms nous ont été conservés dans ses œuvres¹. Il groupe ces personnages suivant leurs occupations et les divise en philosophes, poètes, critiques, rhéteurs, historiens, mathématiciens, hommes politiques, médecins. Un dernier chapitre contient les noms d'un certain nombre de *varie personæ*. On ne saurait dire de ce livre qu'il intéresse : il ne rappelle que par le sujet la pénétrante étude de M. Gréard sur la morale de Plutarque et l'ouvrage célèbre de M. Boissier sur Cicéron et ses amis. On y trouvera pourtant d'utiles renseignements touchant Plutarque et son entourage. Consulté comme un index, il rendra service.

Signalons, après ces différentes monographies, deux livres plus particulièrement destinés aux étudiants de nos facultés, les *Antiquités grecques* de SCHÖEMANN, traduites de l'allemand par M. GALUSKI, et le *Traité d'épigraphie grecque* de M. Salomon REINACH. Le manuel

1. *De Plutarchi familiaribus*. Paris, Plon, 1886, in-8° de 132 pages.

de Schœmann étant connu de tout le monde, nous n'y insisterons pas. Félicitons seulement M. Galuski d'avoir entrepris de le faire passer dans notre langue : en attendant que nous ayons, nous aussi, nos manuels d'institutions grecques, c'est le meilleur guide que des étudiants puissent suivre. Le premier volume a paru en 1884. La première partie du tome suivant, que nous avons sous les yeux, est plus récente¹. Peut-être le traducteur eût-il bien fait de réduire la volumineuse bibliographie qu'il a cru devoir y ajouter. Il eût fallu, dans tous les cas, l'ordonner d'une façon plus méthodique et classer les ouvrages par analogie de sujets, au lieu d'indiquer d'abord les articles de revues, ensuite les livres et les brochures. Mais c'est là un mince détail, et l'on ne peut que souhaiter de voir M. Galuski achever le plus tôt possible sa traduction.

Le *Traité* de M. Reinaeh est une œuvre plus originale². Il se compose de deux parties : l'une, qui n'est que la traduction d'un court mémoire de M. NEWTON, auquel M. Reinaeh s'est contenté d'ajouter des notes ; l'autre, qui est de M. Reinaeh seul et qui représente un prodigieux travail. L'auteur a eu raison de placer en tête de son ouvrage l'essai de M. Newton, excellente dissertation sur l'épigraphie grecque et sur les services qu'elle rend chaque jour à l'histoire. Le savant anglais dresse une sorte de tableau chronologique des inscriptions, parlant d'abord des plus anciennes pour en arriver à celles d'époque récente, commençant par l'inscription d'Abou-Simbul, qui remonte au vi^e siècle, et finissant par l'édit de Dioclétien. Entre ces deux dates extrêmes, il signale les monuments qui lui paraissent offrir le plus d'intérêt, prenant des exemples dans les diverses catégories d'inscriptions, pour montrer la variété des renseignements que l'épigraphie est à même de fournir. Rien de plus instructif et en même temps de plus agréable à lire que ces pages érudites où la science sait se mettre à la portée du lecteur profane. Ajoutons que les notes de M. Reinaeh en augmentent le prix par les nombreux renvois qu'elles contiennent et par la transcription qu'elles donnent de quelques textes auxquels M. Newton fait simplement allusion.

Mais ce n'est pas là, proprement, un traité d'épigraphie, un guide pouvant aider l'épigraphiste dans ses voyages ou dans les lentes recherches du cabinet. Ce guide, M. Reinaeh a jugé nécessaire de l'écrire. Il fait suite au mémoire de M. Newton ; en voici les divisions principales : 4^o histoire de l'alphabet grec : inscriptions rétrogrades et boustrophèdes ; alphabet attique ; gravure $\sigma\tau\omicron\iota\chi\eta\delta\acute{\omicron}\nu$; formes variées

1. In-8° de 172 pages. Paris, Picard, 1885.

2. In-8° de XLIV-560 pages. Paris, Leroux, 1885.

des caractères jusqu'à l'époque byzantine; abréviations, sigles; 2° orthographe et grammaire des inscriptions : aspiration, assimilation, consonnes redoublées, voyelles et diphthongues; emploi du duel, article, déclinaison, conjugaison, syntaxe; 3° des inscriptions en général : matières sur lesquelles on les trouve gravées; lapicides et fonctionnaires chargés de faire graver les lois et les décrets; frais de gravure; erreurs des lapicides; 4° des différentes catégories d'inscriptions : les décrets athéniens et leurs formules; décrets honorifiques, dédicaces, catalogues, comptes publics; inscriptions relatives au culte, inscriptions juridiques, inscriptions choragiques et agonistiques, inscriptions éphébiques; 5° suite du chapitre précédent : bornes, contrats, épitaphes, signatures d'artistes, tables iliaques, inscriptions céramiques, inscriptions sur pierres gravées, sur poids, etc.; 6° notions sur les ères, sur les divers calendriers, sur les noms propres grecs, sur l'équivalence des titres grecs et des titres romains, etc. On voit par ce rapide aperçu quels secours trouveront là ceux qui ont le goût de ces sortes d'études. Peut-être pourrait-on reprocher à M. Reinach d'avoir, dans certaines parties, multiplié les renvois outre mesure. Quelques exemples bien choisis, quelques inscriptions types commentées avec soin eussent été plus profitables aux lecteurs novices. En général, le défaut de M. Reinach est de vouloir enseigner trop de choses à la fois, de chercher à bourrer les intelligences de trop de connaissances, de trop de faits. Ce défaut est particulièrement sensible dans son traité d'épigraphe. Les derniers chapitres surtout ont l'apparence d'un véritable lexique; il en résulte que toute idée générale, que toute doctrine y est, pour ainsi dire, étouffée sous l'entassement des chiffres et des notes. Malgré ce vice de composition, il n'est pas un travailleur qui ne fasse à ce livre l'accueil qu'il mérite. C'est, en somme, un excellent manuel, qui épargnera bien des tâtonnements à ceux qui sauront s'en servir.

L'histoire de l'art n'est représentée cette année que par un petit nombre d'ouvrages. Je me propose de revenir une autre fois sur le quatrième volume de l'*Histoire de l'art dans l'antiquité*, par MM. PERROT et CUIPIEZ¹. Ce volume expose les progrès de l'art en Sardaigne, en Judée, dans la Syrie septentrionale et la Cappadoce (Hétéens orientaux et occidentaux).

Signalons, sans y insister, la suite du beau livre de M. Albert DUMONT, *Les céramiques de la Grèce propre*, dont le troisième fasci-

1. Paris, Hachette, 1886, 833 p. in-4°.

cule vient d'être publié¹. On sait qu'il y a deux ans, une mort foudroyante enlevait l'auteur à l'affection des siens, avant qu'il eût achevé ce grand ouvrage auquel il travaillait déjà depuis bien des années. Une main pieuse a rassemblé ses notes. M. Edmond POTTIER, ancien membre de l'École d'Athènes, élève et ami de M. Dumont, a mis en ordre les papiers de son maître : ils lui ont fourni la matière d'un gros fascicule faisant suite à l'étude des céramiques primitives précédemment examinées par l'auteur et contenant une série de chapitres sur les poteries plus récentes de Rhodes, de Corinthe, de l'Étrurie et de Chypre. Les dernières pages nous conduisent même jusqu'aux vases de style grec, c'est-à-dire à ceux dont l'ornementation, tout en continuant d'emprunter ses éléments au style oriental et au style géométrique, s'inspire davantage de la nature et reproduit plus librement la figure humaine. La livraison se termine par un curieux rapprochement entre le coffre de Cypselus, décrit par Pausanias, et les vases peints. Les différentes parties de ce fascicule étaient entièrement rédigées quand l'auteur fut frappé subitement. Aussi M. Pottier s'est-il borné à les agencer en y ajoutant quelques notes. C'est donc bien la pensée, ce sont les expressions mêmes de M. Dumont que nous avons sous les yeux, et cela rehausse encore l'intérêt et le prix de ce monument posthume.

C'est ici qu'il convient de nous arrêter sur la thèse latine de M. HOMOLLE, dont il a été question plus haut et qui a pour objet l'étude d'un certain nombre d'antiques représentations d'Artémis trouvées par l'auteur dans l'île de Délos². Ces statues, dont la plus ancienne peut être rapportée au VII^e siècle avant notre ère, forment une intéressante série qui permet de suivre, pour ainsi dire, étape par étape les progrès accomplis par la plastique grecque à l'époque archaïque. Il suffit, en effet, de jeter un rapide coup d'œil sur les planches qui accompagnent la thèse pour être frappé des différences qui séparent les uns des autres ces différents morceaux. Les formes, d'abord raides et dures, s'assouplissent peu à peu; l'ajustement se complique; le vêtement drapé le corps avec un art plus savant; les bras, primitivement collés au torse, s'en détachent pour varier et animer l'expression de l'ensemble. C'est ainsi que d'une rigide image, évidemment inspirée par quelque modèle en bois, on est conduit à des figures d'une grâce charmante, dans leur gaucherie encore naïve, et d'une réelle beauté. Tel est le phénomène dont M. Homolle essaie

1. Paris, Didot, 1885, gr. in-4°, avec planches.

2. *De antiquissimis Dianae simulacris deliacis*. Paris, veuve A. Labitte, 1885, in-8° de 102 pages, avec 11 planches.

de rendre compte. Son livre comprend trois chapitres. Dans le premier, il décrit avec un soin minutieux les divers fragments sur lesquels il se propose d'insister et fait ressortir l'espèce de parenté plastique qui les unit tous; dans le second, il s'efforce d'en fixer le sens; dans le troisième, enfin, il montre de quel jour nouveau cette curieuse série de monuments, qui s'expliquent et se justifient les uns les autres, éclaire l'histoire de la sculpture grecque. Sa conclusion est que la plastique, en Grèce, sans repousser absolument toute influence extérieure, s'est développée d'une façon libre et originale. Partie d'humbles ébauches, trop simples et trop rudimentaires pour qu'il soit possible d'y saisir la moindre trace d'imitation, elle s'est acheminée vers la perfection par des progrès trop logiques et trop faciles à rattacher les uns aux autres, pour qu'il soit permis de les attribuer à quelque soudaine révélation, à quelque art étranger qui, subitement, aurait marqué l'art grec de son empreinte. Ce sont là, comme on le voit, des vues neuves et d'une haute portée, car elles ne touchent pas seulement l'histoire de l'art, mais elles s'étendent au génie grec tout entier. Ajoutons que M. Homolle a porté dans ce travail la scrupuleuse rigueur qu'on retrouve dans tous ses écrits et qu'il y fait preuve de rares qualités de composition et de style. Aussi peut-on regarder son livre comme la meilleure étude d'archéologie figurée qui ait paru depuis longtemps en France.

Mentionnons aussi la réapparition d'une publication interrompue depuis plusieurs années : nous voulons parler des *Monuments grecs* publiés par l'Association pour l'encouragement des études grecques en France. Un fascicule, commençant une nouvelle série, a récemment été publié¹. Il contient un article de M. HÉRON DE VILLEFOSSE sur une tête en marbre provenant du Parthénon, aujourd'hui au Louvre; une notice sur un lécythe blanc du Louvre, par M. POTTIER; quelques pages de M. COLLIGNON sur un certain nombre de tablettes votives en terre cuite trouvées à Corinthe. Mais le principal attrait de la livraison pour les historiens est une intéressante étude de M. CARTAULT sur divers fragments de vases d'ancien style représentant des navires. Tout incomplètes qu'elles sont, ces représentations jettent une vive lumière sur l'histoire des constructions navales, si étroitement liée, comme on sait, à l'histoire des différentes civilisations de l'Orient. Mieux que personne, M. Cartault était à même de rapprocher les uns des autres et de commenter ces précieux débris : son article forme un utile appendice à sa belle monographie de la trière athénienne. (Voy. plus haut, p. 226.)

1. Paris, Maisonneuve, 1886, gr. in-4° de 58 pages, avec planches.

D'un tout autre caractère, mais fort intéressante aussi est la petite plaquette que M. COLLIGNON vient de consacrer à Phidias¹. Ce volume fait partie des biographies d'artistes célèbres dont la publication se poursuit, depuis quelques années déjà, sous la savante direction de M. Eug. MÜNTZ. Il s'adresse aux gens du monde plutôt qu'aux savants proprement dits. Dans ces sortes d'ouvrages, un double écueil est à redouter : on doit craindre ou d'ennuyer le lecteur par trop d'érudition, ou de se rendre suspect à ses yeux par des généralisations hâtives et peu scientifiques. M. Collignon n'est tombé ni dans l'un ni dans l'autre de ces deux défauts. Sa science, sans jamais cesser d'être aimable, est très réelle et très personnelle. Ainsi, dans la délicate question de la composition et du sens des divers groupes qui décoraient les frontons du Parthénon, il évite avec soin les discussions techniques et se garde bien de faire défiler devant nous tous les systèmes proposés pour reconstituer ces merveilleux ensembles ; mais ces systèmes, on sent qu'il les connaît, qu'il les a tous examinés avec la rigueur critique d'un archéologue et d'un artiste, et que c'est d'eux qu'il s'inspire pour présenter à son tour ce qu'il croit être la vérité. Un autre mérite de M. Collignon est d'avoir compris qu'on ne peut raconter la vie de Phidias sans faire, çà et là, allusion à l'histoire d'Athènes, dans laquelle il a joué un si grand rôle. Ainsi replacé dans son milieu, l'illustre auteur de la Parthénos et du Zeus d'Olympie nous apparaît bien autrement vivant que s'il s'offrait à nous avec son seul génie de sculpteur. M. Collignon essaie, en terminant, de préciser la place qui convient à Phidias dans l'histoire de la plastique grecque. Cette place, c'est la première. Si grands que soient Praxitèle et Lysippe, Phidias est plus grand qu'eux, parce que « seul il a possédé le secret de cette majestueuse simplicité, de cette grâce puissante et fière, de cette noblesse divine qui donnent aux statues du Parthénon leur beauté radieuse et leur éternelle jeunesse. »

Avant de quitter l'histoire de l'art, signalons une nouvelle brochure de M. DE RONCHAUD contenant deux courtes études sur le Parthénon². L'une a pour but de prouver que les deux femmes assises qui ornaient le fronton oriental du temple représentent Thyia et Chloris. L'autre résume une théorie déjà émise par l'auteur dans son beau livre sur la tapisserie chez les anciens, théorie d'après laquelle des tentures ingénieusement disposées auraient formé sous l'hypæthron du sanctuaire une sorte de chapelle servant d'abri à la statue chrysoléphantine d'Athéna. Ce volume appartient à la *Petite bibliothèque d'art*

1. Paris, Rouam, 1886, gr. in-8° de 128 pages, avec figures dans le texte.

2. *Au Parthénon*. Paris, Leroux, 1886, in-18 de v-91 pages.

et d'archéologie que dirige M. de Ronchaud. C'est un ouvrage de vulgarisation savante, qui fait honneur tout à la fois à l'érudition et au goût de l'auteur.

On sait la place considérable qu'ont prise de nos jours, dans les études d'histoire ancienne, les découvertes archéologiques et les fouilles. Il ne se passe guère d'année qui ne soit signalée par quelque importante trouvaille. La France, l'Allemagne, l'Angleterre, l'Italie, la Grèce rivalisent de zèle, et le monde ancien est exploré dans toutes ses parties. Les résultats de ces recherches sont précieux pour l'histoire : ils la complètent, la rectifient, parfois même ils en reculent singulièrement les limites. L'année, semble-t-il, a particulièrement été féconde en travaux de ce genre. Nous mentionnerons tout à l'heure ceux dont la France a pris l'initiative. Rappelons auparavant les découvertes de M. SCHLIEMANN à Troie et à Tyrinthe, avec lesquelles deux traductions vont désormais familiariser les lecteurs français. Les premières ont été exposées par l'auteur dans le grand ouvrage intitulé *Ilios*. C'est ce livre que M^{me} Émile EGGER a récemment traduit de l'anglais¹. On se souvient du système qui y est défendu : M. Schliemann prétend avoir trouvé Troie sur la colline d'Hissarlik, à l'endroit même où s'élevait Ilium Novum. L'antique cité n'aurait donc point occupé, comme on l'avait cru jusqu'alors, la hauteur abrupte de Bounarbashi. A Hissarlik, M. Schliemann a découvert les restes de sept cités superposées : c'est la seconde de ces villes, c'est-à-dire celle qui apparaît immédiatement au-dessus des débris les plus profondément enfouis, qui serait l'Ilion homérique. On la reconnaît, entre autres signes, aux traces d'un immense incendie qui semble l'avoir ruinée de fond en comble. La sixième cité serait, d'après le caractère des poteries qui y ont été recueillies, une colonie lydienne. La septième, c'est-à-dire la plus récente, était l'Ilion grecque, ou Ilium Novum. Quelques objections qu'on puisse faire, il y a là, sans contredit, de grands résultats, et nous devons remercier M^{me} Egger d'avoir entrepris de nous les faire mieux connaître. La tâche était ardue : pour traduire d'un bout à l'autre cet énorme volume, une patience tenace était nécessaire. Il y fallait en outre une haute culture et ce goût profond des choses antiques qu'on n'est point surpris de rencontrer dans la maison d'Émile Egger.

L'ouvrage sur Tyrinthe est également une traduction, ou plutôt c'est l'édition française d'un livre qui, au moment où il paraissait chez nous, paraissait aussi en Angleterre et en Allemagne, avec une

1. Paris, Didot, 1885, in-4° de XII-1032 pages, avec planches, cartes et de nombreuses figures dans le texte.

préface de M. ADLER et d'importantes additions de M. DÖERPFELO¹. On y trouve exposés les résultats des fouilles exécutées par M. Schliemann en 1884 et 1885 sur l'Acropole de Tyrinthe. Ces fouilles ont mis au jour les restes d'un grand palais auquel il est impossible d'assigner une date précise, mais qui remonte certainement à une époque fort éloignée. On y a découvert de très curieux fragments de poterie dont M. Schliemann dresse le catalogue. Ces antiques débris, dont quelques-uns sont antérieurs aux ruines mêmes d'où on les a tirés, ont une grande valeur, car ils nous reportent aux temps préhistoriques et nous éclairent sur une civilisation que nous soupçonnerions à peine sans leur secours. Les constructions de Tyrinthe, c'est-à-dire le palais et les fortifications, ont été spécialement étudiées par M. Dörpfeld, qui, étant architecte, en parle avec une compétence toute particulière. Un des chapitres les plus intéressants de cette deuxième partie est, à coup sûr, celui où M. Dörpfeld décrit les peintures murales qui décoraient certaines chambres du vieux palais des rois de Tyrinthe. La découverte de ces précieux fragments d'enduit colorié constitue un événement considérable dans l'histoire de l'art. Sans doute, à la lecture de ce livre, il vient bien des doutes; on se pose bien des questions auxquelles M. Schliemann ne donne pas de réponse. Sans doute aussi, on se heurte à plus d'un détail inutile : il nous est, par exemple, tout à fait indifférent de savoir quelle hygiène observa M. Schliemann pendant le temps qu'il consacra à ses fouilles; les renseignements qu'il veut bien nous donner sur son logement et sur ses habitudes intimes durant cette laborieuse campagne (beaucoup moins pénible que celles d'Hisarlik) nous laissent assez froids. Mais qu'importe? Ce découvreur d'or n'est pas le premier venu; ce petit épicier de Furstemberg, qui a rêvé de retrouver Troie et qui a réalisé son rêve, est une des figures les plus originales de ce siècle. Quoi qu'on pense de sa destinée, de sa vie aventureuse, de son caractère, tout livre de lui intéresse et passionne. On se sent, quand on le lit, aux prises avec une personnalité puissante, qui, malgré toutes les attaques dont elle a été l'objet, demeure en possession de la plus étonnante fortune scientifique qui se soit jamais rencontrée.

Parmi les fouilles dues à des Français, il faut signaler celles qu'ont dirigées les membres ou les anciens membres de l'École d'Athènes, et, en première ligne, les fouilles faites à Délos par M. HOMOLLE, pendant l'été de 1885. Dans cette nouvelle campagne, qui n'a pas

1. *Tyrinthe. Le palais préhistorique des rois de Tyrinthe.* Paris, Reinwald, 1885, in-4° de XLVI-401 pages, avec planches.

été moins fructueuse que les précédentes, M. Homolle a recueilli un certain nombre d'inscriptions qui lui ont été d'un précieux secours pour la rédaction définitive de sa thèse française; il faut y joindre quelques décrets qu'a publiés M. DURRBACH, membre de l'École et chargé de seconder M. Homolle dans ses recherches¹. Citons encore les fouilles exécutées par M. HOLLEAUX près de Karditza, sur l'emplacement du temple d'Apollon Ptôos². Elles ont amené la découverte de diverses inscriptions; mais ce qui en fait le principal intérêt, ce sont les morceaux de sculpture archaïque qu'elles ont mis au jour. M. Holleaux a eu la main particulièrement heureuse, et ses trouvailles ajoutent quelques pièces d'une réelle valeur à la série des œuvres déjà connues de la plastique grecque d'ancien style. Il serait injuste de passer sous silence les fouilles entreprises par M. VEYRIES à Myrina, dans la nécropole explorée déjà par MM. Pottier et Reinach. On en connaît la funeste issue. Six semaines à peine s'étaient écoulées depuis les premières excavations, que M. Veyries, atteint de la fièvre typhoïde, se retirait à Smyrne, où il succombait après de longues souffrances. M. POTTIER a consacré, dans le *Bulletin de correspondance hellénique*³, deux articles étendus au compte-rendu de ses découvertes. Les monuments qu'elles ont amenés à la lumière, récemment exposés dans une des salles du Louvre, font honneur au jeune érudit, si cruellement enlevé à la science et à l'affection de ses camarades. Rappelons, enfin, que M. MONCEAUX a terminé, dans la *Gazette archéologique*⁴, l'exposé de ses recherches au sanctuaire des Jeux Isthmiques. Si elles n'ont pas produit tout ce qu'on en pouvait attendre, il serait peu équitable d'en méconnaître la valeur: elles éclairent la topographie des environs de Corinthe et par là, sans doute, elles auront le mérite de rendre un jour possible une exploration plus complète et plus décisive.

En dehors de ces fouilles, régulièrement organisées par l'École d'Athènes, on pourrait signaler bien d'autres découvertes faites par les membres de l'École au cours de leurs voyages. Nous n'en mentionnerons qu'une seule, celle de neuf fragments nouveaux d'un sénatus-consulte de l'an 81 avant notre ère, trouvés par MM. DIEHL et COTSIK près de l'antique Lagina, en Carie⁵. L'apparition de ces fragments, qui permet de reconstituer presque entièrement l'ensemble de l'inscription, porte à onze le nombre des sénatus-consultes de l'époque répu-

1. *Bulletin de correspondance hellénique*, t. X, p. 102.

2. *Ibid.*, t. VIII, p. 514; t. IX, pp. 474, 520; t. X, pp. 66, 88, 190, etc.

3. T. IX, p. 359; t. X, p. 81.

4. Année 1885, p. 205. V. la *Revue* du 1^{er} novembre 1885, p. 377.

5. *Bulletin de correspondance hellénique*, t. IX, p. 437.

blicaine qui nous ont été conservés d'une manière authentique. L'intérêt historique d'un pareil morceau est évident, et c'est une bonne fortune pour l'École d'Athènes que d'en avoir enrichi la science. Toutes ces heureuses trouvailles, rapprochées des magnifiques résultats obtenus en Égypte par M. MASPERO, à Suse, par la mission DIEULAFOY, sont autant de preuves de l'activité scientifique qui règne parmi nous et de la faveur que rencontrent en France les lointaines recherches.

Au moment d'achever cette bibliographie, nous recevons le premier volume d'une édition nouvelle de Thucydide, par M. Alfred CROISSET¹. Ce volume contient les deux premiers livres de l'histoire de la guerre du Péloponèse. Bien que les éditions classiques sortent du cadre de ce bulletin, nous croyons devoir appeler sur celle-ci, d'une façon toute particulière, l'attention des travailleurs. Ils y trouveront tous les secours nécessaires pour étudier avec fruit l'œuvre du plus grave et du plus philosophe des historiens de l'antiquité. Le premier devoir de M. Croiset était d'établir le texte de son auteur : il l'a fait avec ce soin, ce tact, cette connaissance intime de la langue et du génie des Grecs qui distinguent tout ce qu'il écrit. Non seulement il a consulté, pour mener à bien cette délicate entreprise, les nombreux ouvrages de philologie et de critique auxquels Thucydide a donné lieu jusqu'à ce jour, mais il a pris la peine de collationner d'un bout à l'autre, avec une attention scrupuleuse, un manuscrit trop négligé d'ordinaire, le *Cisalpinus*, de la Bibliothèque nationale. Les variantes de ce manuscrit ont une place à part dans les notes critiques qui figurent au bas des pages. M. Croiset les reproduit toutes, pensant avec raison que le jour où tous les manuscrits importants de Thucydide auront été soumis à semblable examen, il sera facile de les classer d'une manière définitive. Il a voulu, comme il le dit, apporter sa pierre à l'édifice et, par l'ingrat labeur qu'il s'est imposé, il a mérité la reconnaissance des philologues. Les autres notes critiques sont plus sobres : elles ne contiennent que les variantes essentielles. Même discrétion, même mesure dans le commentaire explicatif, qui rend compte des singularités de langue et de grammaire et, par d'utiles rapprochements, éclaire heureusement le récit de l'historien. Peut-être, çà et là, souhaiterait-on quelques développements de plus; mais il faut reconnaître que cette concision n'a rien d'obscur; le lecteur attentif y trouve même un certain charme, car elle l'oblige à la réflexion et lui laisse le plaisir de la recherche personnelle. Ce qu'on goûtera par-dessus tout, c'est l'introduction qui

1. Paris, Hachette, 1886, in-8° de xxviii-467 pages.

ouvre le volume. M. Croiset y retrace rapidement la vie de son auteur ; il s'efforce surtout d'y donner une idée nette de la portée d'esprit et du talent de Thucydide. Il était nécessaire, pour cela, de le comparer à ses devanciers. L'histoire commence en Grèce par des catalogues et de sèches chroniques. Montrer la gaucherie et l'insuffisance de ces premiers essais, faire voir par quels progrès ces timides annales se transforment et deviennent peu à peu de l'histoire, mettre en lumière les différences profondes qui séparent Thucydide de ses prédécesseurs, même d'Hérodote, si savant déjà et si judicieux en comparaison des premiers logographes, telle était la tâche qui s'imposait tout d'abord. Ces pages et les suivantes, où, s'attachant plus particulièrement à Thucydide, M. Croiset expose la façon dont il a conçu l'histoire, quels services il pensait qu'on en devait attendre, quelle rigoureuse méthode il y a suivie, quelle profondeur politique et morale il a su y porter, sont à coup sûr parmi les plus attachantes de cette préface si haute, si pleine d'idées, écrite d'un style si ferme et si personnel. L'étude s'achève par l'examen de quelques questions qui ont donné naissance à de vives controverses, telles que l'authenticité du VIII^e livre et les diverses dates qu'il convient d'assigner aux différentes parties de l'histoire de Thucydide. Le dernier problème a moins d'importance qu'il n'en a l'air. Quelle que soit, en effet, la manière dont Thucydide a composé son histoire, il a voulu en faire un tout unique ; c'est là, au fond, le seul point qui nous intéresse, et ce point est hors de doute. M. Croiset considère en terminant l'art d'écrire chez Thucydide. Sans entrer à ce sujet dans de minutieux détails, sans donner à cette partie de son travail le caractère technique qu'ont trop souvent les études de ce genre, il fait admirablement saisir l'audace étrange et cependant si logique de ce style, qui nous apparaît comme un des plus curieux produits de la pensée grecque. Les réflexions précises et pénétrantes dont ce chapitre est rempli forment le digne complément de cette magistrale introduction, une des meilleures qui aient été jamais écrites en tête d'une édition d'auteur ancien.

Paul GIRARD.

MOYEN AGE ET TEMPS MODERNES.

DOCUMENTS. — Le *Polyptyque de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés*, que Guérard avait publié, il y a près d'un demi-siècle, était devenu très rare. C'était presque un luxe pour un particulier de le posséder dans sa bibliothèque. La Société de l'histoire de Paris a décidé de publier à nouveau le texte, et a chargé M. Auguste LONXON du travail de révision : le volume a été mis récemment en dis-

tribution (Champion). Le texte de Guérard est sorti avec honneur de cette épreuve; les corrections de M. Longnon sont peu nombreuses. Les célèbres Prolegomènes n'ont pas été réimprimés, mais le nouvel éditeur s'est proposé d'identifier les noms de lieu. C'est ce qui fait le mérite propre de son travail, très utile pour la connaissance de la topographie parisienne au ix^e siècle. La table qui doit accompagner ce volume paraîtra plus tard.

Villeneuve-Saint-Georges est une des nombreuses terres de l'abbaye que mentionne le Polyptyque d'Irminon; plus tard, elle forma une seigneurie ayant le droit de basse et de moyenne justice, même le droit de haute justice qui lui fut cependant contesté au XIII^e s. M. L. TAHOX vient de publier le registre civil de cette seigneurie, qui commence le 46 nov. 1374 et finit le 31 mai 1373¹. Le texte, très correctement édité, est divisé en 354 articles. Il est précédé d'une introduction de 80 pages, où l'auteur, juge de profession, critique exercé du droit médiéval, a étudié l'ordre du procès civil au Châtelet de Paris au XIV^e siècle. C'est en effet la procédure du Châtelet qui était suivie devant le tribunal du prévôt de Villeneuve; la comparaison du registre avec les formules recueillies par Jacques d'Ableiges dans le Grand Coutumier de France, une quinzaine d'années plus tard², en donne la preuve irrécusable. Cette procédure n'est pas celle de l'époque précédente; à partir du XIII^e siècle, les procès sont plaidés fréquemment sur pièces écrites; au XIV^e s., l'usage du procès oral ou verbal, sans être encore tombé en désuétude, tend à devenir de plus en plus rare. Cette transformation était un progrès; elle rendait moins capricieuse et plus sûre l'expédition de la justice; il est vrai que d'autre part elle contribua beaucoup à augmenter le nombre des sergents, procureurs et autres gens qui vivent de la chicane. Les plaideurs payèrent fort cher les formes plus savantes de la nouvelle procédure; c'est seulement l'ordonnance de Moulins (1566) qui réprima ces excès.

M. Ch. DE GRANDMAISON a fait tirer à part (Alph. Picard) l'important mémoire sur des *Fragments de chartes du X^e siècle provenant de Saint-Julien de Tours*, inséré dans la Bibliothèque de l'École des chartes. Il n'y aurait pas lieu d'en parler autrement à cette place, si l'auteur n'avait complété son travail par une table des noms de personne et de lieu, et n'y avait ajouté trois beaux fac-similés de diplômes³. L'histoire de la découverte de ces fragments est instruc-

1. *L'ordre du procès civil au Châtelet de Paris*. Larose et Forcel.

2. On sait maintenant que l'auteur du *Grand coutumier* est Jacques d'Ableiges, bailli d'Évreux, et qu'il rédigea son travail entre 1387 et 1389. L. Delisle, *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*, t. VIII, p. 140 et suiv.

3. 1^o Acte par lequel Téotolon, archevêque de Tours, ratifie la donation faite

tive : vers 1830, la plupart des chartes qui avaient appartenu à la célèbre abbaye de Saint-Julien furent vendues à un relieur qui les a employées sur les registres de l'état civil de 1831. En 1880, le greffier du tribunal de Loches reconnut l'existence de 53 fragments de ces chartes; ils ont été décollés, puis réintégrés aux archives d'Indre-et-Loire, d'où les originaux n'auraient jamais dû sortir. Les recherches poursuivies par l'archiviste du département lui ont permis de découvrir d'autres fragments. En les rapprochant les uns des autres, il a réussi à reconstituer, en tout ou en partie, trente-sept chartes, toutes du x^e siècle, quelques-unes avec des souscriptions nombreuses. Cette partie de son travail a été exécutée avec un soin très louable; de bonnes notices historiques et topographiques ajoutent encore à la valeur de ces textes si heureusement retrouvés.

Avec moins de peine, M. Ad. BAUDOIN a recueilli un butin non moins précieux dans les archives de la Haute-Garonne et de Toulouse¹. A vrai dire, les lettres de Philippe le Bel, qu'il publie, n'apportent aucune révélation à l'histoire politique et administrative, mais elles permettent de pénétrer plus au fond dans les rapports du roi et surtout des agents royaux avec le clergé du Midi, en particulier avec l'évêque de Toulouse; Philippe le Bel est sans cesse appelé à protéger l'évêque, ses droits de juridiction, ses revenus, son mobilier, sa personne même, contre les entreprises audacieuses du viguier, des juges royaux, des consuls, ou bien à refréner le zèle de ses propres agents et leurs empiétements continuels sur les privilèges municipaux des Toulousains. D'ailleurs, ces excès mêmes servaient les intérêts du roi, désireux de fortifier son autorité dans le Languedoc en détruisant ce qui restait encore au pays d'indépendance nationale; c'est pourquoi ils se perpétuèrent, sans compromettre sérieusement la solidité de la conquête capétienne. Ces lettres offrent donc un réel intérêt. Il est fâcheux qu'elles n'aient pas été publiées avec un soin plus minutieux; les fautes n'y sont pas rares; à peine trouve-t-on çà et là quelque maigre note sur un nom de lieu ou d'homme; la table est imparfaite. Quant à l'introduction, elle ne manque pas d'intérêt en soi, mais elle a le tort de n'avoir qu'un rapport très général, parfois même très éloigné, avec les lettres elles-mêmes. L'indépendance de l'évêque de

à Saint-Julien de trois arpents et un quartier de vignes, février 942 (souscriptions nombreuses, deux sont écrites en caractères grecs. Notes tironiennes en assez grand nombre, qui ont été déchiffrées); 2° Donation d'une villa faite à Saint-Julien par Sigefroid, évêque du Mans, février 971 (avec le seing de Hugues, comte des Francs); 3° Donation à Saint-Julien d'un alleu dans le pagus du Mans, mars 967.

1. *Lettres inédites de Philippe le Bel* (Champion).

Toulouse à l'égard du roi, au point de vue de son temporel, la conspiration de Bernard Saisset, le procès des Templiers, la division du diocèse de Toulouse par le pape Jean XXII, en 1317, les différends de Philippe le Bel avec Boniface VIII, ses intrigues avec Clément V, valaient sans doute la peine d'être étudiés à nouveau, mais de près. M. Baudoin touche à d'importantes questions; il n'en approfondit aucune. Sa publication est des plus intéressantes; ce n'est pas un travail érudit.

Je n'aurai pas à faire les mêmes réserves à propos des *Statuts et règlements de l'ancienne université de Bordeaux*, publiés par M. H. BARCKHAUSEN (Bordeaux, G. Bouchon). Fondée en 1444 à la demande de l'archevêque, Pey Berland, des maire et jurats de la ville, supprimée par la Convention en 1793 avec tous les autres établissements d'enseignement supérieur en France, cette Université n'a brillé, pendant les trois siècles et demi de son existence, que d'un éclat modeste. En dehors de la province, elle a fait peu parler d'elle; ses archives même ont péri, brûlées sans doute en 1585, lors de la peste qui mit à si rude épreuve le courage civique de Michel de Montaigne, pour « désinfecter » le collège des Carmes, où l'Université était pauvrement logée. Les statuts que nous rend aujourd'hui M. Barekhausen ont été imprimés au xvii^e s., sans doute d'après un recueil rédigé au milieu du xvi^e s. Ce n'est pas tout : le savant éditeur a recueilli dans les archives bordelaises ou à Paris environ soixante-dix pièces, lettres patentes, arrêts et autres actes, modifiant l'organisation de l'Université; il les a donnés à la suite du livre des statuts. C'est tout ce qu'il a pu retrouver des archives disparues. En tête, il a résumé dans une élégante préface l'histoire de l'Université et son organisation intérieure; il a fort bien montré dans quelles conditions misérables elle fonctionna : logis étroit, mobilier mal entretenu, écoliers turbulents, maîtres peu ou point payés, différends avec la municipalité, le parlement, l'autorité royale, conflits entre les facultés, entre les professeurs, etc. On ne nous parle pas de la nature même de l'enseignement distribué dans les quatre facultés, des professeurs qui y ont enseigné, des élèves qui s'y sont formés. Est-ce que sur ce point les documents font entièrement défaut? Et faut-il rester sur l'impression de ce fait, indiqué par M. Barekhausen, qu'à l'époque de la Révolution la bibliothèque ne contenait qu'un ouvrage, le *Corpus juris civilis*? Le volume est d'une impression remarquable et figurera dignement à côté du beau *Livre des privilèges* de Bordeaux, si bien publié il y a quelques années par le même éditeur.

M. MOSSMANN vient de nous donner le quatrième volume de son *Cartulaire de Mulhouse* (Colmar, Barth), une des plus importantes

et des plus remarquables publications diplomatiques relatives à l'histoire municipale que nous possédions. Ce tome IV est un des plus intéressants; il comprend les années 1471 à 1515, c'est-à-dire la période où Mulhouse, après avoir échappé à la tyrannie de Charles le Téméraire et de son bailli Pierre de Hagenbach en s'appuyant sur les Suisses, se soustrait à la sujétion des cantons en reprenant son rang de ville impériale, et enfin, quand Maximilien veut en faire une possession autrichienne, conclut une alliance de vingt ans avec Bâle. Liée désormais au sort des cantons suisses, Mulhouse fournit son contingent pour les guerres d'Italie et ses soldats se battent bravement contre nous à Marignan. Toute cette histoire se trouve racontée au jour le jour dans les documents publiés par M. Mossmann; on y trouve de nombreux renseignements sur la guerre des Suisses contre Charles de Bourgogne, l'organisation de la décapole alsacienne, la politique à la fois prudente et artificieuse de Maximilien, le rôle des Suisses pendant les quinze premières années du xvi^e s. M. Mossmann a eu soin de faire précéder chacune de ses pièces d'un sommaire analytique en français très étendu, soin doublement nécessaire. Dans toute publication diplomatique, les sommaires analytiques sont indispensables pour faciliter le travail de ceux qui n'ont pas le temps de lire in extenso des documents où il entre toujours du bavardage de chancellerie; dans une publication en une langue vieillie, souvent difficile à comprendre, ces sommaires sont encore plus précieux. La seule chose qui manque aux volumes de M. Mossmann est une table chronologique des documents, qui permettrait d'y trouver rapidement ce qu'on y cherche. L'index ne peut suppléer à cette table, puisque c'est un *Index nominum*, non un index analytique. Nous désirons vivement que la belle publication de M. Mossmann soit appréciée en France comme elle le mérite, et nous voudrions que l'Académie des inscriptions et belles-lettres pût attirer sur elle l'attention du monde savant en décernant à l'œuvre ou à son auteur une de ses récompenses. Je sais bien que, dès qu'il s'agit de savants alsaciens, nos académies se trouvent en présence d'une double difficulté; les conventions internationales s'opposent à ce qu'on les traite comme Français et le sentiment national s'oppose à ce qu'on les traite comme étrangers. Je crois que ce sont là des scrupules un peu frivoles, que l'on pourrait couronner un livre d'érudition sur l'Alsace au concours des antiquités nationales sans que l'Allemagne en prit ombrage, et nommer un Alsacien correspondant étranger sans que son patriotisme en fût froissé.

Nous avons encore reçu un autre ouvrage sur l'Alsace signé de deux noms alsaciens. C'est la *Numismatique de l'Alsace* (Leroux), par

MM. A. ENGEL et E. LEHR. Le premier s'est fait connaître déjà par sa *Numismatique des Normands des Deux-Siciles* et par de nombreux articles sur la numismatique de l'Alsace, parus dans la *Revue d'Alsace*; le second est surtout connu comme historien du droit, mais son bel ouvrage sur l'*Alsace noble* est l'œuvre d'un homme profondément versé dans l'histoire féodale et dans toutes les questions généalogiques et héraldiques. Il a de plus acquis comme collectionneur une connaissance approfondie de la numismatique alsacienne. La collaboration de ces deux savants ne pouvait manquer d'être heureuse, et en effet la *Numismatique de l'Alsace* est un livre remarquable, autant par l'abondance des documents qu'il renferme que par leur excellente disposition. Tout en conservant le classement alphabétique par noms de villes, qui avait déjà été adopté en 1840 par le fondateur de la numismatique alsacienne, Aug. de Berstett, dans son *Versuch einer Münzgeschichte des Elsasses*, ils ont, d'une part, ajouté une immense variété de types à ceux qu'il avait étudiés et, d'autre part, mieux précisé le domaine propre de la numismatique alsacienne. Ils se sont rigoureusement restreints au domaine proprement alsacien, éliminant les pièces frappées à Bâle, Fribourg et Brisach pendant leur alliance monétaire avec Colmar, Thann et les archiducs, celles des princes possessionnés en Alsace, frappées pour leurs domaines non alsaciens, et enfin les monnaies postérieures au premier tiers du xviii^e s., qui, à l'exception des monnaies obsidionales de Strasbourg de 1814 et 1815 (elles figurent au catalogue), n'ont rien de spécial à l'Alsace. Une introduction substantielle nous donne un résumé de l'histoire monétaire de l'Alsace, des renseignements sur les noms et la valeur des monnaies et sur les termes monétaires; elle est suivie d'une excellente bibliographie numismatique. En tête de chaque chapitre de l'ouvrage se trouvent des détails sobres et précis sur les circonstances politiques qui ont pu influencer sur l'histoire de chaque atelier monétaire. Les deux auteurs de cette importante *Numismatique de l'Alsace* en ont élaboré le plan en commun et en ont suivi ensemble l'exécution, mais chacun a signé les chapitres qu'il a rédigés. C'est à M. Engel que revient la plus grande part dans la rédaction de l'œuvre commune, comme c'est lui également qui a presque seul fait les voyages et les recherches préliminaires; mais nous devons signaler à l'attention des numismatistes et des historiens les deux chapitres relatifs à Ensisheim, siège du landgraviat de la haute Alsace, et aux comtes de Hanau-Lichtenberg, qui sont dus à M. Lehr et qui sont d'une richesse toute particulière.

M. HOVYV DE TRANCHÈRE, ancien député de la Gironde, a, pendant un long séjour dans la capitale de la Russie, pris un très grand

nombre de copies à la bibliothèque impériale, pour le compte des archives, soit de notre ministère des affaires étrangères, soit de M. le duc d'Aumale, soit de la ville de Bordeaux; il en a aussi gardé un bon nombre pour lui-même, avec l'intention d'en faire profiter le public. De là, en effet, ces deux volumes publiés sous un titre de fantaisie : *les Dessous de l'histoire; curiosités judiciaires, administratives, politiques et littéraires* (Paris, Leroux; Bordeaux, Feret). Tout n'est pas curiosité pure dans ce recueil; les pièces relatives à l'histoire de Marie Stuart, à son procès et à sa mort, au procès du duc de Biron (1602) et à celui de Ravallac, aux luttes du parlement de Bordeaux avec les ducs d'Épernon avant la Fronde, à la Fronde bordelaise appartiennent à l'histoire générale de l'Europe, ou au moins de la France; nombre de papiers provenant de la Bastille rentrent plutôt dans la catégorie annoncée par le titre de l'ouvrage; ils occupent toute une moitié du second volume. Mais était-il bien nécessaire de publier à nouveau l'*Histoire des amours du grand Alcandre*, histoire galante de Henri IV, faussement attribuée à la princesse de Conti (mademoiselle de Guise)? En tout cas, la « clé » du grand Alcandre était, ici du moins, bien inutile, puisque les noms des véritables personnages ont toujours été rétablis dans le texte. Quoi qu'il en soit, le recueil est intéressant. Il y faudrait une table détaillée des noms propres pour faciliter les recherches. L'ouvrage certes en vaut la peine.

Il y a deux ans, M. Giovanni Livi publia (en italien) une étude historique sur la Corse et Côme 1^{er} de Médicis, savant livre, nourri de documents inédits et qui éclaire un point demeuré obscur de la politique florentine au xvi^e s. La conclusion de l'auteur, les lecteurs de la *Revue historique* (XXX, 474) s'en souviennent peut-être, est que les Corses ont ardemment désiré jadis devenir Toscans. La question a été reprise récemment par un ancien conseiller à la cour de Bastia, M. DE MORATI. En puisant à la même source que M. Livi, mais en examinant les textes de plus près, il s'est convaincu que le premier grand-duc de Florence avait des vues sur la Corse longtemps avant que les Corses, révoltés contre les Génois leurs maîtres, lui eussent offert la souveraineté de l'île. Ses visées ambitieuses sont antérieures à la paix de Cateau-Cambrésis, alors que les Français, alliés aux Corses, avaient déjà conquis presque toute l'île. Quand Henri II eut, en 1539, promis de rendre la Corse à la république de Gènes et qu'il eut rappelé ses troupes en exécution du traité, les Corses refusèrent de poser les armes; abandonnés par leurs amis de la veille, ils offrirent de se donner à Côme 1^{er}. Cette proposition comblait ses vœux les plus chers, mais il lui fallut dissimuler. Il avait toujours été l'allié fidèle de Charles-Quint et de son fils; de son côté,

Philippe II avait des raisons majeures pour favoriser les intérêts du peuple qui était le banquier de l'Espagne. Aussi les intrigues de Côme échouèrent-elles entièrement. Il dut laisser écraser les Corses, qui s'étaient donnés à lui après s'être donnés à la France. D'ailleurs, si Côme avait pu décider Philippe à prendre la Corse, Philippe eût voulu la garder pour lui tout seul; on avait déjà donné Sienna au grand-duc, on ne voulait pas l'agrandir encore. Après cette étude fort bien conduite, on voit ce qu'il faut penser de l'empressement des Corses pour une souveraineté italienne. M. de Morati a publié en appendice le texte même des pièces diplomatiques dont il avait inséré la traduction dans la trame du récit ¹.

M. A. GEFROY vient de rendre un signalé service aux amis des lettres, de la pédagogie et de l'histoire, en publiant un choix des lettres et entretiens de M^{me} de Maintenon ². On n'avait jusqu'ici, pour connaître la vie et apprécier le rôle de cette femme extraordinaire, que le témoignage passionné d'écrivains contemporains (tels que Saint-Simon et la Palatine) et ses lettres, honteusement défigurées par La Baumelle ou médiocrement publiées par Lavallée. Le texte authentique et complet de cette correspondance nous manque encore. M. Geffroy est d'avis qu'il y a trop de billets insignifiants pour que l'on donne tout; on pourrait tout au moins les faire connaître par de courts extraits ou même par une simple analyse. Quoi qu'il en soit, le choix que nous apporte le nouvel éditeur est excellent; les textes sont puisés aux sources les plus pures; plus d'un paraît ici pour la première fois; en outre, M. Geffroy les a reliés entre eux par des notices qui forment comme un récit continu. Dans la préface, il a soumis à un examen critique les principaux faits de la vie publique et privée de M^{me} de Maintenon. C'est un morceau de choix, aussi finement écrit que judicieusement pensé. L'auteur a subi la séduction de ce rare esprit sans se laisser aveugler sur ses défauts. Peut-être a-t-il cependant trop amoindri le rôle politique joué par M^{me} de Maintenon. Est-il vrai qu'elle se soit toujours effacée au point que le dit M. Geffroy? Qu'arrivée sur les marches du trône, elle n'ait pas exercé une influence réelle et directe sur son royal époux? Qu'elle ait songé avant tout à complaire à Louis XIV, à le conseiller dans la manière et dans la mesure qui pouvaient le mieux satisfaire ses idées et ses convoitises, d'accord, mais n'a-t-elle pas, même de cette façon, sa part de responsabilité dans les plus grandes résolutions prises depuis 1684 dans les

1. *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de la Corse*. VI^e année, juillet-août 1887, fasc. 67-68. Bastia, Ollagnier.

2. *Madame de Maintenon, d'après sa correspondance authentique*. Hachette.

affaires intérieures ou étrangères? Elle s'en est toujours défendue. « Je ne me mêle pas d'affaires, » écrivait-elle à la princesse des Ursins; « je ne vois presque plus, j'entends encore plus mal, la mémoire commence à s'égarer. » La princesse lui répond qu'il ne faut pas prendre ce portrait au pied de la lettre. « Vous entendez ce qui vous plaît, vous voyez ce qui ne vous déplaît pas; vous vous expliquez ou vous vous taisez selon que vous le jugez à propos » (I, LVII). M^{me} de Maintenon entendait fort bien, en effet, et savait donner son avis; mais elle y mettait une discrétion infinie qui peut nous faire illusion. Les contemporains ne s'y sont pas trompés. Je ne sais si l'habile plaidoyer de M. Geffroy réformera leur jugement en appel. En tout cas, il aura fourni au procès les meilleures pièces, et sur bien des points il a déjà cause gagnée¹.

On connaît déjà, par les comptes-rendus de l'Académie des sciences morales et politiques, les idées de M. Henri DONIOL sur la participation de la France à l'établissement des États-Unis d'Amérique : le gouvernement de Louis XVI n'a pas été entraîné à reconnaître l'indépendance américaine contre son gré, par la pression de l'opinion publique; le départ de La Fayette pour l'Amérique, l'habile attitude de Franklin ont contribué à confirmer Vergennes dans ses desseins, ils ne les lui ont pas inspirés. En fait, dès 1774, du jour où les Américains eurent proclamé leur indépendance, le ministre français résolut d'en tirer profit pour faire pièce à l'Angleterre et réparer autant que possible les effets désastreux du traité de 1763. Il traita donc sous main avec les « insurgents » par l'entremise de courtiers d'affaires, comme Beaumarchais, ou de ministres *in partibus*, comme le comte de Broglie; mais il ne voulait pas agir sans l'Espagne. Les négociations entamées avec cette puissance, les propres hésitations de Vergennes, qui employa toutes les ressources de son esprit à dissimuler aux Anglais les secrets désirs de son cœur, ses louables efforts pour localiser la guerre et l'empêcher de devenir européenne, enfin, la nécessité qu'il y avait de gagner du temps pour préparer les armements de la France, donnèrent à la politique française ce caractère de prudence timorée et de lenteur expectante qui frappe dans l'œuvre entière de Vergennes. Bientôt, le gouvernement du roi se trouva mis au pied du mur : les Américains, vaincus par les Anglais dans les premières campagnes, firent craindre à la France, si elle tardait à leur fournir des secours effectifs, de s'entendre avec les Anglais. C'est alors l'Angleterre qui déclarerait la guerre à la France, mais l'Angle-

1. M. Geffroy, d'ordinaire si exact, a laissé passer un archevêque (*sic*) de Strasbourg.

terre victorieuse, libre de ses mouvements et avide de vengeance. Cette menace détermina Vergennes à la guerre, même sans l'Espagne; encore fallut-il la victoire des Américains à Saratoga pour mettre fin à ses perpétuelles irrésolutions. La part que la France a prise à l'établissement des États-Unis n'a donc pas été une œuvre irréflectée; dès le début du conflit, elle avait voulu favoriser les colonies insurgées, c'était la politique de Choiseul. Quoi qu'en ait dit le célèbre historien américain G. Bancroft, la Prusse et l'Allemagne n'ont joué aucun rôle actif dans l'affaire; l'honneur d'avoir porté secours aux Américains revient exclusivement à Vergennes, à quelques esprits enthousiastes, ambitieux ou avides¹, comme La Fayette, Beaumarchais, le comte de Broglie, enfin à l'opinion publique, séduite par les mots de liberté et de république.

Ces conclusions doivent s'imposer désormais aux historiens. Elles sortent des documents mêmes, que M. Doniol laisse parler le plus souvent. A vrai dire, c'est plutôt un recueil de pièces qu'un livre: l'auteur a voulu faire pour l'histoire de la guerre d'Amérique ce que M. Mignet a fait pour la succession d'Espagne. Que n'a-t-il aussi bien pris exemple sur sa manière d'écrire²! Le mauvais style de l'auteur choque d'autant plus que l'ouvrage sort des presses de l'Imprimerie nationale³. On n'a rien négligé pour qu'il fit honneur à la typographie française⁴. La langue française aurait droit de se plaindre.

M. le duc DE BROGLIE a terminé avec son quatrième volume la publication des *Souvenirs* de son père (C. Lévy). Ils s'arrêtent en 1832, à la mort de Casimir Périer. Le volume commence au lendemain de la

1. Les intrigues politico-commerciales de Beaumarchais, les projets ambitieux du comte de Broglie, l'ancien chef du *secret* du roi, qui rêvait un stathoudérat militaire en Amérique et un titre de duc et pair en France, les efforts du major Kalb et de La Fayette en faveur des Américains sont parmi les épisodes les plus intéressants de l'ouvrage.

2. M. Doniol ne craint pas des barbarismes, comme « de rendre funeste la *tardiveté* de son concours » (II, 296). Il écrit à propos de La Fayette : « Cette gloire dont il parlait, il la voyait là où l'antiquité l'avait placée, à dépasser les autres au service des choses de haute portée » (II, 417). Plus loin, les rapports de Franklin et de ses collègues « demeureront les témoins irrécusables de notre concours, à ces dates où d'autres puissances dont, en Amérique, la participation a été vantée depuis comme très efficace, moralement au moins à défaut d'avoir pu être réelle, ne pensaient qu'à se réserver, dans la crainte du ressentiment de l'Angleterre. » Une note excellente vient heureusement expliquer (II, 558) cette phrase entortillée et énigmatique. On en rencontre trop de semblables dans le cours de l'ouvrage.

3. Imprimé en vue de l'exposition de 1889. A. Picard.

4. Un ouvrage imprimé avec un soin aussi minutieux ne comporte pas d'erratum; il est fâcheux cependant qu'on y lise Schelburne au lieu de Shelburne.

Révolution de 1830, le 8 août, lorsque fut constitué le premier ministère du nouveau règne. On sait que M. de Broglie en fit partie. Il n'en a point tiré vanité. Il s'était résigné à la révolution. Il avait été un des plus décidés à proposer la déchéance de la branche aînée, mais il l'avait conseillée moins par enthousiasme que par raison. Résolument, il s'efforça de circonscrire le plus possible les conséquences de la victoire populaire. Conservateur éclairé, mais étroit et hautain, il n'en redouta et n'en vit que les excès. Il se condamna au rôle ingrat et morose de lutter toujours sur le terrain de la défensive. L'âge n'a pas éteint ce genre particulier d'ardeur belliqueuse. Quand il écrivit ses *Souvenirs*, ces combats, où il avait déployé tant d'activité cérébrale, n'avaient plus, après trente ans, qu'un intérêt rétrospectif. M. de Broglie continue à se défendre. Son livre est quelquefois une confession, très noble d'accent, elle est le plus souvent une apologie. A mon sens, les autres volumes surpassent notablement en intérêt ce dernier; soucieux avant tout d'expliquer sa conduite, l'auteur est amené à refaire après tant d'autres le récit des premiers mois du nouveau régime; trop souvent la note personnelle est absente. C'est une bonne fortune quand il nous raconte l'entrevue de Hallam et de lord Lansdowne, en 1834, et qu'il reproduit les objections si intéressantes soulevées par le théoricien libéral de la constitution anglaise contre la loi électorale proposée par lord J. Russell, ou bien encore quand il nous raconte son intervention, inutile d'ailleurs, dans la discussion sur l'hérédité de la pairie. Cette fortune est rare. Tout occupé à faire ressortir la portée politique des événements, il oublie de peindre ceux des contemporains qu'il a connus, fréquentés, aimés ou combattus. Le long portrait de Talleyrand (encore est-ce plutôt un résumé biographique) est une exception. L'impression que laissent ces *Souvenirs* est plutôt attristante; ils n'en sont pas moins l'expression, çà et là éloquente, d'un état d'esprit et de société qui n'est plus. Ne serait-ce qu'à ce titre, c'est un document à consulter.

Je terminerai cette revue des plus récentes publications de textes¹ en signalant un important volume (Ern. Leroux) de M. Adolphe D'AVUL : *Négociations relatives au traité de Berlin et aux arrangements qui ont suivi* (1875-1886). Après une introduction où sont résumées les réformes opérées en Turquie depuis le traité de Roustchouk-Kainardji, de 1774 à 1874, l'auteur expose pièces en main les négociations qui ont abouti à la guerre, celles qui ont abouti à la paix, celles enfin qui ont eu pour but de satisfaire les réclamations des

1. Nous avons reçu trop tard pour en parler les volumes qui ont été distribués aux membres des Sociétés de l'histoire de France et de Normandie.

anciens sujets de la Turquie. Cette histoire diplomatique de la dernière guerre turco-russe est très clairement exposée par un diplomate de profession et qui, le plus souvent, laisse parler les documents ; il a cependant ses conseils à donner dans la question d'Orient, plus confuse aujourd'hui que jamais : empêcher que Salonique ne tombe entre des mains allemandes, que les Anglais ne ferment la Méditerranée, que l'islamisme en se réveillant de sa léthargie ne devienne dangereux. A son avis, ce n'est pas la Russie qui est le plus à craindre. Un avenir, prochain peut-être, dira si le diplomate a raison ; l'historien du moins a consciencieusement rempli sa tâche.

OUVRAGES DIVERS. MOYEN AGE. — *L'Histoire de saint Norbert*, par le P. Godefroy MADELAINE, prieur de l'abbaye de Mondaye, O.-P., tient à la fois du livre d'édification et du travail d'érudition¹. L'auteur a étudié le sujet pendant quinze ans, il a vu les divers manuscrits où se trouve racontée la vie du fondateur de son ordre, il a visité les lieux où le saint est né, où il a vécu jusqu'à son entrée en religion. Il n'a pas poussé, que je sache, jusqu'à Magdebourg ; on ne voit même pas qu'il ait mis à profit les *Regesta archiepiscopatus Magdeburgensis*, dont le t. I (allant jusqu'en 1192) a été publié par M. Mühlverstedt en 1876. C'est un hagiographe, et il a puisé presque exclusivement aux sources hagiographiques. Son livre, il l'a dit lui-même, est « une œuvre de foi et de bonne foi. » Mais il ne raconte pas seulement, il discute l'autorité des témoignages. Il a voulu faire une étude critique, et il est certain que l'effort a été très sincère. La critique du P. Madelaine est d'ailleurs fort accommodante. Des deux vies de saint Norbert, il donne la préférence à celle dont on attribue la rédaction à Hugues de Fosse, disciple du fondateur de Prémontré. Je ne suis pas en état de me prononcer entre son opinion et celle de Wilmans, qui a publié l'autre vie dans Pertz, et qui traite assez durement l'œuvre prétendue de Hugues ; mais il est curieux de voir dans quelles contradictions l'auteur se laisse tomber inconsciemment. Hugues, dit-il (p. 43), raconte longuement « les faits merveilleux » de la vie de son héros ; cependant (p. 44), son récit « n'a rien de légendaire, rien qui sente le mythe. » Il est contemporain des faits qu'il narre, de plus, il nous fait la grâce de ne pas les donner tous ; « il ne fait qu'effleurer ceux qui sont de notoriété publique. » Là-dessus, notre auteur triomphe ! Ici « nous marchons à la lumière de l'histoire. Ou le témoignage humain n'a plus de valeur, ou il faut admettre la réalité des faits qui forment la trame de ce livre » (p. 44). Il nous faudrait donc croire aux luttes de saint Norbert contre le démon (ch. ix), à l'inven-

1. Société de Saint-Augustin. Desclée, De Brouwer et C^{ie}, Lille.

tion des reliques de saint Géréon, martyr du III^e s., retrouvé par saint Norbert (p. 470), prodige qui a soulevé les doutes mêmes des Bollandistes ; admettre que saint Norbert a ressuscité trois morts d'un coup (p. 446). Il est vrai que, sur ce dernier point, un contemporain, Abélard, a dit formellement le contraire : « Nous avons vu naguère, dit-il, Norbert et ses compères afficher la prétention [de rappeler les morts à la vie] et nous en avons ri. Longtemps ils se tinrent prosternés en prière devant le peuple ; trompés dans leur présomptueuse attente, ils durent se retirer tout honteux et abandonner leur dessein » (p. 447). Par quel miracle de logique ces « diatribes » d'Abélard deviennent-elles « un témoignage involontaire en faveur de la réalité du miracle ? » Il est d'autres faits merveilleux dont les hagiographes du XII^e siècle ne parlent pas, mais que relâtent des traditions postérieures. Le P. Madelaine n'a garde de les écarter ; au XVII^e siècle, l'Institut de Prémontré croyait que la sainte Vierge elle-même avait montré à saint Norbert l'habit blanc que les moines devaient porter ; donc le fait est vrai (p. 437). Les hagiographes ne disent rien du séjour de saint Norbert à Valenciennes ; l'auteur nous le contera d'après des inscriptions en lettres dorées qui accompagnent des boiseries sculptées de l'abbaye norbertine de Vicoigne, et ces boiseries sont de la fin du XVII^e siècle (p. 99). On va loin avec un pareil système, et c'est bien au delà des limites de l'histoire constatée que nous entrainerait le P. Madelaine. Nous ne l'y suivrons pas. Son livre, écrit avec touchante conviction, pourra plaire aux âmes pieuses ; les érudits lui attribueront autant de valeur qu'à l'hagiographe du XII^e siècle.

Il faut remercier M^{me} la baronne D. DE GUELDEXCRONE (née de Gobineau) de son étude sur le moyen âge en Grèce : *l'Achaïe féodale, 1205-1456* (E. Leroux). Cette époque est si mal connue chez nous ! Les élèves de notre école de Rome étudient aussi bien le moyen âge occidental que l'antiquité latine, ceux de l'école d'Athènes ne sortent pas de l'antiquité grecque, et cependant le moyen âge byzantin offrirait à leurs recherches un champ très vaste, qu'on ne pourrait exploiter avec profit que dans le pays même. A l'aide de quelques livres modernes, en utilisant les récits des chroniqueurs byzantins ou romans du moyen âge qu'elle connaît bien, M^{me} de Gueldencrone a composé un livre intéressant, verbeux par endroits, souvent dramatique. Il y aurait lieu sans doute de traiter plus à fond le sujet à l'aide de pièces d'archives qui ne doivent pas manquer ; mais ce qu'on nous donne est déjà fort estimable et contribuera sans doute à ramener l'attention des érudits sur un sujet trop négligé.

Rien de plus compliqué que l'histoire intérieure des républiques

italiennes. M. Gabriel THOMAS s'est proposé d'étudier les causes et l'enchaînement des *Révolutions politiques de Florence de 1177 à 1530* (Hachette). C'est un ouvrage très digne d'être lu. Sans doute, l'auteur ne suit pas les documents d'assez près; c'est aux seuls chroniqueurs qu'il demande le récit des faits; ce sont les Villari, D. Compagni et autres écrivains du XIII^e et du XIV^e s., ou même Guichardin et Machiavel qu'il allègue pour l'histoire des origines florentines; mais, comme il s'en tient aux faits très généraux, le défaut n'est pas grave; d'ailleurs, il avait pour guide l'ouvrage, excellent à plusieurs points de vue, de M. F.-T. Perrens. Il a montré avec précision ce qu'il faut entendre par ces expressions de guelfes et de gibelins qui ont souvent varié du XII^e au XVI^e s., quelle part la noblesse guelfe a prise au développement de l'État et des institutions municipales, comment le peuple florentin en est venu à sacrifier la liberté politique au rêve décevant de l'égalité, comment les excès du gouvernement démocratique ont conduit au despotisme, intelligent d'abord, puis brutal, des Médicis. M. Thomas exprime toujours clairement sa pensée; d'ordinaire, à la fin d'un chapitre, il résume à grands traits les idées principales dont il vient de donner le développement. Néanmoins, les conclusions ne produisent pas toujours une impression très nette dans l'esprit. Manque-t-il au style ce je ne sais quoi de vigoureux qui distingue, par exemple, les ouvrages de Tocqueville? N'est-ce pas plutôt que l'on connaît mal l'histoire intérieure de Florence et que l'on a peine à se retrouver au milieu des complications infinies de sa politique? Quoi qu'il en soit, c'est un livre qu'on ne doit se contenter de lire une fois, il faut y revenir. Il pourrait fournir de précieux enseignements au temps présent, si l'histoire du passé avait jamais rien appris à ceux qui *font* l'histoire.

ÉPOQUE MODERNE. — C'est aussi une lecture attachante que celle du nouveau volume de M. Albert DESJARDINS : *les Sentiments moraux au XVI^e siècle* (Pedone Lauriel). Le plan en est un peu trop didactique¹, mais les faits sont bien choisis et probants. L'auteur est un esprit équitable. Il sait rendre égale justice à Catherine de Médicis et à Coligny, aux protestants et aux catholiques. Parfois, on souhaiterait que les faits fussent présentés dans un relief plus saisissant; ainsi, à propos des meurtres ordonnés par les souverains (liv. II, ch. III), les tentatives si nombreuses d'empoisonnement préparées par le sénat

1. Livre I : la morale et la religion; livre II : les sentiments moraux en général; livre III : les sentiments moraux propres à la vie publique; liv. IV : les sentiments moraux propres à certaines situations (la cour, le clergé, l'armée, la magistrature).

de Venise auraient pu être au moins mentionnées; au chapitre sur les mœurs des gens de guerre (iv^e du livre IV), les documents si bien publiés par M. Tuetey sur les abominations commises par les Allemands en France, en 1585, eussent fourni à l'auteur des traits singulièrement expressifs. Mais il est à remarquer que M. Desjardins prend ses exemples surtout dans la noblesse ou dans la haute bourgeoisie; les sentiments moraux de la classe moyenne du peuple des campagnes et des villes, la vie de famille, sont à peine esquissés. Le livre finit aussi trop brusquement; on chercherait en vain une conclusion, les quelques pages de la préface ne sauraient en tenir lieu. Quel jugement peut-on porter sur l'homme, le Français du xvi^e siècle? Quels étaient les traits dominants de son caractère? Quelle était sa valeur morale? M. Desjardins ne pose pas ces questions, il s'en tient aux faits constatés. Ce qui ressort le plus clairement de son enquête, plus étendue qu'approfondie, plus impartiale que pénétrante, c'est qu'en somme le mouvement religieux, si intense au xvii^e siècle, n'a guère fait avancer la moralité humaine, et cependant ce mouvement était en partie une réaction contre les mauvaises mœurs de l'époque antérieure. La foi changea, non les cœurs. On pourrait tirer des conséquences analogues (mais ce ne seraient pas les seules) en étudiant les *Affaires religieuses en Bohême au XVI^e siècle*, avec M. CHARVÉRIAT (Plon et Nourrit). Je me contente ici d'annoncer ce nouveau volume du savant historien de la guerre de Trente ans, et de renvoyer au compte-rendu spécial que nous lui avons consacré plus loin.

Les passions du siècle de la Réforme ont troublé des existences que l'on s'imaginerait plutôt calmes et désintéressées. Tel *Olivier de Serres*¹, dont M. HENRY VASCHALDE nous raconte la vie dans un livre très bien étudié, nourri de documents précieux (Plon et Nourrit). Le « père de l'agriculture française, » puisque c'est l'expression officielle, méritait les honneurs d'une bonne biographie. Ses expériences agricoles ont enrichi la France, c'était en outre un très digne homme, comme le prouvent ses écrits, surtout les pièces inédites publiées dans ce volume. Ajoutons que l'historien économiste y trouvera des renseignements précieux sur le prix des choses à l'époque de Henri IV, tirés du « livre de raison » de l'illustre seigneur de Pradel.

Je n'apprendrai pas à ceux qui étudient spécialement l'histoire du protestantisme français qu'en 1884 le D^r Charles-W. BAIRD a fait

1. Dans son testament, qui est olographe, Olivier orthographie toujours et signe son nom « Des Serres. » Pourquoi ne pas adopter cette forme, comme on écrit Monluc au lieu de Montluc? Je ne comprends guère la note de la page 196 : « le mot *Serres* vient de montagne, dont il est simplement le patois. »

paraître à New-York une *Histoire des réfugiés huguenots en Amérique*. M. Meyer et M. de Richemond viennent d'en donner une traduction française (Toulouse, Société des livres religieux). L'ouvrage en valait la peine. C'est un excellent complément à l'*Histoire du refuge*, par M. Charles Weiss. C'est en effet surtout après la Révocation que nombre de familles huguenotes sont allées s'établir aux États-Unis. M. Baird reprend cependant l'histoire de plus haut; il raconte les tentatives malheureusement avortées de colonies protestantes au Brésil et en Floride, expose la situation des protestants en Acadie et au Canada sous l'empire de l'Édit de Nantes, l'émigration des Wallons aux Pays-Bas et de là aux États-Unis. Quand il arrive à la Révocation, il en retrace l'histoire en prenant successivement les diverses provinces qui fournirent leur contingent à l'émigration. Il a ainsi reconstitué l'histoire de maintes familles françaises que le despotisme de Louis XIV a jetées dans l'exil. A tous égards, c'est un livre qui méritait d'être largement connu en France; la présente traduction le fera connaître au grand public¹.

M. PETIT DE JULLEVILLE a complété son histoire de la comédie en France au moyen âge en ajoutant à son volume sur les *Comédiens*, dont nous avons déjà rendu compte, un second volume sur la *Comédie et les Mœurs en France au moyen âge* (Cerf, in-12) et un *Répertoire du théâtre comique en France au moyen âge* (Cerf, in-12). Après avoir étudié, dans un premier chapitre, les origines de la comédie jusqu'à la fin du xiv^e s., et accordé une attention spéciale à Adam de la Halle, dont les jeux de la Feuillée et de Robin et Marion sont supérieurs pour le charme poétique et pour la force d'observation comique à tout ce qui nous a été conservé de l'ancien théâtre, Pathelin excepté, M. de Julleville définit les divers genres de pièces comiques représentées sur le théâtre aux xv^e et xvi^e s., les moralités, farces, soties et monologues. Si médiocres que soient, au point de vue littéraire, la plupart de ces œuvres, elles nous prouvent du moins que nos aïeux avaient eu le pressentiment des diverses formes sous lesquelles on pouvait peindre les mœurs et railler les travers des hommes tout en les amusant. Comme le remarque avec raison M. de Julleville, tandis qu'il n'y a aucun lien visible entre les mystères et la tragédie classique, la comédie de Molière se rattache directement aux essais encore informes du théâtre comique du

1. M. Baird prépare un nouvel ouvrage sur l'histoire des établissements huguenots dans le centre et le sud des États de l'Union. A son frère, le Dr Robert Baird, on doit aussi un volume sur un sujet très voisin : *The history of the rise of the Huguenots of France*. La *Revue historique* a eu l'occasion d'en parler plusieurs fois avec éloges.

xv^e s. On se demande pourquoi ce théâtre n'a pas produit d'œuvres plus vivantes, plus intéressantes, dans les pays où furent écrits tant de mordants fabliaux, tant de contes d'une forme achevée. La raison me paraît en être, et M. de Julleville n'y a peut-être pas suffisamment insisté, dans l'influence que les moralistes et les prédicateurs ont exercée sur ce théâtre. Au lieu de peindre des individus, des caractères particuliers, qui, tout en prenant la valeur générale de types, conservent l'intérêt qui s'attache à des personnes, le théâtre comique du moyen âge, inspiré par la poésie didactique et morale et par la prédication, s'est presque toujours borné à faire figurer sur la scène des abstractions, des allégories, des symboles. Parfois, la force de la passion politique ou religieuse, ou la verve d'un auteur, peut un instant animer ces personnages conventionnels et monotones, leur donner quelques accents vraiment comiques ou pathétiques, mais, le plus souvent, ils ont une allure trop générale, trop impersonnelle, pour qu'il puisse être question d'étude de mœurs, de développement de caractères, d'intrigue ou de conflits de passion. La froideur, les répétitions, la prolixité, la monotonie, sont les défauts habituels de ces pièces, malgré leur brièveté. Ce sont des dissertations dialoguées. Dès lors, M. de Julleville a eu bien raison de ne pas y chercher un intérêt littéraire ou psychologique qui ne s'y trouve pas, et d'y voir de simples documents historiques qui nous font connaître les sentiments religieux, politiques, sociaux, moraux de nos aïeux. Son chapitre IV sur l'Histoire de France au théâtre est particulièrement instructif. Rien de plus curieux que de saisir, grâce au théâtre, les sentiments éveillés dans la nation par les grands événements du xv^e et du xvi^e s., la guerre contre les Anglais, les guerres d'Italie, la guerre contre la maison d'Autriche, les querelles religieuses.

Le livre de M. LARROUMET : *la Comédie de Molière, l'Auteur et le Milieu* (Hachette), est, comme celui de M. Petit de Julleville, plutôt encore un livre d'histoire qu'un livre de critique littéraire. Ce n'est pas les comédies de Molière qu'il étudie, mais les circonstances de famille, d'éducation, de vie et de milieu qui ont fait de Molière l'homme qu'il a été et l'auteur dramatique qu'il devint. Quel héritage, moral, intellectuel, matériel, a-t-il reçu? M. Larroumet nous l'apprend en étudiant la famille de Molière et surtout son père Jean Poquelin. Quels spectacles a-t-il eus sous les yeux dans son enfance? Quelles sont les mœurs qu'il a instinctivement étudiées tout d'abord, sans même y prendre garde? Un excellent tableau de la bourgeoisie parisienne au xvii^e s. nous le fait connaître. Quelles ont été les influences qui ont dominé sa vie, les amours et les amitiés qui l'ont entraîné, soutenu ou consolé? L'histoire de Madeleine Béjart, en qui

Larroumet ne veut voir que la meilleure amie de Molière, son intendante, sa conseillère, son bon génie, celle d'Armande, par qui il connut les joies et les souffrances de la passion, celle de La Grange, l'incomparable régisseur de la troupe de Molière, sont pour M. Larroumet l'occasion de nous donner, après le tableau de la vie bourgeoise, un tableau complet et vivant de la vie de théâtre qui fut aussi la vie de Molière. Mais Molière ne fut pas seulement acteur et directeur de théâtre ; il est un des grands écrivains du siècle de Louis XIV, et il était pourvu d'une charge de tapissier du roi. Il faisait partie de la maison du roi, et il fut honoré de la faveur royale. Dans un des meilleurs chapitres de son livre, M. Larroumet analyse avec une rare pénétration l'influence que Louis XIV et la cour eurent sur le génie de Molière, et précise mieux qu'on ne l'avait fait jusqu'ici la nature des rapports entre l'auteur comique et le roi¹. Le dernier chapitre sur Molière, l'homme et le comédien, est la conclusion naturelle de tous ceux qui précèdent. Le portrait tracé par M. Larroumet, bien qu'on y sente une partialité bien pardonnable pour un si attachant modèle, n'est pas l'œuvre d'un panégyriste, mais d'un historien, qui, par l'abondance et la minutie de l'érudition, par la pénétration et la sûreté de la critique, par le talent littéraire enfin, a conquis d'emblée la première place parmi les historiens de Molière².

Nous n'en dirons pas autant de l'ouvrage en deux volumes compacts de M. Étienne ALLAIRE sur *La Bruyère dans la maison de Condé* (Didot). Sans doute, l'idée de l'auteur est ingénieuse : au lieu de refaire, après tant d'autres, les *clés* de La Bruyère, il a enchâssé dans un récit continu de la vie du grand écrivain les réflexions ou les caractères qui lui ont paru s'appliquer aux événements, aux personnages du moment. De la sorte, il a refait, à ce point de vue tout spécial, le tableau de la cour de France à la fin du xvii^e s. Précepteur du petit-fils du grand Condé, La Bruyère se trouva pendant vingtans admirablement placé pour voir, pour savoir et pour réfléchir. Évidemment c'est là, dans la patiente observation de chaque jour, que se sont faits peu à peu les *Caractères*. Avec une industrieuse sagacité, M. Allaire, ancien précepteur du duc de Guise, fils aîné de M. le duc d'Aumale, a réussi à replacer ce chef-d'œuvre de notre lit-

1. Disons cependant que M. Larroumet nous paraît parfois appliquer au xvii^e s. des idées du xix^e. Nous ne saurions le suivre quand il nie pour des raisons morales que Madeleine Béjart ait été la maîtresse de Molière, et que Molière ait pu songer à Louis XIV et à M^{me} de Montespan en écrivant *Amphitryon*.

2. M. Chardon vient de faire paraître un volume intitulé : *Nouveaux documents sur la vie de Molière, M. de Modène, ses deux femmes et Madeleine Béjart*, qui avait paru par fragments dans la *Revue du Maine* en 1885-1886.

térature dans le milieu où il est né. Je n'affirmerais pas que ses explications soient toujours certaines. Telle réflexion de La Bruyère est d'une portée trop générale pour qu'on puisse la rapporter à coup sûr à tel événement qui s'est passé réellement sous ses yeux. D'autre part, et c'est à mon sens le grave défaut de l'ouvrage, M. Allaire a voulu tout expliquer; pour cela, il s'est mis à raconter par le menu la vie du précepteur et de l'élève, les événements de la cour et de la ville, de la France et de l'Europe. On n'en finit plus. On se fatigue vite à suivre ce monotone défilé d'anecdotes dont un si grand nombre ont été tant de fois ressassées. Les citations de La Bruyère, habilement amenées, viennent seules donner quelque relief au récit; mais, en ce cas, il est moins long et plus attrayant de relire les *Caractères* dans une bonne édition!

L'*Histoire du cardinal Le Camus, évêque et prince de Grenoble*, a été très bien racontée par M. l'abbé Ch. BELLET dans une série d'articles qu'a insérés le *Bulletin d'histoire ecclésiastique* de Romans; réunis en volume (A. Picard), ces articles font encore mieux apprécier cette biographie, qui a été étudiée avec grand soin et qui met en œuvre d'intéressants documents inédits. Fils d'une bonne famille de la bourgeoisie parisienne, Le Camus (1632-1707) faisait ses études en théologie au moment de la Fronde; il se signala par son attachement au roi et à Mazarin. Bien vu à la cour, il en prit pendant un temps les mœurs faciles, puis, gagné par les idées plus austères du catholicisme régénéré, il entra en relation avec les solitaires de Port-Royal; il fut l'ami de l'abbé de Rancé, plus tard de Bossuet. Nommé évêque de Grenoble sans l'avoir sollicité (1674), il réforma son diocèse où il résida toujours et où il multiplia les visites pastorales. Ses différends avec les Jésuites, le rôle qu'il joua dans l'affaire de la Régale, où son attachement à la cause pontificale lui valut le chapeau de cardinal, sa disgrâce à l'occasion des « franchises » de l'ambassade française à Rome, la part qu'il prit à la conversion des Huguenots et à la Révocation de l'édit de Nantes, ont été exposés ici dans un excellent esprit de critique érudite et impartiale. Le Camus a été certainement un des meilleurs prélats de France au temps de Fénelon et de Bossuet; moins grand qu'eux par le génie, il n'a pas rendu moins de service à l'Église dans les limites où il pouvait agir, et il s'est montré moins intolérant.

C'est dans un monde bien différent que nous entraîne le nouvel ouvrage de M. Albert VANDAL : *Une ambassade française en Orient sous Louis XV* (Plon et Nourrit). Il s'agit de la mission du marquis de Villeneuve qui, envoyé à Constantinople en 1728, au lendemain de la paix de Passarowitz et de l'alliance austro-russe de 1726, fut

assez habile et heureux pour arrêter les progrès des deux redoutables voisins de la Turquie et arracher à leurs irrésolutions pusillanimes le célèbre traité de Belgrade (1739). C'est un des derniers triomphes remportés par notre diplomatie au xviii^e siècle. M. de Villeneuve obtint de rentrer en France en 1744, après une absence de treize années. au moment où Fleury se laissait entraîner, contre la foi jurée, contre l'intérêt même du pays, dans la guerre de la succession autrichienne, de laquelle datent nos premiers déboires. Le succès politique et commercial remporté par la France à Belgrade doit être sans doute attribué à l'habileté de notre ambassadeur, mais combien plus aux circonstances! Peu d'exemples enseignent mieux la vanité des moyens dont la diplomatie dispose pour prévoir ou diriger les événements qui mettent aux prises de grands empires acharnés à la ruine d'un ennemi moribond. Il faut avouer qu'à Constantinople la situation était particulièrement incertaine, parce que là il y avait à compter avec les caprices d'un despote inintelligent, avec le pouvoir éphémère des ministres, avec les révolutions de palais qui ébranlaient le trône même des Osmanlis, enfin avec les intérêts politiques ou religieux de ce vaste empire asiatique et musulman, campé aux confins de l'Europe, au milieu d'un chaos inextricable de peuples, de langues, de religions, sans cesse en luttés. Ce monde perfide et désordonné de la politique orientale a été analysé par M. Vandal avec beaucoup de pénétration. Des recherches étendues dans les archives de Paris, de Marseille, de Venise, lui ont fourni une abondante moisson de faits en partie nouveaux qu'il a su disposer avec un art remarquable, et présenter avec un très vif sentiment de la vérité morale ou de la réalité pittoresque. Les portraits sont nombreux dans son ouvrage; ils sont tous vivants, et que de types originaux il a rencontrés sur sa route! Sans parler de personnages bien connus, comme Fleury (pourquoi M. Vandal l'appelle-t-il cardinal *de Fleury*?), ou l'énigmatique Chauvelin, que d'étranges figures il fait vivre devant nos yeux! Le grand vizir Ibrahim, souple, attermoiant, efféminé, passionné pour les pierreries et les tulipes; Topal-Osman, vieillard énergique et magnanime, au cœur tout français par reconnaissance; le capitain-pacha Djanum Khodja, ancien corsaire follement hardi et presque toujours heureux, Munich, le fougueux conseiller de l'impératrice Anne de Russie, et le plus singulier de tous peut-être, le comte-pacha de Bonneval, dont l'in vraisemblable carrière nous est retracée ici pour la première fois avec une exacte fidélité, plus romanesque que le roman même. Ajoutez de brillantes descriptions, où l'on sent la note personnelle de l'homme qui a vu les lieux dont il parle, et vous aurez une idée de la variété de

l'œuvre. Enfin, l'histoire de notre commerce avec les infidèles dans le Levant, celle des colonies françaises de religieux, surtout celle des mille complications où la succession polonaise a jeté l'Europe, ont été traitées de main de maître. Une fois de plus, M. Vandal a montré, n'en déplaise à certains esprits chagrins, que l'étude minutieuse du document, voire du document inédit, n'empêche pas d'avoir du talent.

Par un hasard heureux, en même temps que le livre de M. Vandal, paraissait celui de M. Léonce PINGAUD : *Choiseul-Gouffier ; la France en Orient sous Louis XVI* (Alph. Picard) ; le second fait suite au premier et le complète en quelque sorte. Mais, en un demi-siècle, la situation s'est gravement modifiée. Lorsque l'aimable, le spirituel, l'érudit Choiseul-Gouffier débarqua au palais de l'ambassade française à Péra (1784), les beaux jours du traité de Belgrade étaient passés ; la Turquie, poussée par la France à la guerre, avait dû se résigner au traité de Koustchouek Kaïnardji ; la politique française, dirigée par Vergennes, sacrifiait tout au maintien de l'alliance autrichienne. Quand elle se heurtait aux convoitises insatiables d'un Joseph II, elle battait en retraite avec dignité, mais elle cédait. A Constantinople, elle n'avait plus aucun prestige. Est-ce la faute des circonstances, est-ce la médiocrité des talents diplomatiques de notre ambassadeur ? Le fait est qu'il ne réussit, ni à faire agréer ses conseils à la Turquie dans la guerre contre la Russie et l'Autriche, ni à obtenir pour les négociants français une situation prépondérante en Égypte, ni même à faire exécuter des voyages d'explorations ou des fouilles archéologiques. A partir de 1789, les affaires intérieures de la France condamnèrent Choiseul à l'impuissance. Son rôle était fini bien avant qu'il fût remplacé par Sémonville (1792). La fortune, si élémentaire pour le ministre de Fleury, avait été cruelle au cousin du Choiseul qui avait rendu indissoluble l'alliance autrichienne. M. Pingaud a exposé habilement les négociations importantes et les mesquines intrigues où il a consumé son âge mûr ; il a bien mis en lumière le double jeu de l'Autriche et de la Russie du côté du Danube, la politique insidieuse de la Prusse, les entreprises des Anglais contre notre commerce qui cherchait en Égypte une compensation à la perte de nos colonies. Son exposé paraît un peu maigre, surtout après celui de M. Vandal ; du moins, il a introduit dans la biographie de Choiseul-Gouffier un élément nouveau d'intérêt : l'ambassadeur, amateur éclairé des antiquités grecques, avait fait de l'ambassade de France une sorte d'institut archéologique. Le marquis de Villeneuve avait auprès de lui deux savants prêtés par l'Académie des inscriptions ; auprès de Choiseul, c'était tout un état-major de philhellènes.

Cette prédilection pour l'antiquité grecque avait préparé la fortune politique de l'ambassadeur; elle lui fit supporter les ennuis de son long séjour à Constantinople; elle le soutint dans l'émigration en Russie; elle lui permit de reprendre un bon rang dans la société française, quand l'amitié de Talleyrand lui rouvrit les portes de la patrie. Ce côté de la biographie de Choiseul-Gouffier a été mis en lumière par M. Pingaud avec une aimable érudition.

Malgré ses défaillances, notre diplomatie conservait encore un certain prestige dans les dernières années de l'ancien régime. L'œuvre de Louis XIV était encore en partie debout. La Révolution la renversa à l'extérieur comme à l'intérieur. C'est à ce bouleversement que nous fait assister le beau livre de M. Albert SOREL : *l'Europe et la Révolution française*; deuxième partie : la chute de la royauté (Plon et Nourrit). Œuvre singulièrement forte, pleine de faits, de bon sens et de pénétration, composée avec un art très varié, soit que l'auteur nous montre l'enchaînement logique et presque nécessaire des grands faits de l'histoire, soit qu'étudiant le caractère propre à chacun des acteurs petits ou grands de ce drame extraordinaire, il dévoile les replis cachés de l'âme humaine et restitue aux passions individuelles leur rôle trop souvent méconnu. C'est le plus exact des historiens, qui pense comme un moraliste et écrit comme un romancier; il rappelle M. de Sybel avec plus d'éclat et de profondeur. Il n'a d'ailleurs aucun système préconçu; il n'est ni un apologiste convaincu, ni un détracteur passionné de la Révolution. Esprit très libéral, il fait voir ce qu'il y avait de grand, de généreux, de vraiment humain dans les principes de 89; il montre aussi combien l'application en a été souvent misérable ou odieuse. C'est que la cause de l'égalité était gagnée d'avance, tandis qu'on ne s'entendait pas sur les conditions fondamentales de la liberté. Un gouvernement énergique eût pu satisfaire les vœux légitimes de la nation; les ministres timorés d'un roi sans énergie la laissèrent en proie à l'anarchie. De chute en chute, le pouvoir finit par tomber aux mains des plus logiques et des plus violents. Bientôt la guerre devint inévitable entre le droit nouveau et l'ancien droit, entre la Révolution française et l'Europe; M. Sorel nous en expose les origines avec une science consommée. Dans des chapitres dont la lecture est des plus instructives, il passe en revue les diverses cours des souverains étrangers, il nous initie à leur politique personnelle, à leurs desseins, à leurs ambitions, aux espérances qu'ils fondaient sur la décomposition de l'ancienne France. Leur désunion a été notre salut. En même temps, les vertus guerrières qui se révèlent dès 1791 vont permettre au pays d'arrêter l'ennemi, et, vainqueur, de répandre au dehors les fières idées qui l'animent. M. Sorel dépeint admirable-

ment cette héroïque armée française que les hommes de la Révolution n'ont pas créée, mais que le souffle de la Révolution éleva si haut. Il en analyse les éléments divers : officiers et soldats de l'ancien régime, volontaires de 1791 et de 1792; il fait équitablement à chacun sa part. Il n'est pas moins juste et vrai, quand il traite des émigrés, quand il distingue entre ceux de la première heure, qui s'en allèrent follement sur les pas du comte d'Artois et de Calonne amener l'Europe contre l'Assemblée nationale, et ces malheureuses victimes des persécutions démagogiques qui furent jetées hors de la patrie, surtout après le retour de Varennes, comme cent ans auparavant les proscrits de l'édit de Nantes. Il indique enfin, avec une éloquence lumineuse, ce qu'a fait la Terreur, qu'on justifie trop souvent comme une mesure de salut public qui a sauvé la France. Non; « la Terreur ne sera indispensable qu'aux seuls Terroristes pour usurper le pouvoir et proscrire leurs rivaux. Les Français n'auront pas besoin, pour défendre leur pays et leur Révolution, qu'on les y force le couteau sur la gorge; ils se battront en hommes libres. Ce n'est pas la vue de la guillotine qui enflammera dans leurs âmes les sentiments qui décideront tout : l'amour de la patrie, la haine des étrangers, l'horreur de l'ancien régime. Les Terroristes ne susciteront pas ces passions; ils s'en feront un moyen de gouverner; mais la France portait en soi seule les instruments de son salut » (p. 665). M. Sorel, avec son ferme bon sens, remet ainsi les choses à leur rang, les hommes à leur place. Il fait voir clair dans une époque que chacun obscurcit en y transportant ses propres passions; il rend justice à la France et à la Révolution.

Le portrait de Mirabeau est un des plus éloquents que l'on trouve dans le livre de M. A. Sorel. Nous savons par l'ouvrage, qui sera bientôt terminé, de M. de Loménie, dans quel milieu a été élevé le futur tribun, au sein de quelle étrange famille il a passé sa jeunesse, quels orages lui ont fait traverser ses passions et les violences de son père, comment enfin, repoussé par la noblesse de Provence lors des états généraux, il se fit élire par le tiers état. Mais le détail de son élection, les troubles qui agitèrent la Provence pendant la période électorale n'avaient pas encore été tirés tout à fait au clair. C'est ce que s'est proposé de faire M. Georges GUIBAL dans son livre : *Mirabeau et la Provence en 1789* (Paris, Thorin; Aix, Makaire). Il y a réussi. Malgré un plan un peu lâche et une exposition parfois diffuse, il a restitué aux troubles leur véritable physionomie, et bien marqué le rôle personnel de Mirabeau. Les émeutes eurent des causes toutes locales qu'expliquent la condition sociale des habitants, la cherté des vivres, le mode vexatoire des impôts indirects; Aix, Marseille, Toulon en

furent les centres principaux. C'est dans la première de ces villes que l'intervention de Mirabeau a été le plus efficace; c'est à lui réellement que revient l'honneur d'avoir apaisé la population. A Marseille, une garde nationale improvisée avait déjà rétabli l'ordre matériel dans la ville; la présence de Mirabeau contribua seulement à calmer les esprits. Il fut récompensé selon ses services : à Marseille, il passa à grand'peine à un scrutin de ballottage; à Aix, au contraire, il arriva le premier sur la liste du tiers avec une imposante majorité de suffrages. Mirabeau désirait ardemment être élu. Il y allait pour lui presque de sa vie. Il en avait besoin, au moins autant pour ses affaires privées que par ambition. Mais Mirabeau n'était pas un candidat vulgaire; dès ce moment, il se montra non seulement un audacieux révolutionnaire, mais aussi un homme d'État, qui ne craint pas de risquer sa popularité pour maintenir l'ordre et obtenir par les voies légales les satisfactions légitimes : cœur corrompu, âme passionnée, esprit clairvoyant, parole fascinatrice, tout ce qu'a été Mirabeau à la Constituante, il l'est déjà lors de ces élections si agitées, et auxquelles son nom seul donne une si exceptionnelle importance.

On indique d'ordinaire la chute de Robespierre comme la fin du régime terroriste; aux horreurs de 1793 et 1794, on opposa volontiers la douceur relative du Directoire. Il ne faut pas exagérer ce contraste. Déjà M. Taine, dans son dernier volume, avait très nettement indiqué que le 18 fructidor, en affermissant les Jacobins au pouvoir, avait imprimé aux persécutions politiques un nouvel élan. M. Victor PIERRE, dans un livre très richement documenté, a mis hors de doute la justesse de cette idée¹. Non, le Directoire n'a pas été aussi humain qu'on l'a dit; non, il n'a pas hésité à verser le sang. Si l'on ne releva pas les échafauds révolutionnaires, les commissions militaires prononcèrent plus de cent cinquante condamnations à mort qui furent exécutées dans les vingt heures; au lieu de guillotiner, on fusilla. Les poursuites contre les émigrés et les prêtres furent dirigées avec une rigueur impitoyable, qui ne respecta pas plus les formes légales que ne l'avait fait le tribunal révolutionnaire; elles aboutirent à plusieurs milliers d'arrêts de déportation. Les auteurs principaux de ces persécutions sont Revellière-Lépeaux et Merlin. Si l'on veut mesurer la part de responsabilité qui incombe à ce dernier, il n'y a qu'à chercher dans le livre de M. Pierre l'histoire lamentable des naufragés de Calais, qui, absents devant tous les tribunaux réguliers, n'en subirent pas moins pendant quatre ans la

1. *La Terreur sous le Directoire*. Retaux-Bray.

plus cruelle des détentions; quand enfin Bonaparte ordonna qu'ils fussent reconduits à la frontière, seize d'entre eux étaient morts de souffrance. L'auteur raconte par le menu, à l'aide des documents les plus dignes de foi, l'œuvre des commissions militaires, les déportations dans les îles de Ré et d'Oléron, à la Guyane; il donne le chiffre de ceux qui furent frappés, qui s'échappèrent, qui furent enlevés sur mer par les Anglais, ou qui moururent en prison. Le nombre de ces derniers est considérable; la « guillotine sèche » fit plus d'un millier de victimes. Il est à remarquer que le 18 brumaire fit attendre aux malheureux déportés la réparation qu'ils méritaient: en 1804, il y en avait encore à Ré et à Oléron, à Sinnamary et à Conanama. Il est vrai que Bonaparte y avait expédié après le 3 nivôse des *fournées* de républicains. Ceux-ci firent quelque peu oublier ceux-là.

Il serait difficile, après avoir lu l'*Esprit de la Révolution française*, par M. Edme CHAMPION (Reinwald), de savoir exactement à quoi s'en tenir sur le sujet. A toutes les questions qu'on pourrait faire, et que l'auteur, esprit éclairé, qui sait exprimer ses idées avec une certaine originalité, s'est posées à lui-même, il ne nous donne guère que des réponses négatives: la Constituante n'a pas tout désorganisé par excès de logique réformatrice; la constitution civile du clergé n'était pas un fait extraordinaire en soi, elle n'eût pas produit de si graves conséquences si le haut clergé ne s'était déclaré énergiquement contre elle; la royauté n'était point impopulaire; c'est sa duplicité, ce sont les menées des émigrés qui l'ont perdue. Les Girondins et les Montagnards n'étaient séparés par aucun principe fondamental; c'est la fatalité des événements qui les a conduits à s'entre-déchirer. La Terreur n'a pas été plus monstrueuse que l'inquisition ni plus sanguinaire que tant de chefs d'armée; et puis ne fallait-il pas céder aux violents, du moment qu'ils avaient à diriger la défense nationale? etc. M. Champion, qui prétend prouver la modération des Constituants, même des Terroristes, réserve sa sévérité pour Bonaparte; à ses yeux, le 18 brumaire paraît « un des plus grands crimes qui aient jamais été commis contre le genre humain, » comme si Bonaparte n'avait pas appris l'art des coups d'État à l'école des Révolutionnaires eux-mêmes! L'esprit de la Révolution est un idéal de justice, de fraternité, de liberté que tout le monde avait alors sur les lèvres, que peu de personnes portaient dans leur cœur. Il n'a sans doute manqué à Robespierre que le génie pour s'emparer du pouvoir; Bonaparte a-t-il moins de titres que lui à être considéré comme le continuateur de la Révolution?

M. A. BABEAU poursuit ses intéressantes recherches sur la vie privée dans l'ancienne France. Après nous avoir fait connaître l'organisa-

tion des villes et des villages, il a abordé l'étude des diverses classes de la société, commençant par les paysans et la vie rurale, passant ensuite aux artisans et domestiques; il arrive maintenant aux *Bourgeois d'autrefois* (Firmin Didot). Son prochain volume traitera sans doute de la noblesse et du clergé. Le volume sur les bourgeois est un des plus curieux de la série; il a le mérite de mettre pour la première fois en pleine valeur et de vivifier par la synthèse les innombrables renseignements épars dans les mémoires, dans les correspondances, dans les récits des voyageurs et surtout dans ces publications d'inventaires, de livres de comptes ou de raison que le goût du bibelot et la curiosité érudite ont multipliés de nos jours. Le livre de M. Babeau échappe à l'analyse, car il se compose d'une infinité de détails habilement choisis et méthodiquement classés qui, après nous avoir fait connaître l'habitation des bourgeois, nous montre, dans toute la vérité et la variété de leurs conditions, de leurs attitudes, de leurs occupations et de leurs costumes, les marchands, les artistes, les gens de lettres, les médecins, chirurgiens et apothicaires, les gens de loi, les fonctionnaires et les rentiers; il nous raconte ensuite leurs plaisirs, la manière dont se faisaient les mariages, dont étaient élevés les enfants; il analyse les sentiments religieux qui, au xvii^e et au xviii^e s., animaient la bourgeoisie, et enfin il évalue l'importance et le développement des fortunes bourgeoises. C'est ici que se trouve la philosophie du livre; car M. Babeau, en étudiant les progrès constants de la bourgeoisie, qui aboutissent à la révolution bourgeoise de 1789, met en évidence ce fait que la puissance a passé fatalement entre les mains de la bourgeoisie à mesure qu'elle s'est enrichie, qu'elle est devenue le principal agent de la fortune publique, et que la richesse, par suite du développement de la civilisation, est devenue la base même de la puissance. Si l'on voulait absolument trouver quelque critique à adresser à l'ouvrage de M. Babeau, on pourrait lui reprocher de n'avoir pas davantage séparé la noblesse de robe, et en général les magistrats et fonctionnaires qui constituaient le quatrième ordre de l'État, du tiers état proprement dit. On pourrait aussi lui demander pourquoi, ayant cru devoir analyser les sentiments religieux de la bourgeoisie, il n'a pas analysé aussi les sentiments politiques qui sont étroitement unis aux précédents; on pourrait lui dire que les sentiments religieux de la bourgeoisie ne peuvent pas être isolés, qu'ils tiennent à tout l'ensemble des sentiments, des conceptions et des habitudes qui formaient l'être moral des bourgeois d'autrefois, et que cet être moral ne nous apparaît pas clairement dans son livre. Mais pourquoi demander à M. Babeau autre chose que ce qu'il nous a donné, et ne pas le remer-

cier tout simplement de l'excellente et amusante collection de faits précis qu'il a recueillie pour nous?

L'ouvrage de M. BARDOUX : *la Bourgeoisie française, de 1789 à 1848* (G. Lévy), est pour ainsi dire la continuation de celui de M. Babeau. Ce dernier s'occupe de la bourgeoisie du xvii^e et du xviii^e s.; M. Bardoux prend la bourgeoisie en 1789 et la conduit jusqu'à nos jours. A l'inverse de M. Babeau, c'est surtout aux sentiments et aux idées politiques de la bourgeoisie qu'il s'intéresse, et cela n'a rien que de naturel, puisque 89 a été le triomphe politique de la bourgeoisie. Tant qu'elle domina dans le pays, les idées libérales l'emportèrent aussi dans le gouvernement. Bourgeoisie, libéralisme, régime parlementaire sont étroitement liés entre eux. M. Bardoux en expose le développement dans une suite d'aimables esquisses. La bourgeoisie ne pouvait prétendre à gouverner longtemps un pays envahi de plus en plus par l'industrialisme; depuis 1848, elle n'a plus guère été qu'un état d'esprit; mais son règne, pour avoir été éphémère, n'en a pas moins été glorieux; il faut savoir gré à un libéral aussi éclairé que M. Bardoux de l'avoir raconté.

Je ne ferai que signaler l'*Histoire politique de la France*, par M. C. DE LOISNE (Plon et Nourrit). L'auteur n'a pas la prétention de faire connaître des faits nouveaux. Les précis de Duruy, Aug. Thierry, Henri Martin sont ses principales autorités pour le moyen âge; pour l'époque moderne, il prend dans les Mémoires que tout le monde connaît des faits qui traînent partout. Cette indigence des renseignements n'est pas compensée par l'originalité des conceptions; on serait en peine d'y trouver une idée nouvelle ou présentée sous une forme peu commune; mais il serait aisé d'y signaler de nombreuses erreurs, maint problème que l'auteur ne paraît même pas soupçonner.

Tout autre est l'importance de l'*Histoire de la civilisation française*, par M. Alfred RAMBAUD (A. Colin); le second volume vient de paraître. Il commence à la Fronde et se termine à la Révolution; c'est l'époque de la monarchie centralisée et sans contrôle. M. Rambaud l'étudie sous toutes ses faces : gouvernement, conditions sociales, administration, lettres, sciences, arts, usages et mœurs. En moins de sept cents pages, il a condensé une quantité considérable de faits. Il les a coordonnés avec beaucoup d'art; il en a dégagé avec sagacité les caractères essentiels; c'est un excellent ouvrage de vulgarisation qui se trouvera bientôt entre les mains de tous les écoliers studieux, et qui rendra bien des services aux professeurs. Mais est-ce bien une histoire de la civilisation proprement dite? M. Ram-

baud a pris le mot dans son acception la plus large, et il y a fait rentrer toute l'histoire des institutions. Il y a peu de gens qui s'en plaindront.

Ch. BÉMONT.

G. MONOD.

P.-S. — Il ne nous appartient pas de parler des ouvrages relatifs à l'histoire de l'antiquité. On nous permettra cependant de mentionner sans retard quelques ouvrages récents sur lesquels nos collaborateurs reviendront plus tard à loisir. Le t. V de l'*Histoire ancienne de l'Orient*, par François LENORMANT, 9^e édition revue par M. Ernest BABELON, est paru (A. Lévy). Il est relatif, d'une part, à la civilisation assyro-chaldéenne; d'autre part, à l'histoire politique des Mèdes jusqu'à la conquête de Cyrus, et à celle des Perses jusqu'à l'avènement de Darius. L'éloge d'un pareil livre n'est plus à faire; mais on ne peut s'empêcher d'admirer, avec l'étonnante érudition de ce Lenormant, que la nature avait si richement doué de tous les dons de l'esprit, le talent avec lequel il savait la présenter. Son livre n'est pas seulement savant, il est attrayant. M. Babelon a droit à notre reconnaissance pour le soin qu'il a pris de le mettre au courant de la science.

Pour ce qui concerne les institutions romaines, nous nous empressons de signaler la traduction française du célèbre manuel rédigé par Th. Mommsen et J. Marquardt (Thorin). L'ouvrage entier comprendra 14 volumes qui paraîtront successivement en deux séries parallèles, comprenant : l'une, le *Droit public romain*, de Th. MOMMSEN, l'autre, les parties rédigées par J. MARQUARDT : *Organisation de l'Empire, Finances et armée, Culte, Vie privée, Finances*. La traduction de chacune de ces parties a été confiée à différents traducteurs, celle du *Droit public* sera l'œuvre d'un seul : M. P.-F. GIRARD, professeur à la Faculté de droit de Montpellier. Ces divers collaborateurs travaillent sous la direction de M. Gustave HUMBERT, qui, de son côté, vient de faire paraître, au moment où nous mettons sous presse, un *Essai sur les finances et la comptabilité publiques chez les Romains* (Thorin, 2 vol.)¹. Le 1^{er} volume du *Droit public* est consacré à la magistrature : pouvoirs des magistrats, attribution, droits de prohibition et d'intercession, émoluments, conseil des magistrats, personnel mis sous leurs ordres, tels sont les points qu'il traite. Cet

1. Signalons aussi l'apparition du 11^e fasc. du *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines* de Daremberg et Saglio (Hachette). Il comprend les mots de *Cupidon* à *Delia*. Avec le mot *Cyzique*, se termine le 1^{er} volume. La feuille de titre porte le millésime 1877. Voilà déjà dix ans que l'ouvrage est en train!

ouvrage se répandra vite chez nous. Il contribuera encore à resserrer les liens intellectuels qui rattachent si étroitement la France et l'Allemagne. Par quelle fatalité faut-il que deux pays, faits pour s'entendre à tant d'égards, soient si profondément divisés par la politique qu'à certains moments ils semblent plutôt prêts à s'entr'égorger !

G. B.

POLOGNE.

PUBLICATIONS DE TEXTES. — Nous pouvons renouveler, en tête de ce bulletin, une remarque faite par nous, ici même ; l'animation qui s'est manifestée il y a une dizaine d'années dans le domaine de l'historiographie polonaise n'a nullement diminué dans ces derniers temps.

On aurait pu penser, vu l'ardeur avec laquelle on se mettait à l'œuvre, que le mouvement une fois imprimé ne cesserait d'augmenter et de s'étendre, que les recherches deviendraient de plus en plus approfondies. Ces espérances ne se sont pas entièrement réalisées. Dans quelques centres intellectuels où, jadis, paraissaient assez fréquemment divers ouvrages consacrés à l'histoire de Pologne, on remarque une activité moins grande, comme à Posen, à Thorn et en général dans les provinces polonaises soumises à la Prusse. On peut en dire autant de Varsovie et d'autres villes. Le principal foyer est comme autrefois l'Académie des sciences de Cracovie, qui rassemble et concentre en elle les rayons de l'activité scientifique dans le champ de l'histoire. La ville de Léopol n'est pas moins qu'autrefois dans une grande animation. Cependant, le nombre des publications nouvelles sorties de ces foyers intellectuels n'est pas aussi grand qu'on pourrait le croire tout d'abord.

Quoi qu'il en soit, le trait qui caractérise cette activité dans l'érudition historique, c'est le besoin, généralement senti, de mettre au grand jour des matériaux inconnus, et de les soumettre à l'examen de la critique. Il faut noter même qu'on publie beaucoup plus de textes, chartes, chroniques, lettres, etc., qu'on n'en met en œuvre. Et cela se comprend, l'historien veut remonter aux sources ; il veut épuiser son sujet à fond ; pour cela il commence par se livrer lui-même au pénible travail de rassembler des matériaux inédits ; ceci fait, il doit attendre l'occasion qui se présentera d'en mettre les résultats à la portée des travailleurs.

En ce qui concerne ces publications de documents encore enfouis

dans les archives et les bibliothèques, l'Académie de Cracovie occupe sans contredit le premier rang. Tout d'abord, il convient de signaler la collection qui se rapporte à l'histoire de la ville de Cracovie. Cette collection comprend : la 1^{re} et la 2^e partie du tome VIII de la section ayant pour titre : *Acta historica res gestas Poloniae illustrantia ab a. 1507 ad 1795*. La première partie contient : *Leges plebiscita et senatus consulta*, 1507-1586. La seconde renferme : *Jura, privilegia et statuta contuberniorum*, 1507-1586 (Crac., 1885, tome I, vol. I et II). Avec les volumes antérieurs qui comprenaient les documents et privilèges de Cracovie de 1257 à 1506 (éd. 1882), la dernière publication forme une imposante collection de chartes pour l'histoire de cette ville, qui fut pendant un temps considérable la capitale de la Pologne, qui a toujours été au premier rang parmi les autres villes pour la population et la richesse, et qui a joué un rôle important, surtout depuis le xii^e jusqu'au xvii^e siècle.

Cette collection acquiert d'autant plus d'importance qu'elle est la première qui comprenne aussi en grand toute la vie intérieure de la ville polonaise, et particulièrement les institutions municipales, les privilèges des corps de métiers les plus divers, de même que des matériaux pour l'état économique et financier de Cracovie. Elle est un vrai trésor au point de vue de l'histoire des métiers et du tableau économique de la Pologne au xv^e et au xvi^e siècle; elle éclairera d'une vive lumière l'histoire du tiers état, si peu connu encore à l'époque de son épanouissement économique. C'est maintenant seulement qu'il sera possible d'esquisser l'histoire intérieure de la ville de Cracovie et d'extraire des détails très intéressants pour l'histoire économique d'une province, dont cette ville était le centre le plus considérable. Des index, contenant non seulement des noms de lieux et de personnes, mais aussi une table des matières, arrangée avec beaucoup de soin et de compétence, faciliteront les recherches à ceux que pourrait intéresser l'étude des institutions municipales de Cracovie et d'autres villes de la Pologne. L'éditeur de cette précieuse collection est M. Fr. PIEKOSINSKI, membre de l'Académie des sciences, qui se distingue entre tous par ses publications où les textes sont reproduits très soigneusement et très exactement.

C'est aussi au même éditeur que la science doit une collection de documents et de chartes concernant l'histoire de la cathédrale de Cracovie, dont le titre est : *Cathedralis ad s. Venceslaum ecclesiae Cracoviensis diplomaticus codex*; la seconde partie, de 1367 à 1423, a paru en 1883. L'inépuisable M. F. Piekosinski va faire paraître bientôt le premier volume d'une imposante collection de documents sur l'histoire du moyen âge dans cette province, qui est connue sous le

nom de Petite-Pologne (Polonia Minor) et qui comprenait trois palatinats : celui de Cracovie, celui de Sandomir et celui de Lublin. Ce sera le complément d'une collection, éditée déjà sous le titre : *Codex diplomaticus Poloniae Minoris*, qui comprendra des chartes (dans le I^{er} volume) jusqu'à l'an 1333. Il renfermera des chartes inédites pour la plupart, et d'autres qui sont connues, mais qu'il est difficile de se procurer, car elles se trouvent imprimées dans des ouvrages très rares aujourd'hui. Cette collection n'a pas encore paru dans le commerce, mais j'en ai parcouru les épreuves. De nombreux documents, tirés des archives de différents couvents de Cracovie et des environs, promettent une abondante moisson dans le champ des études historiques.

Non moins importantes sont les publications dirigées et publiées par un cercle d'historiens de Léopol, à la tête desquels se trouve W. Kentrzynski, qui ne le cède en rien à Piekosinski pour le soin et l'exactitude. Dans une grande collection intitulée *Monumenta Poloniae historica*, tome IV (p. 992. Léopol, 1884), se trouve toute une série de vies des saints (41) et de petites chroniques. Parmi les plus importantes, on peut ranger : *Vita S. Adaberti*, *Vita S. Stanislai*, *Miracula S. Weneri ep. Plocensis*, *Translatio S. Floriani*, *Vita S. Kingae*, *Vita S. Salomeae*, *Miracula S. Stanislai*. A l'exception de quelques vies et préfaces publiées par MM. SEMKOWIEZ et Cwiklinski, tous les autres matériaux sont le fruit des recherches assidues de M. KENTRZYNSKI, directeur de la bibliothèque Ossolinski à Léopol. Bien que quelques-unes de ces Vies des Saints aient déjà été publiées, les textes primitifs retrouvés maintenant donnent une base plus sûre aux études sur l'histoire ecclésiastique de l'ancienne Pologne.

Enfin, aux collections de chartes se rattachent aussi les *Acta castrensis et terrestria* (t. IX-X, 1883-1884), édités à Léopol par le professeur LISKE; ils comprennent surtout les privilèges relatifs à l'histoire de Léopol au moyen âge (1506) et forment une publication aussi soignée que celles de l'Académie de Cracovie.

Le tome X de cette collection est une sorte d'inventaire dressé d'après l'ordre chronologique des documents qui se trouvent, aux archives de Léopol, dans différents livres judiciaires; ces documents datent des temps les plus anciens et s'arrêtent à l'année 1783. Cet important travail sera d'un grand secours pour les érudits qui étudient l'histoire moderne de la Pologne, particulièrement les xvii^e et xviii^e siècles.

Pour l'histoire sociale et économique, on trouve dans les archives de véritables trésors dont on chercherait en vain l'équivalent dans

tous les autres pays de l'Europe; ils ont pour titre : *Libri terrestres et castrenses*; ils commencent à la seconde moitié du xiv^e siècle et vont jusqu'à la fin du xviii^e. Ils sont d'une extrême importance pour le moyen âge jusqu'aux premières années du xvi^e siècle. On y puisera longtemps pour former le tableau très complet de l'état juridique, social et économique de l'ancienne Pologne au xv^e siècle. Le professeur Liske, dont il vient d'être parlé, a publié tout un gros volume, en 1886, de ces notes judiciaires. Elles proviennent du district appelé Terra Sanocensis; bien qu'elles ne remontent qu'à l'année 1425, elles n'en sont pas moins intéressantes et importantes. Des index très complets, des noms de personnes, de lieux et de matières, permettent d'en tirer facilement parti. La science paléographique de l'auteur et ses anciennes publications garantissent l'exactitude des textes de ce dernier ouvrage.

L'Académie de Cracovie a entrepris des travaux analogues, commencés il y a une trentaine d'années par le savant professeur Helcel qui avait publié, mais en partie seulement, des extraits des livres judiciaires du territoire de Cracovie. On est en train maintenant de publier une édition complète de ces documents sous le titre : *Antiquissimi libri judiciales terrae Cracoviensis*. La première partie, de 1374 à 1390, a paru en 1884 par les soins de M. B. ULANOWSKI. La suite va bientôt paraître. Il est encore assez difficile de la mettre à profit, parce qu'il n'y a pas d'index. De plus, les notes sont sèches; elles ne comprennent pour la plupart que des indications au sujet des causes, des comparutions des témoins. Importants au point de vue juridique, ces documents ajoutent peu à l'histoire politique, agricole ou économique de cette époque; pour cela, il faut arriver jusqu'aux livres plus récents du xv^e siècle. On regrette aussi l'absence d'une introduction qui faciliterait aux savants l'étude du droit polonais, de l'organisation de la justice civile et criminelle, de la procédure judiciaire, etc. Il y a lieu d'espérer que dans la prochaine publication ces lacunes seront comblées.

M. Ulanowski a encore publié pour la même Académie et sur le même sujet des *Inscriptiones clenodiales ex libris judicialibus palatinatus Cracoviensis* (Cracovie, 1885). Cette collection comprend des notes judiciaires de 1382 à 1506. Elle est d'une grande importance au point de vue héraldique. Elle contient la description d'un grand nombre d'armoiries (au moins une centaine) qui sont indiquées dans l'index. Mais par malheur cet index est seul et unique, et, si l'on cherche d'autres renseignements, comment se retrouver, sans des recherches longues et pénibles, dans un livre aussi considérable? Ajoutez que l'éditeur a donné un supplément en trois parties (de la

page 445 à 585), plus une quatrième de la page 585 à la page 590, enfin encore une addition de la page 593 à 647. Le même éditeur, dont l'infatigable activité mérite toute estime, a publié en outre, aux frais de l'Académie, les extraits les plus importants du livre judiciaire de Kalisz (1409-1446; Cracovie, 1885); mais cette publication laisse aussi à désirer; faite avec précipitation, elle n'a pu être longuement mûrie ni étudiée sous toutes ses faces.

Pour l'histoire des temps modernes, les publications des sources ont fourni relativement moins de matériaux, bien que, comme l'on sait, partout et dans tous les pays, il s'en trouve une grande abondance aux archives et dans les collections particulières. Deux volumes, publiés à Varsovie par M. WIERZBOWSKI (1884-85) sous le titre de *Uchansiana*, se rapportent au xvi^e siècle. C'est une collection de documents sur la vie et les actes du célèbre Jacques Uchanski, archevêque de Gnesen (Gnezno) et primat du royaume de Pologne († 1584). Cette collection, intéressante au plus haut point, est due aux patientes et minutieuses recherches de l'éditeur qui a fouillé, sur ce sujet, non seulement les archives de Pologne, mais aussi les collections de Vienne, de Prague, et surtout celles de Rome. Par malheur, ici non plus, point d'introduction scientifique qui, au moins en abrégé, permette d'exploiter plus facilement cette collection de grande valeur.

Signalons encore des recueils de lettres et de documents édités par l'Académie de Cracovie. Ainsi le tome VIII contient d'importants matériaux pour l'histoire du xvi^e siècle et les commencements du xvii^e. Dans les *Scriptores rerum Polonicarum* se trouvent les *Epistolae ex archivo domus Radzivilianae depromptae* publiées en 1885 par M. A. SOKOŁOWSKI. Ce sont des lettres du prince Radziwill, de Jean Zamoyski (1577-1604) et de Léon Sapieha, chancelier et hetman, trois personnages célèbres qui ont chacun joué un rôle de premier ordre dans l'histoire de cette époque.

Le sort a été plus favorable à l'histoire du roi Jean Sobieski (1674-1696) qui remporta la victoire sous les murs de Vienne en 1683, victoire dont on a célébré récemment le deuxième centenaire. Cet anniversaire a mis en mouvement les érudits qui voulaient, non seulement faire voir dans tout son éclat la délivrance de Vienne, mais aussi et surtout rendre hommage à la mémoire du vaillant guerrier, vainqueur des Turcs. C'est l'Académie de Cracovie qui a donné l'initiative des publications les plus importantes entreprises sur ce sujet.

Désireux de rassembler le plus possible de documents relatifs à l'histoire de ce règne, M. KLUCZYCKI nous a donné, en deux gros

volumes, une série intitulée : *Acta Joannis Sobieski ad illustrandum vitæ ejus cursum resque inde ab juventute usque ad electionem in regem gestas inservientia* (1629-1674, vol. I ; 1674-1674, vol. II) ; ils sont publiés avec le plus grand soin et pourvus de nombreux index.

La seconde série des publications pour servir à l'histoire de Jean Sobieski contient sa correspondance diplomatique avec l'étranger et surtout avec la France : *Acta quæ in archivo ministerii rerum exterarum Gallici ad Joannis III regnum illustrandum spectant* (vol. I, 1674-1677 ; vol. II, 1677-1679 ; vol. III, 1680-1683. Cracovie, 1884). Un certain nombre de lettres et de dépêches parmi les plus importantes sont reproduites *in extenso*, d'autres seulement en abrégé. Tous ces matériaux nous donnent un tableau complet de la diplomatie franco-polonaise. L'éditeur, M. WALISZEWSKI, s'est livré à un travail assidu pour approfondir son sujet. Une grande partie des documents, lettres ou dépêches, ayant conservé dans la publication leur langue originale, qui est le français, se trouvent à la portée des savants qui lisent cette langue. L'historien qui s'occupe de l'histoire générale de l'Europe y trouvera de nombreux renseignements de grande valeur dont il pourra faire son profit.

Aux historiens français il convient de signaler tout particulièrement une publication toute française qui a paru à Varsovie et qui est consacrée aussi à l'histoire de Jean Sobieski ; elle a pour titre : *Mémoires pour servir à l'histoire de la vie et des actions de Jean Sobieski, roi de Pologne*, par Philippe Dupont, attaché à ce prince en qualité d'ingénieur en chef pour l'artillerie, publiés d'après le manuscrit par M. J. JAWICKI. Varsovie. 1885 (in-4°, page 285). Les *Mémoires de Dupont*, tant au dernier siècle qu'au commencement de celui-ci, étaient peu connus ; le manuscrit n'avait pu être consulté que de peu de personnes ; on en connaissait l'existence depuis la publication de l'*Histoire de Jean Sobieski*, par l'abbé Coyer (Amsterdam, 1764) qui s'en réfère souvent au témoignage de Dupont ; néanmoins personne ne s'était occupé de les faire publier. Ils paraissent aujourd'hui pour la première fois avec une préface très soigneusement rédigée. L'éditeur s'est donné la peine de rassembler tous les faits de la vie de Dupont. On l'appelait en Pologne tout simplement Dupont, mais son vrai nom était, d'après sa signature, « Philippus de Masson du Pont. » Arrivé en Pologne vers l'an 1674, il fut nommé ingénieur en chef de l'artillerie près de l'hetman Sobieski, plus tard roi de Pologne. Dans toutes ses campagnes, il fut son compagnon inséparable, souvent un instrument docile et quelquefois même son confident. Il a pris part à l'expédition de Bucovine, en 1673, et assisté

également au siège de Choczim, où il prit une part active. Mais ce qui est d'une importance tout à fait particulière, c'est que Dupont se trouva constamment aux côtés du roi pendant la fameuse expédition de Vienne en 1683. Le lendemain de la bataille, il fut envoyé chez la reine, qui était restée à Cracovie, pour lui porter la nouvelle de la grande victoire. Après cette expédition, Dupont accompagne le roi dans ses expéditions en Moldavie, il prend part à plusieurs batailles; enfin il assiste le roi pendant son séjour à Grodno, à Vilna; il remplit les fonctions d'agent diplomatique et est envoyé par Jean Sobieski à Berlin, à Copenhague, à Stockholm, à Versailles. Après la mort du roi (1696), Dupont quitte le pays, et c'est alors seulement qu'il commence à écrire ses mémoires. L'époque n'est pas bien fixée, mais, d'après tout ce qu'on sait de ces mémoires, il est très probable qu'ils ont été rédigés vers la fin de sa vie, c'est-à-dire vers l'année 1733, et probablement en France. Les mémoires de Dupont se bornent principalement et presque exclusivement aux affaires militaires; de là leur grande valeur, car ces affaires ont été traitées par un témoin oculaire qui y a pris une part active; par un témoin pourvu de connaissances spéciales et d'un grand talent d'observation. Leur second mérite est que l'auteur reproduit les idées du roi Jean et son jugement sur les hommes et les choses; la comparaison des mémoires avec les lettres de Sobieski en fournit la preuve la plus évidente. Il serait fort à désirer que les érudits français fissent des recherches dans leurs archives pour rassembler plus de détails sur l'origine de Dupont, sur sa vie avant son arrivée en Pologne et sur sa carrière après son retour en France.

Il nous faut mentionner ici une publication qui renferme des matériaux, non seulement pour l'histoire des temps modernes, mais qui est d'une importance plus générale. C'est une collection de *Decretales summorum pontificum pro regno Poloniae et constitutiones synodorum provincialium et dioecesanarum regni ejusdem ad summam collectae, etc., editae cura et studio Z. СНОДЫНСКИ et Eduardi LIKOWSKI* (Posnaniae, 1883, 3 vol.).

L'auteur du présent bulletin, M. PŁAWYŃSKI, a continué l'ouvrage qu'il a commencé il y a dix ans. C'est une collection de sources historiques, dont quinze volumes ont déjà paru. Les quatre derniers volumes ont paru sous le titre « La Pologne au xvi^e siècle au point de vue géographique et statistique; » les tomes I et II sont consacrés à « La grande Pologne » (Vars., 1883); les tomes III et IV, à « La petite Pologne » (Vars., 1886). Ils nous donnent un grand tableau géographique et statistique de tout le pays, avec ses milliers de villages, de hameaux et de villes. L'éditeur suit dans ses publications l'exemple des savants fran-

gais en exposant dans des préfaces très étendues le contenu des matériaux ; les questions les plus importantes y sont résolues. En ce qui touche la géographie et la statistique, l'auteur a donné dans chaque volume des études très détaillées sur la surface de chaque province, de chaque palatinat et district, un calcul sur la population des villes et des villages et sur l'état de la propriété foncière, sa distribution entre la couronne (domaines), l'Église, les seigneurs, la noblesse, la petite noblesse, les communes rurales, etc. Après avoir acquis une connaissance très étendue des documents utiles à publier, il a voulu par cette méthode montrer leur importance et faciliter aux autres savants les recherches de détail. Il trouve cette manière de publier les textes et les matériaux d'autant plus indispensable que le nombre des savants capables de mettre ces publications à profit est très restreint.

OUVRAGES D'ENSEMBLE. — Nous l'avons dit en commençant : le nombre des publications de textes est beaucoup plus grand que celui des travaux originaux. Ce qui nous manque surtout, ce sont des travaux préparatoires qui rendraient plus facile de reconstituer les périodes les plus importantes du développement historique. Les problèmes qu'on rencontre parfois dans les ouvrages entrepris sur une grande échelle fractionnent l'attention de l'historien, le détournent des faits essentiels en le forçant à s'occuper de choses secondaires. C'est aussi pourquoi nous n'avons pas encore d'histoire générale de la Pologne écrite selon les règles de la méthode scientifique. Depuis le grand ouvrage de Chouiski (Szujski) (1862-1866. 4 volumes), personne encore n'a osé entreprendre cette œuvre dont on a pourtant si grand besoin. Une esquisse de l'histoire de Pologne (2 vol., 1880) par le professeur BOBRZYŃSKI est un manuel très substantiel et d'une grande valeur. Il se distingue par la clarté avec laquelle les faits sont distribués et exposés, par l'exacte appréciation des époques les plus marquantes de l'histoire de la Pologne. Une troisième édition de ce manuel va paraître avant peu ; nous aurons encore l'occasion d'en reparler.

Les études de M. F. KORZON ont excité un vif intérêt dans le cercle des savants polonais. Elles ont pour titre : *Histoire intérieure de la Pologne sous le règne du roi Stanislas-Auguste Poniatowski* (1764-1794) ; elles ont été publiées aux frais de l'Académie de Cracovie. C'est en 1882 qu'elles ont commencé à paraître. En 1883 parut le t. IV de la première partie. La seconde partie qui doit bientôt paraître renfermera tout l'ensemble de ces recherches. L'auteur habite Varsovie. On peut dire que par ces études il a inauguré un genre qui jusque ici n'avait pas encore été cultivé, et qui a été couronné de succès.

Le premier volume contient des études sur le sol et la population de la Pologne à la fin du xviii^e s. Le deuxième volume contient les faits économiques : commerce, industrie, métiers. Le t. III est consacré aux finances ; le suivant à l'administration. La dernière partie comprendra l'organisation militaire, etc. Ce vaste tableau, qui embrasse les trente dernières années de la république de Pologne, comporte un nombre infini de détails puisés aux sources les plus sûres. L'auteur du présent bulletin a eu l'occasion d'en donner une analyse très détaillée dans le journal *Kray*, qui paraît à Saint-Petersbourg (1885, novembre ; dans 3 num., 44, 45, 47).

Les études historiques sur l'époque du dernier roi de Pologne deviennent de plus en plus intéressantes, parce qu'il s'agit d'approfondir l'état de la république, de la société, de ses ressources financières et militaires à l'époque des partages, époque où commençait une grande évolution dans le corps politique et social de la république. L'intérêt du public se porte d'autant plus de ce côté qu'un éminent écrivain polonais, M. Valérien KALINKA, qui est aussi un historien de premier ordre, a publié, il y a quatre ou cinq ans, une étude sur la même époque, ou proprement dit sur l'*Histoire de la Grande Diète (1788-1792, 2 vol., 1884. Léopol)*. L'ouvrage n'est pas encore terminé ; la deuxième partie du t. II vient de paraître. Les grandes questions de la réforme y sont discutées au point de vue historique, comme elles se sont développées dans le cours du travail organique. Kalinka excelle par son talent d'historien, par l'étendue de ses vues politiques, par la force de sa parole, par son jugement profond et juste. La différence principale entre Korzon et Kalinka s'explique par le genre différent des matériaux dont ils se sont servis. Kalinka a fouillé surtout dans les archives diplomatiques, tandis que l'ouvrage de Korzon repose principalement sur des données statistiques. Kalinka apprécie le roi Stanislas Poniatowski et le rôle qu'il a joué dans le dernier drame d'une manière plus favorable, il le défend, il l'excuse sous beaucoup de rapports ; tandis que Korzon le traite comme un scélérat qui a causé beaucoup de malheurs par son caractère immoral, par sa lâcheté, sa corruption, etc. Quoique ni l'un ni l'autre de ces ouvrages n'ait su trouver le juste milieu dans l'appréciation des faits, tous deux ont néanmoins contribué dans une large mesure à faire mieux comprendre la dernière évolution de la Pologne et de la société polonaise.

Sous le titre modeste de : *Georges Ossolinski*, a paru en 1883, à Léopol, une monographie en deux volumes par M. Louis KUBALA ; sous bien des rapports, elle mérite d'être citée ici après les ouvrages de Kalinka et de Korzon. Elle comprend une vaste étude, non seule-

ment sur Georges Ossolinski, mais sur toute son époque et particulièrement sur les années de 1630 à 1650. C'est pour ainsi dire l'histoire du roi Ladislas IV, de l'interrègne qui suivit sa mort et de l'élection de Jean-Casimir. Si cet ouvrage ne comprend pas tout le tableau de la Pologne pendant ces vingt années, il donne cependant une image très complète de son développement politique, au milieu duquel le héros de la biographie, Ossolinski, grand chancelier de la couronne, joua un rôle de premier ordre. Les faits sont intéressants au plus haut point. Ils ont pour base un grand nombre de documents nouveaux. L'ouvrage jette une vive lumière sur les affaires intérieures, surtout sur l'histoire des diètes et sur les relations de la Pologne avec les Cosaques. Non seulement l'auteur a su rassembler ces matériaux, non seulement il a porté un jugement calme et juste sur son héros, c'est encore un beau talent d'écrivain; son style est plein d'éclat et de force. Il s'entend à esquisser d'une manière attachante les tableaux de bataille, à choisir des détails caractéristiques sans tomber dans la sécheresse des chroniqueurs. Son analyse psychologique témoigne aussi d'une grande expérience, et il se distingue par la délicatesse extrême de son jugement. Cet ouvrage vient d'être couronné par la Société historique littéraire de Paris. Cette approbation publique revenait de droit à un auteur de vrai mérite comme Kubala, dont les ouvrages, lus depuis longtemps avec plaisir par les esprits cultivés, ont le mérite d'éveiller un vif intérêt pour les sujets historiques, non seulement par la profondeur des recherches, mais aussi par la forme séduisante et artistique de l'exposition.

Voici une trentaine d'années déjà que M. C. JAROCZOWSKI, de Posen, étudie le règne d'Auguste II (1697-1733), l'époque de la guerre des Suédois en Pologne au temps de Charles XII et du tzar Pierre I^{er}. Aux deux premiers volumes qui conduisent l'histoire d'Auguste II jusqu'en 1704, année où Stanislas Leszczyński fut élu roi à l'instigation de Charles XII, en ont succédé deux autres de *Récits et esquisses historiques* (Posen, 1884-1886); ils forment en quelque sorte la suite de l'histoire de la Pologne pendant les années 1705-1712, bien que ce soit en esquisses détachées et en récits épisodiques. A l'aide de matériaux, surtout diplomatiques, recueillis dans les archives allemandes et scandinaves, l'auteur a composé un récit très intéressant; il rétablit fidèlement et avec intelligence l'aspect, extérieur surtout, des événements politiques. Quant à l'histoire intérieure de la Pologne, si importante sous tant de rapports, elle formera probablement l'objet d'un des volumes suivants.

Parmi les ouvrages qui comprennent un plus grand espace de

temps, ou même toute une époque, il faut en ranger un qui touche à l'histoire de la Réforme en Pologne; il a pour auteur M. J. Bukowski et pour titre : *Histoire de la Réformation en Pologne, depuis ses commencements jusqu'à la fin* (Cracovie, 1883, 1 vol.; 1886, 2 vol.). Le second volume qui vient de paraître renferme tout l'ouvrage. C'est un travail très étendu. C'est pour la première fois que l'histoire de la Réforme en Pologne est traitée sur une aussi grande échelle. Le mérite de l'auteur à cet égard est indiscutable. Le nombre des documents qu'il a parcourus est énorme. Cependant il n'a pas suivi une méthode assez exacte dans les recherches, ni un jugement assez impartial dans les questions religieuses. Orthodoxe déclaré, il parle des dissidents avec un ton de violence et de parti pris. Toujours est-il que ce livre sera lu par les savants avec un grand profit, car ils y trouveront beaucoup de faits nouveaux.

Les monographies qui traitent, non plus de certaines époques importantes, mais de sujets particuliers, ne sont pas nombreux, malgré l'abondance des matériaux et en dépit des besoins du public savant. De temps à autre paraissent des études plus ou moins vastes, et qui sont du domaine de l'histoire ecclésiastique, du droit public et privé, de l'histoire littéraire, etc. Ce qui nous manque le plus, ce sont des dissertations sur l'histoire du droit, de l'économie politique, du commerce, etc. Pour l'histoire de l'Église, nous avons une grande *Encyclopédie ecclésiastique* en train de paraître à Varsovie (tome XV, 1885, lettres N-O); elle fournit un nombre considérable d'indications précieuses. Pour les faits généraux, elle est arrangée sur le modèle de l'Encyclopédie allemande de Wetzer et de Welte, mais, en ce qui touche les faits de l'histoire polonaise, elle donne des articles originaux qui ont presque toujours une sérieuse valeur scientifique. Ainsi, dans le tome le plus récent, nous trouvons un article très étendu sur saint Norbert († 1134) et son ordre, par l'abbé KNAPIŃSKI. Cet article a été publié à part, à Varsovie, en 1884. Il contient une esquisse générale de la vie de saint Norbert, archevêque de Magdebourg, fondateur de l'ordre des Prémontrés (*ordo canonicorum regularium praemonstratensium*), le tableau des institutions intérieures et ensuite l'histoire des couvents de femmes et d'hommes établis par saint Norbert en Pologne. Cette dernière partie abonde en détails intéressants et d'une haute portée.

L'ouvrage intitulé : *les Prélats et les chanoines de l'église métropolitaine de Gnesen, de l'an 1000 jusqu'à nos jours*, par J. KORYŃKOWSKI (4 volumes, Gnesen, 1883-1887), donne, rangée d'après l'ordre alphabétique, la biographie des prélats et des chanoines de cette antique cathédrale qui existe depuis près de neuf cents ans.

L'auteur, qui a puisé dans les archives du chapitre (dont il fait partie lui-même comme prélat), a mis en lumière un nombre infini de faits d'une extrême importance qui peuvent servir aux savants, non seulement pour l'histoire ecclésiastique, mais aussi pour l'histoire laïque de Pologne. L'œuvre de Korytkowski nous rappelle celles des savants bénédictins du xvii^e et du xviii^e siècle, surtout par ses vastes proportions et par le soin qu'y a donné l'auteur.

En ce qui concerne le droit politique, si négligé jusqu'ici, une animation passagère a été provoquée par la publication d'un livre de Jean Ostrorog, du milieu du xv^e siècle : le *Monumentum pro reipublicae ordinatione*, sorte de projet de réformes pour améliorer l'État. Le texte de cet ouvrage, intéressant pour l'histoire du droit politique en général, a été publié en 1877 par l'Académie des sciences de Cracovie. Dans une courte préface, l'éditeur, M. le professeur BOBRZYNSKI, s'est efforcé de prouver que le mémoire a dû être écrit en 1477 et d'en caractériser l'importance. Ce document est si intéressant et l'étude de M. Bobrzynski était si sommaire qu'on a senti le besoin de consacrer à Ostrorog une étude approfondie. En 1882, un professeur de l'Université de Breslau, M. J. CARO, a publié une dissertation en allemand : *Ueber eine Reformations Schrift des XV Jahrhunderts* (Dantzig), où il soumet l'ouvrage d'Ostrorog à une analyse très détaillée (pag. 4-60). Il s'efforce ensuite de démontrer que le *Monumentum* a été écrit au commencement de l'année 1456; il appelle l'attention sur cette circonstance, jusqu'alors inconnue, qu'Ostrorog a fait ses études à l'Université d'Erfurth et qu'il a puisé ses idées dans les écrits allemands d'un certain Reiser (*Reformatio Sigismundi*) pour les appliquer aux réformes proposées par lui-même en Pologne.

L'analyse approfondie du professeur Caro a mis en lumière certains points du traité d'Ostrorog qui jusqu'à ce jour avaient échappé aux regards. En même temps, un autre professeur, M. PAWŁSKI (l'auteur du présent bulletin), étudiait le même sujet; il publia en 1884, à Varsovie, le résultat de ses recherches sous le titre : *Jean Ostrorog, sa vie et son ouvrage* (205 pages). L'auteur a complété par de nouveaux détails la vie d'Ostrorog et publié pour la première fois le discours encore inédit qu'il adressa au pape Paul II, 1467 (*Peroratio domini Ostrorog coram domino apostolico*). Il a réfuté l'opinion de Caro au sujet des emprunts faits par Ostrorog à l'ouvrage allemand cité plus haut et redressé plusieurs opinions erronées sur différents points du traité. Il a insisté sur le fait qu'Ostrorog a fortement subi l'influence du droit romain et de la Renaissance, et que, pour ce qui concerne les rapports de l'Église avec l'État, Ostro-

rog suivait les idées formulées par Jean Huss et ses sectateurs en Bohême et en Pologne.

A la suite de ces deux essais qui ont pour but de rattacher les idées d'Ostrorog au mouvement général des idées en Europe, M. Bobrzynski s'est engagé aussi dans la même voie. Il a cru trouver des rapports entre l'écrit d'Ostrorog et le traité de Pierre Dubois intitulé : *Disputatio inter militem et clericum super potestate praelatis ecclesiae atque principibus terrarum commissa*; ce dernier a été écrit vers l'an 1303 et complété plus tard par Philippe de Maizières. Comme ces deux ouvrages, celui d'Ostrorog et celui de Dubois sont écrits en latin, il n'est pas difficile aux savants européens impartiaux de s'apercevoir que l'hypothèse de Bobrzynski n'est pas bien fondée.

Un ouvrage de grande valeur scientifique dans le domaine du droit est celui qui a pour titre : *Origines du Tribunal du royaume de Pologne*, par M. OSWALD BALCER, de Léopol (Varsovie, 1886). Pour la première fois, l'auteur traite l'histoire de l'institution de ce tribunal qui joua un si grand rôle dans la vie politique et judiciaire de la Pologne; il dura jusqu'à la fin du xviii^e siècle. Son origine date de l'année 1578.

L'ouvrage de M. PIEKOSINSKI : *Des tribunaux supérieurs du droit allemand au moyen âge*, publié dans les Dissertations académiques de Cracovie, t. XVIII, mérite d'être mentionné. De nouveaux documents, et l'analyse faite par un juriste versé dans le sujet, donnent à cet ouvrage une réelle valeur scientifique.

M. PAWINSKI a écrit une dissertation sur l'histoire du droit criminel en Pologne, sous le titre : *De la réconciliation après homicide (Concordia pro capite)*. Varsovie, 1884, 423 pages. Il y montre les traces du droit de vengeance, encore exercé en Pologne au xv^e siècle, et de la réconciliation solennelle du meurtrier avec la famille de la victime, coutume qui dura en Pologne jusqu'à la fin du xvi^e siècle. En polonais on appelait cet acte *pokora* (humiliation); en latin *homagium*, *humiliamen*. L'auteur fait remonter cette forme d'usages judiciaires à des temps reculés, bien au delà de l'établissement du christianisme, et la considère au point de vue de l'ethnographie générale.

Enfin nous ne pouvons passer sous silence quelques ouvrages qui ont paru dans les Revues périodiques ou dans les Annaires de l'Académie. Entre autres la dissertation du professeur WOJCIECHOWSKI (tome V) sur Casimir le Moine, roi de Pologne, qui, d'après une légende mal fondée, vécut plusieurs années à l'abbaye de Cluny en Bourgogne. L'analyse très minutieuse de cette légende est faite avec toute la perspicacité qui distingue ce savant professeur.

Au tome XXI des Dissertations académiques de Cracovie (1883), citons le mémoire de M. Louis FIVKEL sur *Martin Cromer, historien polonais du XVI^e siècle*. Cette étude critique, conduite avec soin et sagacité, abonde en résultats intéressants et de haute portée.

Les ouvrages de M. WOLFF, de Saint-Petersbourg, sont aussi très utiles; ils peuvent servir de livres d'informations pour les historiens; ainsi la monographie consacrée exclusivement à une famille lithuanienne, celle des Patz, 1386-1795 (Cracovie, 1885).

Pour ce qui est des ouvrages de numismatique, il faut distinguer le grand ouvrage de STRONCZYŃSKI : *les Anciennes monnaies de Pologne sous le règne des Piasts et des Jagellons* (2 volumes, 1883-1884); puis celui du comte Stanislas WALEWSKI : *Sur les gros (grossi) de Sigismond III, 1588-1624* (Cracovie, 1884). Les deux ouvrages sont fondés sur des recherches très minutieuses et abondent en résultats intéressants, très appréciés par les savants numismates.

A. PAWŃSKI.

BOHÈME.

Publications nouvelles. — La question de l'authenticité du ms. de Králové Dvor (Königinhof).

La première place dans ce Bulletin revient au Nestor des historiens de Bohême actuellement vivants, à M. W. W. TOMEK. Son grand ouvrage, l'histoire de la ville de Prague (*Dějiny města Prahy*), qui trace aussi une histoire du pays, s'est accru d'un volume nouveau, le septième. Ce volume comprend le règne de Georges de Poděbrad, à partir de 1460, et les premières années de son successeur Vladislav (1474-1478). C'est pour moi un devoir de répéter ce que j'ai déjà eu l'occasion de dire quelquefois pour faire ressortir les mérites de cet ouvrage. L'auteur a fait précéder son nouveau volume d'une préface, dans laquelle il s'attache spécialement à justifier le point de vue où il s'est placé pour juger le roi Georges. Ce point de vue est favorable au roi, et c'est justice. Georges doit certainement être compté au nombre des souverains les plus considérables qui aient jamais porté la couronne de Bohême. S'il a été élevé au trône non par droit de naissance, mais par droit d'élection, c'est qu'il était, de tout son peuple, l'homme dont on pouvait le plus attendre qu'il fermerait les

blessures portées au pays par le soulèvement hussite et par les désordres qui le suivirent, et aussi qu'il établirait, entre la partie hussite de sa nation et l'Église, un *modus vivendi* définitif, capable d'apaiser les deux partis, et qu'il amènerait une sorte de réglementation définitive de la situation religieuse et ecclésiastique dans les pays de Bohême. Ces espérances, après des débuts pleins de promesses, ne furent pas remplies. L'orage recommença. Le chef de l'Église retira les concessions faites dans les compactats par le concile de Bâle et condamna le roi comme hérétique. Georges n'a-t-il pas rempli les espérances que l'Église et son chef attachaient à son élévation au trône? Assurément ces espérances n'ont pas été réalisées. L'Église avait compté que Georges renoncerait comme roi au calice, et qu'il entraînerait les hussites à suivre son exemple. Mais il n'est pas si aisé de répondre aux questions suivantes : quand le roi a reçu la couronne des mains des évêques catholiques, a-t-il fait toutes ces promesses, et a-t-il plus tard manqué à la parole donnée? Et, s'il l'a fait, comment expliquer sa conduite? Est-ce un parjure prémédité dès l'abord, est-ce une duperie faite à l'Église pour obtenir d'être reconnu roi chrétien par ce couronnement? Ou bien ne put-il pas exécuter ce qui était son vœu, alors qu'il n'était pas encore sur le trône, à savoir d'entraîner après lui la partie hussite de son peuple? Ces questions contradictoires ont déjà divisé en deux partis les contemporains de Georges, et nous retrouvons cette même division chez les historiens modernes. Tandis que dans un grand ouvrage moderne, *l'Histoire de la Bohême*, de Palacky, la figure de Georges nous apparaît sous un jour entièrement favorable, un historien plus récent, M. A. Bachmann¹, porte sur ce roi un jugement qui le condamne sous presque tous les rapports.

M. Tomek ne pouvait ni ne voulait écarter ces questions. Il s'en tient dans l'ensemble au point de vue de Palacky, et la préface de son nouveau volume est en substance une courte apologie de Georges de Poděbrad, tandis que le texte même de son livre évite toute polé-

1. *Ein Jahr böhm. Geschichte*. Vienne, 1876 (*Archiv. für österr. Gesch.*). *Böhmen und seine Nachbarländer*, 1458-1461. Prague, 1878. — J'ai déjà fait mention de ces deux ouvrages, il y a quelques années, dans un de mes bulletins. — L'auteur a depuis fait paraître le premier volume d'un grand ouvrage intitulé : *Deutsche Reichsgeschichte im Zeitalter Friedrich III und Max. I* (Leipzig, Veit et C^e, 1884). De plus, M. Bachmann a publié dans les *Fontes rerum Austr.* (Académie de Vienne) deux volumes de sources recueillies par lui : *Urkunden u. Actenstücke zur Österr. Gesch. im Zeitalter Friedrich III und Georgs von P.* (1879) et *Briefe und Acten zur österr. deutschen Gesch. im Zeitalter F. III* (1885).

mique. Pourtant cette apologie n'est pas une glorification exclusive du roi, particulièrement dans les questions qui concernent sa politique à l'égard de l'Église. De réponse directe, qui tranche tous les doutes sur la question de savoir dans quelles intentions Georges se fit couronner, M. Tomek n'en a point trouvé dans les sources. Nous pouvons, c'est l'avis de M. Tomek, porter un jugement sur cette question, si nous embrassons toute sa vie, sa conduite avant et après son élévation au trône. Or, voici le jugement de M. Tomek : Georges aurait personnellement renoncé sans grand effort au calice, si cette renonciation eût été de quelque utilité dans la situation où se trouvait son peuple. Mais, comme la majorité de ce peuple n'y aurait pas renoncé de son plein gré, le roi, s'il avait pris l'attitude que l'Église attendait et désirait de lui, serait tombé dans une mésintelligence irréconciliable avec le gros de son peuple. Georges le savait sans doute quand il prêtait le serment avant de recevoir la couronne.

La ville natale de M. Tomek est Hradec Králové (Königgrätz), près de laquelle fut livrée en 1866 la grande bataille connue en France sous le nom de bataille de Sadova. Sadova est un village insignifiant en comparaison de Hradec Králové, ville dont l'histoire pleine de péripéties ne manque point d'intérêt, et qui doit peut-être à ces circonstances le privilège de donner son nom à une bataille qui marque un moment décisif de l'histoire de l'Allemagne et de l'Autriche. Il y eut un temps où elle pouvait être comptée au nombre des deux ou trois plus grandes villes du pays, après la capitale, Prague; et cela à l'époque qui précède les révolutions hussites. A la ville proprement dite, qui s'étend sur une colline, se reliaient dans la plaine des faubourgs remplis d'églises et de cloîtres. Au temps des hussites, la ville a beaucoup souffert, surtout dans ses faubourgs; plus tard, elle retrouva sa prospérité, que ruina de nouveau la guerre de Trente-Ans. Après cette guerre commença une troisième période de l'histoire de cette ville qui recouvra, avec ses faubourgs, son ancienne étendue. La ville qui se développait fut sacrifiée pendant le siècle passé, sinon à la guerre elle-même et à ses caprices, du moins à la stratégie. Sous Marie-Thérèse et Joseph II, après la guerre de Sept-Ans, de 1766 à 1791, elle fut transformée en place forte. Les faubourgs, dont les habitants durent émigrer, disparurent; la ville fut réduite à son noyau, situé sur les hauteurs, et préservée par une enceinte de murs contre tout accroissement futur. Cette situation devait se prolonger pendant près d'un siècle. Cependant, la place forte moderne ne joua aucun rôle à notre époque, parce qu'à partir de la guerre de Sept-Ans, si l'on excepte la

courte période d'hostilités de 1778 à 1779, la Bohême n'a point eu la guerre chez elle. En 1866, c'est à proximité de Hradec Králové que fut battue l'armée autrichienne, et l'ennemi victorieux défila librement devant elle. C'est donc sans profit pour personne que l'on avait détruit un siècle auparavant la prospérité d'une ville, c'est pour ainsi dire un acte de justice que la démolition actuelle des fortifications, qui est précisément en train : la ville se trouve au seuil de sa troisième période de prospérité. C'est aussi ce moment que M. Tomek a choisi pour offrir à sa ville natale, dans un court abrégé topographique¹, un tableau de son passé plein de vicissitudes, et aussi un tableau de son avenir, qui n'est plus exposé, il faut l'espérer, aux mêmes retours. En même temps, M. Tomek a trouvé le temps de mettre sous presse une nouvelle édition, la cinquième, de son estimable *Manuel de l'histoire de Bohême*², augmenté de trois cartes historiques par M. J. Kalousek³ (la Bohême en 973. — La Bohême et la Moravie au xii^e siècle. — Les pays de Bohême depuis Charles IV jusqu'à la guerre de Trente-Ans), et d'accroître d'un second volume son *Manuel*, encore inachevé, de *l'histoire d'Autriche*⁴ (1526-1860).

Je passe aux publications de sources plus importantes. Quant aux *Regestes* d'EMLER, le progrès est tel que je dois dans chaque bulletin marquer ma reconnaissance à l'éditeur pour son zèle infatigable ; voici le troisième volume achevé (1314-1333) et le suivant, qui comprendra la période de 1333 à 1346, est déjà fort avancé. Encore plus avancé est le *Codex diplomaticus et epistolaris Moraviae*, publié par V. BRANDL ; le dernier volume paru (XI) comprend les années 1375-1390. Le IV^e volume des actes de la Diète (*Sněmy české*), publiés sous la direction de M. GINDELY, s'étend de 1574 à 1576. Le troisième volume de la collection rédigée par L. SCHLESINGER, *Deutsche Chroniken aus Böhmen*, contient les chroniques de la ville d'Egra, publiées par H. GRADL. Aux collections déjà existantes se joint un nouveau recueil, le *Codex municipalis regni Bohemiae*⁵. Le premier volume (CLXVI et 844 p. in-8^o) contient les privilèges de la capitale du pays, Prague, en tout 355 numéros, qui s'étendent de la fin du xii^e siècle jusqu'au xix^e (1850). L'éditeur est M. J. CELAKOVSKY, déjà avantageu-

1. *Mistopisné paměti města Hradec Králové*. Prague, 1885, J. Otto.

2. *Dieje Království českého*. Prague, 1885, Fr. Rivnauy.

3. Parues aussi *séparément*, avec un commentaire explicatif (J. Kalousek, *Tři historické mapy*. Prague, 1885).

4. *Novější diejepis rakouský, 1526-1860*. Prague, 1886, J. Otto.

5. *Sbírka pramenu práva městského krdl. českého, I. Privilegia miest Pražských*. Prague, 1886.

sement connu par ses publications récentes dans le domaine de l'*Histoire du droit en Bohême*, et professeur en ces matières à l'Université. Dans une introduction considérable est développé le plan de toute la collection. Elle comprendra un nombre de volumes qui n'est pas encore aujourd'hui tout à fait déterminé. Le premier volume est publié aux frais de la municipalité de Prague, et le succès de la publication dépend de la question de savoir si l'exemple de la capitale sera suivi par les autres villes du pays.

Nous sommes redevables d'une intéressante publication à M. Fr. DVOŘSKÝ¹. Elle contient la correspondance d'une femme, qui appartenait à la vieille et encore florissante famille de Cernin. Ces lettres ne sont pas sans valeur pour l'histoire du pays et sont surtout intéressantes en ce qu'elles nous font connaître une noble figure de femme. Sur ces temps sombres du milieu du xvii^e siècle (1633-1634), elles laissent, pour ainsi dire, tomber un rayon lumineux. A la même époque se rattache une monographie de Fr. KRASL, la biographie du cardinal Ernest Comte Harrach², archevêque de Prague (1623-1667). Cette monographie apporte une contribution importante à l'histoire ecclésiastique de la Bohême, relative à cette époque où, après la période hussite et protestante, la Bohême devint un pays presque exclusivement catholique. C'est surtout l'histoire ecclésiastique de la Bohême qui, de tout temps, a attiré les savants, et aussi les savants étrangers. La littérature française possède, comme on sait, une importante *Histoire de la guerre des Hussites*, par M. E. DENIS. Un ouvrage plus court du même auteur, *les Origines de l'unité des Frères bohêmes*, a été déjà mentionné avec éloge par la *Revue historique* (t. XXX, 1, 200). Il traite le même sujet que l'auteur du présent article a déjà étudié dans plusieurs de ses publications. Cette circonstance m'impose une certaine réserve. Je me borne à renvoyer le lecteur à une critique détaillée de l'ouvrage de M. Denis, publiée par la *Revue Sborník historický* (1866, 2, 61-63). Son auteur, M. J. Müller, appartient à l'Église des Frères, qui a son centre à Hernnhut et qui se rattache par certains rapports historiques à l'unité des Frères bohêmes, bien qu'elle doive surtout son origine au piétisme allemand du xviii^e siècle. M. J. Müller rend hommage à la connaissance intime que possède M. Denis des ouvrages publiés sur le sujet et à son impartialité, malgré sa prédilection pour son sujet. M. Denis dépasse même la période de formation de l'unité; il raconte comment, à la fin du

1. *Zuzana Cerninova z Harasova*. Prague, 1886, E. Valecka.

2. *Arnost hrabie Harrach*. Prague, 1886.

xv^e siècle, se formèrent dans l'unité deux partis ennemis, et comment la lutte ne cessa qu'avec la défaite de l'un, le triomphe de l'autre. Ce combat, cette victoire transformèrent singulièrement le caractère de l'unité. Cette victoire est, comme le remarque l'auteur (page 56), la marque d'une révolution. Là encore M. Denis a fait preuve d'impartialité. Non seulement il a reconnu la réelle importance de cette lutte, mais encore il a jugé le parti vaincu avec plus de justice et de bienveillance que ne l'avaient fait la plupart de ses prédécesseurs, qui s'étaient d'ordinaire entièrement rangés du côté des vainqueurs. En étendue, l'ouvrage de M. Denis est de beaucoup dépassé par *The history of the Church known as the Unitas fratrum* (Bethlehem PA. Moravian Publication office, 1885, 693 p. in-8°). Il est vrai que son auteur, M. Edmond DE SCHWEINITZ, évêque de l'*Unitas fratrum*, a choisi un domaine tout différent : il s'est proposé d'écrire toute l'histoire de l'ancienne unité. C'est en réalité surtout une histoire religieuse de la Bohême jusqu'au xvii^e s. L'auteur a publié une liste des ouvrages qu'il a utilisés, et cette nomenclature ne remplit pas moins de treize pages de son livre. Parmi les ouvrages anglais sur ce sujet, aucun ne peut se comparer au sien. L'auteur, comme il le dit dans sa préface, s'est proposé d'écrire non seulement pour le « general reader, » mais aussi pour le « scholar. » Ce double point de vue explique tout le caractère de l'œuvre. L'auteur remonte aux sources écrites en langue tchèque, autant du moins qu'il peut en avoir la traduction. Il est sympathique pour l'unité; bien plus, il écrit son histoire comme il écrirait son apologie; le récit est vivant, attachant, et dans ce sens il satisfera à coup sûr le grand public.

Je crois devoir mettre les lecteurs de ce bulletin au courant d'un débat littéraire qui s'est élevé en Bohême depuis quelques mois et qui dure encore. La querelle de l'authenticité du ms. de Králové Dvor (Königinhof), après s'être apaisée pendant quelques années, a recommencé.

La nation bohême ne s'est pas abimée dans la catastrophe du xvii^e s. Si grandes qu'aient été ses pertes, et si durables qu'en aient été les conséquences, dans la seconde moitié du dernier siècle une vie nouvelle commençait à palpiter en elle. Cette nouvelle vie se manifesta tout d'abord et pour longtemps dans le domaine de la littérature. Alors s'ouvre dans l'histoire de la langue et de la littérature bohêmes une nouvelle période qui est une sorte de renaissance. La langue elle-même devint l'objet d'une étude active. Dobrovsky a posé les fondements scientifiques de cette étude, et j'ai fait ressortir dans mon dernier bulletin, à propos de la monographie de M. V. Brandl, la grande

importance de ses travaux. D'autres se sont mis à publier des textes anciens, ou ont essayé des travaux originaux dans les domaines les plus divers. Il est vrai que dans cette voie on produisit encore peu d'œuvres originales remarquables à la fin du xviii^e siècle et au commencement du xix^e; la langue néanmoins était en progrès, et sur ce point la traduction des œuvres importantes des autres littératures rendit de grands services. La traduction du *Paradis perdu* de Milton, par Joseph Jungmann, commencée en 1800, achevée et éditée en 1811, fit époque. Elle prouva que la langue tchèque était capable des plus hautes créations dans le domaine de la pure littérature.

Ainsi s'ouvraient d'heureuses perspectives pour l'avenir. En même temps, les yeux restaient toujours ouverts sur le passé. On réunissait avec passion les monuments manuscrits de la première période de la littérature, on les étudiait, on les préparait pour l'impression. Nul ne montra plus d'ardeur dans ce travail qu'un élève de Dobrovsky, W. Hanka. L'ensemble fut publié par lui sous le titre de *Starobytlá sklá dáni*. Pendant l'impression du premier volume de ce recueil, en 1817, Hanka visita une ville du N.-E. de la Bohême, Králové Dvor (Königinhof), et il en revint à Prague avec une trouvaille semblable à un trésor déterré par hasard. Dans l'église de Králové Dvor, il avait trouvé un vieux manuscrit qui contenait des poésies en vieille langue tchèque. Elles parurent dépasser en valeur tout ce qu'on connaissait jusque-là de cette vieille littérature. Justement, l'année précédente (1816), un ami de Hanka, Joseph Linda, avait par hasard fait une trouvaille analogue, quoique d'un intérêt bien plus restreint : c'était le manuscrit d'un chant d'amour. Mais le chant commençait de telle sorte que le lecteur s'attendait plutôt à un fragment d'épopée. Dans les premiers vers, c'est en ces termes qu'est invoquée la plus antique résidence des princes bohêmes, antérieure même au château de Prague, à Hradčín, le Vyšegrad, la fondation de Krok, la capitale de Libuša : « O toi, notre soleil, inébranlable Vyšegrad, tu t'élèves hardi et superbe sur cette hauteur escarpée, debout sur tes rochers, terreur de l'étranger¹. »

Le chant de Vyšegrad était comme une première hirondelle qui annonce le printemps. Le printemps vint avec la découverte de Hanka, avec le ms. de Králové Dvor.

Le manuscrit s'annonçait comme le reste d'une grande collection. Mais on pouvait être, même dans ces conditions, reconnaissant au sort. Le ms. contenait des poésies épiques et lyriques. Parmi ces

1. L. Leger, *Chants héroïques et chansons populaires des Slaves de Bohême*. Paris, 1866, p. 174.

poèmes d'un contenu historique, le plus long (289 vers) racontait les combats des chrétiens avec les Tartares depuis le commencement de leur domination sur la Russie jusqu'au moment où ils furent défaits à Olmütz par Jaroslav. Les auteurs de chroniques placent cet événement en 1241. Le vainqueur fut d'après eux Jaroslav de Sternberg, qui appartient à une noble famille de Bohême, florissante encore aujourd'hui. Un descendant du vainqueur d'Olmütz, le comte Gaspard de Sternberg, participa à la fondation du Museum de Prague, créé alors (1818); c'est à cet établissement que fut confiée la garde du trésor qu'on venait de trouver.

Dobrovsky partagea la joie de son élève. Il admit l'authenticité et l'antiquité de ces poésies. On plaçait le ms., d'après les caractères paléographiques, vers l'an 1300. Mais certaines de ces poésies portent l'empreinte du paganisme; elles semblent animées d'un souffle païen. Sont-elles nées dans des temps païens? Avant même d'être soulevé, ce problème reçut, ce semble, une solution. Justement, en 1818, un fragment mit à la lumière du jour le jugement de Libuša. Il n'avait pas été trouvé, il tombait du ciel. Envoyé par un anonyme, mais accompagné de quelques lignes, ce fragment parvint au Museum. Non seulement par son contenu (on y parlait de Libuša), mais aussi par ses caractères extérieurs, on conjectura qu'il était très vieux, plus vieux que le ms. de Králové Dvor. Même les lettres avaient une forme si particulière qu'elles différaient totalement de tous les autres manuscrits connus d'origine bohême. Devait-on, d'après sa forme, faire remonter ce ms. à des temps antérieurs aux premiers monuments écrits de la Bohême? Cette question parut résolue, non pas immédiatement, mais dix ans après, lorsqu'une seconde fois la main heureuse de Hanka découvrit un fragment qui reculait le commencement de la littérature en prose bien au delà des limites alors connues. C'était le fragment de la traduction de l'évangile de saint Jean. Dans l'intervalle furent faites d'autres trouvailles. En 1819, ce fut le texte tchèque d'un chant d'amour du roi Venceslas I^{er}; cette fois sans la participation de Hanka. Du moins fut-il présent lorsque, en 1827, le docteur Graff, accompagné de Hanka (Hanka était alors bibliothécaire du Museum et conservateur des trésors mss. que lui-même y avait pour la plus grande part réunis), découvrit dans un glossaire intitulé *Mater verborum* des gloses en allemand et en tchèque et aussi, au milieu de tout cela, des noms d'anciennes divinités slaves (par suite bohêmes?), découverte d'autant plus importante que les chants des mss. de Králové Dvor, qui traitent les sujets mythologiques, ne nous parlent que de dieux en général, et mentionnent seulement les noms de deux divinités : la déesse de la Mort et celle du Printemps, noms

qui du reste étaient connus par ailleurs. Ainsi fut close la série des grandes découvertes. En 1849 s'ajouta une petite découverte, celle d'une poésie, la prophétie de Libuša, qui ne contenait rien de bien important. La main heureuse de Hanka joua encore ici son rôle. Hanka est comme le Colomb d'un monde nouveau, ou plutôt d'un monde oublié. Mais la joie n'était pas sans mélange. A quelques-uns des manuscrits découverts, Dobrovsky ne voulut reconnaître ni authenticité ni antiquité. Ainsi, l'évangile de saint Jean et la poésie de Vyšegrad, reconnus au début, il les renia depuis, et ne considéra le jugement de Libuša que comme une imposture.

Dobrovsky mourut en 1829. Dans le domaine scientifique, deux hommes recueillirent son héritage : Safarik comme philologue, Palacky comme historien. En 1840, ils firent paraître un travail commun sous le titre : *Die ältesten Denkmäler*. Cet ouvrage contenait l'édition critique du jugement de Libuša, les gloses de la *Mater verborum*, l'évangile de saint Jean, avec commentaire et apologie. Les chants et poésies du ms. de Králové Dvor n'avaient pas besoin d'être défendus, Dobrovsky les ayant reconnus pour authentiques. Un autre érudit, Kopitar, ami de Dobrovsky, mais plus jeune, s'était depuis 1817 montré sceptique à l'égard de toutes les découvertes auxquelles avait contribué Hanka. Il n'avait même pas accepté le manuscrit de Králové Dvor, mais il n'avait pas exposé en détail ses raisons. Les doutes de Dobrovsky avaient déjà atteint le jugement de Libuša ; Palacky lui-même les avait partagés, mais seulement pour ce qui concernait la constitution paléographique du manuscrit. En 1840, il changea complètement d'opinion. Ce qui, d'abord, l'avait frappé dans le manuscrit, devint pour lui une preuve de sa haute antiquité. La pièce devait être attribuée au ix^e ou au x^e siècle, l'évangile de saint Jean au x^e et les gloses au xiii^e. Palacky considérait que le recueil publié par Safarik et par lui dissipait tous les doutes actuels, et en même temps toute possibilité de doute pour l'avenir. Le jugement de Libuša, l'évangile de saint Jean, les gloses, tout comme les poésies du ms. de Králové Dvor, qu'il a aussi traitées plus tard comme des sources historiques et utilisées dans sa grande histoire, eurent à ses yeux la valeur d'un $\alpha\tau\eta\mu\alpha$ ἐς ἀεί. Il attribue la même valeur à sa propre apologie et celle de son savant ami. Comment la nation bohème ne se serait-elle pas réjouie de cette acquisition ? D'autres nations paraissent même partager cette joie, particulièrement en ce qui concernait les poésies du ms. de Králové Dvor. Hanka publia des éditions polyglottes, où au texte primitif s'adjoignaient des traductions dans presque toutes les langues civilisées. Dans ses éditions du ms. de Králové Dvor, Hanka prit soin

de publier également le jugement de Libuša, le chant de Vyšegrad et le chant d'amour du roi Venceslas. Tous les doutes sur leur authenticité parurent dissipés, pour ne rien dire de l'authenticité de la pièce principale du trésor, sur laquelle jusque-là Kopitar seul avait hasardé des remarques sceptiques.

Il vint pourtant un moment où ce fut précisément le ms. de Králové Dvor qui devint le principal objectif du débat. Cette lutte, cette attaque contre la forteresse fut engagée par des savants allemands : l'historien M. Büdinger (1859), l'historien de la littérature, J. Fejfalik (1860); depuis le combat n'a pas véritablement cessé. Il y a eu des armistices, mais jamais de paix effective. Le premier assaut parut repoussé. Le mérite en revint surtout aux savants frères J. et H. Jíroček (*Die Echtheit*, etc., 1862). Que dans l'intervalle les petites découvertes, telles que le chant de Vyšegrad, le chant d'amour et la prophétie, fussent tombées, et cela presque sans défense, on pouvait s'en consoler. Plus fâcheuse était l'obligation où l'on fut d'abandonner bien des années après (1877) la plus grande partie des gloses bohêmes, dont bien peu furent conservées comme anciennes et authentiques (cf. G. Paris, *Revue critique*, 1878, I, 375). Elles ne trouvèrent, elles non plus, aucun défenseur. C'est à peine si le public le remarqua; les gloses ne pouvaient intéresser que les savants compétents. Bien autre chose étaient des poésies que l'on considérait et proclamait comme la meilleure part de la littérature bohême. Tout le monde les connaissait, les aimait. C'était surtout sur ces fondements qu'était édifiée la grammaire historique de la langue tchèque; ces pièces appartenaient aux sources de l'histoire littéraire de la Bohême. L'art plastique y trouvait aussi ses motifs.

On comprend quels sentiments le public bohême manifesta lorsque la trahison s'introduisit parmi les champions mêmes des antiquités tchèques. En 1878-80, A. Sembera, qui avait derrière lui une longue carrière littéraire (il était né en 1807, dix ans avant la découverte du ms. de Králové Dvor) et qui jusque-là avait combattu dans les rangs des défenseurs de l'authenticité, s'éleva contre l'évangile de saint Jean, contre le jugement de Libuša, et même contre le ms. de Králové Dvor. Mais Sembera n'était pas un savant de la taille de Safarik et de Palacky; il avait publié des ouvrages historiques bâtis sur des hypothèses erronées et tous les coups qu'il porta au manuscrit de Králové Dvor n'avaient pas une égale force. Sembera n'était pourtant pas resté seul. En 1879 parut un petit écrit (pas plus de 80 pages) en langue bohême qui s'annonçait sous le titre de « Preuve philologique. » On voulait démontrer que le jugement de Libuša, le manuscrit de Králové Dvor, l'évangile de saint Jean étaient des faux fabriqués par

W. Hanka lui-même. Beaucoup de ce qui y était n'a pas été réfuté et est, à mon avis, irréfutable. Mais l'auteur, A. Vašek, était inconnu ou presque, en outre il mourut bientôt après. Son opuscule ne pénétra pas dans le public. Les gens du métier l'ignorèrent ou le méprisèrent. Alors, il y eut un nouveau repos. Sur toute la ligne les attaques parurent repoussées. Les bulletins officiels crièrent victoire, et le peuple bohème put croire qu'il n'y avait plus aucun danger. Le grand public ignore presque entièrement que dans l'intervalle la plupart des savants des autres peuples slaves s'étaient déclarés contre l'authenticité de ces chants et poèmes, auxquels on s'attachait avec une foi et un amour plus vifs que jamais.

Je touche à une nouvelle période de la guerre. En 1882, l'Université de Prague a été divisée en deux universités, l'une allemande, l'autre bohème. Quelques professeurs de l'Université bohème fondèrent un bulletin critique mensuel sous le titre de *Athenacum*. Le numéro de février 1886 de cette feuille publia un article remarquable de M. J. Gebauer, professeur de l'Université, le savant le plus versé dans la connaissance de la langue tchèque et de son développement historique; pendant de longues années, il s'était attaché au manuscrit de Králové Dvor pour l'expliquer et le défendre. Mais, par suite de ses études approfondies dans le domaine de la grammaire historique, il était arrivé à une autre opinion, celle qu'il a exposée dans l'article cité plus haut. M. Gebauer a montré par une série d'exemples que le manuscrit de Králové Dvor présentait de nombreuses infractions à la grammaire qui avait été jusqu'au xiv^e siècle celle de la langue tchèque (pour rester authentique, ce manuscrit ne devait avant tout pas être postérieur à cette époque), si cette grammaire ne cherche ses règles que dans les monuments incontestablement authentiques. Comment expliquer cette différence? Veut-on parler de différences dialectales? Plus d'une de ces irrégularités avaient été déjà reconnues. Avant M. Gebauer, on avait cherché, trouvé ou du moins cru trouver l'explication: elle permettait au manuscrit de passer encore pour authentique. Mais si, dans cette dernière voie, on voulait aller plus loin, on trouvait devant soi, qui barrait la route, l'auteur même de ces découvertes, W. Hanka. Comment donc? Aurait-il laissé des mémoires posthumes? Aucunement. Mais M. Gebauer a fait une découverte dans les écrits de Hanka. Au moment même où il allait trouver le manuscrit de Králové Dvor, Hanka écrivit une introduction à la collection de « Starolyklá skládání. » Plus tard, on ne prêta pas attention à ce qu'il écrivit alors ou on l'a complètement oublié. Eh bien, dans les écrits de Hanka, antérieurs à la découverte du manuscrit, on trouve une théorie grammaticale,

d'après laquelle les irrégularités dans la langue du ms. étaient justement les formes correctes. C'était ainsi qu'on devait écrire en vieux bohème, et c'est ainsi qu'a écrit le poète¹ (ou les poètes) du manuscrit de Králové Dvor.

L'article de M. Gebauer et une lettre que lui avait adressée le rédacteur de l'*Athenæum*, M. Masaryk, également professeur à l'Université bohème, ont donné lieu à une polémique qui prouve que la question de l'authenticité n'est pas avant tout ce qu'elle devait être, j'entends une question scientifique. Le « pretium affectionis » que le public attribue aux poésies du manuscrit est tel que dans son opinion tout le passé et tout l'avenir de la nation bohème est engagé dans le triomphe ou la condamnation du manuscrit.

Ce qui fait une impression singulière, c'est que parmi tous les défenseurs autorisés et compétents du manuscrit, et qui avaient pris part aux précédents combats, aucun n'a paru sur le champ de bataille, ni (pour citer au moins deux noms) M. J. Jireček, ni M. Hattala, ce dernier professeur de langues slaves à l'Université bohème. Qu'en conclure? Ce silence était-il l'expression de cette voix désespérée qui s'écrie dans Homère : ἔσσεται ἤμαρ ὅτ' ἄν ποτ' ἐλώληγ' Ἰλιος ἱρή? Parmi les combattants autorisés, seul M. J. Kalousek, professeur d'histoire tchèque à l'Université, a rompu une lance en faveur de l'authenticité dans un article publié dans la revue *Osvěta*. En même temps, J. Emler, professeur de paléographie et de diplomatique, et M. Tomek ont publié pour la défense du ms. quelques remarques succinctes. Alors, dans la lice se pressèrent des joueurs inattendus; le journalisme politique mit la main sur le débat, et le débat y perdit son caractère scientifique. Cependant, chaque numéro de l'*Athenæum* apportait des preuves nouvelles, qui, pour des esprits non prévenus, pouvaient et devaient clore la discussion; MM. Gebauer et Masaryk ne restèrent pas seuls, d'autres se joignirent à eux. Je ne veux rappeler ici qu'un seul fait. Les défenseurs du manuscrit avaient toujours soutenu que dans ses poésies brillait une trop riche « copia verborum, » une langue poétique trop bien formée, pour qu'il ait été possible de la posséder en 1817, eu égard à l'état de la littérature bohème à cette époque. Mais les collaborateurs de l'*Athenæum* ont prouvé que cette riche « copia verborum, » cette langue poétique si bien formée brillaient également dans la traduction faite par Jungmann du *Paradis perdu* de Milton.

1. Ces poésies sont-elles l'œuvre d'un ou de plusieurs poètes? et, ce poète, comment se nomme-t-il? Questions qui peuvent être intéressantes par elles-mêmes, mais qui sont d'une importance secondaire. Sont-elles authentiques ou non? Voilà le problème principal.

La lecture du *Paradis perdu* et de tous les ouvrages de Jungmann était une excellente école pour préparer à écrire des poésies composées dans une langue aussi bien formée que celle de notre manuscrit. On a remarqué depuis longtemps que le poème « Iaroslav » rappelle un épisode de la *Jérusalem délivrée* du Tasse; mais le parallélisme est bien plus frappant encore; les ressemblances sont si nombreuses, et sont d'une telle nature, qu'évidemment le poème de Tasse avait ici servi de patron. — L'auteur du présent bulletin s'est mêlé à la discussion dans un livre qui vient de paraître et qui contient l'analyse de trois poésies épiques du manuscrit, entre autres de « Iaroslav. » L'auteur s'est placé au point de vue de la critique historique. Qu'on lui permette de formuler brièvement le résultat de ses recherches ¹.

Les défenseurs de l'authenticité ont toujours soutenu que les poésies du manuscrit supposaient chez les auteurs de telles connaissances historiques que personne n'eût pu les posséder vers 1817. « Ab non posse ad non esse valet conclusio. » En 1817 (c'est ainsi qu'on argumente), personne ne pouvait composer ces poésies. Donc ce n'est pas alors qu'elles ont été composées. Elles sont d'une haute antiquité. Ici seulement commençaient les divergences. On était incertain si les récits épiques d'événements historiques étaient contemporains des faits racontés ou s'ils leur étaient postérieurs. Mais il y a une objection à faire à tout ce raisonnement. La proposition dont on a tiré ces conclusions est fautive et témoigne d'une connaissance insuffisante de l'état de la littérature historique en Bohême dans la seconde moitié du siècle dernier et au début du siècle précédent. Les connaissances historiques que suppose la composition de ces poésies pouvaient, en effet, sans grande difficulté s'acquérir en Bohême en 1817. Ces poèmes pouvaient fort bien naître au XIX^e siècle, et c'est au XIX^e siècle qu'ils sont nés. Ces poèmes sont le reflet de la littérature historique depuis le XVI^e jusqu'au XVIII^e siècle; ils l'ont fréquemment mise à profit. Leurs rapports avec les chroniques et les textes historiques sont tels qu'on doit nécessairement conclure pour ces poèmes à une date postérieure. C'est là ce qui arrive à bien des compilations historiques, qui peuvent être ramenées à leurs sources premières. Sans parler de la constitution paléographique du manuscrit, sans parler même des difficultés considérables que soulèvent la philologie et l'histoire de la littérature, le contenu de ces poésies fournit la preuve qu'elles ont été composées au XIX^e siècle. Tout ce qui se trouve dans mon livre n'est pas dit ici pour la première fois. Par exemple, Bűdinger (1839) a déjà

1. *Historický rozbor. Sepsal Iaroslav Goll.* Prague, 1886.

remarqué que la chronique de Hájek (xvi^e siècle) constitue une source importante des poèmes en question. Ai-je amplement donné la preuve de cette affirmation, peut-on répondre à celles que j'ai faites? C'est à d'autres qu'il appartient de prononcer.

Quel cours va prendre désormais ce débat sur l'authenticité du manuscrit de Králové Dvůr? Le résultat déjà se laisse-t-il entrevoir? Aujourd'hui, il y a dans notre pays (je ne parle naturellement partout que des parties slaves de la population de notre pays), il y a, dis-je, à l'égard de ces poèmes des sceptiques qui ne croient pas à leur haute antiquité, des critiques qui sont convaincus de leur origine moderne, les uns et les autres en minorité. On les considère comme des hérétiques. Je pourrais pousser plus loin la comparaison. Les journaux politiques demandent contre eux des bûchers, et le peuple est invité à assister en nombre aussi grand que possible à l'autodafé. Je ne sais combien de temps durera cette situation. Mais tôt ou tard elle changera. Quand ce résultat aura été atteint, personne ne pourra cependant refuser son estime à ceux qui invoqueront encore, « bona fide, » les anciens dieux. Ainsi ont longtemps encore survécu en des temps chrétiens des restes du paganisme. Mais il viendra un jour où périra la sainte Ilion. Quoi qu'il en soit, tout sera-t-il entièrement submergé? Ces poésies disparaîtront-elles? Aucunement. Elles se sont acquies une place durable dans l'histoire de la littérature bohème, elles la conserveront. Mais ce sera dans l'histoire du xix^e siècle et non dans celle du moyen âge. Elles ont agi sur le développement de la littérature tchèque au xix^e siècle. Elles ont poussé à des recherches dans le domaine de l'histoire de la langue et de la littérature bohèmes. Et ces recherches garderont dans l'avenir toute leur valeur¹. Le mérite en revient à ces poésies, et il ne leur sera pas enlevé.

Elles devront à la langue supposée ancienne dans laquelle elles sont composées, malgré toutes les critiques de la grammaire historique, un charme particulier, augmenté par l'imitation des poésies populaires des Russes et des Slaves du sud qui s'y trouve. Seulement, on ne pourra désormais plus les considérer comme les restes d'une littérature antique et nationale. Parmi les Slaves de l'ouest, Bohèmes et Polonais, la poésie populaire n'a au moyen âge produit aucune épopée nationale. En revanche, les monuments authentiques de la poésie du moyen âge en Bohème, tels que l'*Alexandreis*, bien qu'imitée de la littérature occidentale, reprendront l'estime qu'ils méritent. Il deviendra nécessaire d'entreprendre une révision de l'histoire de la langue

1. Cf. le mémoire plein d'idées de V. Jagić : *Philologie und Patriotismus*, dans l'*Archiv für slavische Philologie*, 1886.

et de la littérature tchèques et même en partie de l'histoire politique. Ce sera le gain durable de la science. « Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat historia ! »

Iaroslav GOLL.

CORRESPONDANCE.

FONDATION EN L'HONNEUR DE MICHEL AMARI.

Nous venons de recevoir, de M. Renan la lettre suivante. Nous sommes heureux de nous associer à l'appel adressé aux savants français par notre illustre collaborateur. Michel Amari a prouvé, lors de la souscription ouverte pour le monument de Michelet, qu'il n'avait pas oublié l'hospitalité de la France ni l'accueil de ses savants. Nous nous chargerons avec plaisir de transmettre au Comité de Palerme les souscriptions qui nous seront transmises.

G. MONOD.

LETTRE DE M. RENAN.

Paris, le 6 février 1887.

Cher monsieur Monod,

Un grand nombre de patriotes et de savants siciliens ont résolu de fêter la 80^e année de notre ami Michel Amari par une fondation qui porterait son nom, et dont les revenus seraient employés à récompenser des travaux sur la période musulmane de l'histoire de Sicile. Vous savez quelle trace lumineuse Michel Amari a laissée dans ces études. Le philologue, le critique ont été appréciés par toute l'Europe savante. Mieux que personne, j'ai pu connaître

1. Depuis ce temps le débat a continué. Notons que les érudits nommés dans mon bulletin (MM. Jirecek, Hattala, Tomek) ont pris part à la discussion comme défenseurs de l'authenticité, et que l'évangile de saint Jean a été rejeté définitivement parmi les impostures. En France, la *Revue critique d'histoire et de littérature* a publié (1887, n° 3) une étude de M. F. Jokl intitulée : « Un dernier mot sur les faux poèmes tchèques. » Ce titre suffit pour indiquer que les conclusions de l'auteur sont les mêmes que les nôtres.

l'homme. Pendant près de dix ans, j'ai travaillé à côté d'Amari au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale. Il vivait, dans son exil, de la petite indemnité qui lui était allouée pour faire le catalogue des manuscrits arabes. Son courage, sa sérénité, sa haute philosophie, qui me rappelait celle de Littré, m'ont laissé la plus vive impression. Dans sa forte et laborieuse vieillesse, Amari a gardé toute sa passion pour les belles études qui consolèrent son exil. En concevant l'idée d'une fondation destinée à continuer son œuvre, l'Université de Palerme et le public savant de la Sicile ont donc trouvé, avec un rare bonheur, la seule manière qu'il y eût de récompenser cette vie si pure, si noblement remplie.

Oserai-je vous prier, cher monsieur Monod, de recommander cette souscription excellente à ceux de nos confrères qui ont le goût du vrai en histoire? Veuillez croire à mes sentiments les plus affectueusement dévoués.

E. RENAN.

N. B. *Adresser les souscriptions à M. Monod, librairie F. Alcan, 408, boulevard Saint-Germain.*

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

I. — **Manuel des Institutions romaines**, par A. BOUCHÉ-LECLERCQ, professeur suppléant à la Faculté des lettres de Paris. Paris, Hachette, 1886.

II. — **Cours élémentaire d'épigraphie latine**, par M. R. CAGNAT, ancien élève de l'École normale supérieure, chargé de cours à la Faculté des lettres de Douai, lauréat de l'Institut. Paris, Thorin, 1886.

Je réunis ces deux ouvrages dans un seul compte-rendu, non qu'ils traitent du même sujet, ni qu'ils aient la même importance, mais parce qu'ils témoignent hautement, l'un et l'autre, du progrès accompli dans notre enseignement supérieur depuis une dizaine d'années. Il n'y a pas bien longtemps, l'idée d'écrire un livre pour les étudiants des Facultés des lettres n'aurait eu auprès des éditeurs qu'un succès médiocre. Ils savaient trop bien que ces Facultés n'avaient pas d'étudiants. Les élèves de l'École normale, les auditeurs sérieux clairsemés sur les bancs de la Sorbonne ne représentaient pas un public suffisant pour assurer le débit de cette littérature. Par cela même qu'elle commence à se former aujourd'hui, on voit assez que des besoins nouveaux sont nés, auxquels il faut donner satisfaction. Et, à ce propos, qu'on me permette un vœu suggéré par l'expérience de l'enseignement. On ne croira pas avoir tout fait après la publication de manuels, se bornant, pour l'antiquité et les temps modernes, à la théorie des institutions. Ces traités, si précieux d'ailleurs, mais qui nécessairement éliminent de l'histoire le jeu des forces vivantes pour la réduire à un catalogue de notions abstraites, risqueraient, à eux seuls, d'exercer une influence fâcheuse en développant des habitudes d'esprit trop exclusives. On a beaucoup mérité et justement de l'*histoire bataille*. N'allons pas cependant, pour réagir, supprimer dans l'histoire les faits qui en sont la matière et l'homme qui en est l'agent et le héros. Il importe donc, pour enrayer une tendance assez commune chez nos étudiants, que les manuels de ce genre ne demeurent pas isolés, qu'ils soient renforcés par des histoires proprement dites, des *Précis* destinés à la même classe de lecteurs. Je les voudrais sur le même plan, ni trop longs ni trop courts, tenant le milieu entre les ouvrages en plusieurs volumes et les abrégés composés pour nos lycées, munis de notes qui résumeraient sur les questions douteuses les opinions les plus autorisées et fourniraient sur toutes une juste bibliographie. On finirait ainsi par créer toute une bibliothèque qui

faciliterait et relèverait la tâche du professeur. Il ne se verrait plus dans l'alternative, ou de reprendre périodiquement l'ensemble du programme, ou de se résigner à des omissions regrettables. Il se contenterait de tailler la besogne à ses élèves dans les livres appropriés à cet usage, et les discussions qui s'engageraient avec eux sur ce point de départ ne manqueraient ni d'utilité ni d'intérêt. En même temps, et sans compromettre leur instruction générale, il pourrait donner la meilleure part dans ses cours aux recherches approfondies qui doivent tenir la place d'honneur dans les Facultés.

I. Le manuel de M. Bouché-Leclercq n'est pas le seul qui, dans cet ordre, ait été mis à la disposition du public français. Sans compter la traduction de Madvig, due à M. Ch. Morel (*l'État romain*. Paris, Vieweg, 1882-1884), nous avons depuis longtemps, ou plutôt nous tenions de la Belgique le *Droit public romain* de M. Willems (Paris, Durand et Pedone-Lauriel), un ouvrage excellent dès le début et qui, perfectionné d'année en année, ne laisse plus guère à désirer dans la forme où il est conçu. On voudrait rendre le même témoignage aux deux volumes de M. Mispoulet (*les Institutions politiques des Romains*. Paris, Durand et Pedone-Lauriel, 1882-1883). Le premier, il a eu la louable ambition de nous soustraire au tribut prélevé par la science étrangère. Mais, si la compétence spéciale du juriste se montre avec avantage en plus d'un endroit, notamment quand il s'agit des institutions du Bas-Empire, il faut bien avouer que le plus souvent il reste loin du professeur de Louvain pour l'étendue et la sûreté de l'érudition. Parmi ses devanciers, M. Bouché-Leclercq n'avait donc à redouter que ce dernier, et tout d'abord il s'est assuré le mérite d'être plus complet, ou, si l'on aime mieux, plus compréhensif. Il admet dans son plan les questions relatives à l'armée, dont M. Willems avait cru devoir se désintéresser, on ne voit pas bien pourquoi, à moins que ce ne fût par une fidélité trop littérale à son titre et par une conception un peu étroite de ce qu'il appelle les *Antiquités envisagées au point de vue des institutions politiques*. Il a de plus joint au texte une série d'appendices sur la numération, la métrologie, la chronologie, les fastes. On trouvera là, condensée en quelques pages, dans les termes les plus précis, une foule de renseignements qu'il n'est pas toujours facile de se procurer et qu'on sera bien aise d'avoir sous la main. Mais ces différences sont purement extérieures, et M. Willems ne serait pas en peine de les effacer dans une prochaine édition, en comblant les lacunes qu'on lui reproche et en ajoutant, lui aussi, ces commodités supplémentaires. L'originalité de M. Bouché-Leclercq, sa supériorité à beaucoup d'égards, est ailleurs. M. Willems, somme toute, n'a fait qu'un répertoire, mais un répertoire si nourri, si lumineux, si parfaitement ordonné qu'il reste un chef-d'œuvre en mesure de défier pour longtemps toute concurrence. M. Bouché-Leclercq, ne pouvant faire mieux dans ce genre, a fait autre chose. Il a fait un livre, dans le vrai sens du mot, un livre fortement pensé, fortement écrit, tel qu'on pouvait l'attendre de ses publications antérieures.

Elles l'ont trop bien placé dans l'estime publique pour qu'il soit nécessaire de les rappeler. J'ai à cœur pourtant de signaler, parce qu'elle est trop peu connue et très digne de l'être, cette préface à la traduction de Droysen, un des morceaux les plus remarquables assurément qu'ait produits, dans ces derniers temps, la critique historique. Les qualités qui s'affirment avec éclat dans ce court opuscule, après s'être révélées dans *l'Histoire de la Divination* et la thèse sur les *Pontifes*, la rigueur de l'analyse et l'ampleur de la synthèse, la hauteur de vues, la puissance de généralisation, la langue sobre et vigoureuse et tout à la fois pleine de pittoresques et d'imprévu, ces qualités magistrales ne se rencontrent pas à un moindre degré dans cet ouvrage d'allure et d'objet plus modestes. Elles suffisent pour le mettre hors de pair, quelles que soient les objections auxquelles il donne prise. Elles en sont le trait distinctif, le caractère propre sur lequel on ne saurait trop insister.

Si l'on me demandait de faire un choix dans ce volume, je n'hésiterais pas à manifester ma préférence pour la fin, pour la partie qui traite des institutions religieuses. Je ne sais si je me trompe et si j'exagère la prédilection bien naturelle de M. Bouché-Leclercq pour les études qui ont fondé sa réputation et ont été jusqu'à présent son domaine favori. Mais en parcourant ces deux cents dernières pages, j'ai peine à croire qu'elles n'aient pas été écrites avec un soin tout particulier et une complaisance secrète. Je n'en vois pas en tout cas qui offrent un spécimen plus achevé de la méthode et du talent de l'auteur. Ce qui frappe par-dessus tout, c'est une aptitude singulière pour découvrir, sous la masse des faits, les idées simples, les principes auxquels ils peuvent et doivent se ramener. Un esprit doué de la sorte ne pouvait décrire les créations variées enfantées à Rome par le sentiment religieux sans prendre ce sentiment en lui-même, dans les éléments premiers dont il se compose à l'origine et dans ceux dont il s'enrichit et se surcharge par la suite, dans son développement interne et dans les déviations accidentelles dues aux influences étrangères. Le sujet se présente ainsi sous un aspect plus vaste. C'est l'histoire même de la religion romaine qu'on a sous les yeux, une histoire très abrégée et très complète, au point que la plénitude de la pensée nuirait presque à la clarté de l'expression, si l'on ne sentait partout un écrivain également maître de l'une et de l'autre. On remarquera la disposition, ou, pour mieux dire, la gradation savante des chapitres, surtout des premiers. Les croyances engendrent les rites. Les rites, bornés d'abord aux cultes privés, s'étendent plus tard au culte public, sorti des précédents comme la cité est sortie de la famille, par un concours de circonstances qui donnent du même coup la genèse politique et la genèse religieuse de Rome. Telle est, en deux mots, l'évolution dont les phases successives, se reproduisant dans le livre, y représentent autant de divisions toutes faites, où chaque chose vient d'elle-même se ranger comme il convient.

J'aurais à faire quelques réserves pour la partie consacrée aux institutions politiques. Mais ce ne sera pas sans avoir rendu justice à tant

de pages solides et brillantes qui assurent à cette partie non moins qu'à l'autre une valeur de premier ordre. La constitution romaine, élaborée pièce à pièce par le long effort des générations, issue d'une série de transactions entre des principes contradictoires et des puissances hostiles, n'est pas d'une exposition commode. Comme il n'y a pas dans cette machine de rouage qui n'ait son contrepoids, de même il ne peut y avoir, dans le tableau qu'on en présente, d'assertion qui ne soit immédiatement corrigée par une affirmation contraire, et ainsi la tâche n'est pas aisée de faire leur part à ces forces qui se combattraient et s'annuleraient, si une merveilleuse sagesse, habile à les opposer les unes aux autres, n'avait trouvé dans leur multiplicité même une garantie contre les conséquences de leur antagonisme. D'un autre côté, l'esprit romain, partagé entre les exigences de la logique et celles de la pratique et subissant également leur empire, a déployé, pour se satisfaire en les conciliant, pour adapter à des nécessités non prévues les formules démodées de l'ancien droit, une fertilité d'expédients, une souplesse de dialectique qui déroutent plus d'une fois l'historien. M. Bouché-Leclercq triomphe au milieu de ces difficultés. Il excelle à dégager du chaos des pouvoirs publics les règles salutaires qui assurent le fonctionnement de la constitution, qui la prémunissent contre le double danger de l'anarchie et de l'immobilité. Il se débrouille avec une incomparable aisance à travers les plus subtiles déductions de la casuistique augurale et pontificale. A ce point de vue, on peut citer, comme de vrais modèles, les chapitres sur les magistrats, sur les promagistratures, sur les auspices. Cela dit, il faut bien relever les défauts d'une composition qui, non seulement ne distribue pas toujours les matières dans l'ordre le plus intelligible, mais encore ouvre sur des points importants d'assez graves lacunes. Je sais la difficulté de tout dire, et de tout dire à sa place dans un sujet aussi vaste et aussi complexe. Le premier devoir d'un ouvrage de ce genre est d'être d'un maniement facile, et, si la tentation est grande de le grossir sans cesse, le mérite n'est pas moindre d'y résister. Il est clair aussi qu'il y a plus d'un développement impliquant des idées assez diverses pour se loger là ou ailleurs. Mais abréger n'est pas omettre, et, en fait de classement, puisqu'on n'en peut imaginer qui ne soit artificiel à certains égards, encore vaut-il mieux s'en tenir à celui qui aplanit la route en procédant du connu à l'inconnu. Or, telle n'est pas toujours la marche suivie. M. Bouché-Leclercq rejette au milieu du volume, dans la cinquième partie, une suite de notions dont l'absence doit se faire vivement sentir plus tôt au lecteur inexpérimenté. Comment, en effet, parler clairement de l'organisation municipale, de l'administration des provinces, si l'on n'a pris soin d'élucider d'avance les questions relatives au droit de cité, si l'on ne sait encore ni par quels modes il s'acquiert, ni en quoi il consiste, ni sous quelles formes variées il se présente, ni ce qu'est la cité avec ou sans suffrage, ni le droit latin, ni le droit italique? Et comment se retrouver dans ces questions elles-mêmes, si l'on n'a pas au

préalable acquis des idées nettes sur le droit de propriété en général, et en particulier sur la distinction entre la propriété quiritaire et la *possession* ? Il n'est pas moins étrange, quand on pense en avoir fini avec le Sénat de la République et de l'Empire, d'apprendre, bien des pages plus loin, après les chapitres concernant les finances et l'armée, ce qu'est au juste la noblesse, l'ordre sénatorial et l'ordre équestre. Avec cette méthode, il faut ou anticiper constamment et manger son bien en herbe, ou semer sur son chemin une série de postulats dont on promet la démonstration pour plus loin. Ces inconvénients auraient été en partie évités en détachant du livre intitulé *la Justice* celui qui a pour titre *le Droit* et qui ne soutient qu'un rapport très lointain avec son voisin. Autre chose, en effet, est d'étudier la composition des tribunaux et les règles de la procédure, autre chose l'organisation sociale, base de l'organisation politique. M. Willems l'a compris et son exemple sur ce point était bon à imiter. On ne voit pas non plus qu'il y eût lieu d'attendre jusqu'au chapitre traitant des augures pour exposer la théorie des auspices. Ce collège, institué pour fixer les règles de l'auspication et aussi pour en prévenir les abus, n'en a pas imaginé le principe et n'en revendique pas la pratique. Le droit d'auspices existe en dehors de lui et peut à la rigueur se concevoir sans lui. Au contraire les pouvoirs publics ne peuvent être définis en dehors des auspices dont ils émanent et d'où ils tirent leur légitimité et leur force. Ainsi la hiérarchie établie entre les magistratures n'a de sens qu'autant qu'on remonte aux distinctions plus ou moins factices introduites entre leurs auspices respectifs, et, pour préciser, les développements relatifs à la *potestas major* et à la *potestas minor*, à l'*imperium domi* et à l'*imperium militiae* n'auront, je le crains, tout leur prix que pour les personnes déjà au courant de ces connaissances préliminaires qu'ils supposent et requièrent. J'arrive aux lacunes que je ne remarquerais peut-être pas si l'auteur n'avait l'ambition, très justifiée d'ailleurs, de faire comprendre les institutions qu'il décrit, en d'autres termes, de les étudier, non pas seulement en elles-mêmes et au maximum de leur développement, mais dans leur action réciproque et dans la suite de leurs transformations. Puisqu'il en est ainsi, on ne saurait admettre la façon trop expéditive dont il retrace les institutions de l'Empire. M. Bouché-Leclercq se refuse à prendre au sérieux cette sorte de gouvernement à deux têtes inauguré par Auguste et caractérisé par M. Mommsen du nom de dyarchie, et il n'a pas tort en ce sens que le pouvoir impérial, irresponsable et illimité dès le premier jour, n'avait plus rien à gagner, quels que fussent les changements survenus dans l'administration. Mais raisonner ainsi c'est déplacer la question et oublier qu'il s'agit d'une évolution administrative et non d'une évolution politique. Car ces changements, politiquement insignifiants, prennent une importance capitale si l'on considère qu'ils aboutissent à une conception administrative absolument nouvelle, qu'on voit se former lentement et se dégager peu à peu des débris du régime républicain. C'est la centralisation monar-

chique qui apparaît alors pour la première fois, un système de gouvernement que l'antiquité classique n'a pas connu et dont Rome expirante a légué l'idée aux sociétés modernes. Ce mouvement, qui fait en somme le grand intérêt de cette période historique, n'est pas assez mis en lumière. On ouvre le livre au chapitre traitant du Sénat de l'Empire et l'on ne trouve rien ou presque rien sur la distinction entre *l'aerarium* et le fisc, entre les provinces sénatoriales et impériales, rien non plus sur le conflit des compétences qui se partagent l'Italie jusqu'à ce que les Antonins aient osé définitivement la soustraire à la juridiction des vieilles magistratures. C'est là pourtant le point de départ de toute étude sur l'histoire intérieure de l'Empire, s'il est vrai que la dépossession du Sénat au profit des agents impériaux constitue le trait dominant de cette histoire et en forme l'unité. Ces agents sont les fonctionnaires équestres dont la carrière, parallèle à la carrière sénatoriale, méritait d'être présentée à part et embrassée dans son ensemble. Et sur l'ordre équestre lui-même, sur ses vicissitudes depuis sa réorganisation par Auguste jusqu'à sa disparition à l'entrée du Bas-Empire, sur tous ces problèmes qu'on pouvait lui demander de poser, sinon de résoudre, on ne peut s'empêcher encore de trouver que M. Bouché-Leclercq a été trop bref.

J'ai peur de ne pas l'être assez moi-même, et je m'arrête. Je n'ai rien dit, et pour cause, de la partie juridique. Elle a été de la part des spécialistes l'objet de critiques assez vives, et je ne me sens l'autorité nécessaire ni pour les confirmer ni pour les réfuter. M. Bouché-Leclercq, en tentant cette excursion hardie sur un terrain réservé, savait sans doute ce qui l'attendait. Il ne pouvait se dissimuler qu'il s'exposait à quelques faux pas. Il ne pouvait se faire illusion non plus sur l'accueil qu'il allait recevoir hors des frontières. Il ne s'en est pas moins risqué très bravement, dans le seul désir d'être utile, et ce courage obtiendra sa récompense. Quelles que soient les fautes qui lui ont échappé, — et j'incline à croire, pour ma part, qu'on en a un peu exagéré le nombre et la gravité, — elles ne sont pas telles assurément qu'elles ne puissent être effacées dans une deuxième édition, et alors, les rectifications nécessaires étant faites, nous aurons, grâce à lui, du droit public et privé de Rome un tableau, ou, si l'on aime mieux, une esquisse qui, pour le sens historique, soutiendra sans peine la comparaison avec les ouvrages spéciaux. Après tout, ce travail était réclamé depuis longtemps, et l'on ne voit, parmi les juristes, personne qui l'ait réussi ou tenté.

II. On ne dira pas du livre de M. Cagnat, comme de celui de M. Bouché-Leclercq, qu'il avait à redouter la concurrence de travaux antérieurs. Ce manuel d'épigraphie latine est le premier qui ait paru dans notre langue, et, à l'étranger même, dans les pays où depuis longtemps cette science est en possession de la faveur publique, il ne semble pas qu'on ait songé à en rendre les éléments accessibles autrement que par l'enseignement oral. En Allemagne, par exemple, le traité beaucoup trop

court de C. Bone (*Anleitung zum Lesen Erganzen und Datiren romischer Inschriften*. Treves, 1881) et la compilation confuse et d'ailleurs fort vieillie de Zell (*Handbuch der rom. Epigraphik*. Heidelberg, 1872, 2^e edit.) sont loin de repondre a l'attente et aux besoins du lecteur. Quant aux recueils de Orelli-Henzen et de Wilmanns, il est evident qu'une suite de textes ne peut tenir lieu d'un expose doctrinal, et, si le debutant, reduit autrefois a cette unique ressource, finissait neanmoins, en s'aidant des commentaires et de l'index, par en tirer parti, ce n'etait pas sans une grande perte de temps, sans de longs et penibles efforts que M. Cagnat lui epargne heureusement aujourd'hui. Le plan est simple, clair, methodique. Il comprend deux parties : la premiere traitant des inscriptions en general (systeme des noms propres, carriere senatoriale, carriere equestre, noms et titres de l'empereur); la seconde, des differentes classes d'inscriptions et des formes propres a chacune d'elles (inscriptions religieuses, funeraires, actes publics et prives, tesseres, diptyques, etc., etc.). Dans une derniere partie qui forme une sorte de complement aux deux precedentes, on presente les regles essentielles qui permettent, soit de restituer un monument mutile, soit de distinguer un texte faux d'un texte authentique, et ces regles sont soutenues par des exemples habilement choisis parmi les plus connus et les plus interessants. Enfin un appendice enumere les noms et titres des divers empereurs, et une table fournit d'utiles references qui permettent de se retrouver aisement dans le volume. On voudrait une liste des *sigles* et l'on regrette que l'auteur ait cru devoir en ajourner la publication pour l'adjointre au volume supplementaire qu'il nous promet et qui doit contenir une serie d'inscriptions typiques, empruntees principalement a la region franaise, c'est-a-dire aux provinces de Gaule et d'Afrique. Esperons qu'il ne tardera pas a paraître, et a un prix plus modere que les recueils analogues mentionnes plus haut, sans quoi il risquerait de faire avec eux double emploi. Tel qu'il est, l'ouvrage de M. Cagnat est appele a rendre des services sur lesquels il serait oiseux d'insister. On peut lui reprocher de justifier un peu trop son titre de *Cours elementaire* et de se borner a des indications par trop sommaires. M. Cagnat ne veut pas en imposer « par un air d'erudition touffue. » Il aurait pu cependant, sans preter a cette critique, faire la part plus large a la bibliographie. Il aurait pu aussi donner, sur l'orthographe et l'ecriture des inscriptions avant la periodre classique, des renseignements qui n'auraient pas ete superflus pour faciliter l'usage du tome I^{er} du *Corpus*. Enfin il aurait du eviter une inadvertance comme celle-ci : la fonction « *a libellis et censibus* » qualifiee de « fonction preparatoire » dans la carriere equestre (p. 79). Ce n'est pas a M. Cagnat qu'il faut apprendre qu'elle etait au contraire une des plus elevees dans la hierarchie.

G. BLOCH.

Orlando GENNARO. *Storia di Nocera dei Pagani*. Vol. I. Naples, Tocco, 1884. XIX-398 p. in-8°.

Cette histoire d'une ville, petite mais importante, belle et charmante, de la Campanie a été l'objet de critiques sévères de la part de M. Giulio de Petra et de M. Schipa; par contre la *Histor. Zeitschrift* en a parlé trop avantageusement. L'auteur s'est défendu contre ses adversaires par des brochures virulentes; j'ignore s'il s'est occupé de l'article publié dans la revue allemande. J'ai sous la main la brochure qu'il écrivit contre Schipa et qui est intitulée : *Un altro critico della mia Storia di Nocera* (Nocera, tip. Vesuviana, 1885). — L'ouvrage ne doit être ni trop vanté ni trop critiqué. Il faut, pour bien l'apprécier, se mettre au point de vue où se trouvait l'auteur. Il résume les travaux publiés sur Nocera; il montre qu'il est le premier à tenter, avec une préparation qui n'est pas si insuffisante, d'en écrire l'histoire. Ce premier vol., qui, en 30 chapitres, expose les faits des origines jusqu'à la dernière époque souabe, n'est pas mal pensé; il comprend l'histoire politique et celle des institutions; il parle même des origines du christianisme à Nocera, ce qui ne rentrait pas dans le plan du livre. En outre, il donne une grande place aux recherches topographiques, aux découvertes faites dans les fouilles à Nocera et sur son territoire; il tient compte des inscriptions et des documents. Son inexpérience en épigraphie se manifeste fréquemment (chap. 10 : « Antiquités de Nocera; » chap. 11 : « Les grandes voies militaires; » chap. 12 : « La république de Nocera »). Il ne cite pas les études de Mommsen, ou bien il estropie le nom du célèbre érudit allemand (Momsen). Plus importants sont les faits tirés des archives de la Cava, où il paraît avoir vu lui-même les originaux sans se contenter de consulter le *Codex diplom. Cavensis*; il en fait surtout usage dans le chap. 27 : « Les châteaux; topographie antique de la ville, » et au chap. 28 : « Églises détruites; routes très anciennes. » Il y a recours aussi pour des questions d'histoire, pour éclairer les successions des princes, etc.; voyez par exemple le chap. 29 : « Nocera sous les comtes de Capoue. » L'auteur a fait encore des recherches dans d'autres archives, ainsi dans celles de Salerne, d'où il a tiré des documents pour l'histoire d'un monument remarquable de Nocera : chap. 30 : « Le temple de Sainte-Marie-Majeure. »

Sur l'habileté de l'auteur à lire les anciennes chartes, je ne saurais exprimer un jugement certain. Si l'usage continuel et copieux des anciennes chartes de la Cava témoigne de ses aptitudes, on hésite devant l'explication qu'il donne (p. 246) d'une inscription gravée sur une colonnette de l'église de Sainte-Marie-Majeure citée plus haut. Cette inscription, dont l'auteur publie le facsimilé, commence par les mots : « De donis dī et scē Marie... » Cela se lit aisément : « De donis Dei et sancte Marie; » l'auteur lit au contraire : « de Donis datis et collectis Marie... » Ailleurs il ne paraît pas très au courant des travaux modernes. Au chap. 19 : « La Campanie sous les derniers empereurs, » il a raison de rechercher de quelle division administrative

relevait Nocera aux diverses époques de son histoire ; mais il omet de mettre à profit les résultats auxquels sont arrivés Marquardt et Mommsen dans leur *Handbuch*. Quand il cite les vieux chroniqueurs de l'époque lombarde et des suivantes, on ne voit pas qu'il se réfère aux éditions les plus récentes. C'est sans doute une faute d'impression que de citer (p. 51) la *Hénéide* de Virgile ; mais je ne sais pas comment, p. 47-48, il paraît, si je comprends bien, croire aux falsifications d'Annius de Viterbe. Il ne voit pas non plus très clair (car alors pourquoi ne le dirait-il pas clairement ?) dans les origines italiennes. Le chap. 2 : « Les premiers habitants, » est très confus, et c'est montrer bien de la précipitation de conclure (chap. 13 : « Religion, monnaies, etc. ») du culte que les gens de Nocera rendaient à Junon et à Neptune pour démontrer l'origine pélasgique de Nocera.

Je toucherai à peine à un point de la controverse entre M. Gennaro et M. Schipa. Le premier dit : « Nocera, depuis l'établissement des Lombards, était devenu un comté ; un comte y résidait, etc. » Un comte à Nocera à l'époque lombarde ! L'idée peut sembler très étrange, et M. Schipa la lui reproche. Dans sa réplique, M. Gennaro affirme de nouveau le fait et renvoie aux documents de 816, 841, 877, déjà cités dans son livre. Mais, si je ne me trompe, M. Schipa pourrait répondre que la domination lombarde a commencé à Nocera bien plus tôt, puisqu'elle remonte à 630 ans apr. J.-C. En 816, nous sommes à une époque relativement déjà tardive.

Ces observations ne peuvent cependant pas enlever toute valeur à un ouvrage qu'il est désirable de voir l'auteur continuer, sans se laisser décourager ; qu'il puise plus d'ardeur dans des études plus étendues ! Beaucoup d'erreurs et d'imperfections, que les critiques peuvent avec raison relever dans ce volume, doivent être attribuées à la difficulté qu'on rencontre à écrire dans de petits centres, sans livres suffisants, etc. Il faut tenir compte des conditions défavorables. Enfin on ne peut nier que le livre ne contienne de bonnes pages et qu'il n'ait été inspiré par un sentiment beau et élevé.

C. CIPOLLA.

CHARVÉRIAT. Les affaires religieuses en Bohême au XVI^e siècle. Paris, Plon, 1886.

M. Charvériat est surtout connu par une *Histoire de la guerre de Trente ans*, qui est un résumé un peu pénible, mais en général exact et consciencieux, des travaux antérieurs. Nous doutons que le livre qu'il vient de publier sur les *Affaires religieuses en Bohême au XVI^e siècle* ajoute beaucoup à sa réputation.

M. C. nous dit qu'il a été amené par l'étude de la guerre de Trente ans à s'occuper de l'histoire du XVI^e siècle. Cette façon de remonter des effets aux causes peut paraître déjà quelque peu originale. A raconter ainsi une révolution sans bien connaître auparavant les événements qui l'ont préparée et le milieu où elle s'est produite, on s'expose volontai-

rement aux plus étranges confusions. Si M. C., continuant sa marche rétrograde, vient à aborder le xv^e siècle et les troubles qui ont alors agité la Bohême, il est probable que les découvertes qu'il fera l'obligeront à modifier sur quelques points essentiels ses conclusions actuelles.

M. C. nous avertit avec beaucoup de sincérité et de modestie qu'il n'a d'autre prétention que de résumer les travaux de M. Gindély, et son livre n'est pas, en effet, autre chose qu'une adaptation des ouvrages de l'historien bohême. Peut-être eût-il été bon de nous prévenir par le titre même et sur la couverture. Et, dans ce cas encore, il serait permis de se demander si le besoin de cette traduction, — peu améliorée, — se faisait bien vivement sentir. M. Gindély est certainement un historien très distingué et la grande histoire de Trente ans qu'il a entreprise est une œuvre des plus remarquables. L'étendue et la variété de son érudition, l'abondance des documents nouveaux qu'il apporte, la souplesse et la facilité de son talent ne permettent guère de s'arrêter aux critiques qui lui ont été adressées. Quelques erreurs de détail ne sauraient cacher la grandeur de l'effort et le mérite du résultat obtenu. Quand on a un si long chemin à parcourir, on a le droit de se hâter un peu. — Malheureusement, les écrivains les plus éminents ne sont pas toujours les guides les plus sûrs. En face d'une simple adaptation, la critique reprend ses droits : elle n'est plus désarmée par les qualités de premier ordre qui l'avaient charmée dans l'original.

Ce n'est certes pas en effet par l'éclat des couleurs ni par l'élégance ou même la correction du style que M. C. peut espérer racheter ses défauts. « Un prêtre de l'Université qui se trouvait à passer, » écrit-il (p. 184); « l'Empereur avant de porter aucun jugement sur la nouvelle confession et de faire à son égard aucune réponse » (p. 246); « mais un soulèvement, lorsqu'il est illégitime, donne rarement le courage » (p. 104); « il faudrait sans doute en conclure que c'est la sévérité de la règle qui remplit les couvents et son relâchement qui les vide et qu'on y entre par des motifs que ceux qui blâment ces sortes d'institutions ne connaissent pas suffisamment! » (p. 166). Il faudrait apporter des découvertes bien importantes pour avoir le droit de les exprimer ainsi. Si du moins ces négligences étaient rachetées par l'habileté de la composition ! C'était déjà la partie faible de l'*Histoire des Frères bohêmes* de M. Gindély. L'intérêt est dans le détail, plus que dans l'ensemble : l'impression générale est assez obscure, l'auteur sort sans cesse de son sujet; les matériaux trop abondants ont crevé en quelque sorte le cadre

1. Ça et là aussi des naïvetés singulières. « L'Université de Wittemberg jouissait alors d'une si grande autorité parmi les adversaires du catholicisme qu'ils redoutaient plus ses condamnations que celles de la cour de Rome » (p. 206). M. C. cite un événement du commencement du règne de Ferdinand pour prouver la liberté dont jouissaient les villes « au sein de cette monarchie de Habsbourg qu'on a l'habitude de considérer comme ayant toujours exercé à l'égard de ses sujets l'autorité la plus absolue » (p. 95). La monarchie des Bourbons n'était pas absolue, voyez plutôt la conduite des ligueurs sous Henri IV ! C'est le même raisonnement.

primitif. M. C. a réussi à augmenter encore la confusion et l'obscurité. L'importance relative des faits n'est pas marquée, il indique à peine les idées générales ou les événements principaux et s'attarde à des détails insignifiants; la lecture de son livre finie, on n'emporte ni un souvenir clair ni une opinion précise.

Il est juste d'avouer que l'histoire de ce XVI^e siècle en Bohême est terriblement compliquée et qu'il n'est pas aisé de se retrouver au milieu de ces luttes incessantes où se mêlent d'une façon presque inextricable les passions religieuses, les ambitions égoïstes, les rivalités de classes, les haines de races et les influences étrangères. Il est permis d'échouer à débrouiller ce chaos : du moins doit-on s'y efforcer. S'il y aurait quelque rigueur à reprocher à M. C. de n'avoir pas résolu la difficulté, on a le droit de lui en vouloir de ne pas l'avoir aperçue et d'avoir cru qu'une revue chronologique des événements était véritablement une histoire.

S'il eût mieux saisi l'ensemble et les grandes lignes de son sujet, son œuvre ne fût pas seulement devenue plus claire et plus intéressante, elle serait aussi sans doute plus sereine, et il se serait départi quelque peu de sa sévérité contre les luthériens. Non pas cependant que nous lui contestions le droit de manifester ses préférences pour le parti catholique. L'impartialité absolue en histoire est à peu près impossible, quelques bons esprits soutiennent même qu'elle n'est pas désirable. Que les protestants tchèques n'aient eu qu'une idée vague de la tolérance, c'est ce qu'il est à peine besoin de démontrer; que, dans leurs luttes contre la royauté, leur zèle religieux ne soit le plus souvent qu'un masque au travers duquel percent leur avidité et leur ambition, — c'est non moins certain, à condition qu'on admette qu'il y avait dans leurs rangs un certain nombre de sectaires convaincus; que, dans ces luttes contre les Habsbourg, ils aient commis plus d'une lourde faute et que leur défaite définitive ait été en somme un bonheur pour la Bohême; — des historiens sérieux l'affirment et ils n'ont peut-être pas tort, bien que, en somme, ces heureuses conséquences de la bataille de la Montagne-Blanche aient été chèrement achetées, qu'elles ne se soient produites que fort tard et qu'il s'en soit fallu de bien peu que la nation tchèque ait disparu dans la tourmente. — Mais n'y a-t-il pas quelque excès de zèle à nous représenter sans cesse les catholiques comme les défenseurs de la liberté religieuse en face de l'intolérance hérétique? N'est-ce pas dépasser les bornes de la partialité permise que de laisser presque complètement de côté les calculs et les efforts de la réaction espagnole et romaine, et cette poussée lente, continue, qui menaçait la religion nationale et n'attendait qu'une occasion favorable pour emporter les privilèges encore debout? Les luthériens ont été imprudents et maladroits, mais ils n'ont fait que se défendre. Les hommes qui ont proclamé la déchéance des Habsbourg espéraient sans doute satisfaire leur ambition, mais ils n'auraient trouvé aucun écho dans le pays si les souverains n'avaient été les instruments dociles des jésuites.

Mais enfin, et bien que tout ceci ne soit guère contesté, il y a place

encore dans ces considérations pour une certaine dose d'appréciation. Venons-en donc aux faits, aux faits matériels, sur lesquels aucune discussion n'est possible. On s'aperçoit bien vite ici que l'œuvre de M. C. est absolument insuffisante. *L'Histoire des Frères bohêmes* de Gindély a paru en 1868, c'est-à-dire il y a près de vingt ans : c'était presque la première reconnaissance tentée par la science moderne sur un terrain encore à peu près inexploré. Et, depuis, que de documents nouveaux ont été publiés, que de livres remarquables à des titres divers ont modifié les idées premières et jeté une lumière inattendue sur les points obscurs ! Quel dédain professe M. C. pour les nouvelles découvertes, on s'en aperçoit dès les premières pages ! Il n'est personne, quelque peu au courant de l'histoire religieuse, qui ignore les polémiques récentes relatives aux Vaudois ou les grands travaux consacrés à Wiclif. M. C. cite à propos de Wiclif le *Richard II* de M. Wallon (1864) et, à propos des Vaudois, les *Variations*. Admettons qu'il n'ait pas consulté les ouvrages tchèques, quoique après tout il puisse paraître étonnant qu'un historien choisisse pour matière de ses études un sujet dans lequel toute une catégorie de travaux lui est absolument fermée. Ne serait-ce pas une tentative au moins imprudente d'écrire une histoire de la réforme en France sans savoir le français ? Accordons même à M. C. le droit de ne pas connaître un seul des documents, très nombreux, qui ont été publiés en latin et en allemand sur la période dont il s'occupe. Comment un historien, même ne voulant faire qu'une simple adaptation, a-t-il pu ne pas s'inquiéter de mettre l'œuvre dont il s'inspirait au courant des recherches nouvelles ? Comment a-t-il eu la résignation de ne pas lire un seul des travaux relatifs au xv^e siècle qui ont paru en allemand dans ces dernières années ? Les résultats de cette indifférence sont faciles à prévoir.

Le premier chapitre traite des Frères bohêmes. Toute la partie du livre de M. Gindély relative à ces origines est absolument vieillie ; M. Goll l'a démontré d'une façon incontestable. Les études de M. Goll ont paru, au moins en grande partie, en allemand : M. C. ne les a pas connues. Inutile, dès lors, d'entrer dans la discussion de ce chapitre, ce n'est qu'une suite d'erreurs. Le deuxième chapitre, le luthéranisme en Bohême, ne vaut pas mieux, parce que l'auteur, non seulement n'a pas lu les beaux travaux de M. Rezek sur Ferdinand I^{er}, mais, ce qui est vraiment extraordinaire, ne connaît pas les deux volumes que Palacky, dans son *Histoire de Bohême*, a consacrés aux Jagellons. Il y en a cependant une édition allemande. S'il les eût seulement parcourus, il se serait aussitôt aperçu que la question religieuse est alors au second plan, que c'est fausser l'histoire que de ne rien nous dire des luttes des nobles avec les villes et des rivalités des partis, que ce qui fait la trame de l'histoire bohême à cette époque, c'est le désir des seigneurs de s'emparer de l'autorité. Il aurait vu aussi que Pasek de Vrat est un assez grand personnage et a joué un rôle assez important pour ne pas être appelé Pasek de Brat (p. 53). Le chapitre III n'est pas sensiblement meilleur : la révolte de 1547 est mal connue et surtout ses conséquences

réelles n'ont pas été aperçues. M. C. ne parle pas de la confiscation des biens des villes, qui les atteignit dans les sources mêmes de leur prospérité et de leur puissance. « Les autres villes révoltées, dit-il un peu plus loin (p. 405), ne semblent pas avoir perdu leurs privilèges comme Prague. » C'est une erreur, et une erreur des plus graves. En réalité, cette défaite des villes ferme une des périodes de l'histoire tchèque; le parti réformateur perd avec elle son appui le plus solide, la réaction de 1621 est en germe dans les ordonnances de 1547 : sans Ferdinand I^{er}, Ferdinand II n'eût pas été possible.

Les trois derniers chapitres, la confession bohème, Rodolphe II et les diètes, la lettre de Majesté de 1609, sont infiniment moins mauvais, et cependant, ici encore, que d'objections à faire! La diète de 1575, dans laquelle fut votée la confession tchèque, a été l'objet d'un travail important de M. Reimann; — je ne veux rappeler ici que les livres ou les articles écrits en allemand. — M. C. ne le connaît pas. Aussi ne réussit-il pas à trouver la cause réelle de la résistance que l'empereur oppose aux demandes des États. La vérité est que les ambassadeurs des puissances catholiques exerçaient sur lui une pression très énergique. Maximilien, déjà fort irrésolu, hésitait entre la crainte d'irriter ses sujets et le désir de ne pas s'aliéner le pape, sur l'appui duquel il comptait pour faire élire son fils en Pologne. Le principal tort des luthériens fut leur excès de loyalisme et de confiance; ils se contentèrent de quelques promesses, tandis que Maximilien rassurait le pape, lui déclarait qu'il s'agissait seulement de laisser passer l'orage. « Grâce à Dieu, écrivait le nonce, tout mal a été écarté, car Votre Sainteté sait qu'en dehors de ce qui est depuis longtemps établi dans ce royaume rien de nouveau n'a été introduit » (Theiner, *Ann. eccl.*, II, 20). Seulement, cette faiblesse et cette indécision des seigneurs ne s'expliquent que si l'on connaît la situation politique, la puissance très réelle de la royauté et le souvenir laissé dans les esprits par l'énergie de Ferdinand I^{er}. M. C. cite une fois le très important ouvrage de Chlumecky sur Zierotin et son temps. Il est regrettable qu'il ne s'en soit pas servi davantage : il y eût trouvé de quoi compléter et modifier très heureusement son récit. Pour les événements de 1609 enfin, ni le rôle de Budovec de Budova, le grand protestant tchèque, n'est bien présenté, ni l'action des villes bien comprise. Si elles hésitent à soutenir la majorité utraquiste, ce n'est pas que leur opinion soit en réalité douteuse, mais c'est qu'elles se rappellent ce que leur a coûté leur précédente tentative, qu'elles n'ont dans les nobles qu'une confiance très justement restreinte, et aussi parce qu'on leur a imposé des représentants qui traduisent fort inexactement la pensée réelle de la majorité.

Je n'ai pu qu'indiquer d'une façon très incomplète quelques-uns des ouvrages qu'aurait dû consulter M. C. s'il avait voulu écrire une œuvre

1. Pourquoi M. C. l'appelle-t-il Wenzel? Il est au moins singulier, quand on écrit en français, de traduire en allemand les noms tchèques et qui ont en français un équivalent très répandu.

sérieuse. Tel qu'il est, son livre ne peut être regardé que comme l'œuvre d'un homme qui s'est fourvoyé dans un travail pour lequel il n'était nullement préparé. Quelque regret que l'on puisse éprouver à prononcer un jugement aussi sévère, il m'a paru nécessaire de mettre en garde contre la valeur de ce récit les lecteurs qu'aurait pu tromper le nom de l'auteur.

E. DENIS.

Mémoires de deux voyages et séjours en Alsace (1674-1676 et 1681), par D. L. S. D. L'H. P. Mulhouse, 1886, gr. in-8° de 264 p.

On ne trouvera pas seulement dans ce livre des impressions de voyage, assez agréablement racontées, sur les provinces de l'est de la France; on y rencontrera de précieux renseignements sur les mœurs de l'Alsace au xvii^e siècle et sur les agissements des troupes françaises en pays conquis. L'auteur était à même par ses fonctions de bien observer; il s'appelaît de l'Hermine et il exerçait en 1675 l'emploi de receveur général du département d'Altkirch. Il quitta Paris en 1674, monta sur un beau cheval turc, traverse les plaines de la Champagne pouilleuse, où la réverbération du soleil sur le sol crayeux lui brûle le visage, s'arrête à Vitry-le-François, à Toul, à Nancy, à Épinal. Il couche aussi dans de petites localités, telles que Void, où la cuisine de la belle auberge du Moulin-Blanc est vaste, éclairée par le haut et garnie dans sa partie supérieure d'une galerie à balustres qui dessert les chambres du premier étage. Void est un lieu de passage pour les troupes qui vont d'Allemagne en France. L'Hermine voit plusieurs compagnies d'infanterie rangées en bataillons au milieu de la place de ce bourg. « Je remarquay avec admiration, dit-il, que les poules se promenoient autour de ces soldats, sans que pas un en escroquât aucune; on peut juger par là de l'exacte discipline des troupes de France. »

Plus tard, il est vrai, il lui fallut rabattre de cette admiration et signaler de graves infractions à cette discipline. L'Hermine marche aux environs d'Altkirch, avec un corps de troupes qui escorte une charrette chargée d'argent. « Nos soldats, dit-il, qui jusque-là s'étoient comportés sagement (j'entends à l'égard du prochain, car durant le chemin ils ne cessoient de renier Dieu et de dire des sottises à pleine bouche, ce sont là leurs propos ordinaires), mais à Wittersdorf, ils se jetèrent sur les poules avec tant de furie qu'ils en emportèrent plus d'un cent. A Tagsdorf, ils n'en firent pas moins. J'avois beau les crier, les prier et les officiers aussi; cela ne servit à rien. »

Il y avait des actes de maraude et de pillage plus graves que ceux-là; on cherchait, il est vrai, à les réprimer sans y parvenir. Un soldat, convaincu d'avoir volé des souliers, est condamné à porter quatre mousquets pendant une partie de l'étape. Le grand prévôt inspirait une grande terreur, surtout à ceux qui auraient été tentés de désertir. Toujours accompagné d'un confesseur et d'un bourreau, il faisait pendre à

l'instant au premier arbre qu'il rencontrait tout soldat qui s'était écarté de son quartier sans congé.

La guerre se faisait à cette époque avec une sorte de barbarie, dont l'incendie du Palatinat peut donner une idée. En traversant l'Alsace, l'Hermine est saisi par l'aspect de nombreux villages incendiés et dépeuplés par la guerre. Mais on finit par se faire aux plus grands maux, quand ils sont ceux d'autrui. « On est d'abord pris de compassion, écrit-il, puis on s'y habitue... et l'on ne peut s'empêcher de rire en voyant des chats sortir par bandes de ces maisons abandonnées et venir miaulant autour des passants. » A Altkirch même, la moitié des maisons avaient été brûlées et celles qui avaient échappé à l'incendie n'avaient pour la plupart ni portes ni fenêtres; les soldats les avaient brisées, ainsi que les meules de bois, dont ils avaient fait du feu.

L'Alsace avait pourtant un air riant, dans les lieux que les fureurs de la guerre n'avaient pas atteints. L'Hermine décrit avec un charme réel ses grands villages, avec leurs maisons en bois, dont la charpente apparente peinte en brun figure sur les façades des croix, des sautoirs, des bandes et des barres. Il dépeint, avec une grande abondance de détails et la précision d'un témoin oculaire, les mœurs des habitants, les coutumes qu'ils observent dans les noces et les repas, avec des particularités qu'un voyage rapide ne permet pas d'observer, mais que des séjours prolongés et réitérés mettent à même de recueillir. Sous ce rapport, les *Mémoires de deux voyages* de l'Hermine constituent un document des plus précieux. On ne saurait mettre en doute son esprit d'observation, son intelligence; mais, bien qu'il ait voyagé en Italie, bien qu'il s'occupe à Bâle, avec une certaine compétence, de la peinture d'Holbein, il faut se défier de ses connaissances en archéologie. A son retour, il passe par Belfort, Langres, où il séjourne quelque temps, et Troyes. Il visite dans cette dernière ville le jubé de l'église Sainte-Madeleine, qui date du commencement du xv^e siècle, et dont il n'hésite pas cependant à attribuer la construction aux Anglais.

Les nombreux et curieux détails que contient sur l'Alsace le voyage de l'Hermine le recommandaient au *Musée historique de Mulhouse*, qui en a publié le texte inédit dans ses intéressants bulletins. Ce n'est pas le premier travail de ce genre que cette savante société ait mis au jour. En 1881, elle avait donné le *Voyage en France fait en l'an 1663* par Jean-Gaspard Dolfuss, traduit de l'allemand par M. Meininger (tirage à part, in-8° de 37 p.). Dolfuss faisait partie des députés que les cantons suisses envoyèrent à Louis XIV. Ceux-ci furent reçus solennellement dans les villes qu'ils traversèrent : Langres, Chaumont, Troyes; à Paris, on ordonne de nombreuses fêtes en leur honneur. Le journal de Dolfuss contient des détails peu connus et surtout piquants sur ce voyage officiel et sur les localités où séjournèrent les députés.

Albert BABEAU.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

1. — **Revue des questions historiques.** 1^{er} janvier. — FUSTEL DE COULANGES. De l'analyse des textes historiques (article important, où M. F. de C., non seulement critique avec une extrême sévérité notre article de la *Revue historique* de juillet 1886 sur les *Aventures de Sichaire*, mais oppose à la méthode comparative et subjective que nous aurions suivie la méthode analytique et objective, seule scientifique, qui est la sienne. Si la critique de notre article par M. F. de C. ne nous a pas convaincu en ce qui touche le fond des choses, nous y avons trouvé de très utiles rectifications de détail. Sur la question de méthode, nous croyons que la distinction établie par M. F. de C. entre la méthode comparative et la méthode analytique n'a pas la valeur qu'il lui attribue. Nous espérons pouvoir traiter quelque jour ce sujet à loisir. Les deux méthodes sont légitimes; elles doivent être employées successivement et elles peuvent toutes deux être employées d'une manière scientifique et objective ou d'une manière dangereuse et subjective). — P. ALLARD. L'Empire et l'Église pendant le règne de Gallien. — R. BAUDRILLART. Les prétentions de Philippe V à la couronne de France (récit très intéressant des intrigues par lesquelles Philippe V espéra, en 1728, lors de la petite vérole de Louis XV, faire valoir ses prétentions à la couronne de France; ce récit est tiré de documents recueillis par M. Baudrillart aux archives d'Alcala de Hénarès, où il a fait des recherches dont l'histoire de France au XVIII^e siècle profitera amplement). — PINGAUD. Le commerce du Levant sous Louis XVI (complète le livre récent du même auteur sur Choiseul-Gouffier). — P. FOURNIER. Le liber pontificalis et la nouvelle édition de l'abbé Duchesne. — A. DE BARTHÉLEMY. Les chartes de Cluny (fait ressortir les résultats qu'on en peut tirer pour la connaissance des institutions). — G. KURTH. Une nouvelle histoire des papes (analyse du livre de M. Pastor : *Gesch. der Papste seit dem Ausgange des Mittelalters*). — G. KURTH. Deux travaux allemands sur Hincmar (Schrærs, Sdralek). — VAESSEN. Le seigneur du Bouchage (à propos du livre de M. Mandrot). — MARTINOV. A propos de la légende dite italique (réponse aux critiques que M. Lavrovski a adressées au P. Martinov à l'occasion de l'article où il soutenait que la légende italique est bien de Gauderic, évêque de Velletri, IX^e s.).

2. — **Bibliothèque de l'École des chartes.** 1886, 5^e livr. — S. LUCE. Germain Demay (art. nécrologique). — MORANVILLE. Relations de Charles VI avec l'Allemagne en 1400 (les électeurs allemands voulant déposer Wenceslas, roi des Romains, non sacré empereur, cherchèrent à s'assurer l'appui du roi de France, dont l'expédition de

Gueldre en 1388 avait montré la puissance ; ils le prièrent d'envoyer des ambassadeurs à l'assemblée d'Oberlahnstein. Cette affaire, comme tous les autres points de la politique intérieure et extérieure à la même époque, mit aux prises le duc d'Orléans, favorable à Wenceslas, et le duc de Bourgogne, partisan des électeurs). — Fr. DELABORDE. Un épisode des rapports d'Alexandre VI avec Charles VIII (étude les circonstances dans lesquelles le pape a fait rédiger la bulle du 1^{er} févr. 1495, qui fut prise avec les bagages du roi de France à Fornoue ; montre que le pape, en promettant le libre passage aux troupes françaises à travers ses États, n'entendait nullement favoriser la conquête du royaume de Naples). — LE VAVASSEUR. Valeur historique de la chronique d'Arthur de Richemont, connetable de France, duc de Bretagne, 1393-1458, par G. Gruel, 1^{er} article (cette valeur est grande, mais à condition que l'on suive Gruel avec précaution, car c'est un chroniqueur très partial et chez qui les erreurs de fait abondent). — Bibliographie. *Ul. Chevalier*. Compte de Raoul de Loupy, gouverneur du Dauphiné de 1361 à 1369 (ce compte est publié d'après un rouleau de parchemin conservé aux archives départementales de l'Isère ; l'original est au Vatican. L'auteur de l'article donne les principales variantes que la collation avec cet original lui a permis de relever).

3. — Revue critique d'histoire et de littérature. 1886, n° 49.

— *Chassaing*. Spicilegium Brivatense (recueil très bien choisi de textes édités avec grand soin). — *Pradel*. Un négociateur protestant sous Louis XIV : Jean de Boufflard-Madiane, d'après ses mss., 1597-1674 (bon). — *Guiffrey*. Inventaire général du mobilier de la couronne sous Louis XIV, 1663-1715 (présente un vif intérêt pour l'histoire de l'art). = N° 50. *Gomperz*. Ueber den Abschluss des Herodoteischen Geschichtswerkes (réplique à la critique d'Ad. Kirchhoff ; il est douteux que l'allusion d'Hérodote à un récit ultérieur, ch. 213 du liv. VII, se rapporte à une partie de son ouvrage qui devait suivre le livre IX). — *Gébelin*. Les milices provinciales de Nîmes, d'après les archives nîmoises (bon). = N° 51. *Denifle*. Die Universitäten des Mittelalters bis 1400 (plan défectueux, mais beaucoup de science et de pénétration. Apporte beaucoup de nouveau en particulier sur l'histoire des universités françaises). — *Tocco*. Giordano Bruno (bon). — *Vernière*. Journal de voyage de dom J. Boyer, bénédictin, dans les diocèses de Clermont, etc., 1710-1714 (à consulter par tous ceux qu'intéresse la congrégation de Saint-Maur). — *Flammermont*. Les mémoires de M^e Campan (critique très sévère et très justifiée de ces mémoires trop célèbres). = N° 52. *Liebenam*. Quaestionum epigraphicarum de imperii romani administratione capita selecta (renseignements précis sur la classe des chevaliers). — *Id.* Beiträge zur Verwaltungsgeschichte des römischen Kaiserreichs (bonne étude sur les procureurs provinciaux). = 1887. N° 4. *Le Blant*. Les sarcophages chrétiens de la Gaule (excellent ; matériaux bien préparés et bien classés ; modèle d'esprit critique). — *Person*. Excursion aux champs de bataille de Ligny et de Waterloo (étude remarquable de topographie

militaire). — *Delisle*. Notice sur des mss. du fonds Libri, conservés à la Laurentienne (raconte comment Libri a formé sa collection ; signale de nouveaux larcins opérés au détriment de nos bibliothèques). = N° 5. *Pennier*. Les noms topographiques devant la philologie (sans valeur). — *Flach*. Les origines de l'ancienne France ; le régime seigneurial, t. I (analyse intéressante de l'état social au x^e et au xi^e s. ; la théorie principale, autant qu'on peut la saisir, est très risquée). — *Müntz*. La bibliothèque du Vatican au xvi^e s. (très intéressant). — *Bertolotti*. Artisti francesi in Roma nei sec. xv, xvi e xvii (beaucoup de renseignements curieux sur l'histoire de l'art, malgré de nombreuses erreurs dans la transcription des noms propres).

4. — **Bulletin critique**. 1886, n° 24. — *Schreyer*. Handbuch des Kirchenrechts. Bd. I (trop d'abstraction, mais érudition immense). — *Lämmer*. Institutionen des katholischen Kirchenrechts (consciencieux). = 1887. N° 2. *Lecoy de la Marche*. La chaire au moyen âge, seconde édition (ouvrage très utile). — *Salembier*. Petrus de Alliaco (consciencieux).

5. — **Journal des Savants**. 1886, déc. — DARESTE. Recherches sur quelques problèmes d'histoire ; fin (approuve la plupart des conclusions auxquelles est arrivé M. Fustel de Coulanges sur l'organisation judiciaire dans le royaume franc). — B. SAINT-HILAIRE. L'Arménie ancienne et sa littérature (à propos de l'ouvrage publié sous ce titre par M. Félix Nève, de Louvain). = 1887. HAURÉAU. Catalogue général des mss. des bibliothèques publiques en France ; 2^e art. (mss. de la Mazarine ; parle entre autres d'un certain Guillaume de Leicester, appelé aussi du Mont ou des Monts, parce qu'il avait enseigné sur la montagne Sainte-Genève. Il a composé divers ouvrages, dont deux au moins ont été attribués sans raison à Robert Grossetête). — GEFPROY. Le livre pontifical de l'Église romaine.

6. — **Le Livre**. 1887, 2^e livr. — O. UZANNE. Casanova inédit (l'éditeur a pu obtenir copie des nombreux mss. en français conservés à la bibliothèque du château de Dux, près Tœplitz, en Bohême, en même temps que M. Al. d'Ancona obtenait copie des mss. en italien. Sous ce titre : « Histoire de mon existence, » il publie une sorte d'avant-propos des Mémoires de Casanova).

7. — **Annales de l'école libre des sciences politiques**. 2^e année, n° 1. — A. LEBON. La constitution allemande et l'hégémonie prussienne. — GAIDOZ. Les vallées françaises du Piémont (histoire et statistique ; efforts faits par le gouvernement italien pour faire disparaître le Français de ces vallées. Le Français est encore aujourd'hui maître des principaux défilés des Alpes).

8. — **Revue d'histoire diplomatique**. 1^{re} année, n° 1. — Duc DE BROGLIE. Un manifeste diplomatique de Voltaire (d'Argenson chargea Voltaire, en 1745, de rédiger un mémoire destiné à être publié et répandu en Allemagne, pour engager les princes de l'empire à se serrer

autour de l'électeur de Bavière, devenu l'empereur Charles VII. Le mémoire devrait être censé l'œuvre d'un Allemand patriote, ennemi de Marie-Thérèse. Un commis du ministère fut chargé de revoir le travail de Voltaire; il le couvrit de notes et le qualifia de « capucinaide politique. » La mort de Charles VII empêcha la publication du pamphlet. Texte du mémoire, avec les notes du commis). — BARON D'AVRIL. L'Autriche dans la confédération germanique, 1850-1851 (pour empêcher l'État autrichien de se désagréger, l'empereur voulut donner une constitution unique à tous ses peuples, et entrer avec l'ensemble de sa monarchie unifiée dans la confédération germanique. Publie le memorandum adressé à cette occasion par le gouvernement français, qui protestait contre cette violation des traités de 1815, 5 mars 1851. Cette opposition de la France contribua fortement à faire échouer le projet). — ROTHAN. L'alliance de l'Allemagne et de l'Autriche en 1879. — BIKÉLAS. La formation de l'État grec et ses limites depuis le congrès de Laybach jusqu'au congrès de Berlin. — Éd. DE BARTHÉLEMY. Struensee, d'après les dépêches du ministre de France à Copenhague (extraits et analyses de ces dépêches). — M. DE MAULDE. L'extradition au XIV^e s. en Genevois. — FUNCK-BRENTANO. Le caractère religieux de la diplomatie au moyen âge (publie un fragment de la chronique de Gautier van den Vliet, moine à l'abbaye de Korsendonck, en Flandre, relatif au congrès d'Arras, 1435).

9. — **La Révolution française.** 1886, 14 déc. — MOXIN. État du ressort du parlement de Paris en 1789 (leçon d'ouverture). — THÉNARD. Élection du curé de Fourqueux, canton de Saint-Germain en Laye, en 1792. — ID. Un sermon civique et constitutionnel en 1790. — JEANVROT. Pierre Suzor, évêque constitutionnel de Tours; suite le 14 janv. = 1887, 14 janv. AULARD. La commission extraordinaire de l'Assemblée législative (commission de douze membres créée pour influencer indirectement sur le choix des ministres et surveiller les agissements du roi; son histoire intérieure d'après le registre de ses délibérations). — CHARAVAY. L'arrestation de Theresia Cabarrus, mai 1794 (avec des notes sur la vie de M^{me} Tallien, empruntées au *Curieux*). — DUVAND. L'insurrection et le siège de Lyon en 1793; suite. — AULARD. Documents inédits; les premiers actes diplomatiques du conseil exécutif provisoire; août 1792 (publie dix pièces tirées de la correspondance d'Angleterre).

10. — **Revue archéologique.** 1886, sept.-oct. — GOZZADINI. Les fouilles archéologiques et les stèles funéraires en Bolonais (parle sur-tout d'une stèle de Felsina, ornée de peintures et d'inscriptions). — DELOGHE. Anneaux et cachets de l'époque mérovingienne; suite. — CLERMONT-GANNEAU. Antiquités et inscriptions inédites de Palmyre. — R. DE LA BLANCHÈRE. Histoire de l'épigraphie romaine, rédigée sur les notes de M. Léon Renier; suite. — BAPT. La chasse de sainte Geneviève. — GAIDOZ. Un sacrifice humain à Carthage (Valère Maxime, IX, 2, parle de soldats romains, prisonniers de guerre, écrasés sous la quille

des navires carthaginois. Ce n'est pas là un fait de barbarie, mais un sacrifice propitiatoire pour des vaisseaux lancés à la mer. C'est un véritable sacrifice humain). — DIEULAFOY. Fouilles de Suse, campagne de 1885-1886. — DU CHATELIER. Le tumulus de Kerlan-en-Goulien, presqu'île du Cap. — MENANT. L'expédition Wolfe en Mésopotamie.

11. — Revue de l'histoire des Religions. 1886, nov.-déc.; t. XIV, n° 3. — AMÉLINEAU. Le christianisme chez les anciens Coptes (le Copte n'admit des dogmes du christianisme que ceux qui lui semblaient ressortir des textes de l'Écriture, le dogme de la Trinité et celui de l'Incarnation; pour les sacrements, il admit seulement le baptême, l'eucharistic et l'ordre; les anciennes croyances des Égyptiens exercèrent une profonde et durable influence sur le christianisme copte).

12. — Revue des études juives. T. XIII, n° 26, oct.-déc. 1886. — J. HALÉVY. Recherches bibliques. Le ch. x de la Genèse; suite et fin (le tableau ethnographique et géographique de ce chapitre a été dressé pour démontrer la nécessité d'union entre les Sémites et les Japhétites. Il a été composé à l'époque de Salomon). — LOEB. Règlement des Juifs de Castille, en 1432, comparé avec les règlements des Juifs de Sicile et d'autres pays. — S. REINACH. Notes sur la synagogue d'Hamman el Enf. — LOEB. Sac des juiveries de Valence et de Madrid, en 1391. — SCHEID. Josefmann de Rosheim; fin. — KAYSERLING. Les correspondants juifs de Jean Buxtorf. — WEYL. Les Juifs protégés français aux Échelles du Levant et en Barbarie sous les règnes de Louis XIV et de Louis XV, d'après des doc. inédits tirés des archives de la Chambre de commerce de Marseille; fin.

13. — Revue de géographie. 1887. Janvier. — LEVASSEUR. L'Australasie; suite : les îles Fidji. — MONIN. Une application de la méthode géographique à l'histoire : la France et le ressort du parlement de Paris en 1789 (cette prétendue « méthode géographique » consiste à étudier les institutions de la France dans l'ordre des régions et d'après la classification des populations. Pourquoi M. Monin dit-il que les luthériens d'Alsace ne furent point troublés dans leur culte ni dans leurs propriétés? Pour savoir à quel point il se trompe, qu'il consulte les articles publiés, depuis l'an dernier, par M. Rod. Reuss dans le *Progrès religieux* de Strasbourg. Il sera édifié). Fin en février.

14. — Nouvelle Revue historique de droit. 1886, nov.-déc. — CROQ. Recherches historiques sur le testament *per aes et libram* (recherche : 1° comment la *familiae mancipatio* a pu être considérée comme un équivalent à un testament; 2° comment et à quelle époque elle s'est transformée pour devenir le testament *per aes et libram*, et quelles ont été les conséquences de cette transformation; 3° ce qui subsiste de la *familiae mancipatio* à l'époque classique). — DUGUIT. Étude historique sur le rapt de séduction (étudie la théorie du rapt de séduction qu'il formule ainsi : le mariage des enfants de famille, contracté sans le consentement des parents, n'est pas nul de ce chef; cependant, il doit être toujours

annulé, parce que ce défaut de consentement fait présumer d'une manière absolue la séduction. La séduction est assimilée au rapt, qui est une cause de nullité. Ce crime a été défini par l'édit de févr. 1556 sur les mariages clandestins).

15. — Revue générale de droit. 1886, nov.-déc. — VIGNEAUX. Essai sur l'histoire de la *Praefectura urbis* à Rome; suite (énumère les modifications que chaque règne a fait subir à cette magistrature).

16. — Revue du cercle militaire¹. 1^{re} année, n° 1. — La correspondance du maréchal Bosquet. = N° 2. Le sieur Berthier (publie un mémoire adressé par le futur prince de Neuchâtel au comte de Puységur, ministre de la guerre en 1788, pour demander la commission de lieutenant-colonel). = N° 3. La bataille de Coutras, par Chicot, bouffon de Henri III (récit fantaisiste, composé d'après les écrivains du temps, et présenté sous forme d'une lettre du bouffon au roi); suite au n° 4. = 2^e année. N° 1. Rapport du général Berthier sur le fonctionnement du service d'état-major; armée des Alpes, 1795; fin au n° 2. — La première expédition de Constantine, nov. 1836 (d'après une lettre de Le Prestre de Vauban, capitaine du génie, à Hugot Derville, capitaine du génie à Brest. Cette relation est sur plusieurs points en contradiction avec les rapports officiels). = N° 2. Un soldat de l'an VIII; épisode de la bataille de Zurich (raconte le passage de la Linth par les nageurs du capitaine Dellard, d'après les mémoires de ce dernier, qui devint plus tard général et baron). — L'origine de l'alliance de la Russie et de la Prusse sous Napoléon I^{er} (cette alliance est l'œuvre de la reine Louise de Prusse). = N° 6. DRIOUR. Journal de marche des ambulances du corps expéditionnaire du Tonkin, 6 mars 1884-30 mars 1886 (détails sur les opérations militaires des 22-30 mars 1885). — L'occupation d'Ancône en 1832; lettres du général de Cubières.

17. — Le Spectateur militaire. 1887, 1^{er} janv. — A. DE ROCHAS. Mémoire sur la guerre sur les frontières du Dauphiné et de Savoie, de 1742 à 1767, par Brunet, seigneur de l'Argentière, 4^e art.; 5^e art. le 15 janv.; 6^e art. le 1^{er} févr.; 7^e art. le 15 févr. — Luites de la Serbie pour conquérir son indépendance. 23^e art. : combats autour des fortifications de Samokov, 11-12 janv. 1878; fin le 15 janv.

18. — Revue maritime et coloniale. 1887, janvier. — CHABAUD-ARNAULT. Études historiques sur la marine militaire de France; suite : la marine militaire sous Mazarin; le lieutenant général de Paul (il n'est encore question ici que de Brézé); suite en février (la marine de la Fronde).

19. — Gazette des Beaux-Arts. 1886, 1^{er} nov. Ed. POTTIER. Les

1. Cette *Revue* remplace l'ancien *Bulletin de la réunion des officiers*. La direction en est confiée à M. le lieutenant-colonel Bourelly, bien connu par ses intéressantes publications historiques.

antiquités de Suse rapportées par la mission Dieulafoy au musée du Louvre. — ÉM. MICHEL. Gérard Ter Borch et sa famille; 2^e art. le 1^{er} janv. 1887; fin le 1^{er} févr. = 1887, 1^{er} févr. MAX. COLLIGNON. La sculpture antique au British Museum; 4^{er} art.

20. — Revue des Deux-Mondes. 1887, 1^{er} janvier. — C. ROUSSET. Les commencements d'une conquête. 6^e art. : le gouvernement du maréchal Clauzel, 1835-36. Mascara, Tlemcen, la Tafna, la Sikak (même après la victoire de la Sikak, Bugeaud resta hostile à la conquête de l'Algérie. Il déclara bien haut, à l'armée même, qu'il fallait l'abandonner au plus vite). 7^e art. le 1^{er} févr. : la 1^{re} expédition de Constantine. = 15 janvier. M^{IS} DE SAPORTA. Les derniers temps de la famille de M^{me} de Sévigné en Provence.

21. — Le Correspondant. 1887, 1^{er} janv. — THUREAU-DANGIN. Une crise de politique extérieure : la question d'Orient, 1839-1841. 6^e partie : la paix affermie; suite (discussion de la loi sur les fortifications où Guizot fait adopter, malgré les efforts de Thiers, le système de l'enceinte continue; vote des fonds secrets et de l'adresse; affaire des fausses lettres où Louis-Philippe était censé prendre en 1830 l'engagement d'abandonner l'Algérie). — Abbé SICARD. La Bible et le mouvement de la science historique. = 25 janvier. Comte DE FALLOUX. Mémoires d'un royaliste; 1^{er} art., 1811-1834 (presque rien sur la politique; détails curieux sur la société légitimiste, les littérateurs et les artistes).

22. — Annales de Bretagne. T. II, n^o 2. Janv. 1887. — CARRÉ. Réception d'un procureur général au Parlement de Bretagne, 1603 (Le Febvre, ancien ligueur; ses luttes contre ses collègues, qui voulaient l'empêcher de siéger). — DUPUY. Les épidémies en Bretagne au XVIII^e s.; suite (les médecins, l'administration).

23. — Annales de l'Est. N^o 1. Janv. 1887. — DEBIDOUR. Le général Fabvier. 1^{er} art. (Fabvier à Boulogne, à Dirnstein et à Raguse; part pour la Perse avec l'espoir d'aller jusqu'en Inde; biographie composée à l'aide de la correspondance inédite du général). — PFISTER. Jean-Daniel Schœpflin; 1^{er} art. — BASCH. W. Scherer et la philologie allemande contemporaine. — BLEICHER. L'archéologie romaine et l'anthropologie au congrès de Nancy. — A. COLLIGNON. Une lettre inédite de Beaupaire, 24 août 1792.

24. — Revue historique et archéologique du Maine. T. XX, 3^e livr. — S. DE LA BOULLERIE. Jean Portier, curé de Saint-Hilaire du Mans, auteur latin (mort le 29 février 1660). — A. JOUBERT. Histoire de Menil et de ses seigneurs, 1040-1886. — Dom P. PIOLIN. Quelques étudiants manceaux en l'université d'Orléans au XVII^e s. — HUCHER. Sceaux de Philippe de Luxembourg, évêque du Mans. Addenda.

25. — Revue bourbonnaise. 1886, août. — Funérailles du duc Pierre II; suite et fin. — BERTRAND. Découvertes romaines et gallo-romaines faites dans le département de l'Allier, Isère; suite en oct. et

NOV. = NOV. Le Bourbonnais en 1614 ; suite. — Ghirlandajo à la cour de Moulins. = DÉC. GRASSOREILLE. Le château de Bourbon-l'Archambault.

26. — Revue de Gascogne. 1887, janv. — LAVERGNE. Les chemins de Saint-Jacques en Gascogne, chap. 1 ; suite en févr. — CARSALADE DU PONT. Bernard, dernier baron de Castelbajac, 1^{er} art. — PLIEUX. Le carmel de Lectoure ; 4^e art. — T. DE L. Deux lettres de la maréchale de Biron (adressées à Henri IV, la première à l'occasion de la mort d'Armand de Gontaut, l'autre à l'occasion du procès de trahison intenté à Charles de Gontaut, duc de Biron, 1602). = FÉVRIER. CABIE. Sur les châteaux et les seigneurs d'Ictium ou Ize et de l'Isle-Jourdain, aux XI^e et XII^e siècles. — T. DE L. Une petite découverte : Podiodalphinum (ce château, que M. A. Molinier n'a pas identifié dans la nouvelle édition de Vaissète, est Puydauphin, situé dans la commune de Labretonie, canton de Castelmoron, à 56 kil. d'Agen). — PLIEUX. Le carmel de Lectoure ; suite. — GARDÈRE. Un faux chevalier de Saint-Hubert à Condom en 1726.

27. — Bulletin d'histoire ecclésiastique. 1886, nov.-déc. — Abbé PARADIS. Églises romanes du Vivarais, bourg Saint-Andéol ; fin. — Abbé FILLET. Histoire religieuse de Pont-en-Royans, Isère : suite en janv.-févr. — GIRAUD et UI. CHEVALIER. Mystère des Trois Doms, joué à Romans en 1509 ; suite en janv.-févr. — BRUN-DURAND. Mission du P. Bridaine, 1766. = 1887, janv.-février. Dr FRANCUS. Note sur la commanderie des Antonins, à Aubenas, en Vivarais. — Abbé PERROSSIER. Recueil des inscriptions chrétiennes du diocèse de Valence.

28. — Académie des inscriptions et belles-lettres. Comptes-rendus des séances de l'année 1886. 4^e série, t. XIV, juill.-oct. — BARBIER DE MEYNARD. Considérations sur l'histoire de l'empire ottoman, d'après un document turc. — DIEULAFOY. Expédition en Susiane. — LE BLANT. Sur les objets trouvés dans un mausolée de la Via Salaria. — DESNOYERS. Note sur un monogramme d'un prêtre artiste du IX^e s. (le nom d'Adalbold y est écrit deux fois ; c'est celui d'un copiste de l'école de Tours dont M. Delisle a déjà signalé plusieurs œuvres ; le fragment où il se trouve a sans doute fait partie d'un exemplaire d'Orose copié par Adalbold au IX^e s. et aujourd'hui perdu. M. Havet a déchiffré les notes tachygraphiques que contient ce fragment). — Ph. BERGER. Note sur trois cents nouveaux ex-voto de Carthage. — Dr CHARNAY. Sur les fouilles pratiquées au Yucatan. — Id. Essai de restauration de la pyramide et du Temple Kab-ul à Izamal. = *Séances.* 1886, 24 déc. M. HEUZEY communique le texte grec d'une inscription bilingue, palmyrénienne et grecque, gravée sur une pierre tombale provenant de Palmyre. Il y est question d'un Marcus Julius Maximus, citoyen de la colonie romaine de Beyrouth.

29. — Académie des sciences morales et politiques. Séances et travaux. *Compte-rendu*, 1887, 1^{re} livr., t. XXVII. — Jules SIMON.

Notice historique sur la vie et les travaux de M. Michelet. — FUSTEL DE COULANGES. De la loi dite des Francs-Chamaves (il n'y a aucune trace de Francs-Chamaves au VIII^e ou au IX^e s., date où la loi fut rédigée; Gaupp a cru à tort que les mots « habemus quomodo et *alii Franci* habent, » désignent des Francs au sens ethnographique du mot; ils ne peuvent indiquer que des hommes libres de l'empire franc. Enfin, pour faire vivre des Francs prétendus dans le Hamaland, il faut rapprocher arbitrairement des formes verbales qui n'ont aucune parenté évidente. Nous n'avons donc pas là une coutume particulière à une fraction particulière du peuple franc. L'auteur se réserve de dire plus tard ce qu'est au vrai cette loi).

30. — Société de l'histoire du protestantisme français. Bulletin, 1886, 15 déc. — J. BONNET. La tolérance du cardinal Sadolet; suite (Sadolet et les Vaudois). — CORBIÈRE. Introduction de la Réforme en Rouergue; extraits du ms. d'un calviniste. 2^e art., Millau. — N. W. Le refuge à Maldon, Angleterre, en 1686. Comment on délivrait les forçats pour la loi, 1713. — Ch. READ. Daniel Chamier; post-scriptum à nos dernières recherches. — N. W. et BERNUS. Revue des publications faites à l'occasion du deux centième anniversaire de la Révocation de l'Édit de Nantes; supplément. = 1887. 15 janvier. Ed. SAYOUS. La colonie réformée d'Erlangen en Bavière (ces colons furent recrutés en 1685 parmi les huguenots français réfugiés en Suisse par Du Cros, agent du margrave de Bayreuth, et bien traités à Erlangen; le service divin y a été célébré en français jusqu'en 1822). — L. DE RICHEMOND. Odet de Nort, pasteur à la Rochelle; son contrat de mariage (22 avril 1564), son testament (8 janv. 1593) et ses dernières heures (mars 1593). — ENSCHÉDÉ. Lettre et requête de Daniel Javel, Dauphinois, natif du Veyne, bourg du Gapençois, forçat sur la galère *la Gloire*, à Marseille, 25 janv. 1698 (ces deux documents sont donnés ici en fac-similé). — Ch. READ. Les sépultures des protestants étrangers et régnicoles à Paris au XVIII^e s., d'après les dépôts de l'état civil incendiés en 1871.

31. — Société des antiquaires de l'Ouest. Bulletin. 1886, 3^e trim. — Alf. RICHARD. Note sur quatre abbés poitevins du nom de Billy; rectification du *Gallia christiana* (d'après des pièces concernant certains membres de la famille de Billy qui, au XVI^e s., ont possédé Ferrières et quelques autres abbayes poitevines).

32. — Société d'émulation de l'Ain. Annales. 1886, oct.-déc. — JARRIN. La Bresse et le Bugey; 36^e, 37^e et 38^e parties (fin du t. IV de cette histoire; elle s'arrête au 18 brumaire).

33. — Société nationale des antiquaires de France. Séances. 1^{er} décembre 1886. — M. COURAJOD lit une note sur une statue du musée de Versailles, dans laquelle il a reconnu Renaud de Dormans. = 8 déc. M. ROMAN communique une matrice de sceau découverte en Tunisie et ayant appartenu à Raimond de Montauban, chevalier dauphinois qui accompagna saint Louis à la dernière croisade. = 15 décembre.

M. l'abbé DUCHESNE entretient la Société de l'inscription de l'autel de Ham. Aucun des nombreux auteurs qui l'ont publiée n'a remarqué qu'elle est métrique; c'est un petit poème de même rythme que la fameuse hymne *Pange lingua* due à Fortunat. = 29 déc. M. l'abbé THÉDENAT lit un mémoire sur l'embranchement de la voie Aurélienne qui passait par Vence, Castellane et Riez. = 1887. 19 janvier. M. MOWAT communique une inscription gauloise en caractères grecs gravée sur un cippe découvert à Orgon (Vaucluse). — M. GUIFFREY communique un document découvert par M. Tuetey, concernant Pierre Bontemps, sculpteur, employé aux ouvrages de stuc faits, en 1536, au château de Fontainebleau.

34. — *Messenger des sciences historiques de Belgique.* 1886, 4^e livr. — CLAEYS. Histoire de la Gilde souveraine et chevalière des Escrimeurs, dite chef-confrérie de Saint-Michel, à Gand. — DELAHAYE. Nouvelles recherches sur Henri de Gand; suite (détails biographiques). — L. DE VILLERS. La naissance et les premières années de Jacqueline de Bavière; son mariage avec Jean, duc de Touraine, puis dauphin de France; suite (publié de nombreux extraits de comptes de 1406 à 1416).

35. — *Revue de Belgique.* 1886, 15 déc. — GOSSART. L'invincible Armada (récit intéressant).

36. — *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique.* 1886, I, II. — V. BARBIER. Cartulaire de l'abbaye de Malonne (va du 10 juin 1006 au 14 août 1786). — E. REUSENS. Documents relatifs à l'histoire de l'université de Louvain. — Diplôme de Henri de Gueldre, évêque de Liège, du 11 août 1266, établissant l'origine liégeoise de l'institut des béguines.

37. — *Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.* 1886, n° 8. — A. WAUTERS. Sur les Suèves et les autres populations de la Belgique flamande (suite de la discussion signalée dans la *Rev. hist.*, XXI, 444). — DE HARLEZ. Coup d'œil sur l'histoire et l'état actuel des études avestiques. — N° 11. KERVYN DE LETTENHOVE. Une lettre de Requesens; août 1575 (Requesens avait passé près de deux années aux Pays-Bas. En dépit de tous ses efforts, aucun succès sérieux n'avait été obtenu; l'indiscipline ruinait l'armée et la rébellion, qu'il espérait vainement étouffer, trouvait des appuis de plus en plus redoutables en France, en Angleterre et en Allemagne. Ce fut dans ces circonstances que Requesens adressa à l'évêque de Cuença une longue lettre qu'il le pria de placer sous les yeux de Philippe II, afin d'être déchargé des soins du gouvernement).

38. — *Bulletin de l'Académie d'archéologie de Belgique.* 1885, I, II. — WAUVERMANS. Des sépultures franques en Belgique. — HYMANS. Jacques Blondeau, graveur anversois. = III, IV. M. PHILIPSON. Le séjour du prince et de la princesse de Condé en Belgique, 1609 et 1610 (si Henri IV, en 1610, était sur le point de faire la guerre à l'Espagne et à

la Belgique, ce ne fut point pour réaliser la *République chrétienne*, mais surtout pour replacer sous son autorité la princesse de Condé, qui lui avait inspiré une passion sénile. M. PH. complète sur des points de détail l'ouvrage de Henrard : *Henri IV et la princesse de Condé*. — Notice nécrologique sur A. van den Peereboom.

39. — Bulletin de l'Institut archéologique liégeois. — SCHUERMANS. Grès cérames à armoiries liégeoises. — Id. Deux inscriptions romaines au pays de Liège.

40. — Bulletin de la Société royale de géographie d'Anvers. 1886, VI. — P. GENARD. Le commerce d'Anvers au XIII^e siècle (intéressant).

41. — Le Muséon. 1886, n^{os} 3, 4, 5. — DE HARLEZ. Scènes de la vie tartare au moyen âge (les Niutchi, ancêtres des Mandchoux, avaient fondé en l'an 1115 un vaste empire, qui s'étendait de la Sibérie au Yang-tche-Kiang, englobant tout le nord de la Chine et qui fut détruit par Genghis-Khan. Sitzong en fut le quatrième souverain depuis Taitzou-Agouda, le fondateur de l'empire. L'histoire de cet État, appelé *Kin* ou d'*Or* par son premier roi, fut écrite en 1642 en mandchou et en chinois. Les présents articles sont tirés de la traduction complète faite par M. de Harlez sur le cod. 1122 de la Bibl. nat. de Paris). = N^o 4. DE CEULENEER. Les nécropoles d'Hissarlik et de Tirynthe (discute l'hypothèse émise par E. Boetticher). = N^o 5. SERRURE. Études sur la numismatique gauloise des Commentaires de César; suite (discute les opinions de Saulcy, Lelewel, Hucher; conclut à l'identité du Lucios de la numismatique et du Liscus des Comm. Travail intéressant).

42. — Nederlandsch Museum. 1886, n^o 6. — A. GITTEE. La méthode anthropologique en mythologie (en néerlandais).

43. — Revue de l'instruction publique en Belgique. 1886, n^o 4. — DE CEULENEER. Le temple de Vesta et la maison des Vestales à Rome (1^{re} partie).

44. — Historische Zeitschrift. Bd. XXI, Heft 2. — Theodor von BÜHLER. Correspondance échangée entre le duc Charles-Eugène de Wurtemberg et le chevalier Henri-Auguste von Bühler, 1786-89 (montre quel soin on prenait, dans la seconde moitié du XVIII^e s., pour l'instruction d'un haut fonctionnaire, et avec quel profit des jeunes gens élevés dans les écoles supérieures de l'Allemagne se sont employés au service de la Russie). — Fr. GOERRES. La critique historique et la légende (on ne doit pas faire fi des légendes; la critique historique peut et doit y chercher ce qu'elles renferment de vrai. Comme exemples, l'auteur étudie brièvement : 1^o saint Nicolas de Myra; 2^o Miro, roi des Suèves d'Espagne, 570-583; 3^o le symbole de la colombe; 4^o le symbole de l'agneau, dans la légende). — HEBLER. Des ouvrages récents relatifs à Christophe Colomb. = Bibliographie : *Thierbach* (très bon). — *Siegfried et Gelzer*. Eusebii canonum epitome ex Dionysii Telmaharensis

chronico (bon). — *Güldenpenning*. Geschichte des oströmischen Reiches unter den Kaisern Arcadius und Theodosius II (l'auteur connaît bien les sources; il a surtout traité avec succès la partie historique et géographique, ainsi que l'histoire intérieure). — *Coste*. Gothenkönig von Prokop, übersetzt (bonne traduction; notes surabondantes). — *Gasquet*. Jean VIII et la fin de l'empire carolingien (l'auteur ne connaît pas les ouvrages allemands les plus importants sur la question; l'interprétation qu'il donne du Libellus de imperatoria potestate est parfois contestable). — *Landgraf*. Die Vita Alexandri magni des Archipresbyters Leo (publiée pour la première fois d'après le ms. de Bamberg et le très ancien ms. de Munich; bonne édition). — *Oelsner*. Kaiser Karl's IV Jugendleben von ihm selbst erzählt (bonne traduction; l'étude sur les sources de la Vita laisse à désirer). — *Bachmann*. Briefe und Akten zur oesterreichisch-deutschen Geschichte im Zeitalter Kaiser Friedrich's III (recueil précieux de documents). — *Keussen*. Die politische Stellung der Reichsstädte mit besonderer Berücksichtigung ihrer Reichsstandschaft unter König Friedrich III, 1440-57 (travail soigné et qui met en lumière de nouveaux documents; mais on ne nous dit pas encore en quoi consiste essentiellement une ville d'empire). — *Leithauser*. Hans Holbein der Jüngere in seinem Verhältniss zur Antike und zum Humanismus (bon; l'auteur a montré exactement quelle fut l'attitude de Holbein à l'égard du protestantisme; c'est à peu près celle d'Érasme: de la sympathie sans aucun fanatisme. Il resta artiste avant tout). — *Meyer*. Albrecht von Wallenstein und seine Münzen (l'auteur ne signale pas moins de 334 types différents de monnaies frappées par W., de 1626 à 1634). — *Thomas Carve's Itinerarium* (itinéraire du moine irlandais Carve, aumônier dans les armées impériales pendant la guerre de Trente ans. Son témoignage est curieux, mais partial). — *Meyer*. Prägungen Brandenburg-Preussens, betreffend dessen afrikanische Besitzungen und Aussenhandel, 1681-1810 (bon). — Berlin und Wien, 1845-52 (correspondance privée du comte Vitzthum von Eckstedt, alors secrétaire de la légation de Saxe). — *Ewald*. Die Eroberung Preussens durch die Deutschen (excellent). — *Bauch*. Die Markgrafen Johann I und Otto III von Brandenburg in ihren Beziehungen zum Reich, 1220-1267 (étude soignée sur une des époques les plus obscures de l'histoire ascanienne). — *G. Schmidt*. Päpstliche Urkunden und Regesten 1295-1352, die Gebiete der heutigen Provinz Sachsen und deren Umlande betreffend (bonne publication). — *Hänselmann*. Deutsches Bürgerleben. I, das Schichtbuch (histoire des soulèvements qui eurent lieu en Brunswick de 1292-1514). — *Diekamp*. Westfälisches Urkundenbuch (collection réunie avec beaucoup de critique et de soin). — *G. von Below*. Die landständische Verfassung in Jülich und Berg bis zum Jahre 1511 (bon). — *Redlich*. Acta Tirolensia (ce t. I contient les « Traditions-bücher » de Brixen, du x^e au xiv^e s.). — *Gothein*. Die Kulturentwicklung Südtaliens in Einzeldarstellungen (excellent). — *K. Haupt*. Die Ansiedelung der Normannen in Unteritalien (ne fait en réalité que résumer les

origines et les progrès de la domination normande dans l'Italie méridionale, d'après une seule source, la chronique de l'archevêque Romuald de Salerne). — *Zaragoza*. Piraterias y agresiones de los Ingleses y de otros pueblos de Europa en la America española, desde el siglo xvi al xviii (intéressant). — *Arana*. Historia general de Chile (très savant ouvrage; le tome IV ne dépasse pas encore l'année 1659; pour le reste, c'est toujours à l'histoire de Claudio Gay, en 8 vol., 1843, qu'il faut revenir).

45. — Historisches Taschenbuch. Jahrg. VI, 1887. — KUGLER. Godefroi de Bouillon (il a été traité avec trop de dédain dans ces derniers temps. On peut se faire une juste idée de ce personnage, à condition de séparer plus rigoureusement qu'on ne l'a fait jusqu'ici la légende de l'histoire. Godefroi appartenait, non à la France, mais à l'Allemagne, à laquelle se rattachaient presque tous les liens de son existence. Sa mort prématurée fut un cruel revers pour la cause chrétienne en Palestine; heureusement pour elle, Baudoin I^{er} et II furent les dignes successeurs de Godefroi. La situation devint menaçante, lorsqu'au lieu des Allemands et des Français du Nord (Francigenae), les peuples de l'Europe méridionale, les Français du Sud (Provinciales) exercèrent une influence prépondérante et commandèrent les États chrétiens de la Palestine; ceux-ci se contentèrent d'enlever à l'Islam la côte de Syrie et d'y gagner beaucoup d'argent, mais ils négligèrent de pousser activement la lutte contre les Mahométans, par exemple en faisant le siège de Damas). — A. HORAWITZ. Les colloques d'Érasme (les colloques sont de ces livres qui ont été toujours appréciés, souvent cités, rarement lus, et sur lesquels on a dit presque partout la même chose. Expose l'origine des colloques, leurs différentes éditions, les mutilations que leur a fait subir le dominicain Lambertus Campester, leur contenu; au fond, l'auteur s'attaque à l'état de choses existant, il veut qu'on cherche dans le christianisme véritable et dans la culture de l'esprit les moyens de rendre les hommes meilleurs. Érasme a sérieusement travaillé à la réforme de l'Église). — HEBLER. Sur la vie du premier vice-roi du Mexique (Cortez doit uniquement à son adresse et à sa piété poussée jusqu'à la bigoterie de n'avoir pas un aussi vilain renom dans l'histoire que Pizarre. Sa vie avec sa première femme Catherine, qu'il a probablement tuée). — ASBACH. Tacite; suite (les premiers livres des Histories n'ont pas été connus avant 104; l'ouvrage entier fut terminé vers 109, et sans doute plus tôt. La publication de la première partie des Annales doit être placée vers 110. L'idéal politique de Tacite était le principat, tel qu'Auguste l'avait fondé, que Galba, Vespasien, Nerva l'avaient rétabli : la dyarchie du prince et du sénat. Comme historien, Tacite se place entre Crémutus Cordus, qui, par son apologie de Brutus, excita la colère de Tibère, et Pline l'Ancien, qui raconta les événements de l'année 69 en partisan de la maison flavienne. Ses opinions religieuses se rapprochent de celles des Stoïciens, dont il se sépare dans l'appréciation des prodiges. Nombreux exemples de négligences et

d'étourderie dans l'œuvre de Tacite, qui, peu soigneux du détail, a cherché à faire avant tout un récit pittoresque; incapable d'ailleurs de porter un jugement désintéressé sur les événements et les hommes, il les apprécie comme un avocat qui voit tout en beau chez ses clients et tout en mal chez ses adversaires). — G. FRANK. Mysticisme et piétisme au XIX^e siècle (leurs plus éminents représentants en Allemagne et leurs doctrines. Des ouvrages récents sur le sujet; de l'origine du mysticisme au XIX^e s.). — S. LOEWENFELD. Histoire des archives pontificales dans les dernières années (sous la présidence de Marini, Theiner, Rossi et Hergenrøther). — G. VON BELOW. La réorganisation administrative dans les territoires allemands du XVI^e s. (réforme de la justice par l'introduction de l'appel, des finances par une comptabilité régulière, des fonctionnaires par l'établissement de collèges et la division méthodique du travail; les institutions du duché de Bourgogne ont servi de modèle. L'introduction de fonctionnaires spéciaux et instruits dans les services publics a favorisé grandement les progrès du XVI^e s.).

46. — *Neues Archiv*. Bd. XII, Heft 2. — WATTENBACH. La section « Epistolae » des *Monumenta Germaniae* (expose les raisons des retards apportés à cette partie des *Monumenta*, les travaux préparatoires déjà exécutés, le plan de la publication qui est maintenant prochaine). — GUNDLACH. Liste des recueils de lettres de l'époque mérovingienne et carlovingienne qui doivent figurer dans les *Monumenta* (indications minutieuses sur les mss., les éditions, les questions controversées. Les érudits sont invités à signaler les lacunes qui pourraient se trouver dans ce travail). — KRUSCH. La victoire de Clovis sur les Alamans (l'opinion de Vogel, cf. *Rev. hist.*, XXXII, 450, ne soutient pas l'examen; vouloir reculer de dix ans la victoire et le baptême de Clovis, c'est de la fantaisie pure). — KRUSCH. Le traité de Grégoire « De cursu stellarum. » — Le ms. A² de l'*Historia Francorum* de Grégoire de Tours; explication de Max BONNET et réplique de B. KRUSCH. — HASSE. Le fragment d'Angers de Saxo Grammaticus (il n'y a aucune preuve formelle pour prétendre que ce fragment est l'autographe même de l'historien danois). — J. MAY. Vie de Paul Bernried (écrivain du XII^e s.; il composa une *Vita Gregorii VII*, qui est bien connue, et une vie de sainte Herluca, qui est inachevée). — BRESSLAU. Le titre porté par les rois mérovingiens (pense, avec H. Pirenne, que les rois portaient en effet le titre de « Vir inluster; » l'opinion de J. Havet doit être abandonnée). — MANITIUS. Rahewin, Ruotger et Lambert (relève dans ces chroniqueurs de nombreux centons tirés des auteurs classiques). — ZEUMER. Une source du droit visigothique nouvellement découverte (A. Gaudenzi a cru trouver dans un ms. de Holkham, n^o 210, un fragment des lois d'Euric I^{er}; cette attribution n'est pas possible; rien ne prouve en effet que ce fragment soit plus ancien que l'*Antiqua*, ni qu'il appartienne à une loi royale. C'est sans doute une compilation d'un caractère tout privé, entreprise en vue de compléter l'*Antiqua*. Texte du fragment d'après l'édition de Gaudenzi). — GOLDMANN. Annales de 122 à 1044 (texte). — WATTEN-

BACH. Bulles de pape au Germanisches Museum de Nuremberg (publie une bulle de Benoit IX, du 6 juin 1044). — THOMMEN. Fausse bulle de Célestin III, 1194. — ROEHRICHT. Extraits des registres d'Honorius III (publie deux bulles de 1217 et 1219). — ROTH. Le chroniqueur de Mayence Georg Heilmann (fragment de sa chronique). — KRUSCH. Le fonds Libri à Florence.

47. — *Göttingische gelehrte Anzeigen*. 1886. N° 23. — *Brosch*. O. Cromwell (travail méritoire; l'auteur a trouvé des détails intéressants dans les dépêches des ambassadeurs vénitiens; mais il leur accorde une autorité excessive. Son plan est incertain: tantôt il se renferme dans la biographie de son héros, tantôt il aborde l'histoire générale du parti puritain. Sur ce dernier point, son étude est déjà dépassée de beaucoup par l'ouvrage de M. Gardiner). = N° 24. *Liske et Lorkiewicz*. *Memoriale ordinis fratrum Minorum a fr. J. de Komorowo compilatum* (analyse de cette publication pleine d'intérêt pour l'histoire de l'ordre). — *Mayer*. *Zur Entstehung der Lex Ribuariorum* (cette loi a été rédigée par ordre du roi vers la fin du règne de Dagobert; elle a subi un fort remaniement sous Charlemagne). = N° 26. *Gardiner*. *Reports of cases in the courts of Star chamber and High commission, 1631-32* (publication très intéressante et soignée, qui montre ces deux tribunaux dans l'exercice régulier de leur compétence; elle éclaire l'histoire de la société anglaise à la veille de la Révolution).

48. — *Deutsche Rundschau*. 1886, nov. — EDELHAAF. Périclès. = 1887, janv. BLENNERHASSETT. Les Doctrinaires, à l'occasion des Mémoires du feu duc de Broglie. — Ed. MEYER. Fouilles à Babylone. — Lettres d'Ivan Tourguénief. = Février. A. DUNCKER. Le premier cahier d'écriture de Frédéric le Grand et quelques lettres de son enfance.

49. — *Germania*. Jahrg. XXXI, 1886, Heft 3. — Ed. VON DER HELEN. Sur la prière de Wessobrunn (elle comprend deux parties: 1° un poème chrétien composé dans la Basse-Saxe; 2° une prière chrétienne en prose, qui y a tout d'abord été ajoutée dans la Haute-Allemagne). — EHRISMANN. Poème sur la guerre des villes souabes en 1449 (composé dans un esprit hostile à ces villes, il fournit beaucoup de détails inconnus jusqu'ici; l'auteur en publie le texte d'après un ms. de Kleinheubach). — L. NIESEN. Catalogue des mss. de la bibliothèque du couvent de Sainte-Barbe (Barbara-Kloster) à Delft. — O. BOECKEL. Conjurations employées dans l'Odenwald (contre la phtisie, contre la fièvre, pour la découverte d'un voleur).

50. — *Hermes*. Bd. XXI, Heft 4. — DETLEFSEN. Sur le pomœrium de Rome (le pomœrium n'avait aucune importance militaire pour la défense de Rome; son déplacement n'est nullement lié à l'extension des murs de la ville. Jusqu'à Sylla, l'extension du pomœrium suivit l'accroissement du territoire romain sur le sol de la péninsule italienne. Depuis Sylla, la conquête du sol barbare et provincial fut considérée comme la condition préalable pour reculer davantage le pomœrium).

Étudie si et quand les frontières propres de l'Italie dans le Nord ont été reculées depuis César : montre que ces changements dans les frontières septentrionales de l'Italie sont dans un rapport très étroit avec les agrandissements du *pomœrium*. Étude critique importante pour la géographie de l'Italie septentrionale à l'époque romaine. Après Auguste, qui transforma de nombreuses communautés latines de la Cisalpine en municipales et colonies romaines, tous les empereurs qui ont élargi le *pomœrium* de Rome ont en même temps étendu les frontières politiques de l'Italie : Claude, en accordant le droit de cité aux Anaunes; Néron, en érigeant des municipales à Vibi Forum et à Segusio; Vespasien et Titus, en créant celui de Cemenelum; Hadrien, en acceptant les *Aelii Carni* et probablement Emona et le *municipium Latobricorum* dans les *fines populi romani*. Il est probable qu'il se passa aussi quelque chose d'analogue sous Trajan et sous Aurélien). — TH. MOMMSEN. La légende du roi sabin Tatius (la légende a pour but de justifier la forme politique de la république romaine, en présentant le consulat comme un retour à la forme primitive de l'État romain avec ses deux rois. Les faits sur lesquels repose la légende ne concordent en aucune façon avec la plus ancienne histoire de Rome; ils s'expliquent par les récits que nous possédons sur l'union des Romains avec les Sabins, au v^e s. de la ville. Cette légende a complètement embrouillé l'histoire des institutions romaines). — ERMAN. Provenance des papyrus du Fayoum (ils ne proviennent pas d'archives régulièrement constituées; ce sont des rebuts antiques d'Arsinoé qu'on a retrouvés dispersés de tous côtés. Il faut espérer que les autres ruines des villes gréco-égyptiennes nous en fourniront autant). — J. SCHMIDT. De la classe à laquelle appartenaient les *Primipilares* (montre que déjà sous Auguste le *Primipilaris*, son temps de service achevé, recevait, non pas seulement les revenus du chevalier, mais encore le rang équestre comme récompense). — U. VON ULAMOWITZ-MOELLENDORF. *Res gestae divi Augusti* (le monument d'Ancyre n'est pas une inscription sépulcrale; c'est un compte-rendu officiel qu'Auguste a fait rédiger pour montrer à ses successeurs ce qui avait été fait et ce qui restait à faire). — DITTENBERGER. Inscriptions béotiennes (explique et complète les inscr. suivantes : 1^o *Bulletin de corr. hellén.*, IX, 425, n^o 38; 2^o *Ibid.*, p. 421, n^o 28; 3^o *Mittheil. des arch. Instituts in Athen*, X, 1885, p. 217).

51. — *Neue Jahrbücher für Philologie und Pädagogik*. Bd. CXXXIII, Heft 6. — B. EHRENS. Ennius et ses prédécesseurs (défend Nævius, le créateur de la satire romaine, contre les dédains excessifs de Lucien Müller; Ennius n'a fait que continuer Livius Andronicus et Nævius; ce sont les circonstances plus que l'originalité de ses œuvres qui ont fait sa renommée). = Heft 7. SOLTAE. Les annales latines de Fabius Pictor (ces annales et les annales grecques qui portent le même nom d'auteur sont deux œuvres différentes de deux auteurs différents avec un nom semblable). — ZIPPEL. Les ponts de la Rome antique (leur emplacement, époque de leur construction. Le Pons Sublicius était

placé entre la Porta trigemina et le Ponte rotto). = Heft 8 et 9. BRANDT. Sur l'histoire et la composition de l'Iliade. — MÜLLER-SRÜBING. Les affaires de Corcyre au début de la guerre du Péloponèse (pour caractériser la manière d'écrire l'histoire employée par Thucydide. Après avoir publié la première partie de son œuvre, l'historien la remania; un éditeur maladroit a mélangé les deux rédactions et brouillé tout le récit. Signale des inexactitudes nombreuses dans Thucydide, qui ne craignait pas d'inventer de toutes pièces certains événements. Grandes difficultés qui viennent du mauvais état des mss. existant).

52. — *Philologus*. Bd. XLV, Heft 3. — J. SCHMIDT. Le monument d'Ancyre (contre Hirschfeld dans les *Wiener Studien*, 1885, p. 170 sq.; c'est une inscription sépulcrale d'Auguste). — UNGER. Sur Thucydide, V, 81 (au lieu de Ἐθόβητες, il faut lire : Ἐσθλοβήτες). — Aug. MOMMSEN. Réformes du calendrier romain en 45 et en 8 av. J.-C. (César a employé le cycle lunaire de Kalippus; Auguste s'est appuyé sur les calculs de Méton). — SOLTAN. Le jour de la fondation de Rome dans la légende et dans l'histoire (jusqu'à l'époque de Tarutius, les Romains tinrent pour exact que Rome avait été fondée lors d'une éclipse de soleil. Les Romains connaissaient assez bien la durée du cycle chaldéen dès l'an 130 av. J.-C. A l'époque de Cicéron, Tarutius a fixé la fondation de Rome au 21 avril 754. Sous Auguste, il fit un second calcul, où il transporta à Romulus les données chronologiques de la naissance d'Auguste. Auguste avait été conçu lorsque le soleil entra dans le signe du Bélier, il naquit quand le soleil entra dans celui de la Balance; il en fut de même pour Romulus, qui naquit le 4 avril 753. Dans les Fastes capitolins, ce nouveau calcul fut adopté pour flatter Auguste; et c'est ainsi que l'ère capitolienne retarde d'un an sur l'ère de Varron). — O. GILBERT. Le temple de la Magna mater à Rome (contre le mémoire d'O. Richter dans *Hermes*, Bd. XX, 1885, p. 407 sq.; défend avec énergie l'emplacement du temple de Cybèle sur la hauteur du Palatin, et non sur la Via sacra; Richter a probablement pris pour le temple de Cybèle les Aedes Larum). — C. WAGENER. Les travaux récents sur les sources d'Eutrope (1^o l'Építome de Tite-Live a été utilisé par Eutrope jusqu'à l'époque d'Auguste, et de plus un second ouvrage où ont puisé aussi Florus, Ampelius et le pseudo Victor; 2^o pour l'époque de César à Domitien, Eutrope a utilisé un extrait de Suétone, qui comprenait aussi des additions indépendantes; 3^o de Néron à Dioclétien, il a utilisé une histoire perdue des empereurs romains sur laquelle Enmann a donné des renseignements importants; 4^o une histoire de la famille de Constantin, par un auteur inconnu, a été employée pour la période de 293 à 360; 5^o Eutrope a raconté de son propre fonds l'histoire des années 361-364). — UNGER. L'île des Érynnies (dans les Argonautiques du pseudo-Orphée, vers 1164, il faut lire νηλέσσιν (au lieu de νήεσσιν) Ἐριννύσιν. Cette expression d'île des Érynnies, l'auteur l'a empruntée au livre de Posidonius sur l'Océan. Ce sont les Cassitérides, à la pointe nord-ouest

de l'Espagne; Posidonius dit de leurs habitants qu'ils ressemblaient par leur aspect extérieur aux Érynnies).

53. — Zeitschrift für romanische Philologie. Bd. X, Heft 1, 1886. — SCHEFFER-BOICHORST. Encore une fois sur la chronique de Dino Compagni (la chronique authentique du vrai Dino a été utilisée par le commentateur anonyme de la Divine Comédie; mais s'est perdue ensuite. La chronique attribuée aujourd'hui à Dino n'est qu'un extrait de l'œuvre authentique, qui a subi de grandes modifications et falsifications. Recherches sur les nombreuses particularités de la chronique de Dino Compagni). = Heft 2. KUHFLUSS. Sur les biographies de Dante attribuées à Boccace (des deux biographies mises sous le nom de Boccace, une seule, la plus détaillée, est son œuvre. La biographie abrégée a été composée d'après le commentaire de Boccace sur la Divine Comédie et n'a pas été composée avant 1433).

54. — Zeitschrift für deutsche Philologie. Bd. XIX, Heft 1, 1886. — ROEHRICHT et MEISSNER. Une relation en bas allemand sur l'Orient (publie cette relation, du milieu du XIV^e s., d'après un ms. des archives municipales de Cologne. La première partie contient une description des pays et villes de l'Orient, des mœurs et croyances religieuses de leurs habitants, et le récit de quelques événements importants; la seconde partie trace l'histoire naturelle de ces mêmes pays. La première partie a déjà été publiée dans l'*Orient und Occident* de Benfey par Ennen. Leipzig, 1862, t. I, p. 452, 627; la seconde était restée inconnue jusqu'ici. Elle présente un réel intérêt historique; elle est aussi la source de la légende des trois rois dans le remaniement de Jean de Hildesheim, ainsi que de l'importante description de voyage de Ludolf de Suchem).

55. — Quellen und Forschungen zur Sprach- und Culturgeschichte der germanischen Völker. 1886, Heft 59. — WREDE. Sur la langue des Vandales (recherches très approfondies. Il ne nous reste guère de cette langue que des noms propres. Caractères propres à ce dialecte, ses rapports avec ceux des Germains orientaux. De l'onomastique vandale comparée à celle des autres peuples germaniques).

56. — Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte. Bd. VII, Heft 1. *Romanistische Abtheilung.* Heft 1. — EISELE. Comment on peut reconnaître les interpolations dans le Digeste et dans le Codex juris. — A. SCHNEIDER. Sur les latins-juniens dans Ulpian, I, 12. — E. HOELDER. Réponse au précédent mémoire. — FERRINI. Attilianus (recueil des citations qui ont été faites de ses œuvres; son influence et sa place dans la littérature juridique à l'époque d'Hadrien). — PERNICE. Amcinitates juris; suite dans Heft 2 (1^o explique une inscription de Verceil, publiée au *Bulletino dell' Istituto archeol.*, et deux inscriptions publiées dans l'*Ephemeris epigraphica*, V, p. 276 et 629; 2^o sur la loi du code 2, De ped. iud., 3, 3, de l'an 294. Pense avec Rudorff que Dio-

clétien voulait, par cette loi, combattre l'indolence des gouverneurs impériaux; appendice très détaillé sur les juges et la justice au iv^e s.). = Compte-rendu. *Kappeyne van de Coppello*. Abhandlungen zum römischen Staats-und Privatrecht (ces hypothèses ne sont pas soutenables). = Heft 2. FITTING. Publications récentes sur l'histoire du droit dans le moyen âge primitif. — P. KRÜGER. De la composition des ouvrages publiés sous le nom de Digeste. — TAMASSIA. Un « Ordo judiciorum » inédit de Johannes Bessianus (publie une faible partie de cet ouvrage d'après un ms. de la bibliothèque de Padoue). = Comptes-rendus. *Soltau*. Die Gültigkeit der Plebiscite (ouvrage de valeur; objections nombreuses). — *Ferrini*. Storia delle fonti di diritto romano et della giurisprudenza romana (nombreuses critiques). = *Germanistische Abtheilung*. Heft 1. SCHROEDER. Sur la compétence du « Schultheiss » ostphalien et de l'« Overbode » holsteinois (l'« Overbode » holsteinois est identique avec le « Schultheiss » du Sachsenspiegel). — ID. Le droit national des peuples allemands (1^o le Pactus Alamannorum a été rédigé vers la fin du vi^e ou le commencement du vii^e s.; 2^o la Lex Angliorum et Werinorum vient de l'Allemagne centrale; les Angli et les Werini étaient placés en Thuringe; 3^o sur l'origine de certaines parties de la Lex Ribuaria; 4^o sur l'expression *ruoda* dans la Lex Saxonum; 5^o témoignages relatifs au recueil des lois nationales que fit rédiger Charlemagne). — GAUDENZI. De l'époque où fut rédigé l'Edictum Theoderici (dans les premiers mois de l'année 512; appendice sur l'histoire du règne de Théodoric le Grand). — SCHROEDER. Gairethinx (le « gairethinx, » employé dans la cérémonie de l'affranchissement chez les Lombards, consistait à faire passer de main en main une lance qui arrivait enfin à celui qu'il s'agissait d'affranchir; c'est ainsi que, plus tard, l'investiture se fit par la tradition de la lance, de l'épée ou du bâton, employés aussi comme symboles dans d'autres cérémonies juridiques). — MOLLAT. Leibnitz (comme membre de la cour suprême de justice de l'électeur de Mayence, et plus tard comme conseiller à la cour de Hanovre, Leibnitz apprit à connaître, par expérience personnelle, les défauts et les faiblesses de la justice allemande et imagina plusieurs projets de plans de réforme. Ils sont exposés dans les « *manuscripta juridica Leibnitiana*, » surtout dans les tomes IV et IV^a, qui contiennent la « *synopsis singularum juris materialium novo systemati accommodata*. » Fait connaître le plan de ce travail, dont il publie plusieurs chapitres). — Th. SISTEL. Contributions à l'histoire ancienne du « Schœppengericht » de Leipzig (du xiv^e s. à 1574, avec des documents publiés en appendices et des dessins de sceaux). — MANX. Documents juridiques de Rostock, du xiv^e et du xv^e s. (reconnaisances où le débiteur s'engage, non seulement envers son créancier et envers ses héritiers, mais encore envers ses cessionnaires, comme si ces derniers étaient des créanciers véritables). — KAUFMANN. Savigny et ses critiques (contre le P. Denifle et les attaques de celui-ci à l'adresse de Savigny dans son histoire des Universités au moyen âge; l'ouvrage du P. Denifle

a de grosses fautes ; il réédite de vieilles erreurs et en ajoute de nouvelles qui brouillent et obscurcissent les questions les plus importantes). = Comptes-rendus. *Sargun*. Mutterrecht und Raubehre und ihre Reste im germanischen Recht und Leben (important). — *Fournier*. Essai sur les formes et les effets de l'affranchissement dans le droit gallo-franc (très bon).

57. — *Zeitschrift für Kirchenrecht*. Bd. XXI, Heft 2-3, 1886. — *KOEHLER*. La doctrine protestante des trois États : église, magistrats et peuple ; suite (raconte l'opposition qui s'éleva de divers côtés contre cette théorie, et qui déniait à la magistrature toute valeur et toute importance religieuse. Dans les tendances théocratiques des Anabaptistes, qui limitaient l'action de l'État aux bas intérêts matériels de la vie, on ne peut refuser de reconnaître l'influence de l'ascétisme monastique du moyen âge. Le territorialisme et l'idée de l'État reposant sur lui-même ne sont pas nés de la réforme, mais sont un résultat de la Renaissance, qui soumit entièrement la religion au but terrestre de l'État. Expose et critique le développement des rapports entre l'Église et l'État au XVII^e s.). — *MARTENS*. Élections pontificales sous le règne des empereurs Henri III et Henri IV (montre que les trois dispositions, que Nicolas II promulgua, en 1059, 1060, 1061, au Latran, ont été ou foulées aux pieds, ou mutilées et défigurées par les partisans du pape ; quant aux partisans de l'empire, ils falsifièrent le décret de 1059, sans doute avant le synode de Brixen en 1080 ; le chancelier Wibert fut le coupable. Il voulait sans doute jouer un rôle lors de la déposition de Grégoire VII que l'on avait en vue à ce synode. Influence de ces falsifications sur les écrivains postérieurs). — *WEILAND*. Sur la donation de l'empereur Constantin (cherche à prouver contre Grauert qu'elle a été imaginée à Rome, entre 816 et 840). — *R. SCHROEDER*. Sur la signification de la croix dans la symbolique du droit allemand (depuis le milieu du XII^e s., la croix a été employée dans les localités les plus différentes de l'Allemagne comme signe de la paix de marché et du droit de marché ; elle symbolisait la puissance royale ; il n'y a là aucune influence religieuse). — *RITSCHL*. La politique religieuse de Zinzendorf et sa situation à l'égard de l'église luthérienne. — *ZEUMER*. Sur les « Canones remedii » (il n'y a jamais eu de recueil de canons qui ait couru sous le nom de l'évêque de Coire Remedius).

58. — *Zeitschrift für vergleichende Rechtswissenschaft*. Bd. VI, Heft 1, 1885. — *Th. WOLFF*. De la représentation en justice d'après le droit scandinave (histoire détaillée, d'après les sources). = Comptes-rendus. *Engelmann*. Die Leibeigenschaft in Russland (bon). — *Bernhafft*. Staat und Recht der römischen Königszeit (bon). = Heft 2, 1886. *KOHLER*. Le droit des Birmanes (histoire et bibliographie ; insiste sur les parties qui ont le moins subi l'influence du droit et de la civilisation hindous). — *Id.* Le droit des Chins (peuple de l'Inde postérieure, dans le pays minier situé entre Assam et la province chinoise

du Yunnan. Du droit relatif à la famille, au mariage, à l'héritage; très intéressant au point de vue des mœurs; rapprochements frappants avec le droit germanique). — *Id.* Les obligations et les hypothèques, d'après le droit musulman. — *Id.* Achat et vol de femmes dans l'épopée finnoise (d'après les récits de Kalewala). — *BERNHOEFT.* La loi de Gortyne (commentaire détaillé). = Heft 3. *KOHLER.* Études sur le droit civil des Chinois (le mariage, la propriété). — *Id.* Esquisses sur certains points de droit chez les peuples de l'Orient. = Comptes-rendus. *Riess.* Geschichte des Wahlrechts zum englischen Parlament im Mittelalter (bon). — *Isaacsohn.* Geschichte des preussischen Beamtenhums. Bd. III (remarquable). — *Dahn.* Die Könige der Germanen. Bd. VI, 2^e édit. (bon).

59. — Der Katholik. Jahrg. LXVI, juillet-oct. 1886. — *MAYER.* De la Vita Antonii attribuée à saint Athanase; son authenticité, sa véracité; suite (elle a très probablement été composée en 365; l'évêque Eugarius l'a traduite en latin au iv^e s. Athanase, qui fut l'ami d'Antoine, était parfaitement en état de tracer un portrait fidèle de ce moine; l'auteur aura voulu sans doute le proposer en modèle aux moines d'Occident et les encourager à suivre son exemple). — Les premiers apôtres du christianisme en Mecklembourg; suite (brève esquisse biographique de saint Vicelin, des évêques Evermod, Isfried, Heinrich, Ludolf, Berno et Anselme).

60. — Theologische Studien und Kritiken. Jahrg. 1887, Heft 1. — *Karl MÜLLER.* Les Vaudois et leurs groupes jusqu'au commencement du xiv^e s. (1^o les Vaudois français; étude sur les sources de leur histoire; leur situation à l'égard des dogmes et de la hiérarchie du catholicisme; combat l'idée de Preger que la secte vaudoise a eu pour fondement l'idée du sacerdoce universel. A son avis, la secte n'est autre chose qu'une hiérarchie qui s'est formée d'après la conception de la vie apostolique, et pour conduire à une perfection morale d'une certaine nature, qui se place à côté de la hiérarchie catholique pour stimuler la prédication à l'aide d'une organisation puissante, propager le sacrement de la pénitence et fêter la cène; 2^o les « Pauperes italicis » et leurs coreligionnaires allemands; leurs rapports avec les Vaudois français et avec le catholicisme; 3^o les « Ortlicbarii » considérés comme secte vaudoise; 4^o relations des Vaudois avec les Cathares; 5^o explications détaillées sur certaines sources relatives à l'histoire des Vaudois, avec des fragments inédits). — *RYssel.* Les débuts de la science juive (elle naquit sous l'influence de l'exil babylonien. Recherches sur l'époque où ont été rédigées les parties du rituel lévitique du Pentateuque; elles appartiennent à l'époque antérieure à l'exil).

61. — Zeitschrift für die alttestamentliche Wissenschaft. 1886, Heft 2. — *BETHGEN.* Description du ms. syriaque « Sachau 131 » à la bibliothèque royale de Berlin (contient des apocryphes, des pseudépigraphes, des légendes et le récit de la caverne au trésor de l'écrivain

Esra; publie le texte et la traduction de ce dernier récit, qui est apocryphe).

62. — Archiv für Anthropologie. Bd. XVI, Heft 3. — R. VINCHOW. Rapport sur les données statiques recueillies par la société allemande d'anthropologie relativement à la couleur de la peau, des yeux et des cheveux des écoliers en Allemagne; avec des tables nombreuses. — ANDREE. Les masques chez les différents peuples (1° masques au service du culte pour protéger contre les démons en Chine, en Thibet, à Ceylan, au Pérou, etc.; 2° masques employés à la guerre; 3° masques sur les faces des cadavres en Égypte, en Grèce, au Mexique, chez les Tchouades; 4° masques de justice dans la Nouvelle-Angleterre, en Sénégambie, dans la Haute-Bavière, etc.; 5° masques au théâtre et au bal). — BÖTTICHER. Sur les masques, dans les cérémonies religieuses, dans la Haute-Égypte et chez les Grecs. = Comptes-rendus. *Em. Schmidt*. Besprechung von 76 Schriften zur Anthropologie von Amerika. — *Morgan*. Houses and house life of the american aborigines (bon). — *Powell*. Report of the bureau of ethnology, 1879-1880 (excellent). = Heft 4. H. FISCHER. De la répartition géographique des haches en néphrite, jadéite et chloromélanite (elles se trouvent en grand nombre en France et dans la vallée du Rhin, disséminées en Suisse, isolées en Belgique, dans l'Allemagne occidentale, en Italie, en Autriche, en Grèce et jusqu'en Asie-Mineure. On ne peut méconnaître un certain rapport entre cette distribution et les récits relatifs aux demeures supposées et aux migrations des Celtes). — HERZOG. De la parenté des langues parlées par les Indiens de Costa Rica avec celles de l'Amérique du Sud et du centre (les habitants primitifs de Costa Rica appartenaient à cette grande famille de peuples que Martins avait distingués par les noms de Coco ou de Ghuk). = Comptes-rendus. *Montelius*. Die Kultur Schwedens in vorchristlicher Zeit (bon). — *Voss et Stimming*. Die vorgeschichtlichen Alterthümer der Mark Brandenburg (bon). — Liste des livres récents sur l'anthropologie.

63. — Jahrbücher für Nationalökonomie und Statistik. N. F. Bd. XIII, Heft 1-3. — WACHSMUTH. Le Pirée dans l'antiquité (étude sur le mouvement du port, les quais, les arsenaux, la population de la ville). — JOLLES. Les théories des économistes allemands du xvi^e et du xvii^e s. sur l'état de la population (montrent peu de progrès sur les idées du moyen âge. A cette époque de foi, les idées sur la population reposent presque entièrement sur des fondements théologiques et téléologiques. A la fin du xvi^e s., les théories sur l'accroissement de la population qui prévalaient en Allemagne peuvent se résumer ainsi : on considérait bien, il est vrai, que le but suprême était l'accroissement aussi grand que possible de la population; en même temps on voyait que l'augmentation des habitants devait marcher de pair avec l'augmentation des revenus. Il était réservé au xviii^e s. de produire cette théorie que le meilleur moyen pour accroître la population était de procréer le plus

d'enfants possible et de proposer dans cette intention les moyens les plus incroyables).

64. — Staats- und Socialwissenschaftliche Forschungen. Bd. VI, Heft 1. — HATSCHKEK. La manufacture de Vienne (état de l'industrie et législation industrielle en Autriche au XVII^e s., surtout depuis l'établissement du collège commercial à Vienne, en 1665, sous la direction de J. Becher. Fondation et progrès de la manufacture jusqu'à sa destruction par l'incendie, en 1683. Ce n'était pas seulement une fabrique d'état, mais aussi une école industrielle).

65. — Zeitschrift für die gesammte Staatswissenschaft. Jahrg. XLII, Heft 1, 1886. — YAGER. La politique financière des États-Unis de l'Amérique du Nord pendant la guerre civile de 1861 à 1865 (l'Union a commis d'énormes fautes, surtout par l'excessive émission du papier-monnaie; la paix signée à temps lui a épargné une banqueroute inévitable). = Heft 2. SCHVARCZ. L'éducation politique de Montesquieu (juge très sévèrement le « Dialogue de Sylla et d'Eucrate. » Montesquieu n'est entré à l'Académie que par des moyens louches et en reniant ses convictions politiques; son discours de réception n'est qu'une glorification cynique de Louis XIV. Ses relations avec lord Chesterfield, que l'auteur appelle un libertin perdu, lui furent pernicieuses; elles l'éloignèrent de toute occupation sérieuse. Les « Notes sur l'Angleterre » sont les remarques d'un touriste frivole et superficiel, qui s'intéresse aux cancons du monde plus qu'aux séances du Parlement. Montesquieu n'a jamais étudié sérieusement la constitution anglaise). — SCHAUBE. Sur les « Capitanei portus de Tunithi » de Pise au moyen âge (sont les présidents de la hanse tunisienne à Pise; les « consules » qui sont mentionnés à côté d'eux sont, au contraire, à Tunis même, les représentants de la Guilde et de tous les Pisans présents à Tunis). = Heft 3. C. RÜMELIN. Le « township » de Green, près de Cincinnati; esquisse historique (histoire économique, administrative et politique). — HEISTERBERGK. Le « Jus italicum » (additions et compléments à une étude précédente de l'auteur. Appuie de nouveaux arguments l'hypothèse que le Jus italicum est simplement le droit particulier des vieilles colonies de citoyens romains. La Colonia italica d'Ulpien est la « Colonia antiquitus romana, » dont parle Tacite, *Annal.*, IV, 5, et non une colonie militaire).

66. — K. Akademie der Wissenschaften (Berlin). *Sitzungsberichte*, 1886. Nos 16-17. — Du Bois REYMOND. Discours d'apparat pour le jour de naissance de l'empereur Guillaume (rapports de la colonie des huguenots chassés de France et fixée à Berlin avec l'Académie des sciences. Parle surtout de Denis Papin, Samuel Formey, David et Frédéric Ancillon, F.-Ch. Achard, P. Erman). = Nos 18-19. WAITZ. Signification du *mundium* dans le droit allemand (combat l'opinion d'après laquelle le *mundium* dérive du pouvoir du chef de famille dans l'ancienne Germanie. Caractérise ce *mundium* comme un rapport complexe

de protection entre des personnes dominantes et des personnes dominées). = N^{os} 21-22. DUNCKER. La stratégie et la tactique de Miltiade (les données nouvelles fournies par la cartographie de l'Attique mettent en doute si les récits de la bataille de Marathon s'appliquent au terrain si bien connu maintenant; on se demande quels détails il en faut garder ou abandonner. Le retour de l'armée athénienne à Athènes, le jour même de la bataille, est inadmissible). = N^o 25. CONZE. Rapport annuel sur les travaux de l'institut impérial d'archéologie allemande. = N^o 27. SCHRADER. Sur le culte de la divinité mentionnée par Jérémie : 7, 18; 44, 17; 18; 19; 25 (c'est une « déesse du ciel, » titre que portait aussi la déesse assyrienne Istar). = N^o 30. MÜLLER. Les antiquités sabéennes nouvellement acquises par le musée royal de Berlin (texte, traduction et commentaire de 7 inscr.).

67. — Vierteljahrs-Schrift für Kultur und Literatur der Renaissance. Bd. II, Heft 1, 1886. — GEIGER. La Renaissance dans l'Italie méridionale (portrait des humanistes A. Panormita, Pontano, J. Sannazaro, A. Galateo, B. Facino; les idées religieuses, littéraires et philosophiques). — ELLINGER. Thomas Morus et Machiavel (ils s'accordent tous deux en ce point que la fin justifie les moyens; c'est qu'en effet l'Église du moyen âge et le catholicisme du xv^e et du xvi^e siècle, en combattant absolument toute opposition, ont bouleversé les idées morales). — NICOLADONI. La vie et les œuvres de G. Bruno (avec Telesius et Campanella en Italie, Nicolas de Cues, Paracelse et Seb. Frank en Allemagne, Bruno a été le premier à représenter le principe de la nouvelle philosophie : que la science doit être indépendante de l'autorité de l'Église et du dogme). — Ed. JACOBS. Les Reiffenstein (rapports de cette famille d'humanistes avec les réformateurs allemands, d'après des documents inédits). — C. FREY. Publications relatives à l'ordre des Franciscains (parle des *Chronica xxiv generalium ord. s. Francisci*, d'après deux mss. de la Laurentienne et de la Riccardienne; critique de cette chronique; des plus récentes publications relatives à l'histoire primitive de l'ordre). — ELLINGER. Le caractère d'Ulric de Hutten (parle de la proposition faite par Charles-Quint de fournir une pension à Hutten; sa probité et la sincérité de ses convictions ne peuvent être mises en doute). — STEINSCHNEIDER. Robert d'Anjou et la littérature judaïque; suite (des écrits composés par le savant juif Kalonymos, qui exécuta pour Robert d'Anjou, au commencement du xiv^e s., plusieurs traductions d'auteurs arabes; on doit lui attribuer entre autres une traduction de la « *Destructio destrucionis* » d'Averroès). — GEIGER. Des publications récentes relatives à l'histoire de l'humanisme allemand.

68. — Archiv für österreichische Geschichte. Bd. LXVIII, 2^e Hälfte, 1886. — SCHROLL. Le nécrologe de « Sainte-Marie in Juna, » à Eberndorf en Carinthie (se compose de deux parties; la 1^{re} a été terminée en 1480; la seconde contient les additions des années 1480-1603;

texte et commentaire). — LEWICKI. La politique du roi Sigismond contre la Pologne (le ms. 2503 de la bibliothèque universitaire de Cracovie contient un fragment d'un *Ars dictandi* avec de nombreuses formules de lettres, importantes pour l'histoire de la guerre des Hussites avant 1429; ces lettres proviennent du roi Sigismond, du pape Martin V, du roi Ladislas de Pologne, etc. Description détaillée du ms., texte des pièces les plus intéressantes sur les rapports de Sigismond avec les Hussites, de 1423 à 1430. Sigismond qui, en 1423, avait fait alliance avec la Pologne contre les Hussites, entra toutes les tentatives des Polonais pour envahir la Bohême; il craignait que Ladislas ne songeât à s'emparer de la Bohême ou d'une partie). — MAYER. Les livres de correspondance de Sixtus, évêque de Freising, 1474-95 (appartiennent au consistoire archiépiscopal de Munich; une petite partie seulement en était connue jusqu'ici. Il s'y est trouvé un millier de lettres environ, adressées par l'évêque à ses agents et à ses sujets dans ses seigneuries de Tyrol, Carinthie, Styrie et Basse-Autriche, des instructions pour les agents chargés de faire des tournées dans ces pays. Ces documents fournissent de nombreux détails au point de vue politique, social et administratif. Publie vingt-six lettres parmi les plus importantes).

69. — *Archæologisch-epigraphische Mittheilungen aus Oesterreich-Ungarn*. Jahrg. X, 1886, Heft 1. — Th. MOMMSEN. Le mémoire de Domaszewski sur les étendards romains (1^o tout commandant d'une troupe dans l'armée romaine avait un étendard; par contre, tout corps de troupe qui n'avait pas son chef propre n'avait pas d'enseigne; 2^o au combat, le *signum* était placé derrière la dernière section du manipule qui en avait la garde; 3^o du rapport des cohortes à la légion sous la république). — HAUSER. Fouilles exécutées à Carnuntum en 1885 (histoire des fortifications romaines qui y furent élevées. Publie 26 inser. Parle des débris d'architecture et de sculptures qu'on y a trouvés). — JIREČEK. Fragments archéologiques provenant de Bulgarie (article très détaillé et très riche en renseignements sur les ruines, visitées par l'auteur, d'antiquités grecques et romaines. Publie de nombreuses descriptions). — SCHOEN et WEISSHLEUPL. Monument provenant de O-Szœny en Hongrie (résultat des fouilles opérées sur l'emplacement de l'antique Brigetio. On y a trouvé quatre pierres milliaires et sept sarcophages antiques. Publie 16 inscriptions). — DÜRR. Sur une inscription de Samothrace (complément à l'article d'O. Hirschfeld dans les *Mittheil.*, V, p. 224. Montre que dès le 1^{er} siècle avant J.-C., d'après Tite-Live, XXXII, 35, la coutume était, lors de l'élection des principaux magistrats, de proclamer les dieux protecteurs perpétuels de la ville). — A. VON PREMIERSTEIN. Pierre votive romaine provenant d'Unter-Haidin, près de Pettau (trouvée sur l'emplacement de l'antique Poetovio, en Styrie; elle fut érigée par un vicus de la ville en l'honneur de Vulcain). — ROLLETT. Gemmes antiques de ma collection avec inscriptions (décrit quarante-trois pièces).

70. — *Wiener Studien*. Jahrg. VIII, Heft 2. — WESSELY. Les

papyrus grecs de Paris et de Londres (texte et commentaire de papyrus où il est question de conflits entre des Grecs et des indigènes égyptiens à l'époque des Ptolémées). — HAULER. Un nouveau fragment palimpseste des histoires de Salluste (trouvé dans un ms. de la bibliothèque publique d'Orléans; le fragment se rapporte au consulat de Lucius Octavius et de C. Aurelius Cotta, en 751 av. J.-C. Texte et commentaire).

71. — K. Akademie der Wissenschaften in Wien. Philos.-histor. Klasse. *Sitzungsberichte*. Bd. CVIII, Heft 2. — C. VON HOEFLER. Documents relatifs aux négociations entre Philippe le Beau et Louis XII, 1498-1506 (1^{er} Rapport de l'ambassadeur impérial Andrea del Burgo sur les négociations de Blois et le traité du 22 sept. 1504; 2^o Philippe Haneton, secrétaire et premier audientier de Philippe le Beau et son explication des différends entre la maison de Habsbourg et Louis XII; ses efforts pour rétablir la concorde entre ces princes, 1505-1506). — TOMASCHEK. Topographie historique de la Perse: suite (description des routes qui traversent le désert persan, surtout d'après les géographies arabes). — HORAWITZ. Erasmania, 4^e art. (continue de publier des lettres d'Érasme, 1530-36, d'après un ms. de Breslau; elles se rapportent aux relations qu'Érasme entretenait avec ses amis littéraires de Pologne, de Hollande et de Suisse). — H. MÜLLER. Quatre inscriptions sépulcrales de Palmyre, possédées par J.-C. Samson (texte et commentaire). — PFIZMAIER. Les localités des provinces japonaises d'Omi et Mino (ms. du xv^e s., texte, transcription et traduction). — MAASSEN. Études sur le pseudo Isidore, 4^{er} art. (récension du texte des parties authentiques du recueil composé par le prétendu Isidore). = Bd. CIX. A. VON CREMER. Ma collection de mss. orientaux (indique le contenu de 1,212 mss. arabes, turcs et persans, relatifs à l'histoire, la biographie, la jurisprudence, la théologie, la polémique religieuse, la politique, la philologie, la philosophie et les belles-lettres). — STÖBER. Critique de la Vita S. Johannis Reomaensis (recherches sur les mss. et leur valeur respective. La recension publiée par Mabillon dans les *Acta SS.* a été faite sur le ms. de Paris, B. N., lat. n^o 11738; il présente la rédaction primitive de la vie par l'abbé Jonas, qui mérite un assez haut degré de confiance. En appendice, une étude sur la chronologie de la vie de saint Jean de Réomé et sur la personne de l'abbé Jonas). — DVORAK. Les mots étrangers dans le Coran (ces mots, assez nombreux, sont empruntés en partie au christianisme, en partie au judaïsme; donne l'étymologie d'un certain nombre de ces mots). — NEUWIRTH. Sur des mss. à miniatures datés dans les bibliothèques des monastères autrichiens (décrit 8 de ces mss. du xiii^e au xv^e s.; importants pour l'histoire de la peinture des mss. en Autriche). — PETSCHENIG. Études sur le poète épique Corippus (explique et corrige plusieurs passages de la Joannis). — HEINZEL. La légende des Nibelungen (Hagen figure le romain Aëtius; le caractère sauvage et démoniaque qu'il a dans la légende vient de ce que l'on identifia les rois des Burgondes avec la race mythologique des Nibelungen. Montre comment à la légende de la chute des rois burgondes s'est

peu à peu mêlée celle de Siegfried, comment, sous cette forme modifiée, elle a été transplantée en Scandinavie, d'où elle est revenue en Allemagne vers le milieu du VIII^e siècle. Chez les Francs du IX^e siècle, il n'y avait plus aucun vestige vivant de poésie épique; c'est au X^e s., et par une influence étrangère, surtout quand on connut les poèmes scandinaves, qu'elle reprit de l'éclat. — PFIZMAIER. Récits de l'habitant de la montagne (sous ce titre, le prince japonais Tada-tsune a composé, en 1471 après J.-C., un ouvrage important pour l'histoire du Japon à cette époque; texte, traduction et commentaire). — MAASSEN. Études sur la collection des décrétales pontificales attribuées à Isidore; suite (sur la « Hispana » du ms. d'Autun, Cod. Vat. 1341, et ses rapports avec le Pseudo-Isidore. La Hispana du ms. d'Autun est à la fois : 1^o un travail préparatoire pour la collection des décrétales qui portent en tête le nom d'Isidorus Mercator; 2^o un ouvrage indépendant qui devait préparer les voies à la fameuse falsification). = Bd. CX. BRANDT. Liste des fragments de mss. latins d'écrivains ecclésiastiques qui ont été réunis dans le ms. 169 de la bibl. d'Orléans (ce ms., écrit dans la forme très caractéristique de l'onciale et de la demi-onciale, contient des fragments de saint Cyprien, de saint Jérôme, de saint Ambroise, de Bède, etc.). — STEFFENHAGEN. Les gloses de Sachsenspiegel; suite (recherche l'origine des additions faites au Miroir de Saxe par l'évêque de Naumbourg, Théodoric de Bocksdorf). = Bd. CXI. KALUZIŃSKI. Remaniements polonais des « Magdeburger Urtheilssprüche » (1^o liste des mss.; 2^o rapports des divers mss. polonais, allemands, latins et tchèques). — HORAWITZ. L'humanisme dans les contrées alpestres de l'Autriche (publie, d'après un ms. de Salzbourg, 32 lettres d'une correspondance entre l'abbé Chilian avec divers humanistes du premier tiers du XV^e s.). — BUSSON. La chronique rimée de Styrie par maître Ottokar (ses sources, sa valeur historique; d'un imposteur qui, en 1284, se fit passer, dans les pays rhénans, pour l'empereur Frédéric II; Rodolphe de Habsbourg ne s'en inquiéta pas d'abord; il ne marcha contre lui que lorsque l'imposteur se fut établi à Wetzlar). — W. VON HARTEL. Bibliotheca patrum latinorum hispaniensis (publie les notes prises par G. Løwe sur les mss. patristiques qui se trouvent dans les bibliothèques espagnoles). — INAMA STERNEGG. Les salines allemandes au moyen âge (la préparation du sel depuis les plus anciens temps; développement du droit régalien sur les salines; comment étaient exploitées les salines; comment les ouvriers étaient associés). — STEFFENHAGEN. Les mss. de Sachsenspiegel (décrit un important ms. glosé de Fulda; il présente une grande analogie avec le Miroir souabe; fournit un bon spécimen du droit saxon dans les régions de l'Allemagne méridionale et de ses rapports avec d'autres sources. Publie le texte inédit du Landfrieden lorrain de 1534 et de la traduction allemande, que donne le ms., de la Bulle d'or). — G. BÜHLER. Une inscription du roi Dharasena IV de Walabhi (texte et commentaire; cette inscription est d'un grand intérêt pour la chronologie indienne).

72. — Zeitschrift für die österreichischen Gymnasien. 1886, Heft 1-5. — J. PRAMMER. Sur Tacite (montre que Tacite, en deux endroits de ses Annales, I, 51, 8, et XIII, 40, 6, a imité Tite-Live, III, 27, 6, qui lui-même avait suivi Xénophon, *Cyrop.* II, 4, 32). — ZINGERLE. Tite-Live et Claude (montre une grande ressemblance entre le discours de Canuleius, dans Tite-Live, IV, 3, 2, et celui de Claude en faveur des Gaulois, qui se trouve sur les tables de bronze de Lyon et dans les annales de Tacite, XI, 24. Claude a certainement imité Tite-Live. Tacite a certainement eu sous les yeux le discours original, tel que ces tables de bronze nous l'ont conservé en partie). = Comptes-rendus : *Niese*. Die Entwicklung der homerischen Poesie (l'idée maîtresse du livre est erronée). — *Hetbig*. Das homerische Epos aus den Denkmälern erläutert (remarquable). — *Nissen*. Beiträge zur römischen Staatsrecht (les résultats ne sont acceptables qu'en partie). = Heft 6-11. GOLLING. Sur l'Agricola de Tacite (parle des hypothèses récentes qui ont été émises au sujet de cette œuvre et de sa tendance). — MINOR. Ouvrages relatifs à l'histoire d'Autriche, du moyen âge au temps présent. = Comptes-rendus : *Schulte*. Habsburger Studien, I (important). — *Pauli*. Altitalische Forschungen, I (important malgré les objections que ce livre soulève). — *Busolt*. Griechische Geschichte (ouvrage de valeur). — *Studniczka*. Beiträge zur Geschichte der altgriechischen Tracht (bon). — *Neumann*. Geschichte Roms während des Verfalls der Republik, I u. II (important). — *Ziegler*. Die Regierung des Kaisers Claudius (satisfaisant en partie seulement). — *Richter*. Die Sklaverei im griechischen Alterthum (insuffisant). — *Schwartz*. Indogermanische Volksglaube (bons matériaux, mauvaise méthode). — *Mahly*. Vergleichende Mythologie (bon). — *Bücheler* et *Zitelmann*. Das Recht von Gortyn (excellent). — *Simon*. Zur Inschrift von Gortyn (médiocre).

73. — The english historical review. 1887, janvier. — MALLET. L'impératrice Théodora (l'histoire secrète de Procope ne doit être écoutée sur le compte de la femme de Justinien qu'avec une extrême défiance; rien ne prouve que Théodora ait jamais mené la jeunesse infâme qu'on lui attribue sur cet unique témoignage). — KEENE. Les îles de la Manche (esquisse très rapidement l'histoire administrative de ces îles. Paraît ne pas connaître l'étude fondamentale de M. J. Havet). — ROBINSON. La reine Élisabeth et les princes de Valois (refait en le complétant le livre de M. de la Ferrière sur les projets de mariage de la reine). — ROPES. Explorations anciennes, réelles et imaginaires, en Amérique (résume les travaux récents sur les voyages d'exploration en Amérique depuis Christophe Colomb jusqu'au xvii^e s.). — GILMORE. Les sources de l'histoire assyrienne de Ctésias. — HODGKIN. La province romaine de Dacie (estime que M. de la Berge a trop amoindri l'étendue de la Dacie romanisée; après Aurélien, le pays a été occupé par les Goths, et en particulier par les Visigoths). — ROUND. Molmen et Molland (signale quelques documents nouveaux où ces termes se ren-

contrent). — ARCHER. Ranulf Flambard et ses fils (s'efforce d'établir que le « Radulphus, cancellarius regis Anglorum, » mentionné par Hermann dans le Liber de miraculis S. M. Laudunensis, Migne, t. CLVI, n'est autre que le célèbre Ranulf Flambard). — POCOCK. Une bulle du pape Alexandre VI (confirme une bulle d'Innocent VIII décrétant que la succession de la couronne d'Angleterre passerait aux enfants de Henry VII, nés de la reine Élisabeth ou de toute autre femme légitime. On ignorait que Henri VII eût sollicité le pape à ce sujet). — LILLY. La Renaissance et les Jésuites (réplique à une critique de son livre « Chapitres de l'histoire moderne »; montre dans quel sens et jusqu'à quel point il est juste de défendre les Jésuites). — HICKSON. Les dépositions relatives aux massacres irlandais de 1641 (ces dépositions ne doivent pas être tenues pour entièrement dignes de foi; mais leur valeur historique est indéniabie. Elles montrent que les trois quarts du sol de l'Irlande changèrent alors de mains en 1650-1654 et qu'un très grand nombre d'Irlandais furent menacés ou exilés). — ARNOLD. La bataille de Edgehill (étude critique sur les sources de cette bataille). — W. SQUIRE. Les papiers Squire (les renseignements fournis à Carlyle par M. Squire n'ont pas été fabriqués par lui. C'était un esprit peu cultivé, confus, mais un honnête homme; si l'on fait bien de soumettre les documents qu'il a recueillis à une critique sévère, il faut cependant en tenir compte). — FIRTH. Lettres inédites d'Olivier Cromwell. = Bibliographie : *Allmeyer*. Les précurseurs de la Réforme aux Pays-Bas (ce sont plutôt des matériaux informes qu'un livre). — *Dixon*. History of the church of England. Vol. III (ce volume, écrit par un chanoine anglican, est une satire de la réforme anglaise; l'auteur ne fait grâce ni aux idées ni aux hommes; il épargne et glorifie Bonner et Gardiner à cause de leur opposition au mouvement; des recherches étendues, des récits intéressants font regretter que l'auteur n'ait pas le jugement plus serein). — Dalton. Life and times of general sir Edw. Cecil, viscount Wimbledon (livre mal fait, mais qui fournit d'abondants détails sur l'expédition de Cadix en 1625). — *Firth*. Duchess of Newcastle. The life of W. Cavendish, duke of Newcastle (excellente édition de ces mémoires intéressants pour l'histoire de la guerre civile au XVII^e s.). — *Dæbner*. Memoirs of Mary, queen of England 1689-93 (bon). — *Fester*. Die armirten Stände und die Reichskriegsverfassung, 1691-97 (bon). — *Keene*. A sketch of the history of Hindustan, 1556-1707 (d'utiles recherches; des inégalités et des lacunes assez graves; au demeurant, ouvrage de mérite).

74. — **The Academy**. 1886, 27 nov. — *Boyesen*. The history of Norway (ne contient que le récit imagé des événements dramatiques dont abonde l'histoire de Norvège au moyen âge primitif). — *Grego*. A history of parliamentary elections and electioneering in the old days (beaucoup d'erreurs et d'omissions; ce n'est à aucun degré un travail critique, mais il est très amusant). — La stèle du roi Mésa (traduit la traduction allemande donnée récemment par M. Smend et Socin, qui ont notablement amendé la transcription et le déchiffrement primitifs

de M. Clermont-Ganneau). = 4 déc. *Gardthausen*. Catalogus codicum graecorum sinaïticorum (décrit les mss. de Sinai, d'Alexandrie et de Patmos; cinq tables copieuses complètent cette remarquable publication). = 11 déc. *Laurie*. Lectures on the rise and early constitution of Universities, 200-1350 (estimable, mais l'auteur n'a pas connu l'ouvrage fondamental du P. Denifle). — *Thorbecke*. Geschichte der Universität Heidelberg. Abth. I (excellent). = 18 déc. *Hore*. The church in England from William III to Victoria (plaidoyer en faveur de l'église officielle; de la candeur, mais des partis pris évidents d'école et de pensée). = 25 déc. *Lodge*. Al. Hamilton (excellent; faits bien présentés et jugements impartiaux). = 1887, 1^{er} janvier. *Doble*. Remarks and collections of Thomas Hearne. Vol. II, 1707-1710 (excellent). — *Tiele*. Babylonisch-assyrische Geschichte (très bon résumé des travaux les plus récents sur cette histoire). = 8 janv. *Hall*. Society in the Elizabethan age (ouvrage solide et original). = 15 janv. *Price*. A descriptive account of the Guildhall of the city of London (splendide publication accompagnée de facsimilés). — *Sir Duff*. The league of North and South; an episode in Irish history, 1850-54 (beaucoup d'informations instructives sur le mouvement du Tenant-right). = 22 janvier. *Trotter*. India under Victoria (utile résumé de l'histoire de l'Inde depuis un demi-siècle). = 29 janv. The Greville memoirs, 3^e partie, 1852-1860 (ces volumes sont moins piquants que les précédents; il y a moins d'anecdotes scandaleuses; ils sont peut-être plus réellement intéressants). = 5 févr. *Stokes*. Ireland and the celtic church (excellente histoire de l'église celtique en Irlande jusqu'à la conquête anglaise en 1172). = 12 févr. *Jenkins*. The story of the Caraffa (utilise un ms. qui fournit des renseignements nouveaux sur la tragédie des Caraffa; mais n'a su le mettre en œuvre, ni songé à le publier intégralement; de là un livre d'un caractère très mal défini).

75. — The Athenæum. 1886, 27 nov. — *Hodder*. The life and work of the 7th earl of Shaftesbury (bonne biographie d'un homme qui a joué un rôle fort honorable dans le mouvement religieux et philanthropique de l'Angleterre contemporaine). — II. HALL. Des endroits où l'on gardait autrefois le Domesday book (déposé d'abord à Winchester, dans le trésor des anciens rois anglo-saxons, le Domesday n'y resta pas à demeure. Il fut souvent porté à Westminster quand on avait besoin de le consulter; les originaux à l'aide desquels on avait composé ce registre ne bougeaient au contraire jamais de place. Ils disparurent dans l'incendie qui dévora les archives de Winchester en 1141; mais le Domesday, qui était alors à Westminster, échappa au désastre. Depuis Henri II, il ne quitta plus guère le voisinage de l'Échiquier; il était gardé à l'« Échiquier des recettes. » On constate cependant encore des cas où le Domesday était transporté ailleurs pour y être consulté officiellement. Le dernier exemple est de 1867). = 4 déc. *Symonds*. Renaissance in Italy. The catholic reaction (excellent). — *Jenkins*. The story of the Caraffa (traduit ou résume un récit manuscrit composé par une personne qui paraît avoir assisté à l'exécution des Caraffa). — *Fr. Arnold*. The

history of Streatham (sans valeur). — *Craig-Brown*. The history of Selkirkshire or chronicles of Etrick Forest (beaucoup trop long; utile contribution cependant à l'histoire des comtés écossais, si mal faite jusqu'ici). = 11 déc. *Burrows*. The family of Brokas of Beaufort and Roche court (bonne histoire d'une famille gasconne; elle intéresse l'histoire de la domination anglaise dans le sud-ouest de la France). — *Vinc*. Cæsar in Kent (sans valeur). — La Société des rôles de la Pipe (analyse des cinq premiers volumes de ce recueil de textes si importants pour l'histoire financière de l'Angleterre au moyen âge). = 18 déc. *Stevenson*. Mary Stuart, a narrative of the first 18 years of her life (récit intéressant fondé sur un grand nombre de documents inédits). = 25 déc. *Fyffe*. A history of modern Europe. Vol. II, 1814-1848 (honorabile compilation). — *Rice*. Reminiscences of Abraham Lincoln by distinguished men of his time (détails intéressants, mais présentés sans aucun art). = 1887, 1^{er} janvier. Revue littéraire de l'année sur le continent. = 8 janv. *Bloxam*. Magdalen college and king James II, 1686-88 (recueil d'excellents documents sur le différend du collège avec le roi Jacques II, qui voulait lui imposer de force ses présidents). — *Luckock*. The bishops in the Tower (sans intérêt). = 5 févr. *Gardiner*. History of the great civil war. 1^{re} partie, 1642-44 (ouvrage très remarquable par l'étendue des recherches, le talent de l'écrivain, l'impartialité des jugements). — *Banks*. The autobiography of sergeant W. Laurence, a hero of the Peninsular and Waterloo campaigns (très curieux récits, racontés avec une franchise et une simplicité rares chez un vieux troupier). — *Round*. Les « Portreeves » de Londres (corrige plusieurs erreurs contenues dans l'histoire de Londres que M. Loftie vient de faire paraître dans la collection des « Historic towns »). = 12 février. *Skelton*. Maitland of Lethington and the Scotland of Mary Stuart. Vol. I (biographie très intéressante d'un théologien protestant et homme d'État modéré). — *Broughton*. Court and private life in the time of queen Charlotte (recueil des souvenirs consignés par M^{me} Papendiek, dame de la garde-robe, et lectrice de la reine, et publiés par sa petite-fille. Ces souvenirs sont quelquefois intéressants).

76. — R. historical Society. Séances. 1886, 18 nov. — M. FYFFE lit un mémoire sur les progrès de la réaction en Europe de 1815 à 1820. = 16 déc. M.-O.-C. PELL étudie quelle est l'unité monétaire employée pour déterminer les redevances en argent dans le Domesday book, et ses rapports avec les expressions de *hida*, *carucata*, *virgata*, *villani*, *servi*, *anglicus universus*, etc. = 1887. M. FYFFE lit un mémoire sur l'attitude de l'Angleterre à l'égard de la Révolution française et de Napoléon. Après une discussion soulevée par cette lecture, on émit le vœu que la Société publiât un recueil des dépêches de Pitt, après les dépêches de Whitworth, qui sont sur le point de paraître.

77. — The Nation. 1886, 18 nov. — The Virginia Campaign of

general Pope in 1862. Vol. II (recueil excellent de mémoires sur cette campagne). = 9 déc. *Church*. The story of Carthage (bon manuel à l'usage des classes). = 1887, 6 janv. *Gregg*. Irish history for English readers (excellent manuel = 13 janv. *H. Bancroft*. California. Vol. V, 1846-48 (il faut se réjouir de ce que l'incendie qui menaça dernièrement de détruire l'œuvre si considérable de M. Bancroft n'ait point été un désastre complet, et féliciter l'auteur de l'énergie avec laquelle il a repris son œuvre monumentale).

78. — Rivista storica italiana. Anno III, fascicule 4. Octobre-décembre 1887. — SANDONNINI. Encore deux controverses sur le procès de Galilée (le 25 février 1616, un décret de l'Inquisition ordonne au cardinal Bellarmin d'appeler Galilée devant lui et de lui défendre, sous peine de la prison, d'enseigner le système de Copernic. Le lendemain 26, en effet, l'interdiction fut signalée à Galilée, qui fut ensuite acquitté. Ce fait est mentionné dans un protocole à la suite du décret du 25; on a prétendu que ce protocole était un faux, imaginé par les ennemis de l'illustre savant pour mieux le perdre dix-sept ans plus tard en l'accusant d'avoir manqué à la promesse faite en 1616. Cette opinion n'est pas soutenable; ce protocole est authentique. Quant à Galilée, catholique très sincère, il s'inclina sincèrement sous la sentence de l'Église, qui déclarait ses théories scientifiques entachées d'hérésie). = Comptes-rendus : *Brandileone*. Il diritto bizantino nell'Italia meridionale VIII-XII sec. (détermine scientifiquement les rapports politiques et juridiques de l'Italie méridionale avec l'empire d'Orient; examine l'influence des lois byzantines sur celles des princes normands et souabes et sur la constitution même de la nouvelle monarchie normande). — *Bühring*. Venedig, Gustav-Adolf und Rohan (bonne étude, faite presque uniquement à l'aide des documents vénitiens). — *Sarfatti*. Memorie del dogado di Lodovico Manin (ces mémoires du dernier doge de Venise le montrent sous un jour moins défavorable que l'histoire ne le fait d'ordinaire; c'était un homme faible, mais réellement bon).

79. — Archivio storico italiano. Tome XIX, 1887, disp. 1. — ZDEKAUER. Documents servant d'appendice au mémoire sur le jeu en Italie au XIII^e et au XIV^e s., et en particulier à Florence. — RAJNA. Une inscription de Nepi de 1131; fin (le nom de Ganelon, qu'on trouve dans cette inscription, vient assurément de l'épopée carolingienne apportée en Italie par les voyageurs si nombreux qui allaient à Rome; ceux qui venaient de France passaient par la Toscane, par Sutri, petite ville toute voisine de Nepi, et où le souvenir de Roland vit encore aujourd'hui). — SFORZA. Épisodes de l'histoire de Rome au XVIII^e s., fragments inédits des dépêches des agents lucquois près la cour pontificale. — CHIAPPELLI. Contributions à l'histoire du droit statutaire; âge des plus anciens statuts de Pistoie (le plus ancien statut porte dans le ms. la date de 1107; en réalité, il est bien de soixante-dix ans postérieur; le second statut doit être de l'an 1183. Ces résultats ont aussi leur intérêt au point de

vue de la langue, car les statuts contiennent beaucoup de mots qui sont déjà presque de la langue vulgaire ; il est utile de constater exactement l'époque de cette transformation). = Bibliographie. *I. del Lungo*. Dino Compagni e la sua cronica. Vol. III (donne toutes les variantes du ms. Ashburnham, aujourd'hui à la Laurentienne; la critique du texte peut maintenant être abordée en toute sécurité). = A part les papiers Strozzi.

80. — Archivio della Societa romana di storia patria. Vol. IX, fasc. 3-4. — FONTANA. Correspondance inédite de Vittoria Colonna, marquise de Pescara, pour la défense des Capucins, 1535-1537 (tirée des documents conservés au Vatican sur le concile de Trente). — TOMASETTI. De la campagne de Rome au moyen âge, deuxième partie; suite (Monte Porzio; Rocca di Papa et son château-fort; la Molarà ou vallée de l'Algidè, avec la Rocca priora et le château de Lariano). — PELLICIONI. Notes posthumes d'Emilio Sarti sur la topographie ancienne de Rome; fin. — LUZIO. Federico Gonzaga, otage à la cour de Jules II (1509-1512, avec de nombreux documents). — COLETTI. Communications de l'Archivio storico communale de Rome: extraits des Diarii de Stefano Caffari, 2^e partie. — TEZA. Au pape Paul V (poème anonyme, composé peu avant avril 1607). — LEVI. Deux minutes de lettres de Boniface VIII (relatives à l'occupation d'Argenta par le marquis d'Este, au détriment de l'église de Ravenne).

81. — Archivio storico siciliano. Anno XI, 1887, fasc. 1. — LAGUMINA. P. G. Sterzinger et les études de bibliographie sicilienne au xv^e s. — V. DI GIOVANNI. Le quartier des Esclavons au x^e s. et la loggia des Catalans à Palerme en 1771 (étude de topographie panormitane). — COLUMBO. La première expédition athénienne en Sicile, 427-421 av. J.-C. — PELAEZ. La vie et l'histoire de Barberousse traduite en italien de la traduction espagnole inédite de l'original turc, conservé à la Bibliothèque communale de Palerme; suite.

82. — Archivio storico per le provincie napoletane. Anno XI, fasc. 3. — BARONE. La « Ratio thesaurariorum » de la chancellerie angevine; suite: 1326-1336. — FARAGLIA. L'émeute napolitaine de 1585 (publie quelques pages d'une relation du temps inédite). — G. DE BLASII. Les maisons des princes angevins sur la place de Castelnuovo; suite. — G. DE PETRA. Catalogue du trésor de tournois trouvé à Naples (ces deniers tournois portent pour la plupart le nom de seigneurs français possesseurs de fiefs grecs). — CAPASSO. Un diplôme du roi René pour la commune de Bucchianico en 1438. — NUNZIANTE. Quelques lettres de Joviano Pontano. — FARAGLIA. Notes sur Giovanni et Filippo Villani le Vieux, et sur Persio di ser Brunetto Latini (publie trois documents relatifs à ces personnages; ce sont des garanties prises par Charles, duc de Calabre, 1327-1328). — Deux documents relatifs à Enzo, fils de Frédéric II. = Bibliographie: *C. Merkel*. Manfredi I e Manfredi II Lancia (la vie du second de ces Manfredi touche à l'histoire générale, car il a été un des principaux fonctionnaires de l'empereur Frédéric II; bon

travail). — *Ascoli*. La storia di Brindisi (sans valeur). — *Travali*. I diplomi angioini dell' archivio di stato di Palermo (travail soigné).

83. — **Archivio veneto**. Anno XVI, fasc. 63. Tome XXXII, 1^{re} partie. — **CECCHETTI**. Rinaldo Fulin (long art. necrol., suivi de la bibliographie des œuvres du regretté savant). — **FINGATI**. La prise de Constantinople, mai 1453 (étudie surtout le rôle joué par les galères vénitienes pendant le siège). — **FILIPPI**. Ferreto dei Ferreti, poète vicentin du xiv^e s.; ses idées politiques et religieuses; suite dans la 2^e partie (Ferreto n'a pas été Guelfe d'abord, Gibelin ensuite; son histoire a été écrite d'un seul jet, et en peu de temps. Il a toujours exprimé la plus vive sympathie pour l'expédition de Henri VII en Italie parce qu'il le croyait animé de bonnes intentions. Il ne se mêla pas aux affaires religieuses; on ne trouve chez lui aucune trace de l'hérésie padouane). — **AMBROSI**. C.-E. Madruzzo et la sorcellerie: récits de l'histoire du Trentin au xvii^e siècle. — **SACCARDO**. Documents artistiques relatifs à l'église de Notre-Dame de Nazaret, aujourd'hui degli Scalzi, à Venise. — **MALAMANI**. La mort de Canova. — **SIMONSFELD** et **BELLEMO**. Documents du xi^e s. relatifs à Brondolo et à Chioggia (tirés des archives de l'État à Munich). — **MARCELLO**. Documents relatifs à l'emprisonnement de Giovan Paolo Manfrone de Schio, condottiere du xvi^e s. (ces documents vont de 1509-1510; ils sont curieux au point de vue des mœurs militaires du temps). — **CECCHETTI**. Une bibliothèque circulante à Venise au xv^e s. — **BAMPO**. Documents inédits relatifs à Lorenzo Lotto et à un de ses disciples (le peintre L. Lotto est né et a passé ses premières années à Trévise). — **C. Sévérité des lois sanitaires de la république de Venise, 1758.** = Bibliographie : *Sarfatti*. Memorie del dogado di Lorenzo Manin (simple collection d'anecdotes sur le dernier doge et sur la chute de Venise). — Bulletin de bibliographie vénitienne. = Les découvertes archéologiques dans les provinces vénitienes en 1885. — **BERTOLDI**. Bréviaire de l'église de Spalato, autrefois de Salone; ms. sur parchemin de 1291 avec miniatures (publie le calendrier en usage dans cette église). — Notice nécrologique sur le prof. Berlan et bibliographie de ses publications. = Fasc. 64. T. XXXII, 2^e partie. **FINGATI**. La perte de Négrepont, juillet 1470. — **CECCHETTI**. Livres, écoles, maîtres, secours donnés à l'enseignement à Venise aux xiv^e et xv^e s. — **MARCHESI**. D'une proposition faite par le roi de France Henri IV, à la république de Venise, de recouvrer l'île de Chypre, 1607 (d'après les archives de Venise). — **BERLAN**. Mémoire envoyé au Sénat de Turin par le résident sarde à Venise sur le style qu'elle employait au sujet de l'intervention du député de la République dans les actes de l'Inquisition. — Noms anciens des cloches de la tour Saint-Marc. — D'une nonne qui s'enfuit de son couvent et y rentra vingt-trois ans après. — **BAMPO**. Documents tirés des archives de notaires à Trévise; suite. — **CECCHETTI**. Les archives privées de Venise, complément des archives publiques. — **BONI**. Les anciens murs de Venise.

84. — **Miscellanea fiorentina d'erudizione e storia**. 1886. N^o 1.

— DEL BADIA. Le corridor du palais vieux au palais Pitti (fut construit en 1565 par ordre de Cosme I^{er}, grand-duc de Toscane, par maître Bernardo d'Antonio. Histoire de cette construction jusqu'à nos jours).

— A. GHERARDI. Pétition adressée à la seigneurie de Florence par une veuve, contre des persécuteurs, 1377 (elle est en langue vulgaire et donne des détails intéressants sur la procédure employée pour faire droit à de semblables pétitions). = N^o 2. CORAZZINI. Notes sur la procédure pénale à Florence au XIV^e s. — C. PAOLI. Deux documents florentins en langue vulgaire de 1293 et 1297. — J. DEL BADIA. Une lettre et une supplique du « Re della Graticola » au grand-duc François I^{er} à l'occasion de la naissance du prince héritier, 1577 (le « regno della Graticola » est une de ces compagnies populaires de réjouissance, si nombreuses, entre lesquelles se divisait le territoire de la ville de Florence; elles s'intitulaient : « Potenze festeggianti. » Curieux essai sur les mœurs populaires; plus curieux est le formulaire employé dans ce genre de documents, caricature de ceux qu'on emploie dans les cours véritables). = N^o 3. ZDEKAUER. Le don du matin et le statut le plus ancien de Florence (ce statut, qui fixe le « morgengabe » à 50 l., date de 1324; à la trace d'autres documents, l'auteur retrouve cet usage jusqu'en 1221). — J. DEL BADIA. Mémoires de Baccio Cecchi, de 1593, relatifs à plusieurs fabriques de Florence (avec des notes abondantes et deux planches topographiques en lithographie). = N^o 4. C. PAOLI. La bulle de plomb concédée par Léon X aux Florentins (Léon X, étant à Florence en 1515, autorisa les Florentins à sceller les lettres d'une bulle de plomb à la mode pontificale. Texte du document et fac-similé; histoire de ces bulles jusqu'au grand-duc Jean-Gaston). — SALTINI. Deux lettres du secrétaire Lorenzo Pogni au duc Côme I^{er} relatives aux « Accademici Pionigioni » (association toute de plaisir en apparence, mais au fond hostile au grand-duc. Celui-ci ordonne de les surveiller, mais ne veut pas qu'on les interdise; « comme les cervelles florentines ne peuvent rester en repos, il vaut mieux qu'elles s'occupent à ces divertissements et qu'elles songent moins »). — A. GIORGETTI. Le dialogue de Bartolommeo Corretani (historiographe florentin de 1494 à 1519; ce dialogue est la source des histoires florentines de Jacopo Pitti). — G. PAPALEONI. Nouveaux fragments de l'ancienne constitution florentine (ce sont 9 chapitres, antérieurs au statut de 1324, qui servent d'appendice aux 38 déjà publiés par Rondoni en 1882 dans les *Atti del R. Istituto di studi superiori*). = N^o 6. J. DEL BADIA. Florence il y a cent ans (publie les passages relatifs à Florence dans le récit du voyage fait par G.-B. Malaspina à la suite du marquis del Vasto, 1785-86). — C. D. Un banquet donné par les Médicis à Rome en 1504 (extrait d'une dépêche d'Accaiuoli, ambassadeur florentin à Rome; ils l'avaient donné splendide, pour faire croire qu'ils avaient beaucoup d'amis). — SALTINI. Ce qu'on payait le podestà et ses gens dans la seconde moitié du XIII^e s. — RISTORI. Deux parcheminiers du XIII^e s. — G. II. L'inondation de 1333 (détail nouveau sur cette inondation, la plus considérable que l'histoire mentionne à Florence).

85. — **Giornale ligustico**. Anno XIII, fasc. 9-10. — DESIMONI. Le marquis de Monterrat, Guillaume le Vieux et sa famille, d'après les travaux récents, avec un appendice sur les trouvères génois. = Fascicules 11-12. NOVATI. Les plaintes de Gènes à Gian Galeazzo Visconti (publie le texte latin : « Anonymi somnium quo Januensis urbis que-relae enarrantur »). — VARALDO. Bibliographie des œuvres imprimées de Gabriello Chialbrera; fin.

86. — **R. Accademia dei Lincei. Rendiconti**. Vol. II (4^e série), fasc. 6. — GIAMBELLI. Histoire de Vincent de Beauvais; 3^e notice, rédigée par M. CARUTTI. = *Atti*. 4^e série. Vol. II, fasc. 10. SCHUPFER. Le droit romain dans l'Italie méridionale au moyen âge (à propos de l'ouvrage de M. Brandileone sur ce sujet; publie un document de l'an 1063). — Ed. LE BLANT. Le vol des reliques. — FIORELLI. Notes sur les fouilles du mois d'octobre. — BARNABEI. Inscriptions latines de la commune de Cermignano, dans la province de Teramo. — MARDUCCI. Bibliographie (présente à l'Académie le catalogue des mss. de la bibliothèque Angelica; les sources pour servir à l'histoire d'Italie recherchées dans les mss. des bibliothèques de France; les tables des mss. de la collection Libri-Ashburnham; Das Presbyter Hadoardus, Cicero-Excerpte, publié par le D^r Schwenke).

87. — **R. Deputazione di storia patria per le provincie di Romagna. Atti e memorie**. 3^e série, vol. IV, fasc. 1-3. — SANTARELLI. Nouvelles fouilles à la station préhistorique de la Bertarina au pays de Forli. — TARLAZZI. L'école de droit romain à Ravenne et à Bologne (aux VIII^e, IX^e et X^e s.). — GOZZADINI. De quelques événements à Bologne et dans l'Émilie de 1506 à 1511, et des cardinaux légats A. Ferrerio et F. Alidosi. 1^{re} partie (épisode de l'histoire du pape Jules II). — FERRERO. Rapport du nonce Carlo Rossetti sur les affaires d'Allemagne en 1642-44 (Rossetti avait remplacé à Cologne le cardinal Chigi, futur Alexandre VII; il devait tenter de se faire désigner comme médiateur au futur congrès; la France rejeta sa médiation à cause des accointances qu'il avait eues avec la reine mère à Bruxelles et en Angleterre. Ce rapport intéresse l'histoire du traité de Westphalie). — BRIZIO. Notes et découvertes archéologiques.

88. — **Studi e documenti di storia e diritto**. Anno VII, fasc. 3. G. B. DE ROSSI. Notice sur un ms. de Florence qui contient les notes de Pomponio Leto sur la topographie romaine (second exemplaire de ces notes, qui est au musée de Florence, V. 2. 7^b). — PUNTONI. Sur la signification primitive de la formule proverbiale grecque « ἀπὸ ἔργου, ἀπὸ πέτρης » (adopte, en la développant, l'interprétation de Schwenck dans le *Philologus* de 1859. Ces expressions conservent le souvenir du culte anciennement consacré au bois et à la pierre, qui remonte plus haut encore, au culte du feu). — Documents pour l'histoire ecclésiastique et civile de Rome; suite.

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

France. — Il est assez difficile de parler de M. DE WAILLY, qui vient de mourir le 4 déc. dernier à l'âge de quatre-vingt-un ans; peu de personnes en effet ont pu pénétrer dans l'intimité de sa vie, de ses pensées, de son caractère. Sa carrière publique et ses travaux seuls sont bien connus. On sait qu'il naquit à Mézieres, en 1805; nommé, après 1830, chef de la section administrative aux Archives nationales, il publia, en 1838, ses *Éléments de paléographie*, résumé habile et clair des travaux de nos bénédictins au xv^e et au xvii^e siècle; la partie consacrée à l'étude des sceaux en est la plus originale. De même que l'ouvrage de M. de Wailly avait rajourni les théories des bénédictins, de même il y aurait lieu aujourd'hui de refaire ses *Éléments* pour les mettre au courant de la science qui, depuis cinquante ans, a fait de si grands progrès, surtout en Allemagne. Pour son temps, c'était un ouvrage de haute valeur qui méritait de faire entrer son auteur à l'Institut. Il fut en effet, en 1841, élu membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Il acquit peu à peu dans la docte compagnie une grande autorité; vers la fin de sa vie, il en était devenu comme la tradition vivante. Nul n'en connaissait mieux que lui le règlement. Une fois à l'Académie, il se consacra presque exclusivement à la publication des *Historiens de France*; les tomes XXI, XXII et XXIII lui doivent beaucoup. C'est à lui, en particulier, que sont dues la dissertation sur les dépenses et les recettes ordinaires de saint Louis, la note sur la monnaie tournois et la monnaie parisienne de saint Louis (t. XXI), l'édition des tablettes de cire n. XXII, etc. En étudiant aussi minutieusement, sur les textes les plus divers, le xii^e s., M. de Wailly se sentit attiré d'un attrait de plus en plus vif vers le sire de Joinville. Très versé dans la connaissance des manuscrits, surtout depuis qu'il avait succédé à Gérard à la tête du département des mss. à la Bibliothèque nationale (1854), il étudia les rapports qu'ont entre eux les trois seuls mss. connus du biographe de saint Louis, parvint, sur bien des points, à dégager la leçon originale défigurée par des copistes qui avaient perdu la notion d'une grammaire ou persistait encore l'usage d'un double cas, pour noter le sujet et les régimes. M. de Wailly voulut alors retrouver l'orthographe même de Joinville. À soixante ans, il devint philologue; des chartes écrites par les clercs du sire de Joinville, il dégaya, par des études sagaces et pénétrantes, les règles essentielles de leur grammaire, et les appliqua hardiment au texte lui-même. C'est ainsi que, par un procédé très ingénieux, il a pu reconstituer le texte primitif du plus aimable des chroniqueurs français du moyen âge. Il en donna trois éditions: Pune, en 1868, pour la Société de l'histoire de France, l'autre, en 1875, chez

Didot, avec une traduction (il en avait déjà donné une en 1867), la troisième dans la petite édition scolaire des classiques publiés par la maison Hachette. Chacune de ces éditions est en progrès sur la précédente. M. de Wailly, l'érudit juste et exact par excellence, acceptait toutes les rectifications qui lui paraissaient prouvées, et savait en faire son profit. Il étudia enfin les sources de Joinville, et, en 1875, il fit paraître son mémoire sur le *Romant* ou chronique en langue vulgaire dont Joinville a reproduit divers passages. L'année suivante, il donna pour la Société de l'histoire de France une nouvelle édition de la *Chronique de Rains*, sous le titre plus exact de *Récits d'un ménestrel de Reims au XIII^e s.* La préface de ce volume donne un nouvel exemple de la sûreté avec laquelle M. de Wailly traçait la généalogie des mss. d'un même auteur et savait dégager le texte primitif des additions postérieures.

A cette époque, M. de Wailly était entré dans la vieillesse. Son extérieur sévère et froid, sa longue figure blanche, amincie, le regard comme éteint derrière ses lunettes bleues, inspiraient la curiosité et le respect. On voyait le savant, on ne savait pénétrer l'homme même; enfin d'année en année il semblait se retirer du monde : en 1871, il quitta la Bibliothèque nationale; plus tard, il cessa volontairement de faire partie du conseil de perfectionnement de l'École des chartes; il ne vivait plus qu'à l'Académie et pour l'Académie. Très charitable, très pieux, il prenait autant de soin à dissimuler sa foi et ses bonnes œuvres que d'autres à s'en faire gloire. Cette vie d'abnégation, de retirement cachait une profonde douleur. En 1834, il avait perdu en même temps sa jeune femme et l'enfant qu'elle venait de lui donner. « Depuis lors il a vécu dans ce souvenir, auquel il joignit celui de sa mère, quand elle fut enlevée, il y a seize ans seulement, au culte dévoué qu'il lui rendait. La blessure qu'il avait reçue était restée si sensible qu'il était interdit, même à ses parents les plus proches et les plus chers, de lui parler jamais de ce passé. La douleur raviva dans son âme les sentiments religieux qui, pendant un temps, y avaient sans doute été moins dominants, puisque nous le voyons, collaborateur du *Globe* et du *National*, entrer aux Archives derrière Daunou et avec Michelet, à la suite de la Révolution de 1830. Frappé dans sa vie la plus intime, il se tourna vers la seule source où il crut pouvoir puiser la résignation et la force¹. » La mort est venue le prendre au moment où il venait de terminer une édition nouvelle de *l'Imitation de Jésus-Christ*.

— MM. Gachon et Langlois, chargés de cours à la Faculté des lettres de Montpellier, nous communiquent la notice suivante :

Le récent décès de M. GERMAIN laissera d'unanimes regrets à ceux qu'intéressent l'enseignement et l'étude de notre histoire nationale. Doyen honoraire de la Faculté des lettres de Montpellier, membre libre

1. Ces lignes sont empruntées aux paroles que M. Gaston Paris a prononcées à l'Académie des inscriptions en ouvrant la séance du 10 déc.

de l'Institut, ce maître éminent a prolongé pendant près d'un demi-siècle et gardé jusqu'à ses derniers jours sa féconde activité. M. Germain, en effet, retenait encore, il y a quelques mois, autour de sa chaire un public assidu; le respect et la sympathie d'une population entière entouraient ce Parisien, qui avait fait de Montpellier sa patrie adoptive. Sa retraite, on pouvait l'espérer du moins, ne devait pas interrompre les études originales et précises qui avaient fondé sa réputation.

Donner une idée, même incomplète, de ses travaux est malaisé dans une courte notice. Son œuvre est aussi étendue qu'elle est variée. On reconnaît pourtant, sous la diversité des titres, la fin qui a dirigé, le principe qui a soutenu l'ensemble de ses recherches. M. Germain a voulu être et restera l'historien du midi languedocien, en particulier de la région montpelliéraine.

Il était dès ses débuts (*Histoire de l'église de Nîmes*. Paris, 1838-1842, 2 vol. in-8°) persuadé que l'histoire générale d'un pays ne s'appuie avec sûreté que sur l'étude exacte et patiente des institutions locales. On n'a plus à défendre cette opinion aujourd'hui; autant que personne, il a contribué à l'établir. Appelé en 1838 à la Faculté des lettres qui se fondait à Montpellier, il put appliquer, au milieu de dépôts de documents très riches, la méthode dont Guizot et Aug. Thierry avaient donné les modèles que l'on sait. Mais, à de très rares exceptions près, les recherches s'étaient bornées aux communes du nord, n'avaient pas dépassé la Loire. Quelle nouveauté d'intérêt n'offrait donc pas l'histoire de cette commune de Montpellier où tant d'influences s'exercèrent, où la vie publique présentait des aspects si divers (*Histoire de la commune de Montpellier, depuis ses origines jusqu'à son incorporation à la monarchie française*. Montpellier, 1851, 3 vol. in-8°)!

Dès lors, la voie est tracée à l'historien; il étudie la cité sous toutes ses faces, dans toutes les manifestations de son activité, d'abord dans son commerce, alimenté par des industries curieuses, élargi un moment jusqu'à l'Orient et mêlé comme la ville elle-même aux faits les plus importants de l'histoire générale (*Histoire du commerce de Montpellier antérieurement à l'ouverture du port de Cette*. Montpellier, 1861, 2 vol. in-8°). Puis il poursuit cette œuvre sans interruption, malgré les soins que réclament de lui vingt ans de décanat. L'organisation administrative de Montpellier au moyen âge, les juridictions seigneuriale, ecclésiastique, royale en contact avec le pouvoir municipal sont l'objet de travaux dont plusieurs équivalent à des ouvrages étendus et forment le fond des *Mélanges d'histoire et d'archéologie* (6 vol. in-4°, 1847-1882). La plupart sont extraits des mémoires de la Société archéologique de Montpellier, où M. Germain tenait, comme à l'Académie des Sciences et des Lettres, une place d'honneur; ils complètent l'histoire de la commune et groupent autour d'elle une foule de renseignements précieux, longtemps ignorés, dont la portée dépasse souvent celle d'études locales (*De l'organisation administrative de Montpellier au moyen âge*, t. I, 1850).

— *La paroisse à Montpellier au moyen âge, son unité et son droit de juridiction*, t. II, 1860. — *Le temporel des évêques de Maguelone et de Montpellier, avec pièces justificatives inédites*, t. VI, 1879).

Des épisodes empruntés aux annales religieuses de la cité, l'examen des formes variées qu'a revêtues l'assistance publique et hospitalière dépendant de fondations ecclésiastiques s'ajoutent à ce recueil déjà si abondant de faits nouveaux (*le Couvent des Dominicains de Montpellier* (1220-1290), *monographie avec plan et pièces justificatives*, t. II, 1856. — *De la charité publique et hospitalière à Montpellier au moyen âge*, *ibid.*, 1859. — *L'œuvre de la Rédemption des captifs à Montpellier*, t. III, 1863).

Pour que l'impression laissée par ses recherches fût plus vivante et plus précise, M. Germain ne négligeait pas les détails de l'histoire, ceux qui lui donnent la couleur et le relief. Il avait évoqué, à diverses reprises, avec un rare bonheur de description érudite, l'image de l'ancien Montpellier en train de disparaître (*Études archéologiques sur Montpellier*, t. III, 1866, complétées par un travail récent portant le même titre, 1883, in-4°).

En même temps s'était étendu le cercle de ses investigations; le ressort direct et indirect de la seigneurie de Montpellier, celui du siège épiscopal depuis ses origines jusqu'à sa constitution définitive avaient fourni, dans le même recueil, matière à d'importantes publications (*Études historiques sur les comtes de Maguelone, de Substantion et de Melgueil*, t. I, 1854. — *Maguelone sous ses évêques et ses chanoines, d'après les documents originaux, avec pièces justificatives inédites*, t. III, 1869. — *Villeneuve-lez-Maguelone, ses origines, ses privilèges, ses libertés*, t. I, 1853. — *Mémoire sur les anciennes monnaies seigneuriales de Melgueil et de Montpellier*, t. I, 1852. — Un curieux et suggestif mémoire sur le *Consulat de Cournonterral, épisode de l'histoire du tiers état au XIV^e siècle, d'après les documents originaux, tous inédits*, t. I, 1855. — *Notice sur le cartulaire seigneurial de Poussan, analyse et extrait de ce ms. précédemment inconnu*, t. II, 1858).

L'auteur aurait tenu à voir ces monographies, si importantes qu'elles aient été jugées, servir de base à des travaux d'ensemble; que de fois n'a-t-il pas recommandé une œuvre nécessaire, la publication d'un atlas historique du Languedoc! Sa compétence et son activité feront défaut à une telle entreprise. Sa dernière communication, encore inédite, à la Société archéologique fut : *la Septimanie sous la domination des rois wisigoths*.

On comprend aisément que des études aussi profondes sur le Languedoc aient amené M. Germain à l'analyse et à la critique des historiens languedociens qui l'avaient précédé. Ses mémoires sur Ménard, Grefeuille, Gariel sont autant de chapitres essentiels de cette bibliographie provinciale (t. II, III et IV des *Mélanges d'histoire et d'archéologie*).

Enfin, les points d'histoire générale où avaient abouti les recherches de M. Germain lui ont souvent fourni l'occasion de véritables décou-

vertes. Signalons, pour n'indiquer que les principales, le *Projet de descente en Angleterre, concerté entre le gouvernement français et le roi de Danemark Valdemar III, pour la délivrance du roi Jean* (t. II des *Métanges*, 1858); *l'Alliance franco-danoise au moyen âge* (t. III, 1871); *la Lettre de Manuel de Fiesque, concernant les dernières années du roi d'Angleterre Édouard III* (t. V, 1878); et aussi le mémoire si instructif sur l'état des esprits pendant nos luttes religieuses : *Souvenirs religieux des Cévennes. Le Père Joseph et l'abbé de Florian* (in-4°, 1884). Ce dernier groupe de faits emprunte un intérêt attachant aux confidences d'une âme délicate, troublée par des scrupules de conscience.

Un trait commun à tous ces écrits frappera dans ce simple exposé : le soin avec lequel M. Germain entourait ses travaux des documents qui avaient servi à les préparer. Peu d'historiens, de notre temps, ont publié plus de textes inédits ou rectifié plus de textes imprimés. Il avait de très bonne heure compris l'importance de cette méthode historique dont un des caractères essentiels est d'appuyer sur leurs preuves exactes et sévèrement contrôlées les conclusions d'un travail. Il avait la passion de l'inédit et aussi la passion du vrai. Parmi ses derniers ouvrages, deux des plus importants sont la publication de documents qui ont fait le sujet de communications à l'Institut et dont la haute valeur est assez appréciée pour qu'on n'ait point à insister : *Arnaud de Verdale. Catalogus episcoporum Magalonensium* (in-4°, 1881) et surtout le *Liber instrumentorum memorialium. Cartulaire des Guillemes de Montpellier* (connu généralement sous le nom de *Mémorial des nobles*, in-4°, 1884-1886) publiés l'un et l'autre avec une introduction et des notes sous les auspices de la Société archéologique de Montpellier. Il avait voulu, disait-il parfois, rendre ce dernier service aux chercheurs, leur ouvrir l'accès de sources uniques pour l'histoire de la féodalité dans les régions méditerranéennes du x^e au xiii^e siècle. Nulle part cette sollicitude pour les intérêts de la science ne se montre mieux que dans la recherche et la disposition des matériaux destinés à son *Histoire de l'Université de Montpellier*.

Sur les quatre-vingt-quinze ouvrages ou mémoires que M. Germain a composés, il y en a une vingtaine qui sont consacrés à l'étude des institutions de l'ancienne Université de Montpellier. L'histoire de l'Université de Montpellier a été la grande pensée de l'âge mûr et de la vieillesse de M. Germain. C'est à partir de 1871 qu'il commença à publier tous les ans quelques monographies relatives aux écoles de Montpellier pendant le moyen âge; il aimait à dire alors que ces publications préparatoires n'étaient que des chapitres détachés d'un livre qu'il écrirait un jour. Il faut admirer l'excellence du plan qu'il se proposa et de la méthode de recherche à laquelle il s'astreignit. Il publia successivement des travaux sur les cinq écoles de l'Université : *la Faculté de théologie de Montpellier*, 1883, in-4°; *Étude historique sur l'École de droit de Montpellier* (1160-1793), in-4°, 1877; *l'École de médecine de Montpellier, ses origines, sa constitution, son enseignement*, in-4°, 1880; *les Maîtres chirurgiens et*

l'École de chirurgie de Montpellier, in-4°, 1880; *la Faculté des arts et l'ancien collège de Montpellier*, in-4°, 1882; *l'Apothicairerie à Montpellier sous l'ancien régime universitaire*, in-4°, 1882. Toutes ces monographies ont été faites d'après les documents originaux; elles sont pourvues de pièces justificatives. M. Germain s'attacha en outre à décrire les mss. les plus importants des archives universitaires, et il consacra à quelques-uns d'entre eux des notices particulières : *le Cérémonial de l'Université de médecine de Montpellier*, avec extraits inédits, in-4°, 1879; *les Étudiants de l'école de médecine de Montpellier au XVI^e siècle; étude historique sur le Liber procuratoris studiosorum*, in-8°, 1876; M. Germain avait copié de sa main le cartulaire qui est connu sous le nom de *Liber rectorum*¹. Il composait en même temps des dissertations sur les personnages qui ont fait la gloire, au moyen âge, de l'Université languedocienne : *les Pélerins de la science à Montpellier*, in-8°, 1879; *Isaac Casaubon à Montpellier*, in-4°, 1871; *Jacques Primerose, historien de l'École de médecine de Montpellier*, in-4°, 1883; *Pierre Flamenchi, étude sur l'Université de Montpellier au XIV^e siècle*, in-4°, 1884. Citons encore des opuscules qui prouvent que l'historien s'efforçait de mûrir l'ouvrage d'ensemble qu'il méditait par des généralisations partielles : *la Médecine arabe et la Médecine grecque à Montpellier*, in-4°, 1879; *Du principe démocratique dans les anciennes écoles de Montpellier*, in-4°, 1881, etc.

Cependant, depuis quelques années, M. Germain avait renoncé à l'espoir d'élever, de ses propres mains, le monument dont il avait ainsi recueilli et préparé les matériaux. L'âge, sans entamer son amour extrême du travail, l'invitait à la prudence. Sa journée finie, ce vaillant ouvrier s'était résigné à laisser aux « épigones, » pour employer l'expression de l'un de nos vieux maîtres, l'honneur du dernier coup de main. Toutefois, il ne voulut pas que le fruit de son expérience, dont il avait déjà fait profiter très largement les personnes studieuses, et, entre autres, le P. Denifle, disparût avec lui; et il rédigea l'an dernier une courte histoire de l'Université qui sera bientôt publiée. Cette histoire, il la destinait à figurer dans le livre jubilaire du sixième centenaire de l'université de Montpellier, érigé par Nicolas IV, le 26 octobre 1289. Il avait été le premier à suggérer et à populariser la pensée de cette cérémonie, comparable à celles que viennent de célébrer Upsal, Édimbourg, Heidelberg². Il manquera malheureusement à la fête qui scellera dans deux ans l'union séculaire de cette ville et de cette université, à la gloire desquelles il a dévoué sa vie laborieuse, mais ni la Ville ni l'Université n'oublieront jamais le nom de l'homme qui a été leur historien.

— M. FEUILLET DE CONCHES vient de mourir à l'âge de quatre-vingt-

1. Cette copie a été léguée par M. Germain à la Bibliothèque municipale de Montpellier en même temps que tous ses autres manuscrits.

2. V. sa brochure : *le Sixième centenaire de l'Université de Montpellier*, in-8°, 1884.

neuf ans. Il avait passé presque toute sa vie dans le service diplomatique, et avait rang de ministre plénipotentiaire. Collectionneur passionné d'autographes, il en avait réuni et publié un grand nombre de M^{me} de Maintenon, de Marie-Antoinette et de Louis XVI, de M^{me} Élisabeth. On sait aussi qu'à côté des pièces authentiques dont il aurait été peut-être indiscret parfois de rechercher l'origine, il s'était glissé des pièces évidemment fabriquées, et que leur heureux possesseur a vendues aux érudits à beaux deniers comptants. M. le comte d'Hunolstein a payé pour le savoir. On a aujourd'hui, heureusement, la correspondance authentique de Marie-Antoinette et de sa famille, et l'on peut séparer l'ivraie du bon grain. La race des fabricateurs d'autographes est-elle maintenant disparue?

— Le ministre de l'instruction publique vient de transmettre à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une communication de M. Le Blant, directeur de l'École française de Rome, qui donne les renseignements suivants sur les travaux des membres de cette école : M. FABRE poursuit ses études sur le *Liber censuum* ; M. PÉRATÉ travaille sur les *Manuscrits à figure* ; M. LANGLOIS s'occupe de l'étude des *Manuscrits français de l'Italie* ; M. DESROUSSEAUX continue l'étude des *Manuscrits d'Hérodote* ; M. AUVRAY termine le dépouillement de la sixième année des *Registres de Grégoire IX* ; M. PÉLISSIER dépouille la *Correspondance des érudits et amateurs illustres du commencement du XVIII^e siècle* ; M. NOIRET étudie les *Lettres de Michel Apostoli* ; M. GSELL étudie le *Principat de Domitien et le rôle du Sénat romain pendant l'anarchie militaire* ; M. CADIER va étudier, à Naples, les *Archives de Charles II d'Anjou*.

— La ville de Paris et l'État rivalisent d'ardeur pour célébrer dignement le centenaire de 1789. Le ministre de l'instruction publique a nommé une commission chargée de rechercher et de publier les documents historiques inédits relatifs à la Révolution française ; elle est sous la présidence de M. Oct. GRÉARD, vice-recteur de l'Académie de Paris. De son côté la ville de Paris a nommé une autre commission dans le même but, avec M. HOVELAQUE pour président. Les amis de l'histoire n'auront sans doute pas à se plaindre de cette concurrence.

— M. DE MORTILLET, député, a été chargé de composer une Histoire générale de Paris, depuis les époques les plus reculées, jusqu'à l'arrivée des Romains. Le Conseil municipal lui a alloué une somme de 5,000 francs pour ce travail.

— La section de géographie historique et descriptive du comité des travaux historiques, créée au mois de novembre 1885, vient de manifester son existence par la publication du premier numéro du *Bulletin de géographie historique et descriptive*, qui paraît chez l'éditeur Leroux (rien n'indique les conditions de l'abonnement). Ce bulletin promet d'être une concurrence aux revues de géographie existantes qui sont déjà trop nombreuses. On se demande s'il y a une utilité très grande à dépenser l'argent de l'État et à déranger des hommes de la valeur de MM. de

Barthélemy, Longnon, Robert, Hamy, Lévasscur, etc., pour leur faire faire des comptes-rendus qui seraient beaucoup mieux placés et beaucoup plus lus dans les revues spéciales. Ces comptes-rendus sont du reste excellents.

— M. G. SCHLUMBERGER a donné chez Leroux le t. VIII et dernier des *Œuvres d'Adrien de Longpérier*. Il contient un nouveau supplément et une table très copieuse et très bien faite.

— Le t. XXXII, première partie, des *Notices et extraits des manuscrits* contient les trois morceaux suivants : 1° Notice sur les mss. du fonds Libri conservés à la Laurentienne, par M. L. DELISLE; 2° Notice sur les deux lettres arithmétiques de Nicolas Rhabdas, texte grec et traduction, par M. Paul TANNERY; 3° Notice sur le n° 1514 des nouvelles acquisitions latines à la Bibliothèque nationale, par M. B. HACRÉAU. Ce dernier ms. contient un grand nombre de poésies métriques et rythmiques dont plusieurs sont inédites.

— Tous les amateurs connaissent l'admirable publication des *Récits des temps mérovingiens*, illustrés par M. J.-P. LAURENS pour la maison Hachette. Les dessins du grand artiste, exécutés avec autant de soin que des tableaux et d'après des séries d'études peintes d'après nature, ont été reproduits à l'eau-forte; ils rendent avec une exactitude archéologique scrupuleuse et, ce qui vaut mieux, avec un sentiment profond de l'histoire et des mœurs mérovingiennes les scènes les plus dramatiques de l'œuvre d'A. Thierry. A côté de la grande édition in-fol. de cette belle publication, parue récit par récit, la maison Hachette vient de mettre en vente une édition en un volume et en format in-4° où les dessins sont reproduits d'après le procédé Poirel. Ce procédé adoucit un peu la vigueur sauvage des originaux et jette sur eux comme un léger voile, mais il en conserve bien le caractère et leur donne l'apparence d'une évocation mystérieuse de la vie des temps passés.

— On sait que l'Opéra français a été créé, en 1671, par Perrin et Cambert, avec la protection de Colbert, et que cet intrigant de Lulli réussit à s'en faire attribuer le privilège en 1672; mais on ne connaissait pas les détails de cette création, et l'on croyait que Perrin avait été dépouillé par Lulli, alors qu'en réalité il lui vendit bel et bien son privilège. MM. Ch. NUITER et Er. THOINAN ont retrouvé aux Archives de la Préfecture de police, aux Archives nationales et dans des études de notaires toutes les pièces qui permettent de reconstituer l'histoire extraordinairement agitée de la fondation de l'Opéra par le poète Perrin, constamment endetté et emprisonné, le musicien Cambert et leurs associés le marquis de Sourdéac et le sieur de Champron.

— Le t. VI des *Mémoires du marquis de Sourches* (Hachette) est un des plus intéressants de cette publication, si précieuse pour l'histoire de Louis XIV. Il contient les années 1698, 1699 et 1700; c'est-à-dire tous les préliminaires de la guerre de la succession d'Espagne. Il y est également question de l'affaire des Maximes des saints. Les pièces reproduites en appendice grossissent inutilement le volume.

— La Faculté des lettres de Lyon a décidé de remplacer la forme de Revue dont on se servait depuis deux ans par la forme de Bibliothèque. Elle publiera des ouvrages indépendants comme l'École des hautes études. Voici la liste de ceux qui sont sous presse : I. ÉMILE BOURGEOIS, *Neuchâtel et la politique prussienne en Franche-Comté (1702-1713)*, d'après les archives des affaires étrangères de Paris, les archives royales de Berlin, les archives cantonales de Neuchâtel. — II. L. CLÉDAT, *la Chanson de Roland, traduction archaïque et rythmée*. — III. A. BERTRAND, *Correspondance et mémoires inédits de M. de Biran*. En outre, la Faculté publiera dans le courant de l'année un fascicule d'*Études carolingiennes*, par M. BAYET, M. BOURGEOIS et les élèves de la conférence d'histoire.

— M. J. JORAN a donné une nouvelle édition de son *Programme développé des temps modernes, d'histoire contemporaine et d'histoire littéraire* (Hachette) à l'usage des candidats au baccalauréat et à Saint-Cyr. Nous avons déjà signalé les qualités de ce manuel de revision, remarquablement clair, commode et précis. On y retrouve bien quelques erreurs traditionnelles, la taille permanente de 1439, le traité de Nymphenbourg, mais quand sera-t-il possible de les faire disparaître, ainsi que beaucoup d'autres, de nos livres d'histoire ?

— La librairie Victor Lecoffre vient de mettre en vente une *Histoire du concile du Vatican d'après les documents originaux*, par M. Eugène CECCONI, archevêque de Florence : Préliminaires du concile. L'ouvrage, traduit de l'italien par M. Jules BONHOMME et M. D. DUVILLARD, forme 4 volumes grand in-8° de 2612 pages.

— M. Paul VIOLLET et M. Léon GAUTIER ont été élus membres de l'Académie des inscriptions.

— Ont été élus membres correspondants de l'Académie des sciences morales et politiques : MM. Albert BABEAU et H. BARCKHAUSEN (correspondants français), MM. KLACZKO et STUBBS (étrangers).

— M. CAGNAT a été nommé professeur d'épigraphie latine au collège de France en remplacement de M. Desjardins, décédé.

— La congrégation des bénédictins de France vient de publier, à l'occasion du jubilé sacerdotal d'un de ses membres, une *Bibliographie des œuvres de S. É. le card. Pitra, évêque de Porto...* (Solesme). Ce catalogue comprend trois divisions : patristique, histoire et mélanges ; la première partie indique tous les écrivains ecclésiastiques que d. Pitra a fait connaître pour la première fois dans son *Spicilegium Solesmense* et dans les trois vol. des *Patres Antenicaeni (Revue critique)*, 1887, n° 1.

— M. Salomon REINACH a publié le catalogue du musée de Saint-Germain.

— Le second fascicule du répertoire général de *Bio-bibliographie bretonne* a paru (Rennes, Plihon et Hervé).

— M. LIOTARD a publié d'intéressants documents relatifs aux *Donations de J. F. Séguier à l'Académie de Nîmes*.

— M. LIONTI a fait paraître à la librairie Dupret une *Histoire de la Corse*.

LIVRES NOUVEAUX. — DOCUMENTS. — *Legeay*. Documents historiques sur la vente des biens nationaux dans le département de la Sarthe. Le Mans, Leguicheux. — *Mavidal et Laurent*. Archives parlementaires de 1787 à 1860. 1^{re} série, t. XXV, du 13 avril au 11 mai 1791. P. Dupont. — Annuaire historique du département de l'Yonne. 1886. Auxerre, Raillè. — *Baradat de Lacaze*. Coutumes inédites de Meilban en Bazadais (Archives histor. du dép. de la Gironde, t. XXV). Bordeaux, impr. Gounouilhou. — Inventaire sommaire des archives communales de la ville d'Hazebronck antérieures à 1790. Lille, impr. Danet. — *Merlet*. Inventaire sommaire des archives départementales d'Eure-et-Loir antérieures à 1790. Archives civiles ; série E ; t. II, 2^e partie. Chartres, impr. Garnier.

HISTOIRE LOCALE. — *Métais*. L'église et l'abbaye de la Trinité de Vendôme pendant la Révolution, 1790-1802. Orléans, Herluison (Soc. arch. du Vendômois. Bulletin). — *Delorme*. La leude et le corps des marchands de la ville de Toulouse au XVIII^e s. Toulouse, impr. Douladoure-Privat. — *E. Forestié*. La vie morale et l'agriculture au XIV^e s. dans le nord-ouest de la France. Montauban, Forestié (Recueil de l'Acad. des sc. de Tarn-et-Garonne). — *Maitre*. Les villes disparues de la Loire-Inférieure. 1^{re} livr. (Bullet. de la Soc. arch. de Nantes). Nantes, Forest et Grinaud. — *Barbaza*. Annales de la ville de Castres, 647-1519. Castres, Garnier.

BIOGRAPHIE. — *E. de Jaurgain*. Notice héraldique sur les maisons de Galard et de Béarn. Paris, impr. Motteroz. — *Dom Bérangier*. Vie de Mgr H. de Belunce, évêque de Marseille. 1670-1755. 2 vol. Lyon et Paris, Delhomme et Briquet. — *Magni*. Histoire de Jean de Lastie, grand-maître des chevaliers de Saint-Jean, traduite de Bosio. Moulins, impr. Auclair.

Allemagne. — Le 19 novembre est mort à Königsberg M. Heinrich JORDAN, professeur à l'université ; il avait cinquante-quatre ans ; il connaissait admirablement la topographie antique de Rome, sur laquelle il laisse un ouvrage, malheureusement inachevé, en 2 volumes. On lui doit en outre les éditions de *Forma urbis Romae regionum XIV* (1874), les *Scriptores historiae augustae* (1866), de Salluste (2^e édition en 1876), et de nombreux mémoires sur la littérature et l'archéologie romaines.

— Le 6 janvier est mort à Nuremberg le second président du Musée national, M. FROMMANN, à soixante-treize ans ; il était entré au musée en 1853 ; il était très versé dans la littérature, l'histoire et les antiquités de l'Allemagne ancienne, sur lesquelles il a publié de nombreux mémoires, plusieurs livres tels que *Die deutschen Mundarten*, et un remaniement du *Baierisches Wörterbuch* de Schmoller.

— Le 21 janvier est mort à Steglitz, près de Berlin, le professeur MAHN, âgé de quatre-vingt-cinq ans. Élève de Diez, on lui doit une *Biographie des troubadours* et divers travaux de publication de textes sur la littérature provençale.

— Le 27 janvier est mort M. W. HENZEN, directeur, depuis trente ans, de l'Institut archéologique allemand à Rome. Il était né à Brême en 1816. Épigraphiste éminent, il travailla, avec Th. Mommsen et le comte Rossi, au *C. I. L.*

— M. ERICH FRANTZ a été nommé professeur d'archéologie chrétienne et d'histoire de l'art à l'Académie de Munster.

— M. LOOSS a été nommé professeur extraordinaire d'histoire ecclésiastique à Leipzig.

— M. H. VON TREITSCHKE a été nommé historiographe de l'État prussien.

— M. GUST. SCHMOLLER et M. LEHMANN ont été nommés membres de l'Académie de Berlin.

— L'université de Greifswald a mis récemment au concours le sujet suivant (fondation Rubenow) : Histoire de l'opinion publique en Prusse, et en particulier à Berlin, pendant les années 1795-1806. On demande une étude approfondie, faite d'après les sources, des sentiments exprimés par les gens cultivés sur la politique intérieure et extérieure de l'État, ou qui se sont manifestés dans les gazettes, pamphlets, imprimés de toute sorte.

— La commission d'histoire badoise a tenu sa 5^e séance plénière les 5 et 6 novembre derniers. Nous empruntons les détails suivants au rapport du secrétaire : La correspondance du grand-duc Charles-Frédéric est poussée avec activité. M. ERDMANNSDOERFFER espère pouvoir donner le premier volume avant la fin de l'année présente. Une livraison des Régestes pour l'histoire des évêques de Constance a déjà paru ; elle se rapporte aux années 517-1107 ; la troisième paraîtra dans le courant de l'année ; l'ouvrage entier comprendra 12 à 15,000 numéros. Les travaux préparatoires pour les Régestes du Palatinat rhénan, pour les Régestes topographiques du Palatinat, pour le Dictionnaire topographique du grand-duché de Bade sont poussés activement. L'histoire des ducs de Zähringen a été confiée au Dr E. HEYCK. L'histoire économique de la Forêt-Noire et des districts voisins sera publiée sans doute en 1888. Les résultats des recherches dans les archives, de leur classement et de la confection des inventaires sont satisfaisants. Enfin, la commission a décidé les publications suivantes : 1^o édition des journaux et actes militaires du margrave Louis-Guillaume de Bade en 1693-97 ; 2^o édition des statuts de l'université les plus importants pour l'histoire de l'enseignement du xv^e au xviii^e s. ; 3^o un supplément au 3^e volume du *Codex salemitanus* édité par M. VON WECH.

— Dans les *Vierteljahrshefte für Württembergische Geschichte* paraîtront à l'avenir les sources de l'histoire wurtembergeoise ; on commencera en 1887 par le *Codex Hirsauensis*, édité par le Dr SCHNEIDER.

— La Société pour l'histoire de la réforme allemande compte aujourd'hui plus de 6,000 membres, et dispose d'un revenu annuel de 20,000 marcs. Dans les *Jahresberichte* pour 1885-86, M. TH. SCHOTT a fait insérer un mémoire intéressant sur Francfort considéré comme asile des réfugiés protestants. Les publications de la Société parues depuis 1885 sont les suivantes : SCHOTT, *Die Aufhebung des Ediktes von Nantes*, 1685 ; GOTHEIN, *Ignatius von Loyola* ; IKEN, *Heinrich von Zütphen* ;

HOLSTEIN, *Die Reformation im Spiegelbilde der dramatischen Litteratur des XVI Jahrh.*; WALTHER, *Luther im neuesten römischen Gericht*; SILLEM, *Die Einführung der Reformation in Hamburg*; KALKOFF, *Die Depeschen des Nuntius Aleander*.

— L'Académie des sciences de Berlin vient de faire paraître le t. III du 6^e volume du *Corpus Inscriptionum latinarum*; il comprend la suite des inscriptions funéraires, du n° 15127 au n° 24320.

— La première partie du t. III des *Poetae latini aevi Carolini* est parue; elle contient, entre autres textes, tout Sedulius Scottus.

— Le volume de Mémoires historiques composé en l'honneur de Georg WAITZ vient de paraître chez Hahn, Hanovre (*Historische Aufsätze*). Il contient les articles suivants : TRIEBER, Pheidon d'Argos; EWALD, La plus ancienne biographie de Grégoire I^{er}; BRUNNER, L'affranchissement par le denier; BERNHEIM, La Vita Karoli Magni étudiée comme point de départ d'un jugement littéraire porté sur l'historien Einhard; ZEUMER, Le moine de Saint-Gall; ULMANN, Étude sur le soulèvement de la Saxe contre Henri IV; MEYER VON KNOSAU, Comment Henri IV fut empêché de faire son second voyage à Rome; SCHLEFER, Les sources du voyage de Henri à Rome; LIEBERMANN, Anselme de Cantorbéry et Hugues de Lyon; SIMONSFELD, Remarques sur Rahewin; RODENBERG, L'empereur Frédéric II et l'église allemande; WELAND, Le privilège de Frédéric II pour les prieurs ecclésiastiques; WINKELMANN, Lutttes de l'empereur Frédéric II pour acquérir Viterbe; SCHROEDER, Ville et banlieue; HUSSON, Frédéric d'Aragon, prétendant à la couronne de Sicile, et Jean de Procida; PERLBACH, Contributions à la critique des plus anciens statuts de l'Ordre teutonique; HARNACK, De l'époque où ont été établies certaines règles observées dans l'élection des rois allemands; BRODE, La Franche-Comté et la Velme; SCHUM, Le rôle du chapitre et de la population laïque dans les élections et l'administration des archevêques de Magdebourg jusqu'au xiv^e siècle; FRENSDORF, Droit et parole; A. STERN, Sur une source probable des *Chronica der Teutschen* de Sébastien Franck, et sur la légende de l'origine des Suisses; FRIEDENBURG, L'assemblée de Ratisbonne de 1524; LESER, Mémoire du temps de Jacques I^{er} sur l'industrie de la laine en Angleterre; ARNDT, Les préliminaires de l'élection de Léopold I^{er}; WOHLWILL, Les villes de la Hanse à la chute de l'ancien empire d'Allemagne; PFLUGK-HARTTUNG, De la manière de sceller les bulles pontificales; HOLDER-EGGER, Sur les actes des saints du monastère de Saint-Bavon à Gand; KLUCKHOHN, Sur l'histoire des affaires commerciales et des monopoles à l'époque de la Réforme.

LIVRES NOUVEAUX. — ANTIQUITÉ. — *Glück*. De Tyro ab Alexandro Magno oppugnata et capta. Leipzig, Fock. — *Passow*. De crimine βολεόςσεως; *ibid.* — *Zettler*. Griechische und römische Privatalterthümer. Breslau, Koberner. — *Geffcken*. De Stephano Byzantio capita duo. Göttingue, Vandenhöck. — *Pomtow*. De Xantho et Herodoto rerum lydicarum scriptoribus. Iéna, Pohle. — *Huelsen*. Das Septizonium des Septimus Severus. Breslau, Trewendt. —

Schiller. Geschichte der römischen Kaiserzeit. Bd. II, 285-395. Gotha, Perthes.

HISTOIRE GÉNÉRALE. — *F. Kühn*. Geschichte der ersten latinischen Patriarchen von Jerusalem. Leipzig, Fock. — *Brückner*. Bilder aus Russlands Vergangenheit. Bd. 1 : Beiträge zur Kulturgeschichte Russlands in XVII Jahrh. Leipzig, Elischer. — *H. von Egloffstein*. Der Reichstag in Regensburg, 1608. Munich, Rieger. — *Gebhardt*. Adrian von Corneto ; ein Beitrag zur Geschichte der Curie und der Renaissance. Breslau, Preuss. — *W. Martens*. Die Besetzung des päpstlichen Stuhls unter den Kaisern Heinrich III und Heinrich IV. Fribourg-en-B., Mohr. — *Mayer*. Zur Entstehung der Lex Ribuariorum. Munich, Rieger. — *Mayr-Deisinger*. Wolf Dietrich von Raittenau, Erzbischof von Salzburg, 1587-1612. Ibid. — *Müller*. Die Waldenser und ihre einzelnen Gruppen bis zum Anfang des XIV Jahrh. Gotha, Perthes. — *Bienemann*. Conrad von Scharfenberg, Bischof von Speier und Metz, und kaiserl. Hofkanzler, 1200-1224. Strasbourg, Heitz. — *Ebeling*. August von Sachsen, 1553-86. Berlin, Heine. — *Giel*. Kleine Beiträge zur antiken Numismatik Russlands. Berlin, Weyl. — *Juritsch*. Adalbero, Graf von Wels und Lambach, Bischof von Würzburg, und Gründer des Benedictinerstiftes Lambach in Ober-Oesterreich ; ein Beitrag zum Investitur-Kampfe. Brunswick, Schwetschke. — *Wattenbach*. Ueber die Inquisition gegen die Waldenser in Pommern und der Mark Brandenburg. Berlin, Reimer. — *F. Gregorovius*. Kleine Schriften zur Geschichte und Cultur. Leipzig, Brockhaus. — Der deutsch-dänische Krieg, 1864. Bd. I. Berlin, Mittler. — *E. von Peltenegg*. Die Urkunden des Deutsch-Ordens Centralarchives zu Wien, in Regestenform. Bd. I, 1770-1809. Leipzig, Freytag. — *Stalin*. Geschichte Württembergs. Bd. II, 2^e partie. Gotha, Perthes. — *Jacob*. Der nordisch-baltische Handel der Araber im Mittelalter. Leipzig, Bøhme. — *Mühlverstedt*. Regesta archiepiscopatus Magdeburgensis. 3^e partie, 1270-1306. Magdebourg, Bensch. — *Hæhlbaum*. Hansisches Urkundenbuch. Bd. III. Halle, Waisenhaus.

HISTOIRE LOCALE. — *Næher*. Die Burgen in Elsass Lothringen. Strasbourg, Noiriel. — *Philippi*. Siegerner Urkundenbuch, bis 1350. Siegen, Kogler. — *Hæhlbaum*. Das Buch Weinsberg. Kælnier Denkwürdigkeiten aus dem XVI Jahrh. Bd. I. Leipzig, Bürr. — *Schmid*. Die älteste Geschichte der Gesamthaus der könig. und fürst. Hohenzollern, 2^e partie. Tübingue, Laupp. — *Posse et Ermisch*. Codex diplomaticus Saxoniae regiae. Bd. XIII. Leipzig, Giesecke. — *Stephan*. Verfassungsgeschichte der Reichsstadt Mülhausen in Thüringen. 1^{re} partie. Sondershausen, Eupel. — Geschichtsquellen der Provinz Sachsen und angrenzender Gebiete. Bd. XIX. Halle, Hendel. — *Nordhoff*. Die Kunst- und Geschichtsdenkmäler der Provinz Westfalen. Munster, Copenrath.

Autriche-Hongrie. — La première moitié du t. III des *Monumenta conciliorum generalium saeculi XV* (Vienne) est parue; elle contient l'*Historia gestorum generalis synodi Basiliensis* (vol. II, l. 13-15), par Jean de Ségovie.

LIVRES NOUVEAUX. — *Büdinger*. Acten zu Columbus' Geschichte, 1473-1492. Vienne, Gerold. — *Lewicki*. Ein Blick in die Politik König Sigmonds gegen Polen in Bezug auf die Hussitenkriege; *ibid.* — *Manilius*. Zu Aldhelm und Beda; *ibid.* — *Mayer*. Ueber die Correspondenzbücher des Bischofs Sixtus von Freising, 1474-95; *ibid.* — *Salles*. Annales de l'ordre teutonique ou de S.-M. de Jérusalem depuis son origine jusqu'à nos jours. Vienne, Braumüller. — *Hunfalvy*. Neuere Erscheinungen der rumänischen Geschichtsschreibung. Teschen, Prochaska. — *Penka*. Die Herkunft der Arier; *ibid.* — Kriegs-Chronik Oesterreichs-Ungarns. 2^e partie : der südwestliche Kriegsschauplatz im

Donauthale und in den Alpenländern. Vienne, Seidel. — *Dudik*. Mæhrens allgemeine Geschichte. Bd. XI : die Zeit der Luxemburger bis 1333. Brünn, Winiker. — *Klopp*. Der Fall des Hauses Stuart. Bd. XIII, 1708-1710. Vienne, Braumüller. — *Lindner*. Die Aufhebung der Klöster in Deutsch-tirol, 1782-87. Innsbruck, Wagner. — *Zieglauer*. Die Befreiung Ofens von den Türkenherrschaft, 1686; ibid. — *Büdinger*. Der Patriciat und das Fehderecht in den letzten Jahrzehnten der römischen Republik. Vienne, Gerold. — *Tomaschek*. Zur Kunde der Ilæmus-Halbinsel. 2^e partie : die Handelswege im XI Jahrh. nach Edrisi. Ibidem. — *Zeissberg*. Ueber das Rechtsverfahren Rudolf von Habsburg gegen Ottokar von Böhmen. Ibidem.

Grande-Bretagne. — On s'est proposé en Angleterre de fonder une société pour encourager l'étude de l'histoire de la loi anglaise. Elle sera mise sous le patronage de l'éminent jurisconsulte du XVII^e siècle Roger Selden. Elle publiera des mémoires inédits, des éditions ou traductions d'ouvrages sur l'histoire du droit anglais, des matériaux pour un dictionnaire de termes anglo-français et d'expressions juridiques. M. Skeat s'est offert pour le travail de ce dictionnaire.

— La Société pour la publication des textes relatifs aux pèlerinages en Palestine traduit et publie les voyages et descriptions de pèlerins de l'antiquité, de géographes arabes, d'historiens byzantins et autres; elle a été autorisée à utiliser les ouvrages publiés par la Société de l'Orient latin. Elle a déjà publié Antonin le martyr et Sainte Paule, traduits par M. Aubrey STEWART; des extraits du traité de Procope sur les constructions de Justinien, par le même; El Mukhadasi, traduit et annoté par M. Guy LE STRANGE; le pèlerinage de Bordeaux, par M. A. STEWART. Divers ouvrages sont sous presse : ainsi la « Citez de Jherusalem, » les Voyages de l'abbé russe Daniel, etc.; ils paraîtront à mesure que les fonds de la Société le permettront. Le prix de la souscription annuelle est d'une guinée.

— La *Harleian Society* a publié les « Licences de mariage » délivrées à Londres de 1521 à 1869, et transcrites d'après les registres originaux par le colonel CHESTER. On y compte environ 25,000 articles, où les généalogistes trouveront à puiser largement.

— L'histoire du Parlement anglais, publiée l'an dernier par M. Rud. GNEIST, vient d'être traduite en anglais par M. Jenery SHEE (Londres, Grevel).

— Le 6^e et le 7^e volume publiés par la *Pipe roll Society* contiennent les grands rôles de la Pipe pour la 9^e et la 10^e année de Henri II, 1162-63-64. Le 7^e vol. contient un mémoire de M. H. HALL sur le « dot system » de l'Échiquier, qui fait suite à son mémoire précédent sur le système de l'Échiquier, inséré au tome III. Le rôle pour la deuxième année de Henri II est sous presse.

— La commission des Archives du comté de Derby a décidé de publier par souscription les plus importantes parmi les pièces d'archives du comté depuis Élisabeth.

— M. MAXELL LYTE a sous presse une *Histoire de l'université d'Oxford* jusqu'en 1530. Le volume paraîtra chez Macmillan.

— Le 10^e rapport de la commission des mss. historiques est entièrement consacré aux mss. irlandais appartenant aux anciennes familles d'Ormonde et de Fingall, aux diocèses de Dublin et d'Ossorry et aux Jésuites.

— La librairie Macmillan a décidé de publier une édition populaire à bon marché (1 sh. le vol.) des *English men of letters*. Il paraît un volume par mois depuis janvier 1887.

— Le Rév. Andrew CLARK, de Lincoln College, Oxford, donnera prochainement les t. II et III du *Registrum Universitatis Oxoniensis*; le t. III contiendra l'introduction, un copieux index et divers appendices. Le même érudit prépare une nouvelle édition de l'*Histoire de la ville d'Oxford*, par Anthony, à Wood.

— M. Hubert HALL, du Public Record office, a fait paraître un important ouvrage sur la société au temps de la reine Élisabeth, orné d'illustrations empruntées aux dessins du temps et d'une carte de Londres sous Élisabeth (Swan Sonnenschein).

— La série des « Villes historiques » entreprise par la librairie Longmans a commencé par Londres, due au Rév. W. J. LOFTIE. Exeter, par M. FREEMAN, et Bristol, par M. HUNT, suivront à bref délai.

— *Historical and political handbook*, by G. F. R. BARKER and M. G. DANGLISH (Londres, Chapman et Hall, 1886). Pour donner une idée des services que peut rendre ce petit livre de références, une brève analyse suffira : 1^o liste des pairs d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande, d'après l'ordre de leur création ; 2^o liste des pairs actuels d'après l'ordre alphabétique du titre de pairie, avec l'indication de la date où le pair actuel est entré en fonctions et l'étendue de ses propriétés territoriales, s'il en a ; les auteurs ont distingué dans cette liste les pairs royaux, pairs temporels, pairs représentatifs d'Irlande et d'Écosse, pairs spirituels et pairs à vie (il n'y a que trois de ces derniers) ; 3^o liste alphabétique des circonscriptions électorales, avec la date où elles ont commencé d'être représentées, la population actuelle et le nombre des électeurs, enfin les députés élus aux dernières élections avec le nombre des voix obtenues et l'indication du parti auquel ils appartiennent ; 4^o liste alphabétique des membres de la Chambre des communes. L'appendice indique : 1^o les pairs qui n'ont pas de siège à la Chambre des lords ; 2^o les pairies éteintes, dormantes ou suspendues pendant le présent règne ; 3^o les parlements et les speakers depuis 1688 ; 4^o l'accroissement du nombre des pairs et des députés, ainsi que le résultat des élections générales depuis 1832 ; 5^o des fonctions politiques à la disposition du parlement ; 6^o les conditions actuelles de l'électorat politique dans les trois royaumes ; 7^o les bourgs qui ont perdu le privilège de députer au parlement pendant ce siècle ; 8^o les lords lieutenants et secrétaires généraux d'Irlande

depuis l'union; 9^e les conseillers privés de la reine Victoria et les ministres depuis 1837.

Belgique. — M. P. GENARD, qui a déjà édité tant de documents curieux sur le xvi^e siècle, continue la publication des ordonnances scabinales d'Anvers, de 1507-1583, dans son important recueil *Bulletin des archives d'Anvers* (Anvers, de Backer).

— M. Eug. HUBERT, professeur à l'université de Liège, a publié une intéressante revue des publications historiques belges en 1879-1882, dans le dernier *Jahresbericht* de la Société historique de Berlin.

— Parmi les dernières notices de valeur parues dans le *Messenger des sciences historiques* de Gand, signalons de nouvelles recherches sur Henri de Gand, le docteur solennel de l'Université de Paris, par le P. jésuite H. Delehayé; la première partie du travail de MM. P. CLAEYS et GEERTS sur les anciennes fortifications de la ville de Gand, et l'histoire de la confrérie de Saint-Michel de la même ville, par M. P. CLAEYS (Gand, Eug. Vander Haeghen).

— La *Revue militaire belge* a publié un article de M. le colonel P. HENRARD sur la stratégie d'Alexandre Farnèse (Bruxelles, Muquardt, 11^e année, tome III).

— Dans sa séance du 8 novembre dernier, la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique a ordonné l'impression, dans la collection de ses *Mémoires*, d'un travail de M. Henri STEIN, ancien élève de l'École des chartes de Paris, intitulé : *Étude biographique, littéraire, bibliographique sur Olivier de la Marche*. Cette décision a été prise sur des rapports très favorables présentés par MM. Alph. Wauters, Piot et Henrard.

— Le tome XVIII du grand *Cours d'histoire nationale* de Mgr NAMÈCHE, ancien recteur de l'université catholique de Louvain, comprend l'administration de Don Juan d'Autriche dans les Pays-Bas (Louvain, Ch. Fonteyn, 413 p.).

— La 7^e partie de la grande monographie que M. Frans DE POTTER consacre à l'histoire de la ville de Gand (*Gent van den vroegsten tijd tot heden*) contient, entre autres choses, une histoire, peu impartiale et passablement incomplète d'ailleurs, de l'instruction publique à Gand (Gand, Ad. Hoste, 270 p.).

— Signalons deux réimpressions : le t. II de la *Vaderlandsche historie* (Histoire nationale) de feu le chanoine J. DAVID, professeur à l'université catholique de Louvain (318 p. Louvain, van Linthout), et les deux volumes de *l'Histoire des comtes de Flandre et des Flamands au moyen âge* de M. Edward LE GLAY (416 et 420 p. Bruges, impr. de la Société Saint-Augustin).

— Le mémoire couronné de M. l'abbé Georges MONCHAMPS, professeur de philosophie au séminaire de Saint-Trand, intitulé *Histoire du car-*

tésianisme en Belgique, a paru dans le tome XXXIX des *Mémoires couronnés* de l'Académie royale de Belgique (671 p. Bruxelles, Hayez).

— Dans la *Bibliothèque internationale d'histoire militaire* (Bruxelles, Muquardt) ont paru deux nouveaux volumes : un *Précis de la guerre de 1866 en Allemagne et en Italie* (390 p., 12 croquis) et un *Précis des campagnes de Gustave-Adolphe en Allemagne (1630-1632)*, précédé d'une bibliographie générale de l'histoire militaire des temps modernes, 216 pages.

— Le tome III des *Documents relatifs à l'histoire de l'université de Louvain (1425-1797)*, par M. le chanoine E. REUSENS, professeur à l'université catholique de Louvain, comprend les pièces relatives aux collèges et aux pédagogies (Louvain, Ch. Peeters). Les tomes I et II paraîtront plus tard.

— M. C.-A. SERRURE a publié une seconde *Étude sur la numismatique gauloise des Commentaires de César* (40 p. Louvain, Ch. Peeters).

— Les deux dernières livraisons de la *Bibliotheca Belgica*, de MM. F. VANDER HAEGHEN, ARNOLD et VANDEN BERGHE, sont particulièrement importantes. Elles contiennent la première partie d'une étude approfondie sur les imprimés concernant les martyrs des Pays-Bas au xvi^e siècle. On y trouve tout ce qui se rapporte à Gui de Brès (ou de Bray), Vendelmoet Claes, etc. Des imprimés absolument inconnus ou introuvables y sont soigneusement analysés et commentés (Gand, Vyt et Vuylsteke).

— M. le baron KERVYN DE LETTENHOVE a publié le tome V de ses *Relations politiques des Pays-Bas et de l'Angleterre sous le règne de Philippe II*. Ce volume comprend la première partie du gouvernement du duc d'Albe (3 sept. 1567-27 sept. 1570), 763 p. Bruxelles, Hayez. — Chez le même éditeur et dans la même collection in-4^e de la commission royale d'histoire, M. Léopold DEVILLIERS, archiviste de l'État à Mons, a publié le tome III de son *Cartulaire des comtes de Hainaut*, qui embrasse les années 1394 à 1414 (639 p.).

Pays-Bas. — La commission qui s'est proposé de recueillir la correspondance de Chr. Huygens a publié une Liste alphabétique de cette correspondance intéressante pour l'histoire des sciences au xvii^e siècle.

— M. SNOUCK HURGRONJE, dont le voyage à la Mecque a fait tant de bruit parmi les orientalistes, a écrit une belle étude sur l'Islam dans la *Revue de Gids* de juillet et d'août derniers.

— Dans le Bulletin de la commission wallonne, nous appelons l'attention sur une étude de M. RAHLENBECK sur le ministre protestant Jean Taffin, célèbre calviniste du xvi^e siècle. La commission ne cesse de recueillir tout ce qui peut contribuer à faire connaître l'histoire de l'église wallonne.

— M. PLEYTE a lu à l'Académie royale un mémoire sur le métal

« Asémós » et sa composition en or et argent, selon des données puisées dans les papyrus.

— M. DE GOEJE a commencé la seconde édition de ses mémoires d'histoire et de géographie orientales, études savantes sur l'histoire de l'Afrique et de la Syrie (Leyde, Brill).

— M. VAN DEVENTER a publié la première livraison d'un ouvrage sur l'histoire de Java, qui exposera le résultat des recherches les plus récentes sur cette matière. Le livre sera terminé au commencement de 1887 (Haarlem, Tjeenk Willink).

— M. VAN DER BURGH a rendu un service signalé aux historiens néerlandais et suédois, en donnant un catalogue raisonné des ambassades entre la Suède et la république des Provinces-Unies de 1592 à 1795 (La Haye, Nyhoff).

— M. ILLET, fils de l'auteur hollandais décédé à Paris il y a quelques mois, a publié un catalogue des manuscrits néerlandais de la Bibliothèque nationale; nous en donnerons prochainement un compte-rendu.

— M. BLOK publiera dans les « rapports annuels sur les Archives du royaume » les résultats de son voyage scientifique en Allemagne. Il a visité les archives de Cologne, Dresde, Berlin, Marbourg et Dusseldorf, il en a rapporté une grande collection de notices, analyses et copies, dont la plupart se rapportent au xvi^e siècle; à Dresde, il a dépouillé, entre autres, les archives peu connues, mais très intéressantes, d'Albert de Saxe et de ses fils, gouverneurs de la Frise vers l'an 1500.

— M. BERNS a donné, dans les œuvres de la Société pour la publication des sources du droit néerlandais, une édition des privilèges de la ville gueldroise de Harderwyk; les plus anciens remontent au xv^e siècle.

— MM. MULLER et VAN HASSELT ont fait un voyage à Cheltenham pour examiner la collection de manuscrits de sir Th. Phillips, qui contient une foule de documents relatifs à l'histoire des Pays-Bas; la plus grande partie de ces documents provient des collections hollandaises du xviii^e siècle.

— M. PLEYTE a publié un nouveau volume de sa description des Pays-Bas pendant la domination romaine: après les provinces de Frise, de Groningue et de Drente, c'est maintenant Overysel qui a été l'objet des études du savant archéologue de Leyde. Avec l'aide d'érudits locaux, le même auteur a commencé une série de publications sur les antiquités des bruyères gueldroises; elles sont fort intéressantes pour la connaissance de la civilisation germanique dans les premiers siècles de notre ère.

— M. TELTING a donné une édition de la vieille coutume de la ville de Groningue, datant du commencement du xv^e siècle. Le livre fait partie de la série des publications de la Société pour la publication des sources du droit national, qui, dans ses *Verstagen*, a donné en outre de petites contributions à la connaissance du droit médiéval.

— M. VAN DER CHYS a écrit un livre sur les premiers établissements de la Compagnie des Indes dans les îles du groupe de Banda; les archives du gouvernement à Batavia ont procuré les sources pour ce récit intéressant.

— M. BRUINVIS a consacré une étude à la période « patriotique » (1781-1787) en décrivant les péripéties du parti révolutionnaire dans la petite ville d'Alkmaer; étude locale, mais qui peut donner un exemple des agitations révolutionnaires en Hollande vers la fin du siècle dernier.

Suède. — Le roi de Suède et de Norvège vient d'instituer deux prix pour récompenser le meilleur ouvrage sur les deux sujets suivants : 1° histoire des langues sémitiques; 2° état de la civilisation arabe. Le jury se compose de savants suédois, allemands, anglais, français, hollandais et italiens. Les auteurs des mémoires couronnés recevront une médaille; en outre, l'éditeur Brill se charge d'imprimer les volumes à ses frais, en promettant des honoraires de 125 francs par feuille d'impression de 16 pages (voyez *Revue critique*, 1886, n° 43).

Danemark. — Le Danemark vient de subir la perte déplorable d'un de ses hommes illustres, celle de Johan Nicolai MADVIG. Philosophe célèbre, la science historique lui doit beaucoup; enfin, comme ministre et comme député, il a joué un rôle dans la politique moderne du Danemark.

Madvig naquit le 7 août 1804 à Svaneke, petite ville située dans l'île de Bornholm, la plus orientale de l'archipel danois; pendant toute sa vie, il a gardé l'accent de son île natale. Son père était magistrat; il associa de bonne heure son fils à ses travaux; c'est ainsi qu'il acquit l'expérience administrative et juridique, par laquelle il s'est plus tard distingué. Les ressources très modestes de ses parents ne permettaient guère qu'il fit de longues études; mais il y apporta des dispositions si extraordinaires qu'à seize ans il fut reçu avec éloge à l'université (1820).

Là il donna bientôt des preuves si éclatantes de sa supériorité dans les matières philologiques qu'après avoir fini bien vite ses examens, il fut nommé professeur de l'université. A ces fonctions il ajouta, de 1832 à 1848, celles de bibliothécaire. Ses premiers ouvrages : *Emendationes in Ciceronis libros de legibus et Academicis*; *Epistola critica ad Orellium*; *De Asconio* et l'édition des *Ciceronis orationes selectae* commencèrent sa renommée. Sa *Grammaire latine* l'augmenta encore; elle a été traduite en presque toutes les langues d'Europe; elle se distingue par son plan simple et clair, par les règles qu'elle donne avec une richesse et une exactitude rares.

Avant 1848, Madvig n'avait guère pris part à la vie politique; mais, quand le gouvernement, après l'avènement de Frédéric II, voulut prévenir une révolution par le manifeste du 28 janvier, en proposant un projet de constitution qui eût donné trop d'importance au parti allemand dans l'État, Madvig ne sut contenir son indignation; il fit paraître dans les journaux un article plein d'idées et de chaleur. Heureusement, le gouvernement abandonna bientôt ses projets, et, au mois de mars,

le roi prit pour ministres les chefs du mouvement libéral. Après un remaniement qui eut lieu en novembre de la même année, Madvig devint ministre des cultes et de l'instruction publique. Il continua d'occuper ce poste pendant les trois années de guerre 1848-50, et son nom est inscrit au bas du Grundlov (loi fondamentale) du Danemark, aussi bien que de diverses lois importantes de cette époque. Cependant, le différend diplomatique relatif à la situation future du Slesvig dans la monarchie avait pris une direction que Madvig ne pouvait approuver. Personnellement, il était disposé à résoudre la question en proposant le partage du duché; mais cette opinion ne rencontrait aucune sympathie ni chez les autres membres du gouvernement, ni parmi les chefs du peuple, ni chez les habitants du Jutland méridional; Madvig, voyant qu'elle était impraticable, donna sa démission (décembre 1851).

Depuis, Madvig a pris encore part aux affaires publiques comme membre de plusieurs assemblées législatives, dont il a souvent été le président. C'était un politique instruit, calme et bienveillant, mais hésitant, ce qui l'a empêché d'exercer une grande influence dans l'État. Par contre, il a, comme inspecteur général de l'enseignement supérieur, position qu'il a occupée de 1848 à 1874, grandement contribué à organiser d'une manière heureuse le régime des écoles latines. Madvig a fait mettre en pratique, avec succès, un nouveau plan d'études dans les lycées; il a donné plus de place aux mathématiques et aux sciences physiques. Son influence s'est fait sentir par une grande humanité et par un ferme maintien du vrai but idéal de l'école. Du reste, il n'y a pas eu beaucoup de discussions sur les questions littéraires et sociales où Madvig ne soit entre en donnant de bons conseils.

Malgré cette activité infatigable au service de l'université, de l'école et du Rigsdag (la diète), Madvig a trouvé le temps, grâce à sa mémoire merveilleuse et à son incroyable énergie, d'écrire beaucoup d'ouvrages philologiques de haute importance. Nous citerons les *Emendationes Livianae* (1860), son édition de Tite-Live (1861-66); les différents traités qui ont été recueillis dans ses *Opuscula academica* (1834-42), ses *Adversaria critica*, en 3 vol. (1871-84), ses *Kleine philologische Schriften* (1875), etc. Dans ces travaux, l'originalité propre de Madvig est d'avoir montré avec grande force que, pour trouver les vrais textes, il est nécessaire de déterminer les relations des manuscrits les uns envers les autres, et de ne s'appuyer qu'au manuscrit original sans tenir compte des copies mauvaises et inexactes qui lui ont été faites. Pour établir la généalogie des manuscrits, il prit pour guide leurs fautes: les mêmes lacunes, les mêmes déplacements de mots ou de pages, les mêmes fautes d'orthographe devaient constater une dépendance entre eux. Madvig n'est pas le premier qui ait employé cette méthode, à présent reconnue partout comme juste quand il s'agit de trouver les sources de l'histoire; mais peu d'érudits ont déployé autant de finesse dans l'emploi de cette méthode; peu ont eu une oreille aussi fine pour saisir les latinismes et reconnaître le style propre à chaque auteur.

Pourtant l'ingénieux savant n'a jamais exagéré le mérite des études relatives à la critique du texte ; il a toujours soutenu que ce n'était qu'une science auxiliaire pour parvenir à l'intelligence véritable des auteurs ; c'est sa véritable vocation qui l'entraînait dans ce nouvel ordre de recherches. D'autre part, il a, dans plusieurs traités importants, émis des considérations générales sur la qualité et la nature des langues, mais il n'a pas cultivé la science moderne des langues comparées, sans toutefois en être l'adversaire ; il a protesté contre la physiologie phonétique et toujours soutenu que le langage est comme l'expression et le point d'appui de la pensée.

Le côté historique de l'antiquité a été traité par lui dans plusieurs livres, par exemple dans son traité sur des colonies romaines (1832) ; il a su jeter une nouvelle lumière sur cette institution. Il a paru quelques parties seulement des cours qu'il a faits sur la littérature grecque, par exemple son étude sur la poésie dramatique chez les Athéniens ; mais ce qu'il souhaitait surtout, c'était de pouvoir exposer ses idées sur la constitution de l'État romain, telles qu'elles s'étaient formées chez lui par l'étude approfondie des auteurs durant sa longue vie. Cette œuvre a été publiée en 1881-82 ; elle a été aussitôt traduite en français et en allemand ¹. Il y combat indirectement les opinions allemandes, et surtout celles de M. Th. Mommsen. Le célèbre philologue avertit qu'il faut se défier de vouloir combler les lacunes de notre science à l'aide d'hypothèses ; il montre à qui nous devons ces lacunes : à Tite-Live, qui a manqué de véracité ; à Denys d'Halicarnasse, dont l'érudition est sans cesse troublée par son goût pour les constructions symétriques, ses préjugés grecs et sa rhétorique pédantesque. Madvig condamne ceux qui transportent dans l'antiquité les idées modernes. Ainsi, à M. Mommsen, qui considère César comme un réformateur extraordinaire, Madvig répond qu'en réalité on ne connaît point les idées de César ni ses projets de réforme ; aussi évite-t-il lui-même avec le plus grand soin toute allusion à la politique moderne. Enfin ses jugements ne sont jamais empruntés aux auteurs qui ont traité avant lui les mêmes sujets ; sans cesse il renvoie aux sources originales. Le tableau qu'il trace ainsi est vrai ; il est écrit avec finesse et avec une grande modération de ton. On comprend qu'une œuvre aussi personnelle ait soulevé de nombreuses critiques ; on a blâmé la réserve qu'a montrée l'auteur à conclure dans beaucoup de cas où d'autres ne ménageaient pas les hypothèses. Personne, du moins, ne niera que ce soit un ouvrage fondamental pour l'intelligence des institutions romaines, ni qu'il témoigne de la science profonde et de l'esprit de l'auteur.

Au moment où paraissait *l'État romain*, la vue de Madvig s'était bien affaiblie, et il ne travaillait plus qu'à l'aide d'un secrétaire. Il était recteur de l'université quand on célébra le quatrième centenaire de la fondation de ce grand corps enseignant (1879). Chose étrange, Madvig avait

1. Voyez *Revue historique*.

été le collègue de celui qui, en 1779, présidait aussi à la fête en sa qualité de recteur; mais, à la fin de cette année, il donna sa démission. Sa force d'esprit resta intacte jusqu'aux derniers jours, et de temps en temps il faisait paraître de nouveaux traités. Un rhume le força à garder le lit au mois de décembre; on le croyait déjà mieux, quand il mourut subitement le 12 décembre (1886).

Il eut pour devise dans tout son travail ces paroles : Cherche la vérité par amour. Il n'eut guère d'ennemis, et ses amis furent nombreux; toute la nation danoise ressentit une vraie douleur en apprenant la mort de cet homme de génie, doux et aimable. — I. S.

— M. Otto LÜTKEN a consacré une intéressante brochure, intitulée : *les Danois sur l'Escaut* (Copenhague, Høst et fils, 113 p. in-18), aux aventures des deux officiers danois Holsten et Rosenvinge qui, avec près de 1,200 hommes, vinrent, par un accord avec le gouvernement français et le gouvernement danois, servir sur la flotte que Napoléon faisait armer à Flessingue. La fausse situation de ces équipages danois, restés sous les ordres de l'amirauté danoise tout en étant obligés d'obéir au ministre de la marine français, la présence à bord de leurs navires, le Pultusk et le Dantzick, de Français commandés par leurs officiers, la négligence avec laquelle l'administration française pourvut à leur voyage, à leur nourriture, à leur installation et au matériel de leurs navires amena des conflits qui se terminèrent par l'arrestation des capitaines Rosenvinge et Holsten et des lieutenants Holsten et Fal-sen. Après l'éloignement de ces officiers qui montrèrent plus d'énergie et de courage moral que de modération et de sagesse, les équipages danois, pendant les quatre ans qu'ils restèrent au service de la France, firent de leurs vaisseaux les meilleurs éléments de l'escadre de l'amiral Missiessy. M. Lütken a raconté cette histoire dans un excellent français d'après les documents des archives de Copenhague et de Paris.

Suisse. — Aux études historiques qu'a provoquées le cinquième centenaire de la bataille de Sempach et que nous avons signalées dans notre dernière chronique, il faut ajouter celle de M. P. RISTELHUBER : *l'Alsace à Sempach* (Leroux, 48 p. c. in-8°). M. R. y analyse tous les passages des chroniqueurs alsaciens qui, du XIV^e au XVI^e s., ont parlé de Sempach; il donne des notices détaillées sur dix-neuf des familles alsaciennes dont des membres périrent à Sempach et en note encore 25 autres.

— La librairie Wyss, de Berne, publie depuis le 1^{er} août dernier un *Politisches Jahrbuch der Schweizerischen Eidgenossenschaft* sous la direction de M. C. HILTY, professeur de droit fédéral à l'École supérieure de Berne. Chaque année formera un ouvrage complet d'environ 30 feuilles in-8°. Le t. I comprendra les articles suivants : Principes modernes de politique, par M. C. HILTY; Histoires des confédérés (Eidgenossen). 1^{er} art. : Sous le protectorat, par le même; la Réaction de 1843 en Valais et le Sonderbund, par M. L. RIBORDY (en français); Politique, législation, ouvrages sur la politique en 1886 chez les Eidgenossen, par M. HILTY; l'armée suisse à notre époque, par le major AFFOLTER.

— M. Édouard FICK, le successeur de Jules-Guillaume Fick dans la célèbre imprimerie de ce nom et l'un des érudits les plus distingués de Genève, est mort le 18 novembre dernier, à l'âge de cinquante-deux ans. Outre les soins constants qu'il donnait à son art, il s'était fait connaître par d'habiles traductions de divers textes allemands du x^e ou du xvi^e siècle, tels que la *Chronique de Burkart Zink* (1868), la *Vie de Thomas Platter* (1862), les *Mémoires de Félix Platter* (1866), et il venait de faire passer en français les *Mémoires de Barthélemy Sastrou, bourgmestre de Stralsund*, qui seront très prochainement publiés.

— M. Th. DUFOUR vient de publier, sur Albert Rilliet († 1883), quelques pages auxquelles nous empruntons les lignes suivantes :

« ... Dans la seconde partie de sa vie, les études littéraires cédèrent le pas aux études historiques, mais on peut dire que c'est par les unes qu'il parvint sans effort au premier rang dans les autres. Il nous a laissés trois volumes : *l'Histoire du rétablissement de la république de Genève*, publiée en 1864 ; *les Origines de la confédération suisse, histoire et légende*, qu'il fit paraître en 1868 ; *le Rétablissement du catholicisme à Genève, il y a deux siècles*, qui est de 1880, et plusieurs travaux de moindre étendue, tels que la *Relation du procès de Servet* (1844), la *Lettre à M. Merle d'Aubigné sur deux points obscurs de la vie de Calvin* (1864), la *Notice sur Jeanne de Jussie* (1866), les *Conjectures historiques sur les homélies d'Avitus* (1866), le *Premier séjour de Calvin à Genève* (1878), la *Guerre et délivrance de Genève* (1881), etc.

« A côté de connaissances multiples, attestées par la liste de ses œuvres et d'un esprit pénétrant, qui aimait à reconstruire l'enchaînement des faits historiques, M. Rilliet possédait, à un haut degré, deux qualités qu'on ne trouve que bien rarement associées, d'une part, le sens critique le plus exercé et le plus sagace, de l'autre, l'art et l'entente de la composition.

« Il faut l'avoir vu travailler pour se rendre un compte exact de la conscience inouïe, du scrupule extraordinaire qu'il apportait dans tout ce qui touche à la recherche des matériaux, à la comparaison des sources, à la vérification attentive du plus mince détail, du renseignement en apparence le plus insignifiant. Pour lui, rien n'était inutile, rien n'était de trop dans cette poursuite passionnée de la vérité.

« Dans la coordination des notes amassées à la longue, dans le parti qu'il savait en tirer, enfin dans la trame du récit, le lettré reparait tout entier. Il n'entendait point abandonner les traditions de style auxquelles il était demeuré constamment attaché, et il eût préféré ne pas prendre la plume, s'il n'avait pu donner à sa narration cette sobriété de bon goût et cette élégance qu'on ne saurait se lasser d'admirer. C'est là ce qui imprime à ses écrits un caractère tout particulier d'achèvement et de perfection ; c'est là, croyons-nous, ce qui leur assure un retentissement prolongé. »

— M. le Dr W. OESCHLI vient de publier un excellent recueil de textes

(documents et récits) relatifs à l'histoire de la Suisse : *Quellenbuch zur Schweizergeschichte*. Zurich, Schulthess, in-8° de 576 p.

— La librairie Höhr, de Zurich, a mis en vente une bonne étude de M. le Dr K. RITTER sur la politique de Zurich dans la seconde moitié du XIV^e siècle : *Die Politik Zürichs in der zweiten Hälfte des XIV Jahrhunderts. Ein Beitrag zur Entstehungsgeschichte der schweizerischen Eidgenossenschaft*, brochure in-8° de 104 p.

— M. le Dr T. GEERING a réuni, dans une savante monographie, tous les renseignements que l'on possède encore sur l'industrie bâloise, depuis le moyen âge jusqu'à la fin du XVII^e siècle : *Handel und Industrie der Stadt Basel. Zunfswesen und Wirtschaftsgeschichte bis zum Ende des XVII Jahrhunderts, aus den archiven dargestellt*. Bâle, Schneider, un vol. in-8° de xxvi et 678 p.

— M. le Dr O. MARKWART vient de publier la dissertation inaugurale qu'il a récemment présentée à la faculté de philosophie de l'université de Bâle : *Willibald Pirckheimer als Geschichtschreiber*. Zurich, Meyer et Zeller, 176 p. in-8°.

— M. A.-L. HERMINJARD vient de publier le t. VII (janvier 1541-avril 1542) de la *Correspondance des Réformateurs dans les pays de langue française* (Genève, H. Georg), qui renferme de très curieux détails sur les démêlés de Farel avec une partie de son église de Neuchâtel. Un appendice plus intéressant encore à quelques égards donne, pour la première fois, cinq pièces de 1533 relatives aux Vaudois de Provence, et montre, par un exemple significatif, celui de frère Jean de Roma, ce qu'était alors un « inquisiteur de la foi catholique. »

— M. H. FAZY vient de publier, sur Calvin et les Genevois, deux mémoires auxquels on reprochera peut-être de manquer d'impartialité historique, mais qui n'en méritent pas moins d'être signalés aux lecteurs de la Revue : *Procès de Jacques Gruel (1517)*, 144 p. in-4° ; *Procès et démêlés à propos de la compétence disciplinaire du Consistoire (1546-1547)*, 72 p. in-4°.

— M. R. LUGINBÜHL a fait paraître une intéressante monographie sur Ph.-A. Stapfer, le publiciste bien connu qui fut, de 1798 à 1800, l'un des quatre ministres de la république helvétique, puis, de 1800 à 1803, son ambassadeur auprès du gouvernement français : *Ph.-A. Stapfer, helvetischer Minister der Wissenschaften und Künste*. Bâle, Detlof. In-8° de xxvi et 589 p.

— Notre collaborateur M. P. VAUCHER a réuni sous un titre commun (*Professeurs, historiens et magistrats suisses*. Genève, H. Georg. In-12 de viii et 117 p.) une dizaine de notices biographiques ou littéraires, consacrées presque toutes à des hommes dont il a été, suivant les temps, l'élève ou le disciple, le collègue ou l'ami : H.-F. Amiel, J.-J.-C. Che-nevière, E. Chastel, L. Vuillemin, M. de Stürler, A. Roget, W. Vischer, etc.

Italie. — M. Enrico NARDUCCI a donné au t. II, 3^e série, d'*Il Buonarroti* (1886) les tables alphabétiques par auteurs et par sujets et la classification par siècles des mss. de la collection Libri-Ashburnham, aujourd'hui à la Laurentienne de Florence.

— M. Ant. CERUTI a publié, dans les *Atti* de la Société ligure d'histoire, 2^e série, t. XVII, des lettres de Charles VI, roi de France, et de la république de Gênes, relatives au maréchal Boucicaut.

— La *Revue internationale*, fondée par M. D. Gubernatis, paraît depuis le 1^{er} janvier à Rome, sous la direction de M. le comte FANTONI. Nous en donnerons régulièrement l'analyse. Elle a commencé la publication du *Journal intime de B. Constant*, qui est du plus haut intérêt.

— Les *Commentari* de l'Athénée de Brescia, pour 1886, contiennent les articles historiques suivants : CAZZAGO. Procès inédit d'une sorcière. — FÈ D'OSTIANI. Brescia, en 1794; chap. III et IV. — RUZZENENTI. Les sépulcres gaulois et pélasgiques de Remedello. — ROSA. Les Cénomans en Italie.

— La troisième et dernière partie des Documents pour servir à l'histoire de la basilique de Saint-Marc de Venise contient un recueil de fac-similés et des pièces puisées aux archives d'État et à la bibliothèque Marciana (Venise, Ongania).

— Le t. XVIII, fasc. 85, des *Diari*, de Marino SANUTO, a été publié le 1^{er} décembre dernier.

— On a publié à Vérone (tip. Merlo) l'inventaire des chartes appartenant à l'archiconfrérie des saints stigmates de saint François à Vérone. Il contient l'analyse de 186 documents qui se trouvent dans les archives anciennes, annexées à la bibliothèque communale de Vérone.

— Le chanoine Aurélio ZONGHI a publié la 1^{re} livraison d'un répertoire des archives anciennes de Fano (tip. Sonciniana).

LIVRES NOUVEAUX. — *Ademollo*. Le annotazioni di Mastro Titta, carnefice romano; supplizi e suppliziati, giustizie esequite da G. B. Bugatti e dal suo successore (1796-1870). Città di Castello, Lapi. — *Bruno*. La Sicilia greca dalle origini sino alla caduta di Siracusa. Catane, tip. Martinez. — *Crivelluci*. Storia delle relazioni tra lo stato e la chiesa. Bologne, Zanichelli, 2 vol. — *Mazzarosa*. Opere, tome V (Storia di Lucca). Lucques, Giusti. — *Pecci*. Memorie storiche degli istituti di beneficenza della terra di Verucchio. Rimini, tip. Renzetti. — *Silvestri*. I Capibrevi; vol. II : i feudi del Val di Demina (Soc. siciliana per la stor. patr. Documenti, t. VIII). Palerme, Amenta. — *Travali*. I diplomi angioini dello archivio di stato di Palermo; ibid. (Documenti, VII, fasc. 2). — *Corte*. Le conquiste e la dominazione degli Inglesi nelle Indie; t. II. Turin, Roux et Favale. — *Cecchetti*. Documenti per la storia dell' augusta ducale basilica di San Marco in Venezia. Part. I-II. Venise, Ongania. — *Maggiotti*. Notizie di Cavagliesco e de' paesi circonvicini. Novare, tip. Novarese. — *Marchioli*. Storia della valle di Poschiavo; 2 vol. Sondrio, Quadrio. — *Randaccio*. Storia delle marine militari italiane, 1750-1860; vol. II. Rome, Forzani. — *Tabarrini* et *Gotti*. Barone B. Ricasoli; lettere e documenti; vol. I, 1829-1849. Florence, Le Monnier. — *Sala*. Diario romano degli anni 1798-99, 3^e partie.

Rome, Spithœver.— Gli Spagnuoli e i Veneziani in Romagna. Bologne, Romagnoli dell' Acqua. — *Coleschi*. Storia della città di Sansepolero. Città di Castello, Lapi. — *Durazzo*. Il paradiso terrestre nelle carte mediœvâli. Mantoue, Segna. — *Mandalari*. Note e documenti di storia calabrese. Caserte, Faselli. — *Rosa*. Studi di storia Bresciana. Brescia, unione tip. Bresciana. — *Zanoni*. Speranze e sconcerti d'Italia dal 1815 al 1846. — *J. Arnaud*. L'Académie de Saint-Luc à Rome; considérations historiques depuis son origine jusqu'à nos jours. Rome, Lœscher. — *Ottolini*. La rivoluzione lombarda del 1848-1849. Milan, Hœpli. — *Emmanueli*. L'alta valle di Taro; studi etnografici e glottologici. Borgotaro, Cavanna. — *Maresca*. La pace del 1796 tra le due Sicilie e la Francia. Naples, Jovene. — *Vannucci*. I martiri della libertà italiana 1794-1848. Vol. I. Milan, Bortolotti. — Manuale di storia diplomatica. Turin, Unione tipografico-editrice. — *J. Rossi*. Ricordo delle due provincie di Treviso e Belluno. Feltre, P. Castaldi. — *Ruggiero*. Dizionario epigrafico di antichità romane; fasc. 2-3. Rome, Pasqualucci. — Vita di G. Gastone I, 7° ed ultimo Granduca della casa de' Medici. Florence. Giornale d'erudizione. — *Favaro*. Miscellanea Galileiana inedita. Venise, Antonelli. — *Gaetani*. Biografia di Bonifacio papa VIII, tratta da un ms. inedito. Rome, Gentile.

Espagne. — La librairie Fe, à Madrid, a mis en vente le t. I de la *Correspondencia de Felipe II con sus embasadores en la corte de Inglaterra*, 1558-84.

LISTE DES LIVRES DÉPOSÉS AU BUREAU DE LA REVUE.

(Nous n'indiquons pas ceux qui ont été appréciés dans les *Bulletins* et la *Chronique*.)

COSNEAU. Le connétable de Richemont (Arthur de Bretagne), 1393-1458. Hachette, xv-712 p. in-8°. — COURAJOD. Alexandre Lenoir. Son journal et le musée des monuments français. Tome III. Champion, 464 p. in-8°. — FALGAIROLLE. Montcaim devant la postérité. Challaïn ainé, 11-196 p. in-12. — CASQUY. Cicéron jurisconsulte. Thorin, 307 p. in-8°. — HEUZEY. Les opérations militaires de Jules César, étudiées sur le terrain par la mission de Macédoine. Hachette, 144 p. in-4°. — JANSSEN. L'Allemagne à la fin du moyen âge; trad. de l'allemand. Plon, xliii-602 p. in-8°. — JOUBERT. Étude sur les misères de l'Anjou aux xv^e et xvi^e siècles. Angers, Germain et Grassin; Paris, Lechevalier, xi-368 p. in-8°. — P. DE LA GORCE. Histoire de la seconde République française. Plon, 2 vol. iii-493 et 628 p. in-8°. — J. DE LANZAC DE LABORIE. J.-J. Mounier; sa vie politique et ses écrits. Plon, 341 p. in-8°. — MISPOULET. Études d'institutions romaines. Pedone-Lauriel, x-327 p. in-8°. — MORLOT. Précis des institutions politiques de Rome. Dupret, 504 p. in-12. — OURSEL. Nouvelle biographie normande; t. H. A. Picard, 583 p. in-8°. — COMTE PAJOL. Les guerres sous Louis XV. Tome V : guerre de Sept ans, 1760-1774. Didot, 537 p. in-8° (avec un atlas). — PARFOURU et CARSALADE DU PONT. Comptes consulaires de la ville de Risle, 1441-1507. Paris, Champion; Auch, Cochard, lxxv-342 p. in-8°. — POIRET. Essai sur l'éloquence judiciaire à Rome pendant la République. Thorin, 298 p. in-8°. — A. DE QUATREFAGES. Histoire générale des races humaines. Questions générales. Hennuyer, xxviii-283 p. in-8°. Prix : 12 fr. — P. DE RÉMUSAT. Correspondance de M. de Rémusat pendant les premières années de la Restauration. Vol. V et VI. C. Lévy, 478 et

570 p. in-8°. — J.-M. RICHARD. Mahant, comtesse d'Artois et de Bourgogne, 1302-1329. Champion, xiii-456 p. in-8°. — SAUDAU. Saint-Jean-d'Angély, d'après les archives de l'échevinage et les sources directes de son histoire. Saint-Jean-d'Angély, Ollivier, 408 p. in-8°. Prix : 10 fr. — SCHÉRER. Melchior Grimm. C. Lévy, 478 p. in-8°. Prix : 7 fr. 50. — THUREAU-DANGIN. Histoire de la monarchie de Juillet. Tome IV. Plon, 489 p. in-8°. — VERNES. L'histoire des religions : son esprit, sa méthode et ses divisions. Ern. Leroux, 281 p. in-12. — VÜHRER. Histoire de la dette publique en France. Berger-Levrault, 2 vol. vii-501 et 559 p. in-8°. — WEIL. Les plaidoyers politiques de Démosthène; texte grec, 2^e série. Hachette, 367 p. in-8°.

BAUMGARTEN. Geschichte Karls V. Bd. II, 1^e Hälfte. Stuttgart, Cotta, 382 p. in-8°. — BELOCH. Die Bevölkerung der griechisch-römischen Welt. Leipzig, Duncker et Humblot, xvi-520 p. in-8°. Prix : 11 m. — GESS. Johannes Cochläus, der Gegner Luthers. Oppeln, Francks, iv-62 p. in-8°. — HERGENROTHER. Leonis X pontificis maximi regesta; fasc. 4. Fribourg, Herder. Prix : 9 fr. — HERMANN. Lehrbuch der griechischen Bühnenalterthümer, von Dr. A. Müller. Ibid., x-432 p. in-8°. — HINSCHIUS. Das Kirchenrecht der Katholiken und Protestanten in Deutschland. I. System des kathol. Kirchenrechts. Bd. IV, 1^{er} Abth. Berlin, Guttentag, viii-490 p. in-8°. — LAMPRECHT. Deutsches Wirtschaftsleben im Mittelalter. 3 vol. en 4 tomes. Leipzig, Dürr. — LORENZ. Die Geschichtswissenschaft in Hauptrichtungen und Aufgaben kritisch erörtert. Berlin, Hertz, viii-314 p. in-8°. — LOSSEN. Briefe von Andreas Masius und seinen Freuden, 1538-73. Leipzig, Dürr, xx-537 p. in-8°. Prix : 11 m. 40. — PASTOR. Geschichte der Päpste seit dem Ausgange des Mittelalters. Bd. I. Fribourg, Herder, XLVII-723 p. in-8°. Prix : 10 m. — RANKE. Weltgeschichte. Th. VII : die Hierarchie unter Gregor VII, 973-1106. Leipzig, Duncker et Humblot, 348 p. in-8°. Prix : 9 m. — SIMSON. Die Entstehung der Pseudo-Isidorischen Fälschungen in Le Mans. Ibid., 138 p. in-8°. Prix : 3 m. 20. — WAITZ. Urkunden zur deutschen Verfassungsgeschichte im 10, 11, 12 Jahrh. 2^e Aufl. Berlin, Weidmann, vi-68 p. in-8°. Prix : 1 m. 80.

DOYLE. The English in America. The puritan colonies. 2 vol. xv-442 et xvi-532 p. in-8°. Londres, Longmans. — FREEMAN. The chief periods of european history. Londres, Macmillan, ix-250 p. in-8°. — S.-R. GARDINER. History of the great civil war, 1642-49. Vol. I, 1642-44. Londres, Longmans, xxx-522 p. in-8°. Prix : 21 sh. — ROBINSON. Margaret of Angoulême, queen of Navarre. Londres, Allen, x-229 p. in-12. — SKEAT. The vision of William, concerning Piers the plowman in 3 parallel texts, by William Langland, 1362-99. 2 vol. 628 et xcii-486 p. in-8°. Oxford, Clarendon press. — STUBBS. 17 lectures of the study of medieval and modern history. Ibid., vii-398 p. in-8°.

CASAORANDI. Storia e archeologia romana. Gênes, Sordo-Muti, xxiv-458 p. in-8°. Prix : 7 l. 50. — ID. Lo spirito della storia d'occidente. 1 : medio evo. Ibid., 238 p. in-8°. — R. DE NOVELLIS. Il giuri; note critico-storiche. Naples, Morano, 253 p. in-8°. Prix : 4 l. — RONDONI. Tradizioni popolari e leggende di un comune medievale (Siena). Florence, Office de la Rassegna nazionale, 24 p. in-8°. — SIRAQUSA. Il regno di Guglielmo I di Sicilia. Palermo, tip. dello statuto. 2 parties, 202 et 164-LX p. in-8°. Prix : 7 fr.

TABLE DES MATIÈRES.

ARTICLES DE FOND.

	Pages
Vicomte G. d'AVENEL. Le clergé français et la liberté de conscience sous Louis XIII; fin	1
DESCLOZEUX. Gabrielle d'Estrées et Sully	241

MÉLANGES ET DOCUMENTS.

Am. GASQUET. Le royaume lombard; ses relations avec l'empire grec et avec la France.	58
Ch. GROSS. La hanse anglaise	296
Ém. BOURGEOIS. Deux lettres inédites de Montcalm	303
Baron du CASSE. Étude sur la correspondance de Napoléon 1 ^{er}	92
G. MONOD. Une lettre inédite de K. Hillebrand	307
— Fondation en l'honneur de M. Amari	393

BULLETIN HISTORIQUE.

Bohême (les faux mss. tchèques), par I. GOLL.	379
France. Ern. Desjardins; art. nécrol. par C. JULLIAN	103
— Publications relatives à l'histoire de l'Orient et de la Grèce, par P. GIRARD	312
— Moyen âge et temps modernes, par G. MONOD et Ch. BÉMONT	105, 338
Hongrie , par B. LEDEBER et H. MARZALI	126
Pologne , par PAWINSKI	366

— COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

A. BELLOC. Les postes françaises (R. DE LABOULAYE)	172
BOUCHÉ-LECLERCQ. Manuel des institutions romaines (BLOCH)	395
CAGNAT. Cours élémentaire d'épigraphie latine (BLOCH)	395
CHARVÉRIAT. Les affaires religieuses en Bohême au xvi ^e siècle (DENIS)	403
CHIAPPELLI. La glossa Pistoiese al cod. Giustiniano (VIOUET)	168
F. DELABORDE. Œuvres de Rigord et de G. Le Breton (A. MOLINIER)	169
Am. DE FORAS. Le droit du seigneur au moyen âge	169
O. GENNARO. Storia di Nocera de' Pagani (CIPOLLA)	402
A. HAUCK. Die Bischofswahlen unter den Merovingern (Ch. PFISTER)	167
Mémoires de deux séjours en Alsace (A. BAHEAU)	408
ROPES. The first Napoleon (G. LEFEBVRE)	180
SEELEY. A short history of Napoleon I (G. LEFEBVRE)	180
Alf. STERN. Zur Geschichte der preussischen Reformzeit 1807-1815 (A. SOREL)	177

LISTE ALPHABÉTIQUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

	FRANCE.	Pages
1.	Académie des inscriptions et belles-lettres.	494, 417
2.	Académie des sciences morales et politiques	494, 417
3.	Annales de Bretagne	493, 416
4.	Annales de l'École libre des sciences politiques	492, 412
5.	Annales de l'Est	416
6.	Bibliothèque de l'École des chartes	484, 410
7.	Bibliothèque historique du Lyonnais	492
8.	Bulletin critique	485, 412
9.	Bulletin de correspondance africaine	489
10.	Bulletin d'histoire ecclésiastique	493, 417
11.	La Controverse et le Contemporain	491
12.	Le Correspondant	491, 416
13.	Le Curieux	487
14.	Gazette des beaux-arts	415
15.	Journal des Savants	486, 412
16.	Le Livre	486, 412
17.	Mélanges d'archéologie et d'histoire	488
18.	La Nouvelle Revue	491
19.	Nouvelle Revue historique de droit	488, 414
20.	Polybiblion	486
21.	La Révolution française	487, 413
22.	Revue africaine	493
23.	Revue archéologique	413
24.	Revue bourbonnaise	416
25.	Revue critique d'histoire et de littérature	484, 411
26.	Revue d'histoire diplomatique	412
27.	Revue de l'Agenais	493
28.	Revue de l'Art français	490
29.	Revue de Gascogne	493, 417
30.	Revue de Géographie	489, 414
31.	Revue de l'Histoire des religions	488, 414
32.	Revue des Deux-Mondes.	490, 416
33.	Revue des Études juives	414
34.	Revue des Questions historiques	483, 410
35.	Revue du Cercle militaire	415
36.	Revue générale du droit	488, 415
37.	Revue historique et archéologique du Maine	493, 416
38.	Revue maritime et coloniale	415
39.	Revue politique et littéraire.	491
40.	Société archéologique de Tarn-et-Garonne	497
41.	Société d'émulation de l'Ain	418
42.	Société de l'Histoire de Paris	496
43.	Société de l'Histoire du protestantisme français	496, 418
44.	Société des Antiquaires de France	494, 418
45.	Société des Antiquaires de l'Ouest	418

TABLE DES MATIÈRES.

475

	Pages
46. Société des sciences histor. et naturelles de l'Yonne	197
47. Le Spectateur militaire	190, 415

BELGIQUE.

1. Analectes pour servir à l'hist. ecclès. de la Belgique	419
2. Bulletin de l'Académie royale de Belgique.	419
3. Bulletin de l'Académie d'archéologie de Belgique	419
4. Bulletin de l'Institut archéologique liégeois	420
5. Bulletin de la Société royale de géographie d'Anvers	420
6. Messenger des sciences historiques de Belgique	197, 419
7. Le Muséeon	420
8. Nederlandsch Museum	420
9. Revue de Belgique.	198, 419
10. Revue de l'Instruction publique	420

ALEMAGNE.

1. R. Akademie der Wissenschaften (Berlin).	432
2. Alemannia	202
3. Archivalische Zeitschrift.	201
4. Archiv für Anthropologie	431
5. Archiv für Kirchengeschichte des Mittelalters	211
6. Deutsche Revue	203
7. Deutsche Rundschau	424
8. Germania	424
9. Göttingische gelehrte Anzeigen	202, 424
10. Hermes.	206, 424
11. Historische Zeitschrift	198, 420
12. Historisches Jahrbuch	199
13. Historisches Taschenbuch	422
14. Jahrbücher für classische Philologie.	208
15. Jahrbücher für Nationalökonomie	431
16. Der Katholik	430
17. Mittheilungen des k. d. archæologischen Instituts	205
18. Neue Jahrbücher für Philologie	425
19. Neues Archiv	199, 423
20. Neues Lausitzisches Magazin	212
21. Philologus.	209, 426
22. Preussische Jahrbücher	212
23. Quartalblätter d. hist. Vereins für Hessen.	213
24. Quellen zur Culturgeschichte d. German. Völker	427
25. Rheinisches Museum für Philologie	209
26. Staatswissenschaftliche Forschungen.	432
27. Theologische Studien und Kritiken	430
28. Vierteljahrsschrift für Kultur der Renaissance	433
29. Westdeutsche Zeitschrift	215
30. Zeitschrift der D. morgenlënd. Gesellschaft	211
31. Zeitschrift der Savigny-Stiftung f. Rechtsgeschichte	427
32. Zeitschrift des D. Palästina-Vereins.	211
33. Zeitschrift f. ägyptische Alterthumskunde	204
34. Zeitschrift f. Assyriologie	204
35. Zeitschrift f. alttestamentliche Wissenschaft	430

	Pages
36. Zeitschrift f. deutsche Philologie	427
37. Zeitschrift f. die gesammte Staatswissenschaft	432
38. Zeitschrift f. die Geschichte des Oberrheins	213
39. Zeitschrift f. katholische Theologie	210
40. Zeitschrift für Kirchengeschichte	210
41. Zeitschrift für Kirchenrecht.	429
42. Zeitschrift f. romanische Philologie	427
43. Zeitschrift f. vergleichende Rechtswissenschaft	429
AUTRICHE-HONGRIE.	
1. R. Akademie der Wissenschaften (Vienne)	435
2. Archæologisch-epigraphische Mittheilungen	434
3. Archiv f. österreichische Geschichte	433
4. Beiträge zur Kunde Steierm. Geschichtsquellen.	217
5. Mittheilungen d. Instituts f. œsterr. Geschichtsforsch.	216
6. Mittheilungen d. histor. Vereins f. Steiermark	217
7. Wiener Studien	434
8. Zeitschrift f. die österreichischen Gymnasien.	437
GRANDE-BRETAGNE.	
1. The Academy	219, 438
2. The Antiquary	221
3. The Athenæum	219, 439
4. The Contemporary review	220
5. The English historical review.	218 . . .
6. R. Historical society	440
7. Walford's Antiquarian	220
8. The Westminster review	220
ÉTATS-UNIS.	
1. The Nation	221, 440
ITALIE.	
1. Accademia dei Lincei.	445
2. Archivio della Società romana di storia patria	442
3. Archivio storico italiano.	222, 441
4. Archivio storico per le provincie napoletane	442
5. Archivio storico siciliano	222, 442
6. Archivio veneto.	443
7. R. Deputazione di storia patria (Romagne)	445
8. Giornale ligustico	445
9. Miscellanea fiorentina d'eruzione e di storia	443
10. Rivista storica italiana	221, 441
11. Studi e documenti di storia e diritto.	445
DANEMARK.	
1. Aarbøger for nordisk OEdkyndighed.	223
2. Historisk Tidsskrift	223
Chronique et Bibliographie	224, 446
Liste des Livres déposés au bureau de la Revue	471

L'un des propriétaires-gérants, G. MONOD.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.





D
1
R6
t.33

Revue historique

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

